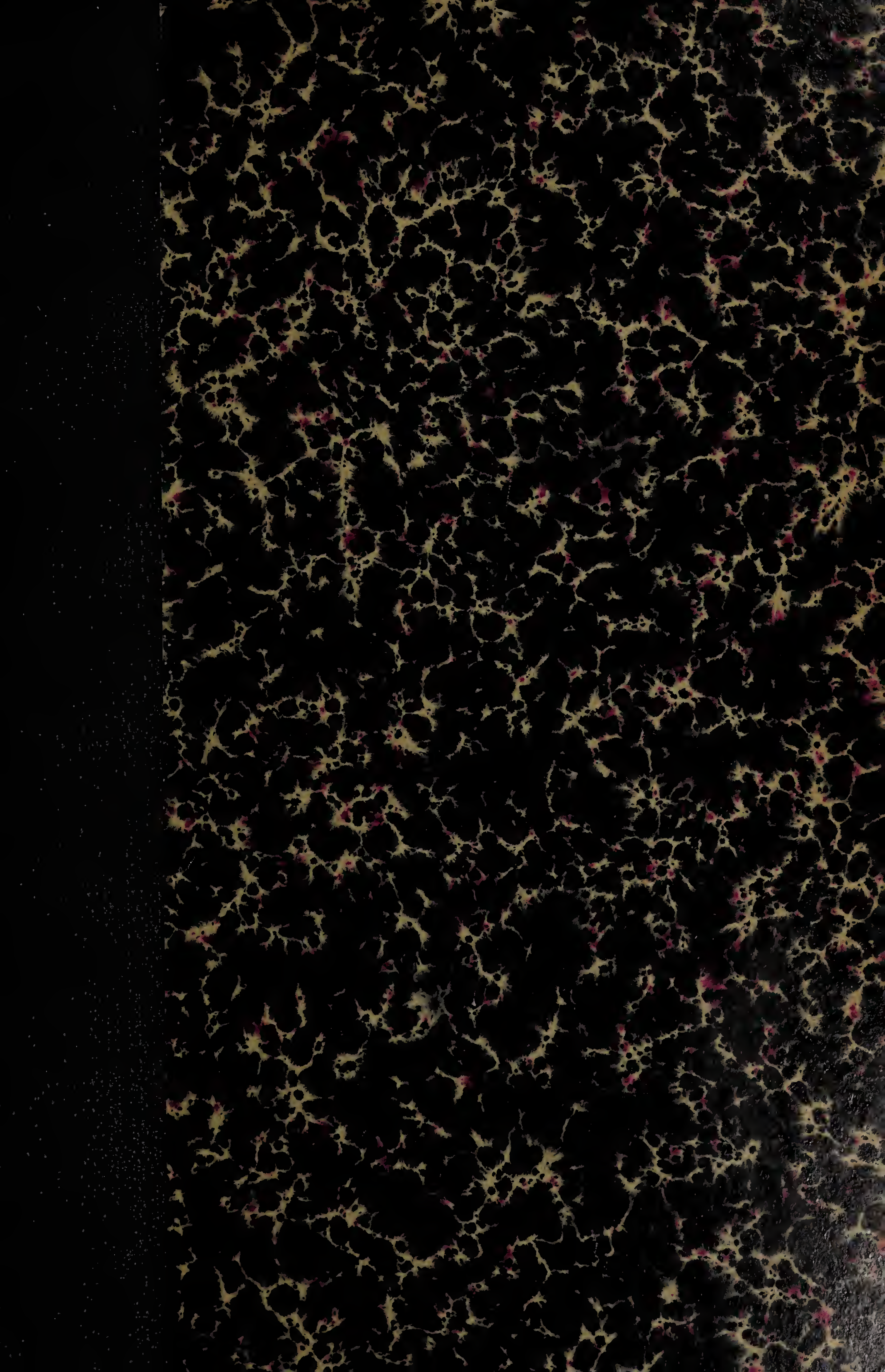


MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

NEUVIÈME SÉRIE. — TOME I.



TOULOUSE
IMPRIMERIE DOULADOURE-PRIVAT
RUE SAINT-ROME, 39

1889

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE


EX ANTIQUITATE DECUS

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

NEUVIÈME SÉRIE. — TOME I.



TOULOUSE
IMPRIMERIE DOULADOURE-PRIVAT
RUE SAINT-ROME, 39

1889

AVIS ESSENTIEL

L'Académie déclare que les opinions émises dans ses Mémoires doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle entend ne leur donner aucune approbation ni improbation.

ÉTAT DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE

PAR ORDRE DE NOMINATION.

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE

COMPOSANT LE BUREAU.

M. Paget, doyen de la Faculté de droit, *Président.*
M. Legoux, doyen de la Faculté des sciences, *Directeur.*
M. A. Duméril, ✻, doyen de la Faculté des lettres de Toulouse, *Secrétaire perpétuel.*
M. Rouquet, ✻, professeur au lycée de Toulouse, *Secrétaire-adjoint.*
M. Joulin, ✻, ingénieur en chef, directeur de la Poudrerie de Toulouse, *Trésorier perpétuel.*

ASSOCIÉS HONORAIRES.

Mgr l'Archevêque de Toulouse.
M. le Premier Président de la Cour d'appel de Toulouse.
M. le Préfet du département de la Haute-Garonne.
M. le Recteur de l'Académie de Toulouse.
} Membres-nés.

1875. M. Bertrand (Joseph), O. ✻, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, à Paris.
1878. M. Jules Simon, sénateur, membre de l'Institut, rue de la Madeleine, 10, à Paris.
1882. M. Faye, membre de l'Institut, inspecteur général de l'Université, boulevard d'Enfer, 2, à Paris.
1884. M. Hermitte, membre de l'Institut, rue de la Sorbonne, 2, à Paris.
1886. M. Pasteur, membre de l'Institut, rue d'Ulm, à Paris.
M. N.....

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

1869. Don Francisco de Cardenas, ancien sénateur, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, calle de Pizzaro, 12, à Madrid.

1878. Sir Joseph Dalton Hooker, directeur du Jardin-Royal de botanique de Kew, associé étranger de l'Institut de France, à Londres.

M. N.....

M. N.....

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le Maire de Toulouse.

ASSOCIÉS LIBRES.

1840-1882. M. Noulet, ✵, directeur du Musée d'histoire naturelle, professeur honoraire à l'École de médecine, rue Nazareth, 15.

1859-1889. M. Ad. Baudouin, archiviste du département, place Mage, 34.

M. N.....

M. N... .

M. N.....

M. N.....

ASSOCIÉS ORDINAIRES.

CLASSE DES SCIENCES.

PREMIÈRE SECTION. — Sciences mathématiques.

MATHÉMATIQUES PURES.

1840. M. Molins, ✵, ancien professeur et ancien doyen de la Faculté des sciences, rue Bellegarde, 6.

1861. M. Tillol, inspecteur d'Académie honoraire, rue de la Concorde, 26.

1881. M. David, O. ✵, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, place de Belfort, 3.

1884. M. Legoux (Alphonse), doyen de la Faculté des sciences, rue des Redoutes, 7.
1886. M. Rouquet (Victor), ✵, professeur de mathématiques spéciales au Lycée de Toulouse, maître de conférences à la Faculté des sciences, place de l'École d'Artillerie, 2.

MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES.

1861. M. de Planet (Edmond), ✵, mécanicien, rue des Amidonniers, 41.
1873. M. Forestier, ✵, professeur honoraire au Lycée de Toulouse, rue Valade, 34.
1873. M. Salles, O. ✵, ingénieur en chef des ponts et chaussées, en retraite, rue des Cloches, 1.
1884. M. Rivals (Émilien), ✵, chef d'escadron d'artillerie en retraite, rue Ninau, 16.
1885. M. Abadie-Dutemps, ingénieur civil, rue du Faubourg-Matabiau, 26.

PHYSIQUE ET ASTRONOMIE.

1876. M. Brunhes, professeur à la Faculté des sciences de Dijon.
1881. M. Baillaud, ✵, doyen honoraire de la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire de Toulouse.
1885. M. Sabatier (Paul), professeur à la Faculté des sciences, allée des Zéphirs, 4.
1888. M. Berson, professeur à la Faculté des sciences, avenue Frizac, 3.

DEUXIÈME SECTION. — Sciences physiques et naturelles.

CHIMIE.

1873. M. Joulin, ✵, ingénieur en chef, directeur de la Poudrerie de Toulouse, à la Poudrerie.
1885. M. Frébault, professeur à l'École de médecine, rue Montplaisir, 8.
1886. M. Timbal-Lagrave (Albert) fils, pharmacien, rue Romiguières, 15.
1889. M. Destrem, professeur adjoint à la Faculté des sciences, allée des Soupirs, 3.

HISTOIRE NATURELLE.

1851. M. Lavocat, ✡, ancien directeur de l'École vétérinaire, allées Lafayette, 66.
1854. M. D. Clos, ✡, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, directeur du Jardin des Plantes, allées des Zéphyrs, 2.
1861. M. Baillet, O. ✡, directeur honoraire de l'École vétérinaire de Toulouse, rue Saint-Etienne, 19.
1882. M. Lartet, professeur à la Faculté des sciences, rue Pont-de-Tounis, 14.
1886. M. Moquin-Tandon, professeur à la Faculté des sciences, allées Saint-Étienne, 4.

MÉDECINE ET CHIRURGIE.

1869. M. Basset, professeur à l'École de médecine, rue Peyrolières, 34.
1886. M. Alix, O. ✡, directeur du service de santé du 17e corps d'armée, en retraite, rue Sainte-Germaine, 3.
1886. M. Parant (Victor), docteur en médecine, directeur de la maison de santé des aliénés, allées de Garonne, 15.
1888. Maurel (Edouard), ✡, off. d'Ac., professeur à l'Ecole de médecine, rue d'Alsace-Lorraine, 10.
1889. M. d'Ardenne, docteur en médecine, rue Baronnie, 2.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

1865. M. Roschach, ✡, archiviste de la ville de Toulouse, inspecteur des antiquités, rue du Sénéchal, 7.
1875. M. Duméril (A.), ✡, doyen de la Faculté des lettres, rue Montaudran, 80.
1880. M. Pradel, rue Pargaminières, 66.
1880. M. Hallberg, professeur à la Faculté des lettres, Grande-Allée, 22.
1884. M. Paget (Joseph), doyen de la Faculté de droit, allées Lafayette, 56.
1884. M. Duméril (Henri), maître de conférences à la Faculté des lettres, rue Montaudran, 80.
1886. M. Deschamps (André), censeur honoraire, Grande-Allée, 23.

1886. M. ANTOINE (Ferdinand), professeur à la Faculté des lettres, place de l'École-d'Artillerie, 42.

1886. M. LAPIERRE (Eugène), bibliothécaire de la ville, rue des Fleurs, 18.

1887. M. MOLINIER (Charles), professeur à la Faculté des lettres, place de l'École-d'Artillerie, 42.

1889. M. le pasteur VESSON, président du Consistoire, rue d'Alsace-Lorraine, 43.

1889. M. BRISSAUD, professeur à la Faculté de droit, rue du Faubourg-Matabiau, 40.

M. N.....

M. N.....

M. N.....

M. N.....

COMITÉ DE LIBRAIRIE ET D'IMPRESSION.

M. MOLINIER.
M. ALIX.
M. ABADIE-DUTEMPS.
M. BERSON.
M. D'ARDENNE.
M. LAPIERRE.

COMITÉ ÉCONOMIQUE.

M. BASSET.
M. ROSCHACH.
M. DAVID.
M. MOLINS.
M. MAUREL.
M. ANTOINE.

BIBLIOTHÉCAIRE.

M. N.....

ÉCONOME.

M. MAUREL.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS.

Anciens membres titulaires devenus associés correspondants.

CLASSE DES SCIENCES.

1840. M. DE QUATREFAGES, C. ✶, G. C. de Saint-Stanislas et C. de plusieurs ordres étrangers, membre de l'Institut, rue de Buffon, 2, à Paris.

1857. M. Sornin, ✠, censeur honoraire, à Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise).

1865. M. Musset (Charles), docteur ès sciences, professeur à la Faculté des sciences, cours Lesdiguières, 45, à Grenoble.

1874. M. Leauté, ingénieur des manufactures de l'État, rue Guy-de-la-Brosse, 6, à Paris.

1879. M. Tisserand, ✠, membre de l'Institut et du Bureau des Longitudes, 5, avenue de l'Observatoire, à Paris.

1880. M. Endrès, O. ✠, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, rue du Val-de-Grâce, 9, à Paris.

1886. M. Ripoll, professeur à l'École de médecine, rue de la Trinité, 9, à Toulouse.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

1858. M. Clausolles (Paulin), homme de lettres, rue d'Enfer, 25, à Paris.

1878. M. Humbert, vice-président du Sénat, à Paris.

1878. M. Loubers (Henri), avocat général à la Cour d'appel, rue de Seine, 74, à Paris.

1879. M. Brédif, ✠, recteur de l'Académie, à Besançon.

1881. M. Compayré, ✠, professeur de pédagogie à l'École supérieure de Fontenay, rue Claude-Bernard, 77, à Paris.

1885. M. Delavigne, ✠, professeur et doyen honoraire de la Faculté des lettres de Toulouse, rue Jouffroy, 46, à Paris.

1889. M. Thomas, professeur à la Faculté des lettres, avenue de Châtillon, 66, à Paris.

CORRESPONDANTS NATIONAUX.

CLASSE DES SCIENCES.

1838. M. François, O. ✠, ingénieur en chef des mines, rue de Vaugirard, 35, à Paris.

1842. M. Hutin (Félix), C. ✠ et Chevalier de plusieurs Ordres étrangers, médecin-inspecteur (cadre de réserve), I. ✪, rue des Saints-Pères, 61, à Paris.

1843. M. Robinet, professeur, rue de l'Abbaye-Saint-Germain, 3, à Paris.

1844. M. Payan (Scipion), docteur en médecine, à Aix (Bouches-du-Rhône).
1845. M. le Baron H. Larrey, G. O. ✵ et Chevalier de plusieurs Ordres étrangers, membre de l'Institut (Académie des sciences), médecin-inspecteur (cadre de réserve), ex-président du Conseil de santé des armées, I. ✪, rue de Lille, 91, à Paris.
1848. M. Cazeneuve, O. ✵, doyen honoraire de la Faculté de médecine, à Lille.
1848. M. Bonjean, pharmacien, ancien président du Tribunal de commerce, à Chambéry (Savoie).
1849. M. d'Abbadie (Antoine), ✵, membre de l'Institut (Académie des sciences), rue du Bac, 120, à Paris.
1849. M. Hérard (Hippolyte), ✵, docteur-médecin, rue Grange-Batelière, 24, à Paris.
1850. M. Beaupoil, docteur en médecine, rue de l'Association, 4, à Châtellerault (Vienne).
1853. M. Liais, astronome, à Cherbourg.
1855. M. Chatin, O. ✵, directeur de l'École de pharmacie, membre de l'Académie de médecine et de l'Académie des sciences (Institut), rue de Rennes, 149, à Paris.
1855 M. Moretin, docteur en médecine, rue de Rivoli, 68, à Paris.
1857. M. Le Jolis, décoré de plusieurs Ordres, archiviste perpétuel de la Société des sciences natur., rue de la Duche, 29, à Cherbourg.
1858. M. Giraud-Teulon (Félix), ✵, docteur en médecine, rue d'Édimbourg, 1, à Paris.
1858. M. de Rémusat (Paul), sénateur, rue du Faub.-Saint-Honoré, 118, à Paris.
1861. M. Noguès, ingénieur civil des mines, professeur du cours libre de sismologie à la Sorbonne, rue Barge, 8, à Paris.
1861. M. Daudé (Jules), docteur en médecine, à Marvejols (Lozère).
1861. M. Berne, ex-chirurgien en chef de la Charité, rue Saint-Joseph, 14, à Lyon.
1861. M. Delore, ex-chirurgien en chef désigné de la Charité, professeur adjoint d'accouchements à la Faculté de médecine, place Bellecour, 31, à Lyon.
1861. M. Rascol, docteur en médecine, à Murat (Tarn).
1863. M. Garrigou (Félix), docteur en médecine, rue Valade, 38, à Toulouse.
1866. M. Dubois (Edmond), O. ✵, examinateur hydrographe de la marine, rue Saint-Yves, 13, à Brest.

1868. M. Le Bon (Gustave), docteur en médecine, rue de Poissy, 4, à Paris.
1872. M. Chauveau, O. ✲, inspecteur général des Ecoles vétérinaires, membre de l'Institut, rue de la Pompe, 12, Paris-Passy.
1872. M. Arloing, ✲, directeur de l'École vétérinaire, à Lyon.
1875. M. Filhol (Henri), ✲, docteur en médecine, à Paris.
1876. M. Wallon (Édouard), docteur en droit, rue Villebourbon, 31, à Montauban.
1876. M. Milne-Edwards (Alphonse), O. ✲, professeur-administrateur au Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57, à Paris.
1876. M. Védrenes, C. ✲, inspecteur du service de santé en retraite, quai de la Guillotière, 12, à Lyon.
1880. M. Bastié (Maurice), docteur en médecine, à Graulhet (Tarn).
1888. M. Bel (Jules), botaniste, à Saint-Sulpice-de-La-Pointe (Tarn).
1888. M. Sicard, docteur en médecine, avenue de la République, 1, à Béziers (Hérault).

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

1838. M. le comte de Mas-Latrie (L.), O. ✲, Chevalier de plusieurs Ordres étrangers, membre de l'Institut, boulevard Saint-Germain, 229, à Paris.
1845. M. Ricard (Adolphe), avocat, secrétaire général de la Société archéologique, rue Nationale, 4, à Montpellier.
1846. M. Garrigou (Adolphe), propriétaire, rue Valade, 38, à Toulouse.
1848. M. Tempier, avoué près le Tribunal civil, à Marseille.
1850. M. Bascle de Lagrèze, ✲, conseiller doyen à la Cour d'appel de Pau, correspondant du Ministère de l'instruction publique, rue du Lycée, 38, à Pau (Basses-Pyrénées).
1855. M. Burnouf, ✲, ancien directeur de l'École française d'Athènes, ancien doyen de la Faculté des lettres à Bordeaux.
1855. M. de Barthélemy, chevalier de plusieurs Ordres étrangers, ancien auditeur au Conseil d'État, rue de l'Université, 80, à Paris.
1859. M. d'Auriac (Eugène), conservateur, sous-directeur de la Bibliothèque nationale, rue Saint-Honoré, 217, à Paris.
1863. M. Rossignol, homme de lettres, à Montans, par Gaillac (Tarn).
1863. M. Bladé, avocat, homme de lettres, à Agen.
1865. M. Guibal, professeur à la Faculté des lettres, à Aix.
1871. M. Jolibois (Émile), archiviste du département du Tarn, à Albi.
1872. M. du Bourg (Antoine), rue du Vieux-Raisin, 31, à Toulouse.

1875. M. Tamizey de Larroque, homme de lettres, correspondant de l'Institut, à Gontaud (Lot-et-Garonne).
1875. M. Magen, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, à Agen.
1875. M. l'abbé Couture, doyen de la Faculté libre des lettres, rue de la Fonderie, 31, à Toulouse.
1875. M. Serret (Jules), avocat, homme de lettres, rue Jacquart, 1, à Agen.
1876. M. Lespinasse, O. ✼, président honoraire de la Cour d'appel de Pau.
1877. M. Lavigne (Bertrand), vétérinaire, ancien sous-préfet, membre honoraire de l'Académie héraldico-généalogique italienne de Pise, boulevard d'Arcole, 5, à Toulouse.
1878. M. Desdevises du Dezert, ✼, professeur de géographie à la Faculté de Caen, 8, rue Leroy.
1879. M. de Dubor (Georges), directeur de la succursale du Crédit foncier, rue Voltaire, 30, à Agen.
1881. M. Chevalier (Ulysse), ✼, I. ✪, chanoine honoraire, à Romans (Drôme).
1882. M. l'abbé Larrieu, ancien missionnaire apostolique en Chine, membre de plusieurs Sociétés savantes, curé à Lamothe-Pouyloubrin, par Seissan (Gers).
1882. M. Boyer (A.), président du Tribunal de Lombez.
1882. M. Tardieu (A.), Officier et Chevalier de plusieurs Ordres étrangers, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Herment (Puy-de-Dôme).
1883. M. Malinowski (Jacques), A. ✪, professeur en retraite, rue du Portail-Alban, 9, à Cahors.
1883. M. Igounet, docteur-médecin, à Sainte-Foy (Haute-Garonne).
1883. M. Cabié (E.), à Roqueserrière, par Montastruc (Haute-Garonne).
1885. M. Espérandieu (Émile), A. ✪, ✱, lieutenant au 17e régiment de ligne, professeur-adjoint à l'École militaire d'infanterie de Saint-Maixent, associé correspondant de diverses Sociétés savantes, à Saint-Maixent (Deux-Sèvres).
1887. M. le marquis de Croizier, président de la Société académique indo-chinoise de France, boulevard de la Saussaie, 10, parc de Neuilly, à Paris.
1887. M. Antonin Soucaille, président de la Société archéologique, scientifique et littéraire, avenue Saint-Pierre, 1, à Béziers (Hérault).
1888. M. Ed. Forestié, archiviste de l'Académie des sciences, lettres et arts de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

CLASSE DES SCIENCES.

1856. M. Paque (A.), professeur de mathématiques à l'Athénée royal de Liège (Belgique), rue de Grétry, 65.
1856. M. Catalan, professeur émérite à l'Université de Liège (Belgique), rue des Éburons, 21.
1860. M. Bierens de Haan, professeur de mathématiques supérieures à l'Université de Leyde.
1871. M. Bellucci (Giuseppe), docteur en histoire naturelle, professeur de chimie à l'Université de Perugia (Italie).

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

1859. M. Levy Maria Jordao, avocat général à la Cour de cassation du Portugal, à Lisbonne.
1860. M. Romuald de Hubé, sénateur et ancien ministre des cultes, à Varsovie (Pologne).

NÉCROLOGE.

(NOVEMBRE 1888, OCTOBRE 1889).

ASSOCIÉS HONORAIRES.

M. CHEVREUL, G. O. ✻, membre de l'Institut, à Paris.

ASSOCIÉS LIBRES.

M. DE SAINT-GRESSE, O. ✻, premier président honoraire de la Cour d'appe de Toulouse.

ASSOCIÉS ORDINAIRES.

M. HAMEL, ✻, professeur honoraire à la Faculté des lettres, à Toulouse.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS .

M. SISMONDA (Eugène), ✻, chevalier de plusieurs ordres, professeur de zoologie à la Faculté de Turin.

M. BARTOLOMEO BONA, professeur à l'Université de Turin.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

THÉORIE

DE

L'ÉLECTRO-DYNAMIQUE

Par M. Éd. SALLES[1].

1. Nous nous proposons d'exposer sous un point de vue nouveau la théorie mathématique de l'électro-dynamique, et de reproduire, en simplifiant leur démonstration, les expressions connues des diverses forces qui résultent de l'action mutuelle de deux courants électriques. Nous nous proposons, en outre, de rattacher cette théorie, aussi étroitement que possible, à celle de l'électro-statique, en empruntant les mêmes principes et sans recourir dans nos raisonnements à l'hypothèse ordinaire de deux fluides contraires.

Nous prenons pour point de départ la loi de Coulomb, d'après laquelle l'intensité de la force qui agit entre deux molécules électriques est proportionnelle aux masses m et m' de ces molécules et en raison inverse du carré de la distance r qui les sépare, ce qui lui donne pour expression :

$$\frac{mm'}{r^2}.$$

1. Lu dans la séance du 29 novembre 1888.

Nous comptons cette force dans le sens des x positifs quand le produit mm' est positif, et en sens contraire quand il est négatif, c'est-à-dire quand une des deux masses est au-dessous de la quantité normale d'électricité qui convient à l'état neutre.

Nous empruntons, en outre, aux lois expérimentales découvertes par Ampère deux propriétés spéciales qui caractérisent les courants électriques : la première, c'est qu'un élément de courant peut être remplacé, comme une force ordinaire, par trois autres résultant de ses projections sur trois axes rectangulaires ; la seconde, c'est que deux courants linéaires s'attirent s'ils concourent l'un et l'autre vers la ligne qui mesure leur plus courte distance ou s'ils s'en éloignent, tandis qu'ils se repoussent quand l'un se rapproche et que l'autre s'éloigne.

2. Cela posé, pour arriver à la détermination des forces électriques, nous cherchons d'abord le travail qu'elles produisent dans les actions mutuelles entre courants. Prenons, en conséquence, deux courants élémentaires ds et ds' faisant partie de deux circuits c et c', et remplaçons-les par leurs composantes suivant trois axes rectangulaires, qui seront, l'un sur la ligne r qui joint les milieux des éléments ds, ds', et les deux autres sur des lignes rectangulaires quelconques situées dans un plan perpendiculaire à r. Cette décomposition, analogue à celle indiquée par Ampère, mais plus simple, nous donne six courants élémentaires qui réagissent les uns sur les autres. Deux d'entre eux sont dirigés suivant la ligne r, et leur action réciproque est donnée par la formule ci-dessus :

$$\frac{mm'}{r^2}.$$

L'action d'un de ces mêmes courants et d'un autre quelconque des courants rectangulaires provenant de l'autre élément est nulle en vertu de la seconde propriété énoncée ci-dessus, parce que ce dernier s'approche du courant r d'un côté et s'en éloigne de l'autre, de sorte qu'il produit deux effets contraires qui s'annulent. Reste ensuite l'action mutuelle des courants compris dans les plans perpendiculaires à r. Sans entrer dans des distinctions inutiles, nous remarquerons que pour tous les

couples possibles la force est dirigée suivant la ligne r, tandis que le courant se meurt dans un plan perpendiculaire, et comme nous voulons déterminer le travail de ces forces, et non les forces elles-mêmes, il nous suffit de constater que ce travail est nul. Nous n'avons donc à évaluer que le travail dû aux forces dirigées suivant r. Les courants ds et ds' projetés sur la ligne r seront :

$$-ds\frac{dr}{ds} \quad \text{et} \quad ds'\frac{dr}{ds'}.$$

Car si l'on veut compter dans le même sens les angles des deux courants avec la ligne r, l'accroissement dr relatif à l'un des courants devra être pris avec le signe $+$ et l'autre avec le signe $-$. La masse électrique qui agit dans chacun de ces éléments de courant est proportionnelle au volume de l'élément et à la vitesse u du courant. Elle sera donc, en appelant ω et ω' les sections des courants et ρ la densité constante du fluide,

$$m = a\omega u\rho\, ds\frac{dr}{ds} \quad \text{et} \quad m' = a\omega' u'\rho\, ds'\frac{dr}{ds'}.$$

Mais l'intensité i d'un courant étant la masse de fluide qui traverse sa section dans l'unité de temps, on a :

$$i = \rho\omega u, \qquad i' = \rho\omega' u',$$

ce qui permet de donner aux masses des courants qui agissent dans les éléments ds et ds' les expressions :

$$-ai\,ds\frac{dr}{ds} \quad \text{et} \quad ai'ds'\frac{dr}{ds'}.$$

L'action mutuelle de ces deux masses électriques à la distance r sera, par conséquent.

$$-a^2\frac{ii'}{r^2}\frac{dr}{ds}\frac{dr}{ds'}ds\,ds'.$$

Ces différentielles de r sont partielles par rapport à s et s'.

Appelons dr la différentielle totale de la même quantité par rapport à toutes les variables dont elle dépend, et nous aurons pour le travail relatif à la force ci-dessus, pendant un élément de temps dt (en distinguant soigneusement les signes d et d),

$$- a^2 ii' \frac{\mathrm{d}r}{r^2} \frac{dr}{ds} \frac{dr}{ds'} ds\, ds' = a^2 ii' \mathrm{d}.\left(\frac{1}{r}\right) \frac{dr}{ds} \frac{dr}{ds'} ds\, ds' .$$

3. Tel serait le travail dû à l'action des deux éléments ds et ds', si les forces qui le produisent restaient constantes dans toute la longueur de ces éléments; mais il n'en est pas ainsi. Les éléments ds et ds' font partie de circuits fermés et prennent sur chaque point une orientation différente; par suite, les courants qui les parcourent ont des directions variables, et leurs composantes parallèlement à trois axes rectangulaires changent à chaque passage d'un élément à l'autre. La composante que nous avons calculée ci-dessus est donc variable. Sa masse électrique augmente ou diminue, et il résulte de là un travail de plus entre les deux éléments en question. Pour en trouver la valeur, nous rappellerons que le travail dû à l'action de deux masses m et m' agissant l'une sur l'autre à la distance r pendant le temps dt est :

$$\mathrm{d}\mathrm{T} = + \frac{mm'}{r^2} \mathrm{d}r = - mm' \mathrm{d} \frac{1}{r} ;$$

d'où

$$\mathrm{T} = \frac{- mm'}{r} + c .$$

Nous appellerons m_1 et m'_1 les variations des masses m et m' à la fin des éléments ds et ds', et nous supposerons que ces masses s'ajoutent à m et m' progressivement pendant le parcours des éléments, de sorte que les masses agissantes seront m et m' à l'entrée des éléments ds et ds', puis $m + m_1$ et $m' + m'_1$ à la sortie. On peut aussi exprimer la même hypothèse en disant que les masses m_1 et m'_1 font partie du système dès le commencement des éléments ds et ds', mais qu'au début elles sont placées à l'infini, ce qui les rend nulles; de

sorte que le système considéré se compose en définitive de quatre masses, dont deux à la distance r et deux à l'infini au moment initial, et toutes les quatre à la distance r au moment final. Le travail correspondant au premier moment sera :

$$T_0 = \frac{-mm'}{r} + c,$$

puisque les masses m_1 et m'_1 sont sans effet.

Si l'on suppose ensuite que ces masses ont été amenées sur m et m', à la distance r, le travail devient :

$$T_1 = \frac{-(m+m_1)(m'+m'_1)}{r} + c.$$

En prenant la différence, on obtient le travail dû à l'intervention des masses m_1 et m'_1 :

$$T_1 - T_0 = -\frac{mm'_1 + m'm_1 + m_1m'_1}{r}.$$

Si les accroissements m_1 et m'_1 sont infiniment petits, on peut négliger le produit $m_1m'_1$, et l'on trouve définitivement :

$$T_1 - T_0 = -\frac{m\mathrm{d}m' + m'\mathrm{d}m}{r} = -\frac{1}{r}\,\mathrm{d}(mm').$$

Dans le cas qui nous occupe, les masses m et m' données ci-dessus sont :

$$-ai\,ds\,\frac{dr}{ds} \quad \text{et} \quad ai'ds'\,\frac{dr}{ds'};$$

en substituant ces quantités, on trouve :

$$T_1 - T_0 = +a^2ii'\,\frac{1}{r}\,\mathrm{d}\left(\frac{dr}{ds}\frac{dr}{ds'}\right) ds\,ds',$$

car a, i, i', ds et ds' ne varient pas d'un élément à l'autre au

même instant, et peuvent, en conséquence, être mis hors du signe de différentiation.

Joignant ce travail à celui déjà donné par la formule (1), on obtient le total :

$$+ a^2 ii' \left[\frac{dr}{ds}\frac{dr}{ds'}\,\mathrm{d}\frac{1}{r} + \frac{1}{r}\,\mathrm{d}\left(\frac{dr}{ds}\frac{dr}{ds'}\right)\right] ds\, ds'$$

$$= + a^2 ii'\,\mathrm{d}\left(\frac{1}{r}\frac{dr}{ds}\frac{dr}{ds'}\right) ds\, ds' .$$

C'est le travail dû à l'action totale de deux éléments appartenant aux circuits c et c'. Le travail dû à l'action des deux circuits complets pendant le temps dt, et en supposant les intensités constantes pendant ce temps, sera :

$$(4) \qquad \mathrm{dT} = + a^2 ii'\,\mathrm{d} \int_c \int_{c'} \frac{1}{r}\frac{dr}{ds}\frac{dr}{ds'}\, ds\, ds' .$$

Si l'on remarque que l'on a

$$\cos\theta = -\frac{dr}{ds} \quad \text{et} \quad \cos\theta' = \frac{dr}{ds'},$$

et puis aussi

$$\frac{d\sqrt{r}}{ds} = \frac{1}{2\sqrt{r}}\frac{dr}{ds} \quad \text{et} \quad \frac{d\sqrt{r}}{ds'} = \frac{1}{2\sqrt{r}}\frac{dr}{ds'},$$

on pourra mettre la quantité dT sous les formes suivantes :

$$(4\ bis) \quad \left\{ \begin{aligned} \mathrm{dT} &= - a^2 ii'\,\mathrm{d} \int_c \int_{c'} \frac{\cos\theta\,\cos\theta'}{r}\, ds\, ds' , \\ \mathrm{dT} &= 4a^2 ii'\,\mathrm{d} \int_c \int_{c'} \frac{d\sqrt{r}}{ds}\frac{d\sqrt{r}}{ds'}\, ds\, ds' . \end{aligned} \right.$$

4. On peut obtenir une autre forme remarquable par les considérations suivantes : Supposons un angle trièdre formé par trois lignes menées d'un même point parallèlement à r, ds et ds' ; les deux premières comprennent un angle θ, la première et la dernière un angle θ', et les deux dernières un angle ε. L'angle trièdre donne, en vertu d'une formule connue,

$$\cos\varepsilon = \cos\theta\cos\theta' + \sin\theta\sin\theta'\cos A,$$

en désignant par A l'angle des deux plans (r, ds) et (r, ds'). On en déduit, en multipliant les deux termes par $\frac{ds\,ds'}{r}$ et intégrant :

$$\int_c\int_{c'}\frac{\cos\varepsilon}{r}\,ds\,ds'$$

$$= \int_c\int_{c'}\frac{\cos\theta\cos\theta'}{r}\,ds\,ds' + \int_c\int_{c'}\frac{\sin\theta\sin\theta'\cos A}{r}\,ds\,ds'.$$

Considérons séparément la dernière intégrale du second membre ci-dessus. La quantité $ds'\sin\theta'$ est l'arc de cercle compris entre les deux lignes r aboutissant aux extrémités de l'élément ds' ; la quantité $\frac{ds'\sin\theta'}{r}$ est l'arc ω compris entre les mêmes lignes et ayant l'unité pour rayon ; la quantité

$$\frac{ds'\sin\theta'\cos A}{r}$$

es la projection de l'arc ci-dessus sur le plan (r, ds); la quantité $\frac{ds'\sin\theta'\cos A\sin\theta}{r}$ est la projection de cette dernière sur la direction ds, et, par suite, la projection de l'arc ω lui-même sur la ligne ds. Tous ces arcs ω correspondants aux divers éléments ds' s'ajoutent ou se retranchent en projection sur la ligne ds et comme la courbe du circuit, et, par suite, celles des arcs ω sont fermées, que par conséquent les projections doivent

revenir au même point, il s'ensuit que leur somme formant l'intégrale sur le contour c' est nulle. On peut donc écrire :

$$\int_c\int_{c'} \frac{\cos \varepsilon}{r}\, ds\, ds' = \int_c\int_{c'} \frac{\cos \theta \cos \theta}{r}\, ds\, ds' .$$

5. Posons, pour abréger, les quatre expressions équivalentes :

$$(5)\quad \begin{cases} \mathrm{W} = -a^2 \int_c\int_{c'} \frac{1}{r}\frac{dr}{ds}\frac{dr}{ds'}\, ds\, ds' = a^2 \int_c\int_{c'} \frac{\cos\theta \cos\theta'}{r}\, ds\, ds' \\ \quad = -4a^2 \int_c\int_{c'} \frac{d\sqrt{r}}{ds}\frac{d\sqrt{r}}{ds'}\, ds\, ds' = a^2 \int_c\int_{c'} \frac{\cos\varepsilon}{r}\, ds\, ds' . \end{cases}$$

Nous aurons pour les équations (4) et (4 *bis*) :

$$d\mathrm{T} = -ii'd\mathrm{W} \quad \text{et} \quad \mathrm{T} = -ii'\mathrm{W} + c.$$

En supposant à l'origine $\mathrm{T} = 0$ et $\mathrm{W} = 0$, c'est-à-dire les circuits séparés par une distance infinie et immobiles, cela se réduit à :

$$(6)\qquad \mathrm{T} = -ii'\mathrm{W}.$$

La quantité W est appelée le potentiel des deux courants. C'est le travail dû à l'action des courants d'intensité 1 parcourant les deux conducteurs donnés. Cette quantité est fonction de s et s' considérées comme variables indépendantes, de sorte que ds et ds' n'y doivent pas varier quand les vitesses ou les intensités des courants varient. Elle peut être positive ou négative ; mais son signe ne dépend que des angles θ et θ', la quantité r étant toujours positive. On remarquera aussi que, dans le cas où un courant change de sens, il faut changer l'un des angles θ ou θ' en son supplémentaire, de sorte que l'un des cosinus change de signe. Il s'ensuit que W change de signe quand on change le sens de l'un des courants.

Des calculs connus (Briot, *Électricité*, p. 294) donnent à

l'expression de dW une forme commode pour les applications. On a, en effet, en partant d'une des formules (4 *bis*) :

$$\mathrm{dT} = 4a^2ii'\mathrm{d}\int_c\int_{c'} \frac{d\sqrt{r}}{ds}\frac{d\sqrt{r}}{ds'}\,ds\,ds'$$

$$= 4a^2ii'\int_c\int_{c'}\left(\frac{d\sqrt{r}}{ds'}\,\mathrm{d}\,\frac{d\sqrt{r}}{ds} + \frac{d\sqrt{r}}{ds}\,\mathrm{d}\,\frac{d\sqrt{r}}{ds'}\right)ds\,ds'$$

$$= 4a^2ii'\int_c\int_{c'}\left(\frac{d\sqrt{r}}{ds'}\frac{d.}{ds}\,\mathrm{d}\sqrt{r} + \frac{d\sqrt{r}}{ds}\frac{d.}{ds'}\,\mathrm{d}\sqrt{r}\right)ds\,ds'.$$

Considérons maintenant les deux expressions suivantes :

$$\frac{d\left(\mathrm{d}\sqrt{r}\,\dfrac{d\sqrt{r}}{ds'}\right)}{ds} = \mathrm{d}\sqrt{r}\,\frac{d^2\sqrt{r}}{ds\,ds'} + \frac{d\sqrt{r}}{ds'}\frac{d.}{ds}\,\mathrm{d}\sqrt{r},$$

$$\frac{d\left(\mathrm{d}\sqrt{r}\,\dfrac{d\sqrt{r}}{ds}\right)}{ds'} = \mathrm{d}\sqrt{r}\,\frac{d^2\sqrt{r}}{ds\,ds'} + \frac{d\sqrt{r}}{ds}\frac{d.}{ds'}\,\mathrm{d}\sqrt{r}.$$

Ajoutons-les et intégrons-les sur toute l'étendue des circuits c et c' ; les deux termes du premier membre s'annuleront, l'un en intégrant sur le circuit fermé c, l'autre sur le circuit c', et il restera :

$$2\int_c\int_{c'}\mathrm{d}\sqrt{r}\,\frac{d^2\sqrt{r}}{ds\,ds'}\,ds\,ds'$$

$$= -\int_c\int_{c'}\left(\frac{d\sqrt{r}}{ds}\frac{d.}{ds'}\,\mathrm{d}\sqrt{r} + \frac{d\sqrt{r}}{ds'}\frac{d.}{ds}\,\mathrm{d}\sqrt{r}\right)ds\,ds'.$$

On obtient ainsi pour le travail élémentaire dans le temps dt, et en supposant les intensités constantes :

$$\text{(7)} \qquad \mathrm{dT} = -8a^2ii'\int_c\int_{c'}\mathrm{d}\sqrt{r}\,\frac{d^2\sqrt{r}}{ds\,ds'}\,ds\,ds'.$$

6. Dans toutes les formules précédentes, la différentielle complète $\mathrm{d}\sqrt{r}$ doit être prise par rapport à toutes les variables desquelles dépend la distance r des centres des éléments ds et ds'. Nous avons déjà déterminé la position de ces centres dans chacun des courants par les longueurs s et s' des arcs des conducteurs comptés à partir d'une origine fixe. Mais leur position est aussi affectée par le mouvement et la déformation des conducteurs, qui sont des fonctions de t; d'où il suit que r et $\sqrt{r}$ sont aussi des fonctions de s, s' et t considérés comme variables indépendantes. On a donc :

$$\mathrm{d}\sqrt{r} = \frac{d\sqrt{r}}{ds}\,ds + \frac{d\sqrt{r}}{ds'}\,ds' + \frac{d\sqrt{r}}{dt}\,dt\,.$$

Chacun de ces termes donnera dans la valeur de dT ci-dessus exprimée une intégrale double semblable à la suivante, qui est relative au premier terme :

$$(8)\quad \left\{ \begin{aligned} & -8a^2ii' \int_c\int_{c'} \frac{d\sqrt{r}}{ds}\,ds\,\frac{d^2\sqrt{r}}{ds\,ds'}\,ds\,ds' \\ & = -4a^2ii' \int_c ds^2 \int_{c'} \frac{d.}{ds'}\left(\frac{d\sqrt{r}}{ds}\right)^2 ds'\,. \end{aligned} \right.$$

Le travail de tous les éléments de c' sur l'élément ds de c est représenté par

$$-4a^2ii'ds^2\left[\left(\frac{d\sqrt{r}}{ds}\right)_1^2 - \left(\frac{d\sqrt{r}}{ds}\right)_0^2\right].$$

Le circuit c' étant fermé, les limites d'intégrales 1 et 0 ramènent sur le même point, et la valeur de r et $\dfrac{d\sqrt{r}}{ds}$ sont les mêmes, de sorte que la différence ci-dessus est nulle. Il s'ensuit que le travail de toutes les actions élémentaires exercées sur ds est nul. Mais la résultante de toutes ces actions n'est pas

nulle ; en effet, toutes les parties d'un courant sont homogènes, c'est-à-dire que l'électricité y est partout en excédant ou en défaut dans toute son étendue, puisque l'expérience prouve qu'elles se repoussent. Les actions du courant c' sur l'élément électrique ds seront par conséquent toutes attractives ou répulsives et auront une résultante passant par le milieu de ds. Mais puisque le travail est nul, cette résultante devra se trouver normale à l'élément ds.

7. Nous arriverions au même résultant en considérant le second terme du développement de $\sqrt{r}$ relatif à ds', et nous en concluerions de même que la résultante des actions du circuit c sur l'élément ds' est normale à cet élément. Ces résultantes, que nous appellerons ψ et ψ', sont sans effet sur les courants, mais elles exercent des pressions sur les conducteurs et produisent un travail effectif quand ceux-ci sont libres de se mouvoir; ce sont des forces électro-dynamiques dont nous pouvons donner l'expression. En effet, la formule (8) peut être mise sous la forme :

$$-4a^2ii' \int_c \int_{c'} \frac{1}{\sqrt{r}} \frac{d^2\sqrt{r}}{ds\,ds'}\, ds\, ds' \times \frac{dr}{ds}\, ds\,.$$

Ce travail peut être considéré comme le résultat d'une force élémentaire agissant entre les éléments ds et ds' suivant la direction de r, et ayant pour expression :

$$4a^2ii' \frac{1}{\sqrt{r}} \frac{d^2\sqrt{r}}{ds\,ds'}\, ds\, ds'\,.$$

Car l'angle θ de cette force avec la direction du mouvement est défini par $\cos\theta = -\frac{dr}{ds}$. Nous retrouvons ainsi la formule donnée par Ampère.

8. Examinons maintenant ce que fournit dans l'expression générale du travail le terme relatif à la variation de t, lequel

correspond au déplacement des conducteurs. L'intégrale afférente à ce terme est :

$$(9) \qquad -8a^2ii' \int_c \int_{c'} \frac{d\sqrt{r}}{dt} \frac{d^2\sqrt{r}}{ds\,ds'}\, ds\, ds'\, dt\,,$$

et nous devons remarquer que cette dernière partie de l'intégrale (7) est égale à l'intégrale entière, puisque le travail dû à la variation de s et s' est nul, comme nous venons de le voir. Nous pouvons donc exprimer le travail cherché par la formule (7) donnée ci-dessus :

$$-8a^2ii' \int_c \int_{c'} \mathrm{d}\sqrt{r}\, \frac{d^2\sqrt{r}}{ds\,ds'}\, ds\, ds'\,.$$

Celle-ci a été déduite de la formule (4) par une transformation analytique, de sorte que les expressions (7), (4) et (4 *bis*) sont des formes différentes d'une même quantité. Nous pouvons donc substituer la dernière à la première et poser :

$$(10) \qquad \mathrm{dT} = \frac{d\mathrm{T}}{dt}\, dt = 4a^2ii'\,\mathrm{d} \int_c \int_{c'} \frac{d\sqrt{r}}{ds} \frac{d\sqrt{r}}{ds'}\, ds\, ds' = -\, ii'\,\mathrm{dW}.$$

9. Pour trouver l'expression de la force qui produit ce travail, on transforme l'expression (9) comme nous avons fait pour l'expression (4), en partant de la formule suivante :

$$\frac{d\left(\dfrac{d\sqrt{r}}{dt} \dfrac{d\sqrt{r}}{ds}\right)}{ds'}\, ds' = \frac{d\sqrt{r}}{dt} \frac{d^2\sqrt{r}}{ds\,ds'}\, ds' + \frac{d\sqrt{r}}{ds} \frac{d^2\sqrt{r}}{dt\,ds'}\, ds'\,.$$

En intégrant sur le contour c', le premier membre devient nul, et l'on obtient :

$$\int_{c'} \frac{d\sqrt{r}}{dt} \frac{d^2\sqrt{r}}{ds\,ds'}\, ds' = -\int_{c'} \frac{d\sqrt{r}}{ds} \frac{d^2\sqrt{r}}{dt\,ds'}\, ds'$$

$$= -\frac{1}{2} \int_{c'} \frac{1}{\sqrt{r}} \frac{d^2\sqrt{r}}{dt\,ds'} \frac{dr}{ds}\, ds'\,,$$

et, par suite, l'expression (9) prend la forme :

$$(11) \qquad 4a^2ii'dt \int_c \int_{c'} \frac{1}{\sqrt{r}} \frac{d^2\sqrt{r}}{dt\, ds'} \frac{dr}{ds} ds\, ds' .$$

Nous avons déjà posé

$$i = \rho\omega u .$$

Appelons n la masse électrique renfermée dans l'élément ds, nous aurons :

$$n = \rho\omega ds \qquad \text{et} \qquad ids = \rho\omega u ds = nu .$$

La formule (11) devient alors :

$$4a^2i'n \int_c \int_{c'} \frac{1}{\sqrt{r}} \frac{d^2\sqrt{r}}{dt\, ds'} ds' \times \frac{dr}{ds} udt .$$

Il résulte de là qu'on peut considérer le travail représenté par cette dernière formule comme produit par une force élémentaire s'exerçant entre les éléments ds et ds', suivant la ligne r, et ayant pour expression :

$$-4a^2i'\, n \frac{1}{\sqrt{r}} \frac{d^2\sqrt{r}}{dt\, ds'} ds' .$$

Cette force, multipliée par $\frac{-dr}{ds}$ ou $\cos\theta$, donne une composante électromotrice suivant l'élément ds, et multipliée ensuite par udt elle donne un travail électromoteur. Nous trouvons ainsi l'expression d'une force électromotrice connue, que nous désignerons par ψ_1.

10. Il nous reste maintenant, pour avoir le travail total dû à la mobilité des conducteurs, de calculer le travail afférent aux pressions normales sur les conducteurs, que nous avons appe-

lées forces ψ ou forces électro-dynamiques, et qui ont une action quand il y a déplacement des conducteurs. L'expression de ces forces agissant simultanément sur les deux conducteurs est

$$\psi = 4a^2 ii' \frac{1}{\sqrt{r}} \frac{d^2\sqrt{r}}{ds\, ds'}\, ds\, ds'.$$

Désignons par $d\sigma$ et $d\sigma'$ les éléments du déplacement donné aux deux éléments ds et ds', et par α et α' les angles de ces déplacements avec la direction de la force ψ qui agit sur chaque conducteur, on aura pour le travail élémentaire de chacune de ces forces sur chaque conducteur :

$$\psi d\sigma \cos\alpha \qquad \text{et} \qquad \psi d\sigma' \cos\alpha'.$$

Mais le déplacement relatif des conducteurs suivant la ligne r, que nous avons précédemment représenté par $\frac{dr}{dt}\, dt$, est la somme des déplacements des conducteurs, de sorte que l'on a :

$$d\sigma \cos\alpha + d\sigma' \cos\alpha' = \frac{dr}{dt}\, dt;$$

d'où il résulte que le travail des forces élémentaires ψ sur les deux conducteurs peut être représenté par

$$4a^2 ii'\, dt \frac{1}{\sqrt{r}} \frac{dr}{dt} \frac{d^2\sqrt{r}}{ds\, ds'}\, ds\, ds' = 8a^2 ii'\, dt \frac{d\sqrt{r}}{dt} \frac{d^2\sqrt{r}}{ds\, ds'}\, ds\, ds',$$

et la somme de ces travaux étendue à tout le contour des circuits est :

(12) $$8a^2 ii'\, dt \int_c \int_{c'} \frac{d\sqrt{r}}{dt} \frac{d^2\sqrt{r}}{ds\, ds'}\, ds\, ds'.$$

Ce résultat est, au signe près, l'expression (9) que nous avons trouvée pour le travail des forces électromotrices, et qui est égal à $-ii'd\mathrm{W}$. Nous pouvons donc écrire, en désignant par

les signes $d\mathrm{T}\psi c$ et $d\mathrm{T}\psi' c'$ le travail spécial à chaque conducteur :

$$d\mathrm{T}\psi c + d\mathrm{T}\psi' c' = ii'\mathrm{dW}. \tag{13}$$

11. Dans tout ce qui précède, nous avons supposé les intensités constantes. Supposons maintenant que, les conducteurs restant immobiles, l'intensité i soit seule variable avec le temps, on aura $\mathrm{dW} = 0$, et l'équation (6) deviendra :

$$\mathrm{dT}_1 = -\mathrm{W}i'di,$$

et, en substituant la valeur de W,

$$\mathrm{dT}_1 = -i'di \int_c \int_{c'} \frac{\cos\theta \cos\theta'}{r} ds'\, ds.$$

Ce travail peut être considéré comme le produit d'une force élémentaire agissant dans la direction de ds et ayant pour valeur :

$$-i'di \frac{\cos\theta \cos\theta'}{r} ds'.$$

C'est une force électromotrice que nous désignerons par ψ_2. Si maintenant on répète ce raisonnement en faisant varier l'intensité i', on trouvera pour l'accroissement du travail correspondant l'expression

$$\mathrm{dT}_2 = -\mathrm{W}idi'.$$

En faisant la somme de dT_1 et dT_2, on trouve pour l'ensemble du travail dû à la variation des intensités :

$$\mathrm{dT} = -\mathrm{W}(i'di + idi') = -\mathrm{W}d(ii').$$

Cette analyse nous conduit ainsi aux expressions connues des trois forces qui résultent de l'action mutuelle de deux courants, ainsi qu'à l'expression des travaux correspondants, l'un électro-dynamique et les deux autres électromoteurs.

LA GALERIE DE PEINTURE

DE

L'HOTEL DE VILLE DE TOULOUSE

Par M. ROSCHACH[1].

Les trente-quatre années écoulées entre la sanglante tragédie de 1562 et le rétablissement de la paix imposée à la ville de Toulouse, après bien des tergiversations et des résistances, par le roi Henri IV, marquent une interruption absolue dans les embellissements de l'hôtel de ville. Durant cette période terrible, les nécessités de la guerre absorbaient tout; les seuls travaux exécutés dans les dépendances du Palais Commun furent des ouvrages de défense.

La reconnaissance du roi pacificateur, retardée par les dernières opiniâtretés de la Ligue jusqu'en juin 1596, plus de deux ans après l'entrée d'Henri IV à Paris, eut pour effet de ramener les esprits vers des préoccupations moins sévères, d'effacer les traces de la guerre civile et de remettre en honneur les projets de décoration.

C'est de cette période et de ce nouveau courant d'idées que date une transformation assez considérable du vieil édifice communal, la construction des galeries. Les capitouls des années 1602 à 1609 ont attaché leur nom à cette métamorphose.

Avant eux, l'espace compris entre la porte et le mur de clôture du Palais Commun donnant sur les rues de Saint-

1. Lu dans la séance du 6 décembre 1888.

Quentin et de Saint-Martial et les massifs irréguliers du Grand Consistoire, de la Tour des Archives, des Prisons, de la Tour de Charlemagne et des constructions de Dominique Bachelier, formait une vaste cour, désignée pendant plusieurs siècles sous le nom familier de pâtus, et servant de lieu de rassemblement aux milices bourgeoises, aux corps de métier, aux confréries, aux détenteurs de biens nobles qui venaient y passer une première revue avant la montre féodale du sénéchal, et aux concurrents des adjudications publiques.

Les capitouls restreignirent le périmètre de ce pâtus et en firent une cour rectangulaire assez petite, encadrée de galeries.

La première, sur le flanc nord, fut édifiée en 1602; la seconde, en bordure sur la rue de la Maison de Ville, demeura dans son état primitif jusqu'en 1674; la troisième, sur le flanc méridional de la cour, fut bâtie en 1603.

Cette troisième galerie, symétrique à celle qui lui fait face et percée, comme elle, de quatre fenêtres de chaque côté, séparées par des trumeaux assez larges, fut, peu de temps après sa construction, cédée au peintre de l'hôtel de ville pour lui servir d'atelier.

Ce peintre était alors le troyen Chalette, portraitiste de premier ordre, dont les peintures brillantes font encore aujourd'hui l'honneur des archives. L'artiste y exécutait non seulement ses ouvrages municipaux, mais ses commandes privées; il y recevait ses élèves qui y travaillaient sous sa direction et il en décorait les murs de ses toiles. De là, le nom de *Galerie des peintures* donné, dès le règne de Louis XIII, à la troisième galerie.

C'est dans cette salle qu'ont été exécutées tant de compositions historiques ou décoratives, perdues ou détruites pour la plupart, dont le souvenir nous a été seulement conservé par des mentions contemporaines ou par les sèches annotations des trésoriers municipaux.

Chalette avait fait de la troisième galerie son atelier, dans l'acception la plus large du mot; il y recevait ses élèves, il

y travaillait indifféremment à tous ses ouvrages. Non seulement les capitouls venaient y poser, avant de sortir de charge, pour l'exécution des vingt-quatre portraits annuels imposés au peintre de l'hôtel de ville par ses lettres de provision, mais les seigneurs, les magistrats, les dames qui voulaient être présentés à la postérité par le pinceau brillant et vigoureux de l'illustre champenois y choisissaient, sur quelque vieux fauteuil de cuir fauve, l'attitude la plus avantageuse. Les commandes pour les châteaux, les hôtels particuliers ou les églises s'exécutaient dans le même lieu, et, en attendant livraison des tableaux de famille, des scènes de chasse, des batailles, des assomptions et des descentes de croix destinées à s'éparpiller à travers les deux provinces de Languedoc et de Guienne, Chalette avait pris l'habitude d'appendre ses toiles sur les murailles, ce qui faisait de la galerie une sorte de musée permanent et varié fort apprécié des honnêtes gens..

En 1661, lorsque les capitouls, mécontents de la négligence du successeur immédiat de Chalette, Antoine Durand, qui oubliait trop fréquemment de représenter sur les pages de vélin du *Livre de l'histoire* les épisodes mémorables du capitoulat, nommèrent à sa place Hilaire Pader, élève du grand portraitiste, ils exprimèrent le vœu de voir cet artiste porter « ses travaux dans la galerie de l'hôtel de ville pour y servir d'ornement, comme du temps du sieur Chalette, et mesme y venir travailler ses autres ouvrages[1]. »

La troisième galerie conserva la même destination pendant une vingtaine d'années. Jean-Pierre Rivalz, le fondateur de cette dynastie d'artistes féconds et faciles dont les œuvres ont inondé le midi, y installa son atelier en 1674, lors de sa nomination comme peintre municipal, et c'est là qu'il forma, par une étude approfondie de l'antique et de la nature, cette pépinière de dessinateurs et de coloristes dont les noms sont demeurés inséparables du sien.

1. J'ai cité cette délibération dans *les Douze livres de l'histoire de Toulouse*, p. 237.

La galerie était alors partiellement lambrissée au-dessous des dix fenêtres; on avait peint les murailles d'un beau bleu, parsemé de fleurs de lis et de croix de Toulouse jaunes; au-dessus régnait une corniche de cinabre et, en bas, un soubassement de même couleur[1]. Les nécessités du métier avaient d'ailleurs obligé le peintre à diviser la salle en plusieurs compartiments au moyen de cloisons.

En 1681, les capitouls décidèrent que l'atelier du peintre serait transféré dans une autre salle de l'hôtel de ville qu'on appelait la Chambre de la Bouille, qu'on démolirait les cloisons, et que la galerie, complètement restaurée dans ses œuvres vives, participerait aux grands travaux d'embellissement et de décoration qui devaient alors transformer le vieil édifice.

Après la création de la salle des Illustres toulousains, dont la première pensée appartient à Lafaille, et quelques autres conceptions non suivies d'effet, comme le projet d'installer dans l'hôtel de ville une collection de portraits des premiers présidents du Parlement et une salle des rois de France, le corps capitulaire, toujours sous l'impulsion de son laborieux syndic, engagé alors d'une façon très active dans la rédaction des *Annales de Toulouse,* dont le premier volume devait paraître en 1687, sous le patronage et aux frais de la municipalité, forma le dessein de consacrer la troisième galerie du Palais communal à l'histoire de la cité en y faisant placer des tableaux représentant quelques grandes scènes. Le nombre de ces tableaux se trouvait nécessairement indiqué par la disposition de la salle qui, étant percée de cinq fenêtres symétriques de chaque côté, offrait, outre une grande surface de fond, huit trumeaux d'une dimension assez considérable pour recevoir des peintures importantes.

Lafaille n'était pas seulement un annaliste érudit, mais un syndic dévoué et un avocat convaincu ou feignant de

1. Devis du 20 novembre 1666; commande au peintre Layssac, au prix de 50 livres.

l'être de l'authenticité des privilèges si opiniâtrément revendiqués par le corps municipal. Appelé à défendre contre les exigences du fisc et la critique intéressée des traitants royaux la fameuse prérogative de l'anoblissement capitulaire, il s'était plu à accumuler, dans le plaidoyer assez peu historique intitulé *Traité de la noblesse des capitouls*, tous les arguments qui pouvaient reculer l'ancienneté des splendeurs toulousaines, la rejeter dans la brume des temps les plus lointains, et surtout soustraire à l'initiative des rois de France les immunités dont la ville se prévalait. Il fallait bien établir que ces immunités, loin d'être des concessions du souverain, concessions toujours précaires et naturellement révocables par la volonté d'un successeur moins libéral, appartenaient, bien avant Clovis, à cette antique république toulousaine, antérieure à la fondation de Rome, comme le racontent sérieusement certains manuscrits des archives.

De là l'utilité d'accorder, dans le panthéon historique en préparation, une part très large, une part démesurée à des souvenirs d'un caractère particulièrement hasardeux, et de bien établir la gloire de Toulouse par des événements d'une date assez lointaine pour se dérober à toute discussion.

Lafaille avait, pour ainsi dire, tracé à grands traits le programme de sa décoration iconographique en écrivant, dès 1668, aux premières pages de son *Traité de la noblesse :*

« Ceux à qui l'histoire a donné quelque connaissance de « la ville de Toulouse ont pu remarquer qu'il y a peu de « villes en Europe qui aient conservé, comme elle a fait, « durant tant de siècles, la qualité de ville capitale et domi- « nante. Avant que de passer sous le joug des Romains, « comme elle fit avec le reste du monde, elle règnoit sur « une grande étendue de païs et ce fut d'elle que sortirent « ces fameux Tectosages, qui conquirent l'Asie... » Une note de l'historien s'étend complaisamment sur les principaux épisodes des migrations gauloises, la sortie des Tectosages au temps de Tarquinius Priscus, leur passage par

l'Allemagne où quelques-uns s'arrêtent, le pillage du temple de Delphes, la fondation d'Ancyre en Galatie, toutes aventures où la participation directe de la ville de Toulouse ne laisse pas que d'être médiocrement établie.

Si l'on ajoute à ces indications quelques lignes du même ouvrage rappelant le royaume des Wisigoths fondé à Toulouse, le passage du comte Raymond de Saint-Gilles en Orient et la chimérique installation d'un Parlement sédentaire à Toulouse, en 1303, par le roi Philippe le Bel, racontée avec un luxe de détails plus que suspect dans la chronique de Bardin, on reconnaîtra que le choix des sujets destinés à recevoir dans la troisième galerie la consécration tangible du pinceau se trouvait à peu près complètement indiqué d'avance. Dans l'exécution, quelques changements devaient être apportés au plan primitif; mais, malgré ces changements, les peintures historiques de la Maison de Ville n'en demeurèrent pas moins une sorte de commentaire en images des aphorismes si pompeusement étalés, d'abord dans le *Traité de la noblesse des capitouls*, et, ensuite, dans tous les mémoires apologétiques ou les requêtes en justification de privilèges, élaborés avec tant de conscience et d'opiniâtreté, jusqu'à l'heure même de la Révolution, par les avocats du corps capitulaire.

C'est au mois d'août 1682 que ce projet reçut un commencement d'exécution. Le 3 de ce mois, en présence des capitouls, maître Germain de Lafaille, avocat en Parlement, ancien capitoul et syndic de la ville, et Jean-Pierre Rivalz, peintre et architecte municipal, signèrent un contrat en vertu duquel l'artiste s'engageait à peindre à l'huile, dans le délai d'un an et pour le prix de 1,000 livres, sur la muraille de fond de la troisième galerie, une perspective figurant le prolongement de la salle, avec un tableau central où serait représentée la fondation d'Ancyre en Asie-Mineure par les Tectosages. Un acompte de 300 livres devait être payé au peintre dès qu'il mettrait la main à l'ouvrage et le reste après parfait achèvement.

L'acompte fut payé par mandement du 8 décembre 1682,

mais il s'écoula douze années entières avant que le conseil de ville n'autorisât le dernier règlement de comptes, par délibération du 4 août 1694, sans que nous sachions d'une façon très certaine quelle pût être la cause d'un retard aussi prolongé.

La grande scène murale de Jean-Pierre Rivalz, que certains critiques d'art, trompés par des documents incomplets, ont donnée à tort pour une fresque, tandis qu'elle était, d'après les termes formels du contrat, une peinture à l'huile sur enduit, n'avait pas un long avenir. L'humidité du climat, l'entretien défectueux de la salle, les efflorescences de salpêtre et la mauvaise qualité des matériaux employés à la construction de la muraille ne mirent pas trente ans à faire justice de cette composition pittoresque. Nous en trouvons une description sommaire dans un ouvrage assez confus de Bernard Dupuy du Grez, avocat au Parlement de Toulouse, imprimé en 1699, chez la veuve Pech : *le Traité sur la peinture, pour en apprendre la théorie et se perfectionner dans la pratique*, p. 221 :

« On y voit sur la ligne du devant de grands quartiers de pierre, qui sont préparés pour être mis en œuvre, qui trompent merveilleusement la veue. Il y a encore deux sculpteurs qui font la statue de Minerve et qui travaillent sur de grands tréteaux où l'on a rangé des ais : cet atelier est tout couvert de petits éclats du marbre, dont la poudre semble effectivement répandue sur les planches : c'est ce qui se voit à une aile du tableau. De l'autre, on voit une échelle à main appuyée contre une muraille, un baquet à mortier et d'autres outils servans à la maçonnerie : il y a, si je ne me trompe, par là quelque ayde maçon, qui rabote du mortier. Tout cela est d'un grand relief et a les ombres un peu fortes. Vers le milieu du tableau, sur la seconde ligne, on voit un des chefs des Gaulois, avec quelques-uns des principaux de la nation, qui considèrent le plan d'un édifice. Pour le fond, il y a un magnifique temple orné d'une riche architecture, et plus loin d'autres édifices commencés. On remarque en divers endroits des ouvriers qui travaillent

à ce bâtiment, et tout cela donne une grande idée de cette entreprise... »

Les retours de la muraille, des deux côtés de la grande scène de fond jusqu'aux premières fenêtres latérales, furent peints en trompe-l'œil d'architecture. Rivalz y avait représenté deux portes avec leurs ornements, « celle du côté droit est fermée et paroit très véritable. On voit à l'autre un serrurier qui fait effort de poser une porte dans ses gonds, avec une expression très naturelle et très sensible. Cet ouvrage est remarquable pour l'architecture de pierre, très bien imitée, pour la perspective et la science du clair obscur. On lit à une des pierres : *Joannes Petrus Rivalz Tolosas pingebat.* »

La grande composition de Rivalz n'était sans doute pas encore très avancée lorsque, le 20 septembre 1683, en Conseil des Seize, M. de Lafage, chef du Consistoire, fit à l'assemblée la communication suivante :

« Le dessein estant de garnir la troisiesme galerie de « tableaux représentant l'histoire et rares faits d'armes des « Tolosains, il a passé en ville un dessinateur nommé « Lafage, aussi habile audit art qu'on en puisse trouver, « par lequel on a fait faire les dessins de dix tableaux « moyennant la somme de 330 livres, lesquels dessins sont « si beaux qu'on ne peut assez les admirer et bien des gens « en donneraient 100 livres d'avantage. »

La dépense fut approuvée sans discussion et la somme payée à l'artiste par mandement du 10 décembre 1683.

Ce « dessinateur nommé Lafage » n'était pas, il s'en faut bien, un inconnu à Toulouse; il y était arrivé bien jeune, à onze ans, dit-on, de son hameau natal de Saint-Etienne-de-Vionan, dans le consulat de Lisle-d'Albigeois, à peu près chassé par son père, qui ne lui reconnaissait d'autre aptitude que celle de griffonner des figures extraordinaires; il avait commencé par gagner sa vie en dessinant des squelettes chez un chirurgien, sans autre préparation, disent ses biographes, que d'avoir copié d'instinct et de verve les *Travaux d'Ulysse,* de l'abbé de Saint-Martin. Après un

séjour dans l'atelier de Jean-Pierre Rivalz, dont il avait conquis l'amitié par ses étonnantes facultés d'invention et d'exécution, il était allé à Paris avec le fils du peintre municipal et avait participé aux études de l'Académie. Rentré dans sa province, la protection de M. Foucault, intendant de Montauban, lui avait ménagé un voyage à Rome qui eut pour lui le caractère d'une série de révélations et d'éblouissements ; il y fit une halte très prolongée, y vécut dans la familiarité de Carle Maratte et du Bernin, et troubla les Romains les plus idolâtres de Michel-Ange par l'incomparable hardiesse de son crayon. C'est une figure extrêmement curieuse que celle de ce jeune artiste qui s'est représenté lui-même, sous les traits d'un suivant de Bacchus, le torse nu, les cheveux couronnés de pampres et le crayon à la main. Sa biographie manque encore de précision et il y a des discordances de dates assez notables dans les récits écourtés ou verbeux qui en ont été faits. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fut enlevé à la fleur de l'âge, trente ans selon les uns, trente-deux selon les autres, après une existence qui paraît avoir été passablement désordonnée et où les pampres de Bacchus ont joué peut-être un rôle trop important.

Il venait d'arriver à Toulouse, en 1682, après plusieurs pèlerinages d'art en Italie, une station à Aix où il avait dessiné pour le célèbre amateur Boyer d'Aguilles, lorsque les capitouls l'intéressèrent à la création de leur galerie de peinture. On voit, par des documents ultérieurs, que la ville lui demanda, outre le croquis des grandes compositions destinées à être exécutées sur toile, un plan de décoration d'ensemble qui devait encadrer les tableaux et couvrir entièrement la muraille. Rien n'était plus familier à l'artiste albigeois que les compositions architecturales, où son imagination se jouait avec une hardiesse et une richesse de conception vraiment prodigieuses. Ce plan est perdu ; tout ce que nous en savons, par diverses pièces de trésorerie, c'est qu'il comprenait un lambris régnant tout autour de la salle et au-dessus des tableaux une large frise où se com-

binaient, dans des bordures façonnées, des plaques de marbre noir ou d'ardoise destinées à recevoir, en lettres d'or, la légende des peintures et des séries de blasons capitulaires sculptés, groupés quatre à quatre de chaque côté de l'inscription centrale et accompagnés de tablettes d'ardoise où devaient être gravés, également en lettres d'or, les noms des magistrats municipaux.

Les dessins ont eu meilleure fortune que le plan; après une éclipse assez mystérieuse, dont nous avons été impuissants à pénétrer le secret, ils ont été achetés, ou du moins neuf sur dix, au mois de juillet 1865, par le musée de Toulouse, et ils ont figuré à l'Exposition rétrospective de 1887.

Lafaille avait probablement indiqué lui-même le sujet de ces cartons, qui représentent :

L'Émigration des Tectosages, — la Fondation d'Ancyre, — le Pillage du temple de Delphes, — la Défaite du roi de Macédoine Ptolémée, — l'Entrée du comte Litorius à Toulouse, — la Reddition de Tripoli, — la Défaite d'Henri Plantagenet sous les murs de Toulouse, — l'Installation du Parlement de Toulouse, — l'Expulsion des huguenots le 17 mai 1562[1].

Cet ensemble de composition réglait, comme on le voit, les motifs des neuf grands panneaux réservés à la peinture historique : un tableau de fond, la construction d'Ancyre, et quatre scènes de chaque côté, entre les fenêtres.

Ces dessins, dont le chef du Consistoire de 1683 parlait avec une admiration si naïve, sont, en effet, très beaux; il y a une richesse de conception, une élégance, une connaissance des ressources de la forme humaine, une science anatomique, une variété d'attitudes, une richesse et un pittoresque de décoration vraiment merveilleux; le tout enlevé avec une légèreté de touche, une prestesse de main et un esprit incomparables. Naturellement, il ne faut pas demander à ces œuvres une recherche de vérité historique dans le

1. On trouvera la description de ces dessins dans l'*Inventaire des richesses d'art de la France* (Musée de Toulouse), actuellement en préparation.

costume, étrangère aux préoccupations du temps; bien qu'un intervalle de vingt-deux siècles sépare les deux événements extrêmes représentés dans la série, l'émigration des Tectosages et l'expulsion des huguenots, tous les personnages semblent en être contemporains : ils portent le costume héroïque, celui des bas-reliefs de la colonne Trajane, surtout celui des batailles d'Alexandre de Le Brun; il y a un certain nombre de types de guerriers, de grands-prêtres, de jeunes gens, de femmes, qui se répètent à travers les âges; les barons de la croisade et les soldats de Monluc, aussi bien que les compagnons du Brenn gaulois pourraient figurer sans disparate sur quelque bas-relief romain de l'époque impériale; mais il serait injuste de demander au jeune dessinateur d'être supérieur à son siècle; le costume antique est pour lui, comme pour tous les artistes de son temps, la forme noble et idéaliste par excellence; il en use, sans la discuter, comme d'une langue courante. Mais cet archaïsme de parti pris, réchauffé par une imagination très originale et très personnelle, n'en présente pas moins un vif intérêt, grâce à la correction et à la puissance des lignes, et dans tous les accessoires, armes, vases, objets décoratifs, cet archaïsme est comme compliqué et rajeuni par la fantaisie de la Renaissance.

Lafage ne prolongea pas son séjour à Toulouse; il avait rêvé, d'après Dupuy du Grèz, d'obtenir quelque pension des capitouls pour y diriger une école de dessin; mais ce projet ne fut point réalisé, et la destinée assez romanesque, dit-on, qui l'avait déjà ballotté plusieurs fois entre l'Italie et la France, le ramena vers Paris et lui fit, dit-on, rencontrer la mort en chemin. Lafage, du reste, était surtout un dessinateur. Sauf quelques grisailles connues, notamment celles de l'*Histoire de Toulouse*, exécutées pour le premier Président Gaspard de Fieubet, il ne mania guère le pinceau; il n'est donc pas probable qu'il eût songé, ni personne pour lui, à transporter sur la toile les compositions mouvementées et harmonieuses inventées sous l'inspiration des érudits de l'hôtel de ville.

M. d'Ambelot, député de la ville de Toulouse à la cour de France, eut mission, au printemps de l'année 1684, de se concerter avec des artistes de marque résidant à Paris pour l'exécution des trois premiers tableaux de la galerie : l'*Émigration des Tectosages, la fondation d'une ville de Germanie*, et *le Pillage du temple de Delphes.*

Naturellement, les rapports de l'envoyé avec le personnel du Conseil d'État, de la surintendance des finances et des autres ministères devaient diriger son choix vers cette pléiade de peintres qui, depuis tant d'années, mettaient au service du grand roi toutes les divinités de l'Olympe. Le grand-maître des cérémonies de ces fêtes de la couleur qui avaient pour théâtre les galeries et les escaliers des somptueuses résidences royales, Le Brun, était trop haut placé sur les sommets, trop absorbé par l'ordonnancement de ses pages historiques pour s'abaisser à la décoration d'un modeste hôtel de ville provincial; mais ce fut à trois de ses collaborateurs et non des moins vaillants ni déjà des moins célèbres que l'on s'adressa : Bon Boulogne, Jean Jouvenet et Antoine Coypel reçurent la visite du député de Toulouse et consentirent à prêter leurs pinceaux.

Bon Boulogne, fils d'un des membres et des fondateurs de l'Académie royale de peinture, avait alors trente-cinq ans. Après des séjours à Rome et à Bologne, il avait été reçu lui-même à l'Académie le 27 novembre 1667 pour son *Combat d'Hercule contre les Centaures*, et sa coopération importante aux peintures du grand escalier de Versailles lui assurait une légitime notoriété.

Jean Jouvenet, plus jeune de cinq ans, employé à Versailles par Le Brun, de 1661 à 1680, appartenait à l'Académie depuis le 27 mars 1675 pour son *Esther devant Assuérus*, et avait eu l'occasion de déployer ses qualités personnelles de dessinateur et de coloriste dans les peintures du château de Marly et de l'hôtel de Saint-Pouanges.

Antoine Coypel, le plus jeune de tous, — il n'avait alors que vingt-trois ans, — précoce fils de maître, lauréat de l'Académie dès sa treizième année, formé ou déformé par

de longues études à Rome et en Lombardie, était académicien depuis l'âge de vingt ans pour un tableau allégorique représentant Louis XIV victorieux donnant la paix à l'Europe.

Maître Caron, notaire du Châtelet de Paris, dressa, le 11 avril 1684, deux contrats en forme, l'un pour Jouvenet et Coypel, l'autre pour Bon Boulogne, en vertu desquels les trois artistes acceptaient la commande capitulaire au prix de six cents livres par tableau.

Le séjour des députés municipaux à Paris n'était que temporaire. Livrés à eux-mêmes et occupés de bien des travaux de plus d'importance, les artistes parisiens ne répondirent pas à l'impatience capitulaire, soucieuse de voir l'œuvre à terme avant la fatale échéance de Sainte-Catherine. Il fallut que le sculpteur Marc Arcis, en correspondance réglée avec la ville de Toulouse, depuis les pourparlers relatifs à la statue équestre de l'invincible monarque, gravît plus d'une fois les marches des trois ateliers pour stimuler une activité intermittente. Enfin, vers la mi-septembre 1685, les trois tableaux étaient terminés et emballés, et M. Crozat fils, agissant au nom de la ville, réglait aux peintres leurs derniers honoraires.

L'*Émigration des Tectosages* et la *Fondation d'une ville de Germanie,* de Bon Boulogne et de Jouvenet, se trouvent aujourd'hui au Musée de Toulouse; on en trouvera la description détaillée dans l'*Inventaire des richesses d'art de la France.*

Nous n'avons pu décrire le tableau de Coypel, *le Pillage du temple de Delphes,* par l'excellente raison que cette toile est devenue introuvable; elle figure sous le nº 227 dans le *Catalogue* de M. Suau, rédigé en 1850; mais, quelques années après, elle a donné lieu à une vive polémique entre M. Prévôt, M. George et la *Revue de Toulouse,* d'où il résulte qu'à cette époque ce tableau n'existait plus dans les magasins du Musée.

Le chevalier Rivalz, dans son *Analyse des différents ouvrages de peinture, sculpture et architecture qui sont*

dans l'hôtel de ville de Toulouse, nous donne une idée de ce tableau :

« La composition, dit-il, en est d'une belle ordonnance ; « dans le milieu du tableau, plusieurs soldats, dont le carac- « tère de pillage est très bien rendu, emportent la statue « d'Apollon ; sur le devant de ce groupe est peinte une figure « dont le dos est d'un très bon ton de couleur, de même que « les soldats enlevant les vases d'or qui sont d'une très « belle forme. Ce groupe principal a pour fond le temple, « d'où l'on voit descendre plusieurs soldats qui emportent « de grands chandeliers et des urnes... Les deux figures à « cheval qui semblent donner des ordres sont négligées ; le « cheval blanc qui est sur la première ligne est peint « savamment. »

L'esprit de continuité n'est pas une vertu toulousaine ; une fois posés dans la galerie, les tableaux de Jouvenet, de Bon Boulogne et de Coypel y furent oubliés, et il fallut une circonstance toute fortuite, le passage des ducs de Bourgogne et de Berry à Toulouse, en 1701, pour ramener l'attention vers le grand projet des capitouls de 1682.

On doit dire, du reste, à la décharge du corps capitulaire, que la longue suspension des travaux s'explique par les événements politiques et par les changements survenus dans le personnel administratif.

Les tableaux des trois peintres parisiens n'étaient pas encore déballés quand le roi signa les provisions de Lamoignon de Bâville comme intendant de Languedoc. Quelques jours après, la province commençait à être inondée de dragons, suivant l'expression de M. d'Aguesseau ; c'était l'avant-garde du nouvel administrateur, envoyé dans le pays avec la mission expresse d'y exécuter la révocation de l'Édit de Nantes.

L'année suivante mourut M. de Fieubet, le protecteur devoué de Lafaille et le grand meneur de l'intrigue capitulaire. Ce magistrat, qui avait exercé une action prépondérante sur les délibérations de l'hôtel de ville, n'était pas, il s'en faut, un prodigue des deniers municipaux en matière

somptuaire. Le *Testament syndical* nous apprend qu'il fit une assez longue opposition à la création de la salle des Illustres, non que l'idée lui déplût, mais parce que, très attaché à la personne et à la politique de Colbert, il avait un souci constant de ménager des ressources financières pour les incessants appels de fonds du ministre, et qu'il détestait en principe, comme lui, les dépenses improductives. Néanmoins, son goût pour les lettres et sa connaissance de l'histoire locale faisaient du premier Président un patron naturel de la galerie de peinture; il l'était si bien, et peut-être aussi protecteur de Lafage, qu'il chargea l'artiste vagabond d'exécuter chez lui, en grisaille, la série même des grandes scènes toulousaines. Son successeur, M. Morant, se désintéressa complètement de l'hôtel de ville.

Quant au nouvel intendant, il apportait en Languedoc des habitudes de précision et de rigueur administratives qui ne s'accommodaient point des procédures décousues et de la comptabilité un peu lâche des capitouls; il faisait, à peu près périodiquement, des appels de fonds, tantôt pour les milices, tantôt pour la démolition des temples et la reconstruction des églises, tantôt pour la subsistance des troupes, tantôt pour la création de nouveaux régiments, tantôt pour les manufactures ou le commerce des Indes, et les capitouls n'avaient guère lieu d'espérer l'autorisation de dépenses excédant le crédit normal régulièrement vérifié par les commissaires du roi.

L'expression d'un désir princier pouvait seul amener quelque adoucissement à cette inflexible austérité. C'est ce qui arriva.

Le 16 février 1701, l'hôtel de ville fut visité en grande cérémonie par les ducs de Bourgogne et de Berry, petits-fils de Louis XIV, à qui l'on montra, dans tous leurs détails, les diverses décorations de la Maison Commune. Les princes s'étonnèrent de l'abandon où étaient laissées, dans une salle à peu près nue, les toiles de Bon Boulogne, de Jouvenet et de Coypel.

Le 21 mars suivant, au Conseil des Seize, M. Gardel, chef

du Consistoire, rappela l'attention de ce corps administratif sur l'état de la troisième galerie. « Cette ville, dit-il, a commencé de faire une dépense très considérable en faisant faire à Paris, par les meilleurs peintres, trois tableaux qui représentent la sortie des Tectosages hors de Toulouse, la construction d'une ville près de la forêt d'Hercynie, et le pillage du temple de Delphes. Ces tableaux, qui ont coûté près de deux mille livres à la ville, restent inutiles dans cette galerie et pourraient se gâter par succession de temps, et comme lorsque Monseigneur le duc de Bourgogne et Monseigneur le duc de Berry..... visitèrent cette troisième galerie, il nous fut témoigné qu'on devoit la mettre dans sa perfection, nous avons cru qu'en secondant leurs avis il étoit nécessaire de faire mettre les inscriptions à ces tableaux avec les ornements convenables..... et aussi de profiter des offres qui nous sont faites par le sieur Arcis, sculpteur ordinaire du roi, et du séjour qu'il fera en cette ville, afin que nos successeurs, en suivant le plan fait par un si habile ouvrier, puissent mettre cette galerie dans sa dernière perfection. » Le Conseil des Seize approuva, à condition que la dépense n'excéderait pas 300 livres [1].

Arcis fit régner une frise au-dessus des tableaux, y plaça des tablettes d'ardoise portant en lettres d'or les inscriptions explicatives des peintures, et, à droite et à gauche de chaque tablette, disposa des écussons sculptés aux armes des capitouls ordonnateurs de l'ouvrage, avec les noms des titulaires gravés au-dessous, également en lettres d'or, sur des tablettes d'ardoise de plus petite dimension.

En 1702, Antoine Rivalz, que les comptes de l'hôtel de ville qualifient alors « peintre de l'Académie de Rome », remplit un des trumeaux vides de la galerie en y peignant la « *Bataille remportée par les Tectosages sur le roi Antiochus* », qui est un équivalent modifié de la *Défaite de Ptolémée*, de Lafage, et que les *Catalogues* du Musée ont appelé tour à tour la *Capture de Sostrate* (*Cat.* de l'an III)

1. *Livres des Conseils,* XXXV, fo 138.

et la *Capture de Sosthènes.* (*Cat.* de l'an XIII, 1805.)

Le 11 septembre 1705, le syndic de la ville, Pierre Bailot, voulant, dit-il, « mettre dans sa dernière perfection la troisième galerie et y faire placer tous les tableaux et ornements nécessaires, conformément aux dessins et devis que la ville fit faire par le sieur de Lafage, connu dans toute l'Europe pour la beauté de ses dessins », charge Antoine Rivalz de faire dessiner et peindre le cinquième tableau de la galerie, joignant la perspective, « lequel tableau représentera *Litorius fait prisonnier par le roi Théodoric*, et ensuite conduit prisonnier dans Toulouse, au grand contentement des Toulousains[1].

L'année suivante, Antoine Rivalz exécuta, sur pareille commande, son *Raymond de Saint-Gilles prenant la croix.*

L'année 1706 marque une nouvelle interruption des travaux de la galerie de peinture. Ils ne furent repris que dix-sept ans après.

Voici un contrat de 1723, qui marque cette reprise :

« A esté convenu entre Messieurs les Capitouls, syndic de la ville et Commissaires nommez par la délibération de la ville du sixième juillet dernier d'une part et le sieur Antoine Rivalz, peintre de l'hôtel de ville d'autre, que ledit sieur Rivalz promet et s'oblige de faire trois tableaux qui manquent pour parfaire [la galerie] des peintures, sçavoir de faire à neuf et sur de la toile le tableau du fond de la galerie appelée la perspective, représentant le même sujet, qui est *la Fondation de la ville d'Ancire*, de la même grandeur que celuy qui estoit auparavant, et les deux tableaux qui manquent pour remplir les deux trumeaux vuides, lesquels tableaux représenteront l'un *la Défaite et l'expulsion des huguenots* le 17 du mois de may, et l'autre *la Levée du siège et la déroute des Anglois*, qui avoient mis le siège devant Toulouse, lesquels trois tableaux le s^r Rivalz s'oblige d'avoir parachevés et mis en place dans trois

1. Ce tableau fut payé 600 livres, comme les précédents. (*Archives de la ville de Toulouse, Hôtel de ville,* p. 701.)

années, à compter de ce jourd'huy, de réparer les tableaux qui sont dans ladite galerie de peinture, et moyennant ce, Messieurs les Capitouls, Commissaires et syndic de la ville s'obligent au nom d'icelle, en vertu du pouvoir à eux donné par la susdite délibération du 26 juillet 1723, de faire payer audit sieur Rivalz la somme de trois mille livres, sçavoir mille livres tout présentement, autres mille livres à la moitié de l'ouvrage, et les mille livres restants le jour de la réception d'iceluy. Fait double à Toulouse le 22e septembre 1723.

« De Carrière, chef du consistoire; Pertenais, capitoul; Favier, capitoul; Daram, commissaire; Malaret, capitoul; Buisson de Champclaux, capitoul; Villepique, commissaire; Martin, commissaire; Rivalz; Bailot, syndic; Campa, commissaire; Rolland, commissaire; Labadens, commissaire; Comynihan, commissaire. »

« Nous, Capitouls et Commissaires soussignés, certiffions avoir examiné les trois tableaux énoncés en la présente police cy contre et avons trouvé iceux estre conformes en icelle, et, en conséquence, ordonnons que mandement de la somme de mil livres restante de celle de trois mil livres sera tiré en faveur du sieur Rivals, au Consistoire, le 16e juin 1727.

« Bailot, capitoul et chef du Consistoire; Marrot, capitoul; Eimar, capitoul; Lautié, capitoul; Pimbert, capitoul; Bouttes, capitoul; Villepique, commissaire; Daram, commissaire. »

(*Archives de Toulouse, Hôtel de ville,* I, p. 725.)

Il paraît que les conditions de salubrité de la troisième galerie étaient bien mauvaises ou les soins d'entretien bien défectueux, puisqu'au rapport de l'annaliste capitulaire Jean Claude de Tilhol, dès l'année 1756, les neuf tableaux historiques de Bon Boulogne, de Jouvenet, de Coypel et d'Antoine Rivalz se trouvaient dans le plus déplorable état, « les uns en partie pourris, les autres effacés et les couleurs tombées

et presque tous chargés de poussière qui les dévorait »[1].

La restauration en fut faite cette année même par Pierre Rivalz, fils d'Antoine, et comme lui peintre de l'hôtel de ville. Cet artiste avait été chargé aussi de réparer quatre toiles historiques, dont l'une, la plus récente, déjà à peu près perdue — on avait eu l'imprudence de la laisser exposée en plein air dans la cour Henri IV, sous les arcades ouvertes du rez-de-chaussée, au-dessous de la galerie de peinture — qui furent appendues alors dans le grand escalier de pierre, « hors de danger d'être dégradées, dit le chroniqueur, et très à portée d'être vues lors des grandes cérémonies », l'*Entrée du dauphin Louis XI,* par Antoine Contarini, déjà restaurée par Jean-Pierre Rivalz; l'*Entrée de Louis XIII*, par Chalette; l'*Entrée de Louis XIV*, par Durant, et l'*Entrée des ducs de Bourgogne et de Berry*, par Michel.

Les grands travaux exécutés à l'hôtel de ville, à partir de l'année 1750, lors de la reconstruction de la façade de Cammas, occasionnèrent un bouleversement général des galeries, ainsi qu'on en peut juger par l'extrait suivant des registres capitulaires :

Commission du 7 août 1765: « La Commission concernant la décoration des salles de l'hôtel de ville où étaient présents et opinants MM. d'Héliot, Carrière, Cavailler, Pertenais et Casseyrol, anciens capitouls, et Me Dupuy, syndic de la ville.

« M. Ricard, chef du Consistoire, a dit avoir assemblé cette Commission pour luy faire part s'il ne conviendrait pas de remettre les tableaux dans la même salle où ils étoient.

« Sur quoy il a été délibéré de remettre les tableaux dans la même salle appelée de peinture, les bustes des hommes illustres dans la seconde salle, et néanmoins de consulter auparavant des personnes de l'art, et enfin de donner à ladite salle une forme régulière pour laquelle il a été présenté deux projets, et en conséquence la Commission a prié

1. *Annales manuscrites,* XI, chronique 426, p. 642.

M. Garipuy de consulter des artistes pour le choix de ces deux projets. »

Arriva la Révolution et, avec elle, la suppression absolue de l'ancienne organisation municipale. En elles-mêmes, par leur style classique, les peintures de la troisième galerie, sauf deux scènes, n'étaient pas de nature à offusquer la nouvelle orthodoxie, et tous ces Romains de convention, casqués et empanachés, représentant d'une façon si peu fidèle les chevaliers du onzième siècle ou les contemporains de Charles IX, avaient une parenté assez prochaine avec les guerriers de l'école de David pour trouver grâce aux yeux d'une critique ombrageuse; mais il fallait compter avec la loi contre les emblèmes féodaux et avec le zèle de la *Société populaire* chargée d'en surveiller l'exécution. C'est par les armoiries capitulaires, si jalousement arborées autour des toiles, que la galerie de peinture donnait prise à la régénération. Les patriotes commencèrent donc à régénérer la galerie en brisant toutes ces petites compositions héraldiques, de date généralement assez récente, par où les bourgeois, les avocats, les procureurs, les banquiers, les notaires, les marchands de Toulouse et autres lieux aimaient à consacrer le souvenir de leur année d'édilité, objet de tant de rêves, de convoitises et d'intrigues. Ce grand massacre armorial amena la dislocation de tout le système décoratif de la salle et lui donna aussitôt un aspect de ruine; d'ailleurs, en brisant les écussons, il était bien difficile que les encadrements de Marc Arcis, ces moulures délicates, ces frondaisons opulentes, bosselées et contournées sur le type du pur style de Louis XIV, ne reçussent pas des éclaboussures. Le personnel tumultueux que les nouveaux événements introduisait dans l'hôtel de ville aggravait, par son irrévérence et sa brutalité, les anciennes traditions de négligence si durement reprochées aux capitouls par quelques rédacteurs de leur chronique municipale.

La troisième galerie se trouvant ainsi mutilée et déshonorée, les revendications des agents chargés de concentrer

les œuvres d'art dans un dépôt départemental furent une chance de salut pour les toiles exposées à de si dures épreuves.

Le tableau de *la Fondation d'Ancyre*, à cause de sa grande dimension, ne fut pas compris dans l'exode, malgré les réclamations de Lucas qui en gémissait et qui écrivait, dans son *Catalogue* de l'an III :

« Ce tableau est encore dans la Maison Commune de Toulouse; nous espérons que, quelque jour, nos magistrats seconderont les vues du Comité d'instruction publique de la Convention Nationale, qui en désire le transport au *Muséum*, lieu où il risquera moins de se gâter et où il deviendra plus utile pour les élèves; d'ailleurs, ce déplacement nous procurera la vue d'un beau tableau de Jean-Pierre Rivalz, qui est peint sur le mur[1]. »

Dans la séance du 29 germinal an III (18 avril 1795), le Conseil général de la Commune entendit la lecture d'une pétition du citoyen Brian, inspecteur du Muséum provisoire des Grands-Augustins, au directoire du district. Ce fonctionnaire y exposait que, comptant extraire de la Maison Commune le grand tableau de *la Fondation d'Ancyre* pour le transporter au Musée, il avait fait pratiquer au mur de la salle une ouverture afin de l'y introduire sans l'endommager. La municipalité lui ayant refusé la délivrance de cette toile, ainsi que d'un petit tableau conservé aux Archives, il demandait l'intervention du district et la pose d'une sentinelle à la brêche de la muraille pour préserver d'accident les autres monuments d'art et de science conservés dans ce dépôt. Il avait d'ailleurs, disait-il, compris déjà le tableau d'Antoine Rivalz dans la liste des peintures adressées à la Commission exécutive de l'Instruction publique. Le district, par arrêté du même jour, renvoyait la pétition à la municipalité pour donner ses observations.

La municipalité répond que la loi portant création des

1. *Catalogue des tableaux et autres monumens des arts formant le Muséum provisoire établi à Toulouse,* p. 187.

Musées ne vise en aucune manière les monuments d'art et de science appartenant à des établissements non supprimés; les Maisons Communes doivent conserver leurs œuvres d'art aussi bien que leur mobilier. Ces ouvrages « y remplissent, « comme dans le Musée, l'objet d'instruction publique; « puisque, là comme ailleurs, ils sont exposés librement « aux regards et à l'admiration du public. »

Elle ajoute que le tableau de Rivalz, « par sa nature, par « son objet et par sa position, doit demeurer consigné dans « la Maison Commune jusqu'à la fin des siècles; il est là « dans son assiette naturelle.

« Il représente la fondation d'Ancyre par les Tectosages, « à qui la révolution du temps nous a fait succéder.

« Il fut fait aux frais de la commune.

« Il fut destiné à faire le point d'optique au fond d'une « salle..., il y est à sa place unique; le point d'optique qui « lui a été ménagé dans sa situation actuelle lui conserve « seul l'avantage de l'illusion, premier caractère de toutes « les peintures.

« Dans tous les temps, ce tableau énorme fut conservé « avec très grand soin dans cette commune; l'atteinte ou « l'approche des curieux indiscrets en est défendue par « des pointes de fer plantées au plancher à une toise en « deçà.

« L'entrée de la salle où il se trouve n'est fermée que « par une porte de fer, qui le laisse voir à tout venant et « à toute heure; la salle est d'ailleurs toujours ouverte et « toujours aux curieux et aux amateurs lorsqu'ils se pré- « sentent.

« En dernière analyse, ce monument, précieux par lui- « même, est une propriété inaltérable de notre Maison Com- « mune; elle entend le conserver à la place qu'il occupe « actuellement par tous les moyens que la loi autorise. »

La municipalité établit enfin que la loi du 24 août 1793, qui a attiré à la République les propriétés des communes, frappe seulement les propriétés utiles et productives, domaines ou créances, mais non le mobilier; elle applique,

d'avance, les mêmes observations à tous les autres tableaux et monuments existant dans l'édifice municipal[1].

Cette doctrine, irréprochable au moins en principe, ne fut pas goûtée de la Convention qui rendit, le 20 thermidor an III (23 juillet 1795), l'arrêté suivant :

« La Commission exécutive de l'Instruction publique

arrête

que le tableau de Rivalz représentant la fondation de la ville d'Ancyre, actuellement placé dans le fond de la galerie de la Maison Commune de Toulouze, sera transporté dans le Museum de cette ville.

« Le procureur général syndic du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

« Ginguené, adjoint. »

Dans son *Catalogue* de l'an IV, Lucas eut enfin la joie d'écrire : « La municipalité, régénérée par le représentant du peuple Clauzel, s'est empressée de déposer dans le sanctuaire des arts ce morceau digne des plus grands éloges et capable d'émouvoir et d'engager à l'étude les concitoyens de l'auteur. »

La troisième galerie n'était plus qu'une vaste salle vide portant seulement sur ses murs souillés quelques traces des compositions architecturales de Rivalz et les arrachements des moulures détruites, lorsqu'une décision de la municipalité, obligée de partager entre les divers services les locaux incohérents de la Maison Commune, attribua la salle historique aux bureaux de l'ingénieur de la ville, y bâtit des cloisons de planches et l'encombra de casiers et de cartons. Alors ce fut véritablement la fin.

1. *Archives municipales, Délibérations* (ms. 4196), p. 387.

ANATOMIE COMPARÉE

COTES ET STERNUM DES VERTÉBRÉS

Par M. A. LAVOCAT[1].

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Sous le titre de Sternum, on désigne généralement les pièces osseuses donnant appui aux Côtes et concourant ainsi à former la cage thoracique, qui renferme le cœur et les organes respiratoires.

Cette définition n'est applicable qu'aux Mammifères non claviculés, dont le Sternum est exclusivement thoracique, — et elle devient incomplète dès qu'on examine le Sternum dans la série des Vertébrés.

En effet, chez l'Homme et les Mammifères claviculés, l'extrémité antérieure du Sternum porte les Clavicules; et chez les Monotrèmes, les Oiseaux, ainsi que dans la plupart des Reptiles, on voit, en outre, les Coracoïdes s'appuyer sur cette extrémité. Or, les Clavicules et les Coracoïdes ne sont pas thoraciques : ils appartiennent à l'Épaule et se rattachent à la région cervicale.

1. Lu dans la séance du 13 décembre 1888.

On doit noter aussi que le Sternum costal n'est pas toujours simplement thoracique : chez les Reptiles et les Oiseaux, il se prolonge sous l'abdomen et devient thoraco-ventral.

Malgré cette diversité qui semble donner au Sternum des Vertébrés des caractères si dissemblables, on peut établir les analogies de cet appareil, si l'on distingue ses pièces constitutives d'après leur destination, indiquée par les arcs qu'elles supportent.

En appliquant ainsi le principe des Connexions, on reconnaît à l'appareil costal deux parties : l'une, antérieure, destinée aux Coracoïdes et aux Clavicules ; l'autre, postérieure, spéciale aux côtes.

La section antérieure ou le Présternum est formée de deux éléments, situés l'un au-devant de l'autre, ordinairement unis par soudure primitive, et donnant appui, — le premier aux Coracoïdes, — et le second aux Clavicules.

Le Présternum est à la fois Coracoïdien et Claviculaire, par exemple, chez les Lézards, les Tortues, les Oiseaux et les Monotrèmes ; simplement Claviculaire dans les Crocodiles et les Mammifères claviculés, il est nul chez les Mammifères peu ou point claviculés.

Par conséquent, le Présternum existe toujours lorsque les Arcs scapulaires sont pourvus de Coracoïdes et de Clavicules, — ou seulement de Clavicules complètes ; et il n'y a pas de Présternum lorsque les Clavicules sont peu ou point développées.

Le Sternum costal est très varié dans sa construction. Quelquefois il est formé d'une large plaque médiane, comme dans les Lézards et les Oiseaux, — ou divisé en lames latérales, comme dans les Tortues. Chez d'autres Vertébrés, il est très allongé, non segmenté, comme dans les Crocodiles, ou formé de pièces disposées en série longitudinale, comme chez les Mammifères. — Il peut être thoracique et ventral, lorsque le thorax et l'abdomen ne forment qu'une grande cavité, comme chez les Reptiles et les Oiseaux : alors il n'y a pas de distinction entre les côtes thoraciques et les côtes

abdominales, si ce n'est chez les Crocodiles. Mais le Sternum costal est simplement thoracique dans la classe des Mammifères, où le thorax et l'abdomen sont séparés par le Diaphragme : dans ce cas, il n'y a pas de côtes ventrales, et le Sternum abdominal n'est représenté que par le cordon connu sous le nom de *Ligne blanche*.

Chez les Vertébrés inférieurs, on rencontre d'autres particularités : ainsi, dans les Ophidiens, les nombreuses Côtes thoraciques et ventrales manquent de Sternum; et il en est de même pour les Côtes cervicales, qui, en l'absence des membres antérieurs, remplacent la ceinture scapulaire. — Chez les Batraciens, qui sont dépourvus de Côtes, il n'y a pas de Sternum, thoracique ni ventral; mais le Présternum se développe en même temps que les membres antérieurs. — Enfin, dans les Poissons, la région abdominale est pourvue de Côtes sans Sternum, tandis que, dans la section thoracique, il y a des Côtes, ainsi que des pièces sternales.

La division de l'appareil sternal en Présternum et Sternum costal donne à chacune de ces deux parties une signification caractéristique, que n'ont pas les termes d'*Episternum*, — de *Méso* ou *Entosternum*, — de *Pleuro* et *Hyposternum*, qui, généralement appliqués aux diverses parties du Sternum, indiquent seulement leur position relative et non leur valeur.

Le nombre de pièces sternales est, en principe, égal à celui des Arcs qu'elles supportent; et c'est toujours la pièce qui est en arrière de l'insertion d'une paire de Côtes ou de Clavicules qui lui appartient; mais ce nombre est souvent réduit en apparence par la soudure des pièces entre elles.

Les pièces sternales sont évidemment paires, dans le jeune âge, lorsqu'elles sont larges, ainsi qu'on le voit chez l'Homme, les Ruminants, etc.; mais, lorsqu'elles sont étroites, elles paraissent impaires par la soudure primitive de leurs deux moitiés.

Le développement ostéologique du Sternum, principalement étudié chez l'Homme et quelques Mammifères, présente les particularités suivantes : dans la gangue cartilagineuse

primitive, des noyaux osseux se forment, chez le fœtus, successivement des premières aux dernières pièces sternales; — après la naissance, la réunion des pièces entre elles a lieu des dernières aux premières, plus rapidement chez les animaux que chez l'Homme; cependant, chez plusieurs Quadrupèdes, cette soudure n'est jamais complète. — Quant au Présternum, sa soudure à la première pièce sternale est généralement très précoce.

REVUE COMPARATIVE.

POISSONS.

Les Zoologistes admettent généralement que, chez les Poissons, le Cou et le Thorax manquent, — l'abdomen faisant suite à la Tête. Mais, si l'on examine attentivement la construction de ces Vertébrés primitifs, on peut reconnaître que le Cou et le Thorax ne sont pas entièrement supprimés. En effet, la région Cervicale conserve ses arcs inférieurs, c'est-à-dire la Ceinture scapulaire, qui s'appuie, en haut, sur la partie latérale et postérieure du crâne et, en bas, sur une pièce médiane, qui est évidemment un Présternum. — De même que le Cou, le Thorax est réduit à ses Arcs inférieurs, c'est-à-dire à des Côtes, constituées par les *Arcs branchiaux* et caractérisées, comme toujours, par leurs rapports avec le cœur et les organes respiratoires. Ces Arcs, suspendus sous le crâne, par persistance de l'état embryonnaire, sont en arrière de l'Appareil hyoïdien, dont ils répètent exactement le mode de construction. Latéralement, ils sont recouverts par les pièces Operculaires et par l'arc Scapulo-claviculaire. En bas, chacun d'eux s'unit à l'opposé par l'intermédiaire d'une petite pièce sternale, dite *Basi-branchiale*. (*Fig.* 1.)

On peut donc établir qu'il y a, chez les Poissons, non seulement des Côtes ventrales, mais aussi un *Présternum*, un *Sternum costal* et des *Côtes thoraciques*.

Le PRÉSTERNUM est simplement *Claviculaire*, par défaut des Coracoïdes. De forme et de dimensions variables, il est situé au-dessous du Sternum costal, parce que le Thorax est compris entre les Arcs scapulo-claviculaires, destinés à protéger les Branchies.

Le STERNUM COSTAL ou *thoracique* est formé de quatre pièces médianes, successives, au-dessus du Sternum claviculaire; et chacune d'elles porte une paire de Côtes.

Les CÔTES THORACIQUES, ordinairement au nombre de quatre, sont des tiges grêles, arquées et formées de quatre articles bout à bout, dont le troisième, plus allongé, porte, en arrière, des prolongements échelonnés, connus sous le nom de *Rayons branchiostèges,* sur lesquels se déploie la membrane respiratoire des Branchies. Ces rayons sont analogues à l'Apophyse uncinée des Côtes supérieures chez les Crocodiles et les Oiseaux. — Il est aussi à remarquer que la construction des Arcs thoraciques en quatre articles ne se reproduit que chez les Mammifères.

Dans la région abdominale, les Côtes, en nombre très variable, sont des arcs d'une seule pièce, sans Sternum, — et fixées, par leur extrémité supérieure, sur le Centrum des vertèbres lombaires.

AMPHIBIENS ET BATRACIENS.

Les Amphibiens et les Batraciens paraissent, comme les Poissons, dépourvus de Cou et de Thorax : à la suite de la Tête, la région abdominale est allongée, dans les Amphibiens, et pourvue de Côtes, sans Sternum, de même que chez les Poissons; — dans les Batraciens, cette région, courte et large, est sans Côtes ni Sternum.

La section thoracique est réduite, comme chez les Poissons, aux Arcs inférieurs ou *branchiaux,* bien développés dans les Têtards. Chez les Amphibiens pérennibranches, ils persistent : ordinairement au nombre de quatre, comme dans les Poissons, chacun d'eux est formé de pièces cartilagineuses, denticulées, dont la supérieure se fixe sous le crâne,

— et l'inférieure aboutit à une petite pièce Basibranchiale. Mais, chez les Batraciens, ces Arcs branchiaux disparaissent à mesure que les poumons se forment, — et ils ne laissent que des vestiges fixés à l'Hyoïde.

Dans cette Classe, la Région Cervicale est représentée, — quand les membres antérieurs existent, — par les Arcs scapulaires, appuyés inférieurement sur un Présternum. — Chez les Batraciens anoures, pourvus de Coracoïdes et de Clavicules, ce Présternum, cartilagineux et non segmenté, est allongé, aplati et à extrémités élargies. Sur ses côtés, il donne appui, en avant, aux Coracoïdes et, immédiatement en arrière, aux larges Clavicules, dont l'échancrure antérieure circonscrit un *Trou ovale*, entre chacune d'elles et le Coracoïde du même côté. (*Fig.* 2.)

Par conséquent, l'Appareil sternal de ces Vertébrés est réduit, — après leur métamorphose, — à un Présternum à la fois *Coracoïdien* et *Claviculaire*.

OPHIDIENS.

Les nombreuses vertèbres des Ophidiens portent presque toutes des Côtes, — et les différentes régions du rachis sont peu distinctes les unes des autres, en raison de ce que, les membres antérieurs et postérieurs étant nuls ou rudimentaires, les ceintures scapulaire et iliaque sont remplacées par des arcs costaux, dans les sections Cervicale et Sacrée.

Les Côtes des Serpents sont généralement arquées et prolongées par un court cartilage. Leur extrémité supérieure, un peu renflée, s'articule sur les Apophyses transverses, peu saillantes, des Vertèbres. Pour ces côtes, comme pour celles de la région abdominale des Poissons, le Sternum n'est représenté que par le cordon fibreux qui règne sur la ligne médiane inférieure.

LÉZARDS.

Le Sternum des Lézards est bien supérieur, par sa composition, à celui des Batraciens. L'évolution progressive, qui

le complète, atteint un assez haut degré pour que cet Appareil puisse être considéré comme le modèle de la construction sternale, si remarquable dans les Chéloniens et les Oiseaux.

De même que chez ces animaux, les membres scapulaires des Lézards sont pourvus de Coracoïdes et de Clavicules, — et les parois de la cavité commune au Thorax et à l'Abdomen sont garnies de Côtes. En conséquence, le Sternum est régulièrement formé de deux parties : le *Présternum,* donnant appui aux Coracoïdes et aux Clavicules ; et le *Sternum costal,* qui porte les Côtes thoraciques, — celles de la section lombaire n'étant pas développées. Ces Côtes sont en deux pièces, l'une supérieure, l'autre inférieure, obliques en sens inverse et angulairement articulées.

Le PRÉSTERNUM, essentiellement *Coraco-claviculaire*, reproduit celui de l'Ichthyosaure. Il est cartilagineux, médian et allongé en forme de croix. En arrière, il se termine en pointe plus ou moins prolongée dans une entaille du Sternum costal. En avant, les Coracoïdes s'appuient sur son sommet, et, sur les côtés, s'adapte la large base des Clavicules. Le *Trou ovale* est divisé en trois ou quatre trous par des prolongements de la Clavicule et de l'Omoplate sur le Coracoïde. (*Fig.* 3.)

Le STERNUM COSTAL, également cartilagineux et non segmenté, est une plaque irrégulièrement rhomboïdale ou triangulaire, virtuellement formée de deux moitiés, réunies sur la ligne médiane. Au bord antérieur de cette plaque est l'entaille médiane, qui reçoit la pointe du Présternum, — et, de chaque côté, une échancrure, en rapport avec le contour postérieur de la Clavicule. — Les bords latéraux, convexes, portent les quatre premières Côtes. — En arrière, les dernières Côtes, — en nombre variable, dans les différents Genres, — se disposent en demi-cercle horizontal, et se réunissent, de chaque côté de la ligne médiane, en une tige, qui se fixe au bord postérieur de la plaque sternale.

Cette construction, ainsi exposée, s'éloigne beaucoup de la manière dont le Sternum des Lézards est décrit et figuré

dans les ouvrages d'Anatomie comparée. Les interprétations émises à ce sujet sont généralement inexactes et sans bases méthodiques. D'abord, — comme pour les Batraciens, — les Coracoïdes sont indiqués comme étant des *Clavicules* ou des *Acromions;* et les vraies Clavicules sont dites *Coracoïdes.* Puis, le Présternum est déterminé, par les uns, *Inter-clavicule* et, par les autres, *Episternum.* — Entre les deux Clavicules, le corps du Présternum est considéré comme *Epi coracoïde.* — Enfin, la plaque sternale est désignée, à tort, sous le titre de *Entosternum*, — et sa partie postérieure sous celui de *Hyposternum.*

CROCODILES.

Sous le rapport du développement, l'Appareil sternal des Crocodiles est inférieur à celui des Lézards. Il est remarquable par son étroitesse et surtout par sa longueur, depuis la base du cou jusqu'au bord de la cavité pelvienne.

Presque entièrement cartilagineux, il est formé d'éléments qui, malgré leur continuité, peuvent être caractérisés, d'après leurs connexions, avec les parties fixées sur leurs côtés. (*Fig.* 5.)

La section antérieure, constituant le Présternum, est aplatie de dessus en dessous et prolongée en spatule sous la moitié postérieure du cou. Sur ses bords échancrés se fixent largement les Clavicules. Il n'y a pas de Coracoïdes; par conséquent, ce Présternum est simplement *Claviculaire.*

La section postérieure ou Sternum costal est une longue tige continue, mais divisible en deux parties, dont la première, qui est *thoracique,* donne appui, sur ses bords, à neuf Côtes complètes; la seconde, plus étroite, est *ventrale* et porte, de chaque côté, six cartilages ou *Côtes inférieures abdominales*, dirigés en arrière et décroissant. En arrière, cette tige s'élargit, en forme de plaque *prépubienne,* et se termine sur le bord antérieur des Pubis. ..

Les Côtes thoraciques des Crocodiles sont osseuses et, comme celles des Lézards, formées de deux pièces bout à

bout; les Côtes supérieures portent, en arrière, une assez large *Apophyse uncinée*, qui décroît et s'efface sur les dernières côtes.

Dans la section *ventrale*, les Côtes supérieures n'existent pas; les Côtes inférieures sont cartilagineuses, arquées et terminées en pointe, à leur extrémité supérieure.

Tortues.

Le Sternum des Tortues est caractérisé par sa largeur, qui le rapproche de celui des Lézards et des Oiseaux. En outre, il devient osseux et commence à se segmenter en lames, qui constituent le Plastron et s'agencent, par leurs bords, avec de larges Côtes, formant la base de la Carapace. (*Fig.* 4.)

De même que dans les Lézards et les Oiseaux, il y a, chez les Tortues, des Coracoïdes, ainsi que des Clavicules, et, par conséquent, un Présternum *Coraco-claviculaire*. Ce Présternum, — tantôt allongé en forme de croix ou de triangle, tantôt élargi et transversalement obrond, — est toujours médian et enclavé entre les premières plaques du Sternum costal : de là, le nom d'*Entosternum*, qui lui fut donné par Geoffroy Saint-Hilaire. Au-devant de cette pièce se fixent les Coracoïdes et, sur la partie postérieure, s'appuient les Clavicules.

Le Sternum costal des Tortues est *Thoraco-abdominal*. Il est formé de huit plaques, — quatre de chaque côté, — reliées entre elles par des sutures transverses, — et ordinairement unies aux opposées, sur la ligne médiane. — Les 2e et 3e plaques portent chacune quatre Côtes, qui se fixent, par suture dentée, sur leur bord externe. — La 1re et la 4e plaques, moins grandes que les autres, — et à bord libre demi-circulaire, — ne portent pas de Côtes, parce que les arcs costaux correspondants sont incomplets. En raison de leur situation, ces deux pièces sont désignées par les zoologistes : l'une, par le titre d'*Episternum*, et l'autre, par celui d'*Hyposternum*. — Quant aux grandes plaques inter-

médiaires, on leur donne souvent le nom de *Pleurosternum*.

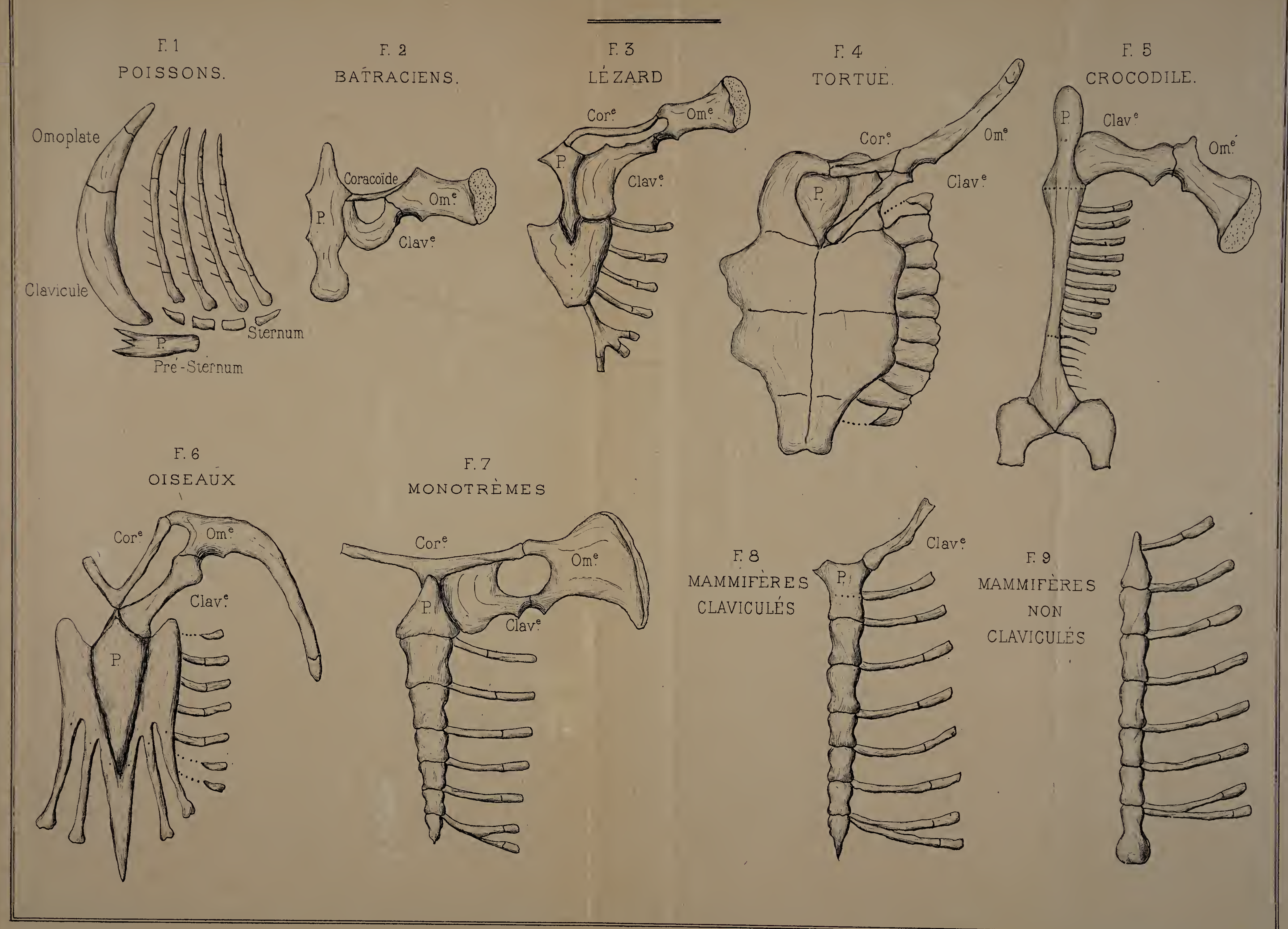
Les Côtes des Tortues, au nombre de dix, sont larges, immobiles et très arquées. De même que chez les Crocodiles et les Oiseaux, chacune d'elles est en deux parties, l'une supérieure et l'autre inférieure, unies l'une à l'autre par engrenage, — sauf la première et la dernière, qui sont réduites à leur partie supérieure. Toutes se fixent, par leur extrémité supérieure, entre les Centrum des vertèbres dorso-lombaires. Elles augmentent de largeur de haut en bas et s'unissent entre elles, par leurs bords, jusqu'à leur extrémité sternale.

Oiseaux.

Le Sternum des Oiseaux, large et prolongé sous l'abdomen, présente une grande analogie de construction avec celui des Lézards et des Tortues. (Fig. 6.)

Le Présternum, — désigné par les auteurs sous le nom d'*Episternum* ou d'*Entosternum*, — est grand, triangulaire et prolongé entre les deux moitiés du Sternum costal. Concave à sa face supérieure, il porte inférieurement une arête, dite *Bréchet* ou *Carène*, donnant attache aux muscles pectoraux et d'autant plus saillante que l'Oiseau est meilleur voilier. Cette Carène, nulle dans l'Aptéryx et l'Autruche, — est au contraire forte chez la Grue, le Cygne, etc., — et creusée, en avant, d'une cavité profonde, où s'infléchit la trachée, avant d'entrer dans le thorax, comme pour constituer un plus long réservoir d'air respirable.

De chaque côté, le Présternum se soude rapidement au Sternum costal. — L'extrémité antérieure, plus ou moins élargie, forme souvent un prolongement médian, où se fixent les Coracoïdes réunis, — si ce n'est dans les Espèces où ces tiges atteignent le bec de la Carène. — Latéralement et plus ou moins en dehors, est creusée une rainure, où s'articule la Clavicule, — abusivement nommée *Coracoïdien*. — L'extrémité postérieure, taillée en pointe, se prolonge entre les deux Sternum costaux, jusque vers les deux tiers de leur longueur.



CÔTES ET STERNUM DES VERTÉBRÉS.
F. 1
POISSONS.
Omoplate
Clavicule
Sternum
P.
Pré-Sternum
F. 2
BATRACIENS.
Coracoïde
Om.e
P.
Clav.e
F. 3
LÉZARD
Cor.e
Om.e
P.
Clav.e
F. 4
TORTUE.
Cor.e
Om.e
Clav.e
P.
F. 5
CROCODILE.
P.
Clav.e
Om.e
F. 6
OISEAUX
Cor.e
Om.e
Clav.e
P.
F. 7
MONOTRÈMES
Cor.e
Om.e
P.
Clav.e
F. 8
MAMMIFÈRES
CLAVICULÉS
P.
Clav.e
F. 9
MAMMIFÈRES
NON
CLAVICULÉS
Auto Delor-Chabeu, Toulouse.

Le Sternum costal est *Thoraco-ventral* et formé, de chaque côté, par une grande et longue lame, fixée, dans sa partie antérieure, sur le bord du Présternum et soudée à l'opposée, dans sa partie postérieure. — Le bord externe de la section antérieure est creusée de petites cavités, destinées à l'articulation des Côtes. Cette même partie, — communément nommée *Pleurosternum*, — porte quelquefois, en avant, une pointe, plus ou moins saillante, dite *Apophyse costale*.

La section postérieure et médiane du Sternum costal (*Hyposternum médian* des auteurs) est de forme variable : elle se prolonge en longue pointe, comme dans les Gallinacés, ou elle est courte et large, comme chez les Palmipèdes. — De chaque côté, la partie postérieure du Sternum costal se termine, dans les différentes Espèces, en apophyse simple ou double, courte ou longue, que les zoologistes désignent sous le nom d'*Hyposternum latéral*. Mais si, comme l'a dit Geoffroy Saint-Hilaire, la section postérieure du Sternum se développe, chez le fœtus, par un point d'ossification distinct, il est rationnel de la considérer comme étant la pièce *ventrale* du Sternum costal.

Les Côtes des Oiseaux sont au nombre de sept, dans les Gallinacés, les Pigeons, etc., et de neuf, chez l'Autruche, les Palmipèdes, etc. La première ou les deux premières et souvent les deux dernières sont incomplètes et n'atteignent pas le Sternum. Les quatre ou cinq Côtes complètes, osseuses comme le Sternum, sont aplaties, étroites, longues; très mobiles et en deux parties, dites *Côte supérieure* et *Côte inférieure*, articulées obliquement, à angle ouvert en avant. — Les Côtes supérieures s'articulent, par deux saillies, sur les vertèbres dorsales, — et, comme dans les Lézards, il n'y a pas de Côtes lombaires. Chacune d'elles porte, comme chez les Crocodiles, une Apophyse uncinée, récurrente, épiphysaire, qui s'appuie sur la côte suivante, pour donner plus de solidité à la cage thoracique et plus d'harmonie aux mouvements des Côtes. — Les Côtes inférieures s'articulent, chacune, dans une des cupules sternales.

Mammifères.

Dans cette Classe, l'Appareil sternal diffère essentiellement de celui des Oiseaux et des Reptiles par sa construction segmentée en pièces osseuses, disposées en série longitudinale, comme chez les Poissons. Le premier élément est le *Présternum*, — et les suivants constituent le *Sternum costal*.

Le Présternum varie suivant le développement des Coracoïdes et des Clavicules. Sous ce rapport, la Classe des Mammifères est divisible en trois groupes : les Monotrèmes, — les Mammifères claviculés, — et ceux dont les Clavicules sont imparfaites ou nulles.

Les *Monotrèmes,* c'est-à-dire l'Ornithorhynque et l'Echidné, Mammifères de transition, sont pourvus de Coracoïdes et de Clavicules, de même que l'Ichthyosaure et les Lézards, les Tortues et les Oiseaux. (*Fig.* 7.) — Leur Présternum est large, triangulaire, — et sa base, postérieure, s'unit à la première pièce du Sternum costal. En avant, il porte les Coracoïdes, réunis en lame élargie qui s'applique sur la face inférieure. De chaque côté, se fixe la Clavicule, en forme de large plaque, comme dans les Lézards.

Chez les *Mammifères claviculés,* les Coracoïdes, rudimentaires, sont à l'état d'apophyse préscapulaire, — et les Clavicules se rattachent à l'Acromion. (*Fig.* 8.) Le Présternum, exclusivement *Claviculaire,* porte généralement les Clavicules sur les côtés de son sommet. Lorsque, par sa base, il reste distinct de la première pièce sternale, la première paire de Côtes se fixe entre les deux. Mais souvent il y a soudure entre le Présternum et le premier élement sternal : alors, la première paire de Côtes s'articule sur le côté de cette double pièce, simple en apparence, — par exemple, chez l'Homme, les Sapajous, l'Aye-Aye, la Taupe, etc. — Il en est de même, sauf la soudure, chez tous les Marsupiaux, excepté les *Péramèles,* qui n'ont pas de Clavicules.

Chez les *Mammifères peu ou point claviculés* (*Fig.* 9),

le Présternum disparaît, — et la première paire de Côtes se fixe sur le sommet de la première pièce sternale, comme chez les Ruminants, les Chevaux, etc., — ou sur les côtés, comme chez les Pangolins, les Ours, les Chats, les Lièvres, les Sangliers, le Tapir, le Phoque, etc. Chez quelques Mammifères, tels que les Bœufs et les Sangliers, la première pièce est articulée et mobile sur la deuxième.

Le Sternum costal, exclusivement *thoracique,* est formé de pièces paires, qui s'unissent, sur la ligne médiane, beaucoup plus rapidement si elles sont étroites que lorsqu'elles sont larges. — En principe, elles sont en même nombre que les Côtes qui s'y appuient, comme chez les Monotrèmes; mais il y a de nombreuses exceptions. — Les surfaces articulaires, taillées, de chaque côté, sur les extrémités des éléments sternaux, sont des cupules formées de deux parties, de sorte que toute paire de Côtes s'articule entre deux pièces, dont la postérieure lui appartient. Sur la première pièce sternale, cette cupule est nécessairement simple, même lorsque la première paire de Côtes se fixe sur ses bords. — La dernière pièce sternale est ordinairement prolongée en arrière par une lame flexible, cartilagineuse, taillée en pointe ou en spatule; cet appendice, sur lequel s'attache le Diaphragme, est thoracique et non abdominal; il manque quelquefois.

Le Sternum ventral n'est représenté, chez les Mammifères, que par la *Ligne blanche,* cordon fibreux, médian, qui s'étend du Sternum thoracique au bord des Pubis et donne attache, de chaque côté, aux muscles abdominaux. — Par exception, ce Sternum est constitué, chez les Pangolins, par deux longues tiges cartilagineuses, accolées l'une à l'autre, depuis le Sternum thoracique jusqu'aux Pubis, — disposition qui rappelle le Sternum abdominal des Crocodiles.

Particularités. — L'avant-dernière pièce, ordinairement plus courte que les autres, se soude quelquefois à la précédente, comme dans les Sarigues et les Pangolins; quelquefois aussi, elle se soude à la dernière pièce, par exemple

chez l'Ours : dans ces deux cas, l'avant-dernière ou la dernière paire de Côtes s'agence, au niveau de la soudure, sur les bords de la double pièce, qui paraît simple.

Très souvent l'avant-dernière pièce ne se développe pas ou s'atrophie complètement, — et les deux dernières Côtes sternales, au lieu d'être séparées, se réunissent dans la même articulation : il y a donc, pour un même nombre de Côtes, une pièce sternale de moins, — et cette particularité se produit dans tous les groupes de Mammifères, — chez l'Homme et la plupart des Singes, chez les Marsupiaux, les Rongeurs et les Carnassiers, — chez plusieurs Chéiroptères et Insectivores, — chez les Sangliers, les Hippopotames, les Rhinocéros, les Éléphants, les Chevaux et les Ruminants. (*Fig*. 8 *et* 9.)

Par une exception très rare, — une seule fois constatée chez le Bœuf et le Cheval, — cette avant-dernière pièce existait, et, par ce retour au type, l'articulation des deux dernières Côtes était séparée, au lieu d'être connexe.

Chez le Tapir, les derniers éléments du Sternum présentent une disposition plus compliquée : la dernière pièce, ovale, large et divisée en deux moitiés latérales, porte sur ses bords trois Côtes, — les deux dernières en contiguité : ce qui indique qu'il y a fusion des trois dernières pièces sternales et atrophie de l'avant-dernière.

Les Côtes des Mammifères varient de nombre, comme les Vertèbres dorsales, dont elles procèdent. Ce nombre, qui est souvent de douze à quatorze paires, s'élève parfois à vingt paires et au delà. Les Côtes qui atteignent le Sternum sont dites *sternales* et les autres *asternales*. Leur nombre relatif est rarement égal, comme dans les Sangliers. Souvent les Côtes sternales sont un peu plus nombreuses, par exemple, chez l'Homme, les Singes, les Marsupiaux, la plupart des Rongeurs, les Carnassiers, les Ruminants, etc. Plus souvent encore, les Côtes asternales sont plus nombreuses, comme chez les Monotrèmes, les Édentés, l'Éléphant, le Tapir, les Rhinocéros, les Chevaux, etc. Enfin, dans les Cétacés, les Côtes, assez nombreuses, s'attachent simplement aux apo-

physes transverses des Vertèbres dorsales, et les quatre ou cinq premières atteignent seules le Sternum, qui est large et peu étendu.

De même que chez les autres Vertébrés, toutes les Côtes des Mammifères sont en deux pièces; mais, ici, la Côte supérieure est formée de trois éléments primitivement distincts : le premier, pour la Tête, — le deuxième, pour la Tubérosité, — et le troisième, pour l'Arc costal. La Côte inférieure, toujours cartilagineuse, est, par son extrémité supérieure, articulée ou en continuité avec la Côte supérieure. L'extrémité inférieure des premiers cartilages costaux porte sur le Sternum; mais les cartilages des Côtes asternales, appliqués les uns derrière les autres, — et disposés en demi-cercle vertical, se terminent en pointe, de plus en plus éloignée du Sternum.

CONCLUSIONS.

Si la grande diversité que présentent les formes du Sternum ne permet pas de tracer une définition exactement applicable, dans les différentes Classes de Vertébrés, il est néanmoins incontestable que cet Appareil, considéré d'une manière générale, reste soumis aux principes de la Conformité organique. A ce point de vue, essentiellement synthétique, l'étude précédente peut être ainsi résumée :

Le Sternum, cartilagineux ou osseux des Vertébrés, est formé de deux parties, distinctes par destination : le *Présternum*, donnant appui aux Coracoïdes, ainsi qu'aux Clavicules; et le *Sternum costal*, qui porte les Arcs osseux du thorax et, par extension, ceux de l'abdomen.

Le Présternum, de forme et de dimensions variables, est toujours médian. Ordinairement fixé en avant du Sternum costal, il est situé au-dessous, chez les Poissons, — et enclavé entre les pièces sternales antérieures, dans les Tortues. — Il donne appui, en avant, aux Coracoïdes et, sur ses côtés, aux Clavicules, dans les Batraciens, les Lézards, les Tortues, les Oiseaux et les Monotrèmes. — Simplement Clavi-

culaire chez les Poissons, les Crocodiles et les Mammifères claviculés, — il disparaît chez les Mammifères peu ou point claviculés.

Le Sternum costal, cartilagineux, non segmenté et Thoraco-ventral, est large dans les Lézards, et très allongé dans les Crocodiles. — Osseux et plus ou moins divisé en larges plaques latérales, il est encore Thoraco-ventral, dans les Tortues et les Oiseaux. — Il est exclusivement Thoracique et formé de pièces médianes, en série longitudinale, chez les Poissons et les Mammifères. — Il n'y a ni Côtes, ni Sternum costal, chez les Batraciens. — Le Sternum manque, chez les Ophidiens, qui sont pourvus de nombreuses Côtes. — Les Côtes ventrales n'ont pas de Sternum, chez les Poissons; — et la *Ligne blanche*, qui, chez les Mammifères, réprésente le Sternum ventral, ne porte pas de Côtes.

Cette construction du Sternum en deux parties, l'une *Claviculaire* et l'autre *Costale*, donne à chacune d'elles une signification positive, que n'ont pas les termes vagues, généralement employés, d'*Episternum* et d'*Hyposternum*, de *Mésosternum* et de *Pleurosternum*.

D'ailleurs, la division de l'Appareil sternal en deux sections distinctes résulte nécessairement de ce que chacune d'elles appartient à une région différente. En effet, dans la construction générale de la charpente du corps, la région centrale ou *Dorso-lombaire*, a, pour Arcs vertébraux inférieurs ou viscéraux, les Côtes thoraciques et ventrales, dont le Sternum costal constitue ce qu'on nomme les *Hémépines*.

En avant, dans la région *Cervicale*, les Arcs inférieurs ou Scapulo-claviculaires ont pour Hémépine le Présternum.

A la *Tête*, les Arcs viscéraux Sus-maxillaires, Maxillaires et Hyoïdiens ont aussi chacun leur Hémépine, représentée par l'Intermaxillaire, le Prémaxillaire et le Basi-hyal.

Dans la région *Sacrée* ou *Pelvienne*, qui répète, en arrière, la section Cervicale, les Arcs inférieurs ou Iliaques se réunissent sur une Hémépine, cartilagineuse ou osseuse, qui se bifurque, en arrière de la symphyse ischio-pubienne, et se termine sur la partie postérieure des Ischions.

Dans la région *Coccygienne*, chez les Poissons, les Crocodiles et plusieurs Mammifères, les Arcs inférieurs, dépourvus d'Hémépines, existent sous forme d'os en Chevron.

Les Côtes et leurs pièces Sternales sont donc, dans la région Thoraco-ventrale, des éléments vertébraux, reproduits par leurs homotypes, dans les autres sections du corps; et c'est à la région Cervicale que se rattachent les Arcs et le Sternum claviculaires.

Enfin, la nature et la valeur des pièces composant l'Appareil sternal étant ainsi déterminées, on peut reconnaître combien est imaginaire la théorie d'après laquelle le Sternum serait une *colonne vertébrale inférieure*.

SUR UNE FAMILLE DE SPHÈRES

DÉDUITE DES SURFACES MINIMA

PAR M. V. ROUQUET[1].

1. Dans ce qui suit, nous nous proposons d'étudier les systèmes de sphères, tels que les cordes D joignant les points de contact de chacune d'elles avec la surface enveloppe forment une congruence isotrope, et de montrer l'identité de ce problème avec celui de la construction des surfaces minima. Mais, avant d'en exposer la solution, nous rappellerons un certain nombre de résultats importants établis pour la première fois par M. Ribaucour dans un beau mémoire couronné par l'Académie royale de Belgique[2].

2. On dit qu'une congruence de droites est isotrope lorsque ses deux surfaces focales sont des développables isotropes, c'est-à-dire des développables contenant le cercle imaginaire de l'infini ou ombilicale.

Telle est, par exemple, la congruence formée par les génératrices rectilignes d'une famille de quadriques homofocales. On sait, en effet, que chacune de ces droites touche en deux points la développable, nécessairement isotrope, à laquelle sont tangentes toutes ces quadriques.

1. Lu dans la séance du 27 décembre 1888.
2. *Étude des élassoïdes ou surfaces à courbure moyenne nulle,* par M. A. Ribaucour. (Extrait du tome XLIV des *Mémoires couronnés,* publiés par l'Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique, 1881).

Il résulte de la définition précédente que les plans focaux de toute droite d'une congruence isotrope sont eux-mêmes isotropes, c'est-à-dire tangents à l'ombilicale, et qu'inversement, si les plans focaux de toute droite d'une congruence sont isotropes, la congruence elle-même est isotrope.

De pareilles congruences sont caractérisées par les propriétés suivantes :

1° Toutes les surfaces gauches élémentaires d'une congruence isotrope qui contiennent une droite D de cette congruence ont, sur cette droite, un même point central situé au milieu du segment focal, et un même paramètre de distribution dont la valeur est égale au demi-produit de ce segment par l'unité imaginaire $\sqrt{-1}$.

2° Inversement, si toutes les surfaces gauches élémentaires d'une congruence qui passent par une quelconque de ses droites ont, sur cette droite, le même point central, la congruence considérée est isotrope.

3° L'enveloppée moyenne d'une congruence isotrope est une surface minima. (On appelle enveloppée moyenne d'une congruence la surface enveloppe du plan mené perpendiculairement à chaque droite de la congruence et à la même distance des points focaux.)

4° Réciproquement, toute surface minima est l'enveloppée moyenne d'une infinité de congruences isotropes.

Dans ses leçons sur la *Théorie des surfaces* (1re partie, pp. 419 à 423), M. Darboux expose d'élégantes démonstrations des trois premières propriétés, et vérifie que la considération des congruences isotropes conduit au mode de génération des surfaces minima trouvé pour la première fois par M. Sophus Lie.

Mais la proposition réciproque (4°), qui établit définitivement l'identité de la recherche des congruences isotropes et de la construction des surfaces minima, n'a été démontrée jusqu'à présent que par M. Ribaucour, à qui sont dues les propriétés précédentes. Cet habile géomètre a prouvé que la détermination des congruences isotropes, dont une surface minima donnée est l'enveloppée moyenne, est ramenée aux quadratures, en

supposant connues les asymptotiques ou les lignes de courbure de la surface proposée, et que la solution générale comporte trois constantes arbitraires distinctes (*l. c.*, pp. 37 à 44).

3. L'étude actuelle est une nouvelle application de la méthode employée par M. Ribaucour dans son mémoire (*l. c.*, pp. 4 à 6), et à laquelle il a donné le nom de *périmorphie*.

On suppose qu'aux différents points O d'une surface (O), appelée surface de référence, correspondent, suivant des lois quelconques, des points de l'espace, et l'on cherche d'une manière générale les relations différentielles qui résultent de la comparaison de deux points infiniments voisins O et O′ de (O) avec leurs points correspondants M et M′.

A cet effet, on trace sur la surface de référence (O) un réseau, supposé toujours orthogonal dans ce qui suit, dont les courbes (u) correspondent aux valeurs constantes d'un paramètre u, et les courbes (v) aux valeurs constantes d'un autre paramètre v. Ensuite, en chaque point O de (O), on imagine un trièdre trirectangle, tel que l'axe OZ soit dirigé suivant la normale à la surface de référence, l'axe OX suivant la tangente à la ligne (v) et l'axe OY suivant la tangente à la ligne (u).

Lorsque le point O se déplace sur (O), le trièdre se meut, et nous conviendrons que les parties positives des axes, choisies d'abord arbitrairement, fassent avec celles des trièdres infiniment voisins des angles infiniments petits, ce qui suffit à les déterminer pour toutes les positions du point O quand leurs sens ont été primitivement fixés. A chaque instant, on prend les coordonnées des points de l'espace par rapport au trièdre mobile, d'où résulte pour elles la qualification d'*instantanées*.

4. Soient : M le point qui correspond au point O de la surface de référence ; ξ, η, ζ ses coordonnées par rapport aux axes OX, OY, OZ, lesquelles sont des fonctions des paramètres u et v relatifs au point O.

Lorsque le point O (u, v) est venu occuper sur (O) la position infiniment voisine O′ ($u + du$, $v + dv$), le point correspondant à O′ est un certain point M′, dont les coordonnées par rapport au nouveau trièdre O′X′Y′Z′ sont $\xi + d\xi$, $\eta + d\eta$, $\zeta + d\zeta$, où les d désignent des différentielles totales.

Ceci posé, si le carré de l'élément linéaire OO' de la surface rapportée au réseau orthogonal (u), (v) est donné, comme d'habitude, par la formule

$$ds^2 = f^2du^2 + g^2dv^2,$$

les projections ΔX, ΔY, ΔZ, du déplacement MM' sur les axes respectifs OX, OY, OZ, sont fournies par les formules suivantes :

$$\text{(A)} \quad \begin{cases} \Delta X = du\left(f + \dfrac{d\xi}{du} + \dfrac{1}{g}\dfrac{df}{dv}\eta + P\zeta\right) \\ \qquad + dv\left(\dfrac{d\xi}{dv} - \dfrac{1}{f}\dfrac{dg}{du}\eta - gD\zeta\right), \\ \Delta Y = du\left(\dfrac{d\eta}{du} - \dfrac{1}{g}\dfrac{df}{dv}\xi - fD\zeta\right) \\ \qquad + dv\left(g + \dfrac{d\eta}{dv} + \dfrac{1}{f}\dfrac{dg}{du}\xi + Q\zeta\right), \\ \Delta Z = du\left(\dfrac{d\zeta}{du} - P\xi + fD\eta\right) \\ \qquad + dv\left(\dfrac{d\zeta}{dv} - Q\eta + gD\xi\right). \end{cases}$$

Dans ces formules, où la signification des quantités ξ, η, ζ est déjà connue, ainsi que celle de f et g, $-\dfrac{f}{P}$ représente le rayon de courbure de la section normale tangente à OX ; $-\dfrac{g}{Q}$ est de même le rayon de courbure de la section normale tangente à OY ; enfin, $-D$ désigne le paramètre de déviation (Bertrand) commun aux deux directions rectangulaires OX et OY.

5. Trois autres formules, également nécessaires, se déduisent immédiatement des précédentes.

Soient : X', Y', Z' les coordonnées d'un point de l'espace par rapport au second trièdre O'X'Y'Z', et X, Y, Z les coor-

données *du même point* par rapport au trièdre OXYY. On a :

$$
(B)\quad \left\{
\begin{aligned}
X' - X &= -f du + Y\left(-\frac{1}{g}\frac{df}{dv}du + \frac{1}{f}\frac{dg}{du}dv\right) \\
&\quad + Z(-P du + g D dv), \\
Y' - Y &= -g dv + X\left(-\frac{1}{f}\frac{dg}{du}dv + \frac{1}{g}\frac{df}{dv}du\right) \\
&\quad + Z(-Q dv + f D du), \\
Z' - Z &= X(P du - g D dv) + Y(Q dv - f D du).
\end{aligned}
\right.
$$

6. Les cinq quantités f, g, P, Q, D, dont les valeurs dépendent de la forme de la surface et du réseau orthogonal considéré, sont liées entre elles par trois équations nécessaires et suffisantes dues au géomètre italien Codazzi dont elles portent le nom, savoir :

$$
(C)\quad \left\{
\begin{aligned}
&\frac{dP}{dv} + g\frac{dD}{du} + 2D\frac{dg}{du} - \frac{Q}{g}\frac{df}{dv} = 0, \\
&\frac{dQ}{du} + f\frac{dD}{dv} + 2D\frac{df}{dv} - \frac{P}{f}\frac{dg}{du} = 0, \\
&PQ - fgD^2 + \frac{d}{dv}\left(\frac{1}{g}\frac{df}{dv}\right) + \frac{d}{du}\left(\frac{1}{f}\frac{dg}{du}\right) = 0.
\end{aligned}
\right.
$$

Les équations (A), (B), (C) ont lieu pour un réseau orthogonal quelconque tracé sur la surface de référence.

Dans le cas particulier où ce réseau est formé par les lignes de courbure, $D = 0$ et les rapports $-\frac{f}{P}$, $-\frac{g}{Q}$ sont les rayons de courbure principaux de (O) en O.

Telles sont les diverses formules dont nous ferons usage dans l'application que nous avons en vue[1].

1. Au moment où ces lignes sont écrites, la seconde partie des *Leçons sur la théorie générale des surfaces* de M. Darboux vient de paraître. Elle contient, outre la démonstration des équations de Codazzi, des formules identiques, à la notation près, aux formules (A). (Voir pages 369 et 370).

I. — *Formules relatives aux congruences de droites perpendiculaires aux plans tangents d'une surface donnée.*

7. Soit D la droite de la congruence perpendiculaire au plan tangent de (O) au point O. Supposons que l'on donne au point O un déplacement infinitésimal qui l'amène en O′, et qui est caractérisé par les accroissements du, dv. Le plan tangent en O′ sera infiniment voisin du premier, et la droite correspondante D′ de la congruence occupera de même une position infiniment voisine de D. A toute courbe de (O) issue du point O, correspond une surface gauche élémentaire contenant la droite D.

Il s'agit, tout d'abord, d'étudier la variation du plan tangent à cette surface gauche aux différents points de D, d'en déduire la position du point central, la valeur du paramètre de distribution relatives à cette surface gauche, et de déterminer finalement, pour la droite D, les points et les plans focaux de la congruence.

8. Soient ξ, η les coordonnées instantanées du pied A de la droite D sur le plan tangent à (O) en O. Les coordonnées d'un point quelconque M de D sont ξ, η, ζ, et la cote ζ varie seule quand le point M parcourt D.

Sur D′, M vient en M′, en sorte que le plan tangent en M à la surface élémentaire considérée est AMM′. Désignons par θ l'angle que ce plan fait avec le plan ZOX. On aura évidemment :

$$\text{Tg}\,\theta = \frac{\Delta Y}{\Delta X}.$$

La formule qui fait connaître la variation du plan tangent, pour la surface gauche élémentaire caractérisée par le rapport $\frac{dv}{du}$, est donc la suivante :

$$(1)\quad \text{Tg}\,\theta = \frac{du\left(\frac{d\eta}{du} - \frac{1}{g}\frac{df}{dv}\xi - f\text{D}\zeta\right) + dv\left(g + \frac{d\eta}{dv} + \frac{1}{f}\frac{dg}{du}\xi + \text{Q}\zeta\right)}{du\left(f + \frac{d\xi}{du} + \frac{1}{g}\frac{df}{dv}\eta + \text{P}\zeta\right) + dv\left(\frac{d\xi}{dv} - \frac{1}{f}\frac{dg}{du}\eta - g\text{D}\zeta\right)},$$

où ζ désigne la cote variable du point de contact M pris sur la droite D.

9. La cote ζ_0 du point central s'obtiendra en exprimant que le plan tangent en ce point est perpendiculaire au plan tangent qui correspond à la valeur $\zeta = \infty$, pour lequel la valeur de $\operatorname{Tg}\theta$ est

$$\frac{\mathrm{Q}dv - f\mathrm{D}du}{\mathrm{P}du - g\mathrm{D}dv}.$$

On trouve ainsi immédiatement :

$$(2)\quad \zeta_0 = \frac{\begin{array}{l}(\mathrm{Q}dv - f\mathrm{D}du)\left[dv\left(g + \frac{d\eta}{dv} + \frac{1}{f}\frac{dg}{du}\xi\right) + du\left(\frac{d\eta}{du} - \frac{1}{g}\frac{df}{dv}\xi\right)\right] \\ +(\mathrm{P}du - g\mathrm{D}dv)\left[du\left(f + \frac{d\xi}{du} + \frac{1}{g}\frac{df}{dv}\eta\right) + dv\left(\frac{d\xi}{dv} - \frac{1}{f}\frac{dg}{du}\eta\right)\right]\end{array}}{(\mathrm{Q}dv - f\mathrm{D}du)^2 + (\mathrm{P}du - g\mathrm{D}dv)^2}.$$

Le paramètre de distribution p est défini, comme on sait, par l'équation

$$p = \frac{\zeta - \zeta_0}{\operatorname{Tg}(\theta - \theta_0)},$$

où ζ désigne la cote d'un point quelconque de D et θ_0, la valeur de θ relative au point central. Si, pour simplifier le calcul, on prend le point A pour lequel $\zeta = 0$, on parvient sans difficulté à la formule

$$(3)\quad p = \frac{\begin{array}{l}(\mathrm{Q}dv - f\mathrm{D}du)\left[du\left(f + \frac{d\xi}{du} + \frac{1}{g}\frac{df}{dv}\eta\right) + dv\left(\frac{d\xi}{dv} - \frac{1}{f}\frac{dg}{du}\eta\right)\right] \\ -(\mathrm{P}du - g\mathrm{D}dv)\left[dv\left(g + \frac{d\eta}{dv} + \frac{1}{f}\frac{dg}{du}\xi\right) + du\left(\frac{d\eta}{du} - \frac{1}{g}\frac{df}{dv}\xi\right)\right]\end{array}}{(\mathrm{Q}dv - f\mathrm{D}du)^2 + (\mathrm{P}du - g\mathrm{D}dv)^2}.$$

Les équations (2) et (3) montrent que le point central et le paramètre de distribution ne sont pas généralement les mêmes pour toutes les surfaces gauches élémentaires contenant D.

10. Parmi ces surfaces gauches, il en existe deux, réelles ou

imaginaires, qui sont développables. On obtient les valeurs du rapport $\frac{dv}{du}$ qui leur correspondent, en exprimant que la valeur (1) de Tg θ est indépendante de ζ, ce qui donne les équations :

$$(4)\qquad \mathrm{Tg}\,\theta \left\{ \begin{aligned} &= \frac{dv\left(g + \frac{d\eta}{dv} + \frac{1}{f}\frac{dg}{du}\xi\right) + du\left(\frac{d\eta}{du} - \frac{1}{g}\frac{df}{dv}\xi\right)}{du\left(f + \frac{d\xi}{du} + \frac{1}{g}\frac{df}{dv}\eta\right) + dv\left(\frac{d\xi}{dv} - \frac{1}{f}\frac{dg}{du}\eta\right)} \\ &= \frac{\mathrm{Q}dv - f\mathrm{D}du}{\mathrm{P}du - g\mathrm{D}dv}. \end{aligned} \right.$$

La dernière de ces équations, qui est homogène et du second degré par rapport à du et dv, fera connaître les deux directions que l'on doit suivre sur (O) pour que les surfaces gauches de la congruence qui leur correspondent soient développables. Cette équation est donc l'équation différentielle des traces, sur (O), des surfaces *principales* de la congruence, lesquelles forment ainsi deux familles.

Si l'on élimine le rapport $\frac{dv}{du}$ entre les équations (4), on obtiendra une équation du second degré en tg θ, savoir :

$$(5)\qquad \left\{ \begin{aligned} &\mathrm{Tg}^2\theta\left[\mathrm{P}\left(\frac{d\xi}{dv} - \frac{1}{f}\frac{dg}{du}\eta\right) - g\mathrm{D}\left(f + \frac{d\xi}{du} + \frac{1}{g}\frac{df}{dv}\eta\right)\right] \\ &+ \mathrm{Tg}\,\theta\left[\mathrm{Q}\left(f + \frac{d\xi}{du} + \frac{1}{g}\frac{df}{dv}\eta\right) - \mathrm{P}\left(g + \frac{d\eta}{dv} + \frac{1}{f}\frac{dg}{du}\xi\right)\right. \\ &\left. + \mathrm{D}\left\{ g\left(\frac{d\eta}{du} - \frac{1}{g}\frac{df}{dv}\xi\right) - f\left(\frac{d\xi}{dv} - \frac{1}{f}\frac{dg}{du}\eta\right)\right\}\right] \\ &+ f\mathrm{D}\left(g + \frac{d\eta}{dv} + \frac{1}{f}\frac{dg}{du}\xi\right) - \mathrm{Q}\left(\frac{d\eta}{du} - \frac{1}{g}\frac{df}{dv}\xi\right) \end{aligned} \right\} = 0.$$

Les racines de cette équation sont les valeurs de Tg θ relatives aux plans tangents des deux développables de la congruence qui contiennent D, plans tangents qu'on appelle plans *principaux* de D.

11. Les points focaux ou foyers de D sont caractérisés par

cette condition que les plans tangents en ces points sont les mêmes pour toutes les surfaces gauches élémentaires. Les valeurs de ζ qui leur correspondent s'obtiendront en exprimant que Tg θ (1) est indépendante du rapport $\frac{du}{dv}$, ce qui conduit aux équations :

$$(6) \qquad \operatorname{Tg}\theta \left\{ \begin{aligned} &= \frac{g + \frac{d\eta}{dv} + \frac{1}{f}\frac{dg}{du}\xi + Q\zeta}{\frac{d\xi}{dv} - \frac{1}{f}\frac{dg}{du}\eta - gD\zeta} \\ &= \frac{\frac{d\eta}{du} - \frac{1}{g}\frac{df}{dv}\xi - fD\zeta}{f + \frac{d\xi}{du} + \frac{1}{g}\frac{df}{dv}\eta + P\zeta}. \end{aligned} \right.$$

En égalant les deux derniers rapports, on trouve, pour les cotes des points focaux, l'équation du second degré :

$$(7) \left\{ \begin{aligned} &\zeta^2 (PQ - fgD^2) \\ &+ \zeta \left[P\left(g + \frac{d\eta}{dv} + \frac{1}{f}\frac{dg}{du}\xi\right) + Q\left(f + \frac{d\xi}{du} + \frac{1}{g}\frac{df}{dv}\eta\right) \right. \\ &\left. + D \left\{ g\left(\frac{d\eta}{du} - \frac{1}{g}\frac{df}{dv}\xi\right) + f\left(\frac{d\xi}{dv} - \frac{1}{f}\frac{dg}{du}\eta\right) \right\} \right] \\ &+ \left(g + \frac{d\eta}{dv} + \frac{1}{f}\frac{dg}{du}\xi\right)\left(f + \frac{d\xi}{du} + \frac{1}{g}\frac{df}{dv}\eta\right) \\ &- \left(\frac{d\eta}{du} - \frac{1}{g}\frac{df}{dv}\xi\right)\left(\frac{d\xi}{dv} - \frac{1}{f}\frac{dg}{du}\eta\right) \end{aligned} \right\} = 0.$$

Les plans focaux, c'est-à-dire les plans tangents aux foyers, seront déterminés par l'équation obtenue en éliminant ζ entre les équations (6). On retrouve, ainsi qu'il fallait s'y attendre, l'équation (5) relative aux plans principaux de la droite D qui ne sont autres, comme on sait, que les plans focaux.

12. Les formules précédentes contiennent la théorie des congruences, car une congruence quelconque peut être associée, d'une infinité de manières, avec une surface de référence dont

les plans tangents soient perpendiculaires individuellement aux droites D de la congruence proposée.

Pour en déduire les éléments relatifs aux congruences isotropes, il faudra exprimer que les plans focaux sont eux-mêmes isotropes. On écrira donc que l'équation (5) est identique à l'équation

$$\mathrm{Tg}^2\,\theta + 1 = 0,$$

qui détermine les plans isotropes parallèles à OZ, ce qui donne les deux conditions suivantes :

$$(8)\quad \begin{cases} \left.\begin{aligned} &Q\left(f + \frac{d\xi}{du} + \frac{1}{g}\frac{df}{dv}\eta\right) - P\left(g + \frac{d\eta}{dv} + \frac{1}{f}\frac{dg}{du}\xi\right) \\ &\quad + D\left[g\left(\frac{d\eta}{du} - \frac{1}{g}\frac{df}{dv}\xi\right) - f\left(\frac{d\xi}{dv} - \frac{1}{f}\frac{dg}{du}\eta\right)\right] \end{aligned}\right\} = 0, \\ \left.\begin{aligned} &Q\left(\frac{d\eta}{du} - \frac{1}{g}\frac{df}{dv}\xi\right) + P\left(\frac{d\xi}{dv} - \frac{1}{f}\frac{dg}{du}\eta\right) \\ &\quad + D\left[g\left(f + \frac{d\xi}{du} + \frac{1}{g}\frac{df}{dv}\eta\right) + f\left(g + \frac{d\eta}{dv} + \frac{1}{f}\frac{dg}{du}\xi\right)\right] \end{aligned}\right\} = 0. \end{cases}$$

A l'aide de ces relations, on démontrerait facilement les trois premières propositions du n° 2, et l'on trouverait en même temps, pour la cote du point central et la valeur du paramètre de distribution, communes à toutes les surfaces gauches élémentaires, les formules ci-après :

$$(9)\quad \zeta_0 \begin{cases} = -\dfrac{P\left(f + \dfrac{d\xi}{du} + \dfrac{1}{g}\dfrac{df}{dv}\eta\right) - fD\left(\dfrac{d\eta}{du} - \dfrac{1}{g}\dfrac{df}{dv}\xi\right)}{P^2 + f^2D^2} \\[2ex] = -\dfrac{\begin{aligned} &D\left[g\left(f + \frac{d\xi}{du} + \frac{1}{g}\frac{df}{dv}\eta\right) + f\left(g + \frac{d\eta}{dv} + \frac{1}{f}\frac{dg}{du}\xi\right)\right] \\ &\quad - P\left(\frac{d\xi}{dv} - \frac{1}{f}\frac{dg}{du}\eta\right) - Q\left(\frac{d\eta}{du} - \frac{1}{g}\frac{df}{dv}\xi\right) \end{aligned}}{D(Qf + Pg)} \\[2ex] = -\dfrac{Q\left(g + \dfrac{d\eta}{dv} + \dfrac{1}{f}\dfrac{dg}{du}\xi\right) - gD\left(\dfrac{d\xi}{dv} - \dfrac{1}{f}\dfrac{dg}{du}\eta\right)}{Q^2 + g^2D^2}, \end{cases}$$

$$(10)\quad p\left\{\begin{aligned}
&= \frac{Q\left(\frac{d\xi}{dv} - \frac{1}{f}\frac{dg}{du}\eta\right) + gD\left(g + \frac{d\eta}{dv} + \frac{1}{f}\frac{dg}{du}\xi\right)}{Q^2 + g^2D^2}\\
&= \frac{\begin{array}{l} P\left(g + \frac{d\eta}{dv} + \frac{1}{f}\frac{dg}{du}\xi\right) - Q\left(f + \frac{d\xi}{du} + \frac{1}{g}\frac{df}{dv}\eta\right) \\ \quad + D\left[f\left(\frac{d\xi}{dv} - \frac{1}{f}\frac{dg}{du}\eta\right) - g\left(\frac{d\eta}{du} - \frac{1}{g}\frac{df}{dv}\xi\right)\right]\end{array}}{Qf + Pg}\\
&= -\frac{P\left(\frac{d\eta}{du} - \frac{1}{g}\frac{df}{dv}\xi\right) + fD\left(f + \frac{d\xi}{du} + \frac{1}{g}\frac{df}{dv}\eta\right)}{P^2 + f^2D^2}.
\end{aligned}\right.$$

D'ailleurs, pour simplifier les démonstrations, on pourra supposer que la surface de référence est rapportée au réseau formé par ses signes de courbure.

II. — *Recherche des familles de sphères dont les cordes de contact forment une congruence isotrope.*

13. Considérons un système de sphères dont l'équation générale renferme deux paramètres arbitraires, et prenons pour surface de référence (O) le lieu des centres O de ces sphères. Il s'agit d'étudier d'une manière générale la congruence formée par les cordes D qui joignent les points de contact C et C′ de chaque sphère avec la surface enveloppe du système.

La surface (O) étant rapportée à un réseau orthogonal (u, v), que nous supposerons d'abord quelconque, soient ξ, η les coordonnées instantanées du pied A, sur le plan tangent à (O) au point O, de la corde des contacts D de la sphère ayant pour centre O. On aura les équations :

$$(11)\quad \left\{\begin{aligned} \xi &= -\frac{1}{f}\frac{d\lambda}{du},\\ \eta &= -\frac{1}{g}\frac{d\lambda}{dv},\end{aligned}\right.$$

après avoir posé

$$(12) \qquad R^2 = 2\lambda,$$

où R désigne le rayon de la sphère ayant O pour centre.

14. Pour le démontrer, nous remarquerons d'abord que l'équation de la sphère O est, dans le premier trièdre,

$$X^2 + Y^2 + Z^2 = 2\lambda.$$

Si l'on passe au point infiniment voisin O' $(u + du,\ v + dv)$, l'équation de la nouvelle sphère, par rapport au second trièdre, sera

$$X'^2 + Y'^2 + Z'^2 = 2(\lambda + d\lambda);$$

et, pour avoir son équation relativement au premier trièdre, il suffira de remplacer X', Y', Z' par leurs valeurs déduites des formules (B).

Cette substitution étant supposée effectuée, l'équation du plan radical des deux sphères sera, dans le premier système,

$$(X' - X)(X' + X) + (Y' - Y)(Y' + Y) + (Z' - Z)(Z' + Z)$$
$$= 2\left(\frac{d\lambda}{du}\, du + \frac{d\lambda}{dv}\, dv\right).$$

En négligeant les infiniment petits du second ordre, cette dernière équation peut s'écrire

$$(X' - X)\, X + (Y' - Y)\, Y + (Z' - Z)\, Z = \frac{d\lambda}{du}\, du + \frac{d\lambda}{dv}\, dv;$$

et, par la substitution des formules (B), celle-ci devient finalement, après d'évidentes réductions,

$$- fX\, du - gY\, dv = \frac{d\lambda}{du}\, du + \frac{d\lambda}{dv}\, dv.$$

Or, quelle que soit la valeur du rapport $\frac{dv}{du}$, ce plan passe

constamment par une droite fixe, perpendiculaire au plan des XY et dont les équations sont

$$\left\{\begin{aligned} X &= -\frac{1}{f}\frac{d\lambda}{du}, \\ Y &= -\frac{1}{g}\frac{d\lambda}{dv}. \end{aligned}\right.$$

Cette droite, axe radical commun à la sphère O et à toutes les sphères infiniment voisines, est la corde des contacts D de chaque sphère avec la surface enveloppe. On vérifie ainsi que cette droite est perpendiculaire au plan tangent en O à (O), et, en outre, que les coordonnées de son pied sont effectivement données par les formules (11).

15. Exprimons maintenant, conformément à l'énoncé du problème à résoudre, que la congruence des droites D est isotrope. Il faudra appliquer les conditions (8) déjà trouvées, en y remplaçant ξ et η par leurs valeurs (11).

Afin d'interpréter commodément les résultats, nous supposerons que la surface (O) soit rapportée à ses lignes de courbure, auquel cas $D = 0$ (n° 6).

En premier lieu, l'hypothèse $D = 0$, introduite dans les conditions (8), donne les conditions plus simples :

$$(13)\quad \left\{\begin{aligned} &Q\left(f + \frac{d\xi}{du} + \frac{1}{g}\frac{df}{dv}\eta\right) - P\left(g + \frac{d\eta}{dv} + \frac{1}{f}\frac{dg}{du}\xi\right) = 0, \\ &Q\left(\frac{d\eta}{du} - \frac{1}{g}\frac{df}{dv}\xi\right) + P\left(\frac{d\xi}{dv} - \frac{1}{f}\frac{dg}{du}\eta\right) = 0. \end{aligned}\right.$$

Portons maintenant les valeurs de ξ, η dans la dernière de ces équations. Celle-ci prendra la forme :

$$\left(\frac{d^2\lambda}{du\,dv} - \frac{1}{f}\frac{df}{dv}\frac{d\lambda}{du} - \frac{1}{g}\frac{dg}{du}\frac{d\lambda}{dv}\right)\left(\frac{P}{f} + \frac{Q}{g}\right) = 0.$$

On en conclut que la seconde des équations (13) se décompose en deux autres qui doivent être associées à la première équation du même système.

16. La première solution correspond à l'équation suivante :

$$\frac{d^2\lambda}{du\,dv} - \frac{1}{f}\frac{df}{dv}\frac{d\lambda}{du} - \frac{1}{g}\frac{dg}{du}\frac{d\lambda}{dv} = 0,$$

Pour l'interpréter, reprenons l'équation (5) qui détermine les plans focaux. Le coefficient de Tg θ est nul, en vertu de la première des équations (13), et si l'équation écrite ci-dessus est satisfaite, on vérifie immédiatement qu'il en est de même des autres coefficients. Donc, la solution considérée correspond au cas où les plans focaux sont indéterminés pour toute droite de la congruence. Cela ne peut avoir lieu que si la congruence est formée par des droites issues d'un point fixe. Pour qu'il en soit ainsi, il est nécessaire et suffisant, comme on sait, que les sphères coupent orthogonalement une sphère fixe, auquel cas leur enveloppe est une *surface anallagmatique*. Nous pouvons mettre de côté cette solution qui ne fournit pas une congruence isotrope proprement dite.

17. La seconde solution donne la condition

$$\frac{P}{f} + \frac{Q}{g} = 0,$$

qui est indépendante de l'inconnue λ et particularise, en conséquence, la surface (O) lieu des centres des sphères. L'interprétation de cette condition résulte de ce que le réseau (u), (v) est celui des lignes de courbure de (O), et que, par suite, $-\frac{f}{P}$ et $-\frac{g}{Q}$ sont les rayons de courbure principaux de cette surface au point O. La condition écrite ci-dessus exprime donc que la surface (O) est à courbure moyenne nulle, ou, ce qui revient au même, qu'elle appartient à la classe des surfaces minima. On peut dès lors énoncer ce premier théorème :

Lorsque les cordes de contact d'une surface enveloppe de sphères forment une congruence isotrope, le lieu des centres de ces sphères est une surface minima.

Il n'est pas certain, toutefois, que de pareilles enveloppes de

sphères existent, et l'on doit examiner, avant d'aller plus loin, si, *réciproquement*, une surface minima (O) étant donnée, on peut en déduire des enveloppes de sphères ayant leurs centres sur (O) et dont les cordes de contact forment une congruence isotrope.

18. Pour résoudre ce nouveau problème, nous prendrons pour réseau (u), (v) de la surface minima proposée (O), le réseau de ses lignes asymptotiques, qui est orthogonal et caractérisé par les valeurs

$$P = Q = 0,$$

exprimant que les courbures normales des lignes (u) et (v) sont nulles.

Les équations de Codazzi (C) deviennent :

$$\frac{d}{du}\log(\mathrm{D}g^2) = 0,$$
$$\frac{d}{dv}\log(\mathrm{D}f^2) = 0.$$
$$fg\mathrm{D}^2 = \frac{d}{du}\left(\frac{1}{f}\frac{dg}{du}\right) + \frac{d}{dv}\left(\frac{1}{g}\frac{df}{dv}\right).$$

On tire des deux premières :

$$\mathrm{D}g^2 = \mathrm{V},$$
$$\mathrm{D}f^2 = \mathrm{U},$$

U désignant une fonction de la seule variable u, et V une fonction analogue de v.

Il est très aisé de montrer qu'on peut, sans diminuer la généralité de la surface (O), remplacer U et V par l'unité. Effectivement, le carré de l'élément linéaire étant

$$ds^2 = f^2du^2 + g^2dv^2 = \frac{1}{\mathrm{D}}(\mathrm{U}du^2 + \mathrm{V}dv^2),$$

on voit qu'il suffit de prendre, au lieu de u et v, les nouvelles variables u_1 et v_1, définies par les équations

$$U du^2 = du_1{}^2 , \qquad V dv^2 = dv_1{}^2 ,$$

pour que la valeur de ds^2 prenne la forme annoncée

$$ds^2 = \frac{1}{D}(du_1{}^2 + dv_1{}^2) ;$$

sans que le réseau ait changé, puisque les variables u_1 et v_1 dépendent respectivement et uniquement de u et de v.

En effaçant les indices, on aura donc

$$ds^2 = \frac{1}{D}(du^2 + dv^2) ,$$

(14) $$f = g = D^{-\frac{1}{2}} .$$

Il reste encore à exprimer que la troisième des équations de Codazzi est satisfaite, ce qui donne :

(15) $$2D + \frac{d^2}{du^2}\log D + \frac{d^2}{dv^2}\log D = 0 .$$

Cette équation s'intègre immédiatement, sous forme finie explicite, au moyen d'un changement de variables.

Posons, conformément à la méthode générale :

(16) $$\begin{cases} u + iv = \alpha , \\ u + iv = \beta , \end{cases} \qquad (i = \sqrt{-1})$$

α et β étant, par suite, les paramètres des lignes de longueur nulle de la surface (O). Par cette substitution, l'équation (15) devient l'équation de Liouville :

(17) $$\frac{d^2}{d\alpha\, d\beta}\log D = -\frac{D}{2} ,$$

dont l'intégrale générale est, comme on sait,

$$D = -\frac{4A'B'}{(A+B)^2}, \tag{18}$$

A designant une fonction de la seule variable α; B une fonction de la seule variable β; A' et B' leurs dérivées respectives.

La surface minima étant donnée, D, A et B doivent être regardées comme connues[1].

19. Dans ce cas, les conditions (8), qui sont nécessaires et suffisantes pour que la congruence des droites D soit isotrope, se simplifient et prennent les formes suivantes :

$$g\left(\frac{d\eta}{du} - \frac{1}{g}\frac{df}{dv}\xi\right) - f\left(\frac{d\xi}{dv} - \frac{1}{f}\frac{dg}{du}\eta\right) = 0,$$

$$g\left(f + \frac{d\xi}{du} + \frac{1}{g}\frac{df}{dv}\eta\right) + f\left(g + \frac{d\eta}{dv} + \frac{1}{f}\frac{dg}{du}\xi\right) = 0.$$

D'autre part, les valeurs (11) de ξ et η sont :

$$\left\{\begin{aligned} \xi &= -D^{\frac{1}{2}}\frac{d\lambda}{du}, \\ \eta &= -D^{\frac{1}{2}}\frac{d\lambda}{dv}. \end{aligned}\right. \tag{19}$$

La substitution des valeurs de f, g, ξ, η, dans les conditions précédentes, transforme l'une d'elles en identité, ce qui doit être, et donne pour l'autre :

$$\frac{d^2\lambda}{du^2} + \frac{d^2\lambda}{dv^2} = \frac{2}{D}. \tag{20}$$

Telle est l'équation qui détermine la fonction inconnue λ et d'où l'on déduira la solution du problème.

1. Les rayons de courbure principaux de (O) ont pour valeurs $\pm\frac{1}{D}$. C'est ce que montre l'équation (7), où l'on fera $P = Q = 0$, $\xi = \eta = 0$ pour obtenir les points focaux de la congruence formée par les normales de la surface de référence.

On intègre l'équation (20) au moyen de la substitution dont il a été fait usage pour l'équation (15). Cette substitution (16) transforme l'équation (20) dans la suivante :

$$\frac{d^2\lambda}{d\alpha\, d\beta} = \frac{1}{2D} \cdot \tag{21}$$

On en déduit :

$$R^2 = 2\lambda = \int d\alpha \int \frac{d\beta}{D} + A_1 + B_1 , \tag{22}$$

A_1 et B_1 étant des fonctions arbitraires des variables α et β respectivement.

Au point de vue analytique, la question est, par suite, résolue et ramenée aux quadratures. Donc :

Réciproquement, toute surface minima *est le lieu des centres d'une infinité de systèmes de sphères dont les cordes des contacts avec les surfaces enveloppes correspondantes forment des congruences isotropes, et l'expression générale des rayons de ces sphères contient deux fonctions arbitraires.*

20. La valeur de λ étant connue, on pourra calculer les coordonnées instantanées ξ et η du pied A de la corde D joignant les points de contact de la sphère de centre O (19).

Enfin, les formules (9) et (10) détermineront, pour chaque droite D, le point central et le paramètre de distribution.

On trouve, après réduction, les résultats suivants :

$$\zeta_0 = -\left(\frac{d^2\lambda}{du\,dv} + \frac{1}{2D}\frac{dD}{du}\frac{d\lambda}{dv} + \frac{1}{2D}\frac{dD}{dv}\frac{d\lambda}{du}\right), \tag{23}$$

$$p = \frac{1}{2}\left[\frac{d^2\lambda}{du^2} + \frac{1}{D}\frac{dD}{du}\frac{d\lambda}{du} - \frac{d^2\lambda}{dv^2} - \frac{1}{D}\frac{dD}{dv}\frac{d\lambda}{dv}\right]. \tag{24}$$

Quant aux points focaux, leurs cotes sont égales à

$$\zeta_0 \pm pi,$$

comme l'indique la théorie des congruence isotropes (n° 2) et comme le montrerait l'équation (7) du n° 11.

On peut encore observer qu'il existe une infinité de systèmes de sphères donnant lieu à la même congruence isotrope, et que, dans tous ces systèmes, les carrés des rayons des sphères de même centre ont une différence constante.

C'est ce que montrent immédiatement les formules (11), où l'on voit que ξ et η ne contiennent λ que par ses dérivées.

21. La formule de résolution (22) conduit aussi à cette conséquence que toutes les valeurs de λ sont données au moyen de l'une quelconque d'entre elles λ_1 par la formule

$$\lambda = \lambda_1 + A_2 + B_2, \tag{25}$$

A_2 et B_2 désignant deux fonctions arbitraires, l'une de la seule variable α, l'autre de la seule variable β.

Ce résultat peut également se déduire de l'équation différentielle du problème, car si λ_1 est une solution de cette équation, en sorte que

$$\frac{d^2\lambda_1}{du^2} + \frac{d^2\lambda_1}{dv^2} = \frac{2}{D},$$

on aura, par soustraction, l'équation suivante :

$$\frac{d^2(\lambda - \lambda_1)}{du^2} + \frac{d^2(\lambda - \lambda_1)}{dv^2} = 0, \tag{26}$$

dont la transformée

$$\frac{d^2(\lambda - \lambda_1)}{d\alpha\, d\beta} = 0$$

reproduit la solution générale écrite ci-dessus.

Ainsi, la connaissance d'un système de sphères ayant pour centres les différents points d'une surface minima donnée et dont les cordes des contacts forment une congruence isotrope fournit, sans nouvelle intégration, tous les systèmes de sphères possédant la même propriété.

Nous indiquons plus loin (voir n° 29) une solution particulière d'où l'on peut déduire toutes les autres, en appliquant la remarque précédente.

22. L'équation

$$\frac{d^2\varphi}{du^2} + \frac{d^2\varphi}{d^2v} = 0,$$

à laquelle satisfait la différence $\lambda - \lambda_1$ de deux solutions quelconques de (20), est aussi celle que l'on trouve dans la recherche des surfaces admettant la surface minima (O) pour développée moyenne, en appelant développée moyenne d'une surface quelconque l'enveloppe des plans menés perpendiculairement à chaque normale de la surface proposée et à la même distance des centres de courbure principaux situés sur cette normale. Voici comment on peut établir l'identité des deux problèmes.

Désignons par ζ' la distance au plan tangent de la surface (O) en O, du plan tangent parallèle P d'une deuxième surface (M), que nous supposerons d'abord quelconque et que nous déterminerons ensuite de façon qu'elle admette (O) pour développée moyenne.

Les coordonnées du point de contact du plan P, c'est-à-dire du point M de (M) qui correspond au point O, seront désignées par ξ', η', ζ', et il s'agit, en premier lieu, de déterminer ξ', η' en fonction de ζ' et des données relatives à la surface de référence (O).

Ce point de contact M doit être tel que lorsque le point O se déplace sur (O), M se déplace sur le plan P, ou, en d'autres termes, que la quantité ΔZ, savoir (A)

$$\Delta Z = du\left(\frac{d\zeta'}{du} + D^{\frac{1}{2}}\eta'\right) + dv\left(\frac{d\zeta'}{dv} + D^{\frac{1}{2}}\xi'\right),$$

soit nulle pour toute valeur de du et dv. On a donc :

$$(27)\qquad \begin{cases} \xi' = -D^{-\frac{1}{2}}\dfrac{d\zeta'}{dv}, \\[2ex] \eta' = -D^{-\frac{1}{2}}\dfrac{d\zeta'}{du}. \end{cases}$$

Ces valeurs de ξ', η', jointes à celle de ζ', sont les coordonnées instantanées du point M de la surface (M) qui correspond

au point O de (O), dans le cas où la loi de correspondance est celle du parallélisme des plans tangents.

Proposons-nous maintenant de déterminer les centres de courbure principaux de (M) au point M. A cet effet, il suffit d'observer que la normale à (M) en ce point étant parallèle à OZ, les centres de courbure principaux cherchés sont les points focaux de la congruence formée par ces normales, de telle sorte que les cotes de ces points seront les racines de l'équation (7), où, après avoir introduit les valeurs de P, Q, f, g, on remplacera ξ' et η' par les valeurs écrites ci-dessus. On parvient ainsi à l'équation

$$(28)\qquad D\zeta^2 + \left(\frac{d^2\zeta'}{du^2} + \frac{d^2\zeta'}{dv^2}\right)\zeta + H = 0,$$

où l'on a posé, pour abréger,

$$H = \left\{ \begin{aligned} &\frac{1}{D}\Bigg[\left(\frac{d^2\zeta'}{du\,dv} - \frac{1}{2D}\frac{dD}{du}\frac{d\zeta'}{dv} - \frac{1}{2D}\frac{dD}{dv}\frac{d\zeta'}{du} - 1\right)^2 \\ &\quad - \left(\frac{d^2\zeta'}{du^2} - \frac{1}{2D}\frac{dD}{du}\frac{d\zeta'}{du} + \frac{1}{2D}\frac{dD}{dv}\frac{d\zeta'}{dv}\right) \\ &\quad \times \left(\frac{d^2\zeta'}{dv^2} - \frac{1}{2D}\frac{dD}{dv}\frac{d\zeta'}{dv} + \frac{1}{2D}\frac{dD}{du}\frac{d\zeta'}{du}\right)\Bigg]. \end{aligned} \right.$$

La surface (M) aura pour développée moyenne la surface (O) si les valeurs de ζ fournies par l'équation (23) sont égales deux à deux et de signes contraires. La condition est exprimée par l'équation

$$\frac{d^2\zeta'}{du^2} + \frac{d^2\zeta'}{dv^2} = 0,$$

qui détermine la fonction inconnue ζ'. Cette équation est la même que celle à laquelle satisfait la fonction $\lambda - \lambda_1$, ainsi que nous nous proposions de le démontrer.

La recherche des surfaces ayant une surface minima donnée pour développée moyenne dépend conséquemment des systèmes de sphères que nous étudions, et réciproquement la connaissance complète de ces systèmes sera ramenée aux surfaces

précédentes quand on connaîtra l'un d'eux, de telle sorte que la relation entre les éléments correspondants des deux problèmes est la suivante :

$$(29) \qquad R^2 - R_1^2 = 2\lambda - 2\lambda_1 = K\zeta' = A_2 + B_2,$$

K désignant une constante d'homogénéité.

Malgré que les considérations exposées ci-dessus soient peut-être étrangères à notre sujet, nous avons pensé qu'il y avait quelque intérêt à indiquer cette nouvelle interprétation géométrique de l'équation

$$\frac{d^2\varphi}{du^2} + \frac{d^2\varphi}{dv^2} = 0 .$$

III. — *Étude du problème inverse.*

23. Le nombre des fonctions arbitraires que comporte la solution générale du problème posé au début du présent travail conduit naturellement à cette conclusion que les systèmes des sphères considérées reproduisent toutes les congruences isotropes ainsi que toutes les surfaces minima, puisque les recherches, d'ailleurs identiques (n° 2), des unes et des autres dépendent, comme on sait, de deux fonctions arbitraires, et que, d'autre part, nos systèmes de sphères fournissent, pour ces deux problèmes, des solutions ayant le même degré de généralité. Il importe cependant de mettre hors de doute ce point essentiel, et c'est à quoi l'on parvient ainsi qu'il suit.

Une congruence isotrope quelconque étant donnée, on peut toujours supposer que les droites de cette congruence soient respectivement perpendiculaires aux plans tangents d'une surface minima donnée (O), et il s'agit de savoir s'il existe une famille de sphères ayant leurs centres sur (O) et dont les cordes des contacts forment la congruence donnée. Cette première question étant résolue affirmativement, on sera assuré, par cela même, que toute autre surface minima S se déduira de (O), car on pourra déduire de (O), à l'aide de sphères ayant

leurs centres sur cette dernière surface elle-même, l'une quelconque des congruences isotropes dont S est l'enveloppée moyenne.

24. Prenons toujours (O) pour surface de référence, le réseau (u), (v) étant celui des lignes asymptotiques, comme dans les recherches précédentes.

Si l'on désigne par ξ, η les coordonnées instantanées du pied A de la droite D correspondante au plan tangent en O, par ζ_0 la côte du point central et par p le paramètre de distribution, on aura, entre ces quatre quantités, les équations suivantes :

$$(30)\quad \left\{ \begin{aligned} &\frac{d\eta}{du} + \frac{1}{2}\frac{d \log \mathrm{D}}{dv}\,\xi = \mathrm{D}^{\frac{1}{2}}\zeta_0 , \\ &\frac{d\xi}{dv} + \frac{1}{2}\frac{d \log \mathrm{D}}{du}\,\eta = \mathrm{D}^{\frac{1}{2}}\zeta_0 , \end{aligned} \right.$$

$$(31)\quad \left\{ \begin{aligned} &\mathrm{D}^{-\frac{1}{2}} + \frac{d\eta}{dv} - \frac{1}{2}\frac{d \log \mathrm{D}}{du}\,\xi = p\mathrm{D}^{\frac{1}{2}} , \\ &\mathrm{D}^{-\frac{1}{2}} + \frac{d\xi}{du} - \frac{1}{2}\frac{d \log \mathrm{D}}{dv}\,\eta = -p\mathrm{D}^{\frac{1}{2}} , \end{aligned} \right.$$

qui se déduisent des formules (9) et (10), et qui expriment que la congruence donnée est isotrope, puisque ce sont les conditions pour que les valeurs de ξ_0 et de p soient indépendantes de du et dv.

Pour résoudre ce système, égalons d'abord les valeurs de $\frac{d^2\eta}{du\,dv}$, puis de $\frac{d^2\xi}{du\,dv}$, et tenons compte des équations elles-mêmes. Nous trouvons aisément :

$$(32)\quad \left\{ \begin{aligned} &\xi = -\mathrm{D}^{-\frac{1}{2}}\left(\frac{d\zeta_0}{dv} - \frac{dp}{du}\right) . \\ &\eta = -\mathrm{D}^{-\frac{1}{2}}\left(\frac{d\zeta_0}{du} + \frac{dp}{dv}\right) . \end{aligned} \right.$$

Portons maintenant ces valeurs alternativement dans les équations (30) et (31); ajoutons ensuite les couples d'équations

ainsi obtenues. Nous obtiendrons, après quelques simplifications, le groupe suivant :

$$
(33)\quad \left\{
\begin{aligned}
&\frac{d^2\zeta_0}{du^2} + \frac{d^2\zeta_0}{dv^2} + 2D\zeta_0 = 0^{*}\,, \\
&\frac{d^2p}{du^2} + \frac{d^2p}{dv^2} + 2Dp = 0\,, \\
&\left.\begin{aligned}
&\left(2\frac{d^2\zeta_0}{du\,dv} - \frac{1}{D}\frac{dD}{dv}\frac{d\zeta_0}{du} - \frac{1}{D}\frac{dD}{du}\frac{d\zeta_0}{dv}\right) \\
&+ \left(\frac{d^2p}{dv^2} - \frac{1}{D}\frac{dD}{dv}\frac{dp}{dv}\right) - \left(\frac{d^2p}{du^2} - \frac{1}{D}\frac{dD}{du}\frac{dp}{du}\right)
\end{aligned}\right\} = 2\,, \\
&\left.\begin{aligned}
&\left(2\frac{d^2p}{du\,dv} - \frac{1}{D}\frac{dD}{dv}\frac{dp}{du} - \frac{1}{D}\frac{dD}{du}\frac{dp}{dv}\right) \\
&- \left(\frac{d^2\zeta_0}{dv^2} - \frac{1}{D}\frac{dD}{dv}\frac{d\zeta_0}{dv}\right) + \left(\frac{d^2\zeta_0}{du^2} - \frac{1}{D}\frac{dD}{du}\frac{d\zeta_0}{du}\right)
\end{aligned}\right\} = 0\,.
\end{aligned}
\right.
$$

Telles sont les équations auxquelles doivent satisfaire des fonctions ζ_0 et p.

25. Un calcul analogue à celui de M. Ribaucour (*l. c.*, pp. 40 à 42) permettrait de démontrer que le système (33) admet un nombre infini de solutions, et que la solution générale dépend de deux fonctions arbitraires des variables α et β déjà employées (nº 18). Mais ce calcul est inutile pour notre objet.

Nous savons que le système (33) admet une infinité de solutions déduites des formules (23) et (24), où λ désigne une solution quelconque de (20), puisque ces équations fournissent les éléments d'une congruence isotrope remplissant les conditions dans lesquelles les équations (30) et (31) doivent avoir lieu, auquel cas les équations (33) qui en sont les conséquences sont aussi vérifiées. La question se réduit à prouver que les équations (23), (24) et (20) fournissent *toutes* les solutions du système (33).

Soient donc ζ_0 et p deux valeurs vérifiant les équations (33).

* La première des équations (33) peut se déduire de l'équation (28) en exprimant que la somme des racines est $2\zeta_0$.

La comparaison des formules (19) et (32) conduit à considérer une inconnue auxiliaire λ' définie par les relations :

$$(34)\quad \left\{ \begin{aligned} \frac{d\lambda'}{du} &= \frac{1}{D}\left(\frac{d\zeta_0}{dv} - \frac{dp}{du}\right), \\ \frac{d\lambda'}{dv} &= \frac{1}{D}\left(\frac{d\zeta_0}{du} + \frac{dp}{dv}\right). \end{aligned} \right.$$

En premier lieu, la fonction λ' existe, car si l'on égale les deux valeurs de $\frac{d^2\lambda'}{du\,dv}$ on tombe sur la dernière des équations (33), qui est satisfaite, par hypothèse.

En second lieu, si l'on différentie les équations (34), respectivement par rapport à u et à v, et que l'on ajoute, il viendra :

$$\frac{d^2\lambda'}{du^2} + \frac{d^2\lambda'}{dv^2} = \frac{2}{D},$$

en tenant compte de la troisième des équations (34). Par suite, la fonction λ' vérifie l'équation (20).

Enfin, si l'on multiplie les équations (34) par D et qu'on élimine alternativement p et ζ_0, au moyen de la différentiation, on trouvera, en tenant compte des deux premières équations (33) :

$$\zeta_0 = -\left(\frac{d^2\lambda'}{du\,dv} + \frac{1}{2D}\frac{dD}{du}\frac{d\lambda'}{dv} + \frac{1}{2D}\frac{dD}{dv}\frac{d\lambda'}{du}\right),$$

$$p = \frac{1}{2}\left[\left(\frac{d^2\lambda'}{du^2} - \frac{1}{D}\frac{dD}{du}\frac{d\lambda'}{du}\right) - \left(\frac{d^2\lambda'}{dv^2} - \frac{1}{D}\frac{dD}{dv}\frac{d\lambda'}{dv}\right)\right].$$

L'identité des deux systèmes de solutions est actuellement manifeste, même en y comprenant les deux systèmes (19) et (32) des valeurs de ξ et η.

Les formules (34), où l'on écrira λ au lieu de λ', savoir :

$$(35)\quad \left\{ \begin{aligned} \frac{d\lambda}{du} &= \frac{1}{D}\left(\frac{d\zeta_0}{dv} - \frac{dp}{du}\right), \\ \frac{d\lambda}{dv} &= \frac{1}{D}\left(\frac{d\zeta_0}{du} + \frac{dp}{dv}\right), \end{aligned} \right.$$

permettront de déterminer les valeurs de λ qui correspondent à la congruence isotrope donnée. Toutes ces valeurs de λ, qui s'obtiennent par une seule quadrature, sont égales, à un terme constant près, ce que nous savions déjà (n° 20).

De l'analyse qui précède, on déduit les conséquences suivantes :

1° D'une surface minima donnée, on peut déduire toutes les congruences isotropes, considérées comme formées par les cordes des contacts de systèmes particuliers de sphères ayant leurs centres sur cette surface minima. De plus, à chaque congruence isotrope donnée correspondent une infinité de systèmes de sphères, tels que, pour deux quelconques d'entre eux, la différence des carrés des rayons des sphères concentriques est une quantité constante.

2° Pareillement, toutes les surfaces minima peuvent se déduire de l'une d'elles, arbitrairement choisie, en les considérant comme les enveloppées moyennes des congruences isotropes précédemment définies, c'est-à-dire comme les enveloppes des plans parallèles aux plans de la première menés à des distances égales aux valeurs de ζ_0, où ζ_0 désigne l'une quelconque des solutions de la première des équations (33).

26. On peut déduire des équations du problème d'autres combinaisons conduisant à des calculs plus simples ou se prêtant mieux aux interprétations géométriques que celles qui sont écrites ci-dessus. A cet égard, nous signalerons les relations générales :

$$(36)\quad \left\{ \begin{aligned} &\frac{d}{du}(\xi^2+\eta^2+\zeta_0^2+p^2-2\lambda) = 2p^2\frac{d}{dv}\left(\frac{\zeta_0}{p}\right), \\ &\frac{d}{dv}(\xi^2+\eta^2+\zeta_0^2+p^2-2\lambda) = -2p^2\frac{d}{du}\left(\frac{\zeta_0}{p}\right), \end{aligned} \right.$$

que l'on obtient comme il suit.

Si l'on ajoute la première des équations (30) et la dernière des équations (31) après les avoir multipliées respectivement par η et ξ, et qu'on remplace ensuite ξ et η par leurs valeurs (32), en tenant compte de la première des équations (35), on

parvient à la première des équations (36). La seconde équation (36) est une conséquence analogue de la deuxième des équations (30) et de la première des équations (31), desquelles on tire la valeur de $\xi \frac{d\xi}{dv} + \eta \frac{d\eta}{dv}$.

Donc, si l'on pose

$$\xi^2 + \eta^2 + \zeta_0^2 + p^2 - 2\lambda = \mu, \tag{37}$$

on aura

$$\left\{ \begin{aligned} \frac{d\mu}{du} &= 2p^2 \frac{d}{dv}\left(\frac{\zeta_0}{p}\right), \\ \frac{d\mu}{dv} &= -\,2p^2 \frac{d}{du}\left(\frac{\zeta_0}{p}\right); \end{aligned} \right. \tag{38}$$

d'où l'on déduit

$$\frac{d^2\mu}{du^2} + \frac{d^2\mu}{dv^2} = 0.$$

ce qui prouve que la fonction μ vérifie l'équation

$$\frac{d^2\varphi}{du^2} + \frac{d^2\varphi}{dv^2} = 0,$$

rencontrée déjà plusieurs fois, et, par suite, que

$$\mu = A_3 + B_3,$$

A_3 et B_3 étant respectivement des fonctions des seules variables $\alpha = u + iv$, $\beta = u - iv$. Il ne resterait plus qu'à déterminer ces fonctions par la condition que cette valeur de μ vérifie l'une des équations (38).

27. Un cas particulier intéressant est celui dans lequel la congruence isotrope proposée est telle que, pour toute droite D,

le rapport $\frac{\zeta_0}{p}$ est constant. Les équations (38) montrent que la fonction μ est pareillement constante; d'où l'on déduit

$$\xi^2 + \eta^2 + \zeta_0^2 - 2\lambda = k - p^2,$$

k désignant la valeur constante de μ.

Cette équation, qui détermine, sans nouvelle quadrature, le rayon de la sphère correspondante à une droite D, montre que la puissance du point central (ξ, η, ζ_0) de la droite D par rapport à la sphère dont elle est la corde de contact diffère, par un terme constant, du carré changé de signe du paramètre p.

La construction des systèmes de sphères fournissant la congruence considérée est donc la suivante :

1° On obtient un premier système de sphères en décrivant, de tous les points de la surface minima (O) pris pour centres, des sphères orthogonales aux sphères ayant pour diamètres les segments focaux des droites correspondantes de la congruence donnée. Le système de sphères ainsi construit répond à la valeur $k = 0$.

2° On obtient un autre système quelconque en augmentant d'une constante arbitraire les carrés des rayons des sphères du système construit en premier lieu.

D'ailleurs, il existe de pareilles congruences pour lesquelles le rapport $\frac{\zeta_0}{p}$ est constant. On pourrait s'en rendre compte au moyen des équations (33). Mais ce calcul est inutile, car les deux fonctions arbitraires qui régissent le problème pouvant porter indifféremment sur les fonctions ζ_0, λ et par suite sur μ, il suffit d'examiner si la valeur de μ, qui correspond au cas considéré, savoir $\mu =$ constante, rentre dans la forme générale $\mu = A_3 + B_3$ des valeurs de μ. Or, c'est ce qui a lieu.

Les surfaces minima qui se déduisent de la surface minima proposée (O), avec cette condition particulière $\frac{\zeta_0}{p} =$ constante, ont été rencontrées par M. Ribaucour, qui les a étudiées sous le nom d'*élassoïdes stratifiés* du premier, et qui en a fait connaître un grand nombre de propriétés (*l. c.*, pp. 99 à 106).

IV. — *Examen d'un cas particulier.*

28. Parmi les congruences isotropes qu'on peut déduire d'une surface *minima* donnée (O) à l'aide des systèmes de sphères étudiés dans le présent travail, il est naturel de considérer celles dont la surface (O) est elle-même l'enveloppée moyenne. Le cas traité ci-dessus (n° 27) fournit immédiatement la solution cherchée, en introduisant la condition $\zeta_0 = 0$.

En donnant l'indice 1 aux valeurs qui correspondent à l'hypothèse que nous examinons, il viendra (36) et (31) :

$$(39) \qquad 2\lambda_1 = \xi_1^2 + \eta_1^2 + p_1^2 + k\,,$$

$$(40) \qquad \left\{ \begin{aligned} \xi_1 &= \mathrm{D}^{-\frac{1}{2}} \frac{dp_1}{du}, \\ \eta_1 &= -\mathrm{D}^{-\frac{1}{2}} \frac{dp_1}{dv}, \\ \zeta_1 &= \pm\sqrt{2\lambda - \xi_1^2 - \eta_1^2} = \pm\sqrt{p_1^2 + k}\,. \end{aligned} \right.$$

ξ_1, η_1, ζ_1 étant les coordonnées instantanées des points de contact de la sphère de centre O avec son enveloppe.

Comme dans le cas général, il y a une infinité de systèmes de sphères répondant au problème. On sait que les carrés de leurs rayons présentent une différence constante quand on passe d'un système à l'autre.

29. Un premier système correspond à la valeur $k = 0$. Alors $\zeta_1 = \pm p_1$, et l'on peut énoncer la proposition suivante :

Une congruence isotrope étant donnée, si l'on porte sur chaque droite de la congruence, à partir du point central et de part et d'autre de ce point, des longueurs égales au paramètre de distribution correspondant, le lieu des points C et C′ ainsi obtenus est la surface enveloppe d'un système de sphères ayant pour centre les points de la surface *minima* qui est l'enveloppée moyenne de la congruence proposée, de telle sorte que

le centre d'une sphère soit le point de contact du plan perpendiculaire à la droite de la congruence, au point central de cette droite.

Au moyen de cette première solution, on pourra déduire, par la formule (25) du n° 21, tous les systèmes de sphères ayant leurs centres sur la surface minima dont on vient de parler et dont les cordes de contact forment toutes les congruences isotropes de l'espace.

Les autres systèmes de solutions des équations (39) et (40) ne diffèrent de celui qu'on a construit en premier lieu qu'en ce que la longueur portée sur chaque droite de la congruence, à partir du point central et de part et d'autre de ce point, est donnée par la formule

$$\zeta_1 = \pm\sqrt{p^2 + k},$$

où k désigne une constante arbitraire différente de zéro.

30. Proposons-nous de déterminer les centres et les rayons de courbure principaux de l'une quelconque des surfaces enveloppes de sphères que l'on vient de définir.

La question à résoudre est la suivante : A chaque point O d'une surface minima (O), prise pour surface de référence, on fait correspondre un point C dont les coordonnées ξ_1, η_1, ζ_1 sont données par les formules (40). Trouver les centres et les rayons de courbure principaux de la surface (C) au point C.

La méthode que nous allons développer, et qui d'ailleurs est générale, nous fournira en même temps l'équation différentielle des lignes de courbure de la surface lieu des points C et C'.

Soit G l'un des centres de courbure principaux qui correspond au point C, par exemple. Les coordonnées de ce point, situé sur le rayon OC de la sphère O dont l'un des points de contact est C, auront pour valeurs :

$$(41)\qquad \left\{\begin{aligned} \xi &= \xi_1(1+l), \\ \eta &= \eta_1(1+l), \\ \zeta &= \zeta_1(1+l), \end{aligned}\right.$$

où l'on a posé, pour abréger,

(42) $$l = \frac{\varsigma}{R_1},$$

ς désignant le rayon de courbure CG et R_1 le rayon OC de la sphère.

Ce point G sera un centre de courbure principal si l'on peut déterminer pour le point de O de (O) un déplacement (du, dv) tel que le déplacement du point G lui-même soit nul, et, dans ce cas, le déplacement du point C de (C) sera tangent à la ligne de courbure correspondante de la surface enveloppe.

Pour calculer les projections du déplacement du point G, on peut, ainsi que l'indique la théorie générale, regarder la quantité l comme constante, attendu que la supposition contraire aurait pour seul résultat d'introduire dans les valeurs de ces expressions des infiniments petits d'un ordre supérieur au premier et que l'on peut par suite négliger. De plus, il suffira d'annuler deux des projections, ΔX et ΔY, pour obtenir les relations cherchées.

Les formules générales (A), où l'on remplacera les quantités par leurs valeurs, donnent, après réduction, les équations :

$$G \left\{ \begin{aligned} \Delta X &= -D^{-\frac{1}{2}}\left[du\left\{p_1 D(1+l)+l\right\} + dv\,(1+l)D\zeta_1\right], \\ \Delta Y &= D^{-\frac{1}{2}}\left[dv\left\{p_1 D(1+l)-l\right\} - du\,(1+l)D\zeta_1\right], \end{aligned} \right.$$

où l'on a tenu compte également des équations (33), dans lesquelles on a fait $\zeta_0 = 0$.

En égalant à zéro les valeurs de ΔX et ΔY, on aura les deux équations suivantes :

(43) $$\left\{ \begin{aligned} du\left\{p_1 D(1+l)+l\right\} + dv(1+l)D\zeta_1 &= 0, \\ dv\left\{p_1 D(1+l)-l\right\} - du(1+l)D\zeta_1 &= 0, \end{aligned} \right.$$

qui déterminent à la fois : 1° les valeurs de l relatives aux rayons de courbure principaux; 2° les directions des déplace-

ments que l'on doit donner au point O de (O) pour que les déplacements correspondants de C s'effectuent suivant les directions des lignes de courbure de la surface (C) au point C.

31. En éliminant le rapport $\frac{du}{dv}$ entre les équations (43), on a d'abord

$$\left(\frac{1+l}{l}\right)^2 = \frac{1}{D^2(p_1^2+\zeta_1^2)},$$

ou

$$(44) \qquad \frac{R_1+\varsigma}{\varsigma} = \frac{1}{\pm D\sqrt{p_1^2+\zeta_1^2}},$$

pour l'équation aux rayons de courbure principaux ς.

Cette équation exprime que les deux centres de courbure principaux divisent harmoniquement le rayon OC de la sphère O. En outre, la cote ζ_1 n'entrant que par son carré, on voit que les centres de courbure relatifs aux deux points correspondants C et C′ de l'une et l'autre nappe de l'enveloppe sont symétriques par rapport au plan tangent à (O) en O.

On peut dire encore que les enveloppes de sphères actuellement considérées possèdent cette propriété que le conjugué harmonique d'un point quelconque de la surface, par rapport aux centres de courbure principaux situés sur la normale en ce point, appartient à une surface minima, qui est la même pour les deux nappes de l'enveloppe et qui se confond avec la surface lieu des centres des sphères.

32. L'équation différentielle des courbes de (O), qui correspondent aux lignes de courbure de la nappe de (C) qui contient C, s'obtiendront en éliminant l entre les équations (43). On obtient ainsi l'équation

$$(45) \qquad dv^2 + 2\frac{p_1}{\zeta_1}\,du\,dv - du^2 = 0,$$

qui caractérise les lignes de courbure cherchées au moyen des lignes correspondantes de (O).

Ces dernières forment sur (O) un réseau orthogonal. Car le réseau (u), (v), auquel O est rapporté, étant isométrique, le

rapport $\frac{dv}{du}$ est égal à la tangente de l'angle que fait le déplacement du point O avec OX, et, d'autre part, l'équation précédente montre que le produit des deux valeurs de ce rapport est égal à -1.

Mais on peut aller plus loin et déterminer les directions des lignes de courbure elles-mêmes. Considérons, à cet effet, les projections, sur le plan tangent à (O) en O, des déplacements du point C qui correspondent aux déplacements du point O définis par l'équation (45). D'une manière générale, on trouvera les Δ du point C en introduisant l'hypothèse $l=0$ dans les valeurs trouvées pour le point G. On a ainsi :

$$C \begin{cases} \Delta X = -D^{\frac{1}{2}}(p_1 du + \zeta_1 dv), \\ \Delta Y = D^{\frac{1}{2}}(p_1 dv - \zeta_1 du). \end{cases}$$

En faisant le produit des deux valeurs du rapport $\frac{\Delta Y}{\Delta X}$ pour les deux valeurs du rapport $\frac{dv}{du}$ fournies par l'équation (45), on trouve aisément que ce produit est égal à -1. De là découlent immédiatement les conséquence suivantes :

1° Les directions des lignes de courbure au point C de (C) se projettent sur le plan tangent à (O) au point O suivant deux directions rectangulaires.

2° La tangente en C à l'une des lignes de courbure est située dans un plan parallèle au plan tangent à (O) en O, et la tangente à l'autre ligne de courbure est dans le plan qui contient le point O et la corde D des contacts.

Toutes ces propriétés conviennent au point de contact C' sur l'autre nappe. Mais les lignes de courbure ne se correspondent pas sur les deux nappes de l'enveloppe, car l'équation différentielle (45) change quand on remplace ζ_1 par $-\zeta_1$.

Toutefois, les réseaux orthogonaux de (O) qui correspondent aux lignes de courbure des deux nappes de l'enveloppe coupent sous les mêmes angles les asymptotiques de la surface minima proposée, mais les sens de ces angles sont différents.

33. Ce qui précède s'applique au cas où la valeur de ζ_1 a la forme générale (40). Dans le cas particulier où la surface (C) est obtenue en portant, sur chaque droite de la congruence et à partir du point central, deux longueurs égales au paramètre de distribution, on a $\zeta_1 = \pm p_1$, et l'équation (45) devient

$$dv^2 + 2du\,dv - du^2 = 0$$

pour la nappe supérieure, et

$$dv^2 - 2du\,dv - du^2 = 0$$

pour l'autre nappe.

Les équations des lignes de courbure en quantités finies sont, dans le premier cas,

$$v + u\left(1 \pm \sqrt{2}\right) = h,$$

et, dans le second,

$$v - u\left(1 \pm \sqrt{2}\right) = h',$$

h et h' désignant des constantes.

Alors les courbes de (O) qui correspondent aux lignes de courbure et de l'autre nappe de (C) coupent sous un angle constant, égal à $\frac{\pi}{8}$, les lignes asymptotiques de la surface minima proposée.

Pour compléter cette étude, il resterait à examiner ce que deviennent les propriétés de la surface enveloppe des sphères quand ces sphères ont pour cordes des contacts les droites d'une congruence isotrope quelconque. Il y aurait lieu également de rechercher les relations qui existent entre les familles de sphères donnant naissance à la même congruence isotrope et dont les centres appartiennent à des surfaces minima différentes. Mais, pour ne pas allonger ce travail, nous renvoyons l'examen de ces questions à une communication ultérieure.

LA FAMILLE DE CICÉRON

TULLIA, SA FILLE[1]

Par F. ANTOINE[2].

L'histoire s'est beaucoup occupée de Cicéron, comme de tous les hommes qui ont joué un grand rôle dans leur pays. Mais l'attention, tout entière absorbée par lui, se reporte rarement sur les membres de la famille dont il était le chef, et le *paterfamilias* tient dans le souvenir de la postérité la même grande place qu'il a tenue dans la société de son temps : il est tout et la famille rien. Cicéron, dans la vie politique, a été étudié, jugé, rejugé. Il n'y a pas lieu de rééditer cette biographie tant de fois écrite. Ce que l'on a moins étudié, c'est la famille de Cicéron. Si Quintus, son frère, n'avait été préteur, gouverneur d'Asie et lieutenant de César, l'histoire s'en soucierait peu. Sa femme et sa fille n'attirent guère l'attention, et son fils Marcus n'a rien à perdre à être oublié.

L'an dernier, j'ai eu l'honneur de présenter à l'Académie l'esquisse d'une biographie de Quintus, frère de Cicéron. Je voudrais cette fois lui offrir quelques détails sur la vie et le caractère de sa fille Tullia, détails qui n'ont rien d'inédit, puisqu'ils sont tous recueillis dans la correspondance de Cicéron, sans laquelle nous ne saurions à peu près rien sur sa famille.

1. D'après l'*Histoire romaine* de Drumann, VI, pp. 696, 711.
2. Lu dans la séance du 3 janvier 1889.

L'année de la naissance de Tullia n'est pas certaine, par la raison que celle du mariage de ses parents ne l'est pas. Mais il serait impossible de la préciser, lors même que l'on serait sûr de l'année du mariage de Cicéron, puisque l'on peut très bien supposer que cette union est restée stérile pendant les premières années. Cependant, les événements qui suivirent, et surtout les premières fiançailles et le premier mariage de Tullia nous permettent de placer sa naissance en 79 ou 78 avant Jésus-Christ. Nous savons, dans tous les cas, qu'elle naquit le 5 du mois d'août ou sextilis. « Je suis parti de Dyrrachium la veille des nones de sextilis, le jour même où la loi me concernant fut portée; je suis venu à Brindes aux nones; là, ma fille Tullia se trouva près de moi; c'était le jour anniversaire de sa naissance[1]. »

« Qui donc ignore ce que fut mon retour, comment, à mon arrivée, les habitants de Brindes me tendirent pour ainsi dire la main de toute l'Italie et de la patrie elle-même? Le jour de mon retour était celui de mon arrivée en cette ville; c'était le jour des nones, c'était de plus l'anniversaire de la naissance de ma chère Tullia, que je revoyais pour la première fois après tant de jours d'absence douloureuse, de regrets et de larmes » (*pro Sest.*, 63, 131). Son père fait mention d'elle pour la première fois, en 70, dans un passage des *Verrines* (I, ch. 44 et 58), puis, en 68, dans la première lettre à Atticus (*ad Att.,* 1, 5, 8) : « Terentia a des douleurs rhumatismales; elle vous aime beaucoup, vous, et votre mère et votre sœur, et ma petite Tullia, mes amours, vous envoie un grand bonjour. » Déjà, en 67, Cicéron, après avoir transmis les saluts de Tullia à l'ami absent, Atticus, ajoute : « Ma petite Tullia, mes délices, réclame son petit cadeau et m'assigne comme caution; mais moi j'aime mieux manquer à ma parole que de payer » (*ad Att.,* 1, 10, 6). Puis, dans une autre lettre,

1. *Ad Att.*, 4, 1, 4 : « Pridie nonas sextilis Dyrrachio sum profectus, ipso illo die, quo lex est lata de nobis; Brundisium veni nonis sextilibus : ibi mihi Tulliola mea fuit præsto natali suo ipso die. »

Cicéron annonce les fiançailles de Tullia avec C. Piso Frugi : « Nous avons fiancé notre petite Tullia à C. Pison, fils de Lucius Frugi. — « Tulliolam C. Pisoni L. f. Frugi despondimus » (*ad Att.*, 1, 3, 3). Elle avait alors onze ans, ou peut-être moins, si l'on admet, avec certains historiens, que ses parents ne se sont mariés qu'en 77, et, si les premières années de mariage ont été infécondes, elle pouvait, et c'est l'avis de quelques-uns, n'avoir que neuf ans. Nous ne savons pas au juste combien de temps elle fut fiancée. Il est très probable cependant que le mariage n'eut lieu qu'environ trois ans plus tard, car Cicéron ne parle de son gendre pour la première fois qu'en 63, dans la IVe *Catilinaire* (ch. 2).

Ce mariage apparentait Cicéron avec une grande et illustre famille. « Rappelez-vous, lui dit Sulpicius, dans sa lettre de condoléance, qu'elle a été l'épouse des hommes les plus considérables, *adolescentibus primariis nuptam fuisse* » *(ad fam.*, 4, 5, 5). Cette parenté n'empêcha pas plus tard, en 58, le consul Lucius Pison de prêter la main aux menées de Clodius contre Cicéron.

En 59, sous le consulat de César, Cicéron, voulant échapper aux embarras que lui créait à Rome une situation délicate, se retira dans ses terres et ses maisons de campagne. Il craignait à la fois Clodius et les triumvirs, et il n'était pas très sûr de César. Tullia accompagna son père dans cette villégiature politique. Celui-ci nous dit, en effet, qu'elle désirait beaucoup assister aux jeux donnés à Antium, désir que Cicéron ne put satisfaire, parce qu'alors on ne l'aurait pas cru, quand il disait qu'il portait le deuil de la République. « Il y aura des jeux à Antium depuis le quatrième jour jusqu'à la veille des nones de mai; Tullia désire les voir. » — « Je veux que vous admiriez ma fermeté : j'ai renoncé à assister aux jeux; car cela cadrerait assez mal avec la résolution que j'ai prise de ne pas laisser soupçonner que je recherche aucun plaisir, si l'on me voyait en chercher, non seulement de raffinés, mais de grossiers » (*ad Att.*, 2, 8 et 10).

Quelque temps après, Pison fut nommé et dénoncé comme complice dans la fameuse conjuration de Vettius, dirigée contre Pompée, machination infernale dont les motifs ne sont que trop évidents, mais dont les auteurs sont restés inconnus (*ad Att.*, 2, 24, 2; *in Vatin.*, 11, 2). Cicéron n'ignorait pas qu'en désignant son gendre c'était lui-même qu'on voulait compromettre. En 58, quand il se rendit en exil, ceux qu'il laissait à Rome eurent beaucoup à souffrir, et dès ce moment commença pour la jeune Tullia la série des afflictions et des déboires. Ce furent les siens, dit-il, qui, unissant leurs prières à de perfides conseils venus d'autre part, le décidèrent à ne pas résister à Clodius : « Les larmes des miens m'empêchèrent de me précipiter au-devant de la mort » (*ad Quint. fr.*, 1, 4, 4). Après son départ, sa femme et sa fille furent en butte à toutes sortes de vexations et de mauvais traitements. Elles en furent même un jour réduites à se réfugier dans le temple de Vesta, et encore elles n'y furent pas en sûreté. « P. Valérius, homme plein d'obligeance, m'a écrit, et j'ai lu cette nouvelle en pleurant, comment vous avez été menée de force à la banque de Valérius. Hélas! lumière de ma vie, objet de mes regrets, vous près de qui tous cherchaient secours! faut-il que maintenant, ma chère Térentia, vous soyez ainsi maltraitée, plongée dans le deuil et dans les larmes! » (*ad fam.*, 14, 2, 2). « Si c'est un crime d'aimer sa patrie, j'ai été assez puni : ma maison a été renversée, mes biens pillés, mes enfants dispersés, mon épouse entraînée de force » (*pro Sest.*, 24, 54). « Il m'avait chassé de ma patrie, avait pillé mes biens, incendié ma maison, maltraité ma femme et mes enfants. » On ne voulait pas les mettre à mort, comme le dit plus tard Cicéron dans le *pro Sestio*, 24, 54 : « On maltraitait ma femme, et l'on traquait mes enfants pour les massacrer; mon gendre, un Pison, qui s'était jeté en suppliant aux genoux du consul, un Pison, était repoussé. » Ce que l'on voulait, c'était leur extorquer de l'argent et l'on se vengeait sur eux d'un ennemi. De tous les passages que nous venons de citer, il résulte que

Tullia eut sa bonne part de ces vexations et de ces mauvais traitements. Avec quel désespoir Cicéron pense au sort de ceux qu'il a laissés à Rome, pendant que ceux-ci cherchent à le rassurer! « Hélas! je suis perdu, anéanti! Pourquoi vous prier maintenant de venir me rejoindre, malade et abattue comme vous l'êtes? Eh! quoi, ne pas vous prier de le faire? Je resterai donc loin de vous? Oui, aussi bien cela vaut mieux. S'il y a pour moi un espoir de retour, affermissez-le et faites votre possible. Si, comme je le crains, tout est perdu, faites votre possible pour venir me rejoindre. Mais ma Tullia, que deviendra-t-elle? Voyez ce qu'il y a à faire. Pour moi, je ne suis capable d'aucune résolution. Mais en tout cas, il faut ménager la dot et la réputation de cette pauvre petite. Et mon Cicéron? que fera-t-il? Ah! que celui-là du moins ne s'éloigne jamais de mes bras et de mon sein. Je ne saurais écrire davantage, la douleur m'en empêche. J'ignore où vous en êtes, s'il vous reste encore quelque chose, ou si, comme j'en ai peur, vous avez été tout à fait dépouillée. Vous m'écrivez que Pison me sera toujours dévoué. J'ai de lui cette espérance » (*ad fam.*, 14, 4, 3). Sa femme, sa fille et son frère s'efforcent à l'envi de ranimer son espoir. « Je ne veux pas faire défaut aux espérances de l'infortunée Térentia, ni aux prières de ma malheureuse fille Tullia » (*ad fam.*, 3, 19). Quant à Pison, il se conduisit en galant homme, usa de tout son crédit pour plaider auprès des consuls la cause de son beau-père, et il protégea de tout son pouvoir les malheureuses femmes abandonnées, exposées aux tracasseries des ennemis de Cicéron. Il mourut probablement avant le retour de l'exilé, car celui-ci dit dans son plaidoyer pour Sextius que « son gendre n'a pu recevoir ni de lui ni du peuple romain la récompense de sa piété. » Cpendant il vivait encore à la fin de 58; car Cicéron écrivait en décembre : « L'humanité, les vertus et l'amour de Pison pour nous sont si grands qu'il ne se peut rien concevoir au delà : *Pisonis humanitas, virtus, amor in nos tantus est, ut nihil supra possit* » (*ad fam.*, 14, 1, 4). Mais lorsque Tullia, le 5 août de l'année suivante,

vint jusqu'à Brindes attendre son père qui rentrait de l'exil, elle était veuve depuis peu de temps, car alors il n'est point question de son mari, et, s'il avait été vivant, il l'aurait certainement accompagnée, et Cicéron n'eût pas manqué de mentionner cette circonstance et d'en exprimer sa gratitude. D'ailleurs, à partir de 57, on n'entend plus parler de lui; mais la date précise et la nature de sa mort sont également inconnus. Tout porte à croire que Tullia n'eut qu'à se louer de son premier mari, avec lequel elle vécut environ cinq années.

Après un deuil d'assez courte durée, son père la fiança de nouveau, le 4 avril 56, avec Furius Crassipes. Il écrivait en effet, en mars 56, à son frère Quintus : « Quant à notre Tullia, qui t'aime beaucoup, par Hercule, j'espère avoir bientôt terminé l'affaire de son mariage avec Crassipes » (*ad Q. fr.*, 2, 4, 2), et le 8 avril, au même : « Je t'avais envoyé auparavant une lettre dans laquelle je t'écrivais que notre Tullia avait été fiancée à Crassipes la veille des nones d'avril » (*ad Q. fr.*, 2, 5, 1), et enfin, en mai 56, il écrivait à Lentulus : « Vous me félicitez au sujet de ma fille et de Crassipes; je reconnais en cela votre politesse et votre amabilité, et j'espère, comme je le désire, que cette union sera pour moi un sujet de satisfaction (*ad fam.*, 1, 7, 11). Le 6 du même mois, Cicéron donna le repas d'usage pour sceller et fêter les fiançailles. « Le huitième jour avant les ides d'avril, écrit-il à Quintus, j'ai donné à Crassipes le dîner des fiançailles. Était présent mon excellent fils Marcus; ton Quintus, qui m'est aussi cher qu'à toi, était légèrement indisposé et n'est point venu » (*ad Q. fr.*, 2, 6, 1). Le mariage suivit de près sans doute, s'il n'est point téméraire de le conjecturer d'après les réflexions que fait Cicéron au sujet de la dot qu'il a dû donner et qui, dit-il, a mis à sec sa bourse de voyage : *Crassipes viaticum praeripit* (*Ad Att.*, 4, 5, 3[1]).

1. Cependant, Plutarque (*Cicéron*, 41) et Asconius (*in Pison.* p. 5, Orell.) ne nomment comme gendres de Cicéron que Pison et Dola-

Cette dot devait être, en effet, en rapport avec le rang et la situation de Cicéron et avec les besoins des nouveaux époux. Les derniers événements avaient sans nul doute singulièrement diminué les revenus de la jeune femme et de la jeune veuve. Toutefois, Crassipes avait quelques biens, entre autres un jardin aux portes de Rome. « Aux kalendes de juin, disait Cicéron à Atticus à la fin de mai 55, je veux souper dans les jardins de mon gendre Crassipes, comme dans un *deversorium,* et je fausserai compagnie au sénatus-consulte » (*ad Att.*, 4, 12). Cicéron était alors à Antium. C'est dans ces jardins qu'il eut une entrevue avec Crassus le triumvir, en 55, avant le départ de celui-ci pour la Syrie. « J'ai envisagé, dit-il, non seulement mes intérêts, mais aussi mon caractère, et Crassus, comme pour attester au peuple romain nos bonnes relations, a pour ainsi dire quitté mes lares domestiques pour se rendre dans sa province; car, m'ayant *donné lui-même rendez-vous,* il dîna avec moi dans les jardins de mon gendre Crassipes » (*ad fam.*, 1, 9, 20). En 54, un débordement du Tibre fit dans ces jardins de grands ravages. « Il y a eu à Rome, et surtout sur la voie Appienne, près du *temple de Mars*, une forte inondation; le jardin de Crassipes, d'autres jardins et quantité de boutiques ont été emportés » (*ad Q. fr.*, 3, 7, 1). Ainsi, en 54, Cicéron désigne encore le possesseur de ces jardins comme son gendre. N'est-ce donc pas se tromper que de penser avec quelques-uns que, après les fiançailles, une des deux parties a repris sa liberté et que la séparation qui eut lieu ne peut pas être un divorce? Il est vrai que le divorce n'est pas mentionné en termes formels par Cicéron. Mais qu'est-ce que cela prouve? On sait qu'il garde le silence sur certains faits plus importants que celui-là; d'ailleurs, Atticus pouvait savoir la chose par lui-même, étant à Rome. On objecte aussi que Cicéron resta toujours en bons termes avec Crassipes. Cela ne prouve qu'une chose, c'est que Cicéron était un homme aimable et que sans doute il n'avait pas de rai-

bella, et Madvig, dans son *Commentaire sur Asconius,* p. 68, pense qu'en cela le scholiaste ne se trompe point.

sons sérieuses de garder rancune. Après le divorce de Dolabella, il comble celui-ci, comme nous le verrons tout à l'heure, d'éloges et de témoignages d'estime, et Dieu sait si ce fripon de gendre les méritait. Toujours est-il cependant qu'en 50, lorsqu'il écrivit à ses amis pour les prier d'intervenir pour faire décréter la *supplicatio* qu'il demandait pour célébrer ses victoires de Cilicie, il ne laissa de côté que Hirrus et Crassipes. « Et Hirrus se plaignait de cet oubli, disant que pourtant il avait, en cette circonstance, été de l'avis de Caton, qui avait parlé de moi en termes très élogieux, que je ne lui avais pas écrit alors que j'avais écrit à tous les autres. Et Hirrus disait vrai, car je n'avais omis que lui et Crassipes » (*ad Att.*, 7, 1, 8). Quant à la lettre que Cicéron écrivit à Crassipes, alors questeur de Bithynie, pour lui recommander ces bons publicains, elle n'est pas datée, mais elle a été écrite soit avant le mariage, soit après la séparation, car il n'y est fait aucune allusion à leur parenté. Et d'autre part, il n'y a aucune raison de ne pas identifier le questeur de Bithynie avec le Crassipes qui fut le gendre de Cicéron. Enfin, pendant la guerre civile, Crassipes combattit dans l'armée de César; et après que celui-ci victorieux eut poursuivi l'ennemi jusqu'à Brindes, Crassipes rendit visite à Cicéron dans sa campagne de Formies : « La veille, dit Cicéron, Crassipes était chez moi, et il disait qu'il était parti de Brindes la veille des nones de mars et y avait laissé Pompée » (*ad Att.*, 9, 11, 3). Or, Tullia était, avant cette année 49, remariée à un autre. Donc, si Crassipes a été son second mari, ce n'est point la mort, mais le divorce, qui la sépara de lui. De toutes ces données il ne peut se tirer que deux conclusions : ou le mariage de Tullia avec Crassipes n'a jamais existé, comme le pensent Plutarque, Asconius et Madvig, ils n'ont été que fiancés et le mariage a été rompu, et il faut supposer alors que Cicéron donne au simple fiancé le nom de gendre par anticipation ; ou bien ce mariage a été dissous par le divorce. Nous ne savons pas autre chose d'ailleurs sur Crassipes. Tullia n'en eut pas d'enfants; elle n'en avait pas eu non plus de Pison.

Cicéron ne parle pas souvent d'elle dans les dernières années qui précédèrent son gouvernement de Cilicie. On dit que c'est à son instigation qu'il s'abstint, en 54, de parler contre Clodius, lors du procès de Procilius. « La péroraison de Clodius, l'un des accusateurs, était fort habile et fit beaucoup d'impression sur les esprits. Hortalus parla avec son éloquence habituelle. Moi, je me suis abstenu, cédant aux prières de ma petite mignonne de fille, qui est malade, et qui craignait qu'il ne m'échappât quelque trait capable d'irriter Clodius (*ad Att.*, 4, 15, 4).

Quand Cicéron partit pour son gouvernement de Cilicie, les pourparlers étaient entamés pour le troisième mariage de Tullia. Déjà, en 51, pendant son voyage, il en touche quelques mots dans ses lettres à Atticus; mais il en parle comme d'une affaire secrète et fait allusion à des communications précédentes que nous ne connaissons pas. Il faut croire qu'Atticus lui conseillait de chercher un gendre dans l'ordre des chevaliers, auquel ils appartenaient tous deux. « Quant à ma Tullia, écrit-il à Atticus, je suis de votre avis sur son mariage, et je lui ai écrit, à elle et à sa mère, que j'agréais le parti qu'on propose. Je me suis souvenu d'une de vos lettres où vous me disiez : « Je voudrais que vous « fussiez revenu à votre ancien troupeau. » Il n'était point nécessaire de rien changer à cette lettre que Memmius m'a fait tenir ; car celui que Pontidia propose me plaît beaucoup plus que celui dont Servilia avait parlé » (*ad Att.*, 6, 1, 10). On voit qu'il y avait plusieurs prétendants à la main de Tullia, ce qui ne doit point étonner. C'était un honneur enviable que de s'allier à un homme illustre, qui avait tenu une si grande place et joué un rôle si glorieux dans l'État, et dont le nom était encore si respecté à Rome. Cette considération n'était point la seule, je pense. On espérait que Cicéron, gouverneur d'Asie, ferait comme tout le monde, et qu'il ne négligerait pas, par un excès de scrupule qui n'était point de mode alors, un si prompt et si sûr moyen de remettre de l'ordre dans son budget domestique, alors assez malade.

Parmi ces prétendants, les lettres en mentionnent trois

principalement : Servius Sulpicius, le fils du consul de 51 et de Postumia; Tiberius Nero, qui fut le père de l'empereur Tibère, et Gn. Dolabella. Le premier ne déplaisait pas à Cicéron. « Je suis de votre avis sur l'affaire de famille que vous savez; il faudra penser au fils de Postumia, puisque Pontidia amuse le tapis; mais je voudrais que vous fussiez à Rome » (*ad Att.*, 5, 21, 14). Cicéron tenait à honneur de finir au plus vite cette affaire, afin de donner à sa fille un soutien et une situation sociale. Aussi, de sa province d'Asie il suivait les négociations avec une vive impatience; il revenait sans cesse sur ce sujet et pressait Atticus de mener la chose à bien et sans traîner. « Finissez toutes les autres affaires que je vous ai recommandées, surtout celle que j'ai si fort à cœur, et qui est si délicate : *de illo domestico scrupulo, quem non ignoras* » (*ad Att.*, 5, 13, 3).

Un des prétendants, Claudius Tiberius Nero, fit tout exprès le voyage d'Asie pour aller demander à Cicéron la main de sa fille; il pensait ainsi devancer ses rivaux en s'adressant directement à celui qui seul avait autorité pour agréer et conclure. Cicéron avait pour lui une certaine inclination. Il lui rendit volontiers un de ces services qui étaient si souvent sollicités des gouverneurs et s'employa pour lui auprès du propréteur de Bithynie, Silius. Dans la lettre de recommandation qu'il écrit à ce dernier, il fait de Tiberius le plus grand éloge : « De toute la noblesse, il n'est personne que j'estime davantage (*ad fam.*, 13, 64, 1). Il envoya ensuite des hommes de confiance pour faire part à sa femme et à sa fille de la démarche de Tiberius Nero. Les messagers arrivèrent trop tard : Tullie venait d'être fiancée à Dolabella. Cicéron écrit de Sida, au commencement d'août 50 : « Pendant que je favorise ici Appius en tout ce que je puis, je suis devenu tout à coup le beau-père de son accusateur. Je souhaite, me dites-vous, que les dieux approuvent cette union et qu'elle tourne bien. Il faut l'espérer et je ne doute point que vos souhaits ne soient sincères. Mais je puis vous assurer que je ne pensais à rien moins qu'à ce mariage. J'avais même envoyé des gens exprès à Rome pour parler à

ma femme et à ma fille de Tiberius Nero, qui m'avait fait des ouvertures; mais ils ne sont arrivés qu'après les fiançailles. Après tout, je crois ce parti-ci meilleur; du moins, ces dames, à ce que je vois, sont charmées de la complaisance et de la politesse de ce jeune homme. Pour le reste, il ne faut pas l'éplucher de trop près : *cetera noli* ἐξακανθίζειν » *ad Att.*, 6, 6, 1). Et le 3 août, il écrivait à Appius Pulcher : « Je désire, comme vous le souhaitez vous-même d'une façon aimable et charmante, que l'événement qui s'est accompli sans moi et à mon insu tourne au bonheur de ma femme et de ma fille; je l'espère tout à fait et je le souhaite... Mais j'ai peur que vous ne compreniez pas assez que tout ce qui s'est fait a été fait par d'autres, à qui j'avais laissé pour instructions, puisque je devais être absent si longtemps, de faire pour le mieux, sans m'en référer. Maintenant, je sais bien que l'on me dit : « Qu'auriez-vous donc fait si vous eussiez été là? » Eh bien! j'y aurais applaudi; quant aux circonstances de votre procès, je n'aurais rien fait malgré vous et sans votre conseil» (*ad fam.*, 3, 12, 2).

Dolabella avait donc vivement poussé ses avantages et l'avait facilement emporté sur ses concurrents. Et ce mariage dut être un fécond sujet de commérages. On en causa sans doute beaucoup à Rome, comme aujourd'hui l'on cause de ces mariages par lesquels les parents sacrifient leur fille à la satisfaction de leur vanité ou de leur avarice. On veut un gendre brillant, de grand nom ou de grande fortune; ou bien c'est la jeune fille qui a eu un caprice dangereux pour un jeune homme inacceptable, et, soit pour effacer ce souvenir, soit pour couper court aux intrigues ou aux velléités de retour, on bâcle un mariage quelconque. On ne recule pas toujours devant le danger de compromettre un long passé d'honneur en jetant sa fille dans les bras d'un homme taré. Le mariage de Tullia avec Dolabella est un mariage de ce genre, un mariage à gloses, qui défraye la chronique. Cicéron cherchera plus tard à s'en laver les mains, en disant qu'il ne connaissait pas le jeune homme. Mais devons-nous l'en croire? En sa qualité d'avocat, il avait pour mission et

pour devoir de se renseigner sur la vie privée des grands, qu'il était appelé à accuser ou à défendre. Or, il défendit deux fois Dolabella. D'ailleurs, il avoue qu'il le connaissait bien un peu, puisque dans la lettre à Atticus que je viens de citer il dit qu'il faut bien lui passer quelque chose et ne pas trop chercher la petite bête. Or, il n'y avait pas que des petites bêtes dans la conduite de Dolabella; il y en avait même de très grosses.

C'était un jeune homme de grande famille, appartenant à cette jeunesse dorée, aux lions de la haute vie, parmi lesquels se distinguaient les Curion, les Cælius, Catulle et ses amis; débauché tantôt brillant, tantôt ignoble, s'il est vrai, comme on l'en accuse, qu'il s'adonnait au vice oriental, déjà, hélas! fort répandu à Rome. Il est vrai que tous les décavés du high-life traînaient cette accusation après eux. Salluste rapporte que les jeunes conspirateurs qui fréquentaient chez Laeca « passaient pour n'avoir pas eu pour leur virginité tous les égards désirables : *parum honeste pudicitiam habuisse* ». Mais Dolabella était un patricien jeune (il n'avait pas encore vingt ans), beau de figure, j'imagine, bel esprit, doué de ces qualités extérieures brillantes qui subjuguent les femmes, fort expert d'ailleurs dans l'art de leur plaire, nageant dans les dettes, bien entendu, comme un poisson dans l'eau, et se consolant des détresses de son patrimoine par ses succès et ses bonnes fortunes.

Il s'y était pris de bonne heure pour s'ouvrir une entrée, je ne dis pas dans le cœur, mais dans la tête de Tullia et de sa mère. En 50, il répudiait son épouse Fabia dans l'intention de la remplacer par Tullia. Et il était notoire qu'il avait déjà cherché à faire la cour à la jeune veuve avant le départ de Cicéron pour l'Asie. La mère et la fille avaient probablement gardé le secret sur les premières assiduités du jeune homme. Une lettre de Cælius semblerait même démontrer qu'il y avait déjà eu des pourparlers avant le proconsulat et avant la séparation de Dolabella d'avec sa première femme.

Enfin, la chose était faite, et, quoi qu'en dise Cicéron, je

ne pense pas qu'il puisse se laver les mains des suites de cette belle sottise. Si ses femmes n'avaient pu présumer son consentement et si elles avaient eu là-dessus le moindre doute, elles n'eussent pas osé passer outre, quoique Cicéron leur eût laissé carte blanche. Drumann prétend qu'il est même croyable qu'elles lui ont encore demandé son avis avant de conclure l'affaire, et il fonde cette assertion sur ce passage d'une lettre à Atticus : « Vous, puisque vous êtes arrivé à Rome en bonne santé, comme je l'espère, vous verrez un peu, selon votre coutume, les affaires qui m'intéressent; occupez-vous surtout de ma Tullia. J'ai écrit à Térentia, alors que vous étiez en Grèce, pour lui marquer ce que j'approuvais sur ce point : *Cuius de condicione quid mihi placeret, scripsi ad Terentiam* » (*ad Att.*, 6, 4, 2, écrite de Tarse, le 5 juin 50). Ce texte ne prouve nullement ce qu'avance Drumann, sans quoi Cicéron serait pris en flagrant délit de mensonge. J'interprète *cuius de condicione quid mihi placeret scripsi* dans ce sens que Cicéron avait donné à sa femme quelques indications générales sur le genre de mariage qui, selon lui, convenait à sa fille. Mais ici comme ailleurs, l'historien allemand saisit l'occasion de pouvoir accuser Cicéron de manquer de franchise, et cela sur une simple interprétation conjecturale. Ne faisons pas Cicéron plus coupable qu'il ne l'est. Il s'accusera suffisamment lui-même plus tard et gémira sur la faute commise, qui n'a été de sa part, après tout, qu'une erreur d'appréciation. « Ma fille serait moins malheureuse, dit-il à Atticus, le 13 juin 48, si avant de partir je vous avais consulté plutôt de vive voix que par lettres sur une affaire où il y allait de notre fortune et de notre salut » (*ad Att.*, 11, 3, 1). Et de Brindes, le 15 juillet 47 : « Ma chère Tullia est venue me trouver la veille des ides de juin... Mais je n'ai pas trouvé le plaisir qu'aurait dû me causer la présence d'une fille si remarquable. J'ai même éprouvé un incroyable chagrin de voir une personne de ce mérite dans un état si déplorable, sans qu'elle y ait contribué en aucune manière, mais uniquement par ma très grande faute » (*ad Att.*, 11, 17, 1). Cicéron

doit donc partager avec sa femme et sa fille la responsabilité de cette maladresse, et nous venons de voir qu'il la revendiquait tout entière.

Tullia fut fiancée en l'an 50, à la fin de mars ou dans les premiers jours d'avril. En effet, Cælius, en écrivant à son père pour le féliciter, lui annonçait qu'Hortensius était au plus mal, et celui-ci mourut peu de temps après le 5 avril. Le 13 février, Cicéron parlait encore du fils de Sulpicius; par conséquent, il ne savait pas encore ce qui s'était fait à Rome.

Cet excellent Cælius, un des lions de la *jeune Rome*, affirmait à Cicéron, dans son étonnante lettre de félicitations, et cela sous la foi du serment, que Dolabella était le meilleur homme du monde. Il a jusqu'à présent, il est vrai, fort peu ménagé sa réputation; mais il entre dans l'âge mûr, il promet de se ranger et d'être sage, et Cælius ne doute pas que l'antorité et les sages conseils du beau-père, joints aux charmes, à l'affection et aux belles qualités de la future épouse, ne le fassent totalement renoncer à sa conduite passée. Il n'est ni endurci dans le vice ni rebelle aux sages recommandations. Voici d'ailleurs le texte de cette curieuse lettre : « Je vous félicite de votre alliance avec un homme, ma foi, d'un fort bon caractère; c'est, je le jure, l'opinion que j'ai de lui. Si jusqu'à présent il a sur plusieurs points fort peu ménagé ses intérêts, il n'en faut point douter, la maturité de l'âge, votre commerce et votre autorité, et aussi la considération de Tullia effaceront bientôt les dernières traces de ses erreurs passées. Il n'est pas endurci dans le vice ni incapable de distinguer ce qui est bien. Enfin, ce qui est le point principal, je l'aime beaucoup » (*ad fam.*, 8, 13, 1). Excellent jeune homme! Je crois bien qu'il aimait beaucoup ce non moins excellent Dolabella; on dérouillait ensemble les écus paternels et l'on menait grand tapage la nuit sous les fenêtres des femmes à la mode. Et Cicéron de remercier son correspondant pour ces bonnes paroles : « Je suis charmé de vous entendre louer Dolabella et de voir aussi que vous l'aimez; car lorsque vous me dites que la prudence de Tullia

lui servira de frein en certaines choses, j'entends à laquelle de vos lettres cela se rapporte. Que serait-ce si vous aviez lu celle que j'écrivis alors à Appius en conséquence des vôtres? Mais que voulez-vous? ainsi va le monde. Je prie les dieux d'approuver ce qui s'est fait; j'espère que j'aurai de la satisfaction avec mon gendre, et les soins de votre amitié y contribueront beaucoup » *(ad fam.*, 2, 15, 2).

Le mariage eut lieu probablement en août, car Atticus, dans une lettre que Cicéron reçut le 30 septembre, à Éphèse, en parle comme d'un fait tout récent (*ad Att.*, 6, 8, 1), et Cicéron disait à un ami, dans une lettre datée d'Athènes et du 15 octobre 50 : « Vous me donnerez des nouvelles de ma chère petite Tullia, c'est-à-dire de Dolabella » (*ad Att.,* 6, 9, 5). Ce qui semble d'ailleurs confirmer cette date, c'est que Tullia accouchait, en mai 49, de son premier enfant. Cicéron, revenu en Italie, témoigna de nouveau combien il était satisfait de son gendre. Il avait bien quelques défauts, mais en considération de ses qualités, il convenait de n'être point sévère. « Excellent jeune homme, disait-il un peu plus tard, et que j'aime beaucoup » (*ad fam.*, 2, 16, 5).

Malgré les douces espérances auxquelles on avait bien voulu s'abandonner, ce mariage fut loin d'être heureux. Dolabella n'appréciait pas plus sa femme qu'il ne la méritait. Il croyait son beau-père très riche et il s'imaginait qu'il avait rapporté de Cilicie les grosses sommes d'argent sur lesquelles il comptait pour payer ses dettes. Il dut se contenter de la dot stipulée, qui était loin d'être à la hauteur de ses folies. Non seulement il ne s'était point rangé, mais il se dérangeait de plus belle, continuant la vie de jeune homme, fort peu gêné par les liens du mariage, dévorant consciencieusement les restes de son patrimoine d'abord et la dot de sa femme ensuite, avec une de ces femmes qui ont reçu la mission providentielle de faire rentrer dans la circulation les fortunes endormies dans les coffres-forts. Celle avec qui Dolabella gaspillait ainsi l'argent de ses créanciers était une mondaine élégante, non point une femme libre, comme on pourrait le croire, mais bien l'épouse légitime d'un grave

consulaire, Lentulus Spinther, la belle et folle Cæcilia Metella, qui s'entendait à ravir à ruiner les jeunes fous. C'est elle qui mit à sec, en particulier, le fils du célèbre comédien Roscius, qui, un jour, à bout d'extravagances, imagina, pour faire la cour à sa maîtresse à qui il donnait à souper, de faire dissoudre une perle de 200,000 francs (un million de sesterces) et de l'avaler dans un verre de Falerne. Avec cela, le mari infidèle n'était pas d'humeur facile; et quand la jeune femme, trahie et abandonnée, s'avisait de se plaindre, il la menaçait de la chasser. Je ne sais pas si le père était tenu au courant de ces désordres; on les lui cacha sans doute au commencement, car il n'y fait allusion que bien plus tard.

En 49, au début de la guerre civile, nous trouvons Tullia et sa mère à Rome. Elles n'avaient point accompagné Cicéron. Pompée avait approuvé la chose, et d'ailleurs elles étaient pour César une garantie des dispositions pacifiques de Cicéron; d'autre part, lorsque César avancerait, Dolabella, enrôlé dans son parti, pourrait les protéger. Mais cette combinaison déplaisait à l'aristocratie, qui avait fui de Rome, et elle n'était pas loin d'y voir une trahison. Cicéron s'en inquiéta et il permit aux deux femmes de quitter Rome, si Atticus approuvait cette démarche, et de venir auprès de lui ou de se réfugier dans une autre de ses campagnes. Il les reçut donc au commencement de février dans son Formianum, où elles devaient rester jusqu'à ce qu'il ait vu s'il n'y avait pas quelque moyen d'éviter la guerre et de s'entendre avec César.

Malgré son affection pour son père, affection augmentée de celle qu'elle ne pouvait placer sur son mari, Tullia ne voulut pas qu'il abandonnât le parti aristocratique. Après son départ, elle dut se retirer dans une de ses terres les plus éloignées, loin du danger et du tumulte des armes. Dolabella servait sous César, et César était victorieux; mais il ne pouvait les protéger contre les bandes armées éparses dans toute l'Italie. Lui-même, d'ailleurs, était fort empêché. A Rome, ses créanciers le poursuivaient l'épée dans les reins

et lui causaient mille tracas. Il avait compté sur les proscriptions pour s'en défaire, et ce moyen commode de payer ses dettes lui échappait. Il ne savait plus où donner de la tête et il avait lui-même grand besoin d'être secouru. Cicéron connaissait sa détresse, et il écrivit à Cælius, en avril 49, de sa villa de Cumes : « Quand vous me pressez d'avoir égard à mon gendre, qui est un jeune homme de mérite et que j'aime tendrement, pouvez-vous douter, vous qui connaissez les sentiments que j'ai pour lui et pour Tullia, ma fille, que cette pensée ne me cause une vive inquiétude? Je tremble d'autant plus pour eux que, dans nos misères communes, je trouvais de la douceur à me flatter que mon cher, ou plutôt que notre cher Dolabella se trouverait délivré de bien des peines qu'il s'était attirées par ses grandes manières (l'euphémisme est charmant : *Fore ab iis molestiis, quas liberalitate sua contraxerat liberum*). Prenez la peine de vous informer si les jours qu'il a passés à Rome ont été bien fâcheux pour lui et bien humiliants pour son beau-père ». Et plus loin (§ 7) : « Quant à Dolabella, voyez ce que je vous ai écrit à son sujet, comme s'il était question de votre propre intérêt. Voici ma dernière résolution : je ne ferai rien par emportement et au hasard; mais quelque pays que j'habite, je vous prie de prendre ma défense et celle de mes enfants » (*ad fam.*, 2, 16, 5).

Cicéron lui même, pendant la campagne, manquait du nécessaire et ne pouvait pourvoir aux besoins de sa fille, et il chargeait Atticus de veiller sur elle : « Je manque de tout », disait-il (*ad Att.*, 11, 3, 3). Le 19 mai 49, elle accoucha d'un garçon dans la villa de Cumes; l'enfant n'avait que sept mois. *Tullia mea peperit XIV Kal. Jun. puerum* ἑπταμηναῖον; *quod* εὐτόκησεν, *gaudeo; quod quidem est natum perimbecillum est* (*ad fam.*, 10, 18, 1, écrite à Cumes le 13e des kal. de juin 49). Cet enfant mal venu mourut peu de temps après, circonstance que Cicéron ne mentionne pas parce que le 11 juin il partit pour aller rejoindre Pompée.

En 48, Dolabella combattait encore dans le parti de César, et du camp de celui-ci il écrivait à Cicéron : *S. V. G. V. et*

Tullia nostra recte V. Terentia minus belle habuit, sed certum scio iam convaluisse eam (*ad fam.*, 9, 9, 1). Cicéron, de son côté, priait Atticus de protéger sa fille, de faire de l'argent pour qu'on puisse payer le deuxième terme de la dot, quoiqu'on prévît bien que le gendre la dépenserait en prodigalités, et qu'après le divorce, que l'on commençait à entrevoir, il ne voudrait rien rembourser (*ad Att.*, 11, 2, 2, d'Épire, veille des nones, février 48). Cicéron, malgré tout, ménageait son gendre : c'était un appui qu'il avait dans le camp de César et dont il pourrait avoir besoin. Il s'arrangea pour lui donner satisfaction à l'échéance du second terme : « Je vous prie de songer à ma pauvre fille, de vendre quelque chose pour lui procurer de quoi vivre, comme je vous l'ai écrit dernièrement... Je voudrais avoir fait plutôt ce que vous me conseillez, mais j'ai eu peur de tout. Dans l'extrémité où sont les choses, il n'y avait rien de mieux que le divorce, nous aurions du moins ainsi fait acte d'homme, et certes nous avions des raisons suffisantes : son entreprise contre les créances, les maisons forcées la nuit, son commerce avec Métella et tant d'autres sujets de plainte. Il n'aurait pas dissipé le bien de ma fille et nous nous serions conduits en gens de cœur. Je me souviens de vos lettres; mais aussi quel temps! Après tout, il n'y avait rien de pis à craindre. Mais maintenant il semble qu'il nous menace lui-même de ce divorce; j'en juge par tout ce qu'il fait. O dieux! faut-il que ce soit précisément mon gendre qui tripote la banqueroute! Je suis donc d'avis qu'il faut faire ce divorce. Il me demandera peut-être le troisième payement de la dot. Voyez donc si je dois attendre qu'il m'en parle ou si je dois le prévenir » (*ad Att.*, 11, 23, 3, de Brindes, 7ᵉ jour des ides de juillet 47).

Après la bataille de Pharsale, Cicéron revint à Brindes, où il dut rester pendant près d'un an dans la plus cruelle incertitude sur l'issue de la guerre, sur le sort des siens et surtout sur les dispositions du vainqueur à son endroit. Il déplore le malheur de Tullia, qui est malade et qui endure de rudes privations; il la recommande à Atticus, et sa pen-

sée lui arrache des larmes. Quant au divorce, nous venons de voir qu'il y songe et qu'il en reconnaît la nécessité; mais il ne se décide point à le provoquer : « Au milieu de tous mes chagrins, ce qui me torture, c'est la mauvaise santé de Tullia », écrit-il à sa femme (*ad fam.,* 14, 19, de Brindes, IV. kal. dec. 48), et le III non. janvier 47, à Atticus : « Parmi toutes ces misères, il en est une qui les comprend toutes, c'est de voir que je vais laisser cette pauvre fille dépouillée de son patrimoine et de tout » (*ad. Att.*, 11, 9, 3).

Dolabella était donc toujours le gendre de Cicéron lorsque, au commencement de 47, alors qu'il était tribun du peuple, il essaya d'échapper à ses obligations et à ses créanciers au moyen d'une loi sur l'abolition des dettes, et Cicéron était tout honteux de sa conduite. « Vous entendez dire que je suis un peu raffermi; mais que pensez-vous alors de moi lorsque vous voyez s'ajouter à mes anciens chagrins les beaux exploits de mon gendre? » (*ad. Att.*, 11, 12, 4, de Brindes, VIII id., mart. 47). « Je fuis tous les regards, surtout avec un gendre comme celui-là » (de Brindes, avril 47; *ad Att.*, 11, 14, 2).

Tullia supportait tout avec résignation. Ses chagrins et l'état de son père la décidèrent à faire le voyage de Brindes, où elle arriva le 12 juin. Le 20 juin elle était encore auprès de son père, et celui-ci, dans sa tristesse et son désespoir, était bien incapable de la consoler et de la réconforter. Il est à croire même que la présence de sa fille, témoin de son abaissement et de son humiliation, lui était pénible. Aussi il résolut de la renvoyer auprès de sa mère : « Je ne vois pas de raison, dit-il à Atticus, de retenir plus longtemps ma fille auprès de moi, affligés et abattus comme nous le sommes tous deux ; aussi je me dispose à la renvoyer à sa mère aussitôt qu'elle voudra y consentir » (*ad Att.*, 11, 17, 1).

Il demande à Atticus de lui donner un conseil sur ce qu'il doit faire au sujet de cette malheureuse enfant. Il le savait bien ce qu'il fallait faire, mais il reculait toujours devant cette fâcheuse extrémité ! « Ah ! nous avons eu bien tort de payer le second tiers de la dot, et nous avons été bien aveu-

gles; j'aimerais mieux avoir agi tout autrement, mais c'est fait » (*ad Att.*, 12, 25, 3). Ce qui arrêtait Cicéron, c'est qu'il craignait que le divorce ne le brouillât avec Dolabella, qui lui retirerait son appui; et César, après son retour, chassa tous les Pompéiens de l'Italie. Il est vrai que, d'autre part, une rupture avec le tribun séditieux prouverait que du moins l'on désapprouvait sa conduite, dont César lui-même se trouva fort irrité.

Dolabella prit-il les devants et annonça-t-il lui-même l'intention de divorcer, ou bien exigea-t-il le troisième terme de la dot? Je ne sais; mais Cicéron se décida enfin à le prévenir et à prendre le beau rôle, et une lettre à Atticus, partie de Brindes le 7 juillet, donnait des instructions formelles pour en finir, et le même jour il écrivait à Terentia : « J'ai écrit à Pomponius, et j'aurais dû le faire plutôt, pour lui annoncer ma volonté... Envoyez-moi des nouvelles de cette affaire le plus tôt possible ». Dans une autre lettre, il recommandait à sa fille de ne pas bouger, si Dolabella se voyait appuyé par la populace et devenait dangereux. Il pouvait très bien se faire que lui-même fît la première démarche. « Quant à ce que je vous ai écrit dans ma dernière lettre au sujet du divorce, dit-il à Terentia, je ne sais quelle est en ce moment la puissance de Dolabella et l'agitation de la multitude. S'il est à craindre et se fâche, vous resterez coi; cependant, il fera lui-même les premiers pas. Vous verrez exactement ce qui en est, et vous ferez ce qui vous paraîtra le moins misérable dans ces misérables conjonctures » (*ad fam.*, 14, 13).

C'est ainsi que la politique, l'odieuse politique, se vengeait cruellement sur un homme qui s'était livré à elle et en avait fait la grande occupation de sa vie. Voilà un honnête homme, excellent père de famille, qui aime passionnément sa fille et la laisse languir et se dessécher de longues années dans une union malheureuse, dans un ménage d'enfer, et cela pour se ménager un gendre que tous ceux de son parti, les optimates, regardent comme un homme sans honneur, un improbe et un fauteur de désordres; et tout cela, parce

que ce gendre est en situation de dire à César un mot pour son beau-père. La précaution était inutile, et Cicéron n'eut pas besoin de l'intervention de Dolabella. César, débarqué en Italie en septembre 47, l'accueillit avec une grande bienveillance. Il lui fut permis de quitter Brindes et de retourner à Rome, où l'attendaient Atticus, sa femme, ses enfants et ses livres. Depuis lors il se sentait moins inquiet au sujet de Tullia. Dolabella avait été pardonné par César. Il partit en décembre 47 pour aller en Afrique combattre l'armée des Pompéiens qui continuaient la campagne, et il en revint pendant l'été de 46, avant César. Cicéron envoya Tiron à sa rencontre pour le saluer : « car Dolabella arrive, et j'espère qu'il m'apprendra ce que je dois faire; il est maint écolier qui vaut mieux que son maître » (*ad fam.*, 9, 7, 2, de Rome, juin 46). En juillet 46, il écrivit la même chose à Atticus : « J'ai envoyé Tiron au-devant de Dolabella... Je vois que vous prenez fort à cœur le sort de ma Tullia; faites-le, oui, je vous en prie ardemment. Eh bien ! il faut donc laisser les choses en l'état, comme vous l'observez » (*ad Att.*, 12, 5, 4, de Tusculum.)

L'affaire du divorce sommeille. Je vois même avec étonnement que Cicéron donne des leçons d'éloquence à Dolabella; les leçons de morale et de sagesse eussent été bien autrement nécessaires. « Je donne à Hirtius et à Dolabella des leçons d'éloquence, et eux m'en donnent dans l'art de bien dîner ; car je pense que vous avez appris, si l'on vous renseigne sur tout, que ces jeunes gens viennent déclamer chez moi et que moi je vais souper chez eux » (*ad fam.*, 9, 16, 7); et il écrivait de Rome à Volumnius en 46 (*ad fam.*, 7, 33, 2) : « Votre ami Cassius et mon cher Dolabella, ou plutôt nos deux amis, ont les mêmes goûts, et je les entends avec plaisir. » Il s'agit de leurs exercices d'éloquence.

Au commencement de l'an 45, Tullia mit au monde un second enfant. Or, son mari n'était rentré d'Espagne qu'au mois de juin de l'année précédente. On pourrait en conclure que l'enfant n'était pas arrivé à terme, si l'on ne tenait

compte d'une circonstance qui explique cette anomalie. César, comme on sait, réforma le calendrier et donna à l'année 46 quatre cent quarante-cinq jours; outre le mois Mercedonius, on intercala deux mois entre novembre et décembre. Cicéron écrivait à Lepta, en janvier 45 (*ad fam.,* 6, 18, 5) : « Les couches de Tullia m'ont retenu à Rome. Et, quoique sa santé soit assez bonne, comme je l'espère, je ne puis cependant m'absenter, parce que j'ai à réclamer aux gens d'affaires de Dolabella la première partie de la dot qui doit m'être remboursée. » Ce motif donné par Cicéron est une preuve qu'à ce moment-là le divorce était un fait accompli. Nous en avons une autre preuve dans ce passage de la lettre de condoléances de Sulpicius (*ad fam.*, 4, 5, 3) : « Qu'y avait-il, dans les conjonctures présentes, qui ait pu faire aimer la vie à votre fille? Quoi? Quelles espérances pouvait-elle concevoir? Quelles consolations attendre? Était-ce de passer sa vie dans l'état de mariage avec quelque jeune homme d'un rang distingué? Car votre situation vous permettait de choisir dans toute notre jeunesse romaine un gendre pour lui confier en toute assurance le sort de vos enfants. » Et d'Astur, en mars 45, il écrivait à Atticus (*ad Att.* 12, 12, 1) : « Quant à la dot, travaillez d'autant plus à me la faire restituer. » — Ces passages et d'autres encore, dans lesquels Cicéron revient sur cette affaire de la dot à rembourser, ne laissent aucun doute sur ce point. D'ailleurs, dans la réponse de Cicéron à Dolabella, qui lui avait écrit d'Espagne une lettre fort aimable où il lui assurait qu'il prenait une part très vive à son chagrin, rien ne fait supposer qu'il existât encore aucun lien de parenté entre les deux personnages (*ad fam.* 9, 11).

Quoique Tullia donc se fût rétablie assez vite et assez bien, du moins en apparence, Cicéron était resté à Rome pour voir venir l'argent de Dolabella. « Voyons d'abord, écrivait-il à Atticus (*ad Att.*, 12, 8), à nous faire payer le premier terme; car l'échéance approche et Dolabella court le monde et nous échappe. » Et Cicéron attendit sous l'orme. Enfin, il se décida à quitter Rome. Il se rendit à Tusculum

où sa fille le suivit et où elle mourut peu de temps après, en février 45. En effet, les premières lettres dans lesquelles Cicéron épanche son chagrin et ses lamentations sont du mois de mars. (Voyez *ad Att.*, 12, 13, 2; 12, 15; 12, 44, 3; *Acad.*, 1, 3, 11; *de Nat. deor.*, 1, 4, 9.)

Servius Sulpicius, qui était alors à Athènes, écrivit à Cicéron une lettre de condoléances, dont nous avons cité quelques mots, mais qui vaut la peine d'être en entier placée sous les yeux du lecteur : c'est sans contredit la mieux écrite et la plus intéressante de toutes celles qui nous ont été conservées des correspondants de Cicéron. Elle est du mois d'avril 45.

« Quand on m'a apporté la nouvelle de la mort de Tullia, votre fille, j'en ai ressenti une douleur et un chagrin dont je ne pouvais me défendre, et j'ai regardé cette perte comme un malheur qui m'était commun avec vous. Si je m'étais trouvé auprès de vous, je me serais fait un devoir de vous prouver la part sensible que j'ai prise à votre affliction. Je sais bien tout ce qu'il y a de triste et d'amer dans ces consolations de nos amis ou de nos parents qui partagent eux-mêmes notre tristesse et ne peuvent essayer de nous consoler sans verser des larmes, et qui semblent avoir besoin d'être consolés eux-mêmes plutôt qu'ils ne sont en état d'apporter quelque soulagement aux autres. J'ai pris cependant la résolution de vous écrire en peu de mots tout ce qui s'est présenté à mon esprit; non que je n'aie pensé que les mêmes réflexions pourraient se présenter à vous, mais parce que je me suis figuré que votre douleur vous empêcherait peut-être d'y porter votre attention. Pourquoi vous livrer ainsi à la tristesse et vous troubler à ce point? Considérez comment la fortune nous a traités jusqu'à présent. Elle nous a privés de tout ce qui est aussi cher aux hommes que les enfants : de notre patrie, de notre grande situation, de notre dignité et de tous nos honneurs. Cette disgrâce venant s'ajouter à tant d'autres peut-elle augmenter notre douleur? Comment tous ces malheurs ne nous ont-ils pas endurci l'âme, et tous les autres ne sont-ils pas moindres à nos yeux? Mais

c'est sans doute le sort de votre fille que vous pleurez? Pouvez-vous cependant vous défendre de penser, comme je le fais souvent moi-même, qu'en définitive ils n'ont pas le plus à se plaindre de la fortune, ceux qui, dans le temps où nous sommes, ont échangé la vie pour le repos de la mort, sans avoir eu trop à souffrir? Dans les conjonctures présentes, quel puissant attrait la vie pouvait encore avoir pour votre fille? Quoi! quelles espérances pouvait-elle concevoir? Quelles consolations attendre? Était-ce de passer sa vie mariée à quelque jeune homme d'un rang distingué? Car votre situation vous permettait de choisir dans notre jeunesse romaine un gendre pour lui confier sans crainte le sort de vos enfants. Était-ce d'avoir des enfants dont le bonheur aurait fait sa joie, qui pourraient succéder à la fortune de leur père, poursuivre régulièrement la carrière des honneurs, qui useraient de leur liberté de citoyens pour servir leurs amis? Mais nommez-moi un de ces biens qui ne lui eût été enlevé avant qu'elle ait pu le communiquer à ses enfants? C'est un malheur, direz-vous, de perdre ses enfants. Oui, j'en conviens, mais c'en est un plus grand de souffrir les maux qui nous accablent aujourd'hui. Je veux vous communiquer une réflexion qui m'a beaucoup soulagé; peut-être aura-t-elle la même force pour diminuer votre affliction. A mon retour d'Asie, je faisais voile d'Égine vers Mégare; je fixai les yeux sur les pays qui étaient autour de moi. Derrière moi Égine, devant était Mégare, le Pirée sur la droite et Corinthe à ma gauche; toutes villes jadis célèbres et florissantes, qui sont aujourd'hui renversées et couchées sur le sol. A cette vue, je me suis mis à penser en moi-même : Hélas! me disais-je, pauvres mortels! nous nous livrons à la douleur lorsqu'un des nôtres, dont la vie est si courte, meurt ou est tué, alors que les cadavres de tant de villes fameuses sont étendus devant nos yeux sur une même place! Ne te rendras-tu pas maître de ton émotion, ô Sulpicius? ne te souviendras-tu pas que tu n'es qu'un homme? Croyez-moi, cette pensée m'a singulièrement fortifié; essayez vous-même de vous représenter le même spectacle. Dans ces

derniers temps, tant de grands hommes ont péri, l'empire du peuple romain a subi de si graves atteintes! Toutes les provinces ont ressenti des convulsions; et la perte d'une femme vous cause un pareil chagrin? Si elle n'était pas morte à présent, elle devait nécessairement mourir dans quelques années, puisqu'elle était née mortelle.

« Mais rappelez de là votre esprit et vos pensées, et souvenez-vous, ce qui sera plus conforme à votre dignité et à votre caractère, que votre fille a vécu assez longtemps puisqu'elle a vécu autant que la République, qu'elle a vu son père préteur, consul, augure, qu'elle a été unie par le mariage avec les plus nobles de nos jeunes Romains, qu'elle a joui de presque tous les biens que la vie peut offrir, et qu'enfin elle a quitté la vie au moment où la République tombait mourante. Sur ce point, quel reproche peut-elle donc faire à la fortune, et vous, de quoi pouvez-vous vous plaindre? Enfin, n'oubliez pas que vous êtes Cicéron, que c'est vous qui donnez aux autres des leçons et des conseils. N'imitez pas les médecins qui se vantent de connaître et de guérir les maladies d'autrui et ne peuvent se guérir eux-mêmes. Prenez plutôt pour vous-même les préceptes que vous donnez aux autres et appliquez-y votre esprit. Il n'est point de douleur si grande que le temps n'amoindrisse et ne calme. Mais il ne serait pas glorieux pour vous d'attendre du temps un remède que vous pouvez trouver dans votre sagesse. D'ailleurs, si les morts conservent quelque sentiment, la tendresse que votre fille avait pour vous et sa piété envers tous les siens doit vous faire croire qu'elle n'approuve pas ce que vous faites. Faites-vous donc violence, pour elle-même, pour tous vos amis, pour votre patrie, afin que, le jour où elle en aura besoin, elle trouve en vous secours et conseil. Ajoutez que, puisque nous sommes dans une situation telle que nous devons tenir compte de considérations de cette nature, ne laissez pas croire que vous pleurez moins la perte de votre fille que le malheur des circonstances et la victoire d'autrui. J'ai honte de vous en écrire davantage : ce serait me défier de votre sagesse. Je n'ajoute qu'une réflexion et je finis.

Nous vous avons vu soutenir la prospérité avec une noble modération, ce qui vous a fait grand honneur; faites-nous connaître que vous savez supporter l'adversité avec la même constance, sans la regarder comme un fardeau qui surpasse vos forces, de peur que de toutes les vertus celle-là seule ne paraisse vous manquer. Pour ce qui me regarde, lorsque j'aurai appris que vous avez repris un peu de calme, je vous informerai de ce qui se passe ici et de l'état de notre province. Adieu. »

Le 30 avril, César lui écrivait d'Espagne, c'est Cicéron qui nous affirme le fait et la date (*ad Att.*, 13, 20, 1; d'Arpinum, en juillet 45) : « J'ai reçu de César une lettre de condoléances, qu'il a écrite à Hispalis la veille des kal. de mai ». Dolabella lui avait écrit avant César, d'Espagne également, comme nous l'avons déjà dit. Voici la réponse de Cicéron, qui ne paraît nullement avoir gardé rancune à son gendre (datée d'Astur, en mars 45) :

« J'aimerais mieux que ce fût ma propre mort qui vous fît regretter l'absence de mes lettres que la perte qui me cause une si profonde affliction. Je la supporterais avec plus de modération si je vous avais auprès de moi; la sagesse de vos discours et la tendresse de votre amitié pourraient l'adoucir. Mais comme j'ai l'espoir de vous revoir bientôt, vous me trouverez assez abattu pour m'être d'un fort grand secours. Ce n'est pas que je sois tellement brisé que je ne me souvienne plus que je suis homme ou que je croie devoir succomber à mon infortune; mais il ne me reste plus rien de cette gaieté et de cet agrément qui vous plaisaient plus qu'à personne. Cependant, la fermeté et la constance, si j'en ai jamais eu, vous la retrouverez en moi telle que vous l'avez laissée.

« Vous m'écrivez que vous avez des combats à soutenir en ma faveur. Ce à quoi je tiens, ce n'est pas tant à ce que mes détracteurs soient confondus par vous, mais à ce que l'on voie, comme cela est, j'en suis sûr, que vous m'accordez votre affection. Conservez-moi, je vous en prie, ces sentiments, et pardonnez-moi la brièveté de cette lettre. Je m'at-

tends à vous revoir bientôt, et d'ailleurs je ne suis point encore assez raffermi pour écrire » (*ad fam.*, 9, 11).

On a prétendu que Tullia était morte, non à Tusculum, mais à Rome, dans la maison de Dolabella (Cf. Plut., *Cicéron*, ch. XLI ; Ascon., *in Pison*, p. 5, Orelli). Cette assertion est contredite par plusieurs passages de la correspondance. Cicéron dit, en effet, d'une façon expresse, qu'il a longtemps évité d'aller dans sa villa de Tusculum, parce qu'elle lui ravivait un douloureux souvenir, mais qu'il veut cependant revoir enfin cette campagne, puisque sa douleur, dans dix ans, ne sera pas moindre, et que même il ne se consolera jamais : « J'ai enfin fait violence à mon chagrin et peut-être suis-je arrivé à prendre le dessus, pourvu que cela dure » (*ad Att.*, 12, 44, 3). — « Je serai plus commodément dans mon Tusculanum, parce que j'y recevrai plus souvent vos lettres, et je vous y verrai quelquefois. A cela près, je me trouvais mieux à Astur, et les objets qui peuvent renouveler ma douleur ne se font pas sentir ici plus qu'ailleurs ; quelque part que j'aille, ma douleur me suivra » (*ibid.*, 12, 45, 2). Et le lendemain, il écrivait, d'Astur toujours : « Je crois que je triompherai de ma répugnance et que j'irai de Lanuvium à Tusculum. Il me faudrait renoncer à revoir cette campagne ; car si ma douleur peut diminuer, elle ne sera jamais entièrement passée. Que j'y aille aujourd'hui ou dans dix ans, peu importe ; cette maison ne me rappellera pas des idées plus tristes que celles dont je suis accablé nuit et jour » (*ibid.*, 12, 46). Enfin, une dernière preuve, c'est que c'est là qu'il songeait à élever un monument à la mémoire de sa fille, s'il ne pouvait acheter un emplacement spécial et s'il était réduit à choisir parmi ses propriétés actuelles.

L'histoire rendra justice à Dolabella en le rendant responsable de la mort de sa femme. Nous sommes touchés de l'inconsolable douleur de Cicéron. Il aimait passionnément sa fille, et sa douleur donne la mesure de son affection. Malheureusement, son deuil ne fut point discret. Il songea sérieusement à traduire, par un véritable culte extérieur, son adoration pour Tullia. Et d'abord, il composa pour lui-même une

Consolation; puis il voulut élever, en l'honneur de la chère morte, un monument magnifique qui, dans sa pensée, devait parler aux passants autant du père que de la fille. Avec Cicéron, la vanité ne perd jamais ses droits, et, en cette circonstance, il paraît l'avoir poussée fort loin. Il désirait un édifice élevé sur un emplacement consacré, comme pour la construction d'un temple, un sanctuaire destiné au culte de cette divine enfant. « J'évite d'éveiller des souvenirs qui réveillent notre douleur et nous mordent l'âme ; voilà pourquoi j'hésite à vous parler de mon projet. Il faut, quoi que vous en disiez, me passer cette envie ; car quelques-uns des auteurs que j'ai entre les mains me justifient et approuvent ce dessein dont je vous ai souvent entretenu et que je veux que vous approuviez : je veux parler de ce temple. Occupez-vous-en, je vous prie, avec toute l'amitié que vous avez pour moi. Mon incertitude ne porte pas sur le plan, je suis content de celui de Cluatius, ni sur la chose en elle-même : mon parti est pris ; mais j'hésite quelquefois sur le lieu que je dois choisir. Pensez-y donc, je vous prie. Je veux, autant que faire se pourra dans un siècle aussi poli et aussi savant que le nôtre, employer les meilleurs écrivains, soit grecs, soit latins, pour consacrer la mémoire de ma fille, quoique je m'expose par là à rouvrir ma blessure » (*ad Att.*, 12, 18, 1 ; d'Astur, en mars 45). — « Il est vrai qu'il y a ici un endroit agréable, une île que l'on voit d'Antium et de Circéi ; mais, comme les lieux changent souvent de maître dans une longue suite de siècles, il faut prendre des mesures pour que, si le temps épargne notre monument, il soit respecté comme un lieu consacré... Je pense quelquefois à acheter des jardins au delà du Tibre, pour cette raison surtout que je ne vois point d'endroit qui soit si fréquenté ; mais lesquels ? C'est ce que nous verrons ensemble ; mais en tout état de cause, il faut que le temple soit fini cet été » (*ad Att.*, 12, 19, 1 ; d'Astur, en mars 45). Il revient sans cesse à la charge dans les lettres suivantes ; cette pensée l'obsède[1]. Atticus fut donc

1. Cf. *ad Att.*, 12, 37, 2 ; 12, 41, 2 ; 12, 36 ; 12, 12, 1 ; 13, 26 et 43, etc.

chargé d'acheter, à n'importe quel prix, un terrain. « Je n'ai plus besoin maintenant de tant de revenus, et je sais me contenter de peu » (12, 19); on ne regardera donc pas à la dépense : *Quanti, quanti, bene emitur, quod necesse est.* Quand on a besoin d'une chose, elle n'est jamais trop chère, quoi qu'elle puisse coûter » (12, 23, 4). On est déjà fort endetté ; peu importe : on empruntera de nouveau, on fera rentrer l'argent qui est dehors, on vendra une partie de ses biens, ou encore on achètera à crédit et l'on payera les intérêts. Appelle, de Chios, fournira le marbre pour les colonnes ; Atticus peut traiter avec lui dès aujourd'hui [1].

Peu à peu cependant ce beau zèle se refroidit. Après un assez long intervalle de temps, on reparle encore une fois de la propriété d'un certain Scapula (*ad Att.*, 13, 12 fin). Puis c'est d'un bosquet qu'il s'agit, un coin de bois. Oui, mais élever un monument comme celui-là dans une telle solitude? (*Ibid.*, 13, 22, 2.) Cicéron paraît bien avoir renoncé à sa pieuse folie; seulement, pour masquer la retraite, il rappelle encore de temps en temps son projet. « C'est, dit-il, un caprice, une folie, une extravagance : *error, ineptiæ, stultitia,* τῦφος » (*ad Att.*, 12, 43, etc.). C'était, dès le principe, l'avis d'Atticus. En bon comptable, qui voyait sa caisse menacée d'un appel de fonds, il cherchait à empêcher cette folle et inutile dépense. Il protestait toutefois de son dévouement, et se disait disposé à rendre tous les services que son ami lui demanderait; il assurait que le monument serait debout avant la fin de l'été (*ad Att.*, 13, 1, 2). Cicéron le félicitait et le remerciait de son amitié et de son zèle. Mais en réalité Atticus s'arrangeait pour faire surgir toujours une difficulté nouvelle, et il fit si bien que le mausolée resta sur le papier de l'architecte Cluatius (*ibid.*, 12, 18 et 36).

Drumann, qui est sévère pour Cicéron, pense qu'il n'y a jamais rien eu de sérieux dans tout ce fracas de douloureuses plaintes et de gémissements désespérés. Cicéron se don-

1. Cf. *ad Att.*, 12, 22 et 25; 12, 19; Pline l'Anc., 35, 5; *ad Att.*, 12, 22-31; 33, 35-39; 43, 47, 52; 13, 26 et 29, etc.

nait pour inconsolable sans l'être, et son projet de monument, en particulier, n'était qu'une feinte. Et il invoque à l'appui de son dire la conduite de Cicéron envers Dolabella après la mort de Tullia. Il avait toutes sortes de raisons pour le haïr, ce Dolabella : c'était un Césarien, et il avait tué sa fille. Mais il avait encore des visions de proscription. Il craignait que, les fils de Pompée une fois vaincus, on ne jetât enfin les masques. Voilà pourquoi, en janvier 45, par conséquent après le divorce, il écrivit à Dolabella qu'il l'aimait plus qu'il ne pouvait dire (*ad fam.*, 9, 10); et, quand sa fille mourut, il lui écrivit l'étonnante lettre que nous avons citée plus haut. L'ex-gendre revint à Rome, alla voir à plusieurs reprises son ex-beau-père à la campagne, non sans lui témoigner une grande amitié (*ad Att.*, 12, 7; 13, 9). Atticus lui conseillait de dédier à Dolabella un de ses écrits, et Cicéron approuvait fort cette idée. Cette marque d'honneur et d'estime était d'ailleurs vivement désirée par Dolabella. Cicéron craignait seulement le qu'en dira-t-on; on jaserait sûrement; cet homme était un suppôt du tyran; et d'ailleurs il le voyait si souvent dans ses terres qu'il n'avait pas le loisir de travailler à un ouvrage de philosophie; il était même incommodé de ses visites. « Dolabella m'écrit qu'il viendra me voir le lendemain des ides : quel maître importun! *O magistrum molestum!* » (*ad Att.*, 13, 47). Cicéron avait conservé une grande sympathie pour Dolabella; cependant, il ne fut point son obligé jusqu'au jour où, sur sa demande, Dolabella s'interposa en faveur d'un proscrit. Il lui écrivait qu'il était bien aise que les eaux de Baïes lui eussent fait du bien, ce qui était un cas bien extraordinaire, ajoutait-il en plaisantant. Il pouvait lui envoyer le discours pour le roi Déjotarus, que Dolabella désirait lire (*ad fam.*, 9, 12, décembre 45) : « Je félicite Baïes d'être devenu tout d'un coup aussi salubre que vous me l'écrivez. Ce lieu vous aime peut-être, il vous fait sa cour, et, tandis que vous y êtes, il oublie ses défauts naturels. S'il en est ainsi, je ne suis point surpris que le ciel et la terre même s'adoucissent pour vous être agréables. J'avais avec moi, sans

le savoir, la petite oraison pour Déjotarus, que vous me demandiez. Je vous l'envoie... Je vous engage à vous armer de courage et de sagesse : votre modération et votre gravité couvriront de honte ceux qui vous outragent. » Et cependant, en 44, la dot n'était pas encore remboursée. Cicéron écrivait à Atticus le 7 mai qu'il était tout consterné et désespéré de ce que Dolabella lui faisait *banqueroute;* c'est, ajoute-t-il, l'expression dont vous vous êtes servi. » Et plus loin, après avoir loué les actes et l'attitude de Dolabella, il ajoute : « Je suis néanmoins de votre avis, et je pense que son action serait plus belle encore s'il me payait ce qu'il me doit (*ad Att.*, 14, 19).

Après le meurtre de César, Dolabella lui succéda dans le consulat. On n'osa point trop le presser sur cette question d'argent. Il donna d'ailleurs comme compensation à Cicéron sa haine contre Antoine, son collègue, et l'énergie avec laquelle il s'opposa, en qualité de consul, aux honneurs qu'on voulait rendre à César sur le Forum. « C'est un fameux homme que mon cher Dolabella, écrit Cicéron; car maintenant je l'appelle *mon Dolabella;* auparavant, j'avais toujours à son sujet une arrière-pensée » (*ad Att.*, 14, 15). Il serait intéressant de citer ici la lettre par laquelle Cicéron félicite Dolabella de son élévation au consulat. J'y renvoie le lecteur (*ad fam.*, 9, 14). Ce que voulait surtout Cicéron, c'était exciter Dolabella contre Antoine, le nouveau tyran. Mais Dolabella était criblé de dettes et, par conséquent, facile à corrompre. Antoine acheta son concours au moyen d'une forte somme d'argent tirée du trésor enfermé dans le temple de Ops. Et cependant il se faisait toujours tirer l'oreille pour payer le restant de la dot. Cicéron en plaisantait, mais il en était navré, car il avait lui-même des créanciers à satisfaire. « Vous me reprochez toujours que j'exalte trop l'action de Dolabella. Il est vrai que je l'approuve... Dolabella s'est mis fort mal dans votre esprit par la même raison qui m'a si fort brouillé avec lui. N'a-t-il point de honte? Il devait me payer aux calendes de janvier, et je n'ai encore rien reçu. Et pourtant il a pu payer ses énormes dettes, grâce

à quelques lignes de la main de Fabérius, qui lui a procuré le secours de la déesse Ops[1] » (*ad Att.*, 14, 18). Cicéron dut à maintes reprises lui rafraîchir la mémoire. Dolabella comptait le payer en nature, c'est-à-dire en services politiques. C'est ainsi qu'il s'opposa énergiquement à la loi agraire d'Antoine; cela fit grand plaisir à Cicéron, qui voulut bien alors se contenter des intérêts. « Le discours de L. Antoine est horrible; la réponse de Dolabella est admirable[2]. Il peut à présent garder mon argent, pourvu qu'il me paye l'intérêt aux ides » (*ad Att.*, 14, 20). Mais la résistance du consul n'était sans doute que pour la forme, car il se laissa mettre dans la Commission chargée de distribuer les terres. Cicéron reçut une réponse à sa lettre de félicitation du 4 mai, mais d'argent, point. « Eros s'empressa de me faire parvenir une lettre de Dolabella, non en réponse à celle que je lui avais écrite sur notre affaire d'argent... mais à celle dont je vous ai envoyé une copie, et à laquelle il répond d'une manière fort convenable » (*ad Att.*, 14, 21, 1). Peut-être avait-on l'intention de se libérer envers lui par une bonne loi sur l'abolition des dettes. « J'attends la harangue d'Octave et tout ce qu'il y aura de nouveau. Marquez-moi surtout si Dolabella fait sonner les écus, ou si, pour me payer, il a encore fait abolir les dettes. » *Exspecto Octavii contionem et si quid aliud; maxime autem, ecquid Dolabella tinniat; an in meo nomine tabulas novas fecerit* » (*ibid.*, § 4). « J'espère, dit-il dans une lettre des calendes de juin, que Dolabella n'aura pas mis la clef sous la porte. *Spero Dolabellam domi esse* » (*ad Att.*, 15, 1 A, 2).

Le peuple assigna à Dolabella la province de Syrie. Son ex-beau-père fut nominalement son lieutenant. Il voulait

1. Fabérius était le scribe dont Antoine se servait pour falsifier le testament de César. C'est ainsi qu'il lui avait fait écrire que c'était par la volonté de César que cet argent du trésor était alloué à Dolabella.

2. L. Antoine, père de Marc Antoine, tribun du peuple, défendait la loi agraire, et Dolabella la combattait. Cette loi distribuait les terres de l'*Ager Pomptinus*.

s'assurer ainsi un refuge en cas de danger (*ad Att.*, 15, 11; 18; 19 et 20), et il était bien aise d'avoir ainsi un prétexte pour quitter l'Italie. Il désirait aussi voir son fils, qui faisait alors ses études à Athènes et sur la conduite duquel il avait reçu des nouvelles peu satisfaisantes. Il s'embarqua en juillet pour aller en Grèce; mais les vents contraires le rejetèrent sur la côte, dans le voisinage de Rhegium, et il échappa ainsi au soupçon d'avoir voulu abandonner la République au moment du danger et aussi d'avoir voulu tromper ses créanciers (*ad Att.*, 16, 6 et 7). Ses affaires étaient fort embarrassées, et, s'il ne rentrait pas lui-même dans son argent, il ne pourrait faire honneur à sa signature. Dolabella crut lui donner une preuve suffisante de bonne volonté en lui passant des créances douteuses et en tirant des lettres de change sur des inconnus. Puis il rejetait la faute sur les banquiers et les bailleurs de fonds, qui sans doute avaient en lui une confiance très limitée. Enfin, Cicéron finit par comprendre qu'on se jouait de lui; il se fâcha et, en novembre 44, il fut décidé qu'on agirait avec rigueur et qu'on ferait valoir ses droits. D'ailleurs, Dolabella, vendu à Antoine, avait définitivement rompu avec le parti républicain; il n'y avait donc plus de raison pour le ménager. « Si Dolabella n'avait pas agi envers moi de la façon la plus déloyale, peut-être douterais-je encore si je dois garder quelque ménagement à son égard ou suivre la rigueur du droit. Mais à présent, je suis heureux d'avoir l'occasion de lui faire sentir, à lui et à tout le monde, que je suis brouillé avec lui. Et je proclamerai hautement que je le hais et pour mon propre compte et pour celui de la République. C'est par mes conseils qu'il avait commencé à la défendre; mais depuis qu'il s'est vendu pour de l'argent, non seulement il l'a abandonnée, mais il a fait tout ce qui dépendait de lui pour la détruire... Somme toute, je veux qu'on pousse cette affaire (le payement de la dot) le plus rigoureusement possible... Il serait, je pense, déshonorant pour lui que ses gens d'affaires refusassent de payer une dette qu'il m'a garantie; toutefois, il convient à notre caractère de soutenir mes droits sans lui

infliger le suprême affront » (*ad Att.*, 16, 15, fin novembre 44). Mais Dolabella quitta l'Italie avant la fin de l'année. On sait comment il termina sa triste carrière. Il traversa la province d'Asie, s'empara par trahison de son gouverneur Trebonius et le mit à mort, fut déclaré par le sénat ennemi public et eut ses biens confisqués. Après la bataille de Modène, Cassius fut chargé par le sénat de mettre à la raison le gouverneur rebelle. Il le vainquit à Laodicée et le bloqua dans la place. Une trahison ayant livré les portes à Cassius, Dolabella se donna la mort et du même coup paya ses dettes.

De tout ceci, il ressort que si Cicéron connut avant d'autres « le malheur d'avoir un gendre, » il se montra du moins un beau-père bien accommodant, conservant avec ce gendre des relations amicales, avant et après le divorce, avant et après la mort de sa fille. Les excès de Dolabella, sa coupable conduite à l'égard de Tullia ne lui furent point sévèrement comptés et ne lui valurent ni les rigueurs ni la mésestime de Cicéron. Cela nous paraît bien étrange. Il faut chercher l'explication de cette singulière attitude dans des raisons politiques. La situation délicate où Cicéron s'était placé vis-à-vis de lui commandait les ménagements à l'égard de ses partisans et de ses collaborateurs. Après la mort de César, Dolabella, consul, commença par prendre résolument le parti de l'ordre contre les passions populaires exaltées par Antoine; et nous avons vu dans quels termes extravagants Cicéron le félicite et glorifie ses exploits. Ce lui est une grande joie de voir son Dolabella, comme il l'appelle, appuyer de son autorité la réaction républicaine. Cette illusion devait être de courte durée. Dolabella fait volte-face et se vend à Antoine; Cicéron se brouille alors avec le traître et déclare qu'il a pour lui une grande haine. Il se décide enfin à le dépeindre sous d'autres couleurs et à le traiter de misérable. Il attend avec impatience les nouvelles d'Orient qui annonceront sa défaite et sa mort. « Nous avons tous les jours de Dolabella les nouvelles les plus agréables pour nous, mais non encore garanties et résultant de simples bruits, » écrit-il à Cassius en juillet 43. — « *Nos de Dolabella cotidie, quæ volumus,*

audimus; sed adhuc sine capite, rumore nuntio » (*ad fam.* 12, 10, 1). Au sénat, il le flétrit avec Antoine et les appelle « les plus infâmes des êtres que la terre ait portés, les assassins de la patrie. » — *Nam duo hæc capita nata sunt post homines natos taeterrima et spurcissima, Dolabella et Antonius* (*Phil.*, 11, 1, 1). Jamais, disait-il, Dolabella n'avait eu un sentiment humain. Il avait été, il est vrai, son gendre; mais alors Cicéron ne le connaissait pas : « Oui, dieux immortels, il m'a été uni par les liens de la parenté. Ses vices étaient alors inconnus et cachés, et je n'avais point pris d'informations » (*Phil.*, 11, 4, 10). Maintenant, Cicéron partage l'avis de Fufius Calenus : Dolabella est le complice de tous les crimes d'Antoine, et il faut le déclarer ennemi public, confisquer ses biens et lui infliger même, s'il se peut, un châtiment plus sévère encore. (*Phil.*, 11, 6, 15).

On voit que Cicéron avait mis du temps à trouver que la conduite de Dolabella n'était pas irréprochable; sa colère et son indignation avaient des raisons d'éclater bien avant le jour où elles éclatèrent en effet; il s'est fait longtemps prier pour maudire son gendre, et surtout pour délivrer sa fille d'une union qui était pour elle une source de mortels chagrins. Nous trouvons que vraiment il a pendant longtemps un peu trop bien pris la chose. Il est difficile de le justifier sur ce point, et pour ma part je ne puis que blâmer sévèrement des compromissions qui atteignent son caractère et sa dignité. L'histoire peut bien les lui pardonner en souvenir de ses vertus et de son patriotisme, mais elles affligeront toujours les honnêtes gens et les vertueux rigides, et tous ceux qui pensent que l'on est toujours coupable lorsque l'on n'agit pas dans toute la liberté de sa conscience, en traitant les conséquences possibles comme des détails négligeables.

Mais dans cet étude, ce n'est ni Cicéron ni son scélérat de gendre qui sont directement en cause, mais bien son intéressante et malheureuse Tullia, à laquelle je reviens en terminant. C'est une étrange destinée que la sienne. Le malheur s'acharna après elle dès sa plus tendre jeunesse et la pour-

suivit jusqu'au tombeau, on peut même dire jusqu'au delà du tombeau; car il se trouva des calomniateurs pour noircir sa mémoire, en haine de son père, et des historiens assez légers et assez malintentionnés, comme Dion Cassius, pour ramasser d'odieuses insinuations. Vaut-il bien la peine de réfuter l'abominable accusation attribuée à Salluste par l'auteur de l'invective contre Cicéron? « Mais serait-ce l'état intérieur de ta maison qui cause ton orgueil? Je n'y vois qu'une épouse sacrilège qui a vieilli dans le parjure, une fille pour laquelle ta tendresse passe les bornes de celle d'un père, une fille dont la condescendance pour toi n'est point celle qu'un père doit attendre de sa fille. » Le latin, qui brave l'honnêteté, dit tout crûment que Tullia était la rivale de sa mère : *filia matris pellex*. On sait assez que cette invective dite de Salluste n'est qu'un exercice de rhétorique de quelque rhéteur inconnu, ce que nous appelons un *factum*, et ce n'est point ici le lieu d'en démontrer la fausseté. Ce qui m'afflige, c'est que Donat, dans son *Commentaire de Virgile*, applique à Cicéron le fameux vers de l'Énéide (VI, 623) : « Ceux-ci sont punis pour avoir fait irruption dans le lit de leur fille et contracté un hymen sacrilège. » Mais aussi ce qui me console, c'est que Servius s'inscrit en faux contre cette interprétation, en la traitant d'impie : *Quod Donatus dicit, nefas est credi, dictum esse de Tullio.*

La triste destinée de Tullia nous la rend sympathique et nous voudrions la connaître davantage. Malheureusement, ses lettres à son père sont perdues, et nous n'avons, pour esquisser un portrait, que les phrases affectueuses et admiratives de son père; or, les éloges d'un père sont sujets à caution, et ceux d'un père aussi vaniteux que l'était Cicéron sont doublement suspects.

On a comparé, très justement, les lettres de Cicéron à celles de Mme de Sévigné[1]. S'il a de commun avec la grande épistolière française l'agrément, l'éclat et la vivacité du style, la mobilité des impressions, il a aussi comme elle

1. Voyez Boissier, *Cicéron et ses amis*, p. 15 et suiv.

l'amour passionné de sa fille. J'aime à croire seulement que Tullia justifiait mieux que M[me] de Grignan l'affection dont elle était l'objet. La fille de M[me] de Sévigné était froide et sèche, hautaine et rude, aussi mauvaise mère que mauvaise fille; sa mère s'obstinait dans son amour, sans trouver d'écho dans un cœur desséché par l'orgueil. Ce n'est pas à dire que Tullia fût extrêmement sensible et tendre; nous nous la figurons volontiers comme une sorte d'esprit fort ou de bas-bleu. Son père s'extasie sur son esprit et son intelligence : « Je retrouve en elle, disait-il, mes traits, ma parole, mon âme » (*ad Quint. fr.*, 1, 3, 3). Avoir l'esprit et l'intelligence, et peut-être une partie de la science de Cicéron, c'est beaucoup pour une femme de ce temps-là ; c'est même, selon moi, un bagage inquiétant pour une femme du nôtre. Cicéron avait sans doute, comme M[me] de Sévigné, mis sa fille à l'école des philosophes. Or, « la marquise, dit fort bien M. Boissier[1], n'eut point beaucoup à se louer d'avoir mis sa fille au régime de Descartes. » Toujours est-il que si Tullia a perdu à cette éducation virile quelque chose de sa tendresse féminine, son père a oublié de s'en plaindre. Il paraît avoir trouvé en elle un cœur et un esprit ouverts pour recevoir ses confidences de philosophe, de politique et d'homme de lettres. Ces confidences, il n'en avait jamais honoré sa femme Térentia, qui, selon toute vraisemblance, ne mérita point de les entendre.

1. Ouvrage cité, p. 109.

DE QUELQUES ERREURS SUR LA FOLIE

NÉES DES DOCTRINES PSYCHOLOGIQUES

Par le Dr Victor PARANT[1].

Les erreurs dont nous nous proposons de parler ont pesé plus ou moins lourdement sur les progrès de la science médico-mentale; elles en ont jusqu'à un certain point retardé le développement; elles ont fait obstacle à la diffusion des notions vraies et justes en matière de folie, et, bien que leur influence soit dès maintenant fort atténuée, elle se fait sur quelques points trop vivement sentir encore.

Ces erreurs sont relatives à l'idée qu'il faut se faire de la folie, à son attribution spéciale et exclusive au domaine des sciences médicales, à la manière dont il faut envisager les aliénés dans leurs rapports avec la société.

C'est dans la médecine mentale elle-même, dans son histoire, qu'il faut chercher l'explication des erreurs communes sur la folie; c'est à elle qu'il faut en attribuer l'origine et la propagation. On peut affirmer, d'ailleurs, qu'il en est ainsi pour toutes les sciences, et la manière dont cela se produit est facile à comprendre. Les doctrines qui à un moment donné systématisent l'état de chaque science, ne restent pas connues seulement des hommes spécialement adonnés à son étude. Elles se répandent, se propagent, pénètrent jusque dans la masse du public, qui les accepte telles qu'on les lui présente, qui se les assimile et les regarde comme l'expression absolue de la vérité. Mais tandis

1. Lu dans la séance du 10 janvier 1889.

que les savants, entraînés par des découvertes nouvelles, par des généralisations plus parfaites, continuent de faire progresser la science et de progresser avec elle; tandis qu'ils modifient leurs idées suivant le mouvement qui les entraîne et auquel ils sont aptes à conformer leur marche intellectuelle, le public, lent dans son évolution, s'attarde longuement aux notions qui lui ont été transmises. De là une prompte et inévitable disparité dans les connaissances et les appréciations des uns et des autres; de là des erreurs permanentes et quelquefois indestructibles. Ajoutons à cela que les personnes étrangères à une science sont beaucoup plus absolues dans leurs idées sur cette science que les savants eux-mêmes; ajoutons encore que s'il est difficile de faire pénétrer dans le public des idées vraies, il est bien plus difficile encore d'en faire sortir les idées fausses, et nous aurons indiqué les motifs principaux qui font naître et persister un grand nombre d'erreurs scientifiques.

L'application aux sciences médicales de ce que nous venons de dire se fait d'elle-même. Que de changements ces sciences ont subi depuis un siècle! que de progrès leur ont été apportés! Elles se sont renouvelées entièrement, elles ont subi une transformation radicale. Et cependant, l'opinion publique en est encore à leur sujet à des notions pleinement abandonnées par les médecins. Si nous avions à parler de la médecine en général, nous pourrions montrer comment telle doctrine, qui aujourd'hui est considérée par les médecins comme un souvenir en quelque sorte préhistorique, par exemple la production de la maladie par le mouvement des humeurs, est encore en pleine faveur auprès du public. Nous entendons chaque jour des gens qui veulent nous expliquer leurs maladies en nous disant qu'elles proviennent du mélange des nerfs et du sang. Ce mélange est cause de tout. Heureux encore s'il ne se complique pas du mélange de la bile, car les maladies prennent alors un caractère de gravité exceptionnelle. Or, ce mélange est celui qu'indiquait la doctrine de l'humorisme ancien.

La médecine mentale, celle que nous devons particulière-

ment considérer, a subi la loi commune; elle a progressé autant, sinon plus, qu'aucune autre partie des sciences médicales. Les médecins aliénistes ont suivi son évolution et s'y sont conformés d'une manière constante; mais ils sont presque les seuls à l'avoir fait, et parmi les médecins ordinaires on en trouverait beaucoup dont l'opinion n'est guère différente de celle du public, guère moins erronée que celle des gens étrangers à la pratique de la médecine.

L'histoire de la médecine mentale a des origines moins anciennes que les autres branches des sciences médicales. Elle ne remonte guère au delà de notre siècle. On trouve, à sa naissance, les noms de quelques hommes illustres, dont l'influence a été grande sur ses débuts et sur sa marche. C'est à ces hommes, notamment à Pinel et à Esquirol, qu'il faut reporter l'honneur d'avoir indiqué les progrès à accomplir et d'en avoir pris l'initiative. Mais, toutefois, nous devons aussi constater, sans que cela doive amoindrir leurs mérites, qu'ils sont en grande partie responsables des erreurs dont nous allons nous occuper.

Pinel peut, à juste titre, être proclamé le père de la médecine mentale. Avant lui, celle-ci n'existait réellement pas, soit au point de vue dogmatique, soit même simplement au point de vue pratique. Elle ne consistait que dans quelques notions éparses, empiriques pour la plupart, mal interprétées et encore plus mal appliquées. L'idée qu'on se faisait de la folie était absolument fausse, et les fous étaient traités en conséquence. On les regardait comme des êtres malfaisants, victimes de la sorcellerie, criminels d'une certaine espèce contre lesquels il fallait se défendre et qui ne méritaient aucune commisération. Pinel entreprit à leur sujet une double réforme qu'il sut accomplir avec un rare bonheur : réforme dans le traitement, réforme dans l'étude scientifique de la folie.

Pour ce qui est du traitement, il n'eut pas seul le mérite de l'avoir réformé; d'autres, en même temps que lui, avaient compris ce qu'il y avait à faire sous ce rapport, et ont puissamment contribué aux progrès obtenus. Tel était no-

tamment, en Angleterre, William Tuke, dont le nom est à bon droit honoré à côté de celui de Pinel.

Mais pour ce qui est des réformes scientifiques, Pinel en eut réellement seul le mérite. C'est lui qui le premier enseigna les notions vraies et justes qu'il fallait avoir sur les aliénés et sur l'aliénation mentale, et qui réunit ces notions en un corps de doctrine. Il est intéressant de lire, dans l'introduction de l'un de ses ouvrages, ce qu'il dit au sujet des vaines compilations de ses prédécesseurs, compilations perdues, pour ainsi dire, dans des systèmes généraux de médecine remplis de mots vides de sens et en langage stérile de l'école. « Les auteurs, écrit-il, croyaient avoir tout dit quand ils avaient parlé d'*intempérie du cerveau;* et sur cette intempérie ils bâtissaient des chapitres de diagnostic, de pronostic, d'indications à remplir, où la fantaisie avait plus de place que la vérité, où l'imagination et les préjugés tenaient la place de l'observation des faits. Pour eux, en effet, l'aliénation mentale avait sa cause dans une *indisposition ignée et maligne des esprits,* et pour la guérir il suffisait de faire dériver du cerveau et du cœur les humeurs peccantes, en leur faisant subir une altération qui permît de les éliminer en ligne directe comme superflues et nuisibles[1]. »

Pinel n'eut garde de tomber dans les mêmes errements. Il avait compris que l'aliénation mentale est une maladie tout comme les autres altérations morbides de l'organisme humain, et il proclama hautement que, comme les autres maladies, elle devait être étudiée par l'observation et la comparaison des faits; que dans son étude il fallait suivre la méthode naturelle, en allant des faits isolés aux groupes, et des groupes aux espèces. Fidèle à ces principes, il proposa sa classification des maladies mentales en quatre espèces : la manie, la mélancolie, la démence et l'idiotie. Assurément, ce cadre est trop étroit; mais comme point de

1. Pinel, *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale.* Paris, 1809.

départ il était excellent, et c'est grâce à lui que la science des maladies mentales a pu se constituer et arriver rapidement à des résultats admirables. Aujourd'hui encore, c'est le même cadre, amplement élargi et complété, qui permet de faire l'étude la meilleure et la plus fructueuse de tout ce qui concerne la folie.

Nous arrivons maintenant, d'une manière plus immédiate, à l'objet de notre étude, et nous allons voir d'abord comment Pinel et Esquirol ont failli compromettre eux-mêmes l'avenir de leur œuvre admirable. Leur doctrine, si juste pour ce qui était de l'observation des faits, ne l'était malheureusement pas pour le reste, et c'est à elle qu'il faut imputer en grande partie les erreurs dont nous allons nous occuper.

Pinel n'était pas seulement médecin, il était également philosophe. Nous ne lui en faisons pas un grief; mais nous devons constater que ses connaissances en philosophie ont trop influé sur ses connaissances médicales. Il s'était spécialement adonné à l'étude des écrits de Locke et de Condillac; il avait, comme il nous l'apprend, médité longuement ces écrits et s'était rendu familière leur doctrine; avec eux, il avait étudié l'histoire des passions humaines et s'était familiarisé avec les mystères de l'entendement humain.

Ainsi imprégné des idées de ces deux philosophes, il crut devoir les appliquer à l'étude des maladies mentales. Il le fit non seulement pour lui-même, mais il conseilla à tous ceux qui voudraient les étudier de suivre son exemple. Dans son enseignement, il fit dériver l'aliénation mentale des connaissances acquises sur les passions humaines et sur les modifications de la pensée.

A la vérité, il admet que la folie puisse être héréditaire, et il convient que les « irrégularités dans la manière de vivre » puissent avoir quelque influence sur sa production. Mais il ne s'arrête pas longtemps à déterminer l'importance de ces causes de maladie; il s'arrête surtout à considérer l'influence des passions, dont il examine de nombreuses variétés : passions spasmodiques, passions débilitantes ou oppressives, passions gaies ou enfantines, et il s'efforce

d'établir que c'est de l'excès de ces passions ou de leur déviation que la folie provient presque toujours.

Comme conséquence, en précisant les caractères généraux de la folie, il est amené à donner une valeur très grande, presque exclusive, aux lésions de la pensée, aux lésions de la mémoire et du principe de l'association des idées, aux lésions du jugement, aux troubles des émotions et des affections morales, aux écarts et aux erreurs de l'imagination. Assurément ces lésions ont de l'intérêt et il est important de les connaître. Mais nous devons affirmer aujourd'hui que leur connaissance est en quelque sorte accessoire dans la science des maladies mentales. Ce qui est essentiel, c'est précisément l'autre partie, que Pinel reléguait en quelque sorte au second plan, à savoir la connaissance des troubles organiques, sous la dépendance desquels sont toujours les troubles intellectuels.

Pinel est donc à ce sujet tombé dans une erreur formelle, et, comme il fallait s'y attendre, comme cela devait nécessairement arriver sous l'influence de son autorité scientifique, il entraîna dans son erreur ses élèves et ceux qui à cette époque se livrèrent à l'étude des maladies mentales.

Esquirol, son élève favori, bientôt son collaborateur et enfin son émule, entra dans la même voie que lui, et contribua autant, sinon même plus que Pinel, à égarer dans ses débuts la science de la folie. Le premier mémoire qu'il publia, sa thèse inaugurale, accusa nettement ses tendances[1]. Il y soutint que les désordres des passions forment le début de la folie, et qu'elles ont avec cette maladie et ses variétés les rapports de ressemblance la plus frappante. « Toutes les espèces d'aliénation, dit-il, ont leur analogie, et pour ainsi dire leur type primitif dans le caractère de chaque passion. Celui qui a dit que la fureur est un accès de colère prolongé aurait pu dire avec la même justesse que la manie érotique est l'amour porté à l'excès; que la mélancolie religieuse est

1. Esquirol, *Des passions considérées comme causes, symptômes, et moyens curatifs de l'aliénation mentale.* Paris, 1805.

le zèle ou la crainte de la religion poussée au delà de ses bornes ; que la mélancolie avec penchant au suicide est un accès de désespoir prolongé[1]. » Et, partant de là, il étudie successivement les effets des passions principales : l'amour, le chagrin, la crainte, la colère, le fanatisme, l'orgueil et l'ambition.

Les idées qu'il soutenait ainsi dès le principe, Esquirol les conserva dans tout le cours de sa carrière ; on peut s'en convaincre en examinant son *Traité des maladies mentales*, publié par lui-même, et qui n'est, comme on le sait, que la réunion, la collection de mémoires publiés successivement aux diverses époques de sa vie. Les premières paroles y sont caractéristiques. « Que de méditations, dit-il, pour le philosophe qui, se dérobant au tumulte du monde, parcourt une maison d'aliénés ! Il y retrouve les mêmes idées, les mêmes erreurs, les mêmes passions, les mêmes infortunes. C'est le même monde ; mais, dans une telle maison, les traits sont plus forts, les nuances plus marquées, les couleurs plus vives, les effets plus heurtés, parce que l'homme y est dans toute sa nudité, parce qu'il n'y dissimule pas sa pensée, parce qu'il n'y cache pas ses défauts, parce qu'il n'y prête point à ses passions le charme qui séduit, ni à ses vices les apparences qui trompent. »

Ailleurs, il dit encore : « L'étude pathologique des facultés de l'âme conduirait-elle aux mêmes résultats que ceux auxquels Laromiguière s'est élevé dans ses éloquentes leçons de philosophie ? Des faits nombreux justifieront cette donnée psychologique[2]. »

Et, partant de là, il donne sa classification des états de maladie mentale, qui comprend :

La lypémanie, délire sur un objet ou sur un petit nombre d'objets, avec prédominance d'une passion triste et dépressive.

La monomanie, délire sur un objet ou un petit nombre

1. Voir *Comptes rendus des travaux de la Société de médecine de Toulouse*, 1868. — *Éloge d'Esquirol*, par le Dr G. Marchant.
2. Esquirol, *Des maladies mentales*, 1838, tome I, pp. 1 et 2.

d'objets, avec excitation et prédominance d'une passion gaie et expansive.

La manie, délire généralisé.

La démence et l'imbécillité ou idiotie, qui consistent dans l'absence de raison.

Cette classification a donc pour base essentielle la considération des facultés de l'âme ou des passions. Elle est avant tout et presque uniquement psychologique.

L'erreur d'Esquirol était la même que celle de Pinel : elle consistait à mettre au premier plan ce qui devait n'être mis qu'au second ; à considérer comme élément essentiel de la folie le désordre psychique, alors que ce désordre n'y est que secondaire et n'y joue qu'un rôle subordonné.

Insistons sur ce que nous avons déjà dit, à savoir que si Esquirol et Pinel se sont trompés dans leur conception de la folie, leur erreur n'a pas été cependant absolue et exclusive. Elle ne leur a pas fait négliger l'autre point de vue des études de médecine mentale, celui qui aujourd'hui a pris le premier rang, si même il ne constitue à lui seul toute la science médico-psychologique de la folie, c'est-à-dire l'observation clinique des malades et l'étude des lésions de l'organisme. C'est eux qui ont été les véritables fondateurs de cette école remarquable, qu'on a appelée l'École de la Salpétrière, laquelle a fait sentir son influence, non seulement en France, mais même sur les pays étrangers. C'est de là, en effet, que sont venues les premières notions précises sur les lésions des organes dans les maladies, spécialement dans les maladies du système nerveux. C'est là que se sont formés les hommes éminents, dont les noms seront longtemps rappelés, Georget, Foville, Delaye, Calmeil, Baillarger, Rostan et d'autres, qui se glorifiaient d'être les élèves de Pinel et d'Esquirol.

Si la science des maladies nerveuses et mentales est arrivée au point où elle en est aujourd'hui, c'est qu'elle n'a pas dévié de la route où l'ont conduite les savants dont nous venons de rappeler les noms. Mais l'erreur de Pinel et d'Esquirol n'a pas manqué de porter ses fruits ; elle a eu son

influence nuisible sur les progrès de la médecine mentale et les a longtemps retardés.

Elle a enfin donné lieu à des erreurs nouvelles dont nous pouvons aujourd'hui encore constater les déplorables conséquences. Ceux qui connaissent bien les aliénés, qui savent bien ce qu'est la folie, qui ont en un mot suivi la science dans ses progrès, ne se laissent point prendre à ces erreurs. Mais les autres, qui sont nombreux et qui appartiennent à ce qu'on peut appeler l'opinion publique, s'y sont attardés et en subissent encore plus ou moins l'influence.

Les principales erreurs que les doctrines purement psychologiques en aliénation mentale ont fait naître, les seules dont il soit important de s'occuper, sont les suivantes : elles ont été le point de départ de la doctrine des monomanies, doctrine si mal comprise et encore plus mal appliquée; elles ont momentanément fait peser sur les aliénés un système de traitement qui devait fatalement être sans efficacité, si même il ne pouvait aggraver la maladie mentale; elles ont donné au public des préventions qui subsistent encore et laissé croire que le premier venu est aussi compétent, sinon même plus compétent, qu'un médecin spécialiste dans les questions de folie; enfin, elles ont propagé les notions les plus fausses et les plus inexactes sur la nature véritable de l'aliénation mentale.

Voyons d'abord ce qui a trait aux monomanies.

Esquirol avait, comme nous l'avons vu, créé la dénomination de monomanie, et il désignait par là une forme d'aliénation mentale caractérisée par un délire non généralisé, portant sur un nombre restreint d'objets, ce que nous appelons aujourd'hui le délire partiel.

En principe, l'existence de ce délire est certaine, et il y a bien des aliénés qui ne délirent que d'une manière restreinte en apparence. Si le terme de monomanie avait été bien interprété, il n'eût pas donné lieu aux erreurs et aux exagérations dont il fut la cause, et au lieu d'être nuisible aux progrès de la médecine mentale, il eût pu, comme il le fit tout d'abord, les servir avec efficacité.

« La nouvelle doctrine, dit à ce sujet le Dr Linas, présentée et soutenue par son auteur avec un rare talent, exerça la plus grande séduction sur les disciples d'Esquirol et sur la plupart de ses contemporains. Elle reçut de la plume de Leuret une sorte de consécration philosophique; elle fut acceptée par Broussais, dont elle flattait les opinions phrénologiques; elle fut adoptée par la plupart des aliénistes étrangers, notamment par Guislain. Portée sur le terrain juridique par Marc et Georget, elle modifia profondément les bases de la jurisprudence médico-légale des aliénés. Mais, plus tard, l'abus qu'on fit de la monomanie devant les tribunaux, les définitions incomplètes ou inexactes qui en furent données, les variétés arbitraires qui furent créées sans discernement et sans caractères pathologiques précis, provoquèrent contre la doctrine d'Esquirol une réaction inévitable. Foville, le premier, éleva des doutes sur la légitimité nosologique de la monomanie. Falret père en nia formellement l'existence[1]. »

Si l'existence des monomanies était vraie en principe, d'où vient donc qu'elle ait été contestée? Cela tient à ce qu'au lieu de voir dans la monomanie, dans le délire partiel, ce qui y était réellement, à savoir un trouble morbide dominant complètement l'individu sans pour cela le faire déraisonner sur n'importe quel sujet, on lui donna pour base essentielle, couformément aux idées philosophiques de Pinel et d'Esquirol, l'exagération des tendances d'une passion en particulier. La monomanie, telle qu'on arrivait à la comprendre, consistait à transformer en folie toutes les manifestations de la passion. Pour être qualifié monomane, et partant aliéné, il suffisait d'être passionné à l'extrême ou d'être dominé spécialement par une idée ou par un groupe d'idées. On négligeait tout ce qui, chez un individu présumé aliéné, pouvait bien véritablement constituer l'état de maladie, et on ne s'arrêtait qu'à ces désordres du sentiment ou de l'idée

1. Linas, *Monomanie,* article du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales.*

qui peuvent à des degrés divers se rencontrer chez n'importe quelle personne.

On conçoit aisément ce qu'avait d'étrange et d'inadmissible une telle manière de concevoir les choses. Aussi les meilleurs esprits refusèrent-ils d'y adhérer. Dans la magistrature et le barreau, notamment, l'incrédulité à l'égard de la monomanie fut presque générale; c'est à bon droit qu'un avocat comme Dupin était amené à dire d'elle : « La monomanie est une ressource moderne; elle serait trop commode, tantôt pour arracher les coupables à la juste sévérité des lois, tantôt pour priver un citoyen de sa liberté. Quand on ne pourrait pas dire il est coupable, on dirait il est fou, et l'on verrait Charenton remplacer la Bastille. » C'est à bon droit aussi qu'un magistrat s'écriait : « Si la monomanie est une maladie, il faut, lorsqu'elle porte à des crimes capitaux, la guérir en place de Grève[1]. »

La juste réprobation qui s'attachait à la doctrine de la monomanie, telle qu'elle prétendait s'imposer, a trouvé jadis un écho au sein même de l'Académie, et l'un de ses membres les plus distingués, M. Victor Molinier, a lu ici, en 1853, un mémoire dont le retentissement fut légitime. Nous avons eu le regret de ne pas trouver ce mémoire imprimé dans les *Recueils de l'Académie,* et nous ne le connaissons que par les *Annales médico-psychologiques,* qui elles-mêmes l'avaient emprunté à la *Revue législative.*

Se plaçant exclusivement au point de vue d'une maladie qui ne consisterait que dans la perversion des facultés affectives ou intellectuelles, M. Molinier en repousse énergiquement l'application au domaine de la médecine légale, lorsqu'il constate que l'individu a conscience de ses actes, et il refuse, en conséquence, d'y attribuer l'irresponsabilité. Il dit : « Une perversion des facultés affectives tellement profonde qu'elle entraîne à des actes coupables et insolites, sans cependant qu'il y ait absence de discernement, peut-elle complètement justifier la perpétration d'un fait défendu par la loi et exé-

1. Voir Marc, *De la folie*, t. I, p. 226.

cuté sous l'empire d'une idée fixe, d'un désir désordonné? Je réponds hardiment que si la perversion des facultés affectives était suffisante pour innocenter les actions humaines, la justice aurait, jusqu'à ce jour, frappé à tort presque tous les coupables. » Et il ajoute, sous forme de conclusion : « Une aliénation mentale partielle, qui ne se rapporte qu'à un ordre déterminé d'idées, n'est pas toujours suffisante pour excuser toute espèce de crimes[1]. »

Si la doctrine de la monomanie était ainsi comprise, si même elle existait dans la forme où on avait raison de l'attaquer, cela était dû sans conteste à l'influence des idées philosophiques de Pinel et d'Esquirol, et à la prépondérance presque exclusive qu'ils attribuaient aux passions dans la production de la folie.

Disons en deux mots que cependant, sauf le nom qui a été abandonné, à cause des méprises auxquelles il donnait lieu, la monomanie a pris droit de cité dans la science. On l'appelle le délire partiel; mais ce qu'on y considère avant tout, c'est, non pas le trouble des idées, lequel n'est que secondaire, mais bien le trouble de l'organisme qui est le point de départ du trouble des idées. C'est lui qui influence l'individu au point de le rendre véritablement aliéné et de lui faire perdre en entier son libre arbitre; c'est par lui que cette forme morbide, admise à sa juste valeur dans les cas de médecine légale, assure aux malades qui en sont atteints l'irresponsabilité légitime à laquelle ils ont droit.

Une seconde erreur, née directement des doctrines psychologiques de Pinel et d'Esquirol, est relative à une théorie de traitement, à laquelle son principal auteur a attaché d'une façon tout à fait impropre le nom de traitement moral. Elle consiste à soutenir que l'on peut guérir la folie en agissant directement sur les idées délirantes des aliénés. Si cette erreur avait prévalu, elle n'eût pas, comme la précédente, été préjudiciable seulement à la science, elle l'eût été bien

1. Victor Molinier, *De la monomanie envisagée sous le rapport de l'application de la loi pénale*. (*Annales médico-psychologiques*, 1854).

plus encore aux malades. Nous le montrerons en la suivant dans son développement, dans ses excès, qui ont été rapides, mais qui heureusement n'ont pas longtemps duré.

Conformément à sa conception première de la nature et des causes de la folie, Pinel a lui-même posé les bases de ce traitement soi-disant moral. « Pour rendre à la société des hommes qui semblent perdus pour elle, il faut, dit-il, les soumettre à une sorte d'institution morale propre à développer et à fortifier les facultés de l'entendement[1]. » Nulle part, à la vérité, il ne dit d'une façon expresse qu'il faille agir avec ces hommes comme avec des personnes raisonnables; mais il le laisse entendre et attribue évidemment à cette manière d'agir les bons résultats obtenus chez quelques malades. C'est ainsi que pour une jeune fille atteinte de manie religieuse, qui invoquait le feu du ciel contre tous ceux qui résistaient à ses volontés, Pinel attribue l'amélioration obtenue au bout de quelque temps à ce qu'on l'avait plaisantée sur son impuissance à faire tomber ce feu du ciel. Il parle encore d'une jeune aliénée, pleine d'orgueil et s'exprimant avec arrogance, que l'on aurait apaisée en lui parlant et la traitant avec dédain[2].

Dans ces exemples et dans plusieurs autres, il donne donc une action évidente à l'influence directe exercée sur les passions, les sentiments et les idées de l'aliéné.

Esquirol entendait à peu près comme Pinel cette sorte de traitement, notamment pour les cas où la folie n'était pas généralisée. « Il faut, disait-il, arracher le monomaniaque et le lypémaniaque à leurs idées concentrées... mais les heureux effets qu'on se propose ne s'obtiennent que par des secousses, des commotions, des événements imprévus, des conversations animées et courtes. » C'est assurément de ces paroles que sont nées les exagérations dont nous allons parler. Toutefois, il ne faut pas imputer celles-ci entièrement

1. Pinel, *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*, p. 253.
2. Pinel. *ibid.*, p. 265.

à Esquirol, car presque immédiatement il ajoutait ces autres paroles qui corrigent les premières, et qui sont d'une justesse incontestable. « Ce n'est point par de longs arguments qu'on peut être utile aux aliénés. Il faut toujours leur parler avec vérité et sincérité, n'employer que le langage de la raison et de la bienveillance; mais vouloir guérir les aliénés par des syllogismes et des raisonnements, c'est mal connaître l'histoire de l'aliénation mentale[1]. »

Parmi les élèves de Pinel et d'Esquirol, deux courants s'établirent, l'un qui fut porté vers l'exagération des principes posés par eux, l'autre qui les rectifia au contraire et qui maintint dans sa voie normale le traitement des aliénés.

A vrai dire, le côté de l'exagération est représenté par un seul homme, Leuret; car, s'il y en eut d'autres, ils furent discrets et ne firent pas parler d'eux. Leuret imagina un système qu'il poussa jusqu'à l'extravagance. Il est curieux de le suivre dans son évolution.

« La folie, dit-il, consiste dans l'aberration des facultés de l'entendement; elle n'est pas, comme les maladies ordinaires, caractérisée par des symptômes physiques, et les causes qui la produisent, quelquefois applicables aux sens, appartiennent le plus souvent à un ordre de phénomènes complètement étrangers aux lois générales de la matière; ce sont des passions et des idées[2]. »

Leuret tire immédiatement de ces principes leurs conséquences naturelles. Il expose que pour combattre la folie les moyens physiques sont aussi inutiles qu'ils pourraient être à celui qui, dans une discussion de philosophie, s'aviserait de les employer pour combattre ses adversaires, et il formule ainsi la manière dont il faut traiter les aliénés : « Pour le traitement des aliénés, il suffit, dit-il, que nous nous laissions guider par la raison et par l'expérience. Or, nous savons quelle influence les passions exercent les unes

1. Esquirol, *Maladies mentales,* p. 66.

2. Leuret, *Du traitement moral de la folie.* Paris, J.-B. Baillière, 1840, p. 1.

sur les autres; nous connaissons la réaction réciproque des idées et des sentiments; apprenons à les employer à propos, à les faire réagir dans un but salutaire. Tel mode d'impression, tel raisonnement qui agiraient sur un homme raisonnable restent sans effet sur un aliéné; ayons recours à des raisonnements plus forts, à des impressions plus vives et plus variées[1]. »

Enfin, poussant à l'extrême ses conceptions théoriques, il les résume en disant : « Que faisons-nous à ceux que nous croyons dans l'erreur? leur opposons-nous des saignées, des purgatifs ou des objections? Des objections. Faisons de même avec les aliénés, car les aliénés sont des hommes qui se trompent. »

Ces paroles lui ont été souvent reprochées comme constituant une véritable monstruosité scientifique; mais n'y insistons pas, et tenons-nous-en à l'évolution du système qu'elles concernent.

Leuret ne tarda pas à montrer lui-même les conséquences déplorables où ce système pouvait conduire. C'était un homme entier dans ses idées; il ne savait pas reculer, et il en poussa l'application jusqu'à l'absurde, voire même jusqu'à la barbarie. Comme il ne tarda pas à voir que les raisonnements simples étaient sans efficacité, il les laissa de côté pour employer le commandement. Il se mit à ordonner à ses malades d'abandonner leur idées fausses; il leur défendit de délirer. Mais ni ordres, ni défenses n'opéraient; l'aliéné persistait dans son délire; il désobéissait. Que faire à un sujet désobéissant; il faut le punir. Leuret alla jusqu'à punir, jusqu'à employer la répression violente, et le moyen dont il se servit ce fut d'infliger la douleur et d'agir par intimidation.

« La douleur, dit-il, fait partie du traitement que je recommande pour les aliénés... Elle leur sert, comme elle sert dans le cours ordinaire de la vie, comme elle sert dans l'éducation; elle est un des mobiles qui font fuir le mal et

1. Leuret, *Du traitement moral de la folie*. Paris, J.-B. Baillière, 1840, p. 153.

rechercher le bien[1]. » Et pour infliger la douleur à ses malades, il les faisait lier, les couchait sur un plancher et leur faisait jeter sur le corps un grand nombre de sceaux d'eau froide, dix, quinze, vingt et plus.

Certes, un tel moyen est bien propre à faire impression sur un individu, fût-il aliéné. Mais comment impressionne-t-il? Quels résultats Leuret en a-t-il obtenus? Pour le savoir, il n'y a qu'à lire les faits rapportés par lui. Quelques-uns de ses malades, tourmentés, harcelés, torturés, c'est le mot, refoulaient en eux-mêmes leurs idées déraisonnables; ils dissimulaient. Ceux-là, Leuret les croyait guéris; les autres n'étaient en rien modifiés.

Leuret eut quelques imitateurs, mais, comme nous l'avons dit, bien discrets. Ses pratiques sont tombées en grande partie d'elles-mêmes et en partie aussi sous les attaques que dirigèrent contre elles la grande majorit édes médecins aliénistes.

Il était arrivé d'ailleurs que ceux-ci, se faisant des maladies mentales une idée toute autre que Leuret, avaient compris avec plus de vérité que non seulement ces maladies ne consistent pas uniquement dans le trouble de la raison, mais que même ce trouble n'y vient qu'en seconde ligne, comme effet et non comme élément principal. On avait compris parmi eux, à mesure que l'on avançait dans la voie des études anatomo-pathologiques et dans l'observation vraiment scientifique des maladies mentales, que la folie est une maladie analogue aux autres, qu'elle a pour base une altération matérielle ou fonctionnelle de l'organisme et qu'il faut la traiter en conséquence. Le traitement physique, les moyens pharmaceutiques, l'hygiène dont Leuret parlait avec tant de dédain devaient être au contraire les seuls moyens rationnels de traitement. C'est vers l'application de ce principe que Calmeil, Georget, Falret, Foville, Blanche et d'autres ont poussé la science médico-mentale, et qu'ils ont contribué à l'affermir sur des fondements solides.

1. Leuret, *Du traitement moral de la folie*, Paris, J.-B. Baillière, 1840, p. 157.

L'erreur dont nous avons à parler maintenant existe encore; elle est très répandue, et il y a mille raisons de supposer qu'elle ne disparaîtra pas de sitôt. Elle consiste à croire qu'il est inutile d'être médecin pour reconnaître la folie, ou, autrement dit, que les médecins n'ont pas à ce sujet de compétence spéciale.

Il est évident que cette erreur provient de l'idée que la folie consiste uniquement dans le désordre et l'incohérence des facultés intellectuelles, et qu'il suffit, pour reconnaître qu'un individu est fou, d'examiner si ces facultés sont chez lui bien coordonnées. En d'autres termes, la folie étant affaire purement psychologique, il suffit d'être bon psychologue pour la mettre à découvert.

C'est un avocat du barreau de Paris, E. Regnault, qui, l'un des premiers, se fit l'interprète de l'opinion publique à ce sujet, et il formula son sentiment d'une manière nette et vive, qui eut quelque retentissement. Voici ses premières paroles, qui sont très significatives : « Si la loi veut que les médecins soient consultés sur la folie, c'est sans doute par respect pour l'usage, et rien ne serait plus gratuit que la présomption de la capacité spéciale des médecins en pareille matière. De bonne foi, il n'est aucun homme d'un jugement sain qui n'y soit aussi compétent que M. Pinel ou M. Esquirol, et qui n'ait encore sur eux l'avantage d'être étranger à toute prévention scientifique[1]. »

Ainsi, cela est bien clair. Tout homme d'un jugement sain est capable de se prononcer sur la folie d'autrui; il n'est pas nécessaire pour cela d'avoir fait des études spéciales sur les maladies mentales; au contraire, cela est plutôt préférable, car on a dans ce cas l'avantage de ne point se laisser influencer par des idées préconçues, par des tendances scientifiques systématiques. Les médecins, surtout les aliénistes, sont éminemment récusables en matière de folie, car ils sont portés à voir chez tout le monde un grain de

1. Regnault, *Du degré de compétence des médecins dans les questions judiciaires*. Paris, 1830.

folie. Ils sont comme ce personnage de Shakspeare qui voyait des fous partout.

En développant cette donnée, E. Regnault produisait les arguments sur lesquels il s'appuyait. L'un des principaux, celui sur lequel l'auteur insiste le plus longuement, vient en ligne directe de la doctrine psychologique de Pinel et d'Esquirol sur la nature et les causes de la folie. Reconnaissons que cet argument ainsi présenté était presque sans réplique. Et de fait, si la folie, ou, pour employer le mot alors en usage, si la monomanie n'était que l'exagération, l'excès des passions, elle ne relèverait pas de la médecine; elle serait du ressort de la philosophie et de la morale.

Dès l'époque où parut le mémoire d'E. Regnault, les médecins s'efforcèrent de réfuter ses idées. Nous devons dire que les réfutations principales, notamment celles de Leuret [1] et de Marc [2], ne nous paraissent pas avoir une force de conviction suffisante, et cela parce que leurs auteurs s'attachèrent trop à suivre E. Regnault sur le terrain même où il s'était placé, sur le terrain de la psychologie. Ils auraient été bien plus forts s'ils s'étaient attachés à montrer que la détermination de la folie réside surtout dans la connaissance des signes physiques qui lui appartiennent, dans la détermination des troubles organiques ou fonctionnels qui en sont le point de départ; signes et troubles que réellement le médecin seul, par ses études spéciales, est en mesure de rechercher et de reconnaître avec leur valeur réelle.

N'arrive-t-il pas à chaque instant, en effet, que des médecins, d'après certains signes physiques, voient naître l'aliénation mentale là où personne en dehors d'eux ne veut ou ne sait la voir? Leur opinion a peu de chances d'être acceptée de prime abord. Mais ils savent attendre, ils supportent patiemment le dédain avec lequel le public accepte leurs indications, et les événements ne tardent pas d'ordinaire à leur donner raison; heureux encore si cela ne se

1. Leuret, *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1829, t. I, p. 281.
2. Marc, *De la folie*, t. I, p. 1.

produit pas sous forme de graves accidents pour les personnes avec qui les aliénés ainsi méconnus se trouvent en relations. Et d'un autre côté, qui donc, en dehors des médecins, est capable de déjouer la simulation de la folie? Les apparences du délire, l'habileté du simulateur trompent toutes les personnes inexpérimentées. Le simulateur divague et est incohérent, il est extravagant, il est absurde. Comment déterminer que cette extravagance n'est point de la folie? Suffit-il, pour y arriver, d'être bon psychologue ou d'avoir un jugement sain? Non certes, il faut autre chose : il faut surtout savoir tenir compte des signes physiques observés chez l'individu, et qui, dans presque tous les cas, servent de critérium absolument certain. Nous pourrions ici donner, comme preuves à l'appui, un bon nombre de faits que nous avons eus à observer directement. Mais des faits du même genre se trouvent de tous côtés, et il est inutile d'y insister. Disons toutefois que ces faits, si démonstratifs qu'ils soient, n'ont encore eu que peu de prise sur la masse du public et n'ont guère changé ses préventions. En matière de folie, le public ne s'en rapporte qu'à lui-même et ne veut pas admettre les indications des hommes instruits par la science et l'expérience. Il est heureux cependant, non pour les médecins aliénistes, mais pour les aliénés, que, dans les questions judiciaires qui les intéressent, on ait continué de recourir à l'intervention des médecins. Nous devons reconnaître, du reste, qu'il est aujourd'hui en France peu de magistrats qui, sagement éclairés, mieux renseignés que leurs prédécesseurs, n'aient compris que pour trancher les questions de folie il ne suffit pas toujours d'avoir du bon sens et qui ne soient tout disposés, dans les affaires où surgit la question d'aliénation mentale, à recourir à l'opinion de médecins spécialistes.

La thèse soutenue autrefois chez nous par E. Regnault a été récemment reprise en Angleterre par un magistrat haut placé, lord Bramwell, qui, dans un mémoire intitulé *Crime et Folie*, a pris vivement fait et cause contre l'attribution d'une compétence spéciale aux médecins dans les questions

judiciaires relatives à la folie. Ce mémoire est court, presque brutal dans sa forme; il affecte un ton railleur et méprisant à l'égard des médecins. Donne-t-il aux opinions qu'il soutient une force nouvelle? On en jugera par une courte analyse. Il contient du reste quelques appréciations inattendues, des exagérations singulières que nous pouvons ajouter aux erreurs dont il vient d'être question [1].

Son idée principale, qu'il semble avoir empruntée presque textuellement à E. Regnault, est que tout le monde est apte à discerner la folie. « On soutient, dit-il, que les médecins, et notamment ceux qui ont l'expérience du traitement des aliénés, ont un droit spécial à donner leur avis toutes les fois que surgit une question d'aliénation mentale; on dit que la folie est affaire d'experts, et que les médecins sont experts en cette matière. Je le nie. Ce n'est point à eux qu'il appartient d'en décider, c'est au jury. La folie n'est pas plus une affaire d'experts que la claudication. L'individu dont on s'occupe est-il boiteux? est-il fou? simple question de fait qu'il faut juger comme toutes les questions de fait. J'admets que le médecin aliéniste arrivera plus aisément qu'un autre à dévoiler la folie. Mais en sachant ce que fait, ce que dit, ce que pense un individu, la première personne venue est aussi bon juge que le médecin aliéniste..... »

Ce que nous avons dit plus haut répond à chacune de ces paroles. L'argument principal n'a pas plus de force sous la plume de Bramwell que sous celle de Regnault. Constatons même que l'auteur en affaiblit plutôt l'importance en admettant qu'à tout le moins un médecin aliéniste arrivera plus vite qu'une autre personne à reconnaître la folie.

Bramwell s'occupe ensuite de la responsabilité des aliénés et de son principe. « Qui donc, demande t-il, la loi doit-elle frapper? La réponse est facile : elle doit frapper tous ceux qu'elle menace, lorsqu'ils sont convaincus de l'avoir transgressée. Mais alors se pose cette autre question : Qui doit-

1. Bramwell, *Insanity and Crime*, The Nineteenth Century. Décembre 1885.

elle menacer? La réponse est également évidente : elle doit menacer quiconque est susceptible d'être influencé par les menaces, quiconque peut, à quelque degré que ce soit, être accessible à la crainte du châtiment. Il ne s'agit donc pas, dès lors, de rechercher si l'individu accusé d'un crime est fou ; il faut rechercher s'il comprend les menaces de la loi ; s'il ne les comprend pas on aurait tort de le punir, précisément parce qu'il n'est point accessible aux menaces. » Tel est le cas de l'idiot ou de l'aliéné atteint de délire généralisé. Mais tous les autres aliénés, quels qu'ils soient, doivent être punis du moment qu'ils sont capables de comprendre les défenses et les menaces de la loi.

Cette proposition est un véritable sophisme. Dire que l'aliéné doit être puni d'une faute parce qu'il est capable de comprendre que c'est une faute et qu'elle est répréhensible, c'est dire qu'il a été capable de s'empêcher de commettre cette faute. Or, pour soutenir une pareille thèse, il faut bien mal connaître les aliénés, et en parlant ainsi Bramwell fournit la meilleure preuve que le premier venu, fût-il un magistrat éminent, peut se tromper d'une façon grossière en matière de folie. Il y a, en effet, bon nombre d'aliénés, même de ceux dont la folie n'est point difficile à reconnaître, qui commettent des crimes, des actes délictueux, en sachant fort bien que ces actes sont défendus par la loi ou par la morale générale. Tel l'aliéné persécuté, obsédé par des hallucinations, influencé continuellement par son délire, et qui après avoir tué sous l'influence de ce délire, s'efforce d'échapper à la vindicte de la loi. Pour commettre une pareille erreur, il faut avoir confondu l'intelligence avec le libre arbitre. Or, tout est là. Un aliéné qui sait, qui comprend, qui raisonne même, peut commettre un acte dont il voit toute l'horreur ; il le commet cependant parce que sa volonté n'est plus libre, et qu'il n'a plus son libre arbitre.

N'exagérons pas, cependant, et reconnaissons que Bramwell entrevoit bien que le libre arbitre a quelque chose à faire avec la responsabilité. Mais, malgré cela, il soutient que son oblitération, son atténuation chez l'aliéné n'est

point un motif d'exonération de la faute. « Je veux bien, dit-il, que par suite de leur malheureux état d'esprit, les aliénés n'aient pas sur leurs actions un contrôle, un empire aussi facile que les gens sains d'esprit, et j'en suis fâché pour eux. Tout ce que l'on peut accorder, c'est que l'aliéné qui commet un crime, en sachant que son action est mauvaise, est plus digne de pitié que le sensé qui se sent dans le même cas. Il est moins odieux... »

La concession est faible, on en conviendra. Mais comme s'il se repentait de l'avoir faite, Bramwell émet, presque aussitôt après ces paroles, une idée que nous n'avons vu exprimée nulle part ailleurs, qui est véritablement inattendue, et que nous ne savons vraiment comment qualifier. Cette idée, c'est que l'aliéné, non seulement doit subir les règles du droit commun, mais que même il doit être puni plus sérieusement que l'homme sain d'esprit. Nous citons encore notre auteur parce qu'ici, plus qu'ailleurs, il est important de ne rien changer à ses paroles. « Ce que je viens de dire conduit à admettre qu'il faudrait punir l'aliéné plus sérieusement que l'homme sain d'esprit, et j'admets qu'il en devrait être de la sorte, si cruel que cela paraisse... En effet, du moment que l'aliéné a moins d'empire sur lui-même que le sain d'esprit, il est nécessaire que la loi agisse plus fortement sur lui pour l'effrayer et le détourner de ses actes malfaisants. » Et plus loin il ajoute, pour bien affirmer son sentiment à cet égard : « On me demandera : Feriez-vous pendre un aliéné? — Oui, certes, si c'est un de ces misérables qui veulent tuer. Ma seule hésitation serait de savoir si un châtiment qui le rendrait ridicule, qui le toucherait dans sa vanité, la fustigation publique, par exemple, ne vaudrait pas mieux pour lui. »

Faut-il chercher à réfuter de pareilles idées? Cela est peut-être utile en Angleterre; ce ne l'est point dans notre pays, où, Dieu merci, malgré les préventions et les idées fausses qui subsistent encore sur les aliénés et sur les aliénistes, le bon sens et la justice empêchent les esprits judicieux de tomber dans de pareilles aberrations. Ce qu'il

faut dire, c'est que ces dernières erreurs, comme les premières, proviennent d'une seule et même source : elles proviennent de cette supposition que la folie n'est que le trouble des passions, et que le trouble des idées y est un élément essentiel. Certes, s'il en était ainsi, on serait en droit d'étendre indéfiniment les cadres de la folie, et l'on pourrait dire ce que disait un Président d'assises à un médecin que nous avons connu, qui avait une grande expérience des aliénés, mais qui était profondément imbu de la doctrine d'Esquirol. Ce médecin commençait ainsi sa déposition dans une affaire de meurtre où il intervenait comme expert : « L'aliéné est celui qui ne réagit pas contre ses passions. » Le Président des assises, homme de beaucoup d'esprit, l'interrompit aussitôt en lui disant : « Pardon, docteur, mais à ce compte nous sommes tous plus ou moins aliénés. »

Non, la folie n'est point essentiellement un trouble des passions, et le trouble des idées ou des sentiments n'y joue qu'un rôle secondaire. Ce qu'il faut y chercher avant tout, c'est le trouble de l'organisme, soit dans les éléments matériels, soit dans les fonctions, et pour préciser d'une manière plus exacte, ce qu'il faut ainsi chercher, c'est le désordre cérébral. Les perturbations organiques ou fonctionnelles du cerveau sont la base des perturbations mentales; c'est ce qui fait que celles-ci sont plus ou moins profondes, suivant l'étendue et la gravité des autres. La folie n'est point une maladie de l'esprit, c'est une maladie du corps. Il s'ensuit de là que ce qu'il faut y considérer spécialement, c'est ce dernier état morbide; il s'ensuit également, et c'est par là que nous devons conclure, que tout ce qui concerne la folie, soit comme traitement, soit comme détermination de son existence, relève des médecins qui, véritablement, y ont une compétence spéciale, sinon même tout à fait exclusive.

CONSIDÉRATIONS

SUR

L'HISTOIRE DES RELIGIONS

DANS L'ANTIQUITÉ

AVANT L'ÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN

Par M. A. DUMÉRIL[1].

Montesquieu, dans sa *Dissertation sur la politique des Romains dans la religion*, signale comme un fait spécial à ce peuple l'adoption par des vainqueurs de la religion des vaincus. Seuls, ils auraient associé les dieux étrangers au culte qu'ils rendaient à leurs propres divinités. Grâce à ces associations, Varron a pu compter, dit-il, quarante-quatre Hercule différents auxquels ses compatriotes offraient des sacrifices. Cicéron qui, dans son *de Natura Deorum*, s'arrête, en ce qui concerne cette divinité particulière, au chiffre modeste de six, nous parle de vingt-deux Muses, de cinq Soleil, de quatre Vulcain, de cinq Mercure, de trois Jupiter[2], et si l'on en croit une assertion d'Eusèbe[3], il serait beaucoup au-dessous de la vérité, au moins quant à ce dernier dieu. Cette naturalisation de divinités étrangères à Rome aurait été, d'après l'écrivain français, l'effet d'une sage politique grâce à laquelle elle se serait attaché les peuples par

1. Lu dans la séance du 20 décembre 1888.
2. Lib. III, c. 16, 21, 22, 24.
3. *Prép. évangél.*, liv. III.

le lien le plus fort qui soit parmi les hommes, « en se faisant regarder comme le sanctuaire de la religion plutôt que comme la maîtresse du monde[1] ». Seulement, pour ne pas multiplier les êtres, les Romains, « à l'exemple des Grecs », auraient adroitement confondu les divinités étrangères avec les leurs. Ils les auraient adoptées en leur donnant le nom de divinités romaines, et ainsi ils leur auraient accordé pour ainsi dire le droit de bourgeoisie. Montesquieu, on le voit, tout en attribuant aux Romains une manière d'agir qui n'appartiendrait qu'à eux sous le rapport de la religion, laisse lui-même entrevoir que les Grecs auraient bien pu leur servir de modèle, et ce grand esprit, dans cette circonstance, ne paraît pas se douter qu'il y a quelque contradiction dans ces deux assertions juxtaposées l'une à l'autre. Je crois personnellement que la première au moins doit être profondément modifiée, et que la conduite des Romains à l'égard des religions étrangères n'a pas différé d'une manière essentielle de celle qu'avaient adoptée, soit instinctivement, soit de propos délibéré, non seulement les Grecs, mais la plupart des peuples qui, avant eux, représentent pour nous la civilisation dans les temps historiques[2]. L'Orient, comme plus tard la Grèce, et Rome après la Grèce, avait vu divers cultes

1. On sait que Minutius Félix, dans son dialogue intitulé : *Octavius*, met en présence un chrétien et un païen discutant ensemble sur la religion. D'après le païen, chaque nation doit avoir ses dieux; mais Rome, en qualité de patrie commune, doit faire exception à cette règle : les dieux du monde entier doivent être ses dieux.

2. Au fond, ils ne faisaient que suivre, à ce qu'il semble, une loi de la nature humaine. « Il ne s'est pas encore rencontré de peuple, dit Bouché-Leclercq, chez qui l'instinct religieux ait été assez satisfait pour s'arrêter définitivement à des symboles devenus immuables, ou assez découragé par la poursuite incessante de l'idéal pour se résigner à ses désillusions. Quelle que soit l'énergie de sa foi, la conscience populaire pousse toujours au changement, à l'*évolution*, qui paraît être la loi générale des choses. » (*Hist. de la Divination dans l'antiquité*, t. III, p. 371.) — Cette loi s'applique même aux religions révélées, et comme un des théologiens protestants les plus distingués, Reuss, l'a remarqué, « ce sont elles peut-être qui ont le plus alimenté le travail chez les hommes et lancé la raison sur le chemin des découvertes ».

réunis subsister ensemble dans un même empire sous un patronage commun et former même parfois, dans une moindre mesure, un amalgame plus ou moins bizarre auquel la politique n'avait pas été toujours étrangère. On y avait vu les Gouvernements hésiter entre l'éclectisme et le syncrétisme, suivant les occurrences et suivant le plus ou moins de facilité qu'offrait à un essai de fusion telle ou telle religion étrangère. Le spectacle qu'a présenté la capitale du monde en présence de tant de divinités inconnues des premiers Romains qu'elle adopta, aussi bien que celui qu'elle offrit en présence du christianisme et du druidisme qu'elle persécuta, n'était que la reproduction sur une plus vaste échelle de spectacles semblables qu'on avait vus se produire dans l'histoire antérieure[1].

I.

Nous laisserons de côté la Chine. Pourtant, dans cette contrée, un certain accommodement a été ménagé tout au moins entre les trois religions qui se la partagent : la religion des lettrés, la doctrine taoïste et le Bouddhisme. « On a depuis vingt siècles, à la Chine, dit l'auteur d'un mémoire important relatif à ce sujet[2], ce curieux spectacle d'empereurs, de mandarins et de lettrés professant à la fois une religion fondamentale et des croyances privées, sacrifiant au Chang-ti (seigneur du ciel) et aux esprits dans les cérémo-

1. « Rien n'est plus commun, dit Tiele (*Hist. comparée des anciennes religions de l'Égypte et des peuples sémitiques*, p. 348 de la trad. Collins), que les emprunts que se faisaient les religions anciennes, et bien souvent telle ou telle pratique passait simplement d'une religion antérieure dans celle qui lui succédait chez un même peuple. » Jéhovah lui-même n'aurait été, dans l'opinion de l'auteur, qu'un dieu du pays de Chanaan, que les Israélites auraient adopté en passant de l'Égypte dans le pays où les populations lui rendaient hommage (p. 351).

2. Mémoire lu à la séance publique des cinq Académies, en 1886, par M. le marquis d'Hervey-Saint-Denis, *sur les doctrines de Confucius et l'école des lettres en Chine.*

nies officielles, sauf à porter sous leurs habits des amulettes consacrées par quelque bonze taoïste ou par quelque prêtre de Bouddha. On est arrivé ainsi à proclamer cet axiome : « Les trois religions ne font qu'une », adopté par tous les Chinois modernes qui ne sont ni chrétiens ni musulmans. En réalité, cela équivaut à dire : « Nous pouvons épouser librement de nouvelles croyances, mais à la condition de ne point nous séparer de la première en date, avec laquelle nous ne saurions divorcer ». « Qu'on ne s'imagine pas, écrivait le P. Videlon au siècle dernier, que la religion présente des Chinois soit différente de l'ancienne. On innove bien de temps en temps quelques petites choses, mais les principales se pratiquent toujours selon le rite ancien. »

Tournons-nous du côté de l'Hindoustan. On y voit le brahmanisme se prêter à maintes combinaisons syncrétiques. Au-dessous de Brahma, l'âme du monde, première manifestation de l'être en soi, il place tout le panthéon des Védas. Là, les forces naturelles divinisées forment, comme dans l'Olympe hellénique, une association mal déterminée de dieux. Indra, le Dieu qui lance la foudre, est l'analogue de Zeus ou Jupiter. Agni, symbole du feu, la déesse Adity et les douze Adytias, ses fils, dieux solaires (Varouna, Sourya, Savitri, Bhaga, Pouschau, Mitra, Aryaman, etc.), le dieu des vents Vayou, auquel on donne quelquefois des assesseurs, et une foule d'autres qu'il serait trop long de citer ici, viennent faire cortège à ce roi immortel, depuis tant célébré dans l'Occident[1]. Les rivières, les fontaines elles-mêmes ont leur culte. Les plantes, les collines, les

1. M. Schœbel, dans son étude intitulée : *Le Ramayana (Annales du Musée Guimet,* t. XIII, pp. 17 et suiv.), croit voir percer quelque mépris pour Indra dans le poème qu'il commente, alors même que ce personnage est représenté comme un être divin. Séducteur d'Ahyola, épouse de l'anachorète Gautama, il est puni, sur la prière du solitaire, par la perte d'une partie de son organisme viril, qui lui est d'ailleurs rendu par les dieux, ses confrères, au moyen de l'ablation de ses testicules faite à un bélier. Il n'est pas sans exemple dans l'histoire des religions que des sentiments contraires se soient partagé le cœur de l'homme à l'égard d'une divinité à laquelle son culte s'adressait.

montagnes, les mers se divinisent ou se personnifient. Le Brahmanisme les adopta en les subordonnant à Brahmanaspati, personnage divin créé par la caste sacerdotale, à laquelle l'Hindoustan est demeurée soumise[1]. Elle ne se borna pas à cela. Les Védas renfermaient l'ancien système religieux des Aryas, conquérants de l'immense péninsule. Mais les Aryas n'avaient pas été les premiers habitants de l'Hindoustan; ils y avaient trouvé des populations établies depuis un temps plus ancien. Elles avaient aussi leurs croyances. Siva était, paraît-il, leur grande divinité. Les Brahmanes s'efforcèrent longtemps de lui ravir ses honneurs : on ne put l'adorer qu'en secret. Dans l'impossibilité où ils furent de l'effacer du souvenir des Soudras, ils se résignèrent : ils lui donnèrent place à côté de Brahma. Le culte de Brahma, mystiquement abstrait, avait quelque chose de peu attrayant pour ce que nous appellerions aujourd'hui les classes séculières de la nation aryenne. Plus volontiers elles adressèrent des prières à Vishnou, qu'elles tirèrent un beau jour de leur ancien Panthéon, où il tenait une place tout à fait secondaire. Il s'opéra en sa faveur

1. Un poète védique comptait trente-trois dieux. Ce nombre se multiplia bientôt, et Viswamitra, poète relativement moderne, en admit trois mille trois cent trente-neuf, entre lesquels l'adoration des hommes devait se partager d'une manière inégale. Toutefois, en vertu du « Kathénotéisme » ou « Hénotéisme », la divinité qui faisait l'objet de l'adoration actuelle, était pour ce moment entourée de telles adorations qu'il semblait que son adorateur la regardât comme la divinité suprême à qui seule les fidèles devaient hommage et révérence. — Louis XI faisait mieux encore lorsqu'il admettait que les serments prêtés devant l'image de Notre-Dame, révérée dans tel sanctuaire, devaient être plus rigoureusement observés que ceux prêtés devant une autre image représentant aussi la Mère du Sauveur, mais la Mère du Sauveur telle qu'elle était représentée dans un autre lieu. — Un même dieu a pu aussi, quelquefois, dans l'opinion de ses adorateurs ou de ses ministres, s'offenser de la préférence donnée à tel de ses sanctuaires sur tel autre. Voir, à ce sujet (Bouché-Leclercq, *Hist. de la Divination dans l'antiquité,* t. III, *pass.*) l'espèce de rivalité qui existait en Grèce entre l'oracle d'Apollon, à Delphes, et celui du même Dieu, à Délos. La rivalité se termina par la subordination des Déliens, qui durent aux Delphiens, de passage dans leur île, « le sel, le vinaigre, l'huile, le bois et les couvertures ». (*Athénée,* IV, § 74.)

une révolution analogue à celle qui, plus tard, a mis au premier rang, dans l'Olympe, Dionysos ou Bacchus, tant moqué par Aristophane. Le Vishnouisme parut donc d'abord à l'état d'hérésie sortie du sein du Brahmanisme. Les Brahmanes ne lui firent pas longtemps mauvais visage. Ils mirent aussi Vishnou à côté de Brahma. Ainsi se forma la Trimourti ou Trinité indienne[1].

Mais l'Inde eut sa religion ou, si l'on veut, son hérésie qui résista à toutes les tentatives d'assimilation. Le Bouddhisme prêché au septième siècle par Sakya Mouni ne pouvait admettre le Brahmanisme et le Brahmanisme ne pouvait pactiser avec lui, car il ne se bornait pas à vouloir opérer une révolution théologique, il préparait aussi une grande réforme sociale. Au nom de l'égalité, il attaquait la caste sacerdotale et le régime des castes en général. Pour les Brahmanes il s'agissait de l'anéantir ou de descendre du piédestal où ils s'étaient placés. Ceux qui se montrent les plus accommodants lorsqu'il s'agit de simples questions de foi sont souvent loin de se montrer aussi conciliants quand il s'agit de leurs intérêts, qu'ils confondent volontiers avec les intérêts du ciel. Il s'engage alors une de ces luttes qui ne finissent que par la mort d'un des combattants.

En quoi consistait au juste le Bouddhisme? Sujet obscur encore malgré bien des travaux récents! Eugène Burnouf indique de la manière suivante quelle était la fin de la bonne loi, cet évangile de l'Orient : « Le monde, dit le savant orientaliste, est dans un perpétuel changement; la mort succède à la vie, la vie à la mort; l'homme, comme tous les êtres vivants qui l'entourent, roule dans le cercle éternellement mobile de la transmigration, passant successivement par toutes les formes de la vie, depuis la plus élémentaire jusqu'à la plus parfaite. La place qu'il occupe dans la vaste échelle des vivants dépend du mérite des actions qu'il

1. Voir, pour le développement de ces assertions, Lenormant, *Manuel d'histoire ancienne avant les guerres médiques*, liv. VIII, c. 2 et 5, *passim*.

accomplit dans ce monde. Ainsi l'homme vertueux renaîtra après cette vie avec un corps divin, et le coupable avec un corps de damné. Mais les récompenses du ciel et les punitions de l'enfer n'ont qu'une durée limitée, comme tout ce que ce monde renferme; le temps épuise le mérite et les actions vertueuses tout comme il efface les fautes. La loi fatale du changement ramène sur la terre et le dieu et le damné pour les mettre de nouveau à l'épreuve et leur fait parcourir une suite de nouvelles transmigrations. Telle étant la condition de tous les hommes, quel doit être le plus ardent désir sinon d'échapper à cette loi de transmigration? Bouddha leur enseignait la loi de l'affranchissement[1]. »

La charité était le principal moyen de se soustraire à cet écrasant fardeau. Le néant (Nirvâna) ou tout au moins la perte de la personnalité devait être la récompense d'une vie pieuse, accomplie à secourir son prochain[2]. On s'est souvent indigné de cette doctrine. On l'a même qualifiée d'immorale. Y a-t-on bien réfléchi? Ne serait-il pas plus sûr de dire quelle a été l'expression d'un état social où toutes les douleurs abondaient? L'homme y était si malheureux qu'il voyait dans la mort éternelle ce repos digne d'envie que la pauvre créature, épuisée par les insomnies, voudrait trouver dans le sommeil. Ne plus voir, ne plus sentir était, à ses

1. Eug. Burnouf, *Introd. à l'étude du Bouddhisme*, p. 152-53, *Considérations*, p. 235.

2. Que le Nirvâna soit le néant, plusieurs auteurs l'ont contesté. « Non, dit à ce sujet Mme Mary Summer (*Hist. du Bouddha Sakya Mouni*, p. 92), non, Sakya Mouni n'a pas retiré à l'homme la plus belle de ses espérances; on peut l'affirmer d'après des témoignages pleins d'autorité. La Nirvâna ouvre des régions sereines où, étranger à toute sensation de joie et de douleur, l'homme éprouve une satisfaction indéfinissable. En puissance d'idées, mais ne se donnant plus la peine de les formuler, il ne dort ni ne veille : il reste dans un état négatif. Ce n'est plus la réalité, ce n'est pas davantage le rêve. » — M. Émile Burnouf dit à son tour (*Revue des Deux-Mondes*, 15 juillet 1888) : « Le mot Nirvâna veut bien dire *extinction*, mais il veut dire aussi *absence de vents*. Je pense donc que le Nirvâna n'est autre chose que ce *requies æterna*, cette *lux perpetua* que les chrétiens demandent aussi pour leurs morts. » Il ajoute que ce mot a été entendu ainsi dans un texte birman publié par le Révérend Bigandet.

yeux, placer la tête sur un doux oreiller. Et cet oreiller Dieu ne l'accordait qu'à ceux qui avaient bien vécu. « S'asseoir, dit le Bhagavata Pourana, vaut mieux que rester debout, se coucher mieux que s'asseoir, dormir mieux que veiller, mais le meilleur de tout est la mort. » On voit dans certaines comédies indiennes, d'après M. Edélestand du Méril [1], certains personnages demander comme une faveur au Pouvoir destructeur de les sauver du tourment de vivre, et il y a des pièces empruntées aux plus vieilles traditions où les victimes ressuscitent tout exprès pour remercier leurs meurtriers de les avoir délivrées du fardeau de la vie.

Plaignons les pauvres Soudras de n'avoir pas eu dans l'Hindoustan de meilleure consolation que l'espérance du Nirvâna. Constatons la supériorité d'une religion qui fait de la Providence divine une mère et non une marâtre. Mais reconnaissons que le Bouddhisme donnait aux bonnes œuvres une sanction suffisante pour les générations si éprouvées auxquelles il s'adressait. Elles étaient celles auxquelles des tyrans impitoyables appliquaient le proverbe indien : « Le peuple est comme la graine de sésame qui ne donne son huile que quand on la presse, quand on l'écrase ou qu'on la grille. »

La religion égyptienne, à son tour, paraît avoir été un amalgame de religions diverses. C'est l'opinion de Rawlinson, le savant professeur d'histoire ancienne à Oxford : « Les traits les plus saillants du polythéisme égyptien, dit-il [2], étaient la multiplicité, la complexité et le rapport de sa dernière forme avec d'anciennes divergences locales dans les noms et les fonctions des dieux. Le Panthéon égyptien, dans sa dernière expression, renfermait quelques centaines de dieux et de déesses dont chacun était connu sous un nom différent. Quelques divinités se ressemblaient tellement que leur identité ou leur diversité est un point sur lequel les

1. *Hist. de la comédie indienne,* t. I, p. 198.
2. Trad. de Clément de Faye, p. 25.

égyptologues ne s'accordent pas jusqu'à présent. Dans d'autres cas, la diversité est plus grande. Les traits communs sont cependant si nombreux que les dieux peuvent à peine être regardés comme distincts... Il y a lieu de croire que la principale cause de cette multiplicité doit se trouver dans le caractère local à l'origine de beaucoup de dieux et dans l'admission subséquente de divinités purement provinciales dans le Panthéon général. » Le même historien[1] ne mentionne pas moins de huit divinités qui relevaient du soleil, sans compter Isis et Athor qui se rattachaient par un lien intime à l'astre du jour.

La religion persane qui, dans ses plus anciens livres, se montre à nous dégagée de toute croyance étrangère, leur donna place dans son sein lorsque les rois de Perse furent devenus les maîtres de l'Asie. Elle aussi eut alors son Panthéon, composé de maintes divinités que ses premiers enfants eussent peut-être repoussées avec horreur. Ses princes, devenus les grands rois, y rendirent plus d'une fois un culte aux dieux des pays qu'ils avaient conquis. Il importe peu que ce fût dans un but politique, comme le prétend Tiele[2], et pour montrer qu'ils étaient les maîtres légitimes du pays ou pour flatter le sentiment national d'une race humiliée. Le sénat romain, lorsqu'il admit telle ou telle divinité dont l'existence venait à peine de lui être révélée à jouir des honneurs réservés jadis aux seuls dieux de Rome, n'eut pas un autre but que celui que l'historien hollandais attribue aux successeurs de Cyrus. C'est précisément un fait qu'il importe, suivant nous, de mettre en lumière mieux qu'on ne l'a fait généralement. Le culte d'Anaitis et celui de Mithra ont été pour les Perses des importations chaldéennes[3]. L'Égypte elle-même, en retour de certains éléments puisés à la source

1. Trad. de Clément de Faye, p. 35.
2. *Op. cit.*, p. 3.
3. Hérodote (liv. I, c. XXXI), parlant de la religion des Perses, dit qu'ils ont emprunté aux Assyriens et aux Arabes, dans la suite des temps, et ajouté à leur ancienne religion le culte de Vénus Céleste ou Uranie. Les Assyriens, dit-il, donnent à Vénus le nom de Mylitta, les Arabes celui d'Alitta et les Perses celui de Mitra.

du mazdéisme qu'elle reçut, lui en communiqua d'autres. Quelques auteurs prétendent même que c'est alors seulement qu'elle plaça un principe du mal à côté du principe du bien dans ses croyances. Elle eut, sous d'autres noms, son Ormuzd et son Ahriman[1]. Les superstitions égyptiennes, de leur côté, eurent quelque accès à la cour de Suse. On sait aussi quelle faveur Cyrus accorda aux Israélites. En admettant, comme je l'admets, l'authenticité de l'édit par lequel il leur permettait de rebâtir leur temple, le disciple de Zoroastre se faisait aussi, en signant cet édit, l'un des adorateurs de Jéhovah. Telle est la portée de la formule qu'il emploie, formule dont Esdras nous a transmis la connaissance.

« Ainsi a dit Cyrus, roi de la Perse, Jéhovah, le Dieu des cieux, m'a donné tous les royaumes de la terre, et lui-même m'a ordonné de bâtir une maison à Jérusalem, qui est en Juda.

« Qui d'entre vous, de tout son peuple, voudra s'y employer? Que son Dieu soit avec celui-là, et qu'il monte à Jérusalem qui est en Juda, et qu'il rebâtisse la maison de Jéhovah, le Dieu d'Israël, qui est l'Elohim résidant à Jérusalem.

« Et que tous les autres Juifs qui ne partiront pas, en quelque lieu qu'ils habitent, que ceux-là aident de leur argent, de leur or, de leurs biens et de leurs montures ceux de leurs localités qui partiront, outre ce qu'on donnera volontairement pour la maison de cet Elohim, qui réside à Jérusalem. »

Quand Datis et Artapherne firent en Grèce la célèbre expédition que couronna pour eux le désastre de Marathon, ils ne débarquèrent pas dans l'île de Délos. Les habitants s'en étaient enfuis. Les généraux perses les exhortèrent à retourner chez eux, les assurant de leur respect pour le lieu qui avait vu naître deux des grandes divinités helléniques. Hérodote dit que Datis envoya le message suivant aux fugi-

1. Laurent, *Hist. du droit des gens dans l'antiquité*, t. I, p. 318. Cette opinion est empruntée à Mosheim. Voir sur cet essai de fusion : Gobineau, *Hist. des Perses*, liv. IV, c. II.

tifs : « Hommes sacrés, pourquoi fuyez-vous? Pourquoi concevoir de moi une opinion peu favorable? Je suis naturellement porté à épargner le pays qui a vu naître Apollon et Diane et à ne faire aucun mal à ses habitants. D'ailleurs, j'en ai reçu l'ordre du roi. Retournez donc dans vos maisons et cultivez vos terres en paix[1]. » Le héraut fit de plus brûler sur l'autel des enfants de Latone pour trois cents talents d'encens. Cependant, durant les guerres médiques, il y eut à Naxos, à Athènes et ailleurs des temples incendiés par les Perses. Mais qu'on songe à la composition de ces armées barbares et à la difficulté que leurs chefs devaient éprouver à les retenir lorsqu'une occasion de pillage s'offrait. C'est sans doute pour empêcher qu'un fait semblable n'advînt que Datis et Artapherne s'abstinrent d'aborder à Délos. Le grand roi avait pris soin d'avance de leur recommander d'épargner ce sanctuaire. Ils avaient même reçu de leur maître la mission de montrer par une marque éclatante la vénération que ce prince portait à l'objet du culte d'une nation ennemie. L'exemple est ici significatif. Qu'on veuille l'attribuer à la politique ou à de certaines tendances religieuses, il importe peu. Comme chez les Romains, il y avait peut-être les deux motifs à la fois. Le monarque persan voulait ménager les sentiments religieux des peuples dont il comptait faire des sujets, et il désirait lui-même se rendre leurs divinités tutélaires. Entouré d'hommes de toutes les races, il apprenait par eux les mérites et les miracles des êtres supérieurs auxquels ils avaient appris dès l'enfance à rendre hommage. Jéhovah, Apollon, Osiris, les dieux chaldéens étaient à ses yeux des *féroers*, des génies particuliers aux nations de son vaste empire. Ormuzd n'en pouvait être jaloux, car lui-même les avait créés; il leur avait destiné le patronage d'une des sociétés qui, ayant leurs lois propres, étaient pourtant assujetties aux lois générales de la monarchie. Le grand roi n'avait-il pas lui-même aussi des rois pour vassaux? Seulement, Ormuzd ne voulait pas qu'on l'oubliât. Toutes les

1. Hérodote, liv. VI, c. 87.

religions de l'Empire devaient l'adopter. Ainsi devait s'opérer un jour l'amalgame des cultes en usage dans une partie notable de l'univers. Mais cette œuvre demandait du temps, et l'empire persan n'eut qu'une existence éphémère. De la mort de Cyrus à celle du dernier prince achéménide, il ne s'est écoulé que deux siècles.

Entre ces religions, il en est une au moins qui ne pouvait se plier à ce système de transaction : c'était le monothéisme juif. Jéhovah, dieu jaloux, ne voulait aucun associé[1]. Il fallait qu'on fût tout à lui, sans quoi l'on n'avait avec lui aucun lien. On n'était qu'un idolâtre et l'on méritait les peines prononcées par lui contre celui qui aurait enfreint son premier commandement. Je ne veux pas dire que les Juifs n'aient rien emprunté à la religion chaldéenne, surtout pendant la captivité de Babylone, ni au mazdéisme lorsqu'ils étaient soumis à la domination persane[2]. C'est aujourd'hui

1. D'après Tiele (*op. cit.*, p. 266), le culte d'Astarté, déesse sidonienne, n'aurait été estimé inconciliable avec celui de Jéhovah qu'au temps du roi Josias. Ce même écrivain et M. Renan (*Revue des Deux-Mondes* du 15 juillet 1888) prétendent que David, lorsqu'il centralisa le culte de Jéhovah à Jérusalem, tout en faisant de cette divinité un dieu national, protecteur des Juifs, admettait l'existence d'autres divinités. Il ne m'appartient pas de me prononcer sur cette opinion.

2. D'autres emprunts avaient précédé peut-être. « Le judaïsme, dit M. Réville (Préface de la traduction du livre déjà cité de Tiele par Collins, p. XIV), le judaïsme lui-même est loin d'être un fait premier; il est une résultante, dont les éléments doivent être cherchés avant lui, d'abord dans le mosaïsme, puis dans ce conglomérat de traditions et de croyances qui servit de berceau au mosaïsme lui-même et qui lui fournit plusieurs de ses traits caractéristiques. » — « On a oublié, dit Tiele (*op. cit.*, p. 261), que si la religion d'Israël fut la meilleure et la plus haute des religions de l'antiquité, elle ne s'élève pas d'une grandeur solitaire comme un mont isolé et ne tenant à rien au milieu d'une plaine, que plusieurs des traits caractéristiques qui la distinguent des religions aryennes, et qui, jusqu'aux récentes études sur l'histoire des religions, étaient regardés comme lui étant exclusivement propres, se retrouvent dans les religions des peuples voisins des Phéniciens ou des Moabites, ou même des Assyriens; en un mot, que le Yahvisme n'est que le fruit parvenu à sa maturité d'un arbre préexistant, le dernier terme d'un développement bien des fois séculaire, auquel ont concouru tous les peuples mésopotamiens et même les Égyptiens. »

une opinion accréditée que leur théologie subit alors des changements dus au contact de l'un et de l'autre. La milice des anges en est sortie. Michel, Gabriel, Raphaël ne se rattachent en aucune façon aux vieilles traditions hébraïques. Dans le livre de Daniel, qu'ils ont adopté, sous les Machabées, comme un de leurs livres sacrés, il est question d'anges gardiens des nations. Leur démonologie a trop de rapports avec celle du Mazdéisme pour qu'on ne puisse légitimement soupçonner qu'elle en est dérivée. Asmodée, désigné dans le livre de Tobie, et dont le nom veut dire *tentateur* dans la langue persane, est un des esprits malfaisants dont les habitants de l'Iran composaient le cortège habituel d'Ahriman. Nous laisserons de côté d'autres emprunts signalés par la critique. Mais s'ils complétèrent ainsi leur doctrine, ils subordonnèrent toujours ces détails à une partie principale dont l'origine ne se distinguait pas de leur propre origine. De là probablement les hésitations des grands rois lorsqu'il s'agit de les relever de leur abaissement.

On vient de voir le ton qu'avait adopté Cyrus. Les Juifs le prirent sans doute à la lettre lorsqu'ils le proclamèrent leur christ et l'oint du Seigneur.

Mais Cyrus n'avait nullement prétendu abaisser le Mazdéisme devant Jéhovah. Le malentendu que produisirent ses formules pompeuses ne pouvait durer. De part et d'autre on se trouva tel que l'on était. Le bon vouloir des rois s'attiédit. Les Juifs ne manquaient pas, à la cour de Suze, d'ennemis qui faisaient valoir contre eux des raisons analogues à celles dont on se servit plus tard auprès des empereurs pour obtenir contre les chrétiens des édits de persécution. Ils y avaient aussi des alliés. La reine Esther les sauva d'un massacre, et Néhémias, un des officiers du palais, obtint, sous Artaxercès, la réalisation des promesses de Cyrus, demeurées jusque-là à peu près sans exécution. Jérusalem se releva. Elle redevint le centre, le foyer actif et brillant d'un culte qui, dès lors, n'était plus renfermé dans un coin de la Syrie. Elle vécut pacifiquement avec les dominateurs de l'Asie, trop occupés pour songer à elle. Mais supposons que l'empire de

Perse eût duré, que serait-il arrivé? L'esprit exclusif en religion des fils d'Israël et le système d'assimilation adopté par l'autorité persane se seraient violemment heurtés comme on vit le monothéisme hébreu en venir aux mains, plus tard, avec le syncrétisme grec, et plus tard encore, avec le syncrétisme romain. La lutte se serait terminée, soit par le triomphe des Juifs, soit par leur défaite. Dans le premier cas, ils auraient fait ce qu'ils firent sous Antiochus Epiphane; ils se seraient affranchis, ils auraient formé un État indépendant, non par amour de la liberté politique, dont ils ne surent jamais faire usage, mais parce que la liberté politique devait les garantir contre toute entreprise hostile à leur foi. Que si la chance de la lutte avait tourné contre eux, on aurait pu les briser, détruire leur grand sanctuaire, en massacrer des milliers, leur imposer une nouvelle captivité de Babylone ou l'obligation de se disperser. Il n'aurait pas été plus possible aux grands rois de les déterminer à associer Ormuzd à Jéhovah qu'il ne le fut aux Romains de leur faire plier les genoux devant Jupiter ou devant l'image de Caligula. L'égorgement général ou une tolérance absolue, voilà les deux alternatives entre lesquelles ils auraient dû choisir.

Mais entre le moment où la chute de l'empire persan les fit passer sous le joug hellénique et celui où Rome les écrasa sans pouvoir triompher de leur héroïque obstruction, il se produisit dans leurs habitudes religieuses un changement qui devait avoir d'importantes conséquences. Jadis, pour mieux suivre Jéhovah, ils formaient autour de lui comme un cordon sanitaire. Il les avait élus. Le glorifier, lui offrir des sacrifices, n'était pas seulement un devoir pour eux, c'etait encore un privilège. Arrière donc les profanes! Et l'on était profane lorsque l'on n'était pas de la lignée d'Abraham. Cette fureur d'isolement fit place à un prosélytisme limité. On les sommait de donner à Jéhovah des compagnons qui leur inspiraient autant de haine que de mépris. Ils firent quelques efforts pour enlever à ces derniers des adorateurs, non sans conserver toutefois les prétentions d'une race qui se croyait élevée par la faveur divine bien

au-dessus de tout le reste de l'humanité. Ce fut probable ment un obstacle à leur succès. Nulle part on ne pouvait pactiser avec eux. Les Grecs surtout, avec lesquels ils vivaient côte à côte en tant de lieux de l'Orient, montraient à leur égard une aversion qui se traduisit plus d'une fois par des massacres effroyables. Les enfants d'Israël les accusaient d'exciter partout les peuples contre eux. « Les Scythopolitains, disaient-ils, nous ont attaqués pour plaire aux Grecs, et ils ont égorgé tous les nôtres. Après tout, y a-t-il une ville en Syrie qui ne nous ait traités de même! Damas n'a-t-elle pas tué dix mille Juifs? N'assure-t-on pas qu'il en a péri en Égypte plus de soixante mille? » Césarée tua vingt mille Israëlites qui y étaient établis; Scythopolis, treize mille; Alexandrie, cinquante mille. Les Alexandrins (signe caractéristique de cette population) s'acharnaient sur les cadavres. Josèphe écrivait[1] : « Les Égyptiens nous haïssent, les Phéniciens ne nous aiment pas; ceux de Tyr sont nos ennemis particuliers. » Les Juifs étaient partout l'objet de mille préventions. « Le Juif, dit Pétrone[2], n'adore les divinités que sous la forme d'un porc. Chez ce peuple, la seule noblesse, la seule preuve d'une condition libre, c'est d'avoir le courage de se circoncire. » « Le fils d'un pieux observateur du sabbat, écrit de son côté Juvénal, n'adore que le pouvoir des nuages. Nulle différence pour lui entre la chair humaine et celle du porc, dont s'abstint son père. Bientôt il se fait circoncire. Élevé dans le mépris des lois, il n'étudie, n'observe et ne révère que le judaïsme et ce que renferme le livre mystérieux de Moïse. Il se garderait de remettre sur son chemin le voyageur qui n'est pas de sa secte; il n'indiquera une fontaine qu'au seul circoncis; tout cela parce que son père passa dans l'inertie le septième jour de chaque année sans souci des devoirs de la vie. » Quand Flaccus se vit exposé par la mort de Tibérius Gémellus à la colère de Caïus, ses anciens ennemis lui dirent qu'il pourrait se con-

1. *Contre Apion*, I, 4.
2. *Satyricon*.

cilier la faveur de l'empereur, en gagnant les Alexandrins que celui-ci affectionnait. Il suffisait pour cela qu'il leur livrât en proie les Juifs, objet de leur mortelle inimitié. Il suivit ce conseil, si nous en croyons Philon, et les Alexandrins abandonnèrent à son égard tout sentiment hostile. Il devint à leurs yeux un gouverneur modèle.

J'ai insisté sur cette haine qu'excitait chez les nations païennes l'esprit exclusif du peuple juif, parce qu'elle aussi est une preuve qu'autour d'eux, partout, l'esprit de tolérance ouvrait la voie à la fusion des cultes et tendait à faire prévaloir ce syncrétisme païen qui fut le dernier ennemi contre lequel le christianisme eut à lutter dans l'empire romain.

II.

On voit par ce que nous avons dit jusqu'ici que la fusion des divers cultes a été accomplie ou tentée en Orient à une époque très ancienne. Elle a eu lieu dans l'Hindoustan sous l'influence de la caste sacerdotale elle-même; elle a été poussée assez loin dans l'Asie occidentale sous l'influence de la royauté. Des deux côtés, la politique y a présidé. Les brahmanes tenaient avant tout à conserver leur position supérieure. Aussi le bouddhisme les vit-il s'armer contre lui de rigueurs impitoyables. Les persécutions se multiplièrent contre les disciples de Sakya Mouni qui prêchaient l'égalité des castes. Une longue lutte s'engagea, et le bouddhisme a fini par être expulsé de la terre qui l'avait vu naître. On lui faisait un crime précisément de cet esprit de charité qui, malgré le vice radical d'une doctrine où la récompense des bonnes actions est le néant, ou au moins la perte de toute personnalité, lui assure une place honorable parmi les religions antiques. Les rois de Perse rattachaient leurs efforts pour associer ensemble les cultes de leurs empires à un système de centralisation déjà remarquable. Aussi les voit-on hésiter quand il s'agit des Juifs, incapables de se plier à ce système. S'ils montrent quelquefois à leur égard plus que

de la tolérance, ils paraissent aussi animés quelquefois de dispositions hostiles. La Grèce, à laquelle nous arrivons maintenant, présente le spectacle de semblables accommodements entre les croyances originaires de sa population et celles des nations voisines. Mais le motif n'était pas intéressé. Les Grecs suivaient en cela l'impulsion de leur nature. Il y avait en eux un singulier mélange d'égoïsme, de vanité présomptueuse et d'esprit cosmopolite. Ulysse, qui resta leur héros, était l'homme qui avait vu et étudié les mœurs de beaucoup de peuples. J'ajoute qu'il se les était appropriées. Rien de plus curieux que le Grec. Il est constamment tout yeux, tout oreilles; il observe sans cesse, et l'observation n'est jamais chez lui stérile; seulement, il oublie qu'il est le débiteur d'autrui, et quand, au bout d'un certain temps, il retrouve chez les étrangers ce qu'il a puisé dans leur fonds, il se plaît à croire qu'ils l'ont puisé au sien. Il donne aux noms des objets qu'il leur emprunte une terminaison grecque ou même il les change. Cela fait, il se persuade qu'il est propriétaire légitime par le droit de première occupation. Il est surtout habile à fabriquer des généalogies, et le premier ancêtre sera toujours un Grec. Les Barbares, quand il veut les honorer, seront des cadets, sortis de sa famille pour aller chercher fortune on ne sait où ni comment. D'ailleurs, il renouera facilement avec eux en exerçant sur eux un droit d'aînesse et de patronage. Il les protègera en se faisant enrichir par eux autant qu'il lui sera possible[1]. Son grand oracle, l'oracle de Delphes, prit de

1. Ces observations faites, nous admettons l'existence d'une part de vérité dans ce que dit M. Lafaye (*Histoire des divinités d'Alexandrie hors de l'Egypte*, p. 6) : « On a quelquefois blâmé les Grecs de n'avoir vu partout que leurs dieux dans ceux du reste du monde, comme si c'eût été une façon de ne voir partout qu'eux-mêmes. En réalité, ils firent preuve en ceci d'un grand sens religieux; ils comprirent que toutes les croyances humaines ont un fond commun, et cherchèrent à le persuader aux peuples qui, jusque-là, s'étaient enfermés aveuglément dans la prison étroite de leurs dogmes nationaux. » Mais il faut ajouter que ces peuples ont été moins nombreux que M. Lafaye ne paraît le supposer.

bonne heure une attitude conforme à ces inclinations d'une race qui devait tant recevoir et tant donner à l'humanité. Il croyait sérieusement que Delphes était le centre de la terre (ομφαλος γης) et je ne sais s'il n'était pas parvenu à le faire croire à beaucoup de gens, même hors de la Grèce[1]. En conséquence, il abandonnait parfois ce patriotisme exclusif si commun dans l'antiquité pour prendre le ton convenable au père, au bienfaiteur du genre humain tout entier. « Consulté par l'Orient et l'Occident, par les peuples barbares et les nation civilisées, dit un historien moderne[2], l'oracle de Delphes mérita le titre d'oracle du genre humain. Il embrassait dans sa sollicitude les intérêts du monde entier. A l'occasion d'une disette que, dans leur isolement, les peuples effrayés considéraient comme universelle, Apollon répondit qu'elle cesserait *lorsque les Athéniens feraient des vœux pour tous les peuples*. C'est une chose inouïe dans les religions de l'antiquité, toutes empreintes d'individualisme, de voir les organes d'une société hellénique s'élever au-dessus des barrières qui séparaient les nations et les réunir au moins un instant dans leurs prières comme une grande famille. De pareilles réponses justifient le magnifique éloge qu'un historien grec fait de l'oracle : « Apollon, dit « Éphore, civilise le genre humain en donnant à ceux qui « viennent le consulter des leçons de sagesse et de pru- « dence[3]. » Cette observation, qui concerne les particuliers, n'est pas étrangère aux relations internationales. La Grèce a été un foyer de civilisation pour l'antiquité; sa langue,

1. « Le dieu de Delphes, dit Platon (*Rep.*, IV), a choisi exprès le milieu et comme le nombril de la terre pour y rendre ses oracles. » — Voir dans l'ouvrage de M. Bouché-Leclercq (*Histoire de la divination dans l'antiquité*, t. III, p. 78) une longue note sur l'Ομφαλος.

2. M. Laurent, *Histoire du droit des gens dans l'antiquité*, t. II, p. 296.

3. M. Bouché-Leclercq (*op. cit.*, t. III, p. 6) indique, à ce qu'il me semble, d'une manière exacte l'origine du crédit singulier dont jouit l'oracle d'Apollon, lorsqu'il dit : « C'est qu'en effet ce dieu à physionomie si grecque était venu de l'étranger, ou, pour parler plus exactement, la religion grecque, plus habile à perfectionner qu'à créer, avait tiré du dehors l'être mythique dont elle fit son Apollon. »

ses institutions, ses doctrines se répandirent autant par l'intermédiaire des colonies, « et quelles colonies, dit Cicéron, les Grecs envoyèrent-ils sans l'inspiration du dieu de Delphes? » (Cicéron, *de Divin.*, I, 1.)

Nous n'avons pas dessein de montrer ici comment le culte grec s'enrichit par l'agrégation d'une foule de divinités étrangères, qu'il s'incorpora en les transformant, non sans se transformer aussi lui-même. Ce serait un sujet très vaste. Un grand nombre de faits s'y rattachent et naturellement l'hypothèse vient aussi s'y mêler. C'est ainsi que M. Philippe Berger, dans un article de l'encyclopédie Lichtenberger sur la Phénicie, suppose l'importation de nombreuses déités et même de héros venus de cette contrée dans la mythologie hellénique et la mythologique italo-grecque. Aphrodite n'aurait pas d'autre origine, et Ascagne, fils d'Énée, ne serait autre que l'Hermès phénicien Askoun-Sakon. Préférez-vous l'appeler Iule? Il n'aura guère changé de patrie; car la colonie syrienne de Carthage, d'après notre auteur, l'adorait comme un dieu (le dieu Jolaüs), et Annibal lui a donné place à ce titre dans son traité avec Philippe de Macédoine [1].

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, la Grèce avait tiré sa religion primitive du naturalisme des nations iraniennes, auxquelles l'unissait le lien d'une parenté aujourd'hui incontestable. Elle fit de ces symboles vagues, mal définis, quelquefois grotesques, une société d'immortels très semblables aux mortels qui perpétuent l'espèce humaine. Elle attribua à beaucoup d'entre eux toute la beauté physique dont peuvent être douées les plus richement dotées des créatures humaines sous ce rapport. Elle y joignit nos instincts, nos passions portés à un point où on les trouve rarement parmi les hommes. Elle tint à leur donner des proportions grandioses. Le libertinage de Zeus surpassa celui des plus débauchés. Héra,

1. Voir sur l'époque où se serait formée la légende d'Énée. Sayous, *La religion romaine pendant les guerres puniques*. (*Ann. des Facultés de Bordeaux et de Toulouse*, 2e série, no 2, 1887.)

sa fière et chaste épouse, fut la plus jalouse et la plus acariâtre des femmes. Arès eut la palme de la brutalité sur toutes les créatures condamnées à la mort. Hermès surpassa tous les voleurs passés et présents par ses ruses malhonnêtes. Je ne parlerai point d'Aphrodite. Héphaistos fut grotesque mais singulièrement industrieux. On tenait avant tout à ce que ces divinités n'eussent rien de vulgaire, qu'elles eussent un cachet de distinction qui peut parfaitement se combiner avec une fâcheuse immoralité; qu'elles parussent faire plus, n'importe en quel sens, qu'un homme ne serait capable de faire. Sur le reste, on se montrait très accommodant; témoin les récits d'Homère, depuis considéré comme l'interprète sacré de cette théologie anthropomorphique[1]. Je laisse de côté Hésiode, qui tenait davantage aux anciennes traditions. Bien que postérieur à Homère par l'époque où il paraît avoir vécu, il représente pour nous un système religieux antérieur[2]. Ses poèmes sont l'écho fidèle et très instructif de la transition entre les deux âges religieux dont nous venons de parler. Du premier de ces âges il resta d'ailleurs des traces dans les mystères qu'un petit nombre d'initiés pratiquèrent. L'une et l'autre sorte de culte se ressentirent, il faut le dire, bientôt du contact de la religion grecque avec les religions étrangères. L'Olympe s'enrichit de divinités qui n'appartenaient nullement à sa famille primitive. Aristophane, dans sa comédie des *Oiseaux*, envoie à Néphélococcygie une députation de dieux composée de Poseidon, d'Héraclès et d'un dieu triballe. Poseidon éprouve un grand embarras entre le brutal et glouton Héraclès, Grec d'origine, il est vrai, mais assez récemment parvenu aux honneurs d'une déification complète, et le dieu triballe à la fois inin-

1. A l'époque d'Homère, la fusion des cultes locaux n'était pas encore entièrement accomplie. — Voyez Robiou, *Instit. de la Grèce*, pp. 133-135, et les auteurs qu'il cite.

2. Je reconnais d'ailleurs qu'à certains égards la mythologie d'Hésiode est plus complète et plus savante que celle d'Homère; il connaît plus de dieux que celui-ci, mais ses dieux ont souvent un caractère plus vague.

telligible et stupide. En vain, il s'institue leur pédagogue; il n'obtient rien d'eux, et le public rit aux dépens du maître, qui perd ses leçons, tout aussi bien qu'à ceux de ses élèves, parfaitement incapables de le comprendre. Le dieu triballe, si je ne me trompe, représentait dans l'esprit d'Aristophane ces objets d'adoration que les Grecs allaient chercher partout ou dont ils souffraient si facilement l'introduction parmi eux.

Les Athéniens faisaient certainement ainsi, et cependant une loi, qui fut quelquefois appliquée, condamnait à mort chez eux quiconque, sans autorisation, introduirait dans la cité quelque divinité étrangère [1]. Mais autre chose est la loi, autre chose sont les mœurs. Et, disons-le en passant, le système historique actuellement en honneur, qui voit dans les institutions des peuples la clef des destinées qu'ils ont subies et des conditions d'existence diverses par lesquelles ils ont passé, peut être et est quelquefois une source féconde d'erreurs.

Au temps de saint Paul, les lois d'Athènes et les mœurs de ses habitants s'accordaient en tous cas, à ce qu'il semble, assez bien. Elle avait chez elle des temples élevés à bien des divinités que n'avaient pas adorées ses pères. Elle en avait aussi de dédiés à des divinités qu'elle ne connaissait pas encore. (M. Renan dit quelque part qu'il y en avait plusieurs.) Saint Paul en vit un lorsqu'il se rendait à l'Aréopage, et saisit cette occasion d'annoncer la religion dont il était l'apôtre

1. Du temps de Démosthène, une prêtresse, nommée Ninos, fut condamnée et exécutée pour un motif semblable, et la courtisane Phryné, à laquelle le même grief était imputé, n'a peut-être dû son salut qu'à l'éloquence de l'orateur Hypéride. Il faut d'ailleurs ajouter que les magistrats athéniens paraissent s'être montrés assez faciles pour accorder la permission d'élever des temples à de nouvelles divinités, surtout lorsque cette demande leur était adressée par des étrangers domiciliés à Athènes. D'après M. Lafaye (*op. cit.*), le culte des divinités étrangères aurait passé dans la patrie de Socrate par trois phases successives : exécution fréquente de la loi d'intolérance, puis tolérance, et enfin admission légale des cultes étrangers. Les dieux alexandrins y auraient été admis dans cette dernière période, probablement sous l'influence des Ptolémées.

aux concitoyens de Miltiade et de Socrate. D'ordinaire, du reste, on évitait de faire entrer des noms nouveaux dans le Panthéon hellénique. On trouvait aisément quelque analogie lointaine entre le dieu que l'on voulait adopter et l'un de ceux auxquels on rendait déjà des hommages. On s'en emparait; les deux dieux étaient mis sous le même nom, et l'on célébrait de plusieurs manières différentes un personnage mythologique qui, au fond, était un composé de divers personnages[1]. C'est ainsi qu'Astarté devenait Aphrodite, et, chose remarquable, elle subit cette transformation à deux reprises différentes. Naturalisée une première fois en Grèce, elle perdit trop son caractère originaire; devenue trop nationale, elle vit diminuer son crédit. Quand les relations, devenues fréquentes entre les Grecs et les Syriens, ramenèrent sur elle l'attention des premiers, ils avaient oublié que les Phéniciens l'avaient déjà apportée parmi eux. Ils lui érigèrent de nouveaux autels et montrèrent pour elle cette ferveur que les anciennes divinités obtenaient rarement. La déesse d'Éphèse, qui, peut-être, était la fameuse Anaïtis, fut à son tour associée au culte d'Artémis. Elle ne franchit, d'ailleurs, l'Hellespont qu'après la retraite des Dix-mille. Xénophon, le premier, lui consacra un sanctuaire à Scillonte, dans le Péloponèse. Cette identification de divinités fort peu préparées à se confondre ainsi l'une avec l'autre explique, ce me semble, pourquoi on trouve tant d'incohérence dans certaines légendes de dieux; pourquoi, par exemple, on les fait naître en tant d'endroits à la fois; pourquoi aussi

1. Comment se faisait cette réunion de divers personnages en un seul? Tantôt d'une manière et tantôt d'une autre sans doute, ainsi que le remarque M. Bouché-Leclercq (*op. cit.*, t. III, p. 370). « Provoqué tantôt par l'excellence d'un type heureusement conçu qui s'imposait à l'admiration ou à la sympathie, tantôt par la propagande active d'une tribu qui exerçait à un titre quelconque un ascendant moral, dit notre auteur, cette concentration a réuni autour de quelques divinités privilégiées une foule d'attributs répartis auparavant entre un plus grand nombre d'êtres surnaturels. C'est ainsi que Poseidon a absorbé peu à peu et réduit à l'état de pâles images presque toutes les divinités marines, et que presque tous les mythes solaires se sont groupés pour former l'auréole d'Apollon. »

on les attache à maints métiers offrant entre eux fort peu de rapports. Hercule avait primitivement pour patrie Thèbes et Argos. C'était déjà beaucoup. Mais à côté de l'Hercule thébain et de l'Hercule argien, on vit ensuite paraître un Hercule tyrien (c'était le Meltkarth si connu des religions phéniciennes). Plus tard, Il y eut aussi un Hercule gaulois, fort peu semblable assurément au fils d'Alcmène, qui n'avait jamais passé pour un beau parleur. Ce n'est pas ce dernier qui eût porté avec la langue des chaînes capables d'enlever les populations. Sa force était tout entière dans son bras. Son éloquence n'eût pas terrassé l'hydre de Lerne ni nettoyé les étables d'Augias. C'est encore de cet amalgame du culte grec avec d'autres que résultait la pluralité des professions exercées par certains dieux, pluralité dont Lucien devait plus tard se moquer. L'ingénieux écrivain, dans un de ses dialogues, raille Apollon, à la fois devin, cithariste et médecin (il pouvait ajouter : soleil), Minerve, qui se mêlait de guérir, et Esculape, qui rendait des oracles [1]. Il leur ordonne de choisir entre leurs divers métiers, conformément à la doctrine de la division du travail, et il donne place à cette injonction dans un prétendu décret approuvé par Jupiter et où l'on retrouve toute la malice du célèbre auteur des *Dialogues* [2].

1. Lucien, *Assemblée des dieux*. De nos jours, on a essayé plusieurs fois d'expliquer autrement que nous le faisons cette variété de métiers et d'attributs dont se moque l'ingénieux écrivain. J'avoue que les explications qu'on en donne sont loin de me satisfaire. On sait que Diane la chasseresse fut en même temps la personnification de la lune, au moins à partir d'une certaine époque. Voici ce que dit à ce sujet Rawlinson (*Les Religions de l'ancien monde*, p. 22 de la trad.) : « Les rapports d'Artémis avec la lune s'expliquent surtout par le fait que les chasseurs, pour réussir, devaient commencer leurs opérations la nuit et qu'ils avaient besoin de la lumière de la lune pour dresser leurs pièges. »

2. *Dialogue LXXIV*. Les considérants de ce décret rendu sur la proposition du Sommeil, Jupiter étant prytane, Neptune proèdre, Apollon épistate, et Momus greffier, sont les suivants :

« Attendu qu'un grand nombre d'étrangers, non seulement Grecs, mais Barbares, indignes de partager avec nous le droit de citoyens du

C'était à la fin du deuxième siècle après J.-C. que Lucien écrivait ces lignes. Mais la facilité des Grecs à admettre dans leur Olympe des divinités nouvelles datait d'une époque bien antérieure, ou, pour mieux dire, elle avait toujours existé.

Du reste, ces déités barbares, dont le comique Athénien et l'auteur des *Dialogues* se sont moqués, trouvaient surtout accès dans le culte privé et dans ces cérémonies, tolérées plutôt qu'encouragées par la loi, auxquelles n'étaient admis qu'un certain nombre d'initiés et que l'on désignait sous le nom de *Mystères*. Quelques-unes avaient sans doute un cachet d'antiquité qui les rendait vénérables. Mais la plupart servaient à accréditer les innovations religieuses. On adorait dans le secret quelque divinité qui n'était pas encore admise aux honneurs d'un culte public ou bien l'on adoptait des rites jusqu'alors inconnus en Grèce. Et l'introduction de ces rites tenait presque toujours à l'imitation de quelque forme de dévotion usitée dans d'autres pays. Cette forme de dévotion particulière avait son objet spécial là où elle avait pris naissance. Pour se l'approprier, on avait fait systématiquement une de ces confusions que nous avons tout à l'heure mentionnées. C'est ainsi que par les mystères les dogmes de certaines religions de l'Orient s'acclimatèrent parmi les fils des Hellènes. Citons entre autres celui de l'Incarnation et celui de la Rédemption par la souffrance. L'incarnation était un des points de doctrine les plus importants de la religion indienne. L'univers visible émané de Dieu s'éloignait de plus en plus de la substance divine. Il se corrompait, et

ciel, se sont fait inscrire sur nos registres et faufilés, on ne sait comment, parmi les dieux, en encombrant le ciel à ce point que le banquet de l'Olympe n'est plus qu'une cohue, un assemblage confus de gens qui parlent mille jargons divers; attendu que le nectar et l'ambroisie, épuisés par cette foule de buveurs, nous manquent de manière à coûter une mine le cotyle; attendu, enfin, que ces intrus ont poussé l'insolence jusqu'à usurper la place des anciens et véritables dieux pour s'asseoir au premier rang, contrairement à tous nos usages nationaux, et se font rendre sur la terre les premiers hommages, plaise au Sénat et au peuple, etc., etc. »

tout était perdu si une des personnes divines ne venait le ranimer par sa présence et, s'incorporant à lui, ne créait un nouveau lien entre lui et le monde supérieur des intelligences célestes. Par ces *avatars*, il recouvrait comme une jeunesse nouvelle. Vishnou, la seconde personne de la Trimourti, les exécutait volontiers, car il était tout dévouement. Neuf fois il avait ainsi paru sur la terre, et l'on y attendait sa dixième descente. Bien des dieux orientaux avaient souffert aussi; ils avaient accepté la mort elle-même, mort, il est vrai, passagère, pour venir au secours de la nature défaillante, des hommes travaillés par les maux qu'ils s'étaient eux-mêmes attirés. Le Mal, en les soumettant à sa loi meurtrière, avait remporté sur le Bien une victoire dont il s'était enorgueilli. Mais cette victoire lui avait coûté cher. Sa victime s'était relevée pour lui porter des coups terribles. Son succès avait été le précurseur d'une éclatante défaite. C'est ainsi que les prêtres égyptiens admettaient qu'Osiris avait péri frappé par Typhon, et qu'une résurrection glorieuse avait fait de cette mort une véritable victoire. Des traditions semblables étaient le principal aliment des Mystères. Attys, Adonis, Proserpine, etc., y occupaient une place. Mais Bacchus les laissait bien loin derrière lui. C'est avec lui qu'on confondait Osiris; Plutarque lui assimile Jéhovah, et peut-être Jésus-Christ même; car il n'est pas prouvé pour moi qu'il ait séparé dans son esprit bien nettement les juifs et les chrétiens. Chose remarquable aussi, on le faisait voyager dans les Indes, et Alexandre s'honorait d'avoir suivi ses traces. Il était le grand trait d'union entre la mythologie grecque et les mythes religieux de l'Asie. Aussi était-ce de tous les dieux grecs le plus vivement attaqué par les ennemis des innovations, témoin les satires acérées qu'Aristophane lance contre lui dans *les Grenouilles*. Quoi qu'il en soit, les divers incidents d'une tradition sacrée qne célébraient les Mystères donnaient lieu successivement aux manifestations d'une douleur bruyante et aux accès d'une joie frénétique. « Des regrets tumultueux et des lamentations forcenées annonçaient dans les Mystères le trépas

des dieux sacrifiés, dit Benjamin Constant[1]; mais lorsqu'ils surmontaient cette mort passagère, une joie bruyante et désordonnée remplaçait ce deuil et cette attitude lugubres. Ainsi, tour-à-tour, dans les Mystères on voyait régner une mélancolie farouche et une ivresse de plaisir qui allait jusqu'aux emportements les plus étranges, souvent même jusqu'au délire. Mais le séjour des hommes sur cette terre n'était regardé dans la doctrine de la plupart des Mystères que comme un exil passager. La mort y était représentée comme un passage nécessaire à une vie nouvelle et meilleure, et Charon, le nocher des enfers, dont le nom, dérivé du mot Χαιρειν (se réjouir), avait été jusque-là expliqué par un euphémisme, devenait une de ces divinités secourables qui apportaient à l'homme le bonheur et l'allégement de leurs souffrances. »

Tout cela avait commencé avant les conquêtes d'Alexandre. Mais elles activèrent singulièrement le mouvement qui portait la Grèce à mêler à ses croyances les doctrines, les légendes, les superstitions de l'Orient. D'abord elle changea de centre religieux comme de centre intellectuel. L'oracle de Delphes demeura délaissé beaucoup plus qu'Athènes[2]. Alexandrie, en Égypte, vit s'élaborer dans son sein la théologie païenne, de même qu'elle tint le sceptre parmi les villes helléniques dans la littérature et les sciences. Le spectacle qu'elle présente est des plus singuliers. Il semble au premier abord qu'il n'ait rien pu y avoir de commun entre les colons qui formaient le fond de la population de cette cité et les naturels du pays. On aurait pu croire qu'une barrière infranchissable devait toujours les tenir divisés, surtout lorsqu'il s'agissait de religion. « Je ne puis être votre compagnon d'armes, disait aux Égyptiens un personnage d'Anaxandride, représentant Athènes sous un costume de femme. Nous n'avons ni les mêmes mœurs, ni les mêmes

1. *De la Religion,* t. V, liv. XIII.
2. On sait que Plutarque a tenté d'expliquer, dans un traité particulier, les causes de ce délaissement.

lois; une profonde différence nous sépare. Tu adores le bœuf, moi, je le sacrifie aux dieux. Tu places l'anguille parmi les divinités les plus sacrées; nous l'aimons comme le meilleur des aliments. Tu ne manges pas la chair de porc qui fait mes délices. Tu adores le chien; moi, je le bats quand je le surprends goûtant le manger de ton maître. S'il arrive un accident à un chat, tu te lamentes; moi, je prends plaisir à le tuer et à l'écorcher[1]. » Pourtant, il y eut influence réciproque et cela dans une proportion très forte.

Les collèges sacerdotaux égyptiens consentirent à accepter comme chef un archiprêtre grec[2]. Sérapis fut une divinité commune aux deux nations auxquelles elle avait été jusqu'alors également étrangère. Le premier des Ptolémées la transporta, dit-on, de Sinope dans la capitale de ses États, sur la foi d'un songe. Les Égyptiens l'accueillirent d'abord très mal; mais les prêtres, gagnés par le roi, manifestèrent pour elle de la vénération, et leur suffrage finit par entraîner celui de la foule. Chacun fut libre d'ailleurs de voir ce qu'il voulait dans cette idole. La plupart des Grecs, en l'adorant, se persuadèrent qu'ils adoraient Jupiter, quelques-uns Pluton; les Égyptiens aimèrent mieux croire que c'était une image de leur Osiris[3]. Il est à peu près certain que le sacerdoce fut pour beaucoup dans ces accommodements entre deux cultes aussi distincts. Ce fait et d'autres que nous pourrions citer montrent, disons-le en passant, que les castes sacerdotales dans l'antiquité n'étaient pas aussi exclusives qu'on veut quelquefois le prétendre. Les brahmanes avaient eux-mêmes constitué le syncrétisme indien; les mages s'étaient prêtés, ainsi que les Chaldéens, au syncrétisme persan. Si le sacer-

1. Athénée, VII, 55.
2. Letronne : *Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Égypte*, t. II, p. 26 et suiv.
3. Tiele (*op. cit.*, p. 3,) dit que Sérapis fut adoré des Égyptiens seulement parce qu'on vit dans son nom la réunion de deux divinités de l'ancienne Égypte, Osiris et Apis-Asarhapi. Nous lui laissons la responsabilite de cette assertion, empruntée à d'autres auteurs. Voir au sujet de Sérapis et de son origine, Bouché-Leclercq (*op. cit.*, t. III, p. 378, note).

doce égyptien avait fait à ce dernier dans certaines circonstances une résistance assez vive, c'est peut-être que les grands rois n'avaient pas été assez habiles avec lui. Il aurait fallu tout d'abord lui faire bien connaître qu'il n'avait personnellement rien à perdre à se faire l'auxiliaire des novateurs, que sa position sociale et son crédit, auxquels il tenait surtout, resteraient intacts après la réforme du culte. Son esprit de résistance se serait probablement changé en souplesse et en émulation de servir. Au moins, cette transformation s'accomplit sous les Ptolémées. Le peuple égyptien, animal farouche, mais que les prêtres trouvaient le moyen d'apprivoiser, s'adoucit sous leur direction. N'oublions pas cependant qu'il était fatigué d'une longue lutte soutenue contre les grands rois avec des succès divers. On a beau être un héros, on est homme. L'énergie s'use en même temps que la force. On accepte comme une bonne fortune l'occasion de céder sans paraître vaincu. Les Ptolémées procédaient par voie d'insinuation. Ils se déclaraient les successeurs, non des Achéménides, mais des Pharaons. Ils se faisaient sacrer à Memphis par les mains des pontifes indigènes; ils affectaient pour eux le plus grand respect, alors qu'ils se servaient d'eux comme d'instruments; cependant, et toujours avec leur concours, ils s'érigeaient eux-mêmes en divinités, à l'instar des dynasties antérieures à la domination persane. Associant à leur culte leurs femmes, qui étaient en même temps leurs sœurs, ils prenaient le nom de dieux sauveurs (θεοι σωτεροι), de dieux unis par le sang (θεοι αδελφοι), de dieux bien nés (θεοι ευπατωρες), ou de dieux bienfaisants (θεοι ευεργετοι). Revêtant par là un caractère sacré, ils pouvaient parler avec plus d'autorité pour imposer cette loi d'union religieuse qui prévalut constamment, tandis qu'ils possédaient le trône. Nous devions insister sur ce fait parce qu'Alexandrie était alors la capitale de l'hellénisme religieux. D'ailleurs, en aucune autre contrée de l'Orient les difficultés n'étaient aussi grandes pour allier ensemble le polythéisme grec et celui des nations dont les Hellènes étaient à la fois les instituteurs et les disciples.

On n'arrivait pourtant ainsi qu'à faire un agrégat de parties discordantes. Nul esprit éclairé ne pouvait se contenter d'un pareil chaos. Une philosophie religieuse pouvait seule coordonner ces éléments épars et leur donner une certaine unité. La métaphysique grecque était le complément indispensable de cette théologie mobile, à laquelle chaque jour ajoutait. Loin de lui nuire, elle devait lui assurer une solidité relative en lui donnant quelque cohésion. Je ne crois pas, pour mon compte, que les premiers philosophes aient fait tort à la religion hellénique. Si quelques-uns furent regardés comme impies par une foule ignorante, c'est parce que celle-ci ne voit dans la foi qu'une aveugle adhésion à des récits empreints d'un caractère surnaturel et l'observation de certaines pratiques plus ou moins superstitieuses. Les chrétiens ont pour se guider les Écritures ; les catholiques ont de plus l'Église, qui se charge de maintenir dans leur pureté les dogmes autrefois formulés et, quand il y a lieu, d'en publier de nouveaux. Un catholique, et même un protestant ne manquent donc pas d'une certaine règle qui les empêche de trop dévier. L'hellénisme n'offrait rien de semblable, et la plus effroyable confusion courait risque de régner si la philosophie ne venait au secours de l'Olympe, à chaque instant renouvelé. Les Pythagore et les Platon, sans nul doute, étaient pour lui des auxiliaires utiles, comme les néopythagoriciens et les néoplatoniciens. Eux aussi, ils empruntèrent à l'Orient le fond de leurs doctrines. Platon prit aux religions orientales ses anges gardiens[1], son antagonisme entre deux principes (la matière, appelée aussi la nécessité, limite à la puissance d'un dieu bienfaisant, devient par là le principe du mal[2]), et la théorie de l'âme du

1. Le *Démon de Socrate* me paraît avoir été emprunté ainsi à la théologie persane. Voir ce que dit dans le *Phédon* le philosophe sur les messagers célestes, compagnons de notre vie, qui nous suivent après notre mort. Cela n'exclut pas d'ailleurs complètement l'opinion de M. Lélut (le *Démon de Socrate*), qu'il y avait dans le maître de Platon un visionnaire sujet à des hallucinations.

2. Voir à ce sujet *le Timée*.

monde, répandue dans les divers êtres, dont les plus élevés sont les divinités, objet des hommages des mortels. La métaphysique du grand disciple de Socrate présente un cadre souple dans lequel tout le polythéisme pouvait se mouvoir aisément. Mais il vint après lui des philosophes qui n'étaient pas animés des mêmes sentiments religieux. Aristote, Épicure, les pyrrhoniens, les stoïciens eux-mêmes appartiennent à cette nouvelle série. Le libre examen, suivant une des lois les mieux constatées de l'histoire, rejeta l'autorité des traditions sacrées jusqu'à ce que la variété des systèmes qu'il engendra prouvât son impuissance. Aristote dépouilla l'existence divine de toute relation médiate ou immédiate avec l'espèce humaine, ainsi que de tous les attributs que l'homme peut concevoir. Epicure se fit des dieux une opinion tellement grossière qu'il les rendit méprisables. Pour les pyrrhoniens et les autres sceptiques, le doute ou même la négation devinrent la suprême sagesse. Les stoïciens admirent l'existence d'une providence divine, et Lucien les considère, à cause de cela, comme les défenseurs de Jupiter et des dieux. Les contradictions de leur métaphysique anéantissaient de fait l'idée de cette providence. La fatalité, comme le panthéisme, découlait de leurs théories. Il y eut donc une période où la philosophie fut très peu favorable aux croyances qui faisaient la base du culte. Mais elle finit par avoir conscience de sa faiblesse. Elle reprit son premier rôle; l'hellénisme se mit sous son aile, et, comme on sait, l'École d'Alexandrie a été le dernier refuge des dieux d'Homère condamnés sans retour,

III.

L'histoire romaine nous présente, mais avec un tout autre éclat, le spectacle que nous ont offert l'Inde, l'Égypte, la monarchie persane et la Grèce. Comme dans l'Inde, dans la Perse et dans l'Égypte des Ptolémées, on vit quelquefois le pouvoir civil prendre l'initiative pour recommander à l'ado-

ration des Romains des divinités étrangères. Plus souvent, comme en Grèce, il se contenta de consacrer ce que d'autres avaient fait d'abord sans sa participation. Parfois même, il lutta pour empêcher l'introduction d'un culte trop en désaccord, soit avec les lois de la cité, soit avec les vieilles formes de la superstition nationale. Mais un sénateur, voire même un consul, n'est qu'un homme. Au moment même où ces graves magistrats, ces pères conscrits si attachés à la tradition, lorsqu'ils siégeaient sur leurs chaises curules, proclamaient la nécessité de se renfermer dans l'ancienne coutume sous le rapport religieux, ils y dérogeaient eux-mêmes, chacun en son particulier. Ils déclaraient publiquement scandaleux d'offrir des prières à tel dieu qu'ils priaient eux-mêmes tout bas. Il y avait en eux plusieurs hommes. J'en trouve jusqu'à trois dans Cicéron. Dans ses manifestations politiques, c'était le zélé champion de la foi des ancêtres, des vieux rites et des vieilles formules. Dans ses entretiens familiers et dans ses écrits sur la religion, le sceptique railleur apparaissait. Mais peut-être n'était-ce là encore qu'une seconde écorce plus épaisse, il est vrai, que la première. Il restait au fond quelques traces de la foi du vieux plébéien romain. Rétabli d'une maladie, il attribuait sa prompte guérison à l'assistance des divinités de l'Olympe : « J'ai été soulagé si vite, écrivait-il à sa femme, qu'il semble que quelque dieu m'ait guéri; aussi ne manquez pas d'offrir avec le soin si pieux et la pureté qui vous est ordinaire un sacrifice à ces dieux, c'est-à-dire à Esculape et à Apollon. » Privé par la mort de sa fille Tullie, pour laquelle il avait une si vive affection, il se console par la pensée que les dieux voudront bien lui donner place dans le céleste séjour où ils habitent : « Si jamais créature mérita d'être divinisée, dit-il, c'est sans doute ma Tullie; je ferai cela pour elle. O toi, la plus vertueuse et la plus éclairée des femmes, *avec l'approbation des dieux immortels,* te plaçant aux cieux qu'ils habitent, je te consacrerai dans la croyance des mortels. » Le doute disparaît alors et les croyances reprennent leur empire. On oublie trop qu'il en fut ainsi à Rome, à l'époque même où

l'incrédulité y fut le plus généralement répandue dans les classes supérieures.

La mythologie romaine primitive participa à la manière dont se forma la cité. Des Albains, des Sabins, des fugitifs venus de localités voisines, plus tard des Etrusques, apportèrent dans Rome qui n'était encore qu'une bourgade obscure leurs sacrifices et leurs dieux. Cette religion des premiers Romains est celle que Varron nous décrit lorsqu'il nous donne la nomenclature des divinités qu'il qualifie de *certaines*. Les sujets de Romulus et de Numa étaient comme les Hindous. Volontiers ils peuplaient l'air d'esprits, dont ils mettaient tous leurs soins à s'attirer la faveur ou à éviter le courroux. Il y en avait pour tous les détails du labourage et de la moisson. D'autres présidaient à tous les actes de la vie ordinaire. Il ne naissait pas un enfant sans que plusieurs d'entre eux s'en mêlassent. Alemona et Fluentia le nourrissaient dans le sein de sa mère; Vitumnus et Sentinus lui donnaient la vie et le sentiment; Nona et Decuma veillaient sur lui pendant les deux mois les plus pénibles de la grossesse; Parca lors de l'accouchement; Diespiter lui donnait la lumière. Je laisse de côté les nombreuses divinités qui aidaient les mères à enfanter. Junon Lucine, la plus connue[1], avait bien des compagnes et mêmes quelques compagnons. Si tous s'étaient acquittés heureusement de leur tâche et que le jeune rejeton fût entré dans la catégorie des êtres vivants, une autre légion entourait son berceau. C'était la bonne déesse Opis, Levana, Vaticanus qui lui faisait pousser son premier cri, Cunina, la déesse des langes, Rumina, dont l'étymologie se rattache au vieux mot Ruma, qui signifiait mamelle, Ossipaga, qui fortifiait ses os, Nundina, les Dii nutritores, avec le secours desquels il prenait sa nourriture, Cuba et Statina, sans lesquelles il n'eût pu se tenir

1. Elle n'était pas seulement, d'après Festus, la déesse qui présidait aux accouchements; elle était aussi celle des sourcils. *Supercilia in Junonis tutela esse putabant.* Cité par Le Blant. *Comptes rendus de l'Académie des Sciences, inscriptions et belles-lettres.* 14e série, t. XVI, p. 424.

ni couché ni debout, Abcona et Adcona, qui lui faisaient faire ses premiers pas, Iterduca, qui donnait une direction à cette marche enfantine, Fabulinus, qui lui dictait ses premiers sons articulés. Je m'arrête pour ne pas épuiser la patience de mes lecteurs. Le zèle des vieux Romains était inépuisable quand il s'agissait de se créer des objets d'adoration. Leur unique crainte était, à ce qu'il semble, d'en omettre quelqu'un. Le dieu ainsi négligé ne se vengerait-il pas ?

Cette première religion romaine, a-t-on ajouté, avait un caractère moral qui manqua toujours à la mythologie grecque, au moins depuis le temps d'Homère. Il est vrai qu'elle ne renfermait pas de ces légendes impures dont l'hellénisme était si prodigue. Les immortels dont nous parlons n'avaient pas les passions de Zeus et de ses acolytes. C'est qu'ils ne se présentaient pas aux esprits sous une forme aussi précise. Pour beaucoup d'entre eux, on ne savait même pas s'ils étaient dieux ou déesses, mâles ou femelles. En les invoquant, on supposait les deux cas, de peur qu'ils ne fussent offensés, en recevant de leur adorateur malencontreux une qualification qui ne leur appartenait pas : *Sive deus, sive dea, sive mas, sive femina*. Ils avaient un caractère vague; parmi eux se trouvaient même de pures abstractions, telles que la Fortune, la Concorde, la Victoire, etc., etc. On ne sait pas trop quel rapport un culte ainsi constitué pouvait avoir avec la morale. Il ressort pourtant des assertions d'un grand nombre d'auteurs anciens que la dévotion des Romains les préserva longtemps de la corruption où d'autres peuples étaient tombés[1].

Nous en croirons volontiers Polybe, bien à portée de voir la vérité sur ce sujet et d'ailleurs excellent observateur :

1. C'est ce que Montesquieu, dans sa *Dissertation sur la politique des Romains dans la religion,* n'a peut-être pas assez considéré lorsqu'il dit : « Quand les législateurs romains établirent la religion, ils ne pensèrent point à la réformation des mœurs, ni à donner des principes de morale; ils ne voulurent point gêner des gens qu'ils ne connaissaient pas encore. »

« Ce qui fait le salut de Rome, dit-il[1], c'est ce qu'on blâme chez les autres peuples ; je veux dire la *crainte exagérée des dieux.* La religion y a une influence si grande et si étrange sur les affaires des citoyens et sur celles de l'État que cela passe tout ce qu'on peut imaginer. Bien des gens en pourront être surpris. Pour moi, je ne doute pas que le législateur, en agissant ainsi, n'ait voulu contenir la multitude. Si les États étaient composés uniquement de gens sages, peut-être pourrait-on se passer de ces sortes d'institutions ; mais, comme la foule est de sa nature inconstante et emportée, pleine de passions déréglées et de violence aveugle, il a fallu la retenir par la crainte de l'inconnu et par tout cet appareil de fictions effrayantes. » Pour prouver que les Romains y ont réussi, il rappelle qu'ils sont honnêtes, intègres, incapables de voler l'État et les particuliers : « Tandis que chez les Grecs, si on confie un talent à ceux qui manient les deniers publics, on a beau prendre dix cautions, autant de serments et deux fois plus de témoins, on a peu de chances de les obliger à rendre votre dépôt. »

Nous n'accepterons pas néanmoins tout ce que dit Polybe et nous ferons une distinction qu'il a négligée. La théologie romaine, à laquelle l'autorité du magistrat servait de sanction, pouvait bien se compléter par un catéchisme moral assez mal lié aux superstitions qui en formaient la partie essentielle. Mais celui-ci avait, lui aussi, un caractère purement civil. Les dieux protecteurs et conservateurs de Rome recommandaient la bonne foi à l'égard des Romains, le dévouement à l'égard de la patrie. Ils voyaient d'un œil défavorable le citoyen infidèle ou désobéissant aux lois de son pays et ils n'exauçaient pas ses vœux. Ils tenaient aussi à ce que la parole donnée au nom de Rome fût observée, *à moins qu'il n'y eût un avantage apparent pour leur cité de prédilection à violer sa foi.* (Alors, ils se montraient très indulgents ; on trouvait facilement des subtilités qui mettaient la conscience à l'aise.) Peut-être même désapprouvaient-ils tout

1. Liv. VI, 56.

acte commis par un particulier, qui devait nuire à la bonne réputation que les enfants de Romulus se piquaient de conserver collectivement parmi les nations étrangères. Elle aussi était nécessaire à l'accroissement de la fortune du peuple-roi. On n'ignore pas le caractère que prit celui-ci pour devenir plus aisément l'arbitre des destinées de l'univers. Les Doriens avaient fondé en Grèce leur supériorité sur le droit de la force pure et simple. Leur titre à asservir leurs voisins était, de leur aveu, celui qu'exprime une chanson d'Hybrias conservée par Athénée[1] : « Ma grande richesse est une lance; mon glaive et mon bouclier sont mes fidèles gardiens ; avec mes armes, je laboure; avec mes armes, je moissonne ; avec elles, j'exprime le doux jus du vin; ce sont elles qui me donnent le droit d'être seigneur de mes serfs. Ceux qui n'osent porter ni la lance, ni le glaive, ni le fidèle bouclier tombent à mes pieds, me vénèrent comme leur maître et m'adorent comme le grand roi. » Les Athéniens avouaient franchement aux habitants de Mélos que le droit de la force était à leurs yeux le meilleur. Vous êtes les plus faibles, donc vous avez tort, donc vous devez vous soumettre. Tel est le raisonnement que leur prête leur compatriote Thucydide qui les connaissait bien. Les Romains, eux, savaient manier le glaive et la lance aussi bien et mieux encore que les Doriens et les Athéniens. Mais ils n'admettaient pas que cela suffît pour les porter au rang élevé où leur orgueil aspirait. Montesquieu les a comparés aux chevaliers errants du moyen âge. Comme eux, ils affectaient d'être les champions de la faiblesse opprimée contre la violence oppressive. Ils prétendaient soutenir partout la cause de la liberté contre la tyrannie. On se réjouissait d'être délivrés par eux de la servitude, au moment même où ils commençaient à l'imposer. Les méfaits individuels des Romains à l'égard des étrangers auraient pu compromettre la renommée dont on avait besoin pour exécuter cette œuvre de domination. En faisant tort à la justice, on faisait tort à la patrie. Voilà

1. Liv. XV, 50. Scol. XXIV.

pourquoi les dieux de Rome voulaient que le Romain observât la première, même avec ceux qui n'étaient pas ses concitoyens. Mais si les intérêts de la ville dont ils étaient les patrons célestes ne devaient pas en souffrir, ils étaient fort indulgents. Ce que nous condamnons comme contraire à l'honnêteté pouvait même devenir méritoire. Des actions que nous réputons infâmes dans les cas ordinaires valaient à leur auteur le suffrage des dieux, lorsqu'il procurait par là quelque avantage à leur cité bien-aimée. Avec leur adhésion, on n'hésitait même pas à lui donner parfois place dans le céleste groupe. Les Pères de l'Église aiment à citer l'exemple d'une courtisane appelée Larentina, à laquelle Rome éleva des temples. Après avoir amassé une fortune considérable en exerçant son honteux métier, elle avait constitué Rome son héritière. C'était là son unique mérite. Seulement, afin de la présenter comme l'instrument d'une volonté divine, se servant de ses attraits pour venir en aide aux Romains, on avait mis en tête de son histoire une légende assez bizarre. On supposait qu'Hercule, ou le dieu qu'on assimila plus tard à Hercule, avait pris la courtisane sous sa protection particulière. Voici donc ce que l'on racontait. J'emprunte ce récit à la *Cité de Dieu* de saint Augustin [1] :

« Un surveillant du temple d'Hercule, se trouvant libre et désœuvré, se mit à jouer tout seul, d'une main pour Hercule, de l'autre pour lui, à condition que s'il gagnait il se préparerait un souper et achèterait les faveurs d'une maîtresse aux dépens du temple, et que si, au contraire, Hercule gagnait, il ferait lui-même, pour la distraction du dieu, les frais de la femme et du souper. Hercule ayant gagné, il le régala, suivant la convention, et lui amena la fameuse courtisane Larentina. Celle-ci s'étant endormie dans le temple, vit en songe Hercule, qui lui dit que le premier jeune homme qu'elle rencontrerait au sortir du temple acquitterait sa dette d'amour. Et, en effet, le premier qui s'offrit à sa vue fut un jeune homme fort riche, nommé Tarutius, qui,

1. VI, 7.

après l'avoir entretenue fort longtemps, mourut et la laissa héritière de tous ses biens. Maîtresse d'une immense fortune et voulant reconnaître le bienfait des dieux (*ne divinæ mercedi videretur ingrata*), elle fit ce qui devait leur être le plus agréable : elle institua le peuple romain son héritier. Elle disparut alors et l'on trouva son testament qui lui valut, dit-on, les honneurs divins (*quibus meritis eam ferunt etiam honores meruisse divinos*). »

En somme, tout ce qui servait les intérêts de la République était regardé comme agréable aux dieux. La fin justifiait les moyens, et l'utilité, sans éloigner complètement la superstition, l'invitait avec succès à se faire sa complice. Fabius Maximus était loin d'être sans religion. Il n'en émettait pas moins, étant augure, cette théorie qui paraîtrait mieux s'accorder avec un esprit sceptique : « Ce qui rend service à la République est fait sous de bons auspices ; ce qui lui nuit est fait contrairement aux auspices [1] ».

La religion romaine se mélangea de bonne heure d'éléments empruntés ailleurs qu'aux croyances très voisines des siennes, des Osques et des Sabelliens. L'Étrurie, qui n'était pas sans rapports avec la Grèce, lui communiqua les premiers rudiments du polythéisme établi dans cette dernière contrée. Ses relations avec l'Italie méridionale, que l'on appelait Grande-Grèce, le lui fit connaître davantage. Puis la Grèce elle-même (*vera et mera Græcia*) fut envahie par les armes des Romains. Ensuite, ce fut le tour de l'Orient, et plus leur empire s'arrondissait, plus leur culte subissait de modifications. Les naturalistes distinguent deux modes d'accroissement chez les divers êtres de la nature. L'un est l'agrégation de molécules étrangères, qui viennent se superposer à celles qui existent déjà ; l'autre, qu'ils appellent l'*intussusception*, consiste dans l'assimilation de substances d'une autre nature qui viennent s'incorporer en se transformant. Nous avons vu les deux procédés employés dans l'Orient et dans la Grèce à l'égard de religions que l'on voulait réunir. Rome aussi fit

1. Cicéron, *De Senectute*, 4.

usage à la fois de l'un et de l'autre; mais je crois que le dernier était celui dont le Sénat se servait le plus volontiers, bien qu'il ne s'abstînt pas complètement du premier. Le peuple, qui n'était ni si savant, ni si habile, penchait plutôt vers le système de l'agrégation simple. Il ajoutait confusément et, pour mieux pénétrer dans les profondeurs du ciel, il plaçait résolument le Pélion sur l'Ossa. De ces deux tendances opposées il résultait bien des hésitations, bien des tiraillements, parfois aussi des désordres[1]. Mais le Sénat agissait en religion comme en politique; il acceptait sans arrière-pensée ce qu'il ne pouvait empêcher. Il recommandait à la vénération du peuple ce que l'opinion lui avait enjoint de ne pas rejeter plus longtemps. Tout en suivant (et cela même lorsqu'il avait vainement résisté), il paraissait encore conduire.

J'ai dit d'ailleurs, en commençant, qu'il n'attendait pas toujours qu'on lui donnât le signal. S'il était fort politique, il n'était pas libre penseur, au moins jusqu'au temps où le scepticisme grec se glissa dans son sein. Il avait dans ses dieux pleine confiance, non pas pourtant jusqu'à croire qu'il fût indifférent de se rendre favorables ceux des autres nations. On sait qu'il trouvait bon d'offrir des sacrifices à la *Fièvre* et à la *Peur*. Ce n'est pas qu'il eût une inclination particulière pour la Fièvre ou que la Peur lui parût une divinité bienfaisante; mais il croyait utile de les flatter, de

1. L'opposition du Sénat, représentant l'État, et de ce qu'on appellerait aujourd'hui l'opinion publique, apparaît d'une manière manifeste dans les deux faits suivants, sur lesquels M. Lafaye (*op. cit.*, pp. 45 et suiv.) insiste avec raison. En 48 avant J.-C., sur un rapport des augures, le magistrat fit démolir des temples (déjà une première fois démolis en 50) qui avaient été élevés à Rome à Isis et à Sérapis. Cinq ans après, un édile, nommé Volusius, pour échapper aux triumvirs, revêtit le costume d'un de ses amis, initié au culte d'Isis. Sous ce déguisement, portant le masque de chien d'Anubis, il traversa les rues de Rome, faisant ostensiblement toutes les contorsions auxquelles se livraient les sectateurs de la déesse. On le laissa passer; il reçut même, sur son chemin, quelques aumônes, et il put gagner le camp de Brutus, d'après Valère-Maxime (VII, 3, 8) ou celui de Sextus Pompée, d'après Appien (*Bell. civ.*, IV, 47).

les caresser, afin qu'elles ménageassent les Romains et qu'elles les aidassent même au besoin. On craignait de même les divinités des ennemis et l'on tâchait de se les rendre propices pour qu'elles demeurassent tout au moins neutres. Macrobe nous a conservé la formule, souvent citée, par laquelle on les invitait à changer de parti. Quand Camille, ce représentant si remarquable de l'esprit patricien, mit le siège devant Véies, il voua par avance un sanctuaire dans Rome à Junon reine, qui, disait-on, était pour les Véiens une patronne aussi bien intentionnée que puissante. La ville prise, on lui prodigua les respects, ainsi qu'aux autres dieux véiens, qu'on transporta à Rome. On propagea le bruit qu'elle avait manifesté, par des signes non équivoques, sa satisfaction de ce changement de résidence[1]. Ce fut aussi le Sénat qui, sans y avoir été provoqué par le peuple, décréta l'introduction dans la cité du culte de la Grande-Déesse, le premier de ces cultes asiatiques qui depuis devaient y pulluler. Les premières notions qu'on en eut à Rome vinrent, d'après un fragment de Diodore, d'un prêtre nommé Battacès. Bien accueilli par le Sénat et par les magistrats qui représentaient plus spécialement l'aristocratie, Battacès ne rencontra pas la même bienveillance dans les magistrats de la plèbe. Ils tournèrent contre lui l'esprit du peuple, qui d'abord lui avait paru favorable. On le hua et les insultes lui furent prodiguées. Mais celui des tribuns qui s'était prononcé contre lui avec le plus de violence mourut presque aussitôt après. Le peuple, épouvanté, passa du mépris à l'admiration. Battacès fut conduit hors de Rome avec les plus grands honneurs[2]. Le Sénat, voyant les Romains bien disposés, résolut d'attirer dans la ville la déesse asiatique. Il consulta les livres sibyllins. Ces livres, quelle qu'en fût d'ailleurs l'origine, étaient une précieuse ressource pour quiconque désirait faire admettre en religion des innovations. Les chrétiens s'en servirent plus tard beaucoup, non

1. Tite-Live, V, 22.
2. Diodore de Sicile, liv. XXXVI, *Excerpt. Photii.*

sans y ajouter bien des prophéties, forgées vraisemblablement par eux-mêmes. La fraude leur fut d'autant plus aisée que, depuis bien longtemps, ces livres n'étaient qu'un piège tendu à la bonne foi des gens superstitieux et crédules. On annonça donc qu'il fallait faire venir la Bonne-Déesse de Pessinonte. Le décret fut voté, et l'un des chefs de la noblesse, Scipion Nasica, fut député pour veiller au transport. Ainsi, il n'est pas vrai que l'aristocratie se soit systématiquement opposée au mouvement qui poussait toutes les religions comme toutes les nations à former un grand faisceau auquel la Ville-Éternelle servirait de lien.

Pourtant la rapidité de ce mouvement l'effraya. A mesure que Rome étendait davantage sa domination, on y voyait affluer plus de cultes bizarres. Des images monstrueuses de dieux, environnés d'hommages sur les bords du Nil, de l'Euphrate ou du Pont-Euxin, y abondaient. Des cérémonies suspectes étaient pratiquées. Le Sénat lutta pour arrêter le torrent. Dès le cinquième siècle (en 430), il charge les édiles de veiller à ce que les divinités nationales soient seules adorées. Pendant la seconde guerre punique, il donne aux magistrats des ordres semblables. On sait quelles terribles exécutions causèrent les bacchanales, en 569, de Rome. Expulsion d'astrologues chaldéens en 614. En l'an 704, les pères conscrits décrètent la démolition des temples d'Isis et de Sérapis. Personne ne voulait exécuter le sénatus-consulte. Le consul L. Æmilius Paulus frappa d'une hache la porte du sanctuaire [1]. Trois ans après, on renouvela les persécutions contre les adorateurs de ces divinités, sans succès probablement. « Tous les dieux de l'Égypte, écrivait Varron, se sont abattus sur Rome » (Suidas, liv. II, p. 82). Les triumvirs permirent bientôt après de leur élever des temples dans l'intérieur de la ville, concession sur laquelle devaient revenir Auguste et Tibère. A la fin de la République, l'impuissance du Sénat était constatée en religion comme en politique. Et comme l'habitude de mêler les deux choses

1. Valère-Maxime, I, 3, 8.

avait créé entre elles un rapport étroit; comme cette brusque invasion de croyances qu'on n'avait pas eu le temps de mettre en harmonie avec la vieille foi romaine créait un grand désordre moral; comme des vices, des habitudes détestables se cachaient derrière les démonstrations d'une piété peu digne d'estime, et comme le citoyen s'effaçait trop souvent devant l'initié, le descendant des compagnons de Romulus devant l'adorateur de Mithra ou d'Astarté, il fallait une autorité puissante, un pouvoir moins divisé que celui d'une compagnie pour maintenir la tradition et, au besoin, en imposer l'observation par la force. Ce fut une des missions d'Auguste, et c'est pourquoi il s'abstint de s'emparer du grand pontificat tant que Lépidus vécut, tout en remplissant lui-même en réalité les fonctions de grand pontife. L'inamovibilité du chef de la religion était, à ses yeux, une des conditions nécessaires du respect qu'il devait inspirer. Il attendit donc la mort du vieux triumvir pour lui succéder. Il remit en honneur le culte négligé d'un grand nombre de divinités auxquelles se rattachaient des souvenirs précieux pour Rome. Tite-Live l'appelle quelque part le fondateur et le restaurateur de tous les temples : *Templorum omnium conditor aut restitutor*[1]. Il s'agit des temples consacrés aux divinités officielles; car on voit qu'il fit brûler plus de deux mille livres de divination et qu'il ne conserva qu'une partie des livres sibyllins[2]. Il augmenta le nombre et les privilèges des prêtres, les privilèges des vestales. Préludant à cette apothéose des empereurs, qui devait avoir une si grande part dans le culte des Romains, il ordonna que les généraux qui avaient contribué le plus à donner à Rome l'immense essor qu'elle avait pris fussent l'objet d'honneurs à peu près semblables à ceux que l'on décernait aux dieux[3].

1. IV, 20.

2. « Quicquid fatidicorum librorum Græci Latinique generis, nullis vel parum idoneis auctoribus, vulgo ferebatur, super duo millia contracta undique cremavit, ac solos retinuit Sibyllinos, hos quoque delectu habito, condiditque duobus forulis auratis sub palatini Apollinis basi. » (Suétone, *Oct.* 31.)

2. « Proximum a diis immortalibus honorem memoriæ ducum præs-

Son but apparaît plus clairement encore dans le soin qu'il eut d'associer le culte de Rome au sien lorsque certaines villes d'Asie voulurent bâtir en son honneur des édifices religieux. Présentée ainsi, l'adoration des empereurs n'était qu'un retour aux vieux usages. Les contemporains de Coruncanius et de Fabricius n'avaient-ils pas rendu les mêmes hommages à Romulus, placé parmi les immortels sous le nom de Quirinus? Il y eut plus tard autre chose aussi dans la déification des Césars. On les fit dieux pour eux-mêmes, si je puis m'exprimer ainsi, indépendamment des services qu'ils rendaient à la maîtresse des nations. On leur appliqua ce raisonnement tout oriental, que les courtisans syriens ou égyptiens de Caligula lui avaient suggéré : « Le pasteur est d'une nature supérieure au troupeau dont la garde lui est confiée. Les empereurs, chargés de la garde de l'Empire, sont, sans aucun doute, d'une nature supérieure à ceux qu'ils gouvernent; donc, ils sont des dieux ». C'était le principe sur lequel avait été fondé le culte des Pharaons et des Ptolémées. Mais le Sénat maintint, autant qu'il lui fut possible, la manière de voir des ancêtres à ce sujet. Représentant autorisé du peuple romain, à ce qu'il prétendait, il ouvrait ou fermait les portes du ciel au nom de Rome [1]; on

titit qui imperium populi Romani ex minimo maximum reddidissent. *id. ibid.* » « Il est bon pour l'État, avait écrit Varron peu de temps auparavant, que les hommes de cœur appelés à gouverner se croient issus des dieux. Leur âme, fortifiée par cette croyance à une céleste origine, se porte avec plus d'ardeur aux grandes entreprises. Ils les poussent plus résolument, et, comme ils se croient assurés du succès, ils finissent par l'obtenir » (Saint Augustin, *de Civitate Dei*, III, 4). Le succès des efforts d'Auguste nous est attesté par Denys d'Halicarnasse (*Antiquités romaines*, II, 15) : « Ce qui surprend le plus, dit l'historien grec, c'est que Rome, habitée comme elle l'est par mille nations différentes, qui, naturellement, ont conservé chacune leur dieu et leur culte national, ait su se garder d'accueillir *officiellement* aucune pratique étrangère ».

1. C'était, il est vrai, une espèce de jugement rendu par lui après la mort des princes, à l'exemple de ces juges égyptiens dont parle Hérodote. Voilà pourquoi, sans doute, Creuzer (trad. Guigniaut, liv. IX) admet que l'apothéose des empereurs romains a été une imitation de celle dont les Pharaons avaient été l'objet et qui fut renouvelée ensuite pour les Ptolémées.

y entrait quand on avait bien mérité, à ses yeux, de la grande cité; on était repoussé quand on avait usé du pouvoir impérial pour l'opprimer, non pour la servir.

Quelques mots encore avant de clore ce chapitre; ils concerneront d'abord l'histoire particulière de notre pays. Les Romains y suivirent simultanément les deux systèmes religieux que nous avons signalés, et que résument les deux mots : *adopter* et *détruire*. Ils écartèrent la simple tolérance qu'ailleurs la prudence les détermina à conserver. Il y avait chez les Gaulois, avant César, deux cultes distincts : l'un était un polythéisme qui avait quelque analogie avec la religion romaine, l'autre était le druidisme qui en était bien éloigné. Le polythéisme était la vieille croyance des Celtes. Mais, les Kymris, derniers dominateurs d'une portion de la Gaule, avaient apporté dans cette contrée un culte fondé sur l'autorité d'une caste sacerdotale, sur des symboles et sur des mystères[1]. Les Romains nourrirent contre ce dernier une haine violente. Pour l'extirper, ils songèrent à se ménager l'alliance du vieux polythéisme gaulois. Aussi montrèrent-ils à l'égard de ce dernier beaucoup de complaisance. On feignit de reconnaître Mercure dans Teutatès, Minerve dans Bélisana, Apollon dans Bel ou Belen et, dans cette divinité bizarre qui tenait enchaînées par les oreilles les populations à un lien qui lui traversait la langue, Hercule qu'on trouvait déjà dans tant de légendes[2]. Enfin, l'on favorisa leur culte sans trop se demander

1. Amédée Thierry, *Hist. des Gaulois* (liv. IV, c. I, t. I, p. 475 et suiv. de la 5me édit.). Le druidisme s'était, suivant lui, en général, superposé à l'ancienne religion. Les Romains l'en séparèrent. Dans le même sens Alex. Bertrand, *Revue archéol.*, 1880, XXXIX, p. 345; *contra* Glasson, *Hist. du Droit et des institutions de la France*, I, 129. — Quant à la question de l'origine du druidisme, origine qui paraît être en Gaule relativement récente, elle est encore très obscure. Voy. d'Arbois de Jubainville, *Introd. à l'hist. de la litt. celtique*, liv. II, c. IV.

2. On n'est pas d'accord sur le détail de ces assimilations; mais le fait de la fusion des deux Panthéons est certain dès le règne de Tibère. César donnait déjà aux dieux gaulois des noms romains. — Sur la

si ces divinités y étaient placées dans le même ordre que dans la mythologie romaine. Mercure y tenait le premier rang; Jupiter, très bon et très grand (Taranis), ne venait qu'après lui. Tout porte à croire qu'on ne s'inquiéta pas de changer pour les Gaulois cet ordre de puissance, qu'en Italie et en Grèce un fervent sectateur de la religion homérique devait considérer comme une impiété. Jupiter, plus puissant que tous les autres dieux réunis d'après Homère, dut se contenter du second rang[1]; quant au druidisme, cruellement proscrit, il finit par périr, noyé, ou peu s'en faut, dans le sang. On sait qu'il fut abattu sous le principat de Claude[2]. Tous ses efforts pour se relever depuis furent inutiles[3].

Ce que l'empire fit pour les Gaules, il serait peut-être parvenu à le faire aussi pour l'Orient, bien qu'avec plus de difficulté. Mais là naquit, précisément sous les premiers empereurs, une nouvelle religion qui devait rendre toute cette politique impuissante. Je veux parler du christianisme, à la propagation duquel les circonstances étaient singulièrement favorables.

politique suivie par les Romains dans les Gaules, voy. M. Paul Viollet, *Revue historique*, janv. fév. 1889, p. 25 et suiv.

1. Max Muller cite un certain nombre de faits non moins curieux relatifs aux divinités germaniques, que l'on prétendit aussi assimiler à des divinités romaines (*Introd. to the Science of Religion*, p. 316. *On false analogies in comparative theology*.) Voir l'appendice.

2. Il y a quelque incertitude sur la portée de la persécution dont parlent Pline (*H. N.* XXX, 4) et Suétone (*Claud.*, 25). Mais nous pouvons considérer comme certain qu'on punit les pratiques les plus caractéristiques du culte (sacrifices humains, sortilèges, etc.), et l'organisation même de collèges druidiques.

3. Après Pline on ne parle plus de druides qu'au passé; les druidesses dont il est encore question ne sont que des sorcières. (Voy. d'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, I, liv. II, ch. II.)

APPENDICE.

Traduction du texte de Max Muller sur la confusion établie entre certaines divinités romaines et certaines divinités germaniques sous l'empire romain.

Si Jupiter a été décrit comme le dieu qui gouverne le tonnerre, son représentant naturel dans la théologie germaine devait être Donar, le Thanar anglo-saxon, le vieux Thor des Norses; et le jour de Jupiter eût dû être appelé le jour de *Thor* ou *Thursday*. Et si l'on avait tenu compte de ce fait que Jupiter était le roi des dieux, son représentant dans la religion germanique devait être Wuotan ou Odin. Dans la réalité pourtant Wuotan ou Odin a été choisi comme la divinité se rapprochant le plus de Mercure. Il est vraisemblable que le caractère commun qui conduisit à leur identification fut, avec leur amour pour les voyages aériens, la faculté qu'on leur attribuait de donner la richesse et de remplir ainsi les vœux de leurs adorateurs, faculté qui avait fait donner à Wuotan le nom de Wunsch ou de Wish (celui qui comble les désirs). Nous pouvons par là comprendre comment il arriva que le père et le fils changèrent ainsi de place; car, tandis que Mercure est le fils de Jupiter, Wuotan est le père de Donar.

De même Mars, le dieu de la guerre, fut identifié avec le dieu germain Tiu ou Ziu, nom qui paraît avoir été originellement le même que celui de Zeus, mais qui avait pris chez les Germains un caractère particulier et était devenu celui du dieu des combats. Tiu ou Ziu était considéré quelquefois comme le plus grand des dieux. Témoin un passage de Tacite (*Hist.* IV, 64), ainsi conçu : *Communibus Diis et præcipuo Deorum Marti gratias agimus.*

TROIS UTOPISTES ANGLAIS

(THOMAS MORUS, FRANÇOIS GODWIN ET M[rs] MANLEY)

PAR M. HALLBERG[1].

En laissant de côté l'illustre auteur du *Novum Organum,* Bacon, dont l'*Atlantide* est assez connue, Swift, avec son *Gulliver,* dont la popularité est universelle, et quelques autres écrivains moins renommés qui se sont essayés après eux dans le domaine de l'utopie, nous trouvons, dans l'histoire de la littérature anglaise, du seizième au dix-huitième siècle, en fait de fictions utopiques, trois œuvres d'un mérite inégal, mais également intéressantes à étudier au point de vue littéraire, moral et politique : *l'Utopie,* de Thomas Morus, au commencement du seizième siècle; *l'Homme dans la lune,* de François Godwin, au dix-septième, et la *Nouvelle Atlantis,* de mistress Manley, au dix-huitième. Il y a peut-être quelque profit à comparer ces trois romans, à rechercher, dans leurs ressemblances et leurs différences, les marques caractéristiques des diverses époques qui les ont produits, et à en tirer quelques indications relatives à l'histoire générale du progrès dans les temps modernes.

I.

Tout le monde connaît l'histoire de ce Thomas More ou Morus (1480-1535) qui fut une des premières et des plus

1. Lu dans la séance du 17 janvier 1889.

regrettables victimes des luttes religieuses en Angleterre, ou, pour mieux dire, du fanatisme mis au service de la tyrannie. C'était non seulement un homme politique d'une haute valeur, mais encore un écrivain remarquable, qui eut le mérite, quoique humaniste de profession, de faire parfois infidélité au latin pour écrire en langue vulgaire. Ses ouvrages latins, dont plusieurs étaient en vers, sont à peu près oubliés, sauf l'*Histoire de Richard III* et surtout l'*Utopie;* mais on lit encore ses Lettres et, non sans plaisir, son *Histoire d'Édouard V* (1509), le premier ouvrage moderne écrit en bon anglais, dont le style, au témoignage de Hallam, est « pur, clair, choisi, exempt de trivialité comme de pédantisme ». Il a laissé aussi quelques traités politiques, qui, sans être mal écrits, ne valent pas son *Histoire d'Édouard V. L'Utopie,* rédigée en latin, ne fut traduite en anglais qu'un siècle et demi après la mort de l'auteur, par l'évêque Burnet; elle le fut en français, un peu plus tard, en 1730, par Gueudeville, à Amsterdam. Elle doit avoir été imprimée pour la première fois à Louvain, vers 1515 ou 1516; mais cette date n'est pas très certaine. Ce livre, fort hardi pour l'époque, eut un succès d'enthousiasme sur le continent; il n'avait point paru, depuis la Renaissance, d'ouvrage latin qui déployât autant de verve et d'originalité, ni qui renfermât autant de passages remarquables sur les diverses réformes à introduire dans les lois et dans les mœurs.

Le voyage dans la république d'Utopie forme la matière de deux livres qui composent tout le roman. Dans le premier, Morus rapporte une conversation qui est censée avoir eu lieu entre lui, le voyageur et un ami; on y trouve un certain nombre d'excellentes observations sur l'état social et politique de l'Europe d'alors, sur la trop grande rigueur avec laquelle on châtiait le vol, sur l'envahissement des domaines par la grande propriété, sur le danger des armées permanentes, etc. Le second livre contient la relation du voyage de Raphaël Hythlodée à l'île d'Utopie, et c'est là que se trouvent toutes les maximes politiques, religieuses, économiques, philosophiques, les plus intéressantes et les plus

neuves, plus ou moins ornées ou dissimulées sous le manteau des fictions.

Une analyse détaillée du roman n'offrirait qu'un médiocre intérêt : il sera plus utile de résumer en quelques mots les principales idées de l'auteur relativement à la vie individuelle ou sociale, au gouvernement, aux lois et, enfin, à la religion.

1° *Les individus, les mœurs et la société dans la république d'Utopie.* — Le plaisir est la règle de toutes les actions, mais on n'admet que les plaisirs purs et vertueux; ceux de l'esprit sont les plus appréciés. Pourtant l'instruction, quoique fort estimée et recommandée, n'est pas obligatoire; elle doit rester libre. Les classes, dans les écoles et les collèges, n'ont lieu que le matin, pour que tous les artisans puissent en profiter. La métaphysique est peu en honneur. Quant à la politique, il est défendu aux simples citoyens de s'en mêler d'une façon quelconque.

La liberté individuelle est sacrée. On recommande le travail et la vie en commun, mais sans les imposer. L'agriculture est, à tour de rôle, la profession de tous les citoyens : il y a ainsi un échange perpétuel entre les ouvriers des villes et ceux des campagnes, aussi profitable à la santé qu'à la prospérité publiques. L'auteur s'attache avec amour à tout ce qui concerne l'agriculture; il émet parfois des idées originales ou heureuses, comme, par exemple, lorsqu'il préconise l'éclosion artificielle des œufs, dont on ne soupçonnait pas alors la possibilité. Tous les métiers sont estimés, sauf celui de boucher, uniquement réservé aux esclaves. Ceux qui exigent un travail pénible produisent d'autant plus que la durée de ce travail est plus courte et les repos plus nombreux.

Comme les ouvriers, les simples habitants de la ville doivent échanger de temps à autre leur résidence pour celle de la campagne, et réciproquement. Les habitations elles-mêmes à la ville doivent changer de locataires tous les dix ans.

La plus grande liberté est laissée pour les vêtements, qui

sont toujours simples et, par suite, uniformes; la mode est un travers parfaitement inconnu. L'or est méprisé, ravalé aux usages les plus vils, employé comme châtiment ou marque d'infamie, pour les chaînes des esclaves ou la ferrure des chevaux.

La condition des femmes est des plus douces. Rien ne peut rompre la sainte union du mariage, sauf dans certains cas fixés d'avance, où le divorce est admis. Les unions sont contractées par le libre choix des jeunes gens, mais sous le contrôle des parents et après un examen physique et moral aussi rigoureux que bizarre. Les enfants, comme à Sparte, sont enlevés d'abord à leurs mères et confiés à des nourrices, admises, dans une salle à part, aux repas communs. Quand les nourrissons ont assez grandi, on les soumet à une première éducation purement physique, obligatoire, celle-là, puis on les rend à leurs parents, qui, désormais, s'occupent seuls de leurs enfants.

Les vieillards et les infirmes sont l'objet des soins les plus délicats : on leur réserve des maisons communes, de véritables hospices, qui n'ont rien du caractère funèbre et humiliant de nos hôpitaux.

Il y a des esclaves; mais ce sont les malfaiteurs, les criminels, qui, après plusieurs admonestations et un certain nombre de condamnations à la prison cellulaire, se sont montrés rebelles à tout bon sentiment, incapables d'un retour au bien. Ceux-là deviennent les serviteurs publics et terminent leur misérable vie dans ces travaux forcés d'un nouveau genre.

Les repas en commun, quoique fort encouragés, restent toujours facultatifs; les dîners y sont courts et les soupers longs, comme il convient à des gens qui s'occupent dans la journée et qui ont le droit de se reposer le soir; on y attire les citoyens par la bonne qualité de la nourriture, par la musique et la lecture à haute voix, qui n'excluent pourtant pas les conversations entre voisins de table. La loi qui régit les marchés est bien faite aussi pour attirer les clients à ces tables communes; l'approvisionnement des hospices prime

tous les autres, puis vient celui des repas publics, et les particuliers doivent se contenter de ce qui reste.

2° *Gouvernement.* — Il est fondé à la fois sur la liberté et sur l'autorité. Son origine et sa raison d'être se trouve dans le pouvoir souverain du père de famille et dans l'obéissance affectueuse des enfants pour leurs parents. Le respect de la vieillesse est une des vertus fondamentales de la vie publique et privée; à table, les vieillards sont les premiers et les mieux servis; dans la rue, partout, on doit les saluer, même sans les connaître, et leur céder le pas.

La famille est l'élément de la société. A mesure que le cercle de la famille s'élargit, l'autorité est de plus en plus tempérée par la liberté. L'élection est à la base de tous les pouvoirs publics, mais c'est l'élection à plusieurs degrés. Le sénat est composé de députés renouvelés tous les ans. La discussion des affaires y a lieu avec méthode et non sans une sage lenteur; on ne peut voter une loi qu'en deuxième lecture, c'est-à-dire plusieurs jours après sa proposition, et il ne peut jamais y avoir déclaration d'urgence.

Le fonctionnarisme est une plaie inconnue dans le beau pays d'Utopie; les magistrats, phylarques et protophylarques, sont élus pour un temps limité, et leurs fonctions n'ont d'autre salaire que l'honneur. Le prince ne jouit que d'une puissance fort limitée; en guise de sceptre, il porte une gerbe de blé.

Le trésor s'alimente tout naturellement des revenus du domaine public, et cet argent n'est employé que pour soulager les misères, récompenser les services ou entretenir les repas et les plaisirs communs.

Quand la population augmente à l'excès, on envoie des colonies au dehors, mais à la charge pour celles-ci de renvoyer de temps à autre quelques essaims dans la mère-patrie.

Il va sans dire que la république d'Utopie, avec ses principes et son gouvernement philanthropiques, n'admet absolument pas la guerre, sauf dans le cas de légitime défense; quand elle est rendue nécessaire, on s'afflige d'une victoire

presque autant que d'une défaite. On a d'ailleurs des mercenaires, recrutés en petit nombre, pour garder les frontières, et, en cas de guerre, des milices nationales toujours exercées et prêtes à entrer en campagne, qui rendent les armées permanentes complètement inutiles.

3° *Les lois.* — Toute la législation repose sur ce principe, que la multitude des lois est inutile et même nuisible. Aussi les procès sont-ils vite jugés, plus souvent apaisés, et presque toujours prévenus par les magistrats. Il n'y a d'ailleurs que très peu d'occasions de procès, l'État étant le seul propriétaire et les particuliers n'ayant que l'usufruit des propriétés. Pour le même motif, et grâce aussi à l'institution des hospices, la mendicité est absolument inconnue.

Si les lois sont rares, en revanche elles atteignent les mœurs plus encore que les actes; elles surveillent, par exemple, les jeux, en permettent un certain nombre et proscrivent les autres. La chasse est défendue comme une récréation criminelle.

Les punitions, toujours rationnelles, ont pour but de réparer le dommage et surtout d'améliorer le coupable. La loi est relativement indulgente dans l'application des peines; c'est ainsi que, longtemps avant Beccaria, Morus trouvait que la législation de son temps infligeait aux voleurs ou à d'autres malfaiteurs des châtiments hors de proportion avec leurs crimes ou leurs délits, et sans qu'il en résultât aucun bénéfice pour les coupables ni pour la chose publique. La peine de mort était à peu près abolie; on ne la conservait que pour des crimes monstrueux et comme une sorte d'épouvantail destiné à contenir les natures foncièrement perverses. En revanche, pour tout délit ou crime, l'intention était punie aussi rigoureusement que le fait.

4° *La religion.* — De ce chef, la liberté la plus absolue régnait dans la république d'Utopie : on y considérait la multiplicité des religions et la diversité des cultes comme ne pouvant être que très agréable à Dieu. Aussi respectait-on toutes les sectes religieuses, même celles qui pratiquent et recommandent le célibat, mais on refusait toute tolérance

et toute indulgence aux impies comme aux fanatiques.

Il y a cependant un culte officiel, qui consiste en cantiques de louanges à Dieu, en courtes et humbles prières et en offrandes d'encens. Les prêtres de ce culte sont recrutés parmi les savants; ils doivent mener une vie exemplaire, et tous sont mariés. Pour les femmes, il y a des prêtresses qui président à leurs cérémonies et à leurs prières. Les jours de grandes fêtes, on se prépare aux cérémonies publiques par des jeûnes, par des purifications, par des confessions en famille. Dans certains cas, on peut être frappé d'excommunication; c'est le châtiment réservé aux athées, aux blasphémateurs, et il est appuyé par l'intervention du bras séculier.

Dans cette religion officielle, qui n'a rien d'obligatoire, il y a certains dogmes que doivent accepter tous ceux qui veulent faire partie de la communauté : le principal est la croyance à la vie future et aux récompenses de la vertu, à un paradis qu'il faut conquérir par la charité. Le suicide, réprouvé d'une façon générale, est autorisé en cas de maladie incurable, après avis des personnes compétentes et des magistrats. Les funérailles sont toujours très simples, mais jamais tristes, et même joyeuses, quand la mort a été douce, calme, ou subie avec fermeté. Le culte des morts est une loi de l'État : on rend des honneurs et on élève des statues aux ancêtres; on considère les parents et les amis comme étant, après leur mort, nos génies tutélaires, nos anges gardiens. La croyance à l'immortalité de l'âme s'étendait jusqu'aux dernières limites du monde des vivants; les bêtes même n'en étaient pas exceptées.

Signalons, en terminant, ce fait assez bizarre que l'auteur, tout en s'inspirant, pour une grande partie de ses doctrines religieuses, du sentiment chrétien, semble néanmoins vouloir repousser le christianisme et le présente comme étant inférieur aux diverses religions pratiquées dans son île. On a essayé de l'introduire chez les Utopiens, mais ils n'ont pas voulu ou su s'en accommoder, et préfèrent s'en passer. N'y a-t-il point là un signe des temps, une

conséquence manifeste du trouble d'esprit dans lequel ont vécu plusieurs générations du quinzième et du seizième siècles, et qui, obscurcissant les dogmes et compromettant l'essence même de la religion chrétienne, a dû en éloigner, d'une façon plus ou moins avouée, tant d'âmes généreuses et de consciences honnêtes?

II.

Nous savons peu de choses sur la personne et la vie de François Godwin. Né en 1561, il mourut en 1638, après avoir été, dans les dernières années de sa vie, évêque de Hereford. Il avait professé à Oxford, et c'est là, probablement, qu'il publia son utopie, vers 1600. C'était un érudit, et il a laissé, en outre, une *Histoire des évêques d'Angleterre* que l'on consulte encore avec fruit.

Son roman, intitulé : l'*Homme dans la lune,* ou, plus exactement, le *Voyage de Gonzalez dans la lune*, ne fut publié qu'après la mort de Godwin. Il avait pour modèles la *Vraie histoire* de Lucien, l'*Atlantide* de Bacon et l'*Utopie* de Morus; il servit lui-même de modèle à Cyrano de Bergerac, et, plus tard, à Swift. Il fut traduit en français dès 1648, dix ans après sa publication en Angleterre.

Le plus grand tort de cet ouvrage est d'être ennuyeux à lire. L'auteur, qui avait beaucoup de connaissances et des idées neuves ou ingénieuses sur bien des sujets, manquait d'art, d'imagination poétique, si l'on veut, et sa composition devait nécessairement se ressentir de ce défaut. Au milieu de ses fictions souvent peu intéressantes, il émet des propositions hardies pour l'époque et des idées parfaitement scientifiques, comme celle de la gravitation, de l'attraction, etc., ou des projets d'invention réalisés dans la suite, comme, au premier chapitre, celui d'appliquer pour les signaux un système qui ressemblait fort au télégraphe aérien. Il tenait, d'ailleurs, tout particulièrement à cette idée, et la développa dans une brochure à part, qu'il publia

peu de temps après son roman : aussi quelques savants anglais ont-ils voulu revendiquer pour lui la gloire de l'invention des télégraphes.

Pour tout ce qui concerne la philosophie, la politique, la religion, l'utopie de Godwin est vraiment primitive et enfantine, et l'on ne saurait la comparer, même de loin, à l'œuvre de son devancier. Il nous suffira d'en citer un court passage pour montrer sa faiblesse.

Il s'agit des lois qui régissent l'existence des habitants de la lune : « Pour le logement, les habits, la nourriture, il y est pourvu par l'ordre des principaux citoyens; ils n'y épargnent point le travail et le font néanmoins avec plaisir et comme en se jouant. Les femmes y sont douées d'une excellente beauté, et quand une fois un homme a aimé une femme, il ne désire plus jamais en voir une autre... Ils ne savent ce que c'est que le meurtre... La principale cause des grands avantages qu'ils ont, est que, par une inclination merveilleuse qui se tourne en habitude, jeunes et vieux abhorrent le vice autant qu'ils chérissent la vertu, et mènent une vie si calme, qu'il n'y a rien qui en puisse troubler le repos. Il est vrai pourtant que les dispositions des uns sont meilleures que celles des autres. » Et Godwin a une manière fort commode de remédier à cette inégalité : les moins favorisés, parmi ces excellents citoyens de la lune, sont tout simplement précipités sur notre planète sublunaire, où ils font souche de familles et de races condamnées à tous les vices et à tous les malheurs.

On voit que l'utopie de Godwin n'a rien de philosophique, et qu'elle ressemble fort à une pastorale, qui, sans les idées scientifiques qu'on y rencontre par moments, n'aurait absolument rien qui fût capable de fixer l'attention des esprits sérieux. Une utopie, en somme, n'a de raison d'être que si elle ment à son titre et si elle contient des idées pratiques, dont l'application, impossible à l'heure actuelle, ne le sera plus au bout de quelques années, ou, au pis aller, de quelques siècles. Il n'en est pas ainsi pour le *Voyage dans la lune*, que l'auteur aurait pu intituler aussi

bien : *Tableau du paradis terrestre* ou *d'un Monde idéal.* Notre Cyrano de Bergerac, en lui prenant sa fiction et même son titre, en a tiré un bien meilleur parti, et, un siècle après, Swift contribuait encore mieux à le faire oublier, tout en lui empruntant plus d'une idée pour ses *Voyages de Gulliver.*

III.

Le livre de mistress Manley, *la Nouvelle Atlantis,* passe pour un pamphlet, et même pour un fort méchant pamphlet, dont un honnête homme devrait à peine songer à rendre compte. C'est du moins ce que disent les critiques anglais, et les biographes du même pays nous font de l'auteur un portrait tel que l'on n'est guère tenté de faire plus ample connaissance avec l'original. Fille d'un ardent royaliste qui consacra sa vie et sa fortune à la défense des Stuart, miss Manley eut un gentilhomme français pour parrain et en prit son bizarre prénom de La Rivière, qu'elle changea ensuite en Rivella, de même qu'elle changea son titre de miss contre celui de mistress, —bien que le sacrement de mariage n'eût pas autorisé tout à fait cette substitution. Sa vie ne fut évidemment pas exemplaire; mais il y a des circonstances atténuantes. Devenue orpheline fort jeune, elle se trouva sous la garde d'un misérable, un ami de son père, qui, après avoir abusé de son innocence, l'abandonna aux hasards d'une existence dénuée de ressources, dans un temps peu scrupuleux, au milieu d'une société corrompue, au lendemain même des derniers désordres de la Restauration. Miss Manley fut, pour son malheur, recueillie et patronnée par une ancienne maîtresse de Charles II, la duchesse de Cleveland, dont elle devint la lectrice et l'amie. Née vers 1672, la jeune fille se trouva, vers l'âge de dix-huit ans, exposée à tous les dangers que pouvait courir son inexpérience dans un entourage pareil, et il ne faut pas trop s'étonner que sa vertu, déjà compromise par un infâme guet-apens, ait fini par sombrer entièrement dans ce tourbillon de corruption comme la puritaine

Angleterre en supporte quelquefois. Bref, elle devint femme galante, dans toute l'acception du terme, avec des haut et des bas dans sa fortune qui donnèrent ou ôtèrent successivement à sa dégradation le prestige ou le vernis de l'élégance et de la distinction. Elle mourut en 1724, à un âge relativement peu avancé, après avoir connu la misère, ou, du moins, la gêne et le triste cortège des infirmités et des maladies. Un seul ami prit sa défense contre tous ces fanfarons de vertu qui croyaient se faire valoir en fulminant contre elle après sa mort. Mais cet ami n'était pas le premier venu ; c'était Swift en personne, qui, du reste, avait toujours eu un faible pour elle (*honni soit qui mal y pense!*) et dont les deux lignes d'oraison funèbre valent bien des panégyriques : « Je lui donne des regrets sincères, écrivait-il au lendemain de sa mort ; elle avait, pour une personne de son espèce, des principes très généreux, beaucoup de bon sens et beaucoup d'invention. »

Il est donc permis de croire que mistress Manley ne fut pas tout à fait aussi perverse que veulent bien le dire ses historiens. Ceux-ci lui reprochaient un crime autrement grave que ses faiblesses de cœur ou le relâchement de sa conduite : c'est d'être restée fidèle aux convictions de son père, l'intrépide Cavalier, et aux amis de son enfance, les tories, même après l'avènement de Guillaume III ; c'est surtout d'avoir toujours, dans ses ouvrages, poursuivi les whigs de ses sarcasmes les plus mordants, de ses satires les plus violentes. Un trait pourtant qu'ils ne peuvent contester semble prouver que Swift a raison et qu'il y avait du bon dans cette pécheresse. Lorsque la *Nouvelle Atlantis* parut, sans nom d'auteur, comme de juste, le ministère poursuivit l'éditeur. Mistress Manley, que rien n'obligeait à un pareil dévouement, se dénonça elle-même, dès le lendemain, et fut incarcérée pendant plusieurs jours ; on voulait par tous les moyens l'obliger à nommer les personnes de la haute société de Londres qui lui avaient fourni certains renseignements sur les actes ou les paroles des fonctionnaires mis en scène dans son roman ; elle s'y refusa obstinément et finit par être

mise en liberté, grâce aux réclamations de son avocat et à la loi d'*habeas corpus*.

Les mêmes attaques que l'on a dirigées en Angleterre contre sa vie l'ont été contre ses ouvrages, et, à en croire certains critiques, sauf quelques tragédies assez anodines, elle n'a jamais écrit que des ouvrages immoraux et même *obscènes*, pour me servir de leur propre expression. Ce reproche s'adresse plus particulièrement à la *Nouvelle Atlantis*, qui parut vers 1710, sous ce titre un peu long : « Mémoires secrets et mœurs de différentes personnes de qualité des deux sexes, datés de la Nouvelle-Atlantide, île de la Méditerranée, écrits originairement en langue italienne, et traduits sur la troisième édition de la version française. » Ce roman, ou, si l'on veut, ce pamphlet, eut un succès considérable, comme le prouvent, outre les persécutions dont il fut l'objet, les traductions qui en furent faites sur le continent : la première, en français, que je connaisse, parut à La Haye, en 1713. La liaison de mistress Manley avec Swift et d'autres écrivains en renom fit supposer qu'elle avait eu de très hauts et illustres collaborateurs. On ne peut rien prouver ni pour ni contre cette allégation ; mais il est permis de remarquer qu'elle a écrit beaucoup d'autres ouvrages, dont quelques-uns n'ont pas manqué de retentissement, et qu'on n'a jamais songé à lui en contester la paternité.

La *Nouvelle Atlantis* est évidemment un roman historique et satirique, qui touche trop souvent au pamphlet ; mais on y trouve des idées générales, de nombreux passages ayant un caractère politique ou philosophique, et des fictions parfois ingénieuses, qui nous permettent de la considérer aussi comme une utopie ; et c'est à ce dernier titre que nous en ferons un très rapide examen[1].

La fiction n'a rien d'original. Astrée, dégoûtée des hommes, veut quitter la terre pour la seconde et la dernière fois ;

1. C'est ce qui semble ressortir assez clairement de ce titre même d'*Atlantis*, emprunté à Bacon, et du mot d'*Utopie*, appliqué dans le courant de l'ouvrage au pays dont il est question, par allusion au livre de Morus dont il est parlé plus haut.

elle rencontre la Vertu, sa mère, proscrite comme elle. Après avoir gémi ensemble sur la corruption des mortels, elles se rendent dans l'île appelée la Nouvelle Atlantis, désignation sous laquelle il faut reconnaître l'Angleterre, et, là, de nouveaux personnages allégoriques, comme la princesse Renommée, l'Intelligence, etc., les mettent au courant de l'histoire et des mœurs du pays, — c'est-à-dire de l'Angleterre, entre 1683 et 1710. Les aventures scandaleuses ne manquent pas à ce récit, il faut le reconnaître, mais elles sont généralement présentées de façon à ne pas produire un effet immoral; l'auteur, au contraire, semble toujours vouloir prendre le parti de la vertu et des bonnes mœurs, malgré la légèreté incontestable de certaines anecdotes, à laquelle on reconnaît sans peine l'influence encore toute récente de la Restauration. Ce que nous reprocherions plus volontiers à mistress Manley, c'est l'abus des commérages, des petites médisances et des racontars inutiles; mais dans tout ce fatras il y a de nombreux passages où se trouve une fine observation des mœurs, une vive peinture des vices et des ridicules de la société, et surtout, au point de vue qui nous occupe spécialement, une conception très nette de ce que devraient être l'état idéal et la société parfaite.

En ce qui concerne d'abord la société, l'auteur, qui est femme, se préoccupe naturellement beaucoup de la condition des femmes. Sur la question du mariage, elle est d'accord avec tous les moralistes pour demander que les unions ne soient point formées par l'intérêt, et que les époux ne soient pas, comme cela se voit trop fréquemment, étrangers l'un à l'autre et réellement séparés dès le lendemain du mariage.

Si les unions sont malheureuses, l'auteur avoue que cela tient en grande partie aux nombreux défauts des femmes, à la manie qu'elles ont d'étaler leurs toilettes et de promener leur coquetterie dans les jardins publics, à leur habitude de médisance et de calomnie, en honneur surtout chez les grandes dames.

« Dans ce siècle corrompu, les dames partagent leur vie

entre la toilette et le jeu, plaisirs qui ont le pas sur tous les autres, et dans lesquels une femme perd son temps et son repos, néglige son mari, le ruine même souvent, et, ce qui est encore pis, ajoute quelquefois à la perte de son argent la perte de son honneur.... C'est au Prado que les belles dames, lorsqu'elles sont bien parées, viennent étaler leur magnificence et recueillir de la poussière au lieu de respirer un air pur. Les nouvelles mariées y viennent faire voir leurs équipages; les belles nouvellement débarquées et qui ont envie de faire plaisir au public commencent toujours par se montrer au Prado... Les femmes des sénateurs y viennent apprendre les modes et faire envier leurs bijoux aux dames de la cour... La demoiselle campagnarde elle-même se fait traîner ici par ses maigres haridelles, et se donne en spectacle avec ses toilettes ridicules et ses airs paysans; car ici l'on se moque volontiers les uns des autres. »

Aussi, pour remédier à cet état de choses, mistress Manley propose-t-elle des règles excellentes pour l'éducation des femmes; c'est peut-être ce qu'il y a de mieux dans la partie positive, assez restreinte, de cette utopie, qui procède, généralement, à l'inverse, par l'ironie et la satire, c'est-à-dire par exclusion. On pourrait citer presque en entier ce chapitre de *l'Éducation de Charlotte*, qui a le mérite d'exposer, avant Locke et Rousseau, des idées fort judicieuses sur cette délicate matière. En voici les passages saillants :

« Son père voulut qu'elle devînt un modèle de vertu et de sagesse. La lecture des romans, des poésies trop libres, les airs tendres et passionnés, l'opéra, la comédie, la vue des peintures trop légères, tout cela lui était interdit... Elle n'avait que des divertissements innocents, des promenades solitaires, de bons livres; on l'éloignait de tout ce qui s'appelle passion; on lui apprenait à ne se point abandonner à la crainte ni à l'espérance, à ne jamais rien désirer avec trop d'empressement, à se garder de ces aversions et de ces amitiés qui sont l'effet d'un entêtement auquel les jeunes gens sont si sujets. On l'avertissait de bonne heure des défauts qu'on remarquait en elle, afin qu'elle s'en corrigeât.

Comme on trouvait qu'elle avait un trop grand désir d'être applaudie et de faire briller son esprit, son père tâchait de lui faire comprendre que le véritable esprit ne consiste point à parler beaucoup, mais à parler juste; ... que l'amour-propre et la coquetterie sont choses incompatibles avec le véritable honneur, dont la marque et le caractère sont le silence et la modestie. Il lui citait l'exemple de ce philosophe qui, entre toutes les vertus, fit choix du silence, afin de pouvoir par là donner son attention aux défauts des autres et cacher en même temps les siens. « Plus vous avez d'esprit, lui di-
« sait-il, et plus vous devez éviter de le faire paraître, de
« peur d'exciter l'envie de celles qui, fâchées de vous voir
« briller avec avantage, ne manqueraient pas de vous haïr.
« Le plus grand plaisir de la conversation consiste évidem-
« ment à parler plutôt qu'à écouter; et comme chacun pré-
« tend avoir le même droit, on n'aime point à le voir usur-
« per. On regarde donc ceux qui veulent primer en com-
« pagnie comme des tyrans qui veulent troubler la douceur
« des sociétés et ravir la liberté des suffrages. » Il s'efforçait de lui persuader que ce violent désir de plaire, né avec la plupart des femmes, était la perte de la vertu...; qu'il était bien plus beau de mériter l'estime des gens que de travailler à surprendre leur tendresse... etc. »

On trouve disséminées dans l'ouvrage beaucoup d'autres maximes aussi générales, qui peuvent paraître banales aujourd'hui, mais qui étaient assez neuves pour l'époque, et qui, en tout cas, sont excellentes et fort bien présentées, soit contre la cupidité, l'amour insatiable des richesses, qui est malheureusement de tous les temps, soit contre la passion du jeu, plus particulière à son siècle, qui déshonore et ruine les familles et ôte même la vertu aux femmes, soit enfin contre l'habitude des jurons, si répandue dans la société anglaise d'alors. Voici, sur ce sujet, une page presque éloquente où il s'agit, il est vrai, des hommes du commun plutôt que des personnes de distinction; mais celles-ci devaient aussi, dans l'esprit de l'auteur, profiter de la leçon :

« Cette fermeté que vous admirez dans tous nos marins

ne vient que de leur stupidité; si elle partait d'un bon principe, on ne leur entendrait pas proférer des blasphèmes dans le moment même qu'ils sont près de périr... Ces malheureux, pour la moindre bagatelle, invoquent Jupiter, mais c'est pour le prier de les détruire et de les réprouver éternellement (allusion au juron national de *goddam!*)... Avez-vous entendu, parmi plus de dix mille matelots, retentir ce nom de Jupiter pour autre chose que pour le blasphémer? Ils le prennent ainsi à témoin pour un million de faussetés, et sur les plus vaines ils font des imprécations horribles et se dévouent volontairement à une éternelle destruction. Si le grand Jupiter les prenait au mot en les précipitant dans les abîmes, ils n'auraient même pas lieu d'appeler de cette sentence exécutée à leur requête. »

On voit que la satire s'adresse ici au peuple tout entier, et que, contrairement aux habitudes de la plupart des moralistes, notre auteur ne distingue pas entre l'homme simple ou grossier et le personnage corrompu par une civilisation raffinée; son opinion est formelle sur ce point, et nous pourrions citer plus d'un passage où mistress Manley ne cache pas son sentiment sur les paysans et leur prétendue moralité, qui n'est qu'une corruption moins hypocrite et tout aussi profonde.

En politique, quoique tory, elle a des idées fort libérales. Elle part de ce principe, plus moderne encore qu'anglais, que le roi est né pour son peuple, et qu'il a, en réalité, reçu son pouvoir comme un dépôt de ses sujets. Le portrait du despote puni et repentant est parmi ses morceaux les plus vivement écrits :

« Désir maudit du pouvoir arbitraire, s'écrie le prince, à quoi m'as-tu exposé! Que mes malheurs servent au moins d'avertissement à tous les monarques! Que mon exemple leur apprenne dans quels périls les entraîneront toujours de trop vastes projets s'ils entreprennent de séparer leur propre intérêt de celui de leurs peuples, et s'ils s'obstinent à établir des lois qui passent les bornes de la justice! Je vais périr misérablement, et, par ma mort, satisfaire à la

justice des dieux irrités, abandonné de tout le monde, trahi et perdu par ces mêmes favoris et ces faux amis qui flattaient mon injustice, et qui, par leur approbation, m'encourageaient à suivre une mauvaise voie ! Sans leurs conseils, je n'aurais jamais tenté de porter les choses jusqu'à l'excès... Mais que les dieux compatissants prennent mes peuples sous leur protection ; que ma vie et celle de mon enfant apaise leur colère ! »

Il y a évidemment dans ces quelques lignes une réminiscence des nombreux passages analogues que l'auteur avait pu lire, à ce moment-là même, dans le *Télémaque;* mais elles nous semblent emprunter un caractère plus particulier et un accent plus vrai à ce fait que mistress Manley avait vu tomber sous le poids de ses fautes et de ses crimes une monarchie à laquelle, à l'exemple de son père, elle voulut rester attachée jusqu'à la mort. Dans beaucoup d'autres endroits on trouve exprimée avec la même énergie généreuse la revendication des droits des citoyens et surtout des malheureux ; partout on reconnaît sa haine profonde pour le despotisme, sa colère contre les oppresseurs du peuple, son mépris, surtout, pour les parvenus, qui sont toujours les plus fiers et les plus insupportables des tyrans. La vénalité des charges, et principalement des offices militaires, lui suggère fréquemment aussi de judicieuses et amères réflexions.

Les idées religieuses ne manquent pas dans le livre, et l'on y rencontre souvent la discussion des grands problèmes dont se tourmente l'humanité. L'auteur n'admet pas qu'on doute de la Providence, et elle revient assez volontiers aux objections qui s'élèvent contre cette croyance. Après avoir présenté avec autant de force que de vérité les théories des matérialistes et des athées, elle les réfute avec une vigueur et une netteté qui étonnent chez une femme et qui ont pu justifier ce soupçon de collaboration dont nous avons parlé en commençant. L'objection la plus redoutable lui paraît venir de ces guerres si nombreuses, si atroces, et de leurs succès souvent si peu conformes à l'idée que nous nous fai

sons de la justice éternelle : là encore elle s'inspire des principes du spiritualisme le plus élevé pour résoudre cette apparente antinomie et justifier de son mieux la Providence.

Enfin, même dans les questions relatives au culte et au clergé, mistress Manley se range toujours du côté de la vieille tradition anglicane et ne dissimule pas sa prédilection pour une religion fortement établie, pour un clergé constitué en hiérarchie, contrairement aux tendances des presbytériens et des indépendants. C'est la partie la moins originale de l'ouvrage et la moins intéressante pour nous, et l'on y chercherait vainement la largeur de vues et la liberté d'idées que nous avons remarquées à cet égard dans l'*Utopie* de Morus.

Celle-ci reste, en somme, le plus remarquable des trois ouvrages que nous venons d'examiner, et on y trouve développées ou indiquées à peu près toutes les réformes que les utopistes anglais ont réclamées depuis. Le roman de Godwin est plus humoristique et celui de mistress Manley plus satirique. Mais ces trois auteurs méritent également de fixer notre attention par le bon sens et le courage avec lequel ils ont, sous des formes diverses, attaqué les abus, les vices ou les travers de leur temps.

LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE TOULOUSE

EN 1790

ET LE BIBLIOTHÉCAIRE CASTILHON

Par M. LAPIERRE[1].

J'apporte à l'Académie un document qui est de nature à l'intéresser. Mais avant de le lire, je voudrais en faire revivre l'auteur devant vous. Il s'agit de Castilhon[2], ancien bibliothécaire, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, et de l'Académie des Jeux Floraux. Le premier volume (2e partie, 2e série) de nos *Mémoires* contient deux pages consacrées à Castilhon. Né à Toulouse en 1720[3], il partit jeune pour Paris avec Marmontel son ami. Il composa plusieurs ouvrages. L'*Encyclopédie* renferme un grand nombre d'articles de Castilhon. Il revient à Toulouse, où M. de Brienne le nomme bibliothécaire du collège royal en 1782. « Poète aimable, écrivain distingué, habile critique, Castilhon jouissait de l'estime générale. » Tel était l'éloge très laconique contenu dans nos *Mémoires*. C'était peu. Castilhon mourut au commencement de l'année 1799. Les professeurs de l'École

1. Lu dans la séance du 7 février 1889.
2. Castillon ou Castilhon (ancienne orthographe que nous conservons).
3. La *Biographie toulousaine* porte : en 1718. Elle donne la nomenclature des ouvrages de Castilhon et ajoute qu'ils sont « des titres bien faibles pour la postérité ».

centrale, ancien Collège royal, écrivirent à l'administration du département : « Vous avez senti comme nous la perte que l'École centrale vient de faire dans la personne du citoyen Castilhon. Vous savez que ce vieillard respectable, infatigable dans ses travaux, a enrichi la bibliothèque de quinze mille volumes et des débris de la sienne propre ; qu'en un mot, il était à la tête de tous les établissements relatifs aux arts et aux sciences, qu'il n'a cessé d'éclairer et d'encourager. » Castilhon, le premier, présenta un projet pour la formation d'un musée de tableaux, et il fut — ceci intéresse particulièrement l'Académie — un des fondateurs du *Lycée* en 1797[1]. Le 10 floréal an VI (avril 1798), Castilhon prononça le discours d'ouverture en séance solennelle. « Avant la Révolution, disait-il, les lettres, les sciences et les arts étaient divisés en différentes corporations sous le nom d'Académies... L'Institut national et le Lycée de Toulouse les ont tous réunis. » Il célèbre l'influence des lettres et des arts sur les mœurs. « ... Puisse cette Société naissante rendre à cette commune les mœurs douces et l'éclat littéraire... »

Un hommage dithyrambique fut rendu l'année suivante (1799), dans la séance publique du Lycée, par le président Gaspard Lafont, à Castilhon qui venait de mourir. « ... L'ami de tous les gens de bien, le patriarche de la littérature en France, le modèle des littérateurs et des savants, votre fondateur, notre tendre père à tous est dans la tombe. Vous ne verrez plus parmi vous ce vieillard vénérable dont le zèle toujours actif ranimait notre émulation. Un froid cercueil enferme et dévore cette tête précieuse dans laquelle soixante et dix années d'étude avaient réuni toutes les connaissances humaines... » Le panégyriste racontait ensuite la vie de Castilhon, ayant dès sa jeunesse un goût prononcé pour les lettres, couronné aux Jeux Floraux et partant pour Paris

1. Le *Lycée* succéda à l'*Académie royale des sciences de Toulouse* et vécut pendant la période de 1797 à 1804. La bibliothèque de la ville possède un *Recueil des ouvrages lus dans les séances du Lycée.*

vers 1754. Le « tumulte des camps » l'éloigne un instant de ses études privilégiées. Il avait été entraîné en Allemagne, d'où il revint bien vite, et le voilà en relations d'amitié avec Gresset, Voisenon, Lalande, Diderot, Marmontel, Grétry, Favart..., tous les artistes, tous les savants, tous les hommes célèbres du temps. Il était fêté par la ville et la cour. Il rentra néanmoins à Toulouse et fut immédiatement choisi par M. de Brienne pour administrer la bibliothèque du Collège royal. « ... Il l'a surtout enrichie, ajoute l'auteur de l'éloge, de manuscrits, d'éditions magnifiques et rares. Infatigable malgré son grand âge, il n'a pas cessé un seul instant de provoquer, d'opérer des échanges utiles. Il a fait plus : il a acquis de ses propres deniers un nombre considérable de volumes pour la bibliothèque, à laquelle il en a fait don par sa générosité naturelle, sans en parler à personne au monde et, pour ainsi dire, sans s'en apercevoir. Et cependant, lorsqu'il se livrait à cette générosité admirable, il éprouvait toutes les privations occasionnées par les circonstances; il était réduit à vendre bien des meubles nécessaires et son argenterie... Le dénuement affreux, les alarmes, les angoisses cruelles l'attendaient à la fin de sa carrière. Vous qui l'avez vu présider la dernière assemblée, vous qui fixiez avec admiration sa figure vénérable et riante, vous ne saviez pas que le cœur de ce bon vieillard était dévoré d'amertume. »

Malgré l'emphase de certaines expressions, l'hommage est touchant; on sent qu'on est en face d'un homme de bien, dont la vie a été utile. Et c'est là, en effet, le caractère principal de l'existence de Castilhon : le bibliothécaire doit surtout nous occuper ici. Depuis 1782, la bibliothèque du Collège, qui devint plus tard la bibliothèque de la ville, fut confiée à ses soins et à sa vigilance. Le document que nous allons lire dira suffisamment comment il comprenait sa fonction et ce qu'il voulait faire de cet important dépôt.

Castilhon resta bibliothécaire pendant toute la Révolution; il organisa le travail immense de prise de possession, de triage, de classement des livres qui arrivaient par accrois-

sement à la suite des nouveaux décrets[1], et qui avaient appartenu aux maisons religieuses. Il y a là tout un chapitre à faire sur la formation et l'organisation de notre bibliothèque publique pendant la période de transition et jusqu'au moment où la ville eut à sa charge l'administration et l'entretien de ce vaste dépôt (juin 1804). Il existe, aux archives départementales, des dossiers contenant de nombreuses lettres officielles de Castilhon qui permettront d'écrire avec sûreté ce chapitre intéressant.

Le *Mémoire* que nous allons reproduire sera comme une préface naturelle. Il indique d'une façon claire et précise la situation de notre bibliothèque en 1790, les premiers éléments dont elle a été formée, les accroissements successifs qui l'ont enrichie, la qualité et le choix des ouvrages, les nécessités d'un bon service et d'un classement régulier, les obligations du bibliothécaire, etc.

Nous verrons enfin la suite donnée au *Mémoire* de Castilhon par le district de Toulouse, par le Directoire du département et par le président de l'Assemblée nationale, qui avaient reçu la communication de ce document.

1. Décret du 8 pluviôse an II (janvier 1794). Aussitôt après la publication de ce décret, les administrations furent invitées à dresser un recolement des inventaires des livres et manuscrits des corps et communautés ecclésiastiques, des livres des émigrés, des condamnés, ensemble des objets d'histoire naturelle, des instruments de physique, de mécanique, des antiques, médailles, pierres gravées, tableaux, dessins, gravures, plans et autres monuments des arts et d'instruction, et à en adresser des copies au département et au comité d'instruction publique. Les administrations devaient proposer un emplacement pour y établir une bibliothèque publique. Castilhon déclara que l'emplacement de la bibliothèque du Collège était ou serait assez vaste lorsqu'on aurait réparé les salles annexes et la galerie qui précédait la salle de lecture (local actuel du premier étage).

« *Mémoire concernant la bibliothèque du ci-devant Collège royal de Toulouse, en particulier, et les Bibliothèques nationales, en général, présenté aux administrations de la Haute-Garonne et du district de la commune, les 5 octobre 1790 et 26 janvier 1791, envoyé par ces administrations à l'Assemblée constituante, par le citoyen* Castilhon, *bibliothécaire du Collège national, secrétaire perpétuel de l'Académie des Jeux-Floraux et de l'Académie des sciences de Toulouse.*

« Chargé depuis 1782 de la bibliothèque publique du Collège royal, témoin des avantages que mes compatriotes en retirent journellement, j'ai pensé que de semblables établissements, dans tous les chefs-lieux des départements où il n'en existe point, entretenus aux frais de la nation, protégés et surveillés par les administrations, pourroient hâter les progrès des lumières dans toute la France.

« Dans le nombre des établissements utiles que la ville de Toulouse doit à son archevêque Brienne, la bibliothèque du Collège national, rendue publique par ses soins, en 1786, n'a pas été le moins avantageux; et, certainement, ce sera celui qui se soutiendra le plus longtemps, s'il est administré comme il mérite de l'être.

« Lorsqu'elle fut formée, il y avoit à Toulouse trois bibliothèques publiques : celles des Cordeliers [1] et des Doctrinaires [2], peu considérables l'une et l'autre, négligées à cause de la modicité des fonds assignés pour leur entretien, et la bibliothèque dite du Clergé [3], qui avait été rendue publique,

1. La bibliothèque des Cordeliers devait son origine à un legs important fait, en 1683, à cette communauté, par Jean-Georges de Garaud, sieur de Donneville, président au Parlement de Toulouse. Le testament portant le legs de la bibliothèque du président existe dans la collection des manuscrits de Toulouse, nº 884 du catalogue.

2. Le fonds principal de la bibliothèque des Doctrinaires de Saint-Rome était dû à un don de M. de Bertier, évêque de Rieux, mort en 1705.

3. Fondation de l'abbé d'Héliot, professeur à l'Université de Tou-

depuis peu d'années, par les soins du même prélat. Celle-ci offre une nombreuse collection de livres propres aux études ecclésiastiques, quantité d'ouvrages relatifs à l'histoire, aux sciences, les principaux articles de littérature ancienne et moderne.

« La bibliothèque du Collège national, formée de celle de feu M. Le Franc de Pompignan, du cabinet de M. Garipuy, directeur général des travaux de la province de Languedoc, et des débris de celle des jésuites, est la plus complète de toutes pour l'histoire, les belles-lettres, les sciences, la théologie et la jurisprudence. Elle est la plus précieuse par le choix des ouvrages anciens et modernes, par la beauté et la rareté des éditions, par la quantité d'articles anglais, italiens, espagnols, et par un assez grand nombre de manuscrits. On y trouve des livres qui, des meilleurs cabinets, et entre autres ceux de Racine[1], père et fils, de MM. de Bose, Secousse, avaient passé dans celui de Le Franc de Pompignan. On peut assurer qu'il y a peu de bibliothèques,

louse, né en 1695, mort en 1779. C'était en 1772 que l'abbé d'Héliot fit don au diocèse de huit mille volumes, nombre que vint encore augmenter la libéralité de l'archevêque Loménie de Brienne. Le fonds du clergé a été définitivement réuni à la bibliothèque de la ville, en 1866.

1. On remarque des notes marginales de la main du célèbre poète : dans un *Eschyle*, texte grec, traduction latine, vers par vers, commentaire de Thomas Stanley, publié à Londres, en 1663, in-4°. Le nom de Racine est sur le titre. Les notes se trouvent principalement dans les « Choephores. » Écriture fine, nette et très régulière; — dans un *Sophocle*, édition de Paul Étienne, 1603, in-4°. A la suite des tragédies, on lit la note suivante. « *Strophe :* Lorsque les danseurs « alloient de la droite à la gauche, ce qui exprimoit le mouvement du « ciel qui se meut de l'Orient à l'Occident. *Antistrophe :* Lorsque les « danseurs alloient de la gauche à la droite, ce qui marquoit le mou« vement des planètes, qui vont du couchant au levant. *Épode :* Les « danseurs demeuroient immobiles, ce qui exprimoit l'immobilité de « la terre. »

Dans un *Euripide*, édition de Paul Étienne, 1602; in-4°. Nombreuses notes marginales.

On peut citer une édition des *Lettres de Cicéron*, 1649, in-12, contenant des notes nombreuses, et « la pratique du Théâtre, » édition de Paris, 1657, in-4°, avec des notes sur une des gardes du volume.

dans la capitale même, fréquentées par un aussi grand nombre de lecteurs.

« Cette bibliothèque exige donc une attention et des soins plus suivis qu'une collection qui seroit plus nombreuse, mais dont les livres seroient moins précieux. Elle rend indispensable l'acquisition des meilleurs ouvrages et surtout celle des volumes qui font suite aux grandes collections, telles que les académies, les voyages, les grands corps d'histoire, etc., etc.

« Les deux classes les plus complètes sont l'histoire et les belles-lettres ; ce sont celles qui offrent un plus grand nombre de belles éditions. M. Le Franc de Pompignan avoit eu la plus grande attention à former une collection choisie de poètes grecs, latins, français, anglais, italiens et espagnols[1].

« On désireroit qu'il y eût eu des fonds attachés à l'entretien de la bibliothèque, qui eussent permis de continuer cette acquisition, interrompue depuis la mort de ce savant littérateur.

« Après ces deux classes, les moins incomplètes sont celles de la théologie positive et des mathématiques. La première est formée de tout ce qui a pu être conservé de la bibliothèque des Jésuites[2], et des meilleurs articles dans ce genre de

1. La bibliothèque de Lefranc de Pompignan fut achetée pour le « Collège royal » par M. Loménie de Brienne, moyennant la somme de 56,000 francs (août 1785). L'archevêque de Toulouse faisait partie de l'administration du *Collège royal*, qui, en 1789, devint le *Collège national;* en 1795, l'*École centrale.* La bibliothèque resta toujours dans le même local, et, en 1804, l'entretien en fut confié à la ville.

2. La bibliothèque des Jésuites de Toulouse, formée de vingt-cinq à trente mille volumes, fut presque entièrement dévastée, après leur expulsion ; tout ce qu'il y avait de précieux fut enlevé : « A mon retour de la capitale, dit Castilhon, j'eus beau demander des manuscrits indiens, des rouleaux sur des feuilles de papyrus, de soie, coton, écorces, et mille autres curiosités que j'y avois vues dans ma jeunesse, une suite nombreuse d'ouvrages sur les sciences, et notamment sur les trois règnes de l'histoire naturelle; tout avoit été réduit à quelques ouvrages de littérature ancienne, à quantité de livres ascétiques et de théologie, à quelques éditions des saints Pères, etc. ; de

celle de Pompignan; elle comprend tous les polyglottes, une riche collection de bibles dans presque toutes les langues, quelques bonnes concordances, les collections des conciles, un choix de livres de liturgie, les meilleures éditions des Pères. Quant aux autres parties, on s'est borné à quelques traités de théologie morale, aux principaux ouvrages polémiques, concernant la religion, aux meilleurs sermonnaires. On n'a gardé que très peu de chose de la théologie scholastique.

« Le cabinet de Garipuy, acquis par le Collège, contenoit plusieurs ouvrages d'algèbre, de géométrie et d'astronomie, quelques bons livres concernant la physique et les arts, très peu d'histoire naturelle, de botanique et de minéralogie. Les bons articles qu'offrent ces facultés sont en petit nombre. La médecine ancienne est moins incomplète. Quant à la chimie, il paroît singulier que la province ayant établi à grands frais une école et un laboratoire de chimie, dans le Collège[1], on ne trouve dans sa bibliothèque que fort peu d'ouvrages sur cette science : encore a-t-il fallu que le bibliothécaire, pour satisfaire aux demandes des lecteurs, ait fait les avances des volumes concernant les nouvelles découvertes.

« La classe de la jurisprudence se borne aux textes des lois canoniques et civiles, aux meilleurs ouvrages de droit naturel et de droit public, aux grands corps des lois romaines, des ordonnances du Louvre. En général, dans toutes les parties, il y a plus ou moins à compléter, des livres à réparer, plusieurs à relier; mais ces opérations exigent des fonds considérables.

sorte que ce qui a pu être conservé de ses restes, et qui se trouve dans la bibliothèque du Collège national, ne va pas à quinze cents volumes. »

1. Il existe, aux archives de la Préfecture, un certificat ainsi conçu : « Lorsque les États de Languedoc ont fait construire les bâtiments destinés aux classes de physique et de chimie, ils firent bâtir en même temps trois logements : l'un pour le bibliothécaire, l'autre pour le professeur de physique et l'autre pour le professeur de chimie..... Ces bâtiments ont été faits sous ma direction, étant, à cette époque, inspecteur des travaux publics dans la sénéchaussée de Toulouse, 29 décembre 1715, Laupies, signé. »

« L'administration du ci-devant Collège, par sa délibération du mois de septembre 1782, ordonna une somme de douze cents livres pour être employée, tous les ans, à l'acquisition des livres nouveaux; mais cette somme n'a jamais été payée. Il seroit du moins aisé de compléter les parties faibles de cet établissement au moyen des bibliothèques des maisons religieuses supprimées, ce qui diminueroit d'autant les sommes qu'exigera l'acquisition des articles qui manquent.

« Il seroit à désirer que le Gouvernement choisît des gens de lettres d'une probité reconnue, qui, sous leur responsabilité, se rendroient dépositaires de ces collections. Qui ne sait combien il est aisé de ruiner la bibliothèque la plus précieuse, sous l'œil même le plus perçant et le plus attentif, soit en substituant les éditions les plus communes à des éditions souvent inappréciables par leur rareté, soit en cachant le larcin par l'enlèvement des reliures, qu'une main exercée fait servir à recouvrir des bouquins de même format, soit en dépouillant les livres imprimés des gravures les plus belles, et les anciens manuscrits des miniatures qui, souvent, en font tout le prix, soit de mille autres manières, dont toutes les grandes bibliothèques n'offrent que trop d'exemples.

« On voit combien il seroit essentiel d'avoir, dès à présent, des catalogues exacts des bibliothèques des maisons religieuses supprimées, afin que, à la diligence du département ou du district, on pût compléter le plus tôt possible les deux bibliothèques publiques du Clergé et du Collège national.

« Après que les bibliothèques publiques actuellement existantes se seroient complétées, ce qui resteroit de livres dans celles des communautés religieuses suffiroit pour la formation des bibliothèques des chefs-lieux de départements qui n'en ont point. La plus grande difficulté peut-être seroit de trouver un assez grand nombre de personnes instruites auxquelles on pût confier ces dépôts et leur entretien.

« Cet emploi délicat et pénible de bibliothécaire ne convient pas à toute sorte de gens de lettres. S'il ne s'agissoit que de donner des livres aux lecteurs à mesure qu'ils se présentent,

il n'est point de libraire qui, après quelques années d'exercice de sa profession, ne fût propre à cette distribution routinière; « mais il y a, disent les auteurs de l'*Encyclopédie*, peu de fonctions littéraires qui demandent autant de talent que la place de bibliothécaire. » En effet, s'il n'a pas un grand fonds de littérature, comment pourra-t-il indiquer à ceux qui le consultent les auteurs qui peuvent les éclairer sur telles ou telles matières? Dans cette immense quantité de livres imprimés et qui s'impriment journellement, qu'est-ce qui dirigera son choix ?

« Outre ces connoissances, celle de la bibliographie, qui ne s'acquiert que par un long usage, est indispensable au dépositaire d'une grande bibliothèque. Sans elle, de quelles ruses et de quelles erreurs ne sera-t-il pas le jouet? C'est souvent la rareté d'une édition, c'est souvent la beauté qui en fait le prix; saura-t-il dans quel cas il doit préférer l'une à l'autre? Sans ces notions, un bibliothécaire exposera ses commettants à mille dépenses superflues; il formera une collection nombreuse, mais mal choisie, une grande, mais non une belle bibliothèque.

« Ce n'est pas assez que le dépositaire d'une bibliothèque publique réunisse les talents et le savoir. Dans la plupart des places, avec de la probité, l'homme attaché à ses devoirs les remplit sans s'exposer au moindre reproche; mais un bibliothécaire doit nécessairement aimer ses fonctions pour s'en acquitter dignement. Eût-il la probité la plus sévère, s'il fait son devoir sans y trouver d'autre plaisir que celui de le remplir avec exactitude, il ne s'y livrera jamais avec le même amour qu'un homme de lettres, qui, ayant passé la plus grande partie de sa vie parmi les livres, en a la passion. Il n'est ni possible ni nécessaire qu'il les connoisse tous, mais il est essentiel qu'il ait l'ambition de les connoître, et si le temps et les langues dans lesquelles les principaux sont écrits, ne lui permettent pas de les lire, qu'il sache du moins quels sont les critiques qui les ont analysés, les traductions les plus fidèles. Le désir de s'instruire sera le plus doux de ses plaisirs, parce que, dans la culture des

lettres et des arts, le travail est une jouissance plus douce peut-être que le succès même. Comme il n'y a pas pour l'homme de lettres de retraite plus agréable qu'une riche bibliothèque, il n'y en a pas dont il soit plus jaloux; loin de craindre qu'un tel homme en détourne des livres à son profit, si quelque article rare tombe entre ses mains, il en enrichira le dépôt qui lui est confié.

« La bibliothèque du Collège national, si l'on peut y attacher des fonds d'entretien, si elle n'est jamais dirigée que par un véritable homme de lettres, qui, trouvant sa propre satisfaction dans les avantages que le public peut en retirer, sache les multiplier, sera pour nos compatriotes une école de mœurs et une source de lumières et d'urbanité.

« Une bibliothèque renferme toute espèce de livres. Il y en a de dangereux; faut-il les rejeter? non, car ils ne le sont pas pour toute sorte de lecteurs. C'est au bibliothécaire à distinguer ceux des lecteurs auxquels il peut les confier sans danger.

« Dans une bibliothèque publique, il faut multiplier les secours autant qu'il est possible. Dans nos contrées méridionales, les jeunes gens nés avec des talents manquent de ce goût qui ne se perfectionne que dans la capitale; mais je ne crois pas qu'il soit impossible de l'acquérir dans nos villes, par la lecture assidue des bons écrivains....

« J'insisterai surtout pour l'établissement des bibliothèques publiques dans les chefs-lieux des départements, parce que ce n'est pas aux personnes seules qui se destinent aux lettres, aux sciences et aux arts, qu'il importe d'être instruites, mais à tous les citoyens appelés par le droit naturel et par la nouvelle Constitution à toutes les places et à tous les emplois auxquels leur mérite personnel leur permet d'aspirer. Il ne fut jamais aussi indispensable de répandre l'instruction.....

« Je sais bien que les dernières classes du peuple n'iront point chercher l'instruction dans les bibliothèques publiques; mais le soleil n'éclaire les vallons et les plaines qu'après que ses rayons ont frappé le sommet des montagnes. Faites en

sorte que les classes aisées soient instruites, et leurs lumières se transmettront à toute la société. »

APPENDICE.

Extrait des registres du Conseil du District de Toulouse.
(5 octobre 1790.)

Demeurant le rapport fait du *Mémoire* de M. Castilhon, concernant la bibliothèque du Collège royal, le Conseil délibère : qu'il aura les yeux ouverts sur la conservation de cette bibliothèque, et, à cet égard, sa surveillance ne lui donnera presque aucun soin, tant que M. Castilhon demeurera bibliothécaire. Le Conseil prendra en considération la demande qu'il soit fait un fonds public pour l'entretien de la bibliothèque, outre l'honoraire du bibliothécaire et du sous-bibliothécaire; prendra aussi en considération la demande que les bibliothèques des maisons supprimées soient employées à compléter celle du Collège.

Extrait des registres des délibérations du Directoire du département
(26 janvier 1791.)

Vu le *Mémoire* de M. Castilhon sur la bibliothèque du Collège royal, le Directoire a arrêté : que la conservation de la bibliothèque du Collège fixera sans cesse son attention; que, les décrets ordonnant la vente des biens nationaux en ayant excepté les biens des collèges, la bibliothèque doit toujours être régie par ses administrateurs ordinaires; cependant, le Directoire s'empressera de demander à l'Assemblée nationale qu'il soit fait un fonds public pour l'entretien de la bibliothèque; que les bibliothèques des maisons religieuses supprimées étant à la disposition de la nation, le Directoire a pris en grande considération la demande que ces bibliothèques soient employées à compléter celle du Collège.

Lettre de Mirabeau, président de l'Assemblée nationale, au président du district de Toulouse (14 février 1791).

Le Comité de constitution, auquel j'ai fait remettre votre lettre, le *Mémoire* du bibliothécaire du Collège de Toulouse et votre délibération, examinera les raisons qui militent en faveur de la demande énoncée et en rendra compte à l'Assemblée nationale.

MIRABEAU l'aîné, président, *signé*.

Le 14 floréal an II, commença le recensement des bibliothèques des maisons religieuses, opération longue et difficile, qui fut dirigée par Castilhon.

LES

HOMMES ILLUSTRES DU LANGUEDOC

ANDRÉ DACIER (1651-1722)

PAR M. DESCHAMPS[1].

I.

On connaît, dans l'histoire de l'érudition française, outre la femme célèbre qui traduisit *Homère* et le défendit si vaillamment, deux savants illustres du nom de Dacier. Il faut les distinguer, puisqu'on les a plus d'une fois confondus. Tous deux eurent ceci de commun que, voués uniquement à la science littéraire, ils appartinrent à la fois à l'Académie française et à celle des Inscriptions et Belles-Lettres, et que tous deux ils furent secrétaires perpétuels, l'un, de la première, l'autre, de la seconde de ces compagnies savantes. Aucun lien de parenté d'ailleurs n'exista entre eux, et ils ne furent ni compatriotes ni contemporains. Le plus rapproché de nous, le baron Joseph Bon Dacier, originaire de Valognes, en Normandie, naquit de parents catholiques au milieu du dix-huitième siècle et prolongea sa vie jusqu'à l'année 1833 : c'est celui que Villemain, en le recevant à l'Académie française comme successeur du duc de Richelieu (1822), appela justement l'un des plus vénérables représentants en France de l'érudition littéraire; l'autre, plus

1. Lu dans la séance du 28 février 1889.

ancien et non moins digne d'estime, André Dacier, époux de la fameuse Mme Dacier, est un homme du dix-septième siècle et naquit d'un père avocat et calviniste, à Castres, dans le Languedoc. C'est de celui-ci, dont la renommée, presque éclipsée par celle de sa femme, repose cependant sur les titres les plus sérieux, que je vais essayer d'exposer et d'apprécier la vie et les travaux dans le présent Mémoire.

C'est à Castres, en Languedoc, ai-je dit, qu'André Dacier vint au monde. A ce propos, je ne puis guère m'empêcher de remarquer que la naissance d'un laborieux érudit sous le beau ciel de l'Occitanie dérange quelque peu la doctrine de l'influence du climat sur l'intelligence humaine. En vertu de cette doctrine, on distribue d'autorité aux diverses régions de la France les divers domaines de l'esprit humain. A vous, enfants du Nord, esprits lents et réfléchis, à vous les sciences exactes, les observations patientes et les longues recherches de l'érudition; — pour vous, fils du soleil et baignés de sa chaude lumière, vous fûtes spécialement créés pour l'éloquence et les beaux-arts. Et voilà que la nature se joue à chaque instant de cette théorie : elle fait, quand il lui plaît, éclore les plus brillants artistes dans les brumes du Nord, et les esprits patients et profonds sous un ciel fait uniquement, en apparence, pour allumer le feu sacré de l'art et de la poésie. André Dacier, le type de l'érudit exact et judicieux, en est un exemple; nous aurons lieu, dans la suite de ces études sur le Languedoc, d'en constater bien d'autres.

Né dans une famille aisée (1651), fils d'un avocat protestant qui sentait le prix de l'éducation, André Dacier dut être envoyé de bonne heure aux écoles publiques. Castres, en effet, était dès lors une ville fort lettrée, et possédait des ressources d'instruction qu'eussent pu lui envier bien des villes plus importantes. A la suite de la *Chambre de l'Édit*, sorte de succursale du Parlement du Toulouse pour les procès entre protestants et catholiques, il s'était formé à Castres une *Académie de beaux esprits* qui eut longtemps un certain éclat. L'illustre ami du surintendant Fouquet, Pellisson de Béziers, après avoir fait ses humanités à Castres, fut l'un des

membres les plus actifs de cette société littéraire, et ce fut pour lui, paraît-il, quand il habita Paris, une recommandation puissante pour être admis à l'Académie française. Ces institutions d'enseignement supérieur, que possédait la ville de Castres au dix-septième siècle, ne paraissent pas avoir été délaissées au dix-huitième; et en tout cas, l'instruction primaire qu'elles supposent devait y être assez développée, car les Cahiers de 1789 pour la sénéchaussée de Castres, publiés de nos jours (1867) par M. de la Jugie, attestent que le nombre des signataires de chaque procès-verbal fut relativement considérable, ce qui prouve l'existence d'un certain nombre d'écoles primaires. Comment donc se fait-il que ce coin du Languedoc où naquit, en 1651, notre futur érudit, c'est-à-dire le département du Tarn, ait été, il y a soixante-deux ans, marqué par Ch. Dupin de son encre la plus noire dans sa fameuse carte intellectuelle de la France? Et remarquons que ce jugement sévère ne peut être taxé d'exagération, puisqu'il fut reconnu vrai par les habitants du Tarn eux-mêmes, qui eurent d'ailleurs, on le sait, le bon esprit de n'en point garder rancune à l'auteur, et même de lui en témoigner leur gratitude en le nommant leur député aux élections de 1827. Cette apparente contradiction s'explique tout naturellement, par ce fait que les orages de la Révolution et les guerres continuelles du premier Empire anéantirent les écoles de divers degrés que possédait la ville de Castres et amenèrent, là comme ailleurs, le déplorable état intellectuel signalé par Ch. Dupin, et qui a, d'ailleurs, cessé depuis longtemps.

Quoi qu'il en soit, André Dacier trouva dans sa ville natale des ressources plus que suffisantes pour ses premières études, et il les mit largement à profit. Telle était la capacité de travail de ce sage et studieux enfant qu'il pouvait occuper son esprit sans relâche en ne le fatiguant jamais. Ce n'était pas, dans cette nature à la fois calme et active, l'ardeur fiévreuse, née du caprice et propre aux organisations vives, mais une application soutenue que ne contrariait aucune distraction, une constance studieuse si naturelle qu'elle ne lui

coûtait aucun effort; cet enfant était né évidemment pour les labeurs de l'érudition. Cependant, il avait atteint sa seizième année, et tout calviniste de bonne maison devait à cet âge étudier en théologie. André fut donc envoyé par sa famille à Puylaurens, petite ville voisine où il y avait alors, — qui s'en doute aujourd'hui? — une école de théologie très renommée. Les protestants l'avaient fondée au seizième siècle quand la ville tomba en leur pouvoir, et elle survécut assez longtemps à leur domination[1]. André étudia la théologie sérieusement, comme il faisait toutes choses; mais là n'était point sa vraie vocation : l'amour de l'antiquité grecque et latine le tenait si fort, que le manque d'un aliment suffisant à sa passion studieuse le rendait très malheureux. Il supplia donc ses parents de lui permettre d'aller chercher au loin ce qu'il ne pouvait trouver ni à Puylaurens, ni à Castres; la famille se vit obligée d'y consentir, et il quitta le Languedoc, son pays natal, à l'âge de dix-sept ans, pour n'y revenir que longtemps après, et en passant.

II.

Il y avait à cette époque, dans la ville de Saumur, aujourd'hui simple chef-lieu de sous-préfecture du département de Maine-et-Loire, uniquement connue par son école de cavalerie, il y avait, dis-je, un très savant homme, un philologue si profondément versé dans les bonnes lettres, ce qui signifiait alors les lettres anciennes, que, grâce à lui, Saumur fut un moment, pour les études, presque la rivale de Paris. Cet érudit fameux, que l'exact Dangeau ne craignait pas d'appeler *le plus savant homme de son temps*, car nul ne continuait avec plus d'éclat la tradition classique des Erasme, des Budée, des Estienne, c'était Tanneguy-Lefebvre, originaire de Caen, ancien directeur de l'imprimerie du Louvre sous le cardinal de Richelieu, et alors professeur à l'*Académie de Sau-*

1. Les fortifications de Puylaurens furent rasées en 1629.

mur; ainsi se nommait l'Ecole où enseignait Lefebvre. Il y avait bien encore à Saumur une célèbre Faculté de théologie, fondée par les calvinistes, en même temps que l'Académie (1570), lorsque la ville fut donnée à ce parti comme place de sûreté ; mais la grande attraction de Saumur, c'était le professeur Tanneguy-Lefebvre. Sa science profonde, le souvenir de la haute estime dont l'avait honoré Richelieu, et aussi peut-être sa qualité de fervent calviniste lui avaient fait une telle réputation, que l'on venait de toutes les provinces pour étudier à son école; et l'on pourrait citer plus d'un enfant du Midi qui, malgré la longueur et les difficultés du voyage, n'hésita pas à quitter les rives du Rhône et de la Garonne pour les bords de la Loire, afin d'y suivre assidûment les doctes leçons du professeur saumurois. Au nombre de ces derniers, le plus studieux et plus tard le plus célèbre fut, sans contredit, le jeune André Dacier, de Castres.

C'est vers l'an 1669 que Dacier vint s'établir dans la maison du professeur Tanneguy-Lefebvre. Celui-ci avait deux enfants, une fille qui était l'aînée et un fils. Il désirait vivement que ce fils lui succédât un jour à l'Académie de Saumur, et, dans cette vue, il donnait à son éducation les soins les plus assidus; quant à sa fille, Anne Lefebvre, il ne songeait pas du tout à faire d'elle une savante; veuf et absorbé par ses travaux, il l'avait exclusivement habituée aux occupations du ménage, dont elle s'acquittait d'ailleurs à merveille. Mais il arriva qu'Anne Lefebvre, présente aux leçons des écoliers, tout en poursuivant sans mot dire ses travaux d'aiguille, comprenait et retenait avec une étonnante facilité tout ce qu'elle entendait; si bien qu'un jour, le jeune Lefebvre répondant tout de travers aux questions paternelles, sa sœur Anne se mit à lui souffler ce qu'il fallait répondre... Le maître s'aperçut du manège; mais, loin d'en être fâché, il en fut ravi, reconnaissant alors la vérité de l'aphorisme qui prétend que les garçons tiennent surtout de la mère et les filles du père. A dater de ce jour, il développa, par une culture soignée, un esprit qui donnait de si belles espérances,

et voilà comment Anne Lefebvre devint la plus docte femme du dix-septième siècle.

Mais notre jeune Languedocien faisait, lui aussi, de rapides progrès ; il était, avec cela, si docile et si sage, que le maître se prit pour lui d'une affection toute particulière et lui proposa de le garder chez lui au delà du terme ordinaire des études. C'est précisément ce que désirait André Dacier. Dès ce moment on le regarda comme l'enfant de la maison ; il fut le compagnon assidu de Mlle Anne Lefebvre, et une émulation généreuse s'établit entre ces deux compagnons d'élite. Ne rions pas, n'allons pas nous imaginer que deux jeunes gens de vingt ans, toujours ensemble, à table et à la promenade comme à l'étude, ne purent se défendre d'une passion moins platonique que celle du grec et du latin. Songeons que nous avons affaire ici à deux natures singulières et tout à fait exceptionnelles ; qu'Anne Lefebvre, cette savante si passionnée, n'eut jamais de chaleur que dans la tête, et que Dacier, timide et respectueux, n'eut pas de peine à rester ce qu'il était par éducation comme par nature, *suî compos*. Leurs relations furent donc longtemps purement studieuses, cela n'est pas douteux, et on le croyait fermement au dix-septième siècle : quand on aime à ce point la science et qu'on y porte, comme Anne Lefebvre, un enthousiasme de néophyte, peut-il y avoir place dans le cœur pour une autre passion ?

Au reste, le plus heureux de cette intimité intellectuelle si singulière, ce n'était peut être ni Anne Lefebvre, ni André Dacier, c'était le professeur Tanneguy-Lefebvre. Avec quel délice il jouissait de son œuvre, du fruit de ses efforts ! Aussi, la pensée que deux êtres si bien faits l'un pour l'autre pussent jamais être séparés lui était intolérable et lui semblait un crime de lèse-antiquité : tous deux se complétaient si admirablement ! Anne, plus vive et plus passionnée, — pour le grec et le latin s'entend ! — avait besoin d'être modérée dans son ardeur par le sage Dacier, et celui-ci, trop froid d'ordinaire, réclamait l'aiguillon de sa compagne. Lefebvre en conclut qu'il y avait nécessité pour la science

d'unir par les liens du mariage deux êtres si utiles l'un à l'autre. Tous d'eux, d'ailleurs, étaient du même âge, nés en la même année 1651 ; tous deux appartenaient à la religion réformée ; la convenance était parfaite, et Lefebvre n'eut plus qu'une pensée : faire de son meilleur élève son gendre. C'était aussi le secret désir d'André, et le mariage fut décidé. Les deux jeunes gens n'étaient pas riches, pas assez pauvres, cependant, pour qu'on pût répéter à leur propos le mot plaisant de Gaston d'Orléans, au sujet d'un écrivain besoigneux et d'une demoiselle sans fortune : *C'est la faim et la soif qui se marient ensemble;* on se contenta de dire avec esprit et vérité : *C'est l'union du grec et du latin.*

Mais un contretemps des plus inattendus retarda ce mariage si bien assorti, et les fiançailles seules purent être célébrées à Saumur. Tanneguy-Lefebvre mourut en 1672, âgé seulement de cinquante-sept ans; Dacier dut faire un voyage en Languedoc où l'appelait sa famille; voilà nos fiancés séparés pour quelques années, et le mariage ne pourra s'accomplir que plus tard à Paris. C'est vers 1673 qu'eut lieu cette séparation douloureuse et qu'Anne Lefebvre vint se fixer seule dans la capitale. La nécessité l'y poussait. Par suite de la mort de Lefebvre, en effet, Saumur la savante vit peu à peu péricliter sa meilleure école; puis, d'ailleurs, à mesure que croissait la puissance de Louis XIV, le calvinisme perdait du terrain; l'Académie et la Faculté de théologie, fondées en 1570 par les Réformés, voyaient de jour en jour diminuer le nombre des étudiants étrangers, et il n'était pas difficile de prévoir que bientôt elles seraient supprimées, ce qui arriva, de fait, l'année même de la révocation de l'Édit de Nantes (1685). Anne Lefebvre vint donc chercher à Paris, avec des moyens d'existence, les ressources intellectuelles que n'offrait plus Saumur ; André Dacier l'y rejoignit quelques années après, et leur mariage s'effectua enfin en 1683.

On devine aisément quelle fut l'existence du docte couple dans la capitale. Étrangers aux distractions et aux amusements du monde, solitaires au milieu de la foule, ils

n'avaient qu'une passion, l'étude, qu'un but, répandre le goût et la connaissance de l'antiquité grecque et latine. Les fruits de cette vie laborieuse et presque bénédictine ne se firent pas attendre : les deux époux publièrent, chacun de son côté, plusieurs éditions, encore aujourd'hui fort estimées, d'auteurs anciens et des traductions avec notes et commentaires ; ces travaux furent très bien accueillis du public et leur réputation fut dès lors établie.

III.

Quelques années auparavant, le duc de Montausier, nommé par Louis XIV gouverneur du Dauphin, avait eu l'heureuse idée d'une collection spéciale des auteurs latins pour l'instruction de son royal élève; il en avait chargé le savant Huet, adjoint à Bossuet comme précepteur du prince, et que nul ne surpassait alors en matière d'érudition classique. Huet s'adressa, sans hésiter, à Anne Lefebvre, d'abord, puis à André Dacier, comme aux deux savants les plus capables de remplir les vues du duc de Montausier, et telle fut l'origine de la célèbre collection *ad usum Delphini*, à laquelle les deux doctes époux contribuèrent pour la plus notable part. C'est après ce long travail que Mme Dacier se livra exclusivement à sa traduction des poèmes homériques qui, comme on le sait, lui valut à la fois beaucoup de renommée et non moins de déboires et d'ennuis.

Moins éclatants sans doute furent les travaux d'André Dacier. Sa compagne portait dans ses traductions et jusque dans ses notes explicatives l'enthousiasme dont elle était dévorée pour le génie de l'antiquité; et son érudition passionnée, d'une abondance inépuisable, avait comme des accents lyriques d'admiration pour ses chers auteurs, de colère pour les barbares qui les méconnaissaient. Tout autre était son époux. Moins enthousiaste mais non moins persévérant, il poursuivait sans lassitude sa route laborieuse, il *creusait son sillon;* et si la chaleur communicative lui man-

quait, si ses œuvres ne témoignaient ni d'un goût délicat, ni même d'une suffisante élégance de langage, on ne pouvait du moins lui contester ni une connaissance approfondie des langues et de la littérature anciennes, ni une érudition aussi solide que variée, que, d'ailleurs, il se plaisait à étaler. A l'âge de quarante ans, il avait déjà produit assez pour être regardé comme un des plus savants humanistes de son temps et pour mériter, à ce titre, la place de *garde des livres du cabinet du roi;* et jusqu'en 1722, date de sa mort, chaque année de la vie du laborieux écrivain fut marquée par une ou plusieurs œuvres nouvelles. Après sa collaboration à la collection *ad usum Delphini*, où l'on distingue ses éditions de *Pomponius Festus* et de *Valerius Flaccus*, il publia successivement sa *Traduction d'Horace, avec remarques*, les traductions de *plusieurs Tragédies de Sophocle*, des *Dialogues choisis de Platon*, celle de la *Poétique d'Aristote*, que ne fit point oublier la traduction donnée plus tard par l'abbé Le Batteux, et qui ne fut surpassée de nos jours que par MM. Egger et Cougny; puis les traductions des *Réflexions de Marc Antonin*, des *Aphorismes d'Hippocrate*, du *Manuel d'Épictète* et des *Vies de Plutarque*, etc.

C'est comme traducteur des *Vies de Plutarque* que Dacier se fit, au dix-septième siècle, le plus de réputation. On avait déjà, depuis plus d'un siècle, les *Œuvres complètes du philosophe de Chéronée, par Amyot,* et, depuis un demi-siècle à peu près, les *Vies des hommes illustres,* traduites par l'abbé Tallemant des Réaux, le frère du célèbre auteur des *Historiettes*. Que Dacier ait cru pouvoir mieux faire que Tallemant, dont l'œuvre est si rebutante de platitude, que Boileau en a stigmatisé l'auteur par ce vers : *Le sec traducteur du français d'Amyot* (épître 7, à Racine), on le conçoit sans peine ; mais recommencer l'œuvre de celui à qui Montaigne donne la palme sur tous les écrivains de son temps, de cet auteur aux grâces inimitables et dont la traduction de Plutarque est peut-être le plus beau monument des lettres françaises au seizième siècle, voilà ce que la critique de nos jours a peine à pardonner à Dacier. Et cependant, oserons-

nous le dire? l'entreprise de celui-ci nous semble pouvoir être facilement justifiée. Aux yeux de notre érudit, en effet, et de ses contemporains, bien traduire ce n'était pas, comme le sentait d'instinct le bon Amyot et comme on le pense aujourd'hui, reproduire en beau style la vraie physionomie de l'original, en s'attachant moins à la *lettre* qu'à l'*esprit;* c'était, avant tout, être exact, fidèle, attentif à ne dire ni plus ni moins que l'original. Or, ce sont bien là les qualités de notre érudit, et, soit dit avec admiration d'Amyot, on ne peut nier que sous ce rapport son exquise traduction ne laisse à désirer et n'ait assez souvent besoin d'un correctif. Voilà ce qui fit le grand succès du travail d'André Dacier : sa version était exacte, correcte, fidèle, et c'est ce qu'on voulait avant tout. Rollin, tout en faisant certaines réserves, tenait en grande estime l'œuvre de Dacier; c'est toujours à sa traduction qu'il emprunte ses fréquentes citations de Plutarque. L'abbé Mably, à la fin de ses *Entretiens sur Phocion,* reproduit en entier la vie de l'austère athénien traduite par Dacier, et l'œuvre de celui-ci resta en possession exclusive de l'estime du monde savant jusqu'en 1798-1803, époque à laquelle le Toulousain Dominique Ricard publia sa *Traduction complète de Plutarque,* qui, revue et corrigée de nos jours (1843) par Alexis Pierron, passe à bon droit pour la meilleure, celle d'Amyot restant à part et hors de toute comparaison possible par la perfection du style.

J'oserai justifier, par les mêmes raisons, cette traduction d'Horace, d'un style si dépourvu de grâce qu'en vérité on se demande comment a pu venir à Dacier la pensée de se faire l'interprète d'un esprit à qui il ressemblait si peu. Ici encore, Dacier a du moins rendu aux lettrés le réel service de fixer, en maint endroit, le sens de son auteur, d'élucider le texte par une version au moins exacte ainsi que par des annotations savantes et judicieuses. Sans doute, je ris ou je m'indigne quand je lis, par exemple, sa version de l'ode 5e du livre Ier : *Miseri, quibus intentata nites*, dit le poète à sa maîtresse Pyrrha; *malheureux*, dit Dacier, *ceux qui se laissent prendre à cette bonace et sans vous connaître!* —

Savez-vous comment notre érudit rend ce vers d'une verve si franche : *Nunc est bibendum, nunc pede libero pulsanda tellus ? C'est maintenant,* dit-il, *qu'il faut boire et que, sans rien craindre, il faut danser de toutes ses forces.* Et cent autres passages de ce goût qui donnent trop raison au proverbe italien : *traductore traditore.* « Et avec tout cela, dit justement Voltaire, le livre de Dacier est plein de recherches utiles, et on loue son travail tout en voyant son peu de génie. »

Dacier est l'exactitude même ; il suit de là que s'il traduit des écrivains qui sont de purs penseurs sans être des artistes, il est à peu près irréprochable. La traduction des *Aphorismes d'Hippocrate,* et surtout celle du *Manuel d'Épictète,* sont bien près d'être excellentes ; on a mieux fait encore de nos jours, où l'art de traduire a été poussé à la perfection ; cependant, quand on a voulu, dans ces derniers temps, populariser la doctrine de celui qui est justement surnommé le *saint du stoïcisme,* c'est la traduction de Dacier qui, par sa clarté, sa simplicité et son exactitude, a paru le plus propre au but que l'on se proposait. Dacier n'a eu qu'un tort, c'est de traduire des poètes. Pourquoi sa femme ne lui a-t-elle pas interdit ce domaine?

IV.

Mais Mme Dacier n'avait guère le temps de s'occuper des travaux de son mari. Le grand succès de sa traduction d'Homère avait déchaîné contre elle les adversaires de l'antiquité, et inspiré à Lamotte la ridicule pensée de traduire l'*Iliade* en réduisant les vingt-quatre chants à douze, parce que, disait-il, le poème était rempli d'indécences et de grossièretés qu'il fallait retrancher. En lisant ce blasphème, l'épouse de Dacier avait bondi d'indignation, et s'élançant à la défense de son poète, avait écrit contre Lamotte un volume de six cents pages sur la *Corruption du goût.* De là, une querelle ou plutôt une vraie sédition, tant on y mit de pas-

sion et d'ardeur, qui divisa en deux camps non seulement le monde littéraire et les salons, mais la rue elle-même, puisqu'on joua au théâtre de la foire Saint-Laurent *Arlequin défenseur d'Homère*. Mais cet épisode de la *querelle des anciens et des modernes* n'est pas de mon sujet; je n'en parle que pour constater une fois de plus le contraste de la carrière si tranquille d'André Dacier avec celle de sa compagne qui fut si orageuse.

André eut cependant avec les savants de son époque quelques petites querelles qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler. La plus importante est celle qu'il soutint contre le P. Baltus, jésuite, connu dans l'histoire littéraire par sa réfutation de l'*Histoire des Oracles*, de Fontenelle. Dacier ayant avancé cette proposition aussi incontestable qu'anodine, que l'on trouve dans les Pères de l'Église des traces évidentes de la doctrine de Platon, le P. Baltus soutint que ce prétendu platonisme des Pères n'avait été imaginé que par hostilité à l'Église pour lui dénier son autorité divine, en montrant que les plus augustes mystères du christianisme avaient leur origine dans les ouvrages d'un philosophe païen. — La philosophie platonicienne dans les Pères de l'Église, répliqua Dacier, est de toute évidence. Lisez les Pères grecs, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Clément, Origène, etc., la doctrine de Platon s'y manifeste à toutes les pages; elle se manifeste plus encore, s'il est possible, chez les Pères de l'Église latine. Saint Justin était un si fervent sectateur de Platon, qu'il le regardait presque comme chrétien. Un autre ne faisait à Platon qu'un reproche, celui d'avoir regardé la matière comme coéternelle à Dieu. Mais le premier platonicien parmi les Pères de l'Église latine, c'est saint Augustin, duquel on peut affirmer que c'est par le platonisme qu'il fut conduit à la foi chrétienne, ce qui a fait dire au savant Baronius que l'*Académie fut le vestibule de l'Église*. Il est vrai que l'évêque d'Hippone exprima plus tard le regret d'avoir trop exalté Platon et les académiciens, et dit que la doctrine chrétienne doit se défendre contre leurs graves

erreurs; mais il ne faut voir dans ces paroles de l'auteur des *Confessions* qu'une restriction dictée par le scrupule et qui ne peut empêcher de mettre saint Augustin philosophe au nombre des disciples de Platon. La doctrine des *Idées archétypes*, émanant du concept divin, et de la création qui en est la copie brillante mais imparfaite à cause de la résistance de la matière, cette doctrine sublime et presque chrétienne pouvait-elle être repoussée par les Pères de l'Église sous prétexte qu'elle venait de Platon ?

Ainsi répliqua Dacier au jésuite Baltus, et, à l'exception du *Journal de Trévoux* et de ses adhérents, il eut sans doute pour lui l'opinion de tous les savants de l'époque.

Notre érudit fut moins heureux dans une autre querelle, celle-ci purement littéraire, qu'on lui chercha pour avoir dit, dans une note de sa traduction de la *Poétique d'Aristote,* que *Polyeucte* n'est point propre au théâtre, vu que ce personnage n'excite ni la terreur ni la pitié, et pour avoir, dans les remarques de l'*Art poétique* d'Horace, censuré vivement le style de Corneille. Se faire le professeur de rhétorique de l'auteur de *Cinna* était, en effet, bien hardi et bien imprudent de la part du traducteur d'Horace; mais ne fut-il pas puni plus qu'il n'avait péché? On attaqua non seulement son style qui ne prêtait que trop le flanc à la critique, mais son érudition même, où il avait quelque droit de se croire en sûreté. Hélas! le vers-proverbe *Aliquando bonus dormitat Homerus* est vrai aussi pour les plus grands savants : ils ont leurs distractions, leurs défaillances, et laissent parfois échapper de singulières bévues, témoin cette prétendue Académie romaine du temps d'Auguste, dont le bon Dacier, qui ne péchait guère cependant par l'imagination, nommait en toutes lettres les principaux membres! Un critique obscur, Masson, l'attaqua vivement à ce propos et lui fit, paraît-il, passer quelques mauvaises nuits.

Enfin, et toujours à propos de cette malencontreuse traduction d'Horace, Dacier eut à rompre une lance avec le fils de Mme de Sévigné. On sait qu'après une jeunesse fort dissipée, le jeune marquis, revenu de ses erreurs, oubliant

Ninon et la Champmeslé, se maria et ne songea plus qu'à aimer sa femme et à cultiver les lettres, l'antiquité surtout. Il y devint en peu de temps assez fort; et, quand parut la traduction d'Horace par Dacier, il ne craignit pas de disputer contre le savant philologue sur le sens de plusieurs passages, notamment de ce vers de l'Epître aux Pisons : *Difficile est propriè communia dicere.* Dacier se défendit de son mieux, et, quand il crut avoir convaincu son adversaire, il conclut en demandant au jeune marquis son amitié. Celui-ci la lui accorda de bon cœur, et, pour ne pas être en reste de politesse, il se rangea à l'avis de Dacier.

V.

Ces petites querelles furent d'ailleurs un épisode assez court de la vie de Dacier. Il n'était pas de ceux chez qui la lutte avive l'intelligence, et il appréciait avant tout la tranquillité d'esprit comme la condition nécessaire du travail sérieux et régulier. Dans les violents débats de Mme Dacier avec Lamotte, Fontenelle, Terrasson et autres, il prit sans doute le parti de sa femme, et cela, moins encore par convenance que par conviction profonde, les deux doctes époux, élevés à la même école, étant en pleine conformité de goût et de sympathie pour leurs communes études. Mais il ne porta pas dans le débat cette ardeur qui fit d'une simple querelle une véritable guerre; il exposait parfois son opinion avec une certaine vivacité, mais sans jamais blesser personne, et savait ainsi conserver ses amis et se concilier l'estime de ses adversaires. Ce savant si laborieux n'était pas ennemi du monde; il avait des relations très étendues dens la magistrature et le barreau, dans les deux académies littéraires, dans l'Université et dans l'Eglise, à la cour même; mais il paraît que parmi les amitiés illustres dont il fut honoré, nulle ne le flatta plus que celle de Boileau, et il avait raison, car on sait que le satirique était difficile sur ce point et ne donnait à la légère ni son amitié ni son

estime. Boileau reconnaissait sans doute la supériorité de Mme Dacier sur son mari; c'est lui qui, parlant du docte ménage, aurait dit plaisamment : *Dans leurs productions faites en commun, c'est elle qui est le père;* on lui attribue même ce mot cruel sur Dacier : *Il fuit les grâces, les grâces le fuient.* Malgré tout, Boileau reconnaissait aussi en Dacier un vrai mérite comme érudit, et il estimait l'homme autant que le savant. Leur liaison commença à l'époque où Boileau publia sa *Traduction du Traité du Sublime*, de Longin. Dacier la lut avec d'autant plus d'empressement qu'il avait fait lui-même une étude approfondie de l'ouvrage du célèbre rhéteur grec, et il eut bientôt réuni assez d'observations et de notes sur ce sujet pour en former un volume qu'il publia sous ce titre : *Remarques de M. Dacier sur le Traité du Sublime,* travail d'érudition des plus distingués pour le temps, dans lequel Dacier, pour donner plus de poids à son opinion, appuyait fréquemment ses jugements de ceux de son savant beau-père Tanneguy-Lefebvre, qui avait beaucoup étudié Longin. Boileau, peu endurant d'ordinaire envers la critique, accueillit d'assez bonne grâce les *Remarques* de Dacier. Il disputa bien sur quelques passages, mais il tomba d'accord sur le plus grand nombre; bref, il proposa à Dacier de faire imprimer ses *Remarques* à la suite des siennes propres (*Réflexions critiques*) dans la plus prochaine édition du *Traité du Sublime.* Il le fit comme il l'avait proposé, et jusqu'à la fin de sa vie il resta lié avec Dacier d'une solide amitié. Et quand parut contre Dacier la fameuse épigramme commençant par ce vers :

> Quand Dacier et sa femme engendrent de leur corps,

Boileau la qualifia nettement d'*abominable* dans une lettre à Brossette, où il dit que M. et Mme Dacier sont tous deux ses amis [1].

De ces amitiés illustres qui faisaient son honneur et sa

1. Voir l'Epigramme à la fin de ce Mémoire.

joie, André Dacier reçut, en 1695, un témoignage bien flatteur. Il fut élu, à une forte majorité, membre de l'Académie française en remplacement de François Harlay de Champvallon, archevêque de Paris. Comment, se demande-t-on aujourd'hui, un érudit, traducteur et commentateur plutôt qu'écrivain, put-il être choisi pour succéder à un personnage aussi considérable que l'archevêque de Paris, à un homme d'ailleurs d'un esprit et d'un talent si merveilleux? Quelques mois auparavant, Dacier avait été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; là, du moins, il était à sa place, et c'est pour des esprits comme le sien que semble avoir été créée cette compagnie d'érudits. Mais comment l'Académie, où siégeaient encore Racine, Boileau, Bossuet, Fénelon, La Bruyère, songea-t-elle à ouvrir ses rangs à André Dacier? Pour le comprendre, il faut se reporter au dix-septième siècle et songer qu'à cette époque la traduction des auteurs de l'antiquité avait une importance qu'elle n'a plus de nos jours. Aujourd'hui tout est traduit; alors tout était à traduire : un traducteur était ainsi, pour les amis de l'antiquité, si nombreux et si passionnés à cette époque, une sorte d'initiateur aux mystères sacrés. N'oublions pas d'ailleurs ce point essentiel que par la traduction s'assouplissait, se façonnait et s'épurait la langue française; et ainsi s'explique, au dix-septième siècle, le grand nombre des traducteurs admis à l'Académie française : Vaugelas, Tallemant, Perrot d'Ablancourt, Tourreil, Dacier et tant d'autres. Au dix-huitième siècle, la vogue est encore aux traducteurs, et l'Académie française reçoit dans son sein Beauzée, Gédoyn, Le Batteux, de Sacy, Dureau de La Malle, etc. Deux siècles durant, les traducteurs prirent place dans la première compagnie littéraire de la France, à côté de Corneille, de Racine, de Bossuet, de Voltaire, Montesquieu et Buffon, sans que personne s'avisât d'y trouver à redire, le traducteur étant regardé alors comme l'égal de l'écrivain et arrivant comme lui à la gloire ou du moins à l'Académie. Ainsi, au temps de l'âge d'or des lettres françaises, une idylle, un sonnet, moins que cela, une lettre, un simple billet de Benserade ou

de Voiture fondait la renommée de ces heureux écrivains et leur ouvrait les portes du temple académique. Temps idéal, passé sans retour avec l'hôtel de Rambouillet! Pour les traducteurs aussi, ce beau printemps est pour jamais évanoui, et pour si habile que soit un interprète de l'antiquité, on ne le proclame plus l'égal d'Homère, de Virgile et de Tacite.

Cependant, André Dacier avait à prononcer, comme successeur de Harlay, l'éloge de ce prélat. Grande difficulté, car, si l'archevêque de Paris était, selon l'abbé d'Olivet, *l'homme de France né avec le plus de talents pour la parole,* il était, sous d'autres rapports, si décrié qu'on eut mille peines, paraît-il, à trouver un évêque disposé à faire son Oraison funèbre. Il y avait bien d'autres écueils dans le sujet. Harlay était connu comme l'adversaire du parti alors dominant et, en particulier, du P. La Chaise, confesseur du roi; Mme de Maintenon, enfin, n'avait point oublié que l'archevêque de Paris s'était vivement opposé à son mariage avec Louis XIV; que de susceptibilités à ménager! — Mais, d'autre part, Harlay avait, en mainte occasion, pris courageusement en main les intérêts de l'Académie française. En 1672, quand mourut le chancelier Seguier, protecteur de la Compagnie, c'est Harlay qui fut par elle député au roi pour le supplier d'accepter l'héritage de Séguier, ce que nul autre, certainement, n'eût osé demander et n'eût obtenu de Louis XIV. Dans une circonstance non moins mémorable, Harlay eut la noble hardiesse de se plaindre au roi que l'Académie n'eût pas été reçue avec les honneurs rendus aux Compagnies supérieures, et il dit nettement à Sa Majesté : « Que François Ier, quand on lui présentait pour la première fois un homme de lettres, faisait trois pas au-devant de lui. » De tels services rendus à l'Académie relevaient singulièrement Harlay à ses yeux et devaient fort encourager le panégyriste. Ce discours réussit, et l'on ne peut douter que toutes les convenances n'y fussent bien observées, car Louis XIV témoigna dès lors à Dacier une estime toute particulière et dont il lui donna bientôt une preuve non équivoque.

VII.

Membre de deux Académies, Dacier sut mener de front, avec un zèle qui ne se ralentit jamais, les travaux que lui imposait ce double honneur. Les mémoires lus par lui à l'*Académie des Inscriptions* sont nombreux et importants, et ces lectures furent souvent suivies d'intéressantes discussions avec ses confrères[1]. A l'Académie française, il n'était ni moins assidu ni moins laborieux. Aussi, en 1783, celle-ci n'hésita-t-elle pas un instant à le choisir pour son secrétaire perpétuel, à la place de l'abbé Regnier-Desmarais. Dès que cette élection fut connue, le cardinal de Polignac, qui était alors avec la cour à Marly, lui écrivit cette flatteuse lettre : « Le roi a fait votre éloge, Monsieur, lorsque je l'ai informé que l'Académie vous avait choisi pour son secrétaire perpétuel. Il était très nécessaire de lui en rendre compte, car Sa Majesté avait une attention particulière au choix qui serait fait. »

Il faut nous arrêter un instant à cette phase de la vie d'André Dacier, car, à sa position de secrétaire perpétuel de l'Académie française se rattache un épisode intéressant de notre histoire littéraire. L'Académie, paraît-il, était fort attaquée à ce moment, et Fénelon qui, depuis 1693, en faisait partie comme successeur de Pellisson, était fréquemment raillé sur son titre d'académicien par la discrète Mme de Maintenon elle-même. Elle alla jusqu'à lui dire un jour qu'elle ne pouvait se décider à regarder l'Académie comme un corps sérieux. Le mot se répandit vite et fut répété à la ville comme à la cour avec force commentaires et malices. L'Académie en fut certainement blessée, mais elle n'eut

1. Voir dans les *Études sur les tragiques grecs*, de Patin, une dispute entre Dacier et Boivin, à propos du chœur dans *Œdipe-roi*.

garde de le laisser voir et même elle mit à profit cette injure en donnant à ses travaux une activité nouvelle. C'est peu après, en effet, que, regrettant de se voir privée des lumières de Fénelon, alors exilé dans son diocèse, elle eut la pensée de charger son secrétaire perpétuel d'écrire en son nom à l'illustre prélat pour le prier de se souvenir de l'Académie, en l'éclairant au moins de ses écrits, puisqu'il ne pouvait l'honorer de sa présence. Telle est l'origine de la célèbre *Lettre à l'Académie française* sur ses occupations ordinaires, c'est-à-dire sur la grammaire, la rhétorique, la poésie, l'éloquence, l'histoire; admirable petit livre où, en dépit de quelques jugements regrettables, par exemple sur la versification française et les comédies de Molière, Fénelon s'est placé au premier rang des maîtres de la critique littéraire; car, de l'aveu de tous, il a trouvé là, pour exprimer l'admiration que lui inspiraient les beaux génies de l'antiquité, notamment Térence, Horace et Virgile, des paroles d'une grâce si exquise qu'on peut affirmer qu'elles ne seront jamais surpassées.

On voit, dès les premières lignes de la *Lettre,* que Fénelon faisait grand cas de Dacier. « Le choix que l'Académie a fait de votre personne, lui dit-il, pour l'emploi de son secrétaire perpétuel est digne de l'Académie et promet beaucoup au public pour les belles-lettres. » Un tel éloge, sorti d'une telle bouche, était sans doute très flatteur pour Dacier; cependant, le secrétaire perpétuel ne fut pas complètement satisfait. La *Querelle des anciens et des modernes* n'était pas encore terminée, et Dacier, qui naturellement était du parti des anciens, eût désiré que Fénelon se prononçât contre Lamotte et tous ceux qui tenaient pour les modernes. Quel honneur pour un parti qu'un adhérent comme Fénelon! mais l'illustre prélat ne voulut point se prononcer : *il se borna,* nous dit son historien, *à exposer avec impartialité ce qu'il pensait à la gloire des anciens et des modernes, sans dissimuler les justes reproches qu'on avait le droit de faire aux uns et aux autres.* Dacier et surtout sa femme furent un peu piqués de ce silence, et il est probable que Mme Dacier,

n'osant s'en prendre à Fénelon, fit retomber son dépit sur le dos des ennemis d'Homère.

Moins d'une année après, le 7 janvier 1715, Fénelon expirait; l'Académie lui donnait pour successeur Gros de Boze, le savant antiquaire, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions, et Dacier, chargé de répondre au récipiendaire, fit de Fénelon un éloge magnifique. « Tout ce que la nature peut donner, dit-il, tout ce que le travail et l'étude peuvent acquérir et perfectionner se trouvait en lui : science, délicatesse de goût, éloquence gracieuse et forte, beauté d'imagination, solidité, agrément... Il avait pris l'esprit des plus grands poètes et des plus excellents orateurs, et il s'était rendu propres toutes leurs beautés et toutes leurs grâces. Il s'était surtout attaché à Platon pour lequel il avait une admiration particulière. Me pardonnera-t-on cette expression? Il avait mis son esprit à la teinture de la plus saine antiquité. De là cette force, cette grâce, cette légèreté, cette âme qui éclatent dans ses écrits. Tout vit dans sa prose, et s'il y a quelques défauts c'est peut-être un brillant trop continu et une prodigalité de richesses. » Puis, faisant allusion à la fameuse *Lettre*, « son éloignement, dit-il, a privé nos assemblées du secours de ses lumières. Mais il aimait toujours l'Académie, et un de ses derniers ouvrages est un avis sur ses travaux, avis où il exécute ce qu'il conseille; au moins il nous ouvre le moyen de l'exécuter ».

Comme secrétaire perpétuel, enfin, Dacier eut à donner particulièrement ses soins à la nouvelle édition du *Dictionnaire* de l'Académie, édition préparée par son prédécesseur l'abbé Regnier-Desmarais, et il partage avec celui-ci et avec Charpentier, auteur du discours servant de préface, l'honneur de l'édition nouvelle de ce singulier *Dictionnaire,* qui est toujours à refaire puisqu'il est l'histoire des révolutions du langage.

C'est au milieu de ces travaux incessants que l'infatigable Dacier était arrivé à la vieillesse. On était déjà en plein dix-huitième siècle; un astre nouveau venait de se lever sur le monde littéraire, et Dacier put en saluer les premiers rayons.

C'est à propos de l'*Œdipe-roi*, traduit par lui en prose depuis longues années, qu'il entra en relation avec le jeune poète qui venait, pour son début, de transporter sur la scène française le chef-d'œuvre de Sophocle. On lit à ce sujet, dans une lettre de Voltaire au P. Porée : « Quand je composai ma pièce, j'etais plein de la lecture des anciens et de vos leçons et je connaissais fort peu le théâtre de Paris. Je travaillai à peu près comme si j'avais été à Athènes. Je consultai M. Dacier, qui était du pays ; il me conseilla de mettre un chœur dans toutes les scènes, à la manière des Grecs ; c'était me conseiller de me promener dans Paris avec la robe de Platon. » Malgré tout, Voltaire parla toujours des époux Dacier avec sympathie et reconnaît en maint endroit les services rendus par eux aux lettres.

VIII.

Ceci nous ramène au docte ménage. Nés tous deux dans la religion réformée, M. et Mme Dacier s'étaient, quelque temps avant la révocation de l'*Édit,* convertis au catholicisme, et les nombreux adversaires de Mme Dacier ne manquèrent pas de dire qu'à l'exemple de Pellisson, leur compatriote, ils avaient cédé moins à la conviction qu'à l'intérêt et au désir de plaire à Louis XIV. Accusation tout à fait injuste et qui tombe d'elle-même, si l'on remarque que les doctes époux ne reçurent point, comme Pellisson, des abbayes et autres bienfaits, et qu'ils étaient si éloignés de la pensée de faire tourner leur changement de croyance au profit de leur fortune qu'ils s'étaient retirés à Castres, patrie de Dacier, avec l'intention d'y finir leurs jours. Il fallut un ordre formel du roi pour les ramener à Paris, et c'est alors seulement qu'ils reçurent l'un 1,500 livres, l'autre 500 livres de pension. Ajoutons que la dignité de leur attitude pendant les troubles religieux de la fin du grand règne fut pour tous une nouvelle preuve de leur désintéressement.

Au reste, ces braves gens eurent beau vivre loin du monde, citoyens, par la pensée, d'Athènes et de Rome plus que de Paris, ils n'échappèrent point aux douleurs humaines, et la plus cuisante de toutes, la perte de leurs enfants, les frappa à coups redoublés. Un fils qui donnait les plus belles espérances, qui dès l'âge de huit ans était familier avec Hérodote, leur fut enlevé à dix ans; de leurs deux filles, l'une prit le voile; « il nous en restait une autre, dit Mme Dacier, une fille très aimable, toute notre consolation, qui, ornée de toutes les vertus et de tous les talents, rendait délicieux tous les moments de notre vie... Dieu n'a pas voulu continuer jusqu'à la fin une félicité si grande... Tout cela s'est évanoui... A ce commerce si plein de charme succèdent la solitude et l'horreur... Les lettres mêmes, accoutumées à calmer les plus grandes afflictions, ne font qu'augmenter la nôtre de cruels souvenirs... » Comme Quintilien exhalant sa douleur paternelle au début d'un livre de l'*Institution oratoire,* Mme Dacier pleurait ainsi ses enfants à la fin de sa *Préface de l'Iliade.* André Dacier s'associa vivement à la douleur de sa femme et montra que dans le savant il y avait aussi un père.

Mme Dacier mourut la première, en 1720. On conçoit aisément combien cette séparation fut douloureuse pour Dacier: une union de quarante années, une si longue et si parfaite communauté d'esprit et d'études, tout cela brisé d'un seul coup! La vie de Dacier était bouleversée. Après dix-huit mois de veuvage, ses amis, le voyant toujours aussi malheureux, eurent l'idée de lui faire contracter une union nouvelle avec une personne de beaucoup d'esprit, la célèbre Mlle Delaunay (Mme de Staël), ancienne lectrice de la duchesse du Maine, à Sceaux. Mais, hélas! avec tout son esprit, Mlle Delaunay savait peu le latin et pas du tout le grec! Cependant, les négociations commencèrent. « Quoique je n'eusse rien du mérite de Mme Dacier, dit Mlle Delaunay, l'espérance de revivre avec quelqu'un qu'il pût estimer enflamma M. Dacier d'une espèce de passion pour moi... Il me donnait en entier son bien, qui montait à 25,000 écus;

il n'était plus question que de l'agrément de Mme la duchesse du Maine. A la première proposition qui lui en fut faite, elle se révolta. Je demandai donc du temps et M. Dacier, attaqué d'un mal considérable dès le temps que cette affaire fut entamée, demanda à son tour un délai... Un jour que je fus le voir chez lui, il quitta l'Académie pour me venir trouver; il monta vite et ne pouvait presque plus parler; le mal qu'il avait dans la gorge le suffoquait. Quoiqu'il me parût dans un état bien dangereux, je fus infiniment surprise d'apprendre sa mort deux jours après cette visite. » Ah! tant mieux! je craignais, en lisant ce récit, que Dacier ne fît la faute de convoler en secondes noces. Grâce à Dieu l'unité de sa vie fut intacte et Mme Dacier ne fut pas remplacée. Dacier mourut en 1722. Le 3 décembre de la même année, il fut remplacé à l'Académie française par le cardinal Dubois, qui, dans un discours de moins de deux pages, le loua en ces termes : « Je remplace parmi vous un homme d'une vaste érudition, qui a enrichi la langue des plus précieuses dépouilles de l'antiquité, et qui, fidèle interprète du plus judicieux des écrivains, vient d'étaler à nos yeux, dans les *Vies des hommes illustres*, les plus grands principes et les plus grands exemples. » Dans sa réponse à Dubois, le directeur de l'Académie, Fontenelle, apprécia finement les mérites du défunt et n'oublia pas son illustre compagne, « *espèce de communauté*, dit-il, *inouïe jusqu'alors* ». Phénomène inouï, en effet, et qui ne s'est pas reproduit depuis.

Voici l'épigramme contre Dacier, attribuée à l'abbé Tallemant :

Quand Dacier et sa femme engendrent de leurs corps,
Et que de ce beau couple il naît enfants, alors
Madame Dacier est la mère;
Mais, quand ils engendrent d'esprit
Et font des enfants par écrit,
Madame Dacier est le père.

On remarquera peut-être que cette épigramme si méchante n'est que le développement du mot plaisant attribué à Boileau et que j'ai

rappelé plus haut ; mais il y a une grande différence entre un mot piquant jeté dans la conversation et une méchanceté rimée et livrée au public. Au reste, cette supériorité de Mme Dacier n'était pas reconnue de tout le monde ; de bons juges mettaient Dacier au premier rang pour la solidité de l'érudition, et, dans une élégie latine composée en l'honneur de Mme Dacier, Claude Fraguier, ce savant abbé qui alliait au plus rare savoir le talent et le goût, confirme presque cette opinion dans ce vers :

Anna patri docto, docto par, Anna, marito.

MODIFICATIONS

IMPRIMÉES PAR LA FIÈVRE

AUX ÉLÉMENTS FIGURES DU SANG

Par le Dr E. MAUREL[1].

Je me propose d'étudier devant l'Académie un certain nombre de questions ayant trait à la fièvre en général. Mais, comme ce sujet est trop vaste pour être parcouru en une seule séance, je répartirai les questions qui en dépendent en plusieurs communications, que je ne ferai, du reste, qu'à des intervalles assez longs.

Parmi ces questions, la première dont je parlerai est celle des modifications que la fièvre imprime aux *éléments figurés* du sang.

C'est, du reste, une des plus importantes; aussi est-ce exclusivement à son étude que sera consacrée cette séance.

Mais avant d'exposer ces modifications, je pense qu'il ne sera pas sans utilité de rappeler rapidement ce que sont ces éléments à l'état normal. Ce court résumé, en effet, en rapprochant l'état normal de l'état pathologique, permettra mieux de saisir les différences, et, de plus, il me fournira l'occasion de parler de quelques travaux récents et encore peu connus.

1. Lu dans la séance du 24 janvier 1889.

Ce n'est donc qu'après vous avoir donné cette description du sang normal que j'aborderai le sujet principal de ma communication, l'état pathologique.

L'étude de ce dernier, d'autre part, se divisera en deux parties.

La première résumant les travaux qui ont précédé les miens, et la seconde ceux qui me sont personnels.

Ainsi, ma communication comprendra trois parties : la première consacrée à l'état normal, la deuxième à l'historique, et la troisième à mes propres travaux, dont quelques-uns encore inédits.

PREMIÈRE PARTIE.

Le sang normal contient six corps ayant une forme définie toujours semblable à elle-même, ou qui tout au moins rappelle la forme type; ce sont : les *hématies* ou *globules rouges,* les *leucocytes* ou *globules blancs,* les *hématollastes,* les *granulations graineuses,* les *granulations pigmentaires* et les *filaments de fibrine.*

Je vais les passer successivement en revue.

Hématies ou *globules rouges.* — Ces éléments figurés sont de beaucoup les plus nombreux. D'après la plupart des auteurs, leur chiffre moyen est de 5 millions par millimètre cube, et c'est également à ce chiffre que m'ont conduit mes propres observations.

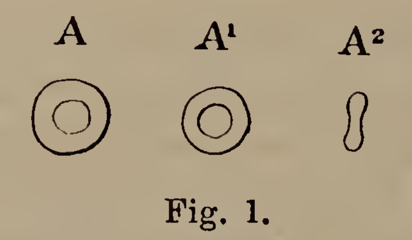


Fig. 1.

A l'état normal, et je pourrais dire vivant, ils se présentent sous la forme d'un disque biconcave (*fig.* 1 et *fig.* 2 A, forme à laquelle l'élément a une tendance naturelle à reve-

nir, lorsque, sous l'influence d'une pression ou d'une traction, il s'en est momentanément écarté.

Mais lorsqu'il est sorti de l'organisme, il ne tarde pas à subir une série de déformations, dont quelques-unes avaient déjà été indiquées, mais que je crois avoir étudiées avec plus de soin qu'on ne l'avait fait jusqu'alors.

Je vais m'y arrêter quelques instants.

Mais, de plus, et c'est là le fait qui me paraît le plus important, j'ai pu, en suivant un grand nombre de fois un de ces éléments pendant plusieurs heures, m'assurer que ces diverses formes se commandent l'une l'autre, et que leur succession a toujours lieu dans le même ordre.

Ces différentes formes ne sont donc pas livrées au hasard; elles sont soumises à une loi, de telle manière que quand on voit une d'elles on peut prévoir celle qui va la suivre, et dire toutes celles par lesquelles elle a déjà passé.

La première modification est une augmentation des dimensions de l'hématie, se manifestant surtout par l'irrégularité de la dépression centrale (*déformation de la dépression centrale*) (*fig.* 2 B); puis, un des côtés concave devenant con-

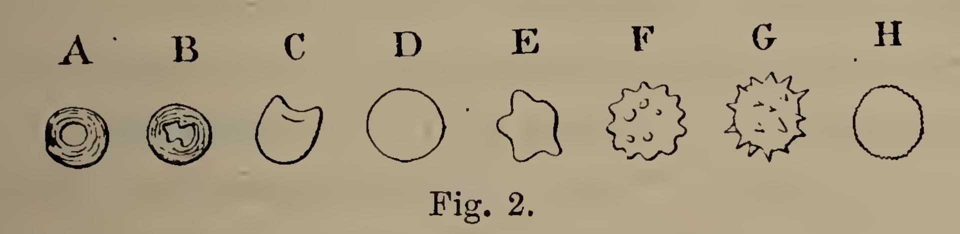


Fig. 2.

vexe donne lieu à la forme en *calotte* (*fig.* 2 C), et le côté opposé subissant la même modification, l'hématie nous paraît très agrandie et nous avons la *forme étalée* (*fig.* 2 D).

C'est là comme une première étape; mais les modifications ne vont pas s'en tenir là.

La forme étalée subit bientôt elle-même comme un mouvement de retrait, et ce retrait se faisant d'une manière irrégulière sur les divers points de la périphérie, l'hématie arrive à une forme qui rappelle celle des amibes, et que pour cette raison j'ai appelée *amibiforme* (*fig.* 2 E).

Puis, ce retrait se généralisant et se régularisant, l'hématie arrive à l'aspect *muriforme* (*fig.* 2 F), et ce mouve-

ment, s'accentuant toujours, a la forme *crénelée* (*fig.* 2 G), jusqu'à ce que le pourtour paraisse de nouveau *lisse* (*fig.* 2 H).

Les dimensions des hématies normales sont de 7 à 8 millièmes de millimètre de largeur et de 2 millièmes de millimètre d'épaisseur.

Leucocytes. — Les modifications que je viens de décrire pour les hématies sont, je dois le dire, purement passives. Cet élément ne jouit d'aucun mouvement propre; au contraire, comme je l'ai fait remarquer, il a une véritable tendance à reprendre à sa forme primitive quand, sous une influence quelconque, il l'a perdue. Mais, nous allons le voir, il en est tout autrement des leucocytes. Ceux-ci, au moins dans leur période adulte, jouissent non seulement des mouvements, mais aussi de déplacements propres, et, fait remarquable, ils conservent cette double propriété de se déformer et de se déplacer, pendant longtemps encore en dehors de l'organisme, si on les maintient dans des conditions qui s'en rapprochent, surtout au point de vue de la chaleur. C'est ce que nous obtenons à l'aide de la platine chauffante dans nos climats, et ce qui se présente tout naturellement dans les climats dont la température oscille dans les environs de 30°. C'est dans ces conditions que je les ai observés.

Les leucocytes m'ont paru arriver dans le torrent circulatoire à une phase de leur évolution pendant laquelle ils sont encore privés de mouvement; ils sont alors petits et quelquefois si pâles que ce n'est qu'avec peine qu'on les distingue au fond de la préparation (*fig.* 3).

Mais, peu à peu, ils sont pénétrés par de fines granulations qui les rendent plus apparents, et en même temps leurs

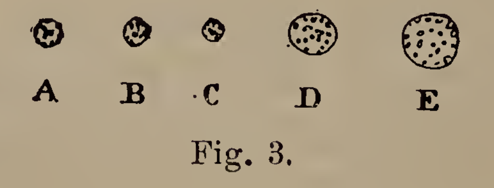


Fig. 3.

dimensions augmentent. Après douze à dix-huit heures, ces dimensions dépassent celle des hématies, tandis qu'au début elles leur étaient inférieures.

Rendus à cette période de leur évolution, les globules blancs se présentent avec l'aspect sous lequel on a l'habitude de les décrire, c'est-à-dire un peu plus gros que les hématies, finement granuleux et avec des contours très nets (*fig.* 4 A). Mais si l'observation continue dans les conditions qui précèdent, des surprises nous attendent; on ne tarde pas, en effet, à voir des poussées amiboïdes se faire à la périphérie. Elles ont lieu successivement sur tous les points, quelquefois sur plusieurs à la fois, puis disparaissent pour se former de nouveau. C'est là la période des déformations amiboïdes (*fig.* 4 B). Ces déformations devenant de plus en plus accentuées, le leucocyte, comme un véritable amibe, prend les formes les plus étranges, et enfin, comme par un dernier effort, on les voit, au lieu de ramener sa masse à son point de départ, l'attirer tout entière vers une de ses extrémités, et subir ainsi un premier déplacement. Le leucocyte est devenu *cellule migratrice* (*fig.* 4 C).

Ces premiers mouvements sont lents et peu étendus; ils sont comme hésitants; mais une demi-heure suffit pour qu'ils deviennent plus nets, et pour ainsi dire plus résolus. Rendu à cette période de son existence, le leucocyte offre le spectacle le plus attrayant. C'est là le commencement de sa période adulte (*fig.* 4 D).

Pendant toute sa durée, il roule sans relâche sa chair coulante, qu'il dirige adroitement à travers les obstacles qu'il rencontre. De nuit comme de jour, son activité est la même; j'ai pu souvent m'en assurer.

A B C D E F G H

Fig. 4.

Dans ses déplacements, on le voit absorber à chaque instant des granulations dont quelques-unes sont rejetées, mais dont un certain nombre reste dans son protoplasma et le rendent plus apparent.

Puis une nouvelle phase de son évolution commence; des

corps roses apparaissent dans son intérieur (*fig*. 4 E). Petits et uniques d'abord, ces corps augmentent de nombre et de dimension. Un leucocyte peut en contenir jusqu'à trois et même quatre; leur dimension varie de 1 à 2 et même 3 μ (millième de millimètre). Le leucocyte lui-même dépasse presque toujours 10 μ et peut même arriver jusqu'à 15.

Si l'on en juge par les mouvements et les dimensions, c'est alors la période la plus active de son existence; puis, les granulations augmentant toujours, elles arrivent à masquer ces corps roses. Les mouvements deviennent en même temps moins actifs; ils cessent même, et le leucocyte, de même que dans la première période de son existence, ne présente plus que des mouvements sur place, qui eux-mêmes finissent par disparaître (*fig*. 4 F). Arrivé à cette période ultime, à cet état de caducité, cet élément a diminué de dimension, tout en restant cependant sensiblement plus grand que les hématies. Quant à son protoplasma, il est presque totalement envahi par les granulations. Désormais, la vie l'a abandonnée; les modifications qu'il présente encore, en effet, ne me paraissent être que des phénomènes cadavériques.

Après un certain temps, le leucocyte s'étale (*fig*. 4 G); les granulations fait caractéristique commencent à être agitées par un mouvement brownien, mouvement qui n'existait pas tant que l'élément vivait; puis, on dirait comme sous un effort de ces granulations, l'enveloppe cède et le protoplasma se répand au dehors entraînant avec lui les granulations dont les mouvements de balancement deviennent plus actifs que jamais (*fig*. 4 H).

Ce n'est qu'alors qu'on peut revoir les corps roses, le plus souvent en dehors de l'élément, groupés l'un à côté de l'autre et restant immobiles. Si l'on a assisté à cette rupture du leucocyte, on peut, pendant quelque temps encore, retrouver trace de son enveloppe, qui ne disparaît que lentement.

Telle est l'évolution complète de cet élément. Ici, nous le voyons, il s'agit véritablement d'un élément doué de vie. Ses déformations et ses déplacements diffèrent d'une manière

complète de ceux des hématies : ils sont véritablement *actifs*, j'allais dire *voulus*.

Le nombre de ces éléments est environ de 5,000,000 par millimètre cube.

Hématoblastes. — Les hématoblastes nous retiendront moins longtemps. Découverts par Hayem, il y a quelques années à peine, ces éléments ont une importance bien moindre; ils ne présentent qu'une phase de l'évolution des hématies.

D'après Hayem, en effet, ces dernières ne seraient qu'une forme plus avancée des hématoblastes.

On peut considérer ce dernier élément comme étant sphérique; mais sa consistance est si faible qu'on le trouve toujours déformé. Son caractère le plus constant, c'est de se présenter avec un double contour, et cela quelle que soit sa forme (*fig*. 5).

Son volume varie de 3 à 6 μ, c'est-à-dire que ses dimen-

C C¹ C²

Fig. 5.

sions peuvent égaler presque celles de l'hématie, mais que le plus souvent elles leur sont de moitié inférieures.

Le nombre de ces éléments varie également; mais à l'état de santé, on peut le considérer comme égal à 225,000 ou 250,000 environ par millimètre cube.

Ce sont là les trois formes que l'on peut considérer comme appartenant à des éléments organiques, à des éléments jouissant encore ou ayant joui de la vie. Ce sont aussi les plus importants. Les trois autres qu'il nous reste à examiner le sont beaucoup moins.

Les granulations graineuses sont presque transparentes. Elles affectent le plus souvent une forme circulaire, et paraissent être des sphères un peu aplaties sous le poids de la pesanteur (*fig*. 6).

Leur diamètre varie de 1 à 2 μ, c'est-à-dire environ du dixième au cinquième de celui des hématies.

Leur déformation, vu ces faibles dimensions, sont peu appréciables. Quant à leur nombre, il est difficile de le pré-

G G¹

Fig. 6.

ciser ; jusqu'à présent, tout au moins, ces éléments n'ont été l'objet d'aucune numération.

Il en est de même pour les *granulations pigmentaires* dont le nombre est sensiblement supérieur, tandis que les dimensions restent très inférieures. Les plus volumineuses, en effet, ne dépassent pas 1 μ.

La plupart semblent pleines; quelques autres, mais sans que je puisse l'affirmer, paraissent présenter un centre plus clair (*fig.* 7).

Elles existent toujours, même dans le sang le plus normal. On les rencontre soit à l'état libre dans le sérum, soit aussi, comme je l'ai dit, dans l'intérieur des leucocytes.

Le plus souvent, elles sont sans mouvement; c'est ainsi qu'on les observe dans le protoplasma des leucocytes, tant

F F¹

Fig. 7.

que ceux-ci jouissent de la vie, et, au contraire, j'ai indiqué comment on les voit agitées du mouvement brownien, dès que la vie disparaît.

Enfin, les derniers corps ayant une forme définie sont représentés par des *filaments de fibrine* que l'on voit plus ou moins nombreux au fond de toutes les préparations du sang. Ces filaments, dont quelques-uns atteignent 30 et 40 μ de long, ont tout au plus un tiers ou un demi μ d'épaisseur.

Ils sont diversement disposés, et quand ils sont nombreux, forment un véritable feutrage (*fig.* 8).

Un examen attentif fait constater qu'il sont superposés, simplement entrecroisés et non ramifiés.

Enfin, à quelques-uns de leurs points d'entrecroisement, on rencontre des corps de forme irrégulière qui, d'après

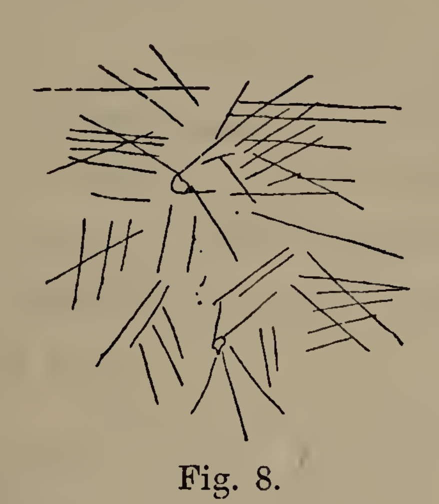


Fig. 8.

Rouvier, seraient de nature fibrineuse, comme les filaments, et qui, au contraire, pour Hayem, seraient de véritables hématoblastes, ces derniers jouant un rôle important dans la formation des dépôts fibrineux.

DEUXIÈME PARTIE.

Historique. — La question qui va nous occuper est de date toute récente. Les premières recherches la concernant ne remontent pas encore à vingt ans.

Ce n'est, en effet, qu'en 1870 que Braidwod[1] en étudiant la pyhoémie, crut pouvoir admettre, que sous l'influence de cette affection fébrile, les globules rouges deviennent petits, granuleux et irréguliers, et cela en raison directe de la durée et de l'intensité de la fièvre.

Deux ans après (1874), Manassein[2] confirmait ces résultats; et, de plus, étendant davantage ses recherches, arri-

1. Braidwod, *De la pyohémie*; trad. Allin, 1870.
2. Manassein, *De la diminution des dimensions des globules*; Tubingue, 1872.

vait à cette conclusion, que cette diminution des dimensions de globules rouges se produisait non seulement dans la pyhoémie, mais aussi dans la plupart des affections fébriles.

Cette conclusion, ainsi généralisée, prenait une réelle importance; et le monde médical commençait à la considérer comme bien établie, lorsque, en 1874, Laptschinsky[1], étudiant le sang après des accès de fièvre intermittente, trouva, au contraire, les globules rouges augmentés de volume.

La question dut donc être reprise. Ce fut Kelsch qui s'en chargea. Après s'être familiarisé avec le procédé de numération dont Malassez venait d'enrichir la science, Kelsch commença ses recherches sur le sang fébrible, et tout particulièrement sur celui des paludéens.

Ses résultas, publiés en 1875, d'abord confirmèrent ceux de Laptschinsky, sur l'augmentation du volume des globules rouges après la fièvre intermittente; mais, de plus, fait autrement important, mettant à profit le procédé de numération de Malassez, Kelsch, le premier, signala la *diminution* du *nombre* de ces éléments, et, dans la série des modifications que subit le sang, lui donna une prépondérance qu'elle n'a pas perdue depuis. Cet observateur consciencieux avait pu voir ce nombre diminuer de cent mille après un seul accès[2].

Jusque-là, on le voit, qu'il se fût agi des dimensions ou du nombre, ces divers observateurs ne s'étaient occupés que des globules rouges. Mais la même année, en 1875, Bonne[3], négligeant cet élément, porta ses investigations sur les globules blancs, et chercha à déterminer quelles étaient les modifications que leur imprimaient les diverses maladies, et, entr'autres, celles qui sont accompagnées de fièvre. Ses observations furent faites avec le plus grand soin, et aussi, quoique à cette époque les procédés pour l'étude de cet élé-

1. Laptschinsky, *Cent. blatt.*, 1874, nº 50.
2. Klosch, *Archives de physiologie*, 1875.
3. *Variations du nombre des globules blancs dans quelques maladies.* Thèse de Paris, 1875.

ment laissassent beaucoup à désirer, Bonne[1] arriva déjà à des résultats intéressants, et dont quelques-uns sont restés définitivement établis. Je citerai ceux qui ont trait aux maladies aiguës.

« Le nombre des globules blancs, dit Bonne, varie sous l'influence de causes diverses qui ne sont pas encore toutes connues. Cependant, parmi ces causes, il en est un certain nombre qui semblent hors de doute : les unes, physiologiques, influences de l'alimentation, différences d'âge et de race, etc. ; les autres, pathologiques, formation de pus dans l'organisme, lésions des organes lymphatiques, etc., celles-ci beaucoup plus importantes et plus difficiles à étudier[2]. »

Et plus loin :

« Dans les maladies fébriles intenses, la période de leucocythose ne semble pas correspondre à l'excès de température, mais à la formation du pus dans l'organisme.

« Dans la fièvre typhoïde, par exemple, l'augmentation des globules blancs se fait remarquer au début de la maladie et au commencement de la convalescence ; dans la pneumonie à la période d'hépatisation seulement. »

Telles furent les principales conclusions de Bonne. Une parmi elles m'intéresse tout particulièrement ; c'est celle qui a trait à l'augmentation de ces globules au commencement de la convalescence. J'aurai plus tard à vous en signaler l'importance.

Deux ans après, en 1877, Meunier, dans sa thèse inaugurale, reprend l'étude du sang dans les fièvres ; et tandis que les auteurs précédents s'étaient tous tenus à l'étude séparée d'un de ces éléments, Meunier, pour la première fois, comprend les deux dans une étude comparative. Il étudie en même temps et les globules rouges et les globules blancs.

Comme on le voit, par une marche toute naturelle, les études laissent de moins en moins à désirer ; outre, en effet,

1. *Variation du nombre des globules blancs dans quelques maladies,* A. B. Thèse de Paris, 1875.
2. Bonne, *loc. cit.*, p. 47.

que la technique se perfectionne, le champ d'observation s'agrandit.

Meunier[1] étudie la marche des globules rouges et blancs dans une série d'affections fébriles, tels que : la tuberculose, le rhumatisme articulaire, la fièvre typhoïde, les fièvres éruptives (érysipèle, variole, scarlatine), les phlegmasies (angine phlegmoneuse, pneumonie, pleurésie). Ses conclusions furent les suivantes :

Fièvre typhoïde. — « La numération des globules rouges, qui n'a pu être faite qu'au quinzième jour de la maladie, nous montra qu'au bout de ce temps le malade est profondément anémié. Les jours suivants, le malade reste dans le même état, avec un chiffre de globules variant légèrement tantôt en plus. tantôt en moins. Ces variations sont sous la dépendance de la diarrhée ou de la constipation, ainsi que l'a démontré M. Brouardel[2]. »

« La courbe des globules blancs reste sensiblement au même niveau pendant tout le cours de la maladie, » sauf élévation brusque la veille de la mort. Les leucocytes passent, en effet, de 2069 à 6798.

Érysipèle. — « Le chiffre des globules rouges, très diminué déjà sous l'influence d'une pleuro-pneumonie, diminue encore de trois ou quatre cent mille dans le cours de l'érysipèle. ».

« La courbe des globules blancs s'élève considérablement cinq ou six fois plus haut que le chiffre normal, et forme une ligne irrégulière, quoique toujours très élevée. »

Scarlatine. — Les globules rouges subissent quelques oscillations d'où se dégage ce fait général qu'ils sont diminués pendant la fièvre et augmentés ensuite.

Le fait le plus saillant c'est que les globules blancs, *très nombreux à la fin de la fièvre*, 9000, 7000 et 5500 environ, tombent, dans l'apyrexie, au-dessous de 5000.

Variole. — Le nombre des globules rouges continue à

1. Meunier, *Thèse* de Paris, 1877.
2. Brouardel, *Société des hôpitaux*, 1876.

décroître, même avec l'apyrexie du matin (la température du soir n'a pas été prise pendant cette période).

Les globules blancs atteignent leur maximum à la *fin de la fièvre.*

Angine phlegmoneuse. — Elle a présenté une des marches les plus régulières. Les globules rouges vont régulièrement en diminuant tant que dure la fièvre. Il en est de même des leucocytes.

Pneumonie. — pleuro-pneumonie, Broncho-pleuro-pneumonie, pleurésie. — Les globules rouges diminuent pendant la fièvre, et cette diminution se continue même plusieurs jours après. Il en est de même des globules blancs.

Rhumatisme articulaire — Ces deux observations ont porté sur des cas subaigus. Aussi les éléments du sang sont-ils peu modifiés.

Tuberculose aiguë. — Les hématies ont diminué jusqu'à la mort, et les globules blancs, au contraire, ont augmenté.

Les travaux de Meunier peuvent être considérés comme terminant la première période de l'histoire de la question que nous étudions. Quoique, en effet, ses recherches constituent un progrès marqué sur celles de ses prédécesseurs, puisque le premier il avait étudié la marche simultanée des globules rouges et des globules blancs, elles vont cependant rester au-dessous de celles qui vont suivre.

D'une part, en effet, Meunier, dans ses observations, ne tient compte que du nombre; et, d'autre part, ses études n'avaient pu porter que sur les hématites et les leucocytes, les deux seuls éléments figures du sang qui fussent connus ou du moins admis.

Mais peu après, une découverte importante vint augmenter les connaissances sur le sang normal. Hayem découvrait un troisième élément du sang ou mieux une autre forme des globules rouges : l'*Hématoblaste.* Aussi désormais verra-t-on cet élément tenir une place dans toutes les recherches, place même d'autant plus importante, qu'en sa qualité de nouveau venu c'est sur lui que se portera plus particulièrement l'attention.

Ce fut à Reyne[1] qu'Hayem confia le soin d'étudier cette question ; et Reyne s'est acquitté de sa tâche avec un zèle et une rigueur d'observation qui ont pleinement justifié ce choix.

Le but principal des recherches de Reyne, recherches qu'il a résumées dans sa thèse inaugurale (1881, Paris) est, je viens de le dire, d'étudier la relation de l'hématoblaste avec les deux autres éléments du sang et surtout l'hématie ; et pour y arriver, il suit l'évolution du sang successivement dans l'inanition, les affections fébriles et les hémorragies.

Or, de ces observations, Reyne conclut :

1° Que relativement aux globules rouges, d'une manière constante le nombre de ces éléments diminue pendant la fièvre ;

2° Que le nombre des hématoblastes ne subit que peu de modifications pendant la période fébrile, mais qu'il s'exagère d'une manière si marquée au moment de la défervescence, que cette augmentation constitue une véritable crise qu'Hayem appelle *hématique*, et que, pour des raisons que je donnerai bientôt, je crois devoir appeler *hématoblastique ;*

3° Qu'après cette période, dont la durée est de huit jours environ, leur nombre retombe au chiffre normal ;

4° Enfin, relativement aux globules blancs, que leurs variations sont trop irrégulières pour pouvoir les résumer par une loi.

TROISIÈME PARTIE.

C'est au moment où paraissait le travail de Reyne que j'entreprenais, à la Guadeloupe, mes recherches sur le sang.

Comme j'allais observer dans un climat différent de celui des pays tempérés, et que mes observations devaient porter sur des malades de races différentes, pour donner une base

1. Reyne, *De la crise hématique dans les maladies aiguës à défervescence brusque.* — Paris, *Thèse*, 1881.

solide à mon travail, je commençai par faire l'étude du sang normal dans ce climat et chez ces divers peuples.

Ces études, commencées en 1881, ont été continuées pendant les deux années suivantes, mais n'ont été publiées qu'en 1885; quelques-unes mêmes ne l'ont pas encore été.

Parmi les maladies que j'ai étudiées à ce point de vue, celles qui nous intéressent ici, comme ayant un caractère fébrile, sont : la fièvre inflammatoire, la fièvre jaune, la fièvre typhoïde et le paludisme.

Voyons d'abord qu'elles ont été mes conclusions pour chacune de ces affections prises isolément.

Fièvre inflammatoire. — 1° D'une manière à peu près constante, les hommes atteints par cette affection avaient un nombre de globules rouges qui dépassait le chiffre normal ; et, par conséquent, je ne suis pas éloigné de considérer cet état du sang comme une de ses causes prédisposantes.

2° Sous l'influence de cette fièvre, le globules rouges diminuent d'une manière sensible, sans cependant atteindre les chiffres si inférieurs de la fièvre jaune. Je n'ai jamais constaté un chiffre inférieur à 3,800,000.

3° Le chiffre des globules rouges peut continuer à diminuer pendant plusieurs jours encore, après la fin de la fièvre ; ce que j'attribue alors à une alimentation ou une nutrition insuffisante.

4° Ce chiffre tend rapidement à devenir normal.

5° Le début de cette augmentation coïncide à peu près avec celui où les matières salines dépassent 40 grammes environ dans les vingt-quatre heures.

6° Les émissions sanguines ont toujours eu un résultat des plus marqués sur l'abaissement de la température, ainsi que sur la richesse soit en globules blancs, soit en globules rouges.

7° Quant aux globules blancs, si nous comparons les chiffres réels, nous voyons que, sauf des exceptions très rares, pendant toute la période hyperthermique, ils diminuent en

1. Maurel. — *Hématimatie normale et pathologique des pays chauds.* — Archives de médecine navale et chez Doin. — Paris, 1885.

même temps que les globules rouges, et le plus souvent dans des proportions encore plus considérables.

8° Le plus souvent aussi, pendant la convalescence, les globules blancs augmentent en même temps que les globules rouges, et même dans de plus fortes proportions.

9° Le mouvement de reconstitution des globules blancs devance celui des globules rouges.

On peut même voir les globules blancs augmenter, tandis que les globules rouges continuent à diminuer.

Ce fait semblerait plaider en faveur de la théorie qui fait jouer un rôle important aux globules blancs dans la reconstitution des globules rouges.

10° Les globules jeunes sont plus nombreux pendant la convalescence.

11° Il semble donc que la fièvre inflammatoire arrête la production des globules blancs; que cette production s'exagère momentanément au début de la convalescence, et qu'elle se ralentit bientôt.

Ce sont là mes conclusions relatives à la fièvre inflammatoire. Voyons celles auxquelles je suis arrivé pour la fièvre jaune et la fièvre typhoïde.

Fièvre jaune. — 1° Dans la fièvre jaune, la perte en globules rouges est considérable. Dans quelques jours de fièvre, leur nombre est descendu, dans un cas, à 2,604,000, et, dans l'autre, à 1,400,500.

2° La diminution des globules blancs est encore plus sensible. Plusieurs fois, sur soixante carrés hématimétriques, je n'en ai trouvé qu'un, deux ou trois, ce qui ne dépasse pas le chiffre de 1850. Dans un cas, je n'en ai trouvé aucun.

3° Comme dans toutes les affections précédentes, c'est l'augmentation des globules blancs qui marque la période de réparation de l'organisme.

Fièvre typhoïde. — 1° *Globules rouges.* — Le plus souvent, les malades atteints par la fièvre typhoïde sont riches

en globules rouges, et cette fièvre, même lorsqu'elle est de moyenne gravité, ne fait que rarement tomber leur nombre au-dessous de 4,000,000[1].

2° *Globules blancs.* — Ces éléments, au contraire, sont au-dessous de la moyenne, soit qu'ils le fussent déjà au moment de l'invasion, soit qu'ils aient rapidement diminué de nombre dès les premiers jours de la fièvre. Ce nombre diminue encore, et quelquefois d'une manière étonnante pendant la période des hautes températures.

Enfin, de même que pour toutes les autres affections, ils augmentent pendant la convalescence de celle-ci. Leur nombre, dans cette période, peut même dépasser le chiffre normal.

Enfin, voici mes conclusions pour le paludisme :

Affections paludéennes fébriles. — 1° Dans ces affections, les éléments figurés du sang ne subissent aucune modification qui leur soit spéciale.

2° Les accès isolés peuvent faire baisser momentanément le chiffre des globules rouges et blancs; mais ces éléments se reconstituent rapidement.

3° Cette reconstitution du sang commence par celle des globules blancs, et, plus particulièrement, par les formes les moins avancées.

4° Les pertes en globules rouges sont plus considérables dans les formes continues. Elles paraissent proportionnelles à l'élévation de la température, à la durée de l'hyperthermie, et surtout au degré de troubles des fonctions digestives.

Comme on le voit, les conclusions auxquelles je suis arrivé ne s'éloignent que peu de celles qui furent posées par les divers observateurs.

Si donc on fait abstraction de quelques différences, certains faits doivent désormais être considérés comme bien établis.

1. Ce résultat, qui ne concorde pas avec ceux obtenus jusque-là, doit peut-être être mis sur le compte du traitement suivi, qui a consisté en purgatifs fréquents ayant diminué la partie liquide du sang.

Celui qui le paraît le mieux est la diminution des hématies pendant la fièvre. Je ne crois pas que depuis Kelsch, qui l'a signalé dès 1874, on ait jamais trouvé des résultats contraires. On l'a vu, mes conclusions sont venues sur ce point confirmer celles de tous mes devanciers.

Mais, de plus, elles semblent me permettre d'y ajouter quelques faits particuliers.

I. — Certaines fièvres paraissent avoir comme cause prédisposante un surcroît de globules rouges, de sorte que, même après plusieurs jours d'hyperthermie, quoique sous son influence le nombre des globules rouges ait déjà diminué, ce nombre reste encore assez élevé. C'est un fait que j'ai constaté d'abord pour la fièvre inflammatoire. Un des cas de cette affection a même présenté cette circonstance que la fièvre s'est développée pendant que le malade était déjà à l'hopital pour une simple adénite, malade dont j'avais fait l'hématimétrie pour étudier l'influence de cette adénite sur le nombre de globules blancs, et auquel j'avais prédit (je ne croyais pas dire si vrai) une fièvre inflammatoire prochaine, par cela seul que j'avais trouvé plus de six millions de globules.

Quoique moins marquée, la même influence se retrouve dans la fièvre bilieuse et aussi dans la fièvre typhoïde.

II. — Dans les fièvres légères, et surtout courtes, comme les accès de fièvre intermittente, le nombre de globules rouges ne se modifie que lentement. J'ai pu suivre un homme ayant de deux a trois accès de fièvre intermittente par semaine, et ce n'est qu'après plusieurs mois que le chiffre des globules à diminué d'une manière sensibls; ce qui serait expliqué par le maintien de l'intégrité de la nutrition permettant au sang de se reconstituer au fur et à mesure que la fièvre l'appauvrit.

III. — Dans les fièvres continues et à haute température, au contraire, dans lesquelles la nutrition est toujours plus

ou moins compromise, la dépense des globules rouges est des plus marquée. Elle l'est même plus que ne l'indiquent les numérations. Sous l'influence des expoliations intestinales et sudorales, en effet, la partie liquide du sang diminue ; et ainsi se trouve relativement augmenté le nombre de ses éléments figurés. Quand nous constatons une diminution des globules dans ces conditions, nous devons donc toujours admettre que cette diminution est inférieure à ce qu'elle est en réalité.

IV. — Un fait non moins bien établi que la diminution du nombre des hématies pendant la fièvre est l'augmentation de ce nombre avec le retour à la santé. C'est là une loi si constante, que, lorsque nous constatons une exception, nous devons admettre qu'il existe quelque complication ; et il est de notre devoir de la chercher.

Les hématies jeunes ne se présentent pas avec les mêmes caractères que les hématies adultes. La plupart sont plus petites ; mais il n'est pas rare cependant d'en trouver aussi qui ont dépassé comme dimension la moyenne des adultes. Dans ce cas, on les trouve plus diffluentes et partant moins résistantes à la pression.

V. — Enfin, fait sur lequel Hayem a eu le mérite d'avoir le premier appelé l'attention, la valeur globulaire diminue, de telle manière que tandis que le nombre des globules, grâce à l'arrivée des jeunes, augmente rapidement, la valeur du sang en hémoglobine reste quelques temps stationnaire. C'est que les globules jeunes au début empruntent leur hémoglobine aux adultes, et qu'il faut plus longtemps à l'organisme pour reconstituer ce corps que pour réparer ses pertes en éléments figurés.

Voilà pour les hématies ; passons maintenant au second élément, aux *hématoblastes*.

Hayem, on l'a vu, a signalé à leur sujet un fait des plus importants. C'est ce qu'il a appelé la *crise hématique*, caractérisée par un surcroît considérable de ces éléments, mar-

quant le commencement de la convalescence, et suivi de l'augmentation du nombre des globules rouges, qui se fait au fur et à mesure que celui des hématoblastes diminue.

Le savant professeur voit, dans cette succession constante, une preuve éloquente en faveur du rôle qu'il fait jouer à ces éléments dans la formation des hématies.

Pendant le cours de la fièvre, le nombre des hématoblastes ne varierait que peu; et, après la crise hématique, il retomberait à l'état normal. On le voit, la loi d'évolution de ce deuxième élément est des plus simples.

Leucocytes. — Je me rallie d'une manière complète aux idées d'Hayem; mais, de plus, l'étude attentive que j'ai faite de la marche des globules blancs dans la fièvre m'a fait constater un fait du même ordre, et qui probablement lui est liée. C'est également une augmentation des leucocytes, précédant celle des globules rouges : ce serait une *crise leucocytique.*

Cette crise, je l'avoue, est d'une constatation moins facile. La loi qui préside à son apparition, en effet, est assez souvent troublée par certaines influences, qui agissent soit dans le même sens, soit en sens contraire, et lui enlèvent de sa netteté.

L'on sait, en effet, que le nombre de globules blancs est augmenté toutes les fois qu'il y a de la suppuration; qu'un vésicatoire peut les faire diminuer brusquement; et que d'autres causes, même assez nombreuses, peuvent les faire varier. Ce sont là évidemment des causes d'erreurs dont il faut tenir compte, et qui doivent nous faire rejeter tous les faits dans lesquels on les rencontre.

Mais en dehors de ces faits entachés d'erreurs, il en existe d'autres qui en sont exempts; et la clinique nous en offre encore assez souvent. Or, si l'on étudie ces faits, on constatera que toujours l'augmentation des globules rouges est précédée par une augmentation brusque des leucocytes, et que ceux-ci, de même que les hématoblastes, dans la loi d'Hayem, reviennent au chiffre normal pendant que les hématies jeunes augmentent.

Sans être aussi affirmatif qu'Hayem l'est pour les héma-

toblastes, je serais donc tenté de conclure que les globules jeunes, et à la rigueur les hématoblastes d'Hayem, se forment aux dépens de ces leucocytes ; ou bien naissent de leur destruction ; ou bien enfin, on ne saurait échapper à cette simple constatation des faits, qu'il existe une coïncidence entre ces deux phénomènes.

L'étude attentive que j'ai faite de cette crise leucocytique, m'a révelé cependant des faits qui plaident bien en sa faveur.

J'ai dit que les globules blancs du sang suivent dans ce liquide une évolution régulière; et que, grâce au climat dans lequel je les ai observés, qui me donnait l'avantage d'une platine chauffante, j'ai pu suivre quelques-uns d'entre eux depuis leur état le plus jeune jusqu'à celui où commencent leurs déplacements amyboïdes.

Or, en suivant la crise leucocytique, j'ai pu constater qu'au début ce sont surtout les éléments jeunes qui dominent comme nombre ; puis, dans les vingt-quatre heures et les quarante-huit heures qui suivent, quoique les leucocytes, en général, continuent à augmenter, la proportion des jeunes diminue jusqu'à ce que celle des adultes, c'est-à-dire ceux ayant des mouvements amyboïdes, l'emportent. C'est surtout en ce moment que commence l'augmentation des hématies jeunes.

Il est possible qu'il n'y ait entre ces divers faits que de simples coïncidences; mais on avouera que lorsqu'on a suivi cette évolution dans près de vingt cas; et que toujours on l'a vue passer par les mêmes phases, on est tenté de voir dans cette succession de faits plus qu'une coïncidence, plus qu'un jeu de hasard, et que l'on s'attache à cette idée que ces faits sont reliés par une loi.

Je sais que dans ses recherches, Hayem n'a pas trouvé cette relation, et que les variations des leucocytes lui ont paru telles qu'il n'a pas cru devoir établir même une hypothèse.

Cependant l'examen attentif des observations si complètes publiées par Reyne m'ont permis de constater, au moins dans la majorité des cas, que la crise hématoblastique avait

été précédée, à un ou deux jours d'intervalle, par une augmentation très sensible, du chiffre des globules blancs, chiffre manifestement au-dessus de la normale, et qui n'a jamais été atteint après.

Je puis citer les observations II, III, IV, ayant trait à des phénomènes où cette évolution est des plus marquées; l'observation V (érysipèle), où elle l'est un peu moins; l'observation VIII (scarlatine), dans laquelle on la retrouve facilement, ainsi que dans les observations X et XI, relatives à deux embarras gastriques fébriles; soit en tout, sept observations sur onze.

Cette relation a-t-elle échappé au Dr Reyne et à son maître, ou bien, vu les exceptions, leur a-t-elle paru insuffisante? Je ne sais ; mais telle qu'elle est, elle me semble cependant de nature à mériter l'atteniion et à justifier tout au moins une hypothèse.

Ainsi la crise *hématique* signalée par Hayem, d'après moi, se dédoublerait peut-être en deux parties : la première dans l'ordre d'évolution serait la crise *leucocytique*, et la seconde la crise *hématoblastique*.

Si maintenant je cherche à résumer cette communication un peu longue dans quelques conclusions, j'arrive aux suivantes :

A. Relativement aux hématies :

1° Les hématies diminuent de nombre sous l'influence de la fièvre;

2° Cette diminution est en proportion avec l'intensité de la fièvre et surtout sa durée;

3° Leurs dimensions pendant la fièvre sont plutôt diminuées;

4° Dans la période de convalescence, on trouve des volumes variables, dus surtout aux jeunes dont les dimensions sont le plus souvent inférieures à celles de l'état adulte, mais qui peuvent aussi leur être supérieures;

5° La valeur individuelle de chaque hématie diminue au début de la convalescence. Cette substance se reconstituant

plus lentement que les globules rouges eux-mêmes, les jeunes l'empruntent aux adultes, de telle manière que malgré une augmentation légère de l'hémoglobine totale, la valeur individuelle de chaque globule diminue.

B. Relativement aux hématoblastes :

1° Ces éléments subissent une diminution réelle pendant la fièvre ;

2° Leur proportion avec les globules rouges varie peu ou diminue ;

3° Ils subissent une augmentation très marquée au début de la convalescence ;

4° Cette augmentation est de courte durée, et sa diminution coïncide avec l'augmentation des globules rouges, laquelle ne commence qu'avec elle ;

5° Ces deux faits sont si constants, qu'Hayem pense qu'ils dépendent l'un de l'autre, et je me rallie d'une manière complète à cette opinion.

C. Enfin, relativement aux leucocytes :

1° Ces éléments subissent une évolution à peu près complète dans le torrent circulatoire ;

2° Ils y arrivent jeunes et sans mouvement et même incapables encore de toute déformation amyboïde sur place ;

3° Puis ils augmentent de volume, sont pénétrés par de nombreuses granulations, subissent des déformations sur place, acquièrent des mouvements amyboïdes, voient des espaces roses apparaître dans leur protoplasma, arrivent alors à leur maximum d'activité ; puis leurs mouvements diminuent, les espaces roses sont masqués par des granulations de plus en plus nombreuses et volumineuses, les mouvements cessent ; et après une courte période d'immobilité pendant laquelle les granulations sont soumises à des mouvements browniens des plus manifestes, l'enveloppe cède, et toutes ces granulations sont mises en liberté ainsi que les espaces roses que l'on revoit en ce moment.

Ces espaces roses, devenus des corps roses, se voient dans

la préparation, soit isolés, soit groupés par deux ou par trois, Ils ont une forme sphérique, et le volume du plus grand nombre n'a que le quart, le tiers ou la moitié de celui des hématies; mais on en trouve aussi dont les dimensions se rapprochent à ce point de celle des globules jeunes, que l'embarras existe pour les distinguer. Le nombre de ces derniers est toujours petit.

4° Sous l'influence de la fièvre, les leucocytes diminuent de nombre; et cette diminution est même plus considérable que celles des globules rouges.

5° Pendant la période fébrile, ce sont surtout les formes très granuleuses qui dominent; les formes jeunes sont les plus rares.

6° Au moment de la convalescence, le nombre de ces éléments augmente d'une manière très sensible.

Cette augmentation précède non seulement celle des hématies, mais aussi celle des hématoblastes.

Parmi ce nombre figurent, surtout dans les premiers jours, des formes jeunes, immobiles et pâles, qui deviennent ensuite pâles et amyboïdes.

NOTE

SUR

UN COMMENTAIRE MANUSCRIT DE VALÈRE-MAXIME

PAR M. AD. BAUDOUIN[1].

Valère-Maxime, qui vivait sous Tibère, était comme nous dirions un officier en retraite. Rentré chez lui, il songe à écrire pour se distraire des ennuis de la vieillesse. Que va-t-il faire? Il n'a rien à dire par lui-même. Mais c'est un homme pieux, un Romain, fier avant tout d'être Romain : il composera un livre à l'honneur de la religion et de la patrie. Et le voilà qui trace le plan d'une sorte de *Morale en action*, où seront rangées méthodiquement par séries et par chapitres des légendes édifiantes et des anecdotes historiques qu'il ira glaner chez tous les auteurs. C'est ainsi que furent composés les *Faits et Paroles mémorables*, recueil estimable, précieux même par ce qu'il nous apprend des mœurs religieuses et civiles des Romains, mais qui n'aurait jamais eu d'importance si la plupart des livres qui ont servi à le former n'avaient pas péri.

Les *Faits et Paroles mémorables* sont maintenant à peu près délaissés, pour ne pas dire ignorés. On les lisait au contraire avec curiosité durant le moyen âge; on les expliquait et, tout en cherchant à les rendre plus intelligibles, on

1. Lu dans la séance du 14 février 1889.

faisait certaines réflexions qui ne sont pas sans intérêt. Un des commentaires dont ils ont été l'objet se trouve en manuscrit aux archives de la Haute-Garonne[1]. Je me hâte de dire qu'il y en a des exemplaires ailleurs, et que depuis longtemps il est connu ou du moins catalogué, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. On veut — mais j'ai quelque raison de croire qu'on se trompe — qu'il soit l'œuvre d'un religieux nommé Pierre, qui aurait été Dominicain. Il est désigné, en effet, par cette rubrique : *Declaratio textus Valerii Maximi, stilo clariori edita a quodam religioso,* ut creditur, *Ordinis Fratrum Predicatorum, bona et notabilis.* Ces derniers mots donnent à entendre qu'il y avait d'autres explications qui laissaient à désirer. Le manuscrit fait mieux; il donne, dès les premiers feuillets, le commencement d'une de ces autres gloses. Apparemment, c'était celle-là qu'on avait voulu d'abord copier ; mais il faut croire qu'on la trouva trop diffuse, car, arrivé au cinquième chapitre du livre premier, *de Ominibus*, on la laissa net pour se mettre à transcrire celle du Frère Prêcheur, la « bonne », la « notable », que le hasard, sans doute, avait fait découvrir opportunément.

Je dois dire cependant qu'entre ces deux commentaires la différence n'est pas très sensible. Celui qu'on a préféré est tout à son affaire : il va droit son chemin, sans muser, sans s'écarter, mais en somme, avec moins d'abondance et peut-être moins de clarté, il dit les mêmes choses que l'autre. Celui-ci, où l'on aperçoit des additions et des retouches, paraît être le plus ancien. Il a éte fait certainement en Italie, probablement dans la Romagne. Un miracle qu'on y rapporte de saint Augustin, qui rendit muet en lui retournant la langue et en lui tordant la bouche un homme qui l'avait blasphémé, porterait à l'attribuer à un chanoine augustin. Quel qu'ait été le commentateur, on voit qu'il avait beaucoup tra-

1. Voir la description de ce manuscrit, qui est du quatorzième siècle, page 107 du *Catalogue des manuscrits conservés dans les dépôts d'archives départementales,* etc. ; in-8°. Paris, Plon, 1886.

vaillé. Il n'est guère de points obscurs qu'il n'éclaircisse. Rien n'indique à quelle époque il vivait; mais, pour sûr, c'était dans un temps où la manie des étymologies sévissait sur les grammairiens : on reconnaît en lui un émule d'Isidore de Séville. Les filiations qu'il donne de certains mots purement latins sont parfois savantes sans être vraies, parfois si bizarres qu'elles font sourire. *Ædilis* vient d'*ædes*, temple, et *ædes* d'*edere*, parce que primitivement on mangeait dans les temples. — Les jeux du cirque, *ludi circenses*, étaient ainsi nommés parce que *autour* du lieu où ils se faisaient, *circum*, il y avait d'un côté le fleuve, de l'autre des épées, *enses*. — Le mot *fasces*, qui désigne les faisceaux qu'on portait devant les consuls, dérive de *fasciculus*, poids, objet pesant, *id est gravis*, parce que la gravité convient aux magistrats. Quand on songe que les écoliers qui ne retenaient pas ces choses-là risquaient de n'être pas reçus maîtres ès arts, on sent diminuer son respect pour les grades, ceux de l'ancienne Université, bien entendu.

Malgré sa philologie puérile, je le répète, ce commentaire perpétuel n'est pas à dédaigner. Il est partout si bien informé que je l'ai pris un moment pour une rédaction amplifiée de notes élaborées au quatrième ou au cinquième siècle par quelque Servius. Ce n'est pourtant pas à cause de sa valeur exégétique que je le signale; c'est uniquement parce qu'il offre dans ses remarques le spectacle assez rare de l'étonnement, de l'inquiétude, de l'admiration aussi et même de l'envie d'un esprit foncièrement chrétien et catholique en présence de la religion et du sacerdoce des Romains.

L'exégète retrouve dans le monde païen tout ce qu'il avait préjugé propre à sa seule croyance : les fautes des pères expiées par les enfants, les prophéties, les miracles; une hiérarchie dominée par un Souverain-Pontife, des temples célèbres, des trésors sacrés regorgeant d'offrandes, et les dîmes, même les dîmes ! en même temps, choses non moins extraordinaires dans une religion dont les divinités étaient des démons, une foi vive, une dévotion ardente chez le peuple et chez les patriciens, une constante préoccupation de

plaire aux idoles ou d'apaiser leur colère, un respect profond des lieux saints, la déférence ou la soumission des plus puissants à la volonté des prêtres. Il se fait dans sa pensée entre le passé profane et le présent chrétien un parallèle involontaire qui n'est pas à l'avantage du présent. Mais il faut l'entendre parler.

On sait qu'au moyen âge, la plupart des réunions publiques avaient lieu dans les églises. Pareilles assemblées se faisaient aussi dans les temples romains, mais rarement, et, en tout cas, au mépris des lois. Ceux qui les avaient convoquées étaient punis, si grands qu'il fussent. Scipion Nasica avait commis cette faute; le Sénat, dès qu'il en fut averti, le priva du consulat. L'auteur du commentaire trouve que c'était justice. Bien que leur religion fût fausse, les païens avaient un juste sentiment de ce qu'on doit à la divinité; ils s'interdisaient de profaner leurs temples par des « parlements populaires »; malheureusement, on n'en peut pas dire autant des chrétiens.

Il relève encore une autre anecdote que conte Valère-Maxime, parce qu'elle fournit un bel exemple de discipline ecclésiastique et de subordination du pouvoir civil à l'autorité sacerdotale : c'est celle de Postumius. Postumius, dit-il, était un prêtre de Mars qui fut élu consul. Comme consul, il fut investi de la plus haute puissance « temporelle »; comme prêtre de Mars, il avait un chef « spirituel », Métellus, le souverain pontife. Le nouveau magistrat s'était proposé d'aller faire la guerre en Afrique, sans considérer que cela l'obligerait à cesser les fonctions de son sacerdoce. Plus avisé, Métellus comprit quel danger courraient les Romains s'ils faisaient la guerre au moment où ils ne rendraient plus de culte au dieu de la guerre, et il défendit à Postumius de sortir de Rome. Le *consul* aurait pu ne pas obéir au souverain pontife, le *prêtre* de Mars se soumit.

Un peu plus loin, les relations du pouvoir « spirituel » avec le pouvoir « temporel » sont présentées sous un autre aspect.

En sa qualité de moine, le commentateur n'ignorait pas

que les œuvres pies sont rarement spontanées, et qu'il faut savoir les provoquer. C'est un art où les religieux de son temps ne passent pas pour avoir été malhabiles. Néanmoins, il semble les avertir qu'à cet égard ils pourraient prendre leçon des prêtres d'avant Jésus-Christ. A la bonne heure, ceux-là n'étaient pas timides quand il s'agissait de l'intérêt de leurs dieux; aussi leur arrivait-il d'obtenir de la dévotion de grands personnages des dons qui leur auraient échappé s'ils n'avaient su parler avec autorité. Voyez comme ils s'y prirent avec Marcellus. L'adversaire d'Annibal, au moment de combattre et pour s'assurer la victoire, avait fait vœu de bâtir un temple au dieu de l'Honneur et du Courage. Vainqueur, il accomplit sa promesse; il faisait jeter les fondements d'un temple, quand le collège des prêtres alla lui représenter qu'il ne convenait pas que deux divinités n'eussent qu'un seul sanctuaire, car, disait-il, s'il y a des prodiges, à laquelle des deux l'attribuer, laquelle des deux remercier par des sacrifices? Le pieux Marcellus se rendit à ces raisons. Il consentit à faire double dépense pour que l'Honneur reçût un culte particulier différent de celui du Courage. Et ce rare témoignage de désintéressement, il ne l'aurait pas donné si les prêtres s'étaient tus par un lâche respect de sa puissance.

Le commentateur voit bien que le sentiment religieux, depuis qu'il n'y a plus qu'un Dieu, ne se manifeste pas autrement qu'au temps où il y en avait plusieurs. Il ne se dissimule pas qu'il n'y a aucune différence entre les deux sacerdoces : l'un et l'autre, le faux comme le vrai, ayant même situation, mêmes intérêts, mêmes ambitions, mêmes pratiques et même politique. Mais cette parité, sur laquelle d'ailleurs il n'épilogue point, laisse sa foi sereine et entière. Seuls, les miracles que Valère-Maxime conte d'un accent si convaincu paraissent l'embarrasser un peu. Ils ne le troublent pas, mais ils l'obligent à raisonner. Il tâche de les expliquer. Une vestale s'endort : le feu qu'elle était chargée d'entretenir s'éteint. Quand elle rouvre les yeux, elle se croit perdue, mais sa piété la sauve. Elle détache son voile, l'étend sur

le foyer, puis se met en prières. A peine a-t-elle adoré, que le voile s'enflamme. Miracle de Vesta, dit le texte. Mais, objecte le commentaire, où est le miracle si les cendres étaient encore chaudes? — Ceci est du rationalisme. Le moine croit à une cause naturelle et l'indique. Il se sert, sans avoir conscience de ce qu'elles peuvent faire, des armes de la philosophie; il s'imagine qu'elles n'ont de vertu que contre la religion des païens; l'idée ne lui vient pas qu'on puisse en user contre la sienne : il n'admet pas qu'on nie les miracles des saints qu'il adore. Pour lui, Vesta n'a pas enflammé le voile de sa prêtresse; mais comment douterait-il que saint Augustin ait rendu muet un homme qui l'avait blasphémé? Le fait s'est passé sous ses yeux.

DES REPRÉSENTATIONS DE MYSTÈRES A TOULOUSE

AU XVe SIÈCLE

Par M. Edmond CABIÉ[1].

Afin d'instruire, d'édifier et de récréer les fidèles, l'Eglise prit l'habitude, au moyen âge, de représenter dramatiquement et par personnages vivants les principales scènes de la Bible et les épisodes de la vie des saints. Ces pièces recevaient le nom de mystères, d'histoires et même de moralités, bien que ce nom fût réservé plutôt à des sujets purement moraux que l'on jouait aussi parfois dans le même but.

On a recueilli pour la plupart des provinces des mentions plus ou moins intéressantes de ce genre de spectacles. Le texte même de plusieurs de ces pièces nous est parvenu. Il y a deux ou trois ans, on a publié le *Mystère des Trois Doms*, joué à Romans en 1509, ainsi que le compte des frais de sa représentation, et l'un de nos confrères[2] signalait naguère le manuscrit d'un mystère du quinzième siècle se rattachant au cycle de la Passion, qui aurait été rédigé en Albigeois.

Nous ne savons si l'avenir permettra de doter de textes semblables l'histoire littéraire de Toulouse ; mais en attendant que l'achèvement de l'inventaire de nos archives locales fournisse quelques nouvelles données sur ces anciens jeux, on peut du moins citer quelques petits renseignements, analo-

1. Lu dans la séance du 14 février 1889.
2. M. Thomas, *Bullet. de la Soc. archéol. du Midi,* déc. 1888.

gues à ceux que l'on a découverts pour les principales villes de la région.

On sait déjà, en effet, qu'à Rodez des prêtres de la cathédrale, de concert avec quelques jeunes gens, représentèrent sur la place, en 1440, *Le Combat de la nature humaine contre le Démon*[1]; qu'à Albi, lors de la translation des reliques de sainte Cécile, en 1468, on fit une procession générale, pendant laquelle « on joua par personnages la vie de cette sainte[2]; » et qu'à Montauban, du quatorzième au seizième siècle, les confrères de la cathédrale et ceux des Carmes représentaient dans leurs églises le mystère ou histoire de l'Assomption, après l'avoir fait précéder de quelques défilés d'apôtres et de bouffons à travers la ville[3]. Il paraît aussi qu'à Saint-Antonin existait anciennement une confrérie spéciale qui se transportait dans les localités environnantes pour la représentation des mystères.

Puisque l'on jouait des pièces religieuses à Rodez, à Albi, à Montauban, on comprend qu'il devait en être de même à Toulouse, et nous en avons d'ailleurs une preuve certaine dans un arrêt du Parlement de cette ville de 1446. Ce curieux document n'est pas inédit; mais par le temps qui court, et avec l'envahissement toujours croissant des publications de textes, beaucoup d'actes imprimés restent tout aussi inconnus que s'ils étaient encore manuscrits. Tel est le cas, croyons-nous, de celui qui nous occupe, complètement égaré pour ainsi dire dans un vieux livre de droit; et c'est ce qui nous engage à le signaler aux amateurs d'histoire littéraire, qui très probablement ne seraient pas allés le chercher à cette place.

Voici la partie essentielle de ce texte, inséré par La Roche-Flavin dans ses *Arrests notables*[4] : « Lundy, premier

1. *Histoire de la cathédrale de Rodez*, par de Marlavagne, p. 271 et suiv.

2. *Etudes histor. sur l'Albigeois*, par Compayré, p. 84; et Rolland, *Hist. littér. d'Albi*, p. 203.

3. *Congrès archéol.*, session de Montauban, p. 258 et suiv. A la page 147 on voit que l'Assomption était simulée également à Moissac. Cf. Lagrèze-Fossat, *Etud. histor. sur Moissac*, III, p. 211.

4. Edition de Graverol, p. 751.

d'aoust 1446, veu par la cour certaine requeste de J. Lamy, viguier de Toulouse, par laquelle il prétend à cause de son office estre capitaine de la ville et avoir sa garde, et qu'aucun estranger des pays non obéïssans au Roy ne peut entrer dans lad. ville sans son congé, et que toutes criées et proclamations se doivent faire du mandement de luy et des Capitouls, et, avec ce, qu'on ne peut faire aucuns *jeux de moralité en ladite ville où il y ait affluence de peuple*, sans son congé et licence, et qu'iceluy suppliant avoit fait faire inhibition et deffense a certains habitans de lad. ville qu'ils n'allassent par icelle les visages couverts, ni fissent *jeux publics le jour de la feste de l'Assomption Nostre-Dame* prochainement venant, pour les esclandres qui s'en pourroient ensuivre; ce nonobstant le sénéchal de Toulouse, après lesd. inhibitions, avoit donné congé à aucuns de lad. ville qu'ils allassent *les visages couverts* et fissent *jeux publics* aud. jour, et avec ce avoit commandé à 8 de ses serviteurs qu'ils s'armassent et allassent avec les autres, et que, si aucun les touchoit, ils le missent en pièces, et s'ils trouvoient aucuns sergens dud. suppliant exécutant son mandement ils les missent en prison; et en outre se ventoit led. sénéchal de donner congé et licence aux Anglois, qui viendroient au pardon des Augustins à la dite feste, d'entrer en lad. ville de Toulouse, etc..... Et sur tout, ouïs lesd. viguier, capitouls et sénéchal, la Cour ordonne que ceux qui feront les jeux à la dite feste Nostre-Dame n'iront point parmi lad. ville de Toulouse, *mais ils pourront faire lesdits jeux en l'église de la Daurade ou en la place, en la forme et manière et en tel nombre qu'ils ont accoustumé;* et au regard de ce que chacun desd. seneschal et viguier prétend à luy appartenir de donner congé et licence de faire *jeux et moralitez*, et aux Anglois d'entrer en la ville, la Cour ordonne que chacun d'eux élira 2 hommes notables lesquels les appointeront s'ils peuvent dedans 2 ou 3 jours, sinon le rapporteront à la Cour qui y appointera ainsi qu'il appartiendra par raison..... ».

Ainsi, en 1446, on représentait à Toulouse des moralités,

et, selon la coutume déjà établie, ces jeux devaient être exécutés dans l'église ou sur la place de la Daurade. Le choix de ces derniers lieux comme théâtre et la coïncidence de la date avec la fête de l'Assomption montrent suffisamment qu'il est question d'une représentation religieuse, c'est-à-dire d'un mystère. Il est à peu près certain que, de même qu'à Montauban, on procédait à cette occasion au *montement* de la Vierge; que les apôtres figuraient aussi parmi les acteurs ; et que, un peu auparavant, sans doute, avait lieu dans les rues de la ville une exhibition de personnages masqués et bouffons, exhibition qui pouvait amener des désordres et que l'arrêt du Parlement avait pour but de prohiber. Enfin, il est à croire que, de même qu'à Montauban et à Rodez, des prêtres, des clercs et avec eux des laïques remplissaient les divers rôles de ces représentations théâtrales.

Les jeux de la Daurade n'étaient pas probablement les seuls qui eussent lieu à Toulouse, et il est possible, par exemple, que les clercs de la bazoche aient joué parfois des moralités dans les églises où leurs confréries étaient établies. Toutefois, en l'absence de documents, on ne pourrait à ce sujet émettre tout au plus que des hypothèses.

Nous avons bien aussi, à la vérité, quelques indications sur d'anciennes fêtes ou cérémonies religieuses qui paraissent avoir eu un sens symbolique; mais il ne semble pas qu'il y ait eu dans ces cas des chants ou des dialogues comparables à ceux des mystères. Ce genre de manifestations rentre donc plutôt dans le groupe des simples fêtes religieuses, et il n'y a pas lieu de les examiner dans cette note.

ÉTUDE DU RÊVE

PAR M. LE Dr ALIX[1].

A quoi bon parler du rêve, pensera le lecteur ; cette question n'est-elle pas épuisée? Il n'est plus même permis de glaner après tant de philosophes, physiologistes, médecins, aliénistes, qui depuis Aristote ont traité ce sujet.

S'il n'était pas permis de revenir sur un thème sur lequel les écrivains antérieurs se sont exercés, les contemporains seraient condamnés à ne pas écrire. Le proverbe « il n'y a rien de nouveau sous le soleil » est fort ancien. Piron se plaignait que les poètes, ses devanciers, l'avaient dérobé. Il n'en a pas moins écrit la *Métromanie*.

Mais il n'est pas besoin d'excuses. Quand on est hanté par une question, elle ne semble jamais assez étudiée ; on y revient sans cesse ; on espère trouver, sinon du nouveau, du moins présenter des vérités connues sous des aspects inédits, ou que l'on croit inédits, c'est tout un.

Je m'occuperai surtout des manifestations des songes, laissant les théories de côté; je ne parlerai que des phénomènes pouvant se rapporter aux transformations du rêve ou les aider.

Mon but est surtout de démontrer par des faits que pendant le sommeil et pendant la veille les mêmes lois physiologiques président au développement de nos pensées, de

1. Lu dans la séance du 7 mars 1889.

nos déductions intellectuelles. L'état mental d'un dormeur, ayant des organes cérébraux sains, est identique à l'état mental de l'homme vaquant à ses occupations.

La meilleure définition du rêve est celle du *Dictionnaire* de Littré; elle s'applique également bien à certaines conditions de la veille et du sommeil, par suite elle convient parfaitement à mon étude : *C'est la combinaison involontaire d'images et d'idées souvent confuses qui se présentent à l'esprit pendant le sommeil.*

Le fait de rêver est général. Cette faculté ne s'arrête pas à l'humanité, les animaux, surtout les animaux domestiques, la possèdent.

Tous les auteurs sont assez d'accord pour admettre qu'il n'y a rien d'anormal, rien de spécial dans l'apparition d'un rêve et dans l'état mental d'un rêveur ; rien qui fasse penser à confondre les conceptions nocturnes avec les troubles plus ou moins profonds de l'intelligence, seulement ils n'en ont pas donné, ce me semble, des démonstrations suffisantes. Pour arriver de suite à un rapprochement évident entre les associations inconscientes du rêve et les opérations conscientes de la veille, je prendrai un exemple servant de trait d'union entre ces deux manifestations idéales :

Autrefois, j'ai vu une gravure : c'est, je crois, dans les œuvres de Béranger, illustrées par Granville. Elle représente un vieux soldat assis devant un feu brillant qu'il tisonne avec ardeur; dans son réduit solitaire, il n'entend pas les bruits du monde ; il s'absorbe dans les souvenirs de sa vie accidentée; les images passent et brillent devant ses yeux aussi vives, aussi nombreuses que les étincelles du foyer, aussi changeantes, aussi rapidement évanouies. Sur sa physionomie se lisent les impressions ressenties, les joies évoquées, les tristesses entrevues. Que fait cet homme? Le langage ordinaire le dit : il rêve! Oui, c'est bien cela, il rêve, car ses souvenirs affluent sans suite, sans ordre, sans qu'il puisse dire comment ils se présentent, sans qu'au sortir de son rêve il puisse indiquer comment ils se sont succédés.

Voilà donc un cerveau à l'état de veille qui fonctionne selon la définition du rêve.

Si, cédant aux douces influences de la chaleur, le vieux soldat ferme les yeux et s'endort en poursuivant ses songes, rien n'est changé dans l'état cérébral; c'est absolument la même succession d'idées qui se présentent sans être appelées. Dans les deux situations, la conscience a disparu, la volonté est absente. Les paupières se sont fermées, et l'on a, au lieu du songeur éveillé, le rêveur endormi.

L'identité entre l'état de veille et l'état de sommeil est donc absolument évidente. Cette démonstration nous permet d'éloigner tout d'abord la possibilité d'admettre un état spécial, une cause particulière, surtout surnaturelle à la formation des rêves.

Comme complément à ce tableau, représentons-nous une personne qui se couche après une journée plus ou moins bien remplie, pendant laquelle, si elle n'a rien fait par elle même, au moins a vu, entendu ou lu quelque chose qui a fixé son attention. Quand elle est bien enveloppée dans ses couvertures, instinctivement elle se remémore les faits dont elle a eu connaissance ou qui ont pu intéresser sa personnalité.

Elle fait spontanément dans cette récapitulation, que l'on peut appeler un examen de conscience, un monologue; car on ne peut avoir une pensée sans qu'elle soit exprimée par la parole muette ou parlée. Ce monologue, commencé avec intelligence, se continue inconsciemment dans le sommeil, absolument comme nous avons vu les souvenirs du vieux soldat évoqués pendant la veille se perpétuer dans la somnolence agréable qu'il savoure dans son fauteuil.

Le monologue de la personne couchée est le point de départ, le début de tous les rêves; tous les auteurs sont d'accord sur ce point.

Le rêve est commencé, le sommeil se prolonge, les heures succèdent aux heures, les idées se développent sans fin, alimentées par certaines facultés cérébrales qui conservent leur activité.

On pourrait formuler d'une autre manière cette présomption et dire : pendant le sommeil, le rêve se continue sans trêve jusqu'au matin. Mais cette assertion n'a pas de preuves absolues, quoique certaines personnes soient toujours trouvées en acte de rêver à quelque moment de la nuit qu'on les réveille. Le philosophe Jouffroy était de ce nombre. Ces personnes ne peuvent s'assoupir, même sur une chaise, sans songer. Dans ces circonstances, le rêve, si court qu'il soit, présente une incroyable ampleur de développement tant est grande l'activité cérébrale du rêveur.

Mais pour rêver il faut que le cerveau fonctionne d'une certaine façon, et comme c'est pendant le sommeil seulement que l'on constate cette manifestation, presque tous les auteurs avant d'en parler traitent du sommeil physiologique et de l'anormal.

De nombreuses explications ont été données au sujet de la cause déterminante du sommeil, de sa physiologie. Beaucoup de théories ont eu de savants défenseurs, presque toutes appuyées sur des expériences dites probantes. Cependant, il est encore aujourd'hui permis d'hésiter et de n'en admettre exclusivement aucune.

C'est d'abord Haller et Cabanis qui regardent l'hyperhémie du cerveau comme la cause du sommeil. Puis surgit l'opinion absolument contraire : le cerveau du dormeur est anémié, comme semblent le démontrer des observations bien conduites. Parmi les partisans de cette théorie on compte Claude Bernard.

Pour Preyer, le sommeil serait dû à des substances chimiques *ponogènes* qui s'accumulant dans le cerveau le fatiguent ; le sommeil est proportionnel à la durée d'élimination de ces substances.

Nous pourrions citer encore d'autres opinions. *M. Brown-Séquart* n'admet aucune de ces explications. Pour lui, le sommeil est dû à l'inhibition du cerveau. Il est possible que cette opinion du célèbre physiologiste soit la bonne ; je ne

la discuterai pas, car ne voulant m'occuper exclusivement que d'une des manifestations du sommeil, le rêve, je n'ai, à la rigueur, nul besoin de m'occuper de la physiologie du cerveau, me bornant à faire remarquer que le cerveau du rêveur travaille et doit dépenser.

Le point important est celui-ci : la volonté pendant le sommeil ne préside plus aux actes cérébraux.

Les facultés intellectuelles sont sinon anéanties, du moins atténuées. Les fonctions cérébrales comme les fonctions musculaires subissent impérieusement la loi du repos, qui leur est imposée pour réparer les pertes éprouvées pendant le travail du jour. Le centre le plus actif, le centre de la personnalité humaine, de la volonté, est surtout soumis à cette obligation.

D'autres départements cérébraux moins fatigués peuvent continuer à fonctionner. Ainsi, la mémoire est une des facultés qui prolonge le plus facilement son activité. Les facultés libres de surveillance exécutent sans contrôle leurs manœuvres particulières : cette absence de la volonté est la raison de l'incohérence des rêves. Toutefois, il ne faut pas croire que si les images semblent se succéder, s'entremêler sans liaisons apparentes, elles ne flottent pas absolument au hasard, elles obéissent à certaines lois contractées par l'habitude, à des rapports de similitude et de contraste, ou d'association antérieure. La nuit, nous n'en avons pas conscience.

Pendant le sommeil, les idées glissent avec une extrême rapidité, et les moindres impressions externes les modifient avec la plus grande facilité.

Pour bien comprendre ces conditions, il suffit de présenter d'abord au lecteur le tableau de ce qui se passe dans la vie réelle, non seulement quand une personne se livre à un monologue, qui s'il est prolongé suit des méandres infinis et subit bien des transformations en son cours, mais aussi une conversation engagée entre plusieurs personnages.

Peu importe, au début, le motif du débat; on cause, on parlotte, on attaque les sujets les plus divers sans que les transitions soient ménagées, amenées logiquement : il suffit

d'une interjection lancée, d'un à-propos, d'un bruit extérieur, d'un incident quelconque. Quand les interlocuteurs se quittent, il leur serait souvent impossible de répondre à cette simple question : De quoi avez-vous parlé?

Cette comparaison donne une idée exacte de la manière dont le rêve se produit.

Le dormeur, poursuivant son monologue, est surpris par une phrase incidente qui dévie la ligne de ses pensées, puis survient une impression interne ou externe qui change encore la direction seconde. Par cette succession de modifications inconscientes, forcées, on arrive très loin du point de départ où rien ne rappelle les idées du commencement.

Aussi, il est très naturel qu'un rêve commencé dans la joie finisse dans la douleur; heureusement que la réciproque est vraie. Ce contraste entre les deux extrêmes du rêve est peut-être la règle ordinaire de son évolution Les idées se sont succédé avec une déduction particulière qui paraît incohérente, si l'on compare les instants éloignés, qui serait réellement logique si l'on pouvait suivre dans les détails les motifs de changement de direction.

C'est quand on a perdu la notion des intermédiaires que l'on s'écrie à son réveil : J'ai fait un rêve bizarre! Certes, oui, il est bizarre, quand on veut accoler l'idée de la fin à celle du début, ou toute autre idée qui n'est pas la conséquence de la précédente. En concluant ainsi, on fait quelque chose d'analogue au jeu du coq-à-l'âne, où l'on associe la réponse de l'un à la demande d'une autre personne.

Une des vérités les plus incontestables qui ressortent de cette étude, c'est l'importance des impressions internes ou externes, des sensations plus ou moins bien perçues et interprétées sur l'évolution du rêve. Un bruit, un chant, une odeur, un simple chatouillement. une fausse position, une douleur, feront naître dans l'esprit de l'homme endormi des illusions sans cesse modifiées, qui, dans leur mobilité, se conformeront à l'état mental du rêveur, la même impression pouvant donner lieu à des manifestations très variables selon les individus.

N'en est-il pas de même dans l'état normal? Dans une réunion, par exemple, la même excitation, le même tableau feront naître dans l'esprit de tous les spectateurs des appréciations contradictoires.

C'est la grande puissance des modificateurs externes qui a fait penser à plusieurs auteurs, à Buffon par exemple, que le rêve était le résultat des sensations. Ce qui n'est pas absolument vrai, car les sentiments, comme l'on peut s'en assurer chaque jour, sont une des raisons positives des songes. Toutefois, cette distinction est au fond plus spécieuse que vraie, puisqu'en dernière analyse les sentiments proviennent des instincts, des sensations internes.

Dans cet ordre d'idées, on peut affirmer que les rêves inspirés par les sentiments, les souvenirs du cœur sont toujours agréables, gais, ou tout au moins se renferment dans les limites d'une mélancolie douce et tendre. Si quelques sensations agréables, une odeur préférée, un air de musique viennent impressionner l'esprit du dormeur, il entre alors dans ces songes enchanteurs dont les paysages, semblables aux jardins d'Armide, sont créés pour ses plaisirs. Alors, couché à la manière olympienne sur un nuage, ou simplement monté sur le bâton des sorcières, il s'élance dans les airs en triomphateur.

Malheureusement, on n'est pas maître de choisir. On subit les rêves comme on subit les idées qui, pendant la veille, viennent nous assaillir sans être appelées, tandis que vous les cherchez en vain lorsque vous en avez besoin, l'homme n'étant, en réalité, pas plus maître de ses idées que de ses rêves.

Nous sommes donc fixés sur l'inconscience et l'incohérence des rêves, et sur leur peu d'importance, puisque l'on constate très fréquemment ce fait dans l'état de veille, lorsque l'attention n'est pas soutenue.

Ce qui étonne toujours, c'est l'incroyable rapidité avec laquelle les conceptions se suivent, et ce qui est plus surprenant encore, c'est, malgré cette vitesse, la netteté des tableaux, la beauté des paysages, la puissance du coloris, l'instanta-

néité des apparitions. C'est en un seul bloc que toute une perspective compliquée se présente, et immédiatement on juge l'ensemble, on le comprend. Entre chaque décor, il n'y a ni attente ni transition. Au théâtre, on fait moins bien et moins vite. Comment expliquer cette spontanéité des perspectives et leur rapide compréhension? La difficulté paraît assez grande. Cherchons.

Supposons que le rêveur se croit revenu de voyage. Il recommence, en les arrangeant à sa guise, les courses qu'il a faites, admire les sites qu'il a visités, chaque tableau apparaît avec les impressions qui sont indissolublement liées à sa présence, ou plutôt chaque idée se présente toujours, escortée du paysage dans lequel elle a pris naissance. Il y a association complète entre les paysages et les impressions laissées dans la mémoire.

Aussi, la richesse, le pittoresque des rêves seront d'autant plus grands que le dormeur aura une instruction plus complète, aura plus voyagé, en un mot, que sa mémoire sera mieux meublée. L'esprit, facile aux projets changeants, créera pendant la veille de nombreux matériaux pour les songes futurs.

Et par parenthèse, notons que le sujet le plus utile aux séances d'hypnotisme est celui qui aura l'instruction la plus variée, qui sait le mieux son histoire, sa géographie, qui a beaucoup lu et vu.

Dans ces conditions, l'hypnotiseur trouve dans le cerveau du sujet des cases assez bien remplies pour avoir la presque certitude que les réponses seront appropriées aux questions.

C'est à propos de cette richesse d'imagination, de cette variété d'aperçus que l'on a pu se demander quelle est la faculté mentale qui permet de donner aux rêves d'aussi grands développements.

Une seule faculté peut expliquer ces phénomènes : c'est la mémoire. Elle seule fait apparaître en même temps l'idée et les motifs qui l'ont fait naître et qui lui sont indissolublement associés.

En réalité, la mémoire doit être la principale fonction intel-

lectuelle qui préside aux conceptions inconscientes de la nuit.

Pour bien comprendre cette prépondérance de la mémoire, rappelons quelques propositions secondaires d'une évidence absolue.

La personne qui rêve se croit dans un monde faux pour tous, vrai pour elle; elle voit, elle entend, elle touche des choses contingentes; pour elle, tout se passe au présent. Le rêveur acteur ne s'occupe que de l'instant actuel; il ne parle pas du passé, jamais n'envisage l'avenir; tout au plus, le projet d'un voyage. Mais s'il part, il n'arrive jamais, le rêve ayant changé en route. Généralement, c'est à l'arrivée qu'il parle de ses pérégrinations idéales.

En réalité, ce sont toujours des actes passés, des impressions reçues antérieurement, qui constituent les éléments du rêve. Pour le rêveur, les notions du temps et de l'espace sont absolument perdues.

Si au réveil on cherche à se rappeler les visions nocturnes, si l'on ne peut se remémorer l'ensemble, on retient au moins quelques parties, et l'on s'aperçoit alors que les paysages que l'on rencontre, les souvenirs rappelés sont confondus, mélangés. Il y a adaptation de ces réminiscences à des lieux, à des temps différents; bien que toutes elles aient un fond de vérité, il y a amalgame. Mais ces paysages ont été vus, ces souvenirs vécus, et quoi qu'on fasse en analysant les éléments d'un rêve, on ne peut constater autre chose que des souvenirs : on ne rêve qu'aux faits accomplis.

Les incidents les plus récents, ceux du jour, peuvent être rappelés s'ils ont vivement impressionné le rêveur; mais cela est assez rare et n'a lieu qu'au début du rêve. Les plus beaux, les plus émouvants des songes sont ceux qui sont inspirés par les plus lointains souvenirs, le temps de l'enfance, de la jeunesse, de ces époques où tout est beau.

A cette incontestable vérité générale on peut trouver des exceptions. Dans la vie réelle, le cerveau ne pouvant contenir qu'un certain nombre d'idées, élimine les acquisitions anciennes pour les remplacer par de plus récentes. Le même phénomène se produit pour les rêves. Ainsi les conceptions

inspirées par les plus lointains et chers souvenirs, quelques vives qu'elles aient été, finissent par diminuer d'intensité et s'éteindre, remplacées par d'autres suscitées par des événements moins éloignés.

Ainsi, après avoir longtemps rêvé de son enfance ou de sa jeunesse, on néglige ces époques pour penser aux années plus rapprochées. C'est une question d'âge et de répétition du même acte. Les idées inscrites sur les circonvolutions cérébrales sont semblables aux dessins des plaques daguerriennes : elles s'usent après un trop long usage, deviennent illisibles, inutiles.

Si les rêves ne sont alimentés que par les événements passés, il en résulte que cette vérité renverse la croyance à la prescience, à la divination de l'avenir par les songes.

C'est parce que l'on a cru à la dualité de l'homme, composé d'un corps et d'une âme immatérielle, unis, non confondus, que sont nées toutes les superstitions à propos des manifestations du sommeil naturel ou du sommeil hypnotique.

Dès que l'âme est indépendante, elle est d'autant plus libre que son enveloppe est moins active. Pendant le repos du corps elle se dégage, visiteles mondes invisibles; non seulement elle connaît alors mieux le présent mais aussi l'avenir.

C'est ainsi que se trouve justifiée la divination par les songes et les mystères de la double vue.

Faut-il réfuter des erreurs aussi complètes, aussi manifestes, une essence immatérielle qui voit sans organes !

Quant au pouvoir de la seconde vue des somnambules, sorcières, devineresses, etc., on se demande vraiment comment il se peut faire que des personnes sérieuses, instruites, croient à de pareilles insanités. On a vu des savants illustres doués de cette faiblesse enfantine. Quand il s'agit de crédulités, on trouve toujours des oreilles pour les admettre, et les personnes sensées qui se mêlent au troupeau des naïfs se laissent aller à une sorte de contagion intellectuelle qui fait qu'elles oublient les plus simples notions de physique et de bon sens.

Pour voir un objet, il faut deux conditions : des yeux qui regardent, un objet éclairé qui renvoie les rayons lumineux qui le frappent. Un somnambule, quelle que soit l'acuité de sa vision, ne peut recevoir des rayons lumineux d'un objet qui n'est pas éclairé. Par conséquent, il ne pourra jamais décrire les lésions d'un organe interne malade, pas plus qu'il ne lira une pensée dans une boîte cranienne.

Cette réflexion trop simple ne diminuera pas le nombre des croyants, et les voyants feront toujours de bonnes recettes.

J'ai entendu affirmer par une personne notable que chaque fois qu'un événement se passait dans sa famille éloignée de lui il en avait la prescience par ses rêves; et son affirmation ne permettait aucune observation. D'où vient la persistance de cette opinion erronée, c'est que, lorsqu'il s'agit de l'interprétation d'un songe, le moindre souci est de l'analyser. On le prend dans son ensemble avec l'idée que l'on s'est faite d'avance. C'est ainsi qu'autrefois on interprétait les oracles. Il y a tant de choses dans un rêve qu'il est très facile d'y trouver ce que l'on désire.

Il est si naturel de penser à sa patrie, à sa famille, quand on est loin du pays natal. Combien de fois n'y a-t-on pas songé sans l'enregistrer. Un jour, de mauvaises nouvelles arrivent et l'on s'écrie : Je l'avais bien prévu, j'ai rêvé hier de ces chers parents. On dit hier, sans en être sûr; bien certainement hier peut vouloir dire un temps quelconque. Quand même ce serait vrai, cela ne préjugerait de rien; cela démontrerait une fois de plus que l'on ne rêve que des personnes et des choses qui intéressent. Dans ce cas particulier, il y a non pas prescience, mais encore et seulement souvenir.

Si j'avais encore besoin de preuves à l'appui de mon opinion, qui laisse à la mémoire la responsabilité des rêves, je pourrais ajouter la définition de cette faculté donnée par James Sully : « La mémoire est une résurrection du passé enseveli; à mesure que nous fixons sur lui notre regard rétrospectif, il paraît renaître à la vie; des formes surgis-

sent dans notre esprit qui, nous en sommes certains, doivent représenter des choses qui ne sont plus ».

Ne pourrait-on pas appliquer au rêve cette définition?

L'imagination si souvent invoquée peut avoir sa part dans les rêves; mais bien peu importante, on ne doit pas l'éliminer, pas plus que les autres facultés cérébrales, pas plus que les sentiments humains. Et, si j'insiste sur cette affirmation que la mémoire est le principal facteur du rêve, c'est pour faire partager ma conviction, mais ce n'est pas pour le parti pris d'en éliminer les autres causes plus ou moins fondées et évidentes.

Peut-être je donnerai plus de clarté à ma pensée en disant : l'influence de la mémoire est prépondérante, parce qu'un rêve ne repose que sur un sujet passé, c'est-à-dire rappelé par elle. Les déviations apportées aux rêves par les sensations n'obéissent pas à cette loi; elles sont le résultat instantané des illusions produites par de fausses interprétations.

La mémoire prépare la scène, lève la toile, et le rêveur, seul acteur qui remplit tous les rôles, se livre alors à ses inspirations, qui sont toutes l'expression des sentiments, des pensées, des passions qui l'animent en ce moment même. En sorte que le rêve est en réalité la mise en action sur un thème ancien des passions actuelles.

Ce qui a fait admettre que l'imagination joue un rôle, c'est que l'on confond souvent sous une même dénomination des souvenirs nocturnes appartenant à des phases différentes.

Supposons un auteur éveillé dans son lit, occupé d'une œuvre dont il prépare les matériaux. Il peut même composer un chapitre de son roman. L'imagination alors préside aux déductions littéraires; mais la somnolence vient, qui rend les idées confuses, puis enfin le sommeil.

Alors les facultés intellectuelles sont assoupies, la volonté absente. Certaines parties du cerveau continuent à fonctionner, c'est alors que le rêve commence.

Si au réveil on se souvient du travail entrepris et du rêve

qui a suivi, on confond le tout et l'on affirme que l'imagination préside aux rêves. Cependant, il y a une distinction profonde à faire entre le commencement et la fin des souvenirs élaborés dans des conditions intellectuelles différentes.

Un autre motif d'éliminer l'imagination de la perpétration du rêve, c'est que, quelque vive et puissante que soit cette faculté, il ne lui est guère possible d'arriver à cette spontanéité de présentation des événements et des tableaux qui s'accumulent dans les songes ; tandis qu'avec la mémoire on a une explication plus satisfaisante. Celle-ci n'a pas à créer, mais simplement à ouvrir ses registres, exposer ses richesses, laisser lire ses inscriptions. C'est ainsi que l'on a l'explication d'une action toujours au présent.

Si l'imagination avait quelque puissance, il est probable que la confusion des idées serait moins considérable, l'amalgame bizarre des objets perçus moins touffu, les personnages moins vite transfigurés, le rêve mieux ordonné.

Je ne veux pas éliminer le raisonnement des déductions du rêve, mais ce qui persiste de cette précieuse faculté est peu de chose.

Si pendant le cours de ses élucubrations le rêveur se croit réellement en puissance d'une grande facilité de déduction, s'il est enchanté de ses combinaisons, et même si pendant un instant de réveil incomplet le dormeur peut partager cette opinion, quant au matin il veut analyser son rêve, il est frappé du peu de valeur des associations nocturnes. Il arrive que parfois, dans le tissu épais des songes, il flotte une lueur indiquant que le raisonnement n'est pas totalement disparu, c'est tout. Ceci ne contredit pas la proposition énoncée plus haut, que les déductions dans le rêve se développent selon les lois gouvernant les déductions dans la vie réelle. Seulement, la faculté raisonnante, inconsciente, ne peut former des syllogismes bien posés.

L'analyse suivante d'un rêve donnera une idée de cette survivance du raisonnement.

Un de vos parents, un fils, un neveu, je suppose, doit passer des examens sérieux, vous vous préoccupez du résul-

tat. Le soir vous y pensez, un rêve succède et vous transporte dans la salle des examens, devant la table autour de laquelle se tiennent les juges.

Mais le candidat qui se présente, ce n'est plus votre neveu, c'est vous-même, car, ne l'oublions pas, le rêveur joue tous les rôles, mais préfère le premier; il semble souffler le leur aux partenaires qu'il se donne. Les juges se trouvent être des camarades plus jeunes que lui.

Quand son tour de répondre arrive, il se présente, mais alors il se passe un phénomène psychologique très curieux. Par suite évidemment d'un raisonnement, le candidat décide que sa position vis-à-vis de ses juges étant toute particulière, ils ne doivent pas l'interroger sérieusement. Aussi, l'examen se transforme en une conversation amicale fort gaie, jusqu'au moment où d'autres candidats s'approchent pour avoir connaissance du genre des questions posées.

Changement de scène, l'examen devient immédiatement sérieux et le candidat répond aux demandes d'un juge, son complice. Les réponses sont toujours justes, puisque c'est le candidat qui pose les questions.

Ce rêve, dont l'analyse est longue, est réellement très remarquable; on y trouve des combinaisons raffinées qui n'existent pas d'ordinaire dans ces conceptions. Elles indiquent évidemment des effets de raisonnement, ce qui démontre que cette faculté maîtresse n'est pas toujours totalement disparue.

Il est admis sans contestation que la volonté et la conscience sont absentes du rêve. Cela résulte même de sa définition; c'est la vérité même, un rêve conscient, volontaire, n'est plus un rêve, mais une dissertation.

Cependant, parfois on peut constater une certaine attention très faible dans les actes qui se passent la nuit. Et même on peut arriver à constituer, après des efforts sérieux, un état particulier de l'esprit difficile à décrire, une sorte de lueur intellectuelle se mettant comme à l'affut de ce qu'on pense, et vous avertit de vous réveiller à temps pour étudier ce qui peut être intéressant dans les impressions successi-

ves. On ne peut mieux comparer cet état qu'à celui d'une personne qui devant partir de grand matin s'est promis de se lever à telle heure et se réveille à point.

Le dormeur, au moyen de cette conscience atténuée, peut se rendre compte de ses rêves; mais cette curiosité ne vaut pas la peine que l'on se donne, et l'on regrette de l'avoir acquise.

Plus loin, je montrerai comment la volonté peut intervenir dans les songes.

Si l'on veut bien faire abstraction des dérivations imposées aux élucubrations nocturnes, on peut les diviser en deux grandes catégories :

1° Les rêves ayant leur origine dans les sentiments, les habitudes personnelles du dormeur;

2° Les rêves inspirés par des impressions accidentelles, la vue de certains objets, l'audition de récits intéressants, la lecture d'œuvres ayant fortement agi sur les sens.

Il y a une grande différence dans la confection, et surtout dans la forme littéraire d'un rêve, selon qu'il roule sur un sujet, très connu du dormeur, ou complètement ignoré. Dans le premier cas, le rêveur est à son aise, il se meut facilement, parle, entend et répond aux discours qu'on lui adresse. Mais si le rêve est tourné sur un sujet inconnu, il hésite, il n'y a plus ni discours, ni interlocution. Cela se conçoit, puisque le même personnage joue tous les rôles; dans le premier cas, il sait ce qu'il faut dire; dans le second, il l'ignore, par conséquent mutisme forcé.

Ce que je dis peut s'appliquer au sujet hypnotisé que l'on interroge. Quelque intelligent qu'il soit, il ne peut répondre aux questions posées, s'il ne les a pas connues antérieurement, ou si on ne les lui suggère. Mais si rien dans sa mémoire ne se rattache à la question, le sujet restera muet, quoi qu'on fasse, on ne répondra que des sottises. On ne peut faire sortir d'un cerveau que ce qui y a été mis.

Il peut aussi arriver que le rêveur hésite à répondre à des questions posées par lui, à comprendre une phrase dictée

par lui. Comment expliquer ce fait? Tout simplement. N'arrive-t-il pas dans la vie ordinaire à un parleur de s'arrêter indécis, incertain de sa phrase, peu sûr de son vrai sens. Il peut même dire un contresens. Il lui faudra un certain temps pour se reprendre. Il ne faut pas être plus exigeant pour un dormeur que pour un homme en possession de ses facultés. Ce fait, du reste, est très rare.

Autre exemple. Si une personne peu initiée à la science géologique ou à la chirurgie, après avoir lu un article sur les tremblements de terre ou vu une opération chirurgicale, vient à s'endormir en songeant à ces circonstances, ses rêves prendront des proportions énormes et tourneront vite au lugubre; il se sentira engloutir dans des torrents de lave et de soufre ou subira une terrible opération. C'est l'expression augmentée de ses sentiments ordinaires.

Qu'un géologue ou un chirurgien, vieillis dans leurs études, viennent parfois à rêver des sujets de ce genre, il pourra y avoir dans la forme quelque chose d'extravagant, mais ils ne seront pas effrayés. C'est qu'ils sont accoutumés aux questions en cause, ils en connaissent les conséquences, elles ne troublent plus leur sommeil.

A ce propos, je crois avoir remarqué que, généralement, le rêve engagé, c'est-à-dire se développant après les premières conceptions de la somnolence, ne roulera presque jamais, je n'ose affirmer, sur les occupations du personnage. Ainsi un médecin ne rêvera pas de maladie, un professeur de ses classes, un auteur de littérature, tous ces dormeurs seront inspirés par les inconvénients de leur carrière; ils rêveront aux déboires que les professions réservent à ceux qui les occupent, aux difficultés, aux inconvénients. Ces rêves correspondent exactement aux préoccupations sérieuses de la lutte pour l'existence.

C'est encore ici la répétition des lamentations que l'on entend chaque jour dans le monde, où personne n'est satisfait de son sort ou de son métier.

Si l'on cherche à analyser, à débrouiller un rêve d'un ignorant sur une question scientifique, il sera impossible

d'y arriver, tant il y aura d'incohérences baroques, d'incongruités extravagantes, de lacunes surtout.

Le savant, au contraire, revenant sur ce qu'il a pu rêver, pourra trouver, à travers un fatras de choses inutiles, quelque idée bonne tombée par hasard du cerveau qu'il pourra recueillir et utiliser.

De même pour un romancier, un poète, dont l'esprit est accoutumé à chercher des combinaisons, des associations littéraires, les rêves pourront être riches en rapprochements singuliers ; il pourra se faire qu'au réveil ils puissent transporter dans leurs œuvres un mot heureux, un thème dont le développement sera intéressant.

Les savants, les poètes, retrouvent dans les fouilles de leurs songes les idées dont ils s'étaient occupés. Voilà tout. Ces lueurs intelligentes ne sont pas apportées par des messagers divins, comme le croyaient les anciens; la pensée a été mise dans le rêve, parce qu'elle était dans le cerveau; elle n'y a pas été intercalée par le Saint-Esprit.

Un proverbe dit : « La nuit porte conseil ! » Il est fondé sur des faits vrais; il est constant que bien des problèmes obscurs le soir sont, au matin, élucidés avec la plus grande facilité; que des résolutions prises avec colère sont assagies au réveil.

Quoique cette question ne se rapporte qu'indirectement à mon sujet, j'en dirai quelques mots.

L'interprétation acceptée généralement de ce fait est, je crois, sujette à revision. Il est possible de présenter les deux explications suivantes de ce qui se passe pendant la nuit.

1° On se couche vivement préoccupé d'une affaire quelconque qui intéresse. Quand on est au lit, au lieu de dormir, on revient sur cette affaire, on l'étudie sous toutes ses faces, enfin on trouve la solution cherchée. Mais on n'a pas dormi; l'effet de la nuit, du sommeil, n'a été pour rien dans ce résultat.

Ou bien on s'endort sans penser à rien. Et le matin, au réveil, on reprend les faits de la veille, ils semblent alors faciles à être compris et résolus.

Comment cet effet s'est-il produit? Tout simplement parce que l'on ne s'est plus occupé de la question.

Quand le cerveau est arrêté par des difficultés sérieuses, après un certain nombre d'efforts, il n'a plus sa lucidité; au lieu de bien voir les choses, il les embrouille de plus en plus. En mettant, le soir, la besogne de côté, on donne à l'esprit le temps de se reposer, de reprendre ses aptitudes; quand on retourne à son travail au matin, toutes les difficultés ont disparu.

Voilà l'interprétation qu'il faut donner à cette locution : « La nuit porte conseil »; la nuit procure le repos au cerveau fatigué, il se réveille revivifié.

Quant au rêve, loin d'avoir une action favorable à l'élucidation d'un fait embrouillé, c'est le contraire qui est la vérité. Si par malheur un travailleur rêvait de ses projets, de ses problèmes, de ses travaux, le résultat le plus certain serait une complication de plus à craindre aux difficultés réelles.

Il est facile de faire cette expérience : se poser un problème en s'endormant et voir ce qu'il devient après un rêve.

Un fait d'une expérience vulgaire confirme mon explication. Si vous trouvez une faute dans une addition que vous avez hâte de terminer, de quelque manière que vous vous y preniez vous ne parviendrez pas à la corriger. Le plus sûr moyen d'en finir, c'est de faire un tour de promenade; en revenant, la faute saute aux yeux.

L'utilité du repos de l'esprit est donc absolument prouvée.

Fermons cette parenthèse et revenons à notre sujet.

C'est admis, les impressions du rêve sont éphémères; il n'en reste rien quand la raison a repris ses droits, l'on pourrait dire son service. On se souvient tout au plus après un certain temps de quelques-unes des péripéties les plus émouvantes.

Ce serait une erreur de croire qu'il en est toujours ainsi, car il est facile de réunir des faits nombreux qui démontrent que le rêve, produit de la mémoire, peut à son tour impressionner cette faculté en imprimant des traces aussi durables

que celles laissées par bien des événements de la vie active.

Je ne veux pas dire que souvent on recommence le même rêve; ce serait une preuve insuffisante, car on pourrait objecter que le souvenir des mêmes impressions reparaît entouré des mêmes circonstances extérieures.

Ici je fais un appel à tous les infortunés mortels qui, voués aux carrières libérales, ont dû, pour obtenir une position, subir de rudes épreuves, de nombreux concours dont ils sont sortis victorieux. Au moment des examens, ces candidats ont éprouvé des craintes très vives, les impressionnant d'une manière ineffaçable. Plus tard, longtemps après ces événements, ces anciens candidats font dans leur sommeil un retour vers ces difficultés vaincues. Ce ne sont pas des succès dont se souviennent les dormeurs, mais des craintes éprouvées; ils se voient sur la sellette, honteux, refusés.

Pourquoi un tel rêve est-il souvent exactement répété? Bien qu'il repose sur un fait erroné, c'est que le premier du genre a été assez violent pour marquer son empreinte dans la mémoire, il est passé à l'état de fait enregistré.

De la responsabilité morale dans le rêve.

Dans la *Revue bleue* (nº 19, novembre 1885), Caro, analysant le livre de M. Francisque Boullier, *Études familières de psychologie et de morale*, consacre un long article à développer les idées émises par l'auteur à propos de ce qu'il dit de la responsabilité morale dans les rêves.

Les critiques et aperçus de Caro sont certainement très justes, et d'une manière absolue j'accepte ses observations et ses conclusions. Cependant, je me permettrai de présenter quelques restrictions et réflexions à ce sujet.

Il est incontestable que les rêves sont l'expression véridique de la personnalité humaine, puisqu'ils livrent sans réticences et sans voiles les sentiments les plus intimes de l'individu. C'est l'homme tout entier qui se montre avec ses qualités, ses vices.

Mais cette vérité est d'ordre général et ne peut s'appliquer à tous les cas. L'homme du rêve est un être amoindri, il n'a plus la plénitude de ses moyens, sa morale est inférieure. A vrai dire, la moralité n'existe pas dans le rêve, puisque la conscience est absente. C'est un des caractères du rêve.

Je sais que l'on dira que ce n'est pas l'acte en lui-même que l'on considère, ce n'est pas le rêveur présent, mais l'homme formé par ses antécédents, c'est le passé qui est incriminé.

Pour justifier jusqu'à un certain point cette manière de voir, M. Boullier admet que l'on a dans le sommeil une demi-conscience, qui donne alors au rêve une apparence de responsabilité. J'ai reconnu plus haut la réalité de cette survivance très restreinte de la volonté dans le sommeil; plus loin, je donnerai encore des preuves de cette survivance à un autre point de vue. Mais je crois que cette intervention de la volonté n'agit pas pendant le sommeil sur l'évolution, l'association des idées, ni sur les conditions intellectuelles et morales de sa direction; c'est sur les impressions déterminées par les événements du rêve, qui font naître la terreur ou la joie, et que l'on arrive à apprécier après une longue expérience.

Un homme paisible et doux ne rêvera généralement pas qu'il est homicide, un honnête homme qu'il est voleur, quoiqu'il soit possible que par exception ils aient des songes où ils se croient amenés à commettre un vol ou un assassinat. Des rêves de cette sorte souvent répétés appartiennent à des criminels endurcis, par suite connus.

Dans un cœur humain il se trouve beaucoup de sentiments rassemblés, les uns bons, les autres mauvais. Il n'y a guère entre tous les hommes que des différences de quantité, le fond étant à peu près uniformément composé. Mais d'une part l'éducation, d'autre part la réflexion et surtout la volonté tiennent en bride les mauvais instincts, donnent l'essort aux nobles pensées.

Il n'y a pas plus à s'étonner de voir un homme extrê-

mement moral subir un rêve dont il a honte, dont il n'est pas responsable, que d'entendre des jeunes filles très pures répéter dans leur sommeil des mots malséants qu'elles ont entendus, malgré les plus grandes précautions, ou lus sur les murs d'une ville sans en connaître la signification. On peut avoir été très impressionné par des choses qui vous répugnent, vous scandalisent, et qui sont par cela même la cause efficiente d'un rêve affreux et peu moral.

Par conséquent, même en admettant que le rêveur soit jusqu'à un certain point l'éditeur de ses rêves et de leur moralité relative, sa responsabilité ne peut pas être engagée par ses élucubrations nocturnes.

A propos des conclusions à tirer sur la moralité du rêve, il est extrêmement important de s'enquérir des causes qui ont amené ce rêve, déterminé ses manifestations. Il y a une grande différence entre un rêve inspiré par les sentiments, les passions, ou modifié par les positions, les sensations viscérales, les causes externes, une lueur, une odeur, etc., et n'oublions pas que le rêveur remplit tous ces rôles.

Si, lorsqu'il sagit d'un drame terrible mêlé de vol ou d'assassinat, l'on accuse le dormeur d'être un assassin, un voleur, il faut le plaindre aussi d'être le volé, l'assassiné.

C'est une des curiosités les plus grandes des rêves de constater la facilité nécessaire avec laquelle le dormeur exécute tous les actes d'un drame quelconque, et ressent également les joies et les terreurs déterminées par ses élucubrations.

Envisageant la question sous toutes ses faces, il faut conclure qu'il n'y a pas lieu d'attribuer une idée morale d'abord, puis une responsabilité aux faits d'un rêveur.

Si l'on entrait dans cette voie, d'apprécier la moralité d'un homme par ses songes, on arriverait vite à mettre en pratique l'exemple de Denys l'Ancien, faisant tuer un de ses officiers coupable d'avoir rêvé qu'il frappait ce tyran et avait eu la sottise de le raconter.

Mais i est un autre aspect de la question qui n'a pas échappé à M. Bouillier, sur lequel je crois devoir attirer

l'attention : c'est de considérer les songes comme très utiles à la moralisation du rêveur lui-même.

Je vais entrer dans quelques développements pour bien faire comprendre ma pensée.

Comme il est certain que la prudence est au fond de tous les caractères, les exemples que je donnerai seront facilement compris et serviront à préciser comment j'envisage ce sujet.

Quand, dans son sommeil, le rêveur se trouve en présence de voleurs, d'assassins, dans une bagarre, partout où il y a danger et coups à recevoir, il prend généralement le parti de s'esquiver; la prudence le veut ainsi. Il se sauve. La fuite, en général, n'est pas regardée comme une preuve de bravoure. Le rêveur ne peut tirer vanité de son action. Si le même rêve se représente souvent avec la précaution persistante d'être aussi soigneux de sa personne, il y a des probabilités de penser que, par nature, il n'est pas ce que l'on peut appeler un brave à tous crins.

Cette répétition fâcheuse peut éveiller la susceptibilité de quelques consciences. Il est des personnes qui ne voudraient pas être convaincues de cette excessive timidité; elles s'insurgent contre les conclusions du rêve, prennent de viriles résolutions. Cette décision bien réfléchie peut avoir des conséquences sérieuses et modifier les expressions nocturnes. La volonté, qui en est si souvent absente, peut, par une attention continue, s'y faire un peu représenter, et dans les songes subséquents l'acteur n'aura pas la même piteuse attitude; il résistera timidement d'abord, puis luttera, enfin en viendra à prendre l'initiative de l'attaque contre ses adversaires. Résultat magnifique, évidemment dû aux efforts de la volonté.

Dans la vie réelle, on trouve quelque chose d'analogue à ces changements d'allures. Ce sont les modifications heureuses apportées par la volonté aux tendances instinctives.

Personne n'ignore les paroles attribuées à Henri IV ou à Turenne, ou peut-être à d'autres illustres soldats : « Tu trembles, carcasse, disait un de ces grands capitaines, au

moment de marcher au combat; si tu savais où je vais te mener, tu tremblerais encore davantage. »

Ces paroles, si elles ne sont pas authentiques, méritent de l'être, car elles représentent exactement la réalité dans beaucoup de circonstances. Ce sont des hommes véritablement braves, ceux qui ne l'étant pas par tempérament le deviennent par leur énergie morale. Leur corps, leur nature, les invitent à se dérober, l'honneur leur commande de s'exposer, ils obéissent à l'honneur. Une raison supérieure, l'énergie de la volonté ont la puissance de triompher des faiblesses, des fragilités d'une nature imparfaite.

Le rêve peut être un procédé indirect, pour arriver à un si beau résultat, en prémunissant les individus contre les défaillances de leur caractère.

Si un homme d'un esprit droit n'est pas absolument convaincu de sa supériorité et se reconnaît quelques imperfections, petites soit, mais réelles, s'il n'est pas dénué de bon sens et ne demande pas mieux que de se perfectionner, il comprendra les avertissements de ses songes, d'autant plus faciles à écouter et à suivre qu'ils sont intimes et secrets; il veillera dès lors sur ses actions, modifiera ses tendances vicieuses, en un mot se corrigera.

Une personne dont la conscience est assez délicate pour profiter de pareilles indications n'a pas besoin de confesseur et ne redoutera aucun juge. C'est dans ce sens que le rêve peut avoir une influence moralisatrice.

Un homme intelligent qui rêve, averti de ses défauts par ses songes, saura prendre les dispositions nécessaires pour les faire disparaître.

Un philosophe, certainement, ayant l'habitude de s'observer, s'étant donné la peine de se connaître soi même selon les préceptes socratiques, n'aura pas besoin de ces avertissements.

Du reste, le rêveur n'étant pas coupable par intention l'est encore moins par action. Je ne crois pas plus à la légende d'un rêveur ordinaire commettant un crime qu'à celle de Condillac écrivant ses discours en rêvant.

Tout ce que j'ai lu des récits, des observations sérieuses, vraies sans aucun doute, ne doit pas être appliqué au rêve normal, mais au somnambulisme.

Le somnambule est un personnage dont le cerveau a très probablement une contexture à part le prédisposant à exagérer les impressions qu'il reçoit; ce n'est pas un cerveau bien équilibré.

Quant au sommeil hypnotique, il a des caractères spéciaux.

D'abord, lorsqu'un individu se laisse hypnotiser, il sait ce qu'il adviendra, il est vaincu d'avance, il fait abandon de sa personnalité; il n'est plus un être pensant, mais un organe réflecteur qui subit les suggestions de toute sorte; n'ayant plus d'idées personnelles, il ne peut rêver.

Ceci s'applique au sujet servant aux expériences publiques.

Quand il s'agit du sommeil imposé comme moyen thérapeutique, condamnant le malade à un repos absolu, très réparateur, le sommeil alors a tous les caractères du sommeil normal.

Puisque j'ai prononcé le mot suggestion, je dirai comment on peut constater son ingérence dans les rêves.

Les progrès réalisés chaque jour dans toutes les sciences amènent l'obligation de créer des mots nouveaux, surtout de donner à des mots connus des significations plus précises, plus spéciales. C'est ce qui arrive pour les mots *suggestion, auto-suggestion.* Il est admis que l'homme subit incessamment les influences du milieu où il se trouve, tout est motif à suggestion; les idées que nous croyons nous appartenir ne sont souvent que le produit de suggestions inconscientes,

Quant à l'auto-suggestion, c'est la suggestion que le sujet se fait à lui-même, ou, pour parler plus clairement, c'est la résolution qu'il prend de faire un acte. C'est une décision de sa volonté. Autrefois, on aurait exprimé de cette façon cette détermination. Les influences les plus diverses peuvent provoquer cette décision ou cette auto-suggestion. Elle peut

être irréfléchie ou, comme l'on dit, inconsciente. Il est permis même d'affirmer que la décision sera d'autant plus ferme, plus obstinée, que la cause déterminante sera plus futile, plus nuageuse, moins raisonnable. On peut s'en assurer tous les jours en voyant tant de personnes persister quand même dans des convictions absurdes. Cette auto-suggestion peut se faire sentir dans le rêve normal.

J'ai dit que par suite d'une habitude prise, après une série d'expériences, on arrivait à conserver pendant la nuit un état de demi-conscience qui faisait se réveiller au moment critique pour analyser le rêve.

Cette faculté acquise, qui n'est autre chose qu'un acte de la volonté, se désigne aujourd'hui sous le nom de suggestion, d'auto-suggestion. C'est surtout lorsque l'on commande à son intelligence de dominer la peur que les angoisses du cauchemar inspirent que l'on peut se servir de cette appellation, de même que l'on s'en sert pour expliquer la puissance de résistance des victimes de l'inquisition aux horreurs de la torture.

Il serait peut-être encore possible de trouver une autre interprétation de ce calme relatif que l'on obtient pendant la péripétie des rêves.

Une personne qui rêve toujours finit par se posséder assez pour que dans la persistance de sa demi-conscience elle puisse se dire : Très bien! tout ce que je vois ou ressens n'est que pure illusion; ne nous effrayons pas!

Quand j'aurai dit que le rêve peut parfois prendre les formes de l'obsession, j'aurai terminé ce que je crois devoir exposer à propos du rêve normal.

Il n'est pas rare qu'un dormeur ayant été très vivement impressionné par un événement important, ou même sans motif connu, soit poursuivi pendant toute une nuit par une seule image, une seule idée fatigante dont il ne peut se débarrasser. Si son sommeil est interrompu, ce rêve recommence avec les mêmes allures irritantes; le matin seul peut mettre un terme à ce supplice. C'est absolument la même obsession si désagréable qui pendant la veille fait le déses-

poir des écrivains, des calculateurs, de tous les penseurs. Parfois on parvient pendant la veille à s'en défaire ; pendant la nuit, il est impossible d'y parvenir.

Du rêve ou délire dans les maladies.

Il me reste à dire quelques mots du rêve dans les maladies. Si l'on veut se faire une idée de ce que les médecins et les aliénistes appellent le délire, en rechercher les motifs et le mode d'évolution, on arrive à reprendre une à une toutes causes du sommeil, ajoutées à toutes les conditions nécessaires à l'élaboration d'un rêve.

Nous avons vu que l'on attribuait cet acte si régulier et nécessaire, le sommeil, d'abord à l'hyperhémie, puis à l'anémie du cerveau, à d'autres influences chimiques, enfin à l'inhibition.

Tous les auteurs s'accordent à énumérer les causes du délire qui sont : l'hyperhémie, l'anémie, d'autres influences diverses, l'alcoolisme, la chloroformisation. L'inhibition n'est pas citée parmi ces causes dans les livres qui ont quelques années d'ancienneté, parce que la théorie est récente et le mot nouveau.

Quand le délire apparaît, les idées se déroulent sans fin, sans direction; comme dans le rêve, la conscience est absente et la mémoire joue le premier rôle. C'est toujours sur les souvenirs du passé, les impressions reçues autrefois que se forgent les conceptions délirantes. L'imagination n'a pas un rôle plus actif que dans le sommeil ; la volonté ne paraît pas même rester à l'état de demi-conscience. Cependant, je montrerai que dans certaines formes du délire on peut en trouver les traces.

Comme dans le rêve aussi, les impressions laissées dans le cerveau du malade peuvent persister longtemps, être gardées par la mémoire et passer à l'état de faits accomplis. Le malade se souvient de ses rêves lorsque la convalescence arrive, lors même qu'il n'aura pas la moindre notion des faits réels qui se sont déroulés sous ses yeux.

Pourquoi a-t-on donné des noms différents aux mêmes phénomènes? Il y a plusieurs raisons très plausibles et justifiées, c'est vrai. S'il est bon de faire remarquer les caractères communs aux conceptions cérébrales inconscientes, il ne faut pas, au point de vue pratique, négliger de bien marquer les différences; il est bon de maintenir cette dénomination.

Il est probable que les traditions antiques conservées par le langage, les littératures, ont leur large part dans le maintien de la distinction primitive faite entre le rêve et le délire.

Pour les anciens, le rêve est envoyé aux humains par des dieux protecteurs pour les consoler, pour leur dévoiler l'avenir. Bien qu'il y ait une grande différence entre les songes sortis par la porte d'ivoire et ceux qui s'échappent par celle de la corne, l'inspiration en général est bienveillante.

Il n'en est pas de même du délire qui, depuis la plus haute antiquité et pour toutes les races, a été regardé comme le résultat de la colère d'une divinité offensée, de même que la maladie est une punition d'une faute commise envers les dieux.

Il en est résulté que dans la succession des temps on a toujours marqué une grande différence entre ces deux manifestations. Ce n'est qu'en étudiant de plus près l'évolution du délire et les conceptions du rêve que l'on s'est aperçu de l'identité absolue qui existe entre eux.

Ce sont surtout les philosophes anciens et les médecins aliénistes modernes qui se sont occupés de cette question et l'ont envisagée d'après leurs systèmes ou leurs idées préconçues.

Aussi, qu'est-il arrivé? C'est que les rapprochements, au lieu de se faire entre le rêve et le délire, ont été cherchés entre le délire et la folie. Dès lors, le délire a été une manifestation cérébrale se rapprochant, se confondant presque avec la folie.

On ne s'est pas demandé si dans la plupart des cas, je dirai dans toutes les maladies aiguës, le délire ne pouvait

pas être un rêve prolongé; on a conclu qu'un malade quelconque ne rêve pas, mais délire toujours.

Comme la comparaison entre ces trois états cérébraux, rêve, délire, folie, s'impose, il est nécessaire de dire comment je comprendrais la définition de chacun d'eux. Cette définition, bien entendu, ne peut-être que générale, elle n'a pas la prétention d'être complète, irréprochable.

Entre le rêve et le délire, j'établirai le même rapport qu'entre l'illusion et l'hallucination, c'est-à-dire que le délire est un rêve exagéré et prolongé, mais ayant toujours les caractères du rêve.

Dans le rêve, la conscience absente se retrouve au réveil, la raison reprend sa place parmi les facultés intellectuelles en fonctions. Pendant la maladie, le délire, car il faut bien se servir des mots usuels pour traiter les questions, le délire persiste tant que les causes de perturbation de l'activité cérébrale sont agissantes, la congestion, l'anémie, l'inhibition; et le délire cessera lorsque le retentissement sur le cerveau n'aura plus lieu.

C'est ce qui explique que, dans telle maladie, le délire apparaît au début pour cesser quand la cause morbide est en pleine évolution, comment il peut naître dans le cours de la maladie, comment enfin il peut persister pendant toute la durée de cette maladie, du début à la convalescence, comme cela est fréquent dans les affections générales.

Quand les cellules nerveuses du centre de coordination ne sont plus atteintes, elles reprennent leurs fonctions, quand même une maladie quelconque suivrait son cours.

Sitôt que la convalescence est accusée ou que l'amélioration intercurrente est prononcée, la raison revenue, le délire disparaît : c'est la reproduction de ce qui se fait pour le sommeil normal.

Les hallucinations sont très fréquentes chez les délirants. Cela se conçoit. Les causes d'exagération des sensations sont plus nombreuses; de plus, comme les témoins ne comprennent pas ce que le malade demande ou le motif de ses actes, ils se hâtent d'attribuer au délire cette apparence d'illo-

gisme, qui n'est que le fait du désaccord entre eux et lui.

Si les lésions cérébrales déterminées par des affections très variées sont inguérissables, le délire, résultat de ces altérations, ne cessera pas, puisque la conscience ne pourra reprendre ses droits. La raison est à jamais éliminée du fonctionnement cérébral; le sujet est alors aliéné.

Voilà, si je ne m'abuse, la progression ascendante entre le rêve et la folie. Et je crois pouvoir conclure que dans les maladies aiguës le délire se rapprochera plus du rêve que de la folie, même dans ses exagérations, même dans ce que l'on appelle le délire furieux, car, dans ce cas, le délire a beaucoup d'analogie avec l'obsession du rêve.

A ce propos, je dirai que beaucoup de morts attribuées aux conceptions délirantes de certaines maladies doivent être mises sur le compte d'accidents, car il arrive qu'un malade non surveillé peut prendre une fenêtre pour une porte et se tuer sans s'en douter. Je cite ce cas, on en pourrait donner d'autres, quoique je ne récuse pas les décès par causes d'hallucinations.

Plusieurs auteurs, et notamment les rédacteurs de l'article *Délire*, du *Dictionnaire* de Dechambre, se donnent beaucoup de peine pour énumérer les classifications, les divisions et subdivisions qui ont été faites à son sujet, qui ne reposent toutes que sur des conceptions plus ou moins fondées répondant aux théories des auteurs.

Je n'ai pas besoin de ces cadres, ne voulant m'occuper que des généralités indiscutables. Je ne dirai rien de cette symptomatologie très détaillée, qui décrit les formes du délire selon les maladies. Comme si ces manifestations cérébrales pouvaient varier avec les affections morbides, et ne devaient pas être les mêmes dans toutes celles où les retentissements sur le cerveau sont identiques.

Est-il possible aussi de parler du délire, comme si l'on traçait la marche d'une maladie. Le délire n'étant qu'un épiphénomène, ne peut à lui seul demander une description nosologique.

Il me semble, d'après les observations que j'ai pu faire et

les renseignements confirmatifs obtenus, et surtout par ce que j'ai éprouvé moi-même dans diverses circonstances, ayant eu dans ma jeunesse la mauvaise chance d'être souvent malade, il me semble, dis-je, que les élucubrations du délire dépendent des dispositions personnelles du sujet (un dormeur qui rêve toujours délire à la moindre réaction fébrile) et sont liées aux formes de l'affection, aux lésions locales, suivant les organes affectés, enfin sont déterminées par les sensations externes de chaleur, lumière ou bruit, et dérivent des souvenirs qui reviennent avec intensité dans le paroxisme, la réminiscence d'une querelle, d'un propos malsonnant.

Je crois que le délire ne peut être un élément de pronostic sérieux, il est trop sujet à subir les influences étrangères à la cause morbide.

Quant au traitement, il n'y a véritablement pas lieu de s'en occuper ; il disparaît avec la maladie. Il est donc indiqué de trouver la meilleure médication de celle-ci sans se préoccuper d'autre chose.

Pour se bien rendre compte de la progression du rêve au délire, ou rêve morbide, et même au rêve vésanique, il suffit d'étudier les effets sur le cerveau de l'alcool à doses variées, où l'on voit passer le buveur d'une excitation légère et gaie à la fureur de l'ivresse.

Le chloroforme, le haschich, l'opium, pourront être aussi utilisés pour ces études comparatives. En un mot, toutes les substances qui agissent sur le système nerveux et particulièrement sur le centre coordonnateur sont des agents du rêve ou du délire.

Dans la *Revue scientifique* (numéro 18, novembre 1883), j'ai raconté avec détail comment j'avais pu apprendre la marche et les caractères du rêve morbide. Ce que j'ai éprouvé doit être à peu près ce que d'autres ont ressenti, malgré la différence des constitutions.

Ayant été autrefois victime d'accidents d'amphithéâtre, j'ai subi de longs traitements, je ne délirais que le soir et la nuit. Autant que je puis me le rappeler, c'était la douleur

provoquée par mes plaies qui inspirait mes plaintes et mes gémissements nocturnes.

Ayant eu le typhus à Constantinople, j'ai pu noter exactement, sitôt en convalescence, l'histoire des journées passées dans mon lit. d'hôpital.

Ce sont ces circonstances qui m'ont permis de comparer les expression du délire dans les maladies chirurgicales ou plutôt locales avec celles qui se développent dans les maladies générales. Le délire, dans les maladies localisées, est douloureux, triste. C'est naturel et cela concorde avec les lois du rêve.

Dans les maladies générales, la fièvre typhoïde, il en est autrement.

Pour le typhus, la durée entière de la maladie peut se passer dans un état mental particulier. Qu'elle soit longue, bénigne ou dangereuse, le patient reste dans le calme et une lucidité parfaites qui contrastent singulièrement avec l'anxiété de ceux qui les soignent.

Si l'on accepte l'axiome ancien : « ceux qui meurent jeunes sont aimés des dieux, » il est permis de dire que ceux qui succombent par le typhus sont les favoris de la divinité ; ils s'éteignent sans douleur, s'endorment sans s'effrayer dans l'éternité. C'est une des bonnes manières, aurait dit Barthez, de laisser ses éléments organiques retourner à leur origine.

Le typhique vit dans un monde intérieur qui ne lui laisse pas le loisir de s'apercevoir de sa situation. Même quand il paraît intellectuellement anéanti, il voit, il entend tout ce qui se dit autour de lui, mais il n'a pas le temps de s'occuper des choses extérieures, il n'y prête pas d'attention. Il est à peu près semblable aux enfants qui jouent auprès des grandes personnes ; ils ne paraissent rien entendre des conversations, et cependant ils inscrivent inconsciemment dans leur mémoire des paroles qu'ils répèteront plus tard au hasard. Toutes les préoccupations du typhique, toute son activité cérébrale sont employées à suivre les idées qui l'assaillent ; les réalités pour lui sont ses rêves.

En général, le malade est personnel, semble oublier tout,

parents, amis. Mais ce sont des apparences superficielles; il se souvient, et si l'on sait le faire parler on ne conserve pas cette opinion. Avant d'être malade moi-même, j'allais visiter à un autre hôpital deux camarades typhiques, couchés dans des lits voisins. Tous deux semblaient indifférents à leur situation, mais ils se faisaient des signes amicaux qui montraient combien ils s'intéressaient à l'état l'un de l'autre, ne se faisant aucune illusion, chacun en particulier, sur la gravité de la maladie de son camarade. Il est rare de constater cette conservation de l'attention continue pour des objets extérieurs, même pour des personnes aimées.

Le délire suit les phases de la température; le malade est plus calme le matin, plus agité le soir. Je recommande surtout aux surveillants de ne pas abandonner à eux-mêmes les fébricitants quand le jour baisse. Les poètes ont chanté la mélancolie du crépuscule; ils ont raison en ce qui concerne les malades. A cette période de la journée, deux circonstances pour réveiller le délire sont : l'élévation vespérale de la température et la diminution de la lumière. Je regarde comme un préjugé cette croyance qu'il est utile de faire le silence absolu et le mystère autour de leurs lits. Certains cérébraux exceptés, les sons, une douce lumière stimulent les sens, entretiennent les idées agréables. Rien qui ne prête aux illusions, aux hallucinations comme le clair obscur, une lumière indécise qui grandit les ombres, ou comme un silence trop profond qu'un bruit très léger peut troubler aussi vivement que si c'était un coup de canon.

A Constantinople, je suis resté vingt-quatre jours dans une ignorance complète des choses de ce monde. Je répondais, paraît-il, aux questions qui m'étaient faites, mais je ne m'arrêtais pas aux idées qu'elles représentaient.

Beaucoup de médecins venaient me visiter. Quand j'avais autour de moi plusieurs de ces messieurs, je les admirais et faisais à part moi mes réflexions sur leur compte, réciproproque de ce qu'ils pouvaient dire sur le mien.

Une Sœur de Saint-Vincent-de-Paul, attachée au service, avait pour moi les soins les plus attentifs, elle me tenait

souvent compagnie, assise près de mon lit. Elle me fit confesser et donner l'extrême-onction. Il paraît que je fus un modèle de piété et de résignation, et répondis bien aux questions posées par le prêtre. Quand je fus en convalescence je n'avais aucune notion de cet événement.

Sœur Madeleine, à laquelle j'avais fait sans le savoir de nombreuses confidences, me demanda une fois guéri de lui donner quelques explications sur certaines d'entre elles qu'elle n'avait pas comprises. Ce furent ces questions qui fixèrent mes souvenirs sur cette période morbide; probablement sans elles, je ne m'en serais pas occupé. Je jugeai prudent de me taire, car ce que j'aurais eu à lui narrer contrastait par trop avec l'état de béatitude religieuse dans lequel elle avait bien voulu me placer. Je pus constater alors que j'avais un souvenir très précis des sensations que j'avais éprouvées, des paroles incohérentes pour d'autres que j'avais prononcées. Je me rappelais non pas tous mes rêves, mais les principales péripéties intéressantes ou émouvantes par lesquelles j'avais passé.

Pendant tout ce temps, ai-je rêvé, ou déliré? Ce qui est certain, c'est que les confidences faites à la Sœur étaient absolument vraies.

Avant de tomber malade, j'avais été désigné pour accompagner une évacuation en France. Arrivé directement à Marseille, j'avais pu, en attendant le départ d'un bateau, obtenir une permission de huit jours, pendant laquelle j'avais parcouru la France, usant de tous les moyens de locomotion connus; puis j'étais revenu directement à mon poste, reprenant un service très chargé de cholériques. J'attribue ma maladie au surmenage nécessité par les aventures et les fatigues de mon voyage. Toutes les divagations qui se manifestèrent pendant le cours de ma maladie furent alimentées par les impressions que j'avais rapportées. Elles se présentaient à mon esprit avec l'exagération et la confusion naturelles aux songes ordinaires, elles avaient toutes pour point de départ un fait réel.

J'ai retenu de mes épreuves des indications que je regarde

comme très importantes, parce qu'elles éclairent la question de la formation de certains accès délirants attribués à la maladie, qui ne sont parfois que le résultats de mesures mal prises, de malentendu entre le malade et les personnes qui le soignent.

Deux infirmiers de la salle veillaient alternativement. Quand j'avais l'un d'eux pour gardien, je dormais d'un sommeil calme et paisible; le matin, le médecin traitant me trouvait dans de très bonnes conditions. Lorsque c'était l'autre, mes nuits étaient agitées, il y avait entre lui et moi une lutte continuelle, et je commettais des actes qui donnaient mauvaise opinion de mon état. Cette différence provenait tout simplement de ce que le premier était doux, complaisant; n'ayant pas de mouvements brusques, il me parlait d'une voix compatissante, semblait s'intéresser à moi, me laissait m'agiter librement, même sortir de mon lit sans me brusquer; l'autre était rude, peu sympathique, réprimait durement mes moindres mouvements, et m'imposait presque une immobilité absolue.

Je me mettais en colère, et naturellement on portait sur le compte de la maladie ce délire excessif, déterminé par la faute de mon gardien.

J'ai donc pu constater par moi-même toute l'importance que les médecins des hôpitaux doivent accorder au choix d'auxiliaires si utiles, dont l'intervention est d'un grand poids dans la réussite des traitements, dans la guérison des malades, et dans la surveillance intelligente des soins moraux à leur donner. En second lieu, j'ai eu la démonstration pratique que la contradiction et la brusquerie aggravent l'état des patients, en donnant au déliré des formes plus accentuées, la colère se joignant au déliré.

Depuis cette époque, j'ai toujours défendu dans mes services médicaux d'employer les moyens de coercition, surtout la camisole de force, excepté dans le cas de délire furieux, où le malade est un danger pour les autres et pour lui-même. Je n'impose pas l'immobilité aux fébricitants. Le malade qui délire doit être surveillé très attentive-

ment ; on ne doit agir envers lui qu'avec douceur, s'associer à ses préoccupations, lui parler comme si on le comprenait, l'interpeller quand il est agité ; souvent un mot, un son parvenant à son oreille modifient complètement la direction de ses idées, comme dans le rêve ordinaire. La surveillance, il est vrai, exige beaucoup de patience, de soins, de dévouement; il est plus commode de ficeler un malade dans une camisole de force.

Dans les affections générales qui anéantissent rapidement les forces du malade, un délire même bruyant ne peut être dangereux. Un typhique, quoique très agité, n'exécute que des mouvements restreints ; si par hasard il sort de son lit, l est vite forcé d'y rentrer spontanément, instinctivement, ses muscles ne lui permettant pas d'aller loin. Ces quelques pas ont été pour lui l'occasion de grands efforts, et comme je l'ai dit ailleurs, un voyage autour de son lit lui semble un voyage autour du monde.

Tous les sens sont surexcités dans le typhus et atteignent à une grande puissance de perception. Les preuves sont nombreuses. Voici ce que je ressentais : quand par une cause quelconque M. Cazalas, médecin traitant, modèle de ponctualité, d'empressement, d'attention pour ses malades, n'arrivait pas à la minute ordinaire près de mon lit, je devenais agité ; je ne reprenais mon calme que lorsque j'entendais le bruit de ses pas dans un corridor assez éloigné. Je ne sais si je répondais à ses questions, mais j'étais très satisfait de sa présence.

Si tous les médecins avaient éprouvé ces inquiétudes des malades qui attendent la venue de celui qui les soigne, ils ne se feraient jamais attendre. Et si les convalescents ne sont pas toujours reconnaissants des soins qu'ils ont reçus, c'est qu'ils ont oublié les sentiments qu'ils éprouvaient pendant leur maladie.

Enfin, quelques jours après avoir reçu l'extrême-onction, je m'éveille un beau matin, demandant à haute voix la potion prescrite la veille que je devais prendre en trois fois. Cette réclamation si précise démontrait que j'avais entendu,

compris et retenu ce qui se disait autour de moi, et ce que le médecin m'ordonnait.

La conscience reparaissait, j'étais guéri. Ma convalescence fut rapide.

Ici se termine mon étude sur l'évolution du rêve. Je crois avoir démontré que toutes ces élucubrations nocturnes que les anciens regardaient, et beaucoup de modernes persistent à regarder comme des anomalies de l'intelligence, sont semblables à toutes les conceptions intellectuelles de la vie réelle, que l'attention indifférente laisse errer au hasard. Nous n'attachons réellement de l'importance à nos idées que lorsqu'un intérêt sérieux le commande.

Je crois avoir aussi prouvé que le rêve et le délire sont des variétés d'un même phénomène.

Pour être complet, j'ajouterai quelques considérations sur les manifestations qui s'observent pendant la somnolence.

MANIFESTATIONS DE LA PÉRIODE DE SOMNOLENCE.

Pendant la durée plus ou moins longue de la somnolence, de cet état intermédiaire qui mène tout doucement au sommeil, les facultés s'allanguissent, la conscience s'atténue, une série de phénomènes extrêmement curieux se succèdent; ils n'appartiennent pas au rêve, mais peuvent aider à son évolution.

Tous les auteurs ont signalé ces singulières apparitions, qui donnent naissance à des illusions des sens et de l'esprit, et peuvent même déterminer des hallucinations.

Avant de parler de ces curiosités de la somnolence, je voudrais dire un mot des causes des illusions.

Généralement on divise ces illusions en deux groupes, les illusions des sens, les illusions de l'esprit. Très souvent on confond, et l'on attribue aux sens les illusions de l'esprit ou réciproquement.

Le type de l'illusion des sens est l'exemple si connu du

bâton droit dont une extrémité plonge dans l'eau ; alors il semble brisé. Il y a donc là une fausse apparence, puisque nous savons le bâton droit. D'un autre côté, l'organe de la vue n'a pas commis d'erreur; il a perçu comme il le devait les rayons lumineux obéissant aux lois de la réfraction. On peut donc définir l'illusion des sens une apparence fausse d'un phénomène vu par des organes normalement affectés.

Parmi les illusions des sens, dont l'explication n'a pas encore été donnée, du moins que je sache, est la suivante :

Si au milieu de deux lignes parallèles on fait se rencontrer à angle très aigu deux lignes droites, le parallélisme disparaît à nos yeux. Voici, je crois, l'explication de cette singularité.

Les lignes pénétrant entre les parallèles déterminent par leur intersection avec ces parallèles deux surfaces, l'une, d'un côté de l'angle mais externe, l'autre, formée par l'angle; ces deux surfaces sont inégales, la partie externe est plus grande que l'interangulaire. Ces surfaces étant inégales, la somme de lumière rayonnée sera donc plus grande d'un côté que de l'autre. C'est cette différence dans le rayonnement qui explique la déformation apparente du parallélisme. Cette explication est si vraie, que les lignes paraîtront d'autant moins parallèles que l'angle intérieur sera plus aigu, ou si l'on fait pénétrer deux angles dans les lignes, ces deux angles étant parallèles entre eux. Il faut une très petite quantité de lumière pour faire naître le phénomène.

C'est cette même loi de réflexion qui produit les sensations de relief aux carrés blancs inscrits, formés par des lignes noires; c'est cette réflexion lumineuse qui fait paraître plus épaisse une ligne blanche sur un fond noir. Les dames sont très fixées sur cette question, elles savent que le blanc grossit les tailles.

Quand on voit à l'angle de l'œil un phosphène, on n'est pas surpris, on sait ce que cela signifie; mais si l'on prend les colorations variées du phosphène pour des fleurs, on commet une erreur. Ici ce n'est plus le sens qui trompe, c'est l'intelligence qui interprète mal; alors on a une illusion de

l'esprit. L'illusion de l'esprit est donc l'interprétation erronée d'un fait présenté exactement par les sens. C'est l'intelligence qui se trompe.

Le type classique de l'illusion de l'esprit est celui de l'ivrogne qui prend un buisson pour un voleur.

Il est des images que tout le monde connaît pour en avoir été souvent incommodé : je veux parler des colorations éclatantes que les rayons du soleil impriment dans les yeux quand on a imprudemment fixé l'astre lumineux. Ces impressions persistent plusieurs minutes, elles suivent les mouvements du globe oculaire, parfois elles semblent disparaître pour se représenter de nouveau. Cette succession des sensations lumineuses provient de ce fait que les regards se portent alternativement vers un lointain horizon ou sur un espace limité. Les images se perdent dans le vague de l'horizon illimité ; elles se fixent sur un arbre, une maison, un pré, et se dessinent avec leurs belles teintes roses, bleues ou vertes. La sensation lumineuse paraît en un mot aller vers l'infini, elle n'est arrêtée que par un obstacle rapproché.

L'explication suivante de ce phénomène me paraît acceptable. Les impressions colorées se font évidemment sur la rétine; si elles semblent être extérieures et lointaines, c'est que nous avons l'habitude de recevoir les sensations lumineuses de l'extérieur. De plus, l'œil voit toujours les objets suivant le dernier rayon obtenu. Or, la direction du dernier rayon de l'horizon est immense, paraît venir ou aller vers l'infini. Quand les images se fixent sur un obstacle, cet obstacle donne l'illusion du point de départ des colorations. L'observateur sait qu'elles ne peuvent venir de plus loin.

Ces images colorées peuvent être déterminées par toutes les sources de lumière.

Nous verrons que ces images sont une des causes fréquentes des illusions de la somnolence.

J'ai raconté, dans la *Revue médicale de Toulouse*, comment le hasard m'en a donné la preuve irrécusable. Chacun pourra se trouver dans les conditions nécessaires pour réaliser l'expérience suivante.

Supposons un promeneur. Après une marche assez longue, il s'est assis sous de grands arbres, exposé aux tièdes rayons du soleil de quatre heures, lisant un journal ou laissant errer ses pensées. Sous ces influences délicieuses du calme des champs, du repos, de la chaleur, il ne tarde pas à succomber à une douce somnolence, facile aux illusions.

J'avais réalisé autour de moi toutes ces prédispositions ; je m'étais assoupi en pensant à X....., notre confrère mort depuis peu. Je me le représentais dans sa robe d'apparat, un jour d'assemblée solennelle des Facultés. Mes paupières étaient à peine closes que je vois devant mes yeux l'image vivante de X..... en robe rouge. Surpris, je me réveille à l'instant pour me rendre compte de cette illusion. Au même moment, mes regards dirigés sur un mur y reconnaissent de belles et grandes colorations rosées. Le fait était expliqué. Je pensais à X....., les images solaires empreintes sur ma rêtine se transforment par une illusion de mon esprit, l'apparition se montre dans tout son éclat.

Appliquons ces observations aux manifestations de la somnolence, elles nous donnerons des explications parfaitement claires.

Prenons d'abord les phosphènes.

Les enfants ignorent le nom, mais connaissent très bien ces phosphènes. En attendant le sommeil, ils les font naître en se frottant les yeux et se procurent ainsi le spectacle de splendides illuminations, d'un ciel constellé d'étoiles nombreuses et brillantes qui s'agitent et se confondent. Ce sont ces phénomènes que Bettina, l'amie de Gœthe, décrivait dans ses lettres à la *Günderode*.

Tant que l'on s'amuse à créer ces visions, il n'y a pas d'illusions ; mais si elles se montrent pendant la somnolence, au moment où la conscience disparaît, elles se prêtent aux interprétations les plus variées.

On y trouvera des personnages vêtus de vêtements d'une rare richesse, des palais somptueux, ou bien on assistera à la fin du monde, on verra les étoiles tomber, et si par hasard un bruit vient frapper l'oreille, on entendra les trompettes

du jugement dernier. Le spectacle surpassera les descriptions de l'Apocalypse de saint Jean.

Ce sont alors de vraies illusions de l'esprit. Je ne dis pas hallucination, car jamais ou presque jamais l'imagination ne s'exalte pour arriver jusque-là.

Si après un long travail, sous une vive lumière, on se met promptement au lit, on peut retrouver sur les rideaux les images lumineuses laissées sur la rétine. Ces images remplissent le rôle des phosphènes et font naître dans un cerveau inattentif les illusions les plus diverses.

De simples radiations filtrant à travers les volets ou provenant d'une chambre voisine, venant s'étaler sur les rideaux ou sur les tapisseries, provoquent les mêmes erreurs. Un mince rayon lumineux, sur un fond sombre, prend un grand relief, surtout s'il tombe sur des surfaces coloriées qui prennent un vif éclat de contraste. Un esprit somnolent bien disposé trouve dans ces impressions prétexte aux combinaisons les plus variées et les plus compliquées.

Ces explications sont concluantes et peuvent être appliquées à toutes les illusions de la vue.

Le hasard m'a fait connaître une cause d'illusion très rare, occasionnée par la migraine ophthalmique. Dans cette affection, le patient voit à l'angle de l'œil, à la place des phosphènes, des spectres lumineux de la plus grande beauté. Il est impossible de rencontrer de plus brillantes couleurs; seulement l'image, au lieu d'être arrondie comme le phosphène, ressemble assez à un escalier, elle est crénelée. C'est presque toujours de dix heures du matin à midi que j'avais eu ce spectable, quelquefois depuis un certain nombre d'années.

Dernièrement, pendant la nuit, il me sembla voir une lumière blanche comme celle du jour, au-dessus de mon lit, ma chambre étant dans l'obscurité. Je cherchai longtemps l'explication de ce curieux phénomène lorsque je me rappelai la migraine ophtalmique; en effet, j'avais eu la migraine la veille, et je sentais encore une légère douleur frontale et sus-orbitaire. Cette lueur était produite par cette affection; elle était la terminaison adoucie et habituelle des

colorations qu'elle fait naître. Evidemment, si l'on n'a pas la clef de cette apparition elle peut prêter à des illusions sérieuses.

Il est probable que toutes les maladies de l'œil qui donnent des sensations lumineuses peuvent produire les mêmes effets.

Si j'admets volontiers qu'il y a de nombreuses causes d'illusions visuelles, ce sont de celles-là seules dont je m'occupe, parce qu'elles sont les plus fréquentes, et souvent elles ont été mal interprétées; je crois que l'on abuse souvent de cette désignation, et surtout du mot hallucination que l'on applique parfois mal à propos.

L'hallucination est toujours une erreur de l'esprit, c'est l'illusion exagérée.

Il y a une grande variété d'hallucination, des vraies, des fausses, des volontaires. Je dis que l'hallucination est fausse quand on donne ce nom à un phénomène qui n'est ni une illusion ni une hallucination. Ainsi, on ne doit pas désigner sous cette appellation l'aptitude que possède un peintre de reproduire de mémoire les traits d'un visage.

Les hommes ont des qualités diverses; les uns sont aptes aux calculs, d'autres sont impressionnés par les formes, d'autres par les couleurs ou le son. Faire un portrait de souvenir témoigne d'une grande puissance de mémoire spéciale chez un peintre; mais cette aptitude ne peut être dite une hallucination, c'est la manifestation normale de son talent. Un peintre sans grand effort reproduit par le dessin ce qu'il a vu; un poète le décrirait, car le souvenir est toujours accompagné de l'image qui l'a créé. Une personne qui ne saurait ni dessiner, ni écrire, quelques précis que soit son souvenir ne pourrait le représenter.

M. Taine dit avoir éprouvé une véritable hallucination, tant il avait été impressionné par le souvenir de la partition du Prophète. Ici *on peut accepter cette affirmation.* M. Taine ayant fait de sérieux efforts pour se rappeler les motifs de cet opéra, il y a une sorte d'auto-suggestion.

Paganini, ne trouvant l'inspiration que lorsqu'il était par

venu à ne plus voir dans ses auditeurs que des personnages en brillants costumes moyen âge, se procurait aussi une hallucination ; c'était encore une auto-suggestion.

Mais ici l'intensité de l'effort confine à l'hallucination vraie, elle se rapproche de celle des aliénés.

Voir des lettres devant ses yeux après une lecture n'est ni une illusion, ni une hallucination; mais transformer les apparences de ces lettres en un capuchon c'est une illusion de l'esprit, car le fait visuel est vrai.

Je pourrais accumuler les exemples, tous les livres qui traitent des illusions et des hallucinations en sont remplis. Ce serait inutilement se répéter.

Les phénomènes si variés et si nombreux de la somnolence peuvent se reproduire, mais généralement avec moins d'intensité à la période intermédiaire entre le sommeil et le réveil. M. James Sully désigne cet état sous les mots : d'arrière-rêves.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, il suffit de signaler cette particularité.

J'aurai terminé mon étude après avoir exposé quelques remarques sur l'influence que la position du corps du dormeur a sur la forme des rêves.

En suivant les expériences d'hypnotisme on est étonné des surprenantes transformations déterminées par un simple attouchement, un souffle léger. Le sujet passe instantanément de l'état léthargique en catalepsie, de la catalepsie en somnambulisme.

D'autre part, si l'on se rappelle ce que les auteurs, et notamment Hack-Tuke, disent de l'état mental des sujets dans ces diverses conditions, et les poses qu'ils ont naturellement quand ces poses ne sont pas ordonnées par le magnétiseur, on est naturellement amené à comparer ces manifestations à celles du rêve, et l'on se demande si le rêve ne pourrait pas être influencé par la position du corps du dormeur.

Quant aux attouchements, aux passes hypnotiques, avec lesquelles on prétend changer la direction des songes, elles

sont inutiles ; il n'est pas besoin de manœuvres spéciales, puisque naturellement le rêveur subit les excitations externes inconscientes.

Quand à s'assurer de l'influence des positions du corps, il était nécessaire de faire des observations assez nombreuses et assez exactes pour arriver à une conclusion.

J'ai poursuivi longtemps ces expériences. Mon premier soin, quand j'étais réveillé par un incident grave d'un rêve, était de constater la position de mon corps et surtout de ma tête.

J'ai pu m'assurer que la position de mon corps était horizontale, que ma tête avait glissé des oreillers, qu'elle était basse selon l'expression ordinaire, quand j'étais poursuivi par des songes pénibles, des cauchemars, quand, par exemple, j'étais au milieu d'un bal en costume très sommaire, et que je ne pouvais ni fuir ni me dissimuler. Je n'ai plus actuellement la terreur des étouffements dans un caveau, si je commence parfois le rêve qui y mène.

La position est celle des cataleptiques abandonnées à elles-mêmes, et les idées sont celles des malheureuses hypnotisées, conservant leur connaissance, en butte à tous les dangers, ne pouvant ni se plaindre ni fuir.

Le sommeil, dans ce cas, peut être appelé sommeil cataleptique.

Quant au sommeil somnambulique, le rapprochement est moins complet, quoique possible. Lorsque dans un rêve on se livre à des exercices violents, que l'on voyage, marche sur les eaux, vole dans les airs ; quand d'une manière générale les images sont gaies, exubérantes, on peut s'assurer que la tête est hautement placée sur les coussins, brusquement fléchie. C'est ainsi que je me trouve placé. Dans cette situation, la nuque et les vaisseaux du cou, comprimés, la circulation cérébrale serait gênée; il y aurait là une cause physique d'excitation générale des facultés intellectuelles.

Ce sommeil si mouvementé peut être rapproché du sommeil du somnambulisme hypnotique.

Je n'ai pu étudier le sommeil léthargique. Cette variété

appartient aux jeunes gens. Il se montre après des exercices violents, une marche trop prolongée. Les dépenses nécessitées ont été si considérables que le corps épuisé tombe comme une masse dans un sommeil de plomb. Dans une telle prostration, le cerveau ne peut même trouver les aliments nécessaires à l'élucubration de ses rêves.

Ces observations n'ont pas la prétention d'être d'une vérité absolue, l'évolution des songes dépendant de mille influences extérieures ou personnelles au dormeur. Il est facile de les vérifier en essayant de se procurer des nuits agréables; il suffit pour cela de se mettre dans les conditions du sommeil du somnambule.

On répète chaque jour que la vie si courte des humains est surtout abrégée par les maladies, et surtout le sommeil, qui lui fait perdre la moitié de son activité réelle, le privant ainsi d'une partie de sa puissance et de ses plaisirs.

Pour moi, je n'envisage pas les choses avec cette rigueur philosophique. Outre la propriété de réparer nos forces par un bon sommeil, la nuit a le privilège de nous permettre de rêver, c'est-à-dire recommencer une autre vie. S'il est vrai que le contraste est la loi des songes, il est à supposer, à désirer surtout que les mortels les moins heureux sur cette terre, ceux qu'un labeur continu oblige à lutter sans cesse pour la subsistance, en traînant une existence misérable, que tous les désespérés, lorsqu'ils s'endorment, aient la compensation d'être visités par de beaux rêves, d'agréables sensations, de belles illusions.

Ces nuits heureuses corrigeront les déceptions des mauvais jours.

UN MARCHAND DE PARIS

AU SEIZIÈME SIÈCLE (1564-1588)

Par M. Ch. PRADEL[1].

On conserve dans les archives de nos hospices civils les papiers d'un marchand de Paris établi à Toulouse, vers le milieu du seizième siècle. Ces papiers se composent de volumineux dossiers de procès sans ordre, et de trois à quatre mille lettres d'affaires commerciales, classées maintenant, qui embrassent une période de vingt-quatre années, de 1564 à 1588.

Le peu d'intérêt que ces manuscrits paraissaient offrir les avait fait négliger jusqu'ici. Cependant, il n'était pas possible que tout fût à rejeter dans une aussi grande abondance de matériaux sur une époque si tourmentée et si curieuse. Nous avons entrepris leur dépouillement, et voici notre premier résultat.

Les auteurs de la correspondance dont nous venons de parler, presque tous négociants, appartiennent souvent aux premières maisons de Paris. Ce sont, entre autres, des teinturiers célèbres : les frères Canaye, les frères Gobelin; de gros marchands, comme Charpentier, fils d'un échevin de Paris, et Rouillé, dont les descendants devinrent marquis de Boissy; des commerçants d'Anvers, de Bordeaux, de Lyon, etc... faisant acheter à Toulouse les pastels si renom-

1. Lu dans la séance du 14 mars 1889.

més du Lauragais par l'intermédiaire d'un commissionnaire dont nous allons d'abord essayer de ressaisir la personne.

« Simon Lecomte, marchand et bourgeois de Paris, facteur de M. Rouillé, » tel est le signalement que nous donnent les suscriptions de cette longue correspondance. Mais l'on trouve peu de détails sur l'existence de notre négociant dans les lettres reçues par lui. Les nombreux procès qu'il eut sont plus instructifs sur cette vie dont les péripéties révèlent moins un caractère qu'une série d'aventures.

Il était fils de Pierre Comte, mort en 1545, et petit-fils d'un *canebassier*, c'est-à-dire d'un marchand de grosse toile, de la ville de Lyon. Dès son jeune âge, Simon fut employé dans la maison de Jean Rouillé, drapier de Paris, beau-frère des Canaye et des Gobelin. Rouillé achetait des pastels en Languedoc concurremment avec ceux-ci. Il chargea Simon d'aller le représenter à Toulouse où Lecomte arriva le 2 septembre 1568. — Cette année, très agitée dans toute la France par les luttes intestines qui accompagnèrent la disgrâce du sage chancelier de L'Hospital, fut plus particulièrement troublée pour notre ville. Les capitouls venaient d'y établir le régime de terreur des « *suspects* » dont M. Roschach a donné ici même une intéressante étude.

Simon était bon catholique, assurait-il. Par malheur, il s'était présenté sous les auspices de l'un des frères Canaye, huguenot dans l'âme, qui avait de gros intérêts dans le pays et y séjournait longuement. Philippe Canaye, souvent poursuivi comme réformé, finit par être emprisonné, lui et tous ses serviteurs, quelques jours après l'arrivée de Simon, le 16 septembre. A peine était-il sous les verroux qu'il manda quérir Lecomte au logis de la Pomme où celui-ci préparait déjà son départ. Canaye le supplia de ne pas l'abandonner, « de le visiter en son adversité », et Lecomte, « voyant l'extrême nécessité en laquelle Philippe Canaye estoit réduit, meu de pitié et compassion, auroit embrassé ses affaires et conservé l'ordre requis, ballant jour et nuict pour l'expédition d'iceulx, sans penser qu'il mettoit sa personne en très grand danger... » Lecomte alla tous les jours

consoler Canaye dans sa prison et prendre ses ordres. Il essaya par tous les moyens de sauver le pauvre prisonnier. Il avertit au plus vite ses frères, très influents, qui agirent auprès du roi et obtinrent des Lettres ordonnant de conduire Philippe à la Conciergerie de Paris au moment même où les capitouls le condamnaient à mort, le 11 octobre.

Dès que Simon connut la sentence de l'hôtel de ville, « il monta à cheval et prit la poste » pour aller au-devant de Joyeuse qui s'acheminait vers Toulouse, dont il venait d'être nommé gouverneur. Il trouva ce seigneur à Castelnaudary, et le supplia d'écrire au Parlement, afin de surseoir à l'exécution de Canaye jusqu'à l'arrivée des lettres du roi. Mais Joyeuse ne voulut pas l'entendre. Il poursuivit sa route et entra le lendemain à Toulouse avec Lecomte à sa suite. Philippe Canaye venait d'être exécuté place du Salin, laissant, d'après un relevé de ses créances, plus de trois cents mille livres de valeurs, somme considérable (que l'on doit décupler sans doute pour avoir son prix actuel) qui avait dû lui attirer encore plus d'envies et de haines que l'on n'en portait alors à sa religion.

Le zèle que Simon avait mis à la cause de Canaye ne tarda pas à le rendre suspect à son tour, malgré ses déclarations toujours très catholiques. Le 15 octobre, à onze heures du matin, le capitoul Madron lança contre Lecomte un mandat d'arrêt et cinquante hommes du guet. Ce déploiement de forces ameuta le peuple avide de suivre les gens de la livrée consulaire qui, ne trouvant pas Lecomte à son logis, se ruèrent sur la maison d'Amanyeu de Brucelles, riche marchand, demeurant rue des Changes, près La Pierre, chez lequel Lecomte dînait ce jour-là. Brucelles, prévenu, eut le temps de barricader son immeuble, pendant qu'au dehors une foule houleuse s'amassait et réclamait Lecomte, disant : « C'est le neveu de Philippe Canaye ! Il ne doit pas être mieux traité que son oncle. » — On fait le siège de la maison, et, ne pouvant réussir à l'enfoncer, les gens du guet escaladent le toit, enlèvent les tuiles et s'introduisent dans l'intérieur, brisant les portes et les coffres qu'ils trouvent sur

leur passage. Encouragée par cet exemple, la populace commençait le pillage. Cependant Brucelles se dérobe, court chez le capitoul Madron, son allié, et lui offre de rester en otage jusqu'à ce que Lecomte, bien caché, se fût livré lui-même. Madron se hâte d'envoyer aux archers un mandat formel de faire cesser le désordre; mais le capitaine du guet et ses soldats, grisés par leurs exploits, n'écoutent plus rien. Fort heureusement, un voisin de Brucelles, craignant, sans doute, que l'émeute ne s'étendît à tout le quartier, arrêta les pillards en distribuant quinze écus au guet qui rétablit l'ordre.

Lecomte, fidèle à la promesse de Brucelles, qui venait de lui sauver la vie, se rendit le soir même chez Madron. Celui-ci, tout content de tenir un *suspect*, le consigne dans son comptoir et fait prévenir ses agents, auxquels il le livre par une porte de derrière. Un instant après, Simon était écroué à l'hôtel de ville, « sur le vergnier », avec une garde de quatre soldats jour et nuit. Le lendemain, il subit un interrogatoire qui dura toute la journée. On tenait surtout à connaître par lui où Philippe avait déposé ses marchandises, où il avait ses créances et son trésor. Lecomte fut sobre de révélations. Il se retrancha derrière son ignorance en tant que nouveau venu à Toulouse. Puis, après quinze jours de détention, il finit, à force de promesses et d'argent, par obtenir son élargissement sous caution. Simon Lecomte aurait alors voulu fuir une ville si peu hospitalière, mais il était surveillé de près : il avait juré de se rendre prisonnier à la première réquisition. Il se souvenait aussi des promesses faites à Philippe Canaye au sujet de ses importantes affaires.

Cependant, le mandat accepté par lui avait besoin d'être confirmé par les héritiers de Philippe. Il le fut bientôt, le 21 novembre, mais de vive voix seulement, par l'intermédiaire d'un gentilhomme du maréchal de Montmorency, que les frères Canaye expédièrent à Toulouse avec les Lettres patentes du roi, renvoyant devant ses juges naturels, à Paris, le malheureux Philippe, exécuté depuis un mois. Jacques Canaye écrivit à Lecomte, le 14 décembre, pour le

prier de continuer ses bons offices, sans toutefois lui donner des indications suffisantes, et, peu de jours après, il l'engageait, de la part de ses frères, à laisser là les affaires, à venir à Paris leur donner des détails sur la mort de Philippe.

Simon partit de Toulouse le 15 janvier 1569, pourvu d'un sauf-conduit de Joyeuse. Il éprouva de grandes difficultés à traverser la France et mit vingt et un jours à faire ce voyage. Il est vrai qu'il avait pris son chemin par Lyon, où il avait des parents. Il obtint là, de François Mandelot, seigneur de Passy, lieutenant général du Lyonnais en l'absence du duc de Nemours, un nouveau passeport « comme bon et vray catholique », le 2 février. En arrivant à Paris, Simon se rendit chez les Canaye, au faubourg Saint-Marcel. La maison était vide : Jean Canaye avait fui et Pierre était sous les verroux comme huguenot. Lecomte alla dans la prison, le trouva « couché, malade, tourmenté de fascherie et d'une fièvre continue ». Notre marchand vit aussi Jacques Canaye, avocat au Parlement, auquel sa profession avait laissé une certaine indépendance. Il n'habitait pas avec ses frères. C'est ce Canaye, sans doute, dont M. le baron A. de Ruble a donné l'adresse : *rue Pierre Sarrazin*, dans son *Paris en 1572*. Cependant, quatre ans plus tard, il demeurait rue Hautefeuille, près les Cordeliers. Mais Jacques Canaye n'était pas seul héritier de Philippe.

Dans ses courses à travers les rues de Paris, Simon fut guetté par les ennemis des Canaye. Un jour qu'il venait d'entrer dans la maison d'un négociant, Pierre Boursier, rue Saint-Denis, *près le petit Chastel*, à l'enseigne de la Grimace, des malveillants qui le suivaient coururent avertir Guillaume Rosselet, marchand de draps de soie, capitaine du quartier. Celui-ci arriva aussitôt avec un de ses voisins qu'il avait racolé au passage. Ils trouvèrent Lecomte un trébuchet à la main, recevant de Boursier la somme de 2,000 livres tournois en espèces. Ils se saisirent de lui; et, comme Simon les priait de lui laisser le temps de faire son calcul, ils s'écrièrent : « Nous n'avons à faire de vostre argent, ouy bien de vous, sachant que vous favorisez les

ennemis de Dieu et du Roy, et sommes bien advertis de ce qui s'est passé à Tholose touchant Philippe Canaye ». Au même instant ils le fouillent, et tandis que, aidés de plusieurs acolytes, ils le traînaient à la Conciergerie, ils donnent les clefs des coffres de Lecomte à un certain Peson et à quelques autres, qui furent en toute hâte piller les effets de Simon, disant : « Nous trouverons le trésor de Canaye ! » Ce cri du cœur prouvait bien que, contrairement à leurs prétentions, c'était à l'argent qu'ils en voulaient. Cette nouvelle détention fut, d'après les notes de Lecomte, « merveilleusement importante, ennuyeuse, fascheuse et périlleuse, tant en sa personne que biens, pendant l'espace de six semaines qu'il souffrit ». Simon était prisonnier depuis plus d'un mois qu'il n'avait pas encore été interrogé. Enfin, M^tre^ Poylle, conseiller au Parlement, l'un des « commissaires députés pour le fait de la Religion », le fit comparoir et lui demanda d'abord s'il avait le maniement de la fortune de Philippe, exécuté à Toulouse, et s'il était huguenot comme tous les Canaye. Les réponses de Lecomte furent négatives, sans doute, mais ne le sauvèrent pas encore. Huit jours après, le geôlier de la Conciergerie ramenait Lecomte devant M^tre^ Poylle qui, ne trouvant rien de répréhensible dans sa conduite et ses réponses, ordonna au geôlier de le relâcher si, dans la même journée, le capitaine Rosselet ne venait pas expliquer les motifs de cet emprisonnement. Lecomte fut libéré le lendemain; mais il avait gagné une fièvre dont il souffrit pendant un mois. Relevé de sa maladie, il s'enquit des Canaye. Deux des frères avaient disparu : Pierre était mort en prison et Jean, continuant à être traqué, s'était réfugié en Allemagne, à Cologne, où il mourut aussi au bout de quelque temps. Alors Simon abandonna les Canaye, et revint à ses propres affaires, à Toulouse, où il se fixa définitivement, non sans changer d'adresse toutefois. On le trouve aux logis des Balances, de la Pomme et à celui du château de Milan, rue de la Pourpointerie ou des Chiffonniers, près les Augustins; chez Amanyeu de Brucelles; chez le sieur de Craulx, près de la

Dalbade; chez Gaston Dupin, un des capitaines préposés à la garde de la ville, dans la compagnie duquel Lecomte se fit inscrire comme enseigne, lors des massacres de 1572; chez M. Ricardy, près la Croix-Baragnon, à la place Saint-Étienne; devant le Collège de Foix; au logis de M. Saluste, près Sainte-Claire; enfin à la Conciergerie, peut-être même à l'hôpital, où nous trouvons ses papiers. Mais à son retour de Paris, en 1570, il occupa d'abord et longtemps l'appartement que l'exécution de Philippe Canaye avait laissé vide au logis des Balances, alors la maîtresse hôtellerie de notre ville. C'est là que s'installa son ami Mathurin Longuet, maréchal des logis de la reine-mère, pendant le séjour de cette princesse à Toulouse, en 1578. Lecomte était alors à Bordeaux. Voici ce que lui écrivait son représentant, le 21 octobre :

« Nous avons en ville la Royne mère avec messieurs les Princes de sa suite, sans que aulcun de leurs gens ayent usé, suivant le commandement qui leur a esté faict, d'aller loger aux champs. Tellement que La Pomme et Balances en sont si remplies que j'ay esté constraint, pour éviter que vostre chambre ne fust ouverte par force, de bailler la clef à Mons. Longuet qui est logé dedans. » — Longuet, toujours rieur et énigmatique, ajoutait, le 12 novembre :

« J'ay pris vostre chambre d'assault par crainte des faulx prophètes qui ont esté en ceste maison, craignant qu'ils eussent recogneu icelle comme les autres. Je la conserveray comme mesme la Nostre Dame, etc... »

A cette époque, Simon Lecomte n'était plus simplement « le facteur » de M. Rouillé. C'était un gros marchand de Paris voyageant avec laquais, drapé dans son manteau de buffle en hiver, bien armé, monté sur de grands chevaux convoités par les gentilhommes qu'il rencontrait et auxquels il les vendait au besoin.

Au reste, il s'honorait d'avoir porté plusieurs fois les armes pour le service du roi : « D'abord, avec M. de La Valette, du temps que l'admiral et les reistres passèrent dans le pays » (1570); puis il avait, comme lieutenant de Dupin,

commandé à cinquante soldats étrangers qu'il conduisit aux tours de Villemur, en 1572 : « il estoit aussy de ceux que les capitouls placèrent sous le commandement de M. de La Valette pour aller au Mas de Verdun où moururent plusieurs personnes... » (1574). Il fut encore enrôlé « à ses despens et sans tirer aucun gage, monté à trois chevaux, sous M. Delpech. »

Quant à son négoce, en temps de paix, il agissait maintenant pour son propre compte, avait à son tour, dans les principales villes du Midi, des représentants qui l'appelaient Seigneur ou Monseigneur, dans leurs lettres. Il brassait un grand nombre d'affaires de toute sorte, étant constamment à l'affût des opérations offrant quelques chances de gain. — Simon ne se contente pas de spéculer sur les pastels, les toiles de Rouen, les laines du Lauragais et les draps de Sceaux « escarlates ou lunestres, » il fournit encore, à la cour de Navarre, des bijoux de Paris ; au camp de La Rochelle, des vins destinés à Monluc, auquel il prêtait de l'argent, d'autre part. L'un de ses correspondants, Guillaume Boyer, lui écrit à ce sujet de Bordeaux, en octobre 1574 : « ... j'ay demandé à Monsieur de Monluc le contenu en ses cédules, lequel me ha renvoyé en grand honte, vous asseurant que je heusses voulu estre bien loing de ceste heure où je luy demandois... » ; et comme Lecomte réclamait encore ses cédules, il ajoute, quelque temps après : « ... je ne vous envoie pas les cédules de M. de Monluc, craignant qu'elles ne soient volées par les chemins... »

Mais tous les débiteurs n'étaient pas aussi mauvais payeurs que Monluc, heureusement pour Simon, dont le commerce était, du reste, très varié. Il se trouvait encore, par la force des choses, quelque peu banquier et changeur. L'argent était alors une marchandise rare. Les monnaies avaient un cours très irrégulier et se prêtaient souvent à de gros bénéfices. Lecomte en recevait de Paris et d'ailleurs dans les plis des draps en balles, et les plaçait à Toulouse à des taux supérieurs. C'est ainsi qu'il put un instant réaliser une fortune considérable qui lui permit d'étaler un certain

luxe, si l'on en juge par l'extrait suivant de l'inventaire d'une partie de son mobilier :

« Un beau châlit de noyer, faict à la moderne, à gros pilliers, à ressorts de vis de fer aux quatre coins.

« Un dressoir, de mesme.

« Une table de noyer.

« Deux chaires garnies de mocade rouge et noire avec la tente d'un lit à l'impériale de serge d'escot double cramoisie.

« Une chaire de tripes de velours jaulne garnie de mocade.

« Une autre chaire garnie de tripes de velours vert.

« Un coffre de menuiserie, acheté à un encan, à la Bourse.

« Un beau coffre de noyer brenisse (vernis ?), acheté 24 escus à Jean Segla, marchand de Toulouse.

« Un beau tableau peint à l'huile sur toile, représentant une bataille turquoise.

« Une monstre d'horloge de nacre et de cristal avec l'estuy garny de soie. »

Quant au tableau dont il est question, Lecomte le tenait d'Amanyeu de Brucelles, auquel il avait donné en échange « la garniture d'un lit d'escarlate rouge faict en broderie » qui lui avait coûté vingt écus.

Pendant ses loisirs, Simon Lecomte avait fondé à Toulouse une société épicurienne et philanthropique en même temps, à laquelle il donna le titre d'ABBAYE DE BON-VOULOIR. Cette appellation nous remet en mémoire le surnom de CAPITAINE BON-VOULOIR que Mme de Verneuil donnait à Henri de Navarre. Et, de fait, l'idée que Simon et celle que la célèbre marquise attachaient à ce titre pourrait bien avoir la même origine. Aussi, glisserons-nous légèrement sur ces réunions. Cependant, il était indispensable de dire ici que Lecomte avait été proclamé Grand-Abbé et superintendant de l'Abbaye par ses moines : des capitaines, des négociants, un secrétaire du roi, etc..., sans distinction de parti, tous bons compagnons, sans doute, mais tous de l'extérieur, pas un Toulousain, croyons-nous. On faisait là des festins et des vers, et l'on distribuait des secours aux pauvres intéressants.

Au fond, Simon Lecomte, le vrai *politique* du seizième siècle, était un philosophe libertin plutôt que cynique, ayant une grande bonhomie sans naïveté, qui cherchait le bonheur dans la pratique des doctrines d'Aristippe que Diogène appelait « le chien royal. »

Lecomte fit peut-être l'application de ces théories à la cour de Nérac, dont il devint, pendant quelques années, l'un des receveurs généraux. Voici dans quelles circonstances : D'après le traité de Poitiers, Henri III avait fait don à son beau-frère, le roi de Navarre, de toutes les captures et deniers levés dans la Guyenne et le Languedoc par les protestants avant la paix « jusqu'à concurence de la somme de cinquante mille escus, » par un article secret, daté du 13 décembre 1577, don renouvelé par Lettres patentes du 24 avril 1578, enregistré au Parlement de Toulouse le 21 juin suivant. Henri de Navarre abandonna une bonne partie des sommes dues aux villes ruinées, puis il confia le recouvrement des fonds qui restaient à des fermiers-receveurs. Un certain François Thoulouse obtint la recette du haut Languedoc, mais il fut bientôt révoqué, on ne sait pourquoi, et cette partie de la province attribuée à Simon Lecomte par brevet du 6 mars 1582. Plus tard, ayant à expliquer ses relations avec la cour de Navarre devant des juges ligueurs, Simon assure qu'il s'était chargé de cette recette afin de se couvrir d'une somme de deux mille huit cents écus que lui devait Jean du Perrier, argentier du roi de Navarre, depuis le mariage du Prince de Béarn. Il ajoute que, de son côté, le roi de Navarre devait à du Perrier « plus de six vingt mille livres dont il ne pouvoit tirer un seul denier... » Rien dans les papiers de Lecomte ne vient confirmer ses relations avec du Perrier, mais au nom de l'argentier on pourrait, sans doute, substituer celui du tailleur et valet de chambre du roi de Navarre, Barthélemy de Laffemas, plus connu sous le sobriquet de *Beau-Semblant*, avec lequel Simon eut des affaires un peu analogues dont nous parlerons dans la suite.

Quoi qu'il en soit, Thoulouse n'accepta point sa révocation et les Réformés du haut Languedoc se trouvèrent en butte à

l'action des deux receveurs. Les habitants de Caraman souffraient plus particulièrement de cet état de chose « estant, disaient-ils, journellement travaillés par rigoureux emprisonnements lorsqu'ils sont rencontrés en Tholose et ailleurs... » Ils adressèrent une requête au roi de Navarre par l'intermédiaire de leur receveur particulier Dominique Bonay, et obtinrent justice dans deux arrêts du Conseil du bon Henry, le premier tenu à Montauban, le 23 août 1584, et le second tenu à Pau, le 13 octobre suivant.

Cependant, après les années de prospérité vinrent pour Simon les années d'infortune et de procès malheureux. L'un des derniers, à la perte duquel il fut très sensible, fut celui qu'il eut avec les neveux et héritiers de Philippe Canaye. Il réclamait le remboursement des avances faites par lui à l'occasion de la mort de leur oncle.

Lecomte eut à lutter contre forte partie : Pierre Canaye, conseiller au Parlement de Toulouse, chambre de justice établie à Lisle d'Albigeois; ses frères, seigneurs de Venans et autres lieux; leur beau-frère, noble George Lhuillier, maître d'hôtel de la maison du roi, qui avaient de nombreux amis et parents dans le Sénat toulousain. Parmi ceux-ci on doit citer Mathieu Chalvet, président à la seconde chambre d'enquête, et Géraud Mainard, rapporteur de ce procès vivant dans la plus grande intimité avec Pierre Canaye. L'avocat des Canaye, Philippon, répondit à peu près en ces termes à Lecomte : « ... les bons offices rendus à Philippe Canaye étaient volontaires. C'était une simple charité à laquelle chacun est obligé envers son prochain, en particulier Lecomte, à cause de sa qualité, profession et patrie communes entre luy et le d. Canaye, tous deux marchands de Paris... La prison que subit Lecomte fut fortuite et due à la seule injustice du temps, rien ne peut en être imputé ni à Canaye ni à ses héritiers... Les pièces présentées par Lecomte prouvent deux choses : d'abord que feu Canaye a souffert pour la religion à laquelle le temps a esté adverse; puis que feu Canaye, avant sa prison, avait jà retiré ses tiltres et papiers envoyés à Paris avec partie de ses deniers mis dans

deux balles de laine et non entre les mains de Lecomte qui, par conséquent, n'était chargé de rien et auquel on ne doit rien... »

L'issue de ce procès ne fut pas favorable à Simon. Il fut condamné à rendre aux héritiers de Philippe Canaye une somme qu'il avait reçue, à titre d'indemnité, des mains de Jean Ricardy, « payeur des rentes constituées par le roi sur la maison de ville de Toulouse, » 1586. Cette somme de rente avait été restituée par Antoine de Saint-Pol, maître des Requêtes, auquel on l'avait adjugée après l'exécution de Canaye.

Lecomte se plaignit en vain de la partialité des juges. Il allait même reprendre cette affaire lorsqu'il vit ce procès traversé par un autre bien plus gros encore, intenté, cette fois, par les enfants de son meilleur ami, feu Amanyeu de Brucelles.

Le père Brucelles était décédé depuis longtemps à la suite d'un arrêt qu'il avait fini par obtenir contre le capitaine du guet, Mervilhol, au sujet des dégâts commis chez lui lors du premier emprisonnement de Lecomte. Mervilhol, furieux, pourchassa Brucelles de maison en maison, et Brucelles mourut « de fascherie », de peur, deux jours après, le 16 mars 1575.

Lecomte était à Bordeaux. A son retour, il s'occupa tout particulièrement du fils de Brucelles en bas âge, et aussi de sa veuve, Julienne de Madron. Il les aida largement de ses conseils et de sa bourse pendant quelques années. Puis, plus tard, Pierre Brucelles, étudiant besoigneux, poussé par ses beaux-frères Gaspard Malard et Guillaume Ferrand, n'ayant pu obtenir de nouveaux fonds, « advisa », suivant l'expression même de Simon, « de lever contre lui une querelle d'Allemand ». Mais cette querelle tourna bientôt au tragique. Les Brucelles avaient résolu de le perdre, comme on avait perdu Philippe Canaye et une foule d'autres, afin de profiter de ses dépouilles. Ils déposèrent une plainte devant les capitouls, accusant Simon Lecomte de « sentir mal de la foy... » Lecomte se vit immédiatement emprisonné, ainsi que

son neveu et son serviteur, par Antoine Marcelot, capitoul (que Lafaille appelle à tort Marcillon), beau-frère de Mallard, le capitaine du guet, et « les sergents de la famille », conduits par Mallard lui-même dans la nuit du 22 juin 1586.

On l'interrogea le lendemain. D'après l'acte d'accusation, il avait, dans des propos de table, nié le purgatoire et la présence réelle au Saint-Sacrement; il prodiguait sans cesse ses louanges au roi de Navarre avec lequel il était en correspondance, et disait que ce prince méritait la couronne de France, et que le duc de Montmorency serait un jour roi du Languedoc. Lecomte avait essayé de persuader au fils Brucelles « d'apprendre l'art de magie, et à ces fins il luy auroit mis en main le quatorzième liure d'Agrippa où sont contenus les esprimens et invocations des esprits, avec caractères pour reproduire la d. magie, estant un petit liure in-octavo couvert de parchemin blanc, ensemble luy auroit souvent montré l'Apologie (pour Herodote) de Henri Estienne, qui est un liure réprouvé et le plus scandaleux contre la religion catholique qu'on sauroit voir... »

Lecomte était encore accusé d'avoir envoyé des bracelets, des soieries et des velours à la baronne de Reyniès et d'avoir des intelligences avec les ennemis de la cité, avec de Vaure, de Montauban, du Tuc, le Manchot, de Villemur, et autres ennemis de la ville, « factionnaires de la Prétendue ». Il venait de céder une arquebuse à rouet marquetée de fleurs de lis d'argent qu'il avait rapportée tout récemment de Pau.

De plus, en temps maigre, Simon achetait, à la boucherie de Saint-Cyprien, de la viande, qu'il « découpait à la carbonnade ». Il avait mangé du pourceau la veille de Notre-Dame de la Chandeleur et avait fait rôtir un quartier de chevreau un jour de vigile, prétendant que le carême était « un droit de police que les hommes avaient inventé pour donner cours aux poissons et pour que les agneaux eussent le temps de devenir gros ».

En dernier lieu, P. Brucelles accusait Simon d'avoir abusé de la confiance de son père, afin, sans doute, d'obtenir quel-

ques droits à la distribution de ses biens dans le cas fort probable où ils seraient confisqués.

Lecomte répondit à chacun de ces griefs réputés crimes alors, et se disculpa de son mieux. Fort heureusement pour lui on manquait de preuves; mais ce défaut, singulièrement important dans un procès, ne sut le faire absoudre complètement, et, le 10 juillet 1586, « sur le tesmoignage de quelque chambrière subornée, avant qu'il ait eu le temps de produire sa défense », il fut condamné au bannissement, à tous les frais de justice et à une amende de 1,500 écus, répartis de la manière suivante : 1,000 écus aux réparations des remparts, 100 écus au roi, 200 aux pauvres et 200 aux œuvres pies.

Simon Lecomte aurait pu se trouver satisfait de ne pas avoir été brûlé vif; mais non. Il protesta de ce jugement qui ruinait son commerce, disant : « Si l'on ajoutoit foi aux tesmoignages de gens de néant pour faire perdre la vie et l'honneur d'un homme de bien, il n'y auroit plus personne qui fust asseuré et voulust habiter en Tholose, sans le refuge que l'on a en la cour... »

Cet appel au Parlement, Simon y avait eu recours la veille de sa condamnation; mais les capitouls avaient rendu leur jugement sans en tenir compte. Au reste, si les Brucelles avaient des appuis auprès de ceux-ci, ils en avaient de non moins grands au sein de la cour. Aussi Lecomte se ravisa bientôt. Il abandonna son appel déjà lancé, et, tournant ses plaintes d'un autre côté, s'adressa au Grand Conseil du roi, demandant une récusation pour cause de parenté contre les membres du Parlement de Toulouse. Par ses relations à Paris, il obtint rapidement une enquête de vérification qui existe en original dans ses papiers; elle est signée par Jean de Catel, conseiller au Présidial, et datée du mois de septembre 1586. Elle prouve, ce que l'on sait un peu d'autre part, à quel point le népotisme avait envahi la magistrature.

Entre temps, les quelques amis de Lecomte, — toujours peu nombreux dans l'adversité, — indignés des procédés de Brucelles, l'incitèrent à se munir d'un certificat assez cu-

rieux dans lequel ils intervinrent et protestèrent avec serment de sa loyauté. Nous donnons ce document dans notre appendice.

Le malheureux Simon, toujours prisonnier, attendait avec une vive impatience la décision du Grand Conseil du roi. Il avait remis sa défense au célèbre avocat Denis Bouthillier, qui rédigea sur son affaire un important contredit plein de clarté et de talent dont voici un résumé succinct :

S'il y avait eu quelques preuves concluantes du moindre des crimes dont on accuse Lecomte, il ne faut point douter qu'il n'eût subi une peine des plus rigoureuses, car l'animosité des juges de Toulouse est assez notoire quand il s'agit de criminels de lèse-majesté divine et humaine et de ceux qui attentent à leur ville, « à ce point que le soupçon seul est suffisant pour les faire condamner à mort, voire pour les faire mourir sans autre cognoissance de cause... » Or, Lecomte a été frappé d'une simple amende ; aussi nous contenterons-nous de dire que, dès qu'il plaira au Conseil du roi de lui donner des juges impartiaux, toutes les calomnies lancées contre lui seront mises à néant. Donc, « le demandeur supplie très humblement le Conseil de considérer qu'estant accusé d'un crime, le jugement duquel dépend plustôt de la misère du temps que de la justice, il ne seroit pas raisonnable de le remettre en la cour de Parlement de Thoulouse où la seule accusation en telle matiere a presque autant de poids et de force que la conviction même du crime... »

Voilà, sur la justice toulousaine, l'opinion de l'un des premiers avocats de son temps, et les idées qu'il émettait devant le Grand Conseil du roi.

Enfin, le 1er avril 1587, Lecomte apprit dans sa prison que son procès était renvoyé devant la cour de Provence. L'évocation de cette cause avait duré plus de sept mois, et c'est en décembre seulement qu'il obtint sa liberté. Il était entré malade dans les cachots, il en sortit mourant et survécut peu de temps, sans doute, à cette détention. La dernière lettre à son adresse est datée du 30 septembre 1588. Elle est

de son procureur au Parlement d'Aix, qui lui dit : « ... Rien n'a esté faict encore, et si Dieu n'y pourvoit, tant que la guerre et la peste dureront, il s'y fera moins encore, car la guerre est oultrée... »

On était aux plus mauvais jours de la Ligue. A partir de ce moment, on ne retrouve plus aucune trace de Simon Lecomte. Comment ses papiers nous ont-ils été conservés dans les archives des hospices? Probablement après une confiscation; mais c'est là une question que nous ne chercherons plus à résoudre, nous contentant de remercier le hasard qui nous les a laissés.

Il nous restera maintenant à faire connaître les principaux correspondants de Lecomte et à donner les détails historiques et les renseignements commerciaux que nous avons recueillis au dépouillement de ces pièces. Ajoutons ici qu'elles nous avaient été signalées par notre excellent confrère Saint-Charles, dont il nous plaît encore une fois d'honorer la mémoire.

PIÈCES JUSTITICATIVES

I.

Comptes des fournitures et frais exposés par Simon Le Comte pour les affaires de feu Philippe Canaye (1569).

Pour la course à Chastelneufd'arry, où il y a trois postes à aller et trois à retourner, à quarante souls chacune poste, et cinq souls pour le postillon, 3 escus, 30 souls.

Pour le séjour à Toulouse depuis le 16 septembre jusqu'au 15 octobre 1568, estant logé au logis de la Pomme, ayant un cheval et un laquay de pied au prix de 45 souls tournois le jour, 21 escus, 30 souls.

A Rigail, clerc, aux fins de prendre la poste en toute diligence pour porter un paquet aux frères Canaye, à Paris, 50 escus.

Pour l'entrée en prison et droit des pauvres prisonniers, six testons, soit 1 escu, 27 souls.

Pour son audition faicte par M. Delacu, commissaire, y ayant vaqué toute une journée, 1 escu.

Au greffier qui l'a escripte, 30 souls.

Pour le communiquer au procureur du roy, 30 souls.

A Blaise Cazeaulx, messager ordinaire de Tholose, despeché exprès à Paris, marché faict à quinze escus, pour son voyage. Il arriva le dernier octobre, payé 8 escus.

A son avocat, 3 escus.

Au clerc qui mit le dire par escript, 10 souls.

Pour extraire les diettes au greffe, et vin du clerc, 35 souls.

Pour le rapport de son eslargissement, 2 escus.

Pour l'expédition du cartel de l'eslargissement et réception des soubmissions, 30 souls.

A un solliciteur qui a sollicité et vaqué durant son emprisonnement, 3 escus.

Pour frais extraordinaires à ceulx qui auroient procuré l'eslargissement du d. Lecomte, vu la malice du temps, 50 escus.

Aux quatre soldats de garde baillés au d. Lecomte, à chascun vingt souls pour le jour et la nuict, 20 escus.

Despense de bouche faicte par le d. Lecomte en la d. prison quinze jours durant, à trente cinq souls par jour, 14 escus, 20 souls.

Pour le séjour du d. Lecomte à Tholose, pour les Canaye, vingt quatre journées à 45 souls chascune, 18 escus.

Pour son voyage à Paris, vingt ung jours, tant pour son cheval que laquay, cinquante cinq souls par jour, 19 escus.

Séjour à Paris, huict jours à 55 souls par jour, 7 escus, 20 souls.

Baillé aux pauvres prisonniers en entrant à la Conciergerie de Paris, 1 escu sol.

Aux portiers et clavères, ensemble, 1 escu.

Pour lever l'ordonnance, 1 escu.

A l'advocat et procureur, 5 escus.

Au clerc pour la despèche d'iceulx, 10 souls.

Inthimation de la d. ordonnance au cap. Rosselet, 7 souls 6 deniers.

Pour les despenses et séjour en prison finissant le jeudi après Pasques 1569, cinquante souls par jour, 31 escus, 40 souls.

Au solliciteur pour peines et vacations durant six semaines, six escus sol, 6 escus.

Pour dons et présents et frais extraordinaires qu'il auroit convenu faire, veu le temps si misérable, poursuivant son eslargissement, la somme de 200 escus.

II.

Passeport (27 mars 1576).

Nous soussignés, depputés, tant de la part de Messeigneurs les Duc d'Alençon, Prince de Condé, Mareschal de Dampville, que des provinces et communautés faisant profession de la Religion Réformée, vers la Majesté du Roy pour le faict de la pacification des troubles de ce Royaulme; Prions à touts Seigneurs, Gentilshommes, Cappitaines, Maires, Consuls, gardes de villes et chasteaux, ponts, ports et passages, soldats et tous aultres à qui ces présentes seront monstrées, laisser passer et repasser librement Simon le Conte, présent porteur, luy deuxiesme, avecq ses armes et chevaux, lequel s'en va à La Rochelle et Bordeaux, sans luy faire ou donner, ne souffrir estre faict ou donné aucun destourbier, trouble ou empeschement, Ains pour l'amour de nous luy prester en son voyage, tant allant que revenant, toute faveur, confort et ayde, offrant en cas pareil de nostre part le semblable.

Faict à Paris le vingt septme jour de mars mil cinq cens soixante seize[1].

Beauvoir La Notié.	François de Pons.
Lafin Lanocle.	Guilld. Lexidly (illisible).
Desmarais.	(Lexidly ?) (illisible).

III.

Lettres patentes de Henri III en faveur du roi de Navarre (24 avril 1578.)

Henry, par la grace de Dieu Roy de France et de Polougne, A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Salut. Nous avons, le treiziesme jour de décembre dernier passé, faict don, à Nostre très cher et très amé frère le Roy de Navarre, de tous et chascuns les deniers, fruits, marchandises et autres choses prinses et levées au paravant le 17me jour de septembre dernier[2], par les recepveurs, fermiers et

1. La paix de Monsieur ne fut arrêtée, dit-on, que le 21 avril, et signée quelques jours plus tard, « l'an 4me de la trahison », suivant l'expression du temps, renouvelée dans d'autres mauvais jours.

2. Date du jour où la paix de Poitiers fut signée.

collecteurs et autres personnes ayant tenu le party de la Religion prétendue Réformée durant les derniers et précédents troubles ès gouvernemens et diocèses de Guienne et Languedoc, pour par nostre frère jouir de l'effect et contenu en icelluy jusques à la concurrance de la somme de cinquante mil escus. Toutefois, aucuns des d. recepveurs, fermiers, collecteurs et autres qui ont prins et levé les d. deniers, fruicts, marchandises et autres choses qui estoient destinées pour le soustien de la guerre du d. party, en haine de ce que nous en aurions faict don à nostre d. frère, refusent à présent payer ce qu'est par eulx légitimement deu, et le veulent à eulx approprier pour, en ce faisant, frustrer nostre frère de la grâce et liberté que nous luy en aurions sur ce faicte; A quoy, désirant pourveoir, et subvenir à nostre frère en cest endroict pour la proximité du sang dont il nous attouche et appartient, Avons de nostre artenie, science, pleine puissance et auctorité Royal, Dict, déclaré, voulu et ordonné, disons, déclarons, voulons et ordonnons et nous plaict que nostre d. frère le Roy de Navarre jouisse de l'effect et contenu en icelluy; et que les commissions qui ont esté par luy baillées aux conseillers qu'il a députés pour l'examen et audition des comptes et liquidation des d. deniers, fruicts et autres choses, soient pareille force et vertu que sy nous mesmes les avions faictes expédier du grand seau de nostre chancellerie; Et lesquelles, en tant que besoing est ou seroit, avons validées et autorisées, validons et autorisons, ensemble toutes procédure faicte par les d. députés, comme s'ils en auroient plus ample commissions de nous. Voulons pareillement que tous recepveurs, fermiers, exacteurs, collecteurs et commis qui sont ou seront cy après commis, tiennent redevables des dits deniers, fruicts, marchandises et autres choses prinses et levées durant les derniers et précédents troubles, et mesmes lesdicts fermiers pour les fruicts pris, levés et cullys avant le 17me septembre dernier passé, soient tenus et contraincts au payement d'iceulx par toutes voies deues et raisonnables, le solvable pour le non solvable et comme pour nos propres deniers et affaires, Nonobstant que les termes de payemens des d. affermes ne fussent escheues que le mois d'octobre en suivant, comme il est plus expressement porté par nostre édict de pacification, et toute opposition et appellation quelconque, et sans préjudice d'icelles pour lesquelles ne voulons estre différé. La cognoissance desquelles avons intérditte à toutes nos cours de parlement, baillifs, sénéchaulx, gens tenant nos sièges présidiaulx et autres nos juges quelconques et icelle renvoyée et renvoyons à nostre grand Conseil où les causes de nostre frère sont commises, combien que les quatre mois passés portés par l'édict de pacification soient expirés, que ne voulons nuire ne préjudicier à nostre frère, ny aux dicts commissaires en aucune sorte et manière que ce soit, dont les avons dispensé et relevé, dispensons et relevons par

ces présentes, Enjoignant au surplus aux d. commissaires lesquels doresnavant y seront employés, de procéder diligemment et bien à la recherche des d. deniers, fruicts et marchandises et en faire toute la diligence nécessaire, affinque nostre vouloir soit effectué. Mandons et commandons à tous huissiers et sergens de mectre et entière exécution toutes contraintes des d. commissaires contre lesd. redevables et faire tous autres exploits à ce requis et nécessaire, sans, pour ce, prendre placet, visa ne pareatge, et à tous nos justiciers, officiers et subjects, tenir la main à l'effect que dessus. Voulons, en outre, que les d. deniers qui se recepvront, jusqu'à la d. somme de cinquante mille escus, soient mis ès mains des trésoriers et recepveurs généraulx de nostre frère ou autres par luy commis, sans qu'ils en soit teneu en rendre aucun compte que par devant nostre frère ou son officier; car tel est nostre plaisir; Nonobstant aussi quelques édicts, ordonnances, restrinctions, mandements, défenses et lettres à ce contraire. Auxquels pour ce regard seulement et aux dérogatoires des dérogations y contenues, nous avons desrogé et desrogeons par ces présentes. Et pour ce que d'icelles on pourra avoir affaire en plusieurs et divers lieux, nous voulons que au vidimat deument collationné par l'ung de nos amés et feaulx notaire et secrétaire, foy soit adjoustée comme au présent original. En tesmoing de quoy nous avons faict mettre nostre scel à ces d. présentes, Donné à Paris, le vingt quatriesme jour d'avril, l'an de grâce mil cinq cens soixante dix huict, et de nostre règne, le quatriesme.

Ainsi signé sur le reply : Par le Roy = Fizes, et scellé de cire jaulne sur double queue.

Messeigneurs du Parlement, Supplye le Roy de Navarre qu'il auroit pleu au Roy accorder et faire despêcher les lettres patentes de déclaration cy attachées données à Paris le 24me jour d'apvril l'an mil VLXXVIII, lesquelles vous plaira de bon graces tenir pour signifiées, et déclarer n'entendre empescher l'exécution d'icelles, suyvant le vouloir de Sa d. Majesté déclaré par les d. lettres patentes, et ferez bien.

Boyer, *signé.*

Soit monstré au procureur général du Roy.

Faict à Tholose, en Parlement, le XXIe juing 1578.

Pour le regard des fruicts, deniers, marchandises et autres choses prinses par ceulx de la nouvelle prétendue Religion non subjects à restitution par l'édict de pacification, n'entend empescher l'exécution des lettres.

A Tholose, le 26e juing 1578.

Durand, *signé.*

Extraict des Registres de la Court de Parlement.

Veues les lettres patentes du Roy, données à Paris le vingt quatriesme jour d'apvril dernier, contenant confirmation du don faict par Sa Majesté au Roy de Navarre de tous et chacuns les deniers, fruicts, marchandises et autres choses prinses et levées avant le dix septiesme septembre mil cinq cens soixante dix sept par les recepveurs, fermiers, collecteurs et autres personnes ayant tenu le party de la Nouvelle prétendue Religion durant les derniers et précédents troubles ès gouvernemens et diocèses de Guienne et Languedoc, pour en jouir par le d. sgr Roy de Navarre jusques à la concurrance de la somme de cinquante mil escus, comme plus à plein est porté par les d. lettres, Ensemble la Requeste sur ce faicte par le d. sgr Roy de Navarre, Et sur ce, ouy le procureur général du Roy auquel, par ordonnance de la cour, les d. lettres auroient esté communiquées, La Cour a déclaré et déclare n'entendre empescher l'exploict et execution des d. lettres, pour le regard des fruicts, deniers, marchandises et autres choses non subjectes à restitution par le d. édict de pacification.

Prononcé à Tholose, en Parlement, le vingt sixiesme juing 1578.

Collationné à l'original par moy notaire et secrétaire du Roy en la court du parlement de Tholose.

De Chavaignac.

IV.

COMMISSION DU ROI DE NAVARRE EN FAVEUR DE SIMON LECOMTE.
[6 mars 1582.]

Henry par la grace de Dieu Roy de Navarre, gouverneur lieutenant général et amiral pour le Roy en Guienne, A Nostre cher et bien amé Mtre Symon Le Comte, Salut.

Nous aurions, suivant le don à nous faict par le Roy, Monseigneur, de la somme de cinquante mil escus sur les restes des deniers, levés pendant les troubles de l'année mil cinq cens soixante dix sept et précédens ès diocèses de Thoulouze [1], Lavaur, St Papoul, Alby, Castres et autres du haut et bas Languedoc cy devant commis et député Mtre François Thoulouse pour prendre, recevoir des fermiers, receveurs et reliquataires ayant manié lesdicts deniers, leurs pleiges, cau-

1 On a ajouté ici d'une autre main : *Carmaing.*

tions et certificats, la somme de deux mil huict cens escus faisant partie de la d. somme de cinquante mil escus pour estre par luy employés en ce que l'avions chargé pour nostre service particulier; à la levée de laquelle somme il auroit faict plusieurs poursuites, sollicitations, diligences et contrainctes lesquelles ayant esté enfin comme inutiles et sans aucun effect, Nous avons, pour certaines considérations, révoqué et révoquons par ces présentes la commission du d. Thoulouse; Et désirant néantmoins que la d. somme de deux mille huict cens escus soit payée et acquittée, Nous, aplain confians de vos sens, suffisance, loyauté, preudhomie, expérience au faict de finances et bonne diligence, nous avons commis et députés, commettons et députons par ces présentes pour prendre et recepvoir en nostre nom des d. fermiers, receveurs et autres qui ont cy devant en la charge et mandement des d. deniers, la d. somme de deux mil huict cens escus, et au payement d'icelle, les contraindre ensemble leurs pleiges, cautions et certificats par saisie de biens, emprisonnement de leurs personnes et autres voies et rigueurs de justice en tels cas requis et accoustumés, comme pour les propres deniers et affaires du Roy, Monseigneur, nonobstant les oppositions et saisies cy devant faictes et en suivant nos lettres de déclaration et ordonnance expédiées au d. Thoulouse, à Nérac, le neufiesme jour d'octobre dernier, lesquelles nous voulons sortir son plain et entier effect et estre par vous procédé en vertu d'icelles comme si elles avoient esté expédiées en vostre nom, attendu la révocquation que nous avons faicte et faisons du d. Thoulouse; Mandant pour cest effect à nos amés et feaulx les commissaires par nous cy devant commis à la liquidation des s. restes, leurs commis subrogés, et à chacun d'eulx, ainsi qu'il appartiendra, vous assister et tenir la main à ce qui dépendra de l'exécution de vostre charge, vous ayant, au reste de tout ce que dessus, donné et donnons plain pouvoir, commission, authorité et mandement spécial par ces présentes que nous avons, pour asseurance de ce, signées de nostre propre main et à icelles faict mettre et apposer le placart de nos armes.

A Sainct-Jean-d'Angely, le sixiesme jour de mars mil cinq cens quatre vingts et deux.

Henry.

Par le Roy de Navarre, gouverneur
et lieutenant général susdict,

Pancheure.

(Original, in-fol. — Arch. des Hosp. civils de Toulouse.)

V.

ATTESTATION SUR LES VIE, MŒURS ET RELIGION CATHOLIQUE.
(6 décembre 1586.)

François de Lavalette, seigneur de Cornusson, Parisot, Monteils, Lestang et autres lieux, chevalier des deux ordres du Roy, capit. de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, sénéchal de Tholose et Albigeois. A tous ceulx qui ces présentes verront, Salut. Savoir faisons huy, datte des présentes, à l'issue de matin, par devant Mtre François de Chappuis, juge mage et lieutenant général né en lad. Sénéchaussée, Avoir compareu Mtre Guillaume Jausion, greffier en nostre Siège, lequel, pour et au nom de Simon Le Comte, marchand de Paris, prisonnier à la conciergerie du palais au d. Tholose, soubs la seule plaincte et calompnieuse poursuite de Mtre Pierre Brucelles, bachelier, Gaspard Malard, son beau-frère et Guillaume Ferrand, ses ennemis cappitaulx au d. Tholose, A remonstré que pour servir à iceluy Le Comte en instance dévolue par appel des cappitouls du d. Tholose, en sa cour de parlement de la d. ville, Et de laquelle il poursuit l'enregistration en autre parlement par devant le Roy et nos seigneurs de son grand Conseil contre les sus nommés Brucelles, Malard et Ferrand, ses parties adverses. A cause des parentés et alliances qu'ils ont dans la d. Cour, il a nécessairement besoing, par forme de notoriété et attestation, faire preuve comme despuis dix huict ou vingt ans qu'il réside aud. Tholose, trafiquant et négociant tant en l'art de marchandise que autres affaires d'importance, logeant comme forain, durant son séjour, tant aux Balances, La Pomme et aultres logis publicques, que maisons bourgeoises catholiques et non suspectes, ayant faict son dernier logis en la maison d'iceluy Brucelles l'espace de vingt mois. Iceluy Lecomte durant les dictes années et auparavant se seroit tousjours comporté paisiblement et auroit vescu en bon chrestien catholique, hantant les esglises pour y ouir messe, les sermons et autres services divins, suivant les constitutions de Nostre Mère Saincte Esglise appostolique et Romaine, ayant tous les ans faict ses Pasques, tant en la d. ville de Paris, Tholose, que Bordeaulx, sans s'estre jamais desvoyé, en temps de paix ny de troubles, du service de Dieu ny obéissance au Roy Nostre Souverain prince; ains ayant porté les armes, en la présente ville et ailleurs, comme catholique et serviteur du Roy; moins avoir fourny ny tenu la main à ceulx du party contraire, ennemis du Roy et perturbateurs du Repos public; Nous exibant à l'effect de la dicte attestation, pour

estre ouys sommairement : Mess. Maistres Jehan de Plaurre, conseiller du Roy, recepveur général estably au bureau et généralité de Tholose; Ramond Bordes, docteur et avocat en la d. Cour de Parlement et référendaire en la chancellerie du d. Tholose; Philippes Capelle, procureur en la d. cour; noble Mathurin de Longuet, mareschal de logis de la Reyne, mère du Roy; Antoine Sagnier, marchand de Paris, résident au d. Tholose; Sires Jehan Bolle, Anthoine Pomarède et Guillaume Capmas, marchands du d. Tholose, Mtres Bertrand et Raimond Vesians, prebstres; François Corneau, Me appothicaire du d. Tholose; Noble Guillaume Duboys, sieur de La Pierre et Jehan de d'Albi, sieur du Boysset, — Tous lesquels estant de l'eaige et qualité requis, ouys moyennant serment à la Passion figurée Nostre Seigneur, ont dict et attesté, Scavoir : le dict de Pleurre cognoistre le d. Lecomte despuis dix huict ans, ou environ, pour avoir esté logés ensemble quelque temps au logis de la Pomme duquel iceluy Lecomte se remua aux Balances et après à la maison du d. Brucelles, et pendant le d. temps, il l'a veu vivre paisiblement, comme un bon chrestien catholique, néantmoins a veu faire ses Pasques au d. Le Comte dans le couvent des Augustins, accompaigné du d. sieur Longuet et autres du pays de France; Lequel Longuet aussi a dict avoir la cognoissance du d. Lecomte despuis l'an quinze cens soixante dix huict, tant pour avoir logés ensemble à la d. Pomme que au Chasteau de Milan, au d. Tholose, l'ayant veu vivre tousjours catholiquement, et la dicte année, ensemble l'an huictante ung ou huictante deux, ils firent leurs Pasques tous deux au couvent des Augustins du d. Tholose avec d'autres François; — Les d. Bordes, Capelle le cognoissent pareillement pour avoir esté ses advocats et procureurs en diverses instances, tant en la cour que devant le Sénéchal, et l'avoir veu vivre tousjours comme un bon chrestien catholique; — Le susd. Sagnier a dict aussi cognoistre le d. Lecomte despuis quinze ans pour s'estre fréquentés à Paris, Bordeaulx et Tholose esquelles villes il a veu le d. Lecomte aller souvent aux esglises, ouyr messe et faire tous autres actes d'un bon chrestien catholique; — Et pour le regard des d. Bolle, Corneau, Pomarède et Capmas, marchands, ont dict d'une commune voix cognoistre aussi iceluy Lecomte despuis longues années qu'il faict négoces de marchandise en ceste ville de Tholose, pour l'avoir hanté et veu vivre catholiquement sans reproche; — Touchant aux d. sieurs Vesians, prebstres, de La Pierre et de d'Albi, ont dict pareillement avoir la cognoissance du d. Lecomte despuis qu'il est prisonnier en la d. conciergerie, l'ayant le d. Raimond ouy de confession et administré le Sainct Sacrement à la feste de toussaincts dernier en la présence du d. sieur de la Pierre et du Boysset, comme ils ont dict, et aucuns prisonniers, Attestant en oultre en général iceluy Lecomte estre homme d'honneur et de qualité paisible, ayant

vescu, comme il faict encore au d. Tholose, en temps de paix et de troubles en bon chrestien et catholique, sans s'estre desvoyé de nostre foy et religion catholique, appostolique et Romaine, N'ayant jamais ouy dire qu'il fut suborné d'hérésie, tenu pour suspect, moings d'avoir tenu la main ny favory le party contraire des rebelles perturbateurs du repos public. — De laquelle attestation iceluy Jausion a requis acte lui en estre expédié pour servir au d. Lecomte, ainsin qu'il apartiendra et où il verra bon estre par raison, ce que luy avons octroyé. En Tesmoing de quoy avons faict expédier ces présentes au d. Jausion pour luy servir où il apartiendra signées tant des d. attestans que de nous et scellees du sceau de nostre court. Faict à Tholose le sixiesme jour de Décembre mil cinq cens quatre vingt six.

F. Chappuis, juge mage. Longuet. Sagnier. Corneau. Lepleurre. Bordes. Capelle. Jehan Bole. Campmas. Pomarède. — Devesian, prebstre confesseur lui ayant administré les sacrements de l'autel et de ce me ayant requis. — De Lapierre Bezian, p^tre^ attestant et testifiant.

Jausions, requérant pour le d. Lecomte.
Barrau.

(Original sur parchemin, in-f°).

SUR LES LOXODROMIES

TRACÉES SUR UNE SURFACE QUELCONQUE

Par A. LEGOUX[1].

Dans une communication faite l'an dernier à l'Académie, M. Molins a recherché les surfaces qui jouissent de cette propriété que si on les coupe par des plans menés par une droite L fixe, et si l'on fait la perspective sur un plan perpendiculaire à L des trajectoires des sections planes, on trouve des spirales logarithmiques. L'année précédente, M. Molins avait résolu la même question pour le cas où la surface est de révolution autour de la droite L. Le premier mémoire de M. Molins a provoqué un travail très intéressant de M. August, géomètre allemand, inséré dans le *Zeitschrift für Mathematik und Physik,* dans lequel l'auteur fait remarquer que la conception de M. Molins peut être généralisée ainsi : en réalité, on fait correspondre à des trajectoires sous un angle donné des courbes méridiennes ou des courbes planes menées par la droite L des spirales logarithmiques, c'est-à-dire des trajectoires d'un faisceau de droites situées dans un plan et issues d'un point fixe de ce plan. Or, il semble naturel de chercher à faire correspondre à des trajectoires de courbes méridiennes tracées sur une certaine surface de révolution S des trajectoires de courbes méridiennes tracées sur une autre surface de révolution S′, ou plus généralement à des trajectoires d'une famille de courbes

1. Lu dans la séance du 23 mai 1889.

tracées sur une surface quelconque S des trajectoires d'une autre famille de courbes tracées sur une surface S'. Si S' est un plan on retombe sur le cas traité par M. Molins. Quelle relation doit exister entre les surfaces S et S' pour que cette correspondance ait lieu? Telle est la question.

M. August, dans son mémoire, étudie le cas où les surfaces S et S' sont de révolution; il montre que la solution de la question dépend d'une équation différentielle du premier ordre et il traite plusieurs cas particuliers intéressants. Il indique aussi l'extension que l'on pourrait faire de cette solution au cas des surfaces applicables les unes sur les autres, mais sans développer le sujet.

Je me propose, dans cette communication de montrer, comment la méthode de Jacobi conduit facilement et simplement à la solution complète du problème et le ramène à la recherche d'une intégrale complète d'une équation aux dérivées partielles du premier ordre.

Considérons toutes les surfaces applicables les unes sur les autres qui sont telles que l'élément linéaire est représenté par la formule

$$ds^2 = f^2\,du^2 + g^2\,dv^2. \tag{1}$$

Supposons que l'on cherche la trajectoire d'un point matériel posé sur chacune de ces surfaces, ce point étant soumis à des forces satisfaisant à une fonction potentielle U de u et v. On sait que la solution de la question dépend de la connaissance d'une intégrale complète de l'équation aux dérivées partielles

$$\frac{1}{f^2}\left(\frac{\partial V}{\partial u}\right)^2 + \frac{1}{g^2}\left(\frac{\partial V}{\partial v}\right)^2 = 2(U - h). \tag{2}$$

Soit V une intégrale complète qui contient, outre la constante h, une nouvelle constante k, la trajectoire du point matériel sera représentée par l'équation

$$\frac{\partial V}{\partial k} = b, \tag{3}$$

b étant une nouvelle constante.

Considérons les deux courbes u et v qui passent par chaque point M de l'une des surfaces en question et celles qui passent par un point infiniment voisin M'. Soit i l'angle formé avec la ligne v par l'élément MM' de la trajectoire, on a

$$\text{tg}\, i = \frac{g dv}{f du}. \tag{4}$$

Différentions l'équation (3) relativement aux variables u et v et substituons dans (4) la valeur de $\frac{dv}{du}$ ainsi trouvée, on aura une relation entre l'angle i et la fonction des forces U. En résolvant cette équation relativement à U on trouvera la valeur de la fonction des forces pour laquelle les trajectoires couperont la ligne v sous un angle i. Si l'angle i est constant et si l'on considère toutes les surfaces définies par l'équation (1), on aura sur toutes ces surfaces une correspondance définie par l'équation (4) en vertu de laquelle les courbes représentées par (3) couperont les lignes de coordonnées v sous un même angle i.

Si, en particulier, l'équation (1) représentait des surfaces développables sur un plan, et si les courbes v formaient sur ce plan un faisceau de droites concourantes, on aurait des trajectoires de lignes tracées sur des surfaces développables qui correspondraient sur le plan à des spirales logarithmiques.

Exemples. — 1° *Surface minima d'Enneper et surfaces applicables sur celle-là.*

u et v étant les paramètres caractéristiques des lignes de courbure, on a

$$ds^2 = 9a^2(u^2 + v^2 + 1)^2 (du^2 + dv^2), \tag{5}$$

ou bien, en prenant des paramètres α et β liés aux premiers par les équations

$$u = \alpha \cos \beta\,^*,$$
$$v = \alpha \sin \beta,$$

$$ds^2 = 9a^2(\alpha^2 + 1)^2 (d\alpha^2 + \alpha^2 d\beta^2). \tag{6}$$

* Voir Rouquet, *Mémoires*, tome IX, p. 326.

L'équation aux dérivées partielles en question est

$$\left(\frac{\partial V}{\partial \alpha}\right)^2 + \frac{1}{\alpha^2}\left(\frac{\partial V}{\partial \beta}\right)^2 = 18a^2(\alpha^2+1)^2(U-h).$$

On peut écrire immédiatement une intégrale complète, dans le cas où U est fonction de α seulement.

$$V = k\beta + \int d\alpha \sqrt{18a^2(\alpha^2+1)^2(U-h) - \frac{k^2}{\alpha^2}}.$$

L'équation d'une courbe trajectoire d'un point matériel sera

(7) $$b = \beta - \int \frac{d\alpha}{\alpha} \frac{k}{\sqrt{18a^2(\alpha^2+1)^2\alpha^2(U-h) - k^2}}.$$

On a, en outre,

$$\operatorname{tg} i = \frac{d\alpha}{\alpha d\beta} = \frac{\sqrt{18a^2(\alpha^2+1)^2\alpha^2(U-h) - k^2}}{k},$$

équation d'où l'on tirera

(8) $$U - h = \frac{k^2}{18a^2(\alpha^2+1)^2\alpha^2\cos^2 i};$$

telle est la valeur de U pour laquelle la trajectoire du point matériel coupe toutes les courbes v sous le même angle i.

2° *Surfaces dont l'élément linéaire est représenté par la formule*

(9) $$ds^2 = [F(u) - f(v)](du^2 + dv^2).$$

En appliquant la méthode précédente, on serait conduit aux même conclusions.

On sait trouver l'intégrale complète qui fournit la solution du problème dans le cas où la fonction U est de la forme suivante :

$$U = \frac{\varphi(u) - \psi(v)}{F(u) - f(v)},$$

φ et ψ désignant deux nouvelles fonctions arbitraires, l'une de u, l'autre de v.

On trouve sans peine l'équation aux dérivées partielles :

$$\left(\frac{\partial V}{\partial u}\right)^2 + \left(\frac{\partial V}{\partial v}\right)^2 = 2\left\{\varphi(u) + hF(u)\right\} - 2\left\{\psi(v) + hf(v)\right\},$$

et l'intégrale complète :

$$V = \int \sqrt{C + 2[\varphi(u) + hF(u)]}\, du + \int \sqrt{-C - 2[\psi(v) + hf(v)]}\, dv\,;$$

l'équation des courbes sera :

$$(10) \qquad \frac{\partial V}{\partial C} = \beta.$$

On aura

$$\operatorname{tg} i = \frac{dv}{du} = \frac{\sqrt{-C - 2[\psi(v) + hf(v)]}}{\sqrt{C + 2[\varphi(u) + hF(u)}}.$$

d'où

$$(11) \qquad U + h = -\frac{C + 2\psi(v) + 2hf(v)}{2[F(u) - f(v)]\sin^2 i}.$$

On sait que la forme du ds^2 précédente convient en particulier aux surfaces applicables sur les quadriques.

REMARQUES SUR LES LIGNES GÉODÉSIQUES.

Si l'on suppose nulle la fonction des forces dans les exemples précédents, on trouve l'équation des lignes géodésiques tracées sur les surfaces.

Ainsi, l'équation (8) devient

$$(12) \qquad \alpha(\alpha^2 + 1)\cos i = \text{const.},$$

qui représente les géodésiques tracées sur la surface d'Enneper et sur les surfaces représentées par l'équation (6).

Dans l'équation (11) faisons

$$\varphi(u) = 0, \quad \psi(v) = 0,$$

et, par suite,

$$U = 0,$$

il vient

$$[F(u) - f(v)] \sin^2 i = - f(v) + C,$$

qui représente les lignes géodésiques tracées sur ces surfaces. On peut écrire cette équation sous la forme

$$(13) \qquad \sin^2 i \, F(u) + \cos^2 i \, f(v) = C.$$

D'une manière générale, toutes les fois que l'on pourra intégrer l'équation aux dérivées partielles du premier ordre en V et que l'on aura mis l'équation d'une courbe tracée sur la surface sous la forme

$$\frac{\partial V}{\partial \alpha} = \beta,$$

on aura

$$\operatorname{tg} i = \frac{f du}{g dv},$$

et, en différentiant l'équation de la courbe,

$$\frac{\partial^2 V}{\partial \alpha \partial u} du + \frac{\partial^2 V}{\partial \alpha \partial v} dv = 0;$$

d'où, en éliminant $\frac{du}{dv}$, il vient :

$$(14) \qquad g \frac{\partial^2 V}{\partial \alpha \partial u} \sin i + f \frac{\partial^2 V}{\partial \alpha \partial v} \cos i = 0.$$

C'est une autre forme de l'équation d'une courbe quelconque tracée sur les surfaces définies par l'équation (1).

En particulier, si l'on fait dans cette dernière équation $U = 0$, on a une forme de l'équation des géodésiques tracées sur toutes les surfaces qui sont applicables les unes sur les autres. On trouve ainsi une généralisation de la forme de l'équation des géodésiques des surfaces quadriques trouvée par Liouville.

ÉPISODE
DES LUTTES DE L'UNIVERSITÉ ET DU CAPITOLE
DE TOULOUSE

Par M. A. Du BOURG.

C'était sans contredit un grand honneur et une prérogative enviée pour une ville que d'être le siège d'une de ces illustres et vénérables Universités que l'Eglise avait créées, à travers l'Europe, comme autant de foyers lumineux pour l'intelligence et de citadelles assurées pour la vérité. Dans ces siècles où les intérêts matériels n'absorbaient pas les préoccupations des peuples, où les générations, réputées de nos jours ignorantes et barbares, se pressaient autour des chaires des Docteurs et apportaient sur l'aride terrain des discussions scolastiques la même ardeur qu'elles déployaient sur les champs de bataille, la fondation d'un de ces centres intellectuels assurait à une cité un prestige considérable. Les noms de ses professeurs étaient connus au loin ; d'innombrables écoliers accouraient avides à leurs leçons, non seulement des pays avoisinants, mais encore des régions éloignées ; plusieurs même ne craignaient pas de franchir les frontières et de s'expatrier pour venir recueillir les leçons de maîtres illustres et satisfaire leur soif d'apprendre avec un zèle bien fait pour surprendre des générations soi-disant passionnées pour les choses de la science.

1. Lu dans la séance du

Toulouse avait son Université. Si elle avait accueilli sa fondation au treizième siècle avec une certaine froideur, elle avait fini par en sentir les avantages et s'en montrait justement fière. Elle citait avec complaisance les noms de ses *Docteurs ez décrets ou ez lois*, de ses *Maîtres en Page sacrée;* elle s'énorgueillissait des hommes illustres qui étaient sortis de ses écoles pour aller occuper les plus hautes fonctions dans l'Eglise ou dans l'Etat, magistrats, ambassadeurs, cardinaux et même papes, et qui témoignaient leur reconnaissance envers l'Université toulousaine en ajoutant sans cesse à ses dotations et à ses privilèges. Le peuple aimait les pompes et l'éclat des solennités universitaires, et prenait sa large part des réjouissances, des *réceptions*, alors que les bandes joyeuses des écoliers, précédées de trompettes et de hautbois, faisaient à travers la ville cortège au camarade qui venait de subir avec succès les épreuves de l'examen et de conquérir, par ses ingénieuses et savantes dissertations, le bonnet envié de docteur ou le simple diplôme de bachelier. Du reste, cette accumulation dans les murs de Toulouse d'une nombreuse population exotique ne laissait pas que d'avoir une notable influence sur la prospérité matérielle de la ville et d'en favoriser le commerce et l'industrie.

Mais, à côté des avantages moraux et matériels qu'elle procurait à Toulouse, l'Université n'était pas sans offrir certains inconvénients, qui étaient vivement ressentis par une partie de la population. La réunion de ces milliers de jeunes gens à l'esprit ardent, aux mœurs souvent indisciplinées, apportait plus d'une fois des perturbations dans la vieille cité; le bourgeois paisible des rues des *Cambiadors* ou des *Argentiers*, gémissait en voyant passer les bandes tapageuses des étudiants, à la voix bruyante, aux allures hardies, qui menaçaient les fermetures de son *ouvroir*, voire même l'honneur de son foyer, et qui cherchait à oublier, dans les exubérances de leur jeunesse, les doctes et philosophiques semonces des graves maîtres de l'*Estude* toulousaine. Les mœurs belliqueuses existaient depuis longtemps, à l'état de tradition, dans l'Université : l'on avait vu, plus

d'une fois, les *escoliers*, la dague à la main et le morion sur la tête, répandre la terreur à travers la ville. Il n'était pas bien éloigné le temps où l'Université de Toulouse, après avoir épuisé tout son arsenal d'arguments théologiques en faveur de l'antipape Pierre de Lune, substitua à cette lutte à coups de syllogismes un combat à coups d'épées et où ses écoliers, sous la conduite de Jean Corneille, docteur ez décrets et chanoine de Saint-Sernin, envahirent tumultueusement la cathédrale de Saint-Etienne pour en expulser l'archevêque Vital de Castelmorou et introniser par la violence son concurrent Pierre Ravat. Les guerres du quatorzième siècle, qui avaient mis les armes aux mains de tous les hommes de cette époque, n'avaient fait que fortifier ces traditions belliqueuses et rendre les étudiants plus turbulents, plus hautains et par là plus antipathiques aux Toulousains. Une circonstance particulière était venue accentuer, dans cette période, cette sourde hostilité. Obéissant à des mobiles trop élevés pour passer facilement dans la pratique, les papes et les rois avaient invité tous les étudiants, de quelque nationalité qu'ils fussent, à venir s'instruire librement sous l'égide de la sauvegarde royale, constituant ainsi, au milieu des bouleversements et des guerres, une sorte d'Etat neutralisé, de République des Lettres, supérieure aux passions humaines, où les bruits de la vie et de la bataille ne parviendraient pas à arracher ses sujets à l'étude sereine et paisible de la science et de la vérité. C'était trop beau pour être humain. A cette époque, Anglais et Français avaient engagé une lutte à mort et leurs haines implacables se poursuivaient partout. Bourgeois et écoliers pouvaient, dans les moments de répit, vivre côte à côte, se retrouver autour des mêmes chaires, mais leurs cœurs conservaient leurs rancunes vivaces et n'attendaient qu'une occasion pour mettre un terme à une paix qui leur pesait et qui n'existait en réalité que dans les privilèges de l'Université. Toulouse, qui dans cette période tourmentée s'était signalée par son dévouement et sa fidélité à la cause nationale, était, par sa position géographique, un centre naturel pour les

étudiants de toutes les provinces méridionales, dont une partie était encore sous la domination et au service des étrangers : de là, un groupe assez considérable d'écoliers, qui, forts de leurs immunités, tenaient bruyamment pour le parti anglais et s'était rendu odieux à la population.

Une autre cause de discorde était la multiplicité des faveurs et privilèges accordés par les rois de France et les pontifes romains à l'Université. Cette dernière était devenue une sorte d'arche sainte, à l'abri de toute atteinte et contre laquelle les pouvoirs publics se trouvaient désarmés. Ces immunités, qui formaient la meilleure part de son prestige et de sa puissance, elle veillait à leur conservation avec une persistance et une inflexibilité hautaine que les événements ne trouvaient jamais en défaut : elle n'hésitait pas à se servir, pour leur défense, des armes spirituelles que la bienveillance pontificale avait remises entre ses mains. Devant une autorité aussi puissante, les officiers royaux avaient été contraints eux-mêmes à s'incliner et à reculer parfois devant elle. Les Capitouls, chargés de la police de la ville, ces magistrats si fiers de leurs attributions judiciaires, se trouvaient, à chaque pas, arrêtés dans l'exercice de leur charge par ces prérogatives universitaires qui constituaient dans l'enceinte même de Toulouse, aux portes de l'hôtel de ville, une puissance indépendante et par suite rivale de la leur. Une telle situation ne pouvait manquer d'amener des rapports assez tendus entre le Capitole et l'Université. Nous voyons, en effet, dès les premiers temps et à travers les âges, une hostilité, tantôt sourde, tantôt déclarée et violente, régner entre ces deux puissances. L'issue de la lutte engagée au sujet de la condamnation par les Capitouls et de l'exécution de l'écolier Aymeri de Berenger (en 1331), fit sentir à la ville qu'elle ne pouvait s'attaquer impunément à sa formidable rivale. Privée de son consulat, de ses libertés et de ses privilèges, qu'elle ne recouvra qu'au prix d'une lourde rançon, elle dut courber la tête et, pendant quelque temps, sembla renoncer à se révolter contre une prédominance désormais assurée. Toutefois, malgré les leçons du passé, mal-

gré toutes les prudentes résolutions, les Capitouls ne pouvaient, de temps à autre, s'empêcher de chercher à s'affranchir du joug odieux; d'autant mieux que, dans toutes ces tentatives, ils se sentaient soutenus par la sympathie peu dissimulée d'une partie de la population et même de certains officiers de justice dont les prérogatives se trouvaient également lésées par les privilèges en question.

Telle était la situation respective de l'Université et du Capitole de Toulouse; telles étaient les dispositions des esprits lorsque se produisit, dans la première partie du quinzième siècle, entre les deux puissances rivales, une querelle qui troubla violemment la tranquillité de la ville et faillit compromettre encore une fois l'existence de nos prérogatives municipales. Cet épisode de notre histoire toulousaine, qui ne figure pas dans nos annales, mérite cependant d'être signalé en raison de sa gravité, de l'importance des personnages qui y jouèrent un rôle et aussi du jour qu'il jette sur les mœurs universitaires et sur l'état des esprits à cette époque[1].

Le samedi 14 décembre 1426, par-devant « les très redoutables seigneurs de la Cour suprême du Parlement, » qui, depuis l'année 1425, avait été transféré de Toulouse à Béziers, se présentèrent de hauts et illustres personnages. La notoriété des individualités en cause, la solennité de la mise en scène indiquaient tout d'abord l'intérêt du procès et le distinguaient au milieu de toutes les affaires d'ordinaire importantes qui étaient soumises au jugement de ce tribunal supérieur, représentant, d'une façon directe et encore intermittente, la puissance royale. Du côté des plaignants, nous voyons Bernard de Rosergue, illustre professeur de droits canon et civil, théologien célèbre, prédicateur éloquent, qui

1. Tous les détails qui vont suivre sont extraits d'un registre des audiences du Parlement séant à Béziers, en 1426. (*Secundum registrum curiæ Parlamenti Bitteris, inceptum anno M° CCCC^mo vicesino sexto et die XII^a novembris.*) Ce précieux manuscrit, qui se trouvait dans les archives de la famille du Bourg, vient d'être donné aux archives départementales par son possesseur, M. Gaston du Bourg.

devait jouer un rôle notable dans l'Église et monter sur le siège archiépiscopal de Toulouse, et Raymond de Serène, é alement docteur régent; ils étaient délégués par l'Université de Toulouse et apportaient, dans l'accomplissement de leur mission, avec le prestige de leur notoriété, la raideur hautaine et inflexible du corps qu'ils représentaient. De son côté, la ville de Toulouse avait envoyé, avec le titre d'*ambassadeur*, pour prendre la défense de ses intérêts et de son honneur, le chevalier Pierre-Guillaume de Pagèze. Dans la longue liste des accusés figuraient les noms les plus illustres et les plus recommandables du Toulousain : des capitouls, des chevaliers qui s'étaient couverts de gloire dans les guerres contre les Anglais, des bourgeois dont les richesses et la considération faisaient l'orgueil de la ville; c'étaient Étienne de Nogaret, capitoul, et Bertrand, son frère; Pierre-Raymond d'Aurival, Jean-Pierre de Villeneuve de la Garrigue, Pierre de Rosset, chevaliers; Nicolas de Najac, capitoul, et Hugues, son frère, les plus notables commerçants drapiers de tout le Languedoc qui avaient généreusement ouvert leurs trésors pour le service de la cause nationale, soit pour l'entretien des armées, soit pour la fortification des villes fidèles; le riche chaussetier Jean d'André, « qui avait armé à ses frais vingt-cinq soldats pour la guerre contre les Anglais, dans le Basadais, et entretenu pendant toute la guerre deux hommes dans l'armée française; » Raymond de Vigolèse, capitaine du guet, une foule de sergents de sa troupe et d'hommes du peuple de Toulouse. Ils comparaissaient sous la prévention d'avoir tramé une conspiration et soulevé une émeute populaire à mains armés contre les étudiants et enfreint les privilèges de l'Université et la sauvegarde accordée à *tous ses suppôts*.

Tout d'abord, le corps privilégié fait sentir sa hautaine et tyrannique omnipotence. Tous les avocats et procureurs de la Cour étaient sortis des écoles de l'Université de Toulouse, avaient puisé dans son sein la science du droit et les dons de l'éloquence; ils étaient fiers de ces souvenirs et conservaient pour l'*Alma mater* des sentiments de filiale et respectueuse

déférence. Dans la circonstance, cette dernière ne négligea pas d'user, au profit de sa cause, des prérogatives de sa maternité spirituelle. Au nom du Conseil des régents et des docteurs, le recteur promulgua solennellement la défense aux avocats et aux procureurs de se porter partie *contre leur mère* et d'élever la voix contre son honneur ou ses privilèges. Obéissant à ces prescriptions, avocats et procureurs s'éloignaient des accusés toulousains, les laissant exposés sans défense aux attaques de leurs adversaires. Il fallut que le Parlement intervînt, à la requête de messire Pierre de Pagèze, et désignât d'office les avocats et les procureurs qui devaient se charger de les défendre. La liberté de la parole qui venait de leur être ainsi rendue ne détruisit pas chez ces derniers leurs sentiments de crainte respectueuse envers l'Université, si nous pouvons en juger par les dithyrambes en son honneur dont ils ont soin d'émailler les exordes de leurs plaidoieries, protestant « qu'ils entendent toujours rester les fils obéissants de cette glorieuse mère » et demandant pardon par avance de tout ce que les besoins de leur cause les obligera à dire.

Le Parlement offrit ensuite de remettre l'affaire à plus tard, pour donner à l'Archevêque et au Sénéchal de Toulouse le temps de poursuivre leurs démarches conciliatrices et d'amener une composition à l'amiable. Cette proposition fut rejetée avec hauteur par les délégués de l'Université, qui réclamèrent la punition exemplaire de l'insulte commise, « préférant, ajoutèrent-ils, obtenir peu de choses par voie de justice que beaucoup par voie de conciliation. »

Ces préambules terminés, les combattants descendirent en lice et les débats commencèrent. Il est très difficile pour nous, en l'absence des dépositions des témoins, de la sentence définitive, de discerner le vrai du faux à travers les contradictions des réquisitoires et des plaidoieries. Ce n'est qu'en procédant par induction et en mettant en regard les assertions des deux parties que nous allons essayer de dégager la vérité et de restituer dans ses lignes principales cette page de notre histoire locale.

A la tête de ce groupe d'étudiants anglais d'origine ou de parti, dont nous avons eu l'occasion de parler tout à l'heure, se trouvait un personnage étrange et mystérieux, qui en était l'âme et qui fut l'instigateur et la cause première de tout le tumulte. Il était d'une origine assez élevée et alliée, probablement du côté gauche, à la famille du comte de Foix, qui le tenait, du reste, en très médiocre estime et n'eût pas mieux demandé que d'en être débarrassé. Son nom n'est pas prononcé et l'on se contente de le désigner sous le nom de sa dignité ecclésiastique : *le Prieur de Saint-Cricq*[1]. Singulière individualité qui n'avait guère de clérical et de monastique que son titre et un diplôme de bachelies ès lois, que nous voyons se promener à travers les rues de la ville, « coiffé d'un capuchon de couleur rouge et revêtu d'un habit brodé d'argent, » avec les allures d'un routier ou d'un hardi Don Juan plutôt qu'avec la démarche modeste d'un religieux. Si nous ajoutons foi aux assertions, non démenties du reste, des plaidoieries, sa conduite ne rappelait en rien les vertus de son état et ses débauches étaient connues dans toute la ville. Partisan fanatique des Anglais, il avait joué un certain rôle à Toulouse en 1418, alors que les gens du duc de Bourgogne et de la reine Isabeau s'en étaient rendus maîtres ; mais, dès que l'approche de l'armée du comte de Foix eut rétabli l'autorité légitime dans nos murs, le Prieur de Saint-Cricq, poursuivi pour certains excès dont il s'était rendu coupable, avait été expulsé de la ville et de la sénéchaussée. Plus tard, il rentra à Toulouse et, s'abritant derrière les prérogatives de l'Université, reprit sa vie galante et tapageuse. Il avait réuni autour de lui un groupe assez nombreux d'étudiants qui partageaient son enthousiasme pour la cause anglaise et qui étaient, malgré le titre de *disciples* qu'ils prenaient, ses compagnons de débauches. Sa maison, située dans une rue déserte et solitaire derrière le Collège de Narbonne, était le centre de

1. Saint-Cricq était un prieuré situé dans le pays de Labour, à une lieue de Saint-Sever et par conséquent en pleine domination anglaise.

leurs réunions joyeuses et de leurs conciliabules secrets. Il n'est pas surprenant de voir ces étudiants, objets de vives animadversions, tant de la part de ceux qui s'étaient trouvés mêlés aux événements de la période précédente, que de ceux qui avaient eu à se plaindre de leurs tentatives. Les esprits s'étaient échauffés de part et d'autre ; les rixes devenaient de jour en jour plus fréquentes et menaçaient sérieusement la tranquillité de la ville ; des embuscades se dressaient dans les carrefours solitaires ; des coups d'épée avaient été échangés de part et d'autre. Il n'était que temps de prendre des mesures énergiques. Les Capitouls résolurent d'user de leurs prérogatives judiciaires pour mettre un terme à l'excitation des esprits et de débarrasser la ville d'un hôte aussi dangereux pour la paix publique qu'odieux à leur patriotisme. Après avoir arrêté en conseil leurs résolutions, ils réunirent, sous la conduite du capitaine du guet, la troupe des sergents de la ville, à laquelle s'adjoignirent de nombreux compagnons, heureux de profiter de l'occasion pour satisfaire leurs rancunes ou peut-être pour faire quelques bons coups. Après que le chaussetier Jean d'André eut distribué des armes à ces volontaires, la troupe se divisa en deux bandes qui se dirigèrent par des rues détournées pour cerner la maison du Prieur de Saint-Cricq, où s'étaient réunis tous ses partisans. A côté des Capitouls Étienne de Nogaret, Jean de Bedous, Nicolas de Najac, et à la tête des plus exaltés, se trouvaient les chevaliers Pierre-Raymond d'Aurival et Raymond de Rosset qui avaient d'anciens comptes à régler avec ces *Anglais rebelles*. Avertis à temps du danger qui les menaçait, les étudiants s'enfuirent précipitamment par une porte dérobée et, franchissant les murs de clôture, allèrent se réfugier dans l'*immunité* du couvent des Frères Mineurs. Peu d'instants après, les Toulousains pénétrèrent dans la cour du Collège de Narbonne et, par là, envahissaient la demeure du Prieur, qui sans doute aurait difficilement échappé à leur fureur, s'il était tombé entre leurs mains. Les assaillants emportèrent de la chambre de leur ennemi, non, comme ils en furent accusés, des livres

dont ils n'auraient eu que faire et qui ne devaient pas y abonder, mais des armes qu'ils s'empressèrent de confisquer et de mettre en lieu sûr.

Pendant que ces événements s'accomplissaient, l'Université, faisant sienne la cause des étudiants poursuivis, avait envoyé une délégation pour aller porter ses plaintes et réclamer une prompte et éclatante justice. Le juge-mage de Toulouse était Raymond de Nogaret, un des vétérans des guerres nationales, l'un des plus fermes soutiens de l'autorité de Charles VII dans la province, qui, en cette qualité, avait été expulsé de Toulouse par les Bourguignons en 1418; ses deux fils étaient à la tête du mouvement. Il est permis de supposer que lui-même ne voyait pas d'un œil sévère cette manifestation des sentiments patriotiques de ses concitoyens. Aussi, quand le chancelier de l'Université, Bernard de Rosergue, se présenta à son tribunal pour remplir sa mission, trouva-t-il l'audience déjà levée et les portes du consistoire fermées. Évidemment Raymond de Nogaret, tout en se déclarant prêt à rendre justice, cherchait à gagner du temps et à laisser aux Capitouls la liberté de conduire leur entreprise à bonne fin. Blessé par cette attitude équivoque et protestant contre ce prétendu déni de justice, le chancelier se retira vers le Conseil suprême de l'Université. Les soixante Maîtres en théologie et Docteurs-ez-lois qui composaient ce dernier, après avoir mûrement délibéré sur ces graves événements, se décidèrent à recourir au moyen extrême dont l'usage leur avait été concédé par les Souverains-Pontifes pour la défense de leurs droits. Ils déclarèrent que l'Université de Toulouse suspendait ses cours jusqu'à ce que justice lui ait été rendue; il était fait en conséquence inhibition à tous ses Docteurs, sous peine d'excommunication, de procéder à tout *acte scolastique*. Dès lors, un silence de mort se fit autour de l'Université; les écoles devinrent désertes, les chaires des professeurs muettes; les dix-huit collèges boursiers de Toulouse et les quartiers avoisinants se dépeuplèrent, et les écoliers, quittant en foule es murs de cette ville inhospitalière pour eux, la dépouillè-

rent d'une notable part de sa vie et de sa prospérité. Les chaires chrétiennes elles-mêmes, dans les églises et couvents de Toulouse, se turent, et le peuple se vit privé de la parole de Dieu ; car les prédicateurs, généralement pourvus à cette époque des grades de bachelier, de licencié ou de docteur, se trouvaient par là même soumis à l'Université qui comprenait les sermons dans la catégorie des *actes scolastiques* et étendait jusque-là ses prohibitions. A l'exemple de celle de Paris qui, dans des circonstances récentes, avait décidé la suspension de ses actes et même des sermons, « à tel point que le Roi avait pu à peine obtenir un prédicateur pour lui le jour de Pâques, » l'Université résistait à toutes les remontrances et maintenait avec rigueur ses prescriptions. Deux de ses docteurs, Étienne de Gano et Jean de Gautier, le premier, gardien et l'autre, religieux du couvent des Frères Mineurs, revendiquant la liberté des ministres de l'Évangile, sans tenir compte des prohibitions universitaires, continuèrent à annoncer au peuple la parole de Dieu. Usant de ses privilèges spirituels, le Recteur lança contre les deux moines indépendants une solennelle sentence d'excommunication. Cet état de lutte aiguë durait depuis cinq mois, lorsque l'Université se décida à en appeler à la juridiction supérieure du Parlement.

Il faut entendre maître Jean d'Atges, avocat de l'*Étude toulousaine*, parler en termes pompeux de la fondation, des privilèges et des gloires de cette dernière : « En l'année 1236, notre seigneur le pape Grégoire IX, et notre sire le roi de France s'entendirent pour la fondation dans la ville de Toulouse de ladite Université d'étude, et lui accordèrent de nombreux et insignes privilèges. Le roi ordonna que l'Université, tous ses suppôts et ses écoliers seraient pour toujours placés sous la protection et la sauvegarde de la couronne. Parmi les nombreux privilèges octroyés par le pape Grégoire IX et confirmés par ses successeurs se trouve le pouvoir de requérir les officiers royaux de la protéger et de la venger des injustices ou des insultes qui pourraient lui être faites ; et, si quinze jours après la requête, justice

n'est pas rendue, le droit de décréter la suppression de ses actes et de défendre à tous les maîtres en page sacrée, à tous les docteurs en droits civil ou canon et aux autres suppôts de procéder à aucun acte de lecture ou de prédication. Il n'est pas surprenant que de tels privilèges aient été concédés; car, avant la fondation de l'Université, tout à l'entour de la cité de Toulouse, se trouvait une multitude d'hérétiques. A cause de quoi ce pays fut confisqué et cédé par le pape Grégoire IX au roi de France; ce dernier, pour la conservation de la foi catholique, fut conduit à fonder dans cette ville l'Université; il fit venir des autres universités des maîtres en page sacrée, et d'autres personnages notables. Depuis lors, l'Université et ses suppôts se sont toujours montrés de fidèles sujets du roi de France... Aussi l'on doit conclure que ladite Université et ses suppôts doivent être maintenus dans leurs privilèges et leurs libertés; car le prince doit avoir dans son royaume des universités, afin que l'État soit gouverné par la science, au moyen de laquelle la justice est honorée, Dieu est loué et l'hérésie est terrassée..... »

Laissant le disert avocat développer son réquisitoire, contentons-nous d'en reproduire les conclusions, qui nous diront l'animosité des esprits et la surexcitation des passions:

« La partie de l'Université concluant contre les accusés demande que l'arrêt de la Cour les déclare convaincus des crimes d'injure, de rupture de la sauvegarde royale, de violence publique, de sédition à mains armées, de vol, de rapine et de sacrilège. Elle requiert qu'Etienne de Nogaret soit déclaré inhabile à occuper à l'avenir l'office du capitoulat, et en général toute autre fonction publique; qu'il soit défendu aux Capitouls d'admettre ledit Étienne de Nogaret dans leurs conseils, surtout dans les cas où il s'agirait de l'Université ou de ses suppôts. Elle requiert de plus qu'en réparation des excès commis, ledit Étienne de Nogaret soit condamné à faire amende honorable de la manière suivante; il se présentera, pendant trois dimanches consécutifs, à la chapelle du couvent des Frères Prêcheurs, à l'heure de la messe de

l'Université, en chemise, sans capuchon, les pieds nus, tenant dans chacune de ses mains une torche allumée qu'il déposera, à la fin de la messe, sur l'autel de la sainte Vierge; après quoi il demandera pardon au recteur et aux docteurs des crimes et excès par lui commis malicieusement, injustement et sans cause. Elle requiert, en outre, qu'il soit condamné à une amende utile de cinq mille écus d'or et à une indemnité pour les dommages, intérêts et dépens qu'elle a supportés à cause de lui; car la suspension pendant cinq mois de tous les actes scolastiques a empêché un grand nombre de personnes notables d'obtenir les grades, et une infinité d'étudiants d'acquérir une science d'un prix inestimable; dommage qui peut être évalué à une somme d'autres cinq mille écus d'or. Elle demande de plus que ledit Étienne de Nogaret fasse faire à ses frais un tableau où seront représentées les scènes de ces méfaits, avec légende explicative, et qui sera suspendu dans l'endroit le plus apparent de ladite chapelle de la Vierge. Au nom du collège de Narbonne, le procureur réclame pour Étienne de Nogaret la condamnation à une amende honorable faite dans les mêmes conditions que la précédente, dans la cour dudit collège, et à une amende utile de deux mille écus d'or. Il requiert de plus qu'il ait à payer une indemnité de cinq cents écus à l'étudiant Pierre de Portet, blessé dans la bagarre, et que pour un autre étudiant, Navarre de Gros, mort des suites de ses blessures, il ait à faire construire à ses frais dans ledit collège une chapelle où il assurera l'entretien du prêtre chargé de dire des messes et de prier pour l'âme du défunt. »

Après avoir pris des conclusions analogues contre les autres prévenus, le même syndic de l'Université demandait « que tous fussent retenus en prison fermée jusqu'à complète satisfaction du passé. Comme les Capitouls se sont refusés à exercer leur juridiction pour la répression de ces excès, il demande que d'ores en avant l'Université et suppôts soient déclarés exempts de ladite juridiction et que le Parlement fasse inhibition aux Capitouls, au Juge-mage et aux autres offiers de la ville de Toulouse de poursuivre leurs informa-

tions dans cette affaire. Il réclame enfin qu'un dimanche, dans l'Église cathédrale Saint-Étienne, soit prononcé un sermon solennel où sera rapporté en détail le récit de cette sédition et qu'Étienne de Nogaret et ses complices, en chemise, la tête découverte, les pieds nus et à genoux, avouent devant tout le peuple qu'ils se sont rendus mauvaisement et témérairement coupables desdits excès et en demandent pardon à l'Université. »

A ce réquisitoire si terrible, le procureur du roi, messire Jean de Gentian, ajoute le sien où, après avoir approuvé toutes les conclusions du syndic de l'Université, il requiert que les prévenus, « coupables du crime de lèse majesté soient en outre condamnés à l'amputation du poignet ou à la fustigation à travers les rues de Toulouse, à avoir la tête tranchée, ou du moins à être exilés pour toujours du royaume et enfin à la confiscation des biens. » Il demande que les Capitouls aient à faire proclamer immédiatement, à son de trompe, l'invitation aux étudiants de rentrer à Toulouse, et le rétablissement pour eux de la sauvegarde royale. Enfin, il enjoint à l'Université d'avoir de son côté à mettre fin sans délai à la suspension de ses actes, de ses leçons et surtout de ses sermons, « ce qui a les plus fâcheuses conséquences pour le bien de l'État et le salut des âmes. »

Devant ces réquisitoires si passionnés et ces conclusions si terribles, les avocats des prévenus commencent par célébrer les gloires et les privilèges de Toulouse, « la tête et la barbacane de tout le pays de Languedoc ». Ils font observer que les Capitouls ont de tout temps, et notamment dans la période présente, démontré d'une manière éclatante leur dévouement et leur fidélité à la cause royale, que plusieurs des accusés, issus des familles les plus illustres, se sont signalés dans les guerres nationales. Reprenant à leur tour l'exposé des faits, ils font ressortir le caractère loyal de la conduite des magistrats, agissant pour le maintien de l'ordre public et la répression des factieux. Ils repoussent énergiquement les conclusions de leurs adversaires et demandent des punitions contre leurs calomniateurs.

L'affaire traîna en longueur. Les prévenus, dont quelques-uns se trouvaient dans les rangs de l'armée française commandée par le comte de Foix, les autres étaient retenus à Toulouse par les soins de la défense de cette ville, ne se présentèrent que successivement. Au mois de septembre de l'année 1427, époque où se termine, avec le registre qui nous fournit ces détails, la session régulière du Parlement, la Cour suprême était encore occupée à recueillir les informations et à constituer le volumineux dossier de ce procès. Nous n'avons pas la sentence qui fut sans doute prononcée lors de la rentrée de la Cour. Il est permis de supposer que la cause des Capitouls fut efficacement plaidée devant la Cour suprême par le souvenir des services rendus par eux à la cause royale et par le besoin que cette dernière avait encore de leur concours. « Pour certaines grandes causes à ce le mouvant », le roi Charles VII venait, au moment même de l'ouverture des débats, de témoigner à ces mêmes Capitouls sa confiance, en les continuant dans leur charge pour un an, par ses lettres datées de Bourges le 24 octobre 1426. Ces magistrats avaient eu à peine le temps, avant de se mettre en route pour Béziers, d'assister à la publication solennelle que fit du mandement royal, « dans la Chambre de parement du Palais de Toulouse », le 26 novembre 1426, messire Bernard de Coaraze, « capitaine général au faict des guerres ez païs de Languedoc et de Guyenne », délégué par le comte de Foix, en présence du sénéchal Jean de Bonnay, du juge-mage Raymond de Nogaret et du lieutenant du viguier Jean d'Aulon; devant ce témoignage public de la bienveillance royale, les Capitouls s'étaient inclinés avec reconnaissance, déclarant « qu'ils n'acceptaient cet honneur que par obéissance, malgré les fatigues, inconvénients et dommages de leur charge[1] ». Quelques jours après, ils quittaient le Capitole entourés de l'affection et de l'estime de toute la population pour aller s'asseoir sur le banc des prévenus et disputer leurs têtes et leur honneur à la vindicte de l'Université.

1. Arch. Capitole, AA 6, nº 158.

Ce fut sans doute pour calmer les susceptibilités de cette dernière que le comte de Foix fit procéder à de nouvelles élections municipales avant l'expiration de l'année, le 30 juillet 1427. Peut-être profita-t-on de cette mesure d'apaisement pour obtenir quelque accommodement entre les parties et étouffer l'affaire. Toujours est-il que nous voyons dans la suite les principaux acteurs dans cette crise, non seulement ayant conservé leurs têtes, malgré les lugubres conclusions des réquisitoires prononcés contre eux, mais encore revêtus de leurs toges capitulaires dans cet hôtel de ville dont il ne semble pas que les privilèges aient subi cette fois d'atteinte sérieuse.

L'année suivante, un nouvel orage suscité par les nouveaux Capitouls pour le maintien de leurs prérogatives judiciaires contre les officiers du Roi amena devant le Parlement de Paris, avec les magistrats de Toulouse, les plus notables chevaliers et bourgeois qui s'étaient associés à leur entreprise. Devant cette récidive, la Cour frappa sévèrement la cité en privant à perpétuité son capitoulat de la justice criminelle et en la frappant d'une amende de dix mille écus d'or. Toutefois, se souvenant de la fidélité de Toulouse à sa cause et prenant en considération les dommages subis par cette ville pendant les dernières périodes, Charles VII, par ses lettres patentes datées de Vienne au mois d'avril 1434, réduisit l'amende à six mille écus et rendit aux Capitouls l'exercice de la justice criminelle[1]. Malgré les protestations du syndic de l'Université, qui avait cru l'occasion favorable pour revenir à ses anciennes prétentions et réclamer pour elle et ses suppôts l'exemption de la juridiction des Capitouls, le comte de Foix ordonna l'exécution des lettres royales et, au mois de novembre 1434, le sénéchal Jean de Bonnay réintégra les Capitouls dans la plénitude de leurs prérogatives.

A partir de ce moment, la concorde s'établit, ou du moins les luttes, perdant de leur acrimonie, ne laissèrent plus de

1. Arch. Capitole, AA 5-127.

traces dans l'histoire. Si le caractère turbulent des écoliers se manifeste de temps en temps dans la ville, si, pendant les guerres religieuses du seizième siècle, les bandes protestantes qui, en 1562, furent sur le point de s'emparer de Toulouse s'étaient surtout recrutées au sein de l'Université, les rapports officiels de cette dernière avec le Capitole demeurèrent toujours, sinon cordiaux, du moins corrects. Les deux puissances rivales semblèrent avoir renoncé désormais à une lutte dont l'expérience leur avait démontré les inconvénients et l'incertitude du succès.

DU NANISME DANS LE RÈGNE VÉGÉTAL

PAR M. D. CLOS[1].

Dès 1763, Adanson signalait *les monstruosités de proportion par défaut, reconnaissant pour cause ordinaire une disette de sucs ou une grande sécheresse.* (*Fam. des Plant.*, I, ccvj, 2e éd., 270.) En 1841, Alfred Moquin-Tandon, divisant les anomalies végétales en *légères* et *graves*, rangeait dans les premières les variétés de taille subdivisées en *nanisme* et *géantisme*, et l'auteur consacre quatre pages aux *variétés par diminution de taille.* (*Élém. de Tératol. végét.,* 82-86.) Plus près de nous, M. Maxwell T. Masters, dans son *Vegetable Teratology* (1869), s'est encore montré plus sobre de développements à ce sujet (pp. 454-456). Cependant, en 1851, le Dr Gubler, dont la mort prématurée a été une perte et pour la médecine et pour les sciences naturelles, publiait dans les *Mémoires de la Société de biologie,* des *Observations sur quelques plantes naines, suivies de Remarques générales sur le Nanisme dans le règne végétal* (t. III, pp. 237-248). J'ai emprunté quelques documents à ce travail ingénieux, mais conçu à un point de vue tout spécial, l'auteur s'attachant à démontrer que l'un des effets les plus marqués du nanisme, surtout chez les plantes à feuilles opposées, est de réduire aussi, comme par une sorte de loi de coïncidence, le nombre des parties de la fleur[2]. On pourrait qualifier ce nanisme, par déviation complète du type spécifique, de *téra-*

1. Lu dans la séance du 29 mars 1889.
2. On en trouvera le résumé à la fin de cet écrit.

tologique, le vrai nanisme impliquant seulement le rapetissement accidentel de toutes les parties de certains individus d'une espèce; et on donnerait, avec Gubler, le nom de *pygméisme* aux cas où l'exiguité de la taille est la condition normale ou habituelle de l'espèce. Le dernier degré de pygméisme nous est offert chez les Acotylés, soit par les Desmidiées et les Diatomées, soit par celles des Bactériacées ne dépassant pas un demi-millième de millimètre, et chez les Phanérogames, par les Lemnacées et surtout par une d'elles, le *Grantia microscopica,* mesurant, d'après Griffith, un quart de ligne dans son plus long diamètre et un huitième de ligne dans le plus court. (*Notulæ,* III, 226.)

Un arrêt de taille pourra suffire à caractériser le vrai nanisme chez les plantes ligneuses; mais l'herbe devra nous offrir en outre la floraison, indice de la puberté.

Convient-il enfin d'admettre, avec Gubler, à côté du nanisme *général*, un nanisme *partiel*, localisé dans la fleur (*loc. cit.*, p. 245)? Mais alors pourquoi ne pas qualifier de nain tout organe, tige, fleur, fruit, etc., frappé normalement d'un arrêt de développement? La tige dans les plantes acaules, la racine chez certaines Renoncules annuelles; les feuilles chez les Opuntia, les Cyprès, les Thuyas, etc.; les sépales chez nombre d'Ombellifères et de Rubiacées; les pétales chez les *Paronychia;* les étamines chez le *Cœlebogyne;* les graines chez les *Monotropa*, Orchidées, etc.

C'est à propos du nanisme dans le règne végétal que se vérifie fréquemment cette déclaration d'Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire : « Nous apercevons bien dans chaque espèce une limite entre ce qui est la règle et ce qui ne l'est pas; mais il est impossible d'en tracer une, à un point de vue d'ensemble, entre l'état normal et l'anomalie. La distinction entre l'un et l'autre n'est applicable qu'à tel être en particulier ». (*Hist. nat. génér.*, III, 24.)

Différences du nanisme chez la plante et chez l'animal. — Gubler, n'ayant guère en vue que le nanisme tératologique, a voulu, mais à tort, établir la distinction suivante entre les nains de l'un et de l'autre règne : « ... Les nains, en bota-

nique, ne sont pas, comme en zoologie, des êtres parfaitement semblables aux types, mais simplement réduits dans leurs dimensions ; ce ne sont pas, en un mot, des miniatures de l'espèce à laquelle ils appartiennent; ils ont un port et des caractères propres qui leur impriment un cachet tout spécial » (*l. c.*, 233-8).

En ce qui concerne leur origine, on ne saurait l'attribuer, contrairement à ce qui a lieu le plus habituellement pour le règne animal, à un obstacle apporté à la nutrition et au développement de l'embryon soit par une mauvaise conformation de l'appareil de gestation, soit par une maladie atteignant le jeune sujet. Un embryon végétal très bien conformé pourra donner une plante naine.

Du nanisme en rapport avec l'aire des espèces. — Il paraît assez bien établi que les petites espèces annuelles ont en général l'aire la plus étendue; mais il serait peut-être encore prématuré d'ériger l'assertion en loi.

L'étude du nanisme doit être envisagée sous deux points de vue principaux : en lui-même et dans ses rapports avec la classification. Dans un premier chapitre on traitera de l'influence des agents extérieurs et des cotylédons sur le nanisme, on recherchera les divers modes d'origine du nanisme, en signalant un certain nombre de cas accidentels; dans le second, on appréciera la valeur de ce caractère dans les divers groupes de plantes, et on passera en revue les faits de ce genre que l'observation a fait reconnaître.

CHAPITRE PREMIER.

DU NANISME CONSIDÉRÉ EN LUI-MÊME.

§ 1. — **Causes du nanisme.**

I. *Influence de la nature du sol.* — Elle est bien connue, et le grand législateur des sciences naturelles l'a proclamée

en forme d'aphorismes : « Plantæ omnes in terra sterili, ex-succâ, aridâ, minores » (Linné, *Crit. bot.*, 156). Son contemporain Adanson citait quelques exemples à l'appui (*loc. cit.*), et, dans sa *Philosophie zoologique,* Lamarck signale le fait que « si quelque graine des herbes de la prairie est transportée sur une pelouse sèche, aride, pierreuse, elle sera l'origine d'une nouvelle race dont les individus seront petits, maigres dans leurs parties » (éd. de 1830, p. 225). Sur les sols dysgéogènes ou qui se désagrègent difficilement, les plantes herbacées restent plus basses.

Ch. des Moulins a vu les pieds d'une variété gigantesque de l'*Alisma Plantago* offrir, indépendamment d'autres modifications, une diminution de taille après avoir été transportés et cultivés au Jardin des Plantes de Bordeaux. (V. *Bull. Soc. linn. de Bord.,* I, 54.)

On a conseillé, en vue de déterminer le nanisme des espèces ligneuses par défaut de nutrition, de les planter dans des pots très petits, et aussi, pour certains arbustes, de les maintenir au printemps dans des caves fraîches et obscures afin d'en retarder la végétation. On sait que M. Tourasse, de Pau, obtenait la fructification rapide des arbres fruitiers en entravant le développement du système souterrain et qu'au Japon la *nanisation* des arbres repose et sur ce procédé et sur le pincement et le contournement des rameaux.

Le *Ranunculus sceleratus* prend dans les fossés et dans les marais une taille assez élevée; mais il reste nain en sol peu humide, et de Candolle en faisait, en 1818, une variété, *R. sceleratus* γ *minimus*, caule nano (*Syst.*, I, 269. *Prodr.*, I, 34). Saint-Amans était conduit, de son côté, à créer la même variété, β *minutus* (*Flor. agen.,* 152), et à en attribuer une analogue au *R. bulbosus* sous la désignation de γ *parvus,* à peine haute de trois pouces.

Le *Campanula glomerata*, naturellement vivace, a aussi des tiges de 0^m20 à 0^m30; j'ai cueilli en sol calcaire, près Sorèze (Tarn), des pieds annuels fleuris variant de 0^m025 à 0^m08 et 0^m05. De son côté, Reichenbach en a fait figurer trois pieds nains de 0^m01 à 0^m06, l'un d'eux étant uniflore

« specimina macra quæ locis apricis calcareis in Thuringia legi », dit-il. (*Icon. crit.*, VI, tab. 553.)

Le *Deschampsia media* a offert, dans la Crau et dans les sols calcaires du Gard, des pieds nains de 0m15, 0m08, 0m06 (Duval-Jouve), et J. Gay a signalé aussi une forme naine (γ *brachyphylla*) du *D. flexuosa*.

II. *Influence du climat et de l'altitude.* — « Pour les arbres, dit M. Emery, la taille des individus est en raison directe de la douceur du climat. »

« Un froid resserrant parmi les régions boréales, écrit à son tour Virey, écourte les plantes, les animaux et les hommes (Lapons, Samoïèdes, etc.), comme l'opère également une ardente sécheresse dans les déserts de l'Afrique. » (*Physiol.*, p. 204.)

Aux îles Malouines, « pas un arbre, pas un véritable arbrisseau... Cependant, malgré ce dénuement extraordinaire, la surface d'aucun terrain ne fut peut-être recouverte d'un tapis aussi serré, malgré son peu d'élévation » (Dumont d'Urville). A son tour, Ch. Martins écrit du Spitzberg : « Nulle part un arbuste ou un arbre...; les autres plantes sont d'humbles herbes sans tige, dont les fleurs s'épanouissent au ras du sol. La plupart sont si petites qu'elles échappent aux yeux du botaniste, qui ne les aperçoit qu'en les regardant soigneusement à ses pieds ». (*De la végét. du Spitzb.*, 10-11.)

M. Ruprecht a vu en Laponie le *Sorbus Aucuparia* ne pas dépasser la hauteur de trois pieds ; et on sait que les espèces de Saules des contrées boréales élèvent à peine la tige au-dessus du sol, montrant, comme bien d'autres végétaux, une tendance d'autant plus marquée à l'habitation souterraine que le climat est plus froid. M. de Baer a décrit, de son côté, trois espèces de Saules de la Nouvelle-Zemble, dont la plus grande élevait ses pousses à la hauteur d'un empan au-dessus du sol, une autre à 10-12 centimètres, tandis que la plus petite (*Salix polaris*) n'atteignait qu'une hauteur de 0m013 et ne développait que deux feuilles et un seul chaton. (V. Grisebach, *La Végét. du globe*, trad. fr., I, 62.)

Faut-il attribuer cette exiguité de taille à l'extrême brièveté de l'été, ou, comme le veut M. Emery, à la trop faible épaisseur de la zone atmosphérique habitable par la plante, le climat excessif des hautes régions de l'atmosphère étant trop ardent le jour, trop rigoureux la nuit? (*La vie végét.*, 505.)

Dans ces régions glacées l'herbe vivace tend à se confondre presque avec l'arbre, obligée de vivre, en grande partie comme lui, de la vie souterraine. Bien que chargée de pourvoir non seulement à la végétation présente mais à la future, sorte d'antagonisme qui la rend souvent stérile, elle est mieux faite pour ces contrées que la plante annuelle; car si celle-ci ne paraît avoir d'autre but que de produire des graines et les aliments destinés à leurs embryons, elle doit nécessairement trouver le temps de fleurir sous peine de voir s'éteindre l'espèce. La plus petite phanérogame polaire annuelle est une Polygonée, le *Kœnigia islandica* L.

Ce nanisme se traduit dans les êtres des régions arctiques ou des plus hautes montagnes, soit par la diminution de nombre des mérithalles, soit par la brièveté de ceux-ci, d'autant plus courts à chaque saison qu'elle est moins favorable.

Cette tendance au nanisme, déterminée par la rigueur du climat, l'est aussi par l'altitude : « Plantæ omnes in Alpibus parvæ », a dit Linné (*loc. cit.*), au point de faire perdre à certains genres les caractères extérieurs (mais non essentiels) de la famille à laquelle ils appartiennent : tels ces curieux types dégradés d'Ombellifères aux tiges très courtes, couvertes de feuilles imbriquées, les *Bolax* de Commerson, devenus les *Azorella* des phytographes modernes, originaires des hautes Cordillères de l'Amérique, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie; telles aussi ces Saxifrages muscoïdes, des régions arctiques et glacées, constituant la section *Porphyreon* de Bentham et Hooker (*Gen. Plant.*, I, 635)[1].

Si en Norvège le nanisme des végétaux dépend de l'inten-

1. Le *Saxifraga Boussingaultii* Brongn., croissant sur le Chimborazo à 4,950 mètres d'altitude, se fait remarquer par ses tiges très courtes, couvertes de nombreuses feuilles imbriquées cachant la fleur solitaire et sessile.

sité et de la longueur des hivers, faut-il admettre avec Grisebach, MM. Bouvier et Flahaut, qu'il entraîne de plus grandes dimensions des feuilles, des fleurs plus colorées, des graines plus volumineuses, plus riches en huiles essentielles, dernier résultat qu'avait signalé déjà M. Schübler? (V. *Bull. Soc. bot. de Fr.*, XXV, pp. 301 et suiv.)

De Martrin-Donos, dans sa *Florule du Tarn*, signale pour le *Jasione montana* « une forme naine au pic de Peyramos », et en 1863, M. Miégeville récoltait à Cauterets son *Valerianella pusilla*, espèce nouvelle à ses yeux, aux tiges de 3 à 8 centimètres de hauteur, ainsi que son *Myosotis nana*, annuel et plus petit encore (2-6 centim.) (V. *Bull. Soc. bot. de France*, X, 27-28.) Le *Chenopodium Bonus-Henricus* passe sur les hautes chaînes des Pyrénées et des Alpes à la variété naine β. *alpinum* de de Candolle.

Tout récemment, M. Gaston Bonnier a constaté qu'à une station de 2,300 mètres dans les Alpes, *Potentilla, Tormentilla, Alchemilla vulgaris*, *Lotus uliginosus* offrent des tiges moins élevées qu'à l'ordinaire ou aplaties contre le sol, et que le Topinambour s'y réduit à des *rosettes de feuilles complètement aplaties sur le sol et sans fleurs* (in *Bull. Soc. bot. de Fr.,* XXXV, 437-8).

Comparez les formes analogues de plusieurs familles Borraginées, Euphorbiacées, Graminées, dans les contrées équatoriales et dans les nôtres, et les unes pourront être dites naines relativement aux autres, devenues souvent, en outre, frutescentes.

III. *Influence de la nature du sol et du climat.* — J'ai sous les yeux des échantillons d'*Onobrychis Crista-galli* et de *Malva parviflora*, recueillis en 1847 par M. Kralik, dans les lieux déserts et arides près d'Alexandrie (Égypte), avec des tiges fleuries de 3 à 4 centimètres de longueur, alors que les espèces auxquelles elles se rapportent atteignent d'ordinaire de 20 à 30 centimètres. Sont-ce des cas de nanisme accidentel, ou bien tous les pieds des espèces citées se montrant nains en Égypte y représentent-ils pour chacune d'elles une variété fixée ou race?

IV. *De l'influence des cotylédons sur la taille des plantes.* — Bonnet, de Genève, ayant retranché les cotylédons à un certain nombre de pieds de sarrasin d'un même semis, a vu périr presque toutes les plantes ayant subi cette opération. « Celles qui l'ont soutenue sont demeurées, dit-il, si chétives, qu'elles ont toujours été à l'égard des autres ce qu'est le plus petit Nain à l'égard du plus grand Géant, ou ce que sont les plantes qui ont crû dans le terroir le plus ingrat à celles qui ont crû dans le plus fertile. Trois semaines après leur naissance, les pieds amputés n'avaient qu'un pouce de hauteur, les autres en ayant six. » (*Rech. s. l'usage des feuilles*, t. IV des *Œuvres*, éd. 1779, in-8°, p. 312.) Sénebier, reprenant ces expériences au commencement de ce siècle, a constaté que dès que la plumule avait une ligne, on pouvait sur les fèves et les haricots couper les deux cotylédons ou un seul, ou retrancher quelque portion à l'un ou à tous les deux, et que « alors la grandeur de la plante produite était toujours d'autant moindre que la partie retranchée des cotylédons était plus considérable... De la graine de ces haricots en miniature... produisit des haricots dont la taille fut semblable à ceux de leur espèce. » (*Physiol. végét.*, II, 241-2.)

A son tour, M. Van Tieghem écrit (*Traité de botan.*, 904) : « Que l'on fende l'embryon, suivant sa longueur, en deux moitiés entraînant chacune soit un cotylédon, soit deux moitiés de cotylédon, on verra ces fragments germer et s'accroître comme l'embryon tout entier et produire tout autant de plantules. » Malheureusement, ce savant omet de dire, ce qui est infiniment probable, si les individus nés de ces fractions d'embryon se font remarquer par l'exéguité de la taille.

§ 2. — **Divers modes d'origine du nanisme.**

I. *Nanisme dû à des bourgeons arrêtés ou broussins.* — On sait qu'un certain nombre de nos arbres d'alignement, Tilleuls, Orme, Marronnier d'Inde offrent sur leur tronc des groupes de bourgeons, c'est-à-dire d'individus se multi-

pliant sans cesse tout en restant à l'état nain sans se développer en rameaux; ce sont les *broussins*. Récemment, M. Mer a constaté que les troncs de chênes, hêtres, charmes ou bouleaux offrent un grand nombre de petits germes dormants, rarement appelés à donner des pousses vigoureuses, et qui représentent des bourgeons en miniature ou nains. M. Trécul, de son côté, avait reconnu dès 1852, dans l'écorce d'un certain nombre d'arbres, charme, hêtre, paulownia, aulne, érable, l'existence de nodules ligneux isolés dans l'écorce, après rupture du pédicule qui les reliait au bois, nodules s'accroissant par couches concentriques et constituant des *loupes*. (*C. rend. de l'Inst.*, XXXV.)

Moquin-Tandon a vu un ormeau greffé ayant donné au-dessous de la greffe un bourrelet chargé de plus de mille rameaux (*Élém. de Tératol.*, 392) : exemples manifestes de la loi du balancement organique.

On peut, à la rigueur, considérer aussi comme des individus nains ces *dards* du poirier qui, après avoir émis des couronnes annuelles de feuilles, donnent un fruit et se transforment en *bourses* : et il en est ainsi des épines-rameaux arrêtés dans leur développement.

Et parmi les espèces herbacées : l'*Ageratum mexicanum nanum*, produit d'une branche accidentellement émise par le type, et l'*A. mexicanum intermedium*, accident de deuxième degré, c'est-à-dire sorti du précédent (Carrière, *Prod. et fix. des var.*, p. 43).

D'autre part, cet auteur a cité les conifères suivants comme frappés de nanisme étant nés sur les pieds-mères à l'état de broussins : *Picea excelsa tabulæformis*, atteignant quelques décimètres de hauteur; *Pinus sylvestris monstrosa* et *P. sylvestris nana compacta*, ce dernier n'ayant que 12 centimètres et portant cependant déjà des cones. (*Ibid.*, p. 52.)

Enfin, Turpin avait attribué la même origine au *Robinia Pseudo-acacia umbraculifera*.

II. *Nanisme des individus nés de bourgeons adventifs sur racines.* — Il est quelques essences d'arbres douées à un

plus haut degré que d'autres d'émettre des bourgeons adventifs sur leurs racines traçantes, telles : Peuplier d'Italie et Peuplier blanc et Tremble, Orme champêtre, Ailante glanduleux, Jujubier commun.

Mais ces rejets, même lorsqu'ils sont séparés de la plante-mère et mis en bonne terre, restent nains, ne donnant jamais une tige semblable à celle du pied-mère.

C'est par drageons ou marcottes que l'on propage, en lui conservant par là ses caractères de nain, le Pommier *doucin*, trouvé, dit-on, dans des semis à une date ancienne et qui sert de porte-greffes aux autres variétés de pommiers.

III. *Du nanisme obtenu ou fixé par voie de semis ou par d'autres pratiques horticoles.* — 1° *Plantes herbacées.* La liste destinée à relever la plupart des gains obtenus ainsi en horticulture florale serait aujourd'hui bien longue; il suffira d'emprunter, à titre de spécimen, celle qu'en donnait M. Carrière en 1865 : *Ageratum cœlestinum nanum, Coreopsis tinctoria nana* (2 var.), *Helianthus annuus nanus, Helichrysum bracteatum nanum*, Reines-Marguerites naines, *Senecio elegans* (plusieurs var.), *Tagetes erecta nana, T. patula nana, T. signata nana, Scabiosa a tropurpurea nana, Lobelia gracilis nana, Nemesia elegans nana, Salvia coccinea punicea nana, Salpiglossis sinuata nana, Calceolaria Junghii nana, Leptosiphon densiflorum nanum, Agrostemma cœli-rosa nana, Balsamina hortensis nana* (var. nombr.), *Dianthus sinensis nana, Viscaria oculata nana*, Giroflées quarantaines (var. très nombr.), *Papaver somniferum nanum* (plus. var.), *Delphinium Ajacis nanum* (var. nombr.), *Callirhoe pedata nana, Lupinus* (plus. var.), *Phaseolus coccineus nanus, Tropæolum majus nanum* (plus. var.), *Clarkia pulchella nana, Œnothera Drummondii nana, Polygonum orientale nanum* (*Product. et fixat. des variétés*, p. 12).

On a souvent constaté que les individus d'une même espèce nés de graines soit vieilles, soit trop petites, offrent un amoindrissement de taille, et que les graines du centre des capitules chez certaines composées des genres Chrysan-

thème, Cinéraire, etc., donnent aussi des plantes plus chétives.

Mac Nab a vu des pieds nains provenant d'un semis de *Fraxinus excelsior pendula.*

2° *Dicotylédones ligneuses.* — Il est bien peu d'arbustes ou de petits arbres cultivés qui n'aient donné une ou plusieurs variétés naines. Les citer ici serait superflu : rappelons seulement quelques exemples : *Evonymus europæus nana* ou *pumila*, *Calycanthus lævigatus nanus* (*C. nanus*, Lois.), *C. glaucus nana*, *Punica Granatum nana*, *Ilex Aquifolium pumila*, *I. Perado nana*, *Robinia inermis nana*, *Colutea arborescens pygmeœa*, *Cerasus caproniana pumila*, *Cornus mas nana*, *Aucuba japonica pygmæa*, *Viburnum Opulus nana* et *pygmæa*, *Lonicera tatarica nana*, *Kalmia latifolia nana*, *K. angustifolia pumila*, *Fraxinus Ornus nana*, *Calluna vulgaris nana*, etc. Les rosiers, arbustes de prédilection, devaient offrir leur contingent. Du *Rosa indica* est sorti d'une part le *pumila*, réduit dans toutes ses parties et ne s'élevant pas à la hauteur d'un pied, et le même à fleur double (*Bengale pompon*); d'autre part, le *Stelligera* (*Bengale étoile*) ne dépassant pas huit à dix pouces. On connaît aussi le *R. semperflorens minima* (ou *Laurentiana*), remarquable par ses formes lilliputiennes. (*Les Roses*, par Redouté et Thory, t. III.) Le buis (*Buxus sempervirens*), qui atteint parfois la taille d'un petit arbre (Var. *arborescens*), a sa variété *suffruticosa* et sa variété naine. (*B. humilis*, Dod. ou *minima.*)

Les arbres, tant feuillus que résineux, ne sont pas restés en arrière. Combien n'en citerait-on pas qui ont leur variété naine? Je me borne à relever comme tels dans le grand groupe des Conifères : les *Abies excelsa alba, pectinata;* les *Pinus Strobus, Cembra, sylvestris; Cedrus Libani*, *Cryptomeria japonica, Thuia occidentalis, Thuiopsis dolabrata, Cupressus Lawsoniana, Taxus baccata.*

On sait que chez les Diatomées, le nanisme s'accentue dans les générations successives emprisonnées dans des

carapaces siliceuses de plus en plus étroites, mais que la formation des *auxospores* vient y mettre un terme et rendre à l'être sa taille primitive. Faudrait-il admettre aussi que l'*autogamie* pourrait, dans certain cas, par un affaiblissement gradué des générations successives, conduire au nanisme, Darwin ayant expérimentalement démontré, du moins pour un certain nombre d'espèces de genres différents, que les individus provenant de fécondations croisées doivent à leur origine allogamique d'être plus grands, plus forts, plus pesants, plus fertiles? C'est la loi de consanguinité appliquée au règne végétal.

La *concurrence vitale* joue fréquemment aussi dans les semis un rôle majeur dans la production du nanisme. Des pieds nés de plusieurs graines d'une même espèce semés dans un vase, un certain nombre seront comme étouffés par les plus forts et resteront nains : *Lythrum Hyssopifolia, Datura Stramonium, Veronica Anagallis* se prêtent, entre une infinité d'autres, à la constatation de ce fait, qui se vérifie également bien pour la première et la quatrième des plantes citées dans l'état de nature, là où les individus de chacune de ces deux espèces se trouvent multipliés sur un petit espace. Le contraste est surtout frappant pour le *Datura* et aussi pour le *Nicandra physaloides,* dont certains pieds offrent une exubérante végétation, tandis que d'autres, un peu attardés sans doute au moment de la germination, atteignent à peine quelques centimètres, sous l'action de la *lutte pour la vie.* Dans le vase où se reproduit spontanément chaque année, au jardin botanique de Toulouse, le *Veronica Anagallis*, j'ai vu, à l'extérieur des pieds normalement développés, des individus nains en fleur et en fruit, mesurant 4, 5, 6 centimètres.

IV. *Nanisme déterminé par la greffe, le bouturage,* etc. — Les effets de cette importante pratique horticole sont des plus variables, influant ou sur le sujet, ou sur le greffon, ou sur l'un et l'autre à la fois. Le premier est parfois, de ce fait, réduit au nanisme, et il en est souvent de même du second, soit sous l'action d'une nourrice marâtre, soit par

des causes difficiles à apprécier. Certains arbres nés de greffe ont une vigueur sans égale.

On sait depuis longtemps que les greffes de rameaux de Dahlia géant sur les tubercules de Dahlia ordinaire ont pour effet de donner des pieds relativement nains[1].

V. *De la dégénérescence comme cause de nanisme.* — L'idée de la dégénérescence des espèces, avec réduction de taille, et de leur disparition par vieillesse, a eu de nombreux partisans. Knight, et plus près de nous Puvis et de Boutteville, ont cru en trouver les preuves dans la maladie et la tendance à la disparition de quelques variétés d'arbres fruitiers, notamment de pommiers et de poiriers. « Il semble, écrit Puvis, que les arbres se rapetissent, diminuant de durée et de vigueur à mesure qu'ils produisent des fruits plus gros, plus abondants et de meilleure qualité. Le Bézy-Chaumontel..... ne peut plus s'obtenir en grand arbre et ne donne sur des arbres nains que des fruits rares mais très perfectionnés. (*De la Dégénéresc.*, p. 31.) » M. Duchartre n'a pas eu de peine à démontrer l'inanité de cette théorie appliquée à cette essence d'arbres[2]; mais peut-on nier *à priori* toute dégénération d'espèces, et n'en est-il pas qui, soumises au phénomène de dégradation successive, passent au nanisme?

La pomme de terre quarantaine, aux rameaux courts, ne fleurissant pas, n'en est-elle pas un exemple? M. Carrière s'est montré partisan de la doctrine de la dégénérescence (*Rev. hort.*, 1861, 77); malheureusement, on ne cite à l'appui que bien peu de faits à l'abri de toute objection. L'autofécondation est aux yeux de plusieurs physiologistes modernes une cause de dégénérescence. Poiteau admettait la dégénérescence des espèces, « mais avec une telle lenteur

1. M. Dybowski déterminait naguère le nanisme d'Asters, de Soleils, de Solidagos, de Chrysanthèmes, de Phlox à l'aide du bouturage des extrémités de rameaux opéré de mois en mois d'avril à juillet, les produits étant d'autant plus nains qu'il était fait plus tardivement (in *Journ. Soc. nat. d'Hortic.*, 1888, t. X, p. LXXXI.)

2. In *Journ. Soc. impér. et centr. d'hortic.*, 2e sér., III, 67-75.

que nous n'avons aucun moyen de la mesurer. » (*Cours d'hortic.*, 196.) M. Janin la repousse.

§ 3. — **Cas de Nanisme accidentels.**

I. *Nanisme dû à la permanence d'une première phase d'organisation.* — A la date du 22 novembre 1861, Gubler signalait à la Société botanique de France l'existence près de Cannes, au golfe de la Napoule, de Pins-pignons, rabougris buissonnants, hauts d'un mètre à peine (bien qu'âgés probablement d'une quinzaine d'années, et semblables à des genévriers, ayant conservé les feuilles solitaires du jeune âge. Il attribue ce cas de nanisme à la permanence d'un type transitoire et le qualifie d'*anomalie par stase morphogénique.* (In *Bull. Soc. bot.*, VIII, 533.)

II. *Nanisme dû au mode de ramification des individus d'une même espèce.* — Boreau écrit du *Juncus hybridus*, Brot : « Tige tantôt naine et très rameuse dans le bas, et tantôt élancée, grêle et rameuse au sommet (*Flore du Centre*, 3e éd., 607.) » L'amputation de l'axe primaire de certaines plantes détermine cette multiplicité de rejets frappés de nanisme.

III. *Nanisme dû à la précocité de floraison.* — On sait que la floraison par le sommet de l'axe primaire met généralement un terme à l'allongement de cet axe. Toutes les circonstances extérieures, notamment un excès de sécheresse et de chaleur, qui auront pour effet de provoquer hâtivement la floraison, pourront entraîner le nanisme, comme le fait la parturition trop précoce dans le règne animal. J'ai vu un pied de Rosier du Bengale né de graine, dont la tige haute de 55 millimètres portait quatre feuilles trifoliolées et se terminait par une fleur à calyce triphylle.

IV. *Nanisme concomitant d'un état tératologique ou dû à la maladie.* — Certaines monstruosités se compliquent de nanisme. On voit parfois la tige des Valérianes rester courte, se creuser en se renflant en deux sens, en même

temps qu'elle semble contournée en spirale. A. Moquin-Tandon a observé un pied de *Camphorosma monspeliaca* dont les tiges étaient réduites à plusieurs tubercules ligneux très courts et très durs avec des feuilles déformées et de longs poils (*l. c.*, 132). M. T. Masters dit qu'une semblable déformité atteint parfois une espèce indienne d'*Artabotrys* (*l. c.*, 456). Les branches d'arbre (de frêne notamment) atteintes de fascie avec contournement ne s'allongent plus.

Est-il besoin de rappeler l'état stationnaire offert dans leur taille par de jeunes arbres atteints de maladie ? Toute affection, qu'elle soit due à des causes météoriques (air, lumière, chaleur), à la nature du sol, à l'effet du froid (déterminant la champelure ou décurtation des jeunes rameaux de vigne, ou la mort des parties épigées de la plante), peut produire le nanisme.

V. *Du nanisme déterminé par l'attaque de parasites végétaux ou animaux.* — J'ai fréquemment vu les pieds de l'*Euphorbia amygdaloides* attaqués de l'*Æcidium* qui en déforme les feuilles, ne pas atteindre la taille des individus indemnes.

Parfois même, l'influence déterminée par la carie dans la production du nanisme est telle, qu'elle fait presque disparaître les caractères de l'espèce. J. Gay a constaté que l'*Aira subtriflora* Lag. n'est qu'une monstruosité du *Deschampsia media*, due à cette cause. (V. *Bull. Soc. bot. de Fr.*, IX, 529.) L'*Agrostis* pumila L. a été reconnu pour une déformation de l'*A. vulgaris* produite par le *Tilletia sphærococca*. Rhizoctones, Mycéliums d'Agarics entraînent souvent aussi le nanisme des plantes envahies ; et il en est de même des Cuscutes, du Mélampyre des champs pour les céréales, des Rhinanthes pour les graminées prairiales.

Nombre d'insectes causent le nanisme soit des rameaux (Bédéguars dus au *Cynips rosæ*, branches tuberculeuses des pommiers atteints par le puceron lanigère), soit de la plante entière par le développement des larves dans l'écorce, dans la moelle, etc.

§ IV. — Du nanisme dans ses rapports avec la durée, l'organisation florale, la vertu prolifique et la sexualité des plantes.

I. *Du nanisme en rapport avec la durée de la plante.* — On remarquera que nombre de petites plantes sont annuelles, telles *Montia minor, Crassula rubens*, ainsi que les représentants des genres *Bulliarda*, *Tillæa, Aphanes*, *Ionopsidium, Radiola*, *Buffonia, Sagina*, *Mœhringia, Centunculus, Exacum, Centaurella, Anagallidium, Asterolinum, Phascum, Buxbaumia*, etc. Les Valérianelles, toutes annuelles (sauf peut-être une espèce) sont de plus petite taille que les Valérianes. Il semble que les plantes essentiellement bisannuelles, c'est-à-dire à deux phases bien distinctes de végétation, ne devraient que rarement offrir le nanisme. Cependant, tel est le cas de l'*Onopordon acaule,* des *Carlina acaulis* et *acanthifolia;* toute la substance accumulée durant la première année passe là directement au capitule floral au lieu de développer une tige aérienne. Qu'une espèce bisannuelle par essence se montre accidentellement annuelle, sa tige, privée des matériaux de nutrition qu'aurait produits la période d'accumulation, devra souvent se réduire considérablement dans ses proportions, à moins peut-être de rencontrer une alimentation exceptionnelle. Telle est la carotte sauvage de nos prairies comparée à la carotte cultivée; tels se sont montrés des pieds de *Reseda luteola* semés en avril, au lieu de l'avoir été à l'automne; tels enfin des individus d'une espèce vivace le *Veronica Anagallis*.

II. *Du nanisme en rapport avec l'organisation florale.* — Gubler s'est efforcé de montrer qu'un des effets les plus importants du nanisme est de réduire le nombre des parties des verticilles floraux, notamment chez les espèces à feuilles opposées; car, d'un côté, les genres aux plus petites espèces de certaines familles dont le type floral est quinaire ont le leur quaternaire (*Buffonia, Sagina, Mœhringia, Elatine, Radiola, Centunculus Exacum, Centaurella, Anagalli-*

dium); de l'autre, les espèces ou variétés naines de certains genres offrent une semblable déviation du type spécifique, telles l'*Hypericum Liottardi* Vill., des pieds réduits à 2, 3 centimètres de *Cerastium varians* Coss. et Germ., un pied de *Myosotis nana;* l'*Erythræa pulchella* offre un mélange de fleurs les unes à cinq parties aux verticilles extérieurs, les autres à quatre.

Parfois même le nanisme entraîne la réduction de nombre des pièces de l'androcée, ex. : *Cerastium semi-decandrum*, *Spergula pentandra*. Les individus faibles de *Draba muralis* n'ont que quatre étamines, et le *Lithophila muscoides*, la plus petite espèce de la famille des Paronychiées et la seule du genre, présente la plus grande réduction de tous les verticilles floraux à la fois.

C'est ce *nanisme tératologique* que Gubler appelle *nanisme général*, désignant sous le nom de *partiel* celui qui est localisé dans la fleur, et « l'un et l'autre, ajoute-t-il, s'accompagnent d'une réduction plus ou moins considérable dans le nombre des parties de la fleur (*l. c.*, 245). »

III. *Corrélation entre le nanisme et la propriété prolifique de l'être.* — De même que l'on voit souvent dans le règne animal les petites espèces ou les femelles de petite taille plus prolifiques que les autres, de même les races ou variétés naines de Dahlias, Coréopsis, Reines-Marguerites, Lobélias, Mufliers, pieds d'alouette, haricots, etc., fleurissent et grainent plus abondamment que les autres.

Le comte Jaubert a fait remarquer que l'*Arundo Phragmites*, généralement stérile dans les marécages, offre sur les coteaux une variété plus humble de taille et fertile. (In *Bull. Soc. bot. de Fr.*, IV, 157).

IV. *Du nanisme en rapport avec la sexualité.* — 1° *Dans les plantes dioïques*. La mercuriale annuelle présente parfois le nanisme accidentel. Mais quels sont des pieds mâles et des pieds femelles ceux où le phénomène est le plus accusé? J'ai recueilli en un même lieu un grand nombre de pieds nains en fleur de l'un et de l'autre sexe et la comparaison m'a montré à peu près égalité de taille. Dans

les mâles, l'un n'avait au-dessus des cotylédons que quatre feuilles sur une tige de 1 centimètre à partir du sommet de l'hypocotyle; deux autres avaient avec six feuilles, l'un 3, l'autre 4 centimètres. Des deux pieds femelles portant huit feuilles sus-cotylédonaire, l'un avait 2 centimètres à partir des cotylédons et l'autre 3.

2° *Chez les plantes monoïques.* — On voit assez fréquemment dans notre Midi, autour des champs de maïs (*Zea Maïs*) dont les pieds s'élèvent, suivant la nature du sol et les conditions climatériques, de 1 mètre à 2m50, des individus relativement nains [1] terminés par la panicule de fleurs mâles, mais dépourvus de la tête de fleurs femelles.

Au printemps, les pieds adultes de l'*Euphorbia exigua* varient de 4 à 10 centimètres de hauteur. J'ai vu en octobre de forts individus de cette espèce s'élevant à 30 centimètres et très ramifiés dès la base.

Dans les comparaisons que les botanistes du seizième siècle établissaient entre les diverses espèces, la plus basse ou la naine est ordinairement dite femelle par rapport à celle d'une taille plus élevée : telles les Lavandes mâle (*Lavandula latifolia*) et femelle (*L. Spica*) d'après Daléchamp; l'*Eupatorium cannabinum* mâle et les *Bidens tripartita* et *cernua* femelles (Lobel et Columna), le *Veronica officinalis* mâle, et le *Linaria Elatine* femelle (Fuchs et Matthiole), les *Myosotis sylvatica* mâle et *palustris* femelle (Dodoens).

V. *Du nanisme en rapport avec le degré de perfection organique.* — Chez l'animal, la masse du corps est déterminée et par le volume, et par le nombre des organes, les espèces les plus dégradées étant en général celles de plus petites dimensions (Milne Edwards). N'en est-il pas ainsi pour le règne végétal tout entier, qu'il s'agisse soit des alliances ou familles : Champignons et Lichens chez les Acotylés, Lemnacées chez les Monocotylés, Callitrichinées chez les

1. Bonafous, dans son *Traité du Maïs*, décrit une variété dont la taille ne dépasse pas 16-18 pouces.

Dicotylés, soit des tribus de familles : Phascées chez les Mousses, Hyménophyllées chez les Fougères; soit des genres ou espèces : *Phipsia* et *Coleanthus* (graminées à 1-2 étamines), *Wolffia, Aphanes* (monandre).

CHAPITRE II.

DU NANISME AU POINT DE VUE TAXINOMIQUE.

§ I. — Du nanisme envisagé d'une manière générale chez les Phanérogames[1].

1° *Monocotylédones.* — Ce sont d'abord des plantes aquatiques qui en offrent les plus frappants exemples, appartenant soit aux *Lemnacées*, soit aux genres *Pistia, Triuris,* (aux représentants qualifiés par Bentham et Hooker d'*herbœ exiguœ*), *Mayaca* (*habitu musciformi singularis,* ex Endlicher.)

2° *Dicotylédones.* — Ici encore dominent les habitants des eaux : en tête, des Podostémées (*herbœ sœpe pusillissimœ,* test. Bentham et Hooker), notamment des genres *Tristicha* (*herbœ bryoideœ*), *Devillea* (*herbula*), *Lophogyne* (*herba minima*), *Apiagia*, *Ceratolacis*, *Oserya,* etc.; puis des Callitrichinées, des Elatinées; puis des Parasites: Cytinées, Balanophorées et les *Apodanthes;* ceux-ci souvent réduits à une seule fleur minime (*Planta tota parva v. minima* ex Benth. et Hook.), ou même des semi-parasites : *Clandestina, Lathrœa,* etc.; les plantes acaules : *Taraxacum, Thrincia,* etc., et quelques espèces de Saules citées plus haut.

3° *Gymnospermes.* — Dans le groupe arborescent, le *Welwitschia mirabilis,* du cap Négro, au tronc ne dépassant que peu le niveau du sol, l'hypocotyle compris, doit être choisi comme type de nanisme.

1. Les exemples afférents aux Cryptogames se trouvent déjà cités en divers points de ce travail.

I. *Du nanisme en tant que caractère d'espèce ou de variété.* — « Le nanisme, a écrit Gubler, paraît pouvoir affecter toutes les espèces végétales d'un ordre élevé, les dicotylédonés en particulier ; de sorte qu'à la rigueur il y aurait pour chacune d'elles une variété naine » (*l. c.*, 238). Mais dans quels cas sera-t-il caractéristique d'espèce ? J'emprunte la réponse à de Candolle : « Le caractère du nanisme, isolé de tout autre, ne peut devenir spécifique, remarque à juste titre ce botaniste, que lorsqu'il s'agit de différences extrêmes, que ces différences en entraînent dans la consistance des plantes, et surtout lorsqu'elles sont en sens inverse de ce qu'elles devraient être, comme, par exemple, si la plus petite croît dans le sol le plus fertile. » (*Théor. élém.*, 1re édit., 176.)

En ce qui a trait aux variétés naines, observe-t-on dans le règne végétal ces extrêmes que nous offrent dans l'autre règne certaines espèces, le chien par exemple, où « la plus grande race, écrit M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, est plus de deux fois centuple en volume de la plus petite ? (*Histoire natur. génér.*, p. 449.) Sans nul doute, quelques arbres (notamment des Conifères) aux variétés naines (*Abies excelsa*) montrent de semblables écarts entre la taille de ces dernières et celle de l'espèce non modifiée.

Les exemples qui suivent permettront d'apprécier toute la difficulté que comporte parfois la distinction basée sur ce caractère entre le type et sa variété.

Le *Ranunculus nivalis pygmæus* L. est devenu *R. pygmæus* Wahlenb., tandis que le *R. parvulus* L. (*Mantis.*, 79) est considéré par Saint-Amans comme var. γ *parvulus* du *R. Philonotis*.

Le *Viola tenella* Poir., « fort petite plante (de Syrie) qui n'a guère que deux pouces de haut, quelquefois beaucoup moins » (*Encycl. bot.*), est rapporté par de Candolle à titre de *varietas* π *nana* au *V. tricolor*, avec cette caractéristique : *caule brevissimo* (*Prodr. Regn. Veg.*, I, 304).

Par contre, le *Sisymbium pusillum* Vill., ainsi caractérisé par son auteur : « Toute la plante n'a que deux ou trois

pouces de long, vient sur les plus hautes montagnes » (*Dauph.*, III, 341), est rapporté par Saint-Amans et par de Candolle à titre de variété β *pusillum* au *S. palustre;* et l'auteur du *Systema regni vegetabilis* traduit ainsi son opinion : *Est certissimè eadem pumila loco macriori lecta* (p. 192).

L'*Arabis parvula* Duf. ne diffère guère que par la taille et la durée de l'*A. pubescens,* selon de Candolle. Le *Matthiola pumilio* sm. est pour Boissier une variété du *M. bicornis.*

Le *Papaver Rhœas* s'est montré deux années de suite dans le sol sablonneux d'une même localité des environs de Toulouse avec des dimensions de tige tellement réduites (3-4 centimètres), qu'il était presque méconnaissable, bien que fleuri. Les parties florales avaient subi un arrêt de développement proportionnel. Un fait analogue a induit en erreur sur la nature du *P. Roubixi* Vig. H. Loret, qui l'a cueilli à Argelès-sur-Mer, a constaté qu'il « n'est qu'une variété du *P. dubium* L. rabougri par le sol sablonneux de la plage, dont l'influence cesse de se faire sentir dans les cultures voisines où l'on rencontre le type de cette espèce » (in *Bull. Soc. bot. de France,* XXXI, 92). M. Lange rapporte au *P. dubium* une variété β *minus* (in Willkomm et Lange, *Prodr. Floræ hispan.*, III, 172). Rappelons que Grenier et Godron ont attribué à cette espèce une variété β *vestitum,* à la *tige grêle uniflore,* aux *fleurs petites pâles* (*Flor. de Fr.*, I, 58).

Sous le nom d'*Hypericum Liottardi,* Villars caractérise ainsi une variété de l'*H. perforatum :* « Minimum, erectum bienne, foliis calycinis inæqualibus sæpe quaternis », ajoutant : « Ses tiges.... n'ont qu'un pouce ou deux » (*Hist. Pl. du Dauph.*, III, 504-5). J'ai vu bien souvent des pieds très grêles d'*H. humifusum* dans les plaines du Tarn, les fleurs étant ordinairement pentamères dans les deux verticilles extérieurs. Toutefois, en 1869, un terrain écobué m'offrit des pieds encore très grêles, les uns à quatre, les autres à cinq pièces périanthiques, le même individu portant parfois ces deux types de fleurs; l'un d'eux même avait six sépales

et six pétales. L'*H. microphyllum* Jord. a été distingué de l'*H. perforatum* entr'autres caractères, par sa tige plus courte.

Ne faut-il pas voir un exemple de nanisme accidentel dans le *Trifolium arvense* L. γ *perpusillum* Ser. in De Candolle, *Prodr.,* II, 191, ainsi caractérisé : « Spicis subglobosis, caulibus brevissimis ? »

Pollich a décrit sous le nom de *Saxifraga minuta,* d'après le jugement de Koch, un échantillon nain de *S. Tridactylites* (*Synops.,* I, 71), espèce qui, en effet, varie le plus par la taille.

Faut-il, à la suite de Soyer-Willemet (*Observ. bot.,* 89) et de Grenier et Godron (*Flore de France,* I, 709), considérer comme variété du *Seseli montanum* L. le *S. nanum* L. Duf. ? Tel n'a pas été l'avis de Billot, qui a distribué la plante à titre d'espèce (*Flora Galliæ et Germaniæ exsiccata,* n° 374). Cultivé durant plusieurs années au Jardin botanique de Toulouse à côté du *S. montanum,* le *S. nanum* n'a pas varié. Certains floristes rapportent, sous le nom de *breviscapum,* au *S. montanum* une forme n'ayant pas plus de 8 à 10 centimètres.

En 1846, M. A. Jordan décrivait comme une nouvelle espèce de *Galium* son *G. minutulum* à tiges capillaires de 1 à 4 centimètres de hauteur, mais dont certains phytographes contestent la légitimité.

Les *Carlina caulescens* Lamk, *subacaulis* DC. sont rapportés par Grenier et Godron au *C. acaulis* à « tige tantôt presque nulle, tantôt s'allongeant et atteignant 2 décimètres » (*l. c.,* II, 278). De Candolle attribue à l'*Asteriscus aquaticus* une variété γ *pygmæus : caule brevissimo 1-2 cephalo* (*Prodr.*, VII, 287).

Une forme alpine et réduite de *Campanula rotundifolia,* croissant dans les pâturages alpestres du Jura, avait été rapportée soit au *C. linifolia* DC., soit au *C. Scheuchzeri* Vill. (Michalet, *Histoire natur. du Jura,* II, 219).

L'*Achillea candicans* Le Gal est-il, comme le veut M. Guillaud (*Flore de Bord.,* 93), une variété naine et

sublaineuse de l'*A. Millefolium?* Et le *Gnaphalium supinum* a-t-il pour souche le *G. sylvaticum*, ainsi que le pensait Lecoq? (*Géogr. bot.*, I, 249.)

Le *Juniperus nana* W. de nos Pyrénées est *J. communis* var. *nana* L. ou *var. alpina* Gaud. Le *J. Sabina* a sa variété réduite tour à tour appelée *prostrata, humilis, nana*.

L'*Erythræa pulchella* serait-il la forme naine de l'*E. acutiflora* Schott, tenu par M. Rouy pour une *sous-espèce méridionale plus grande et plus élancée?* (in *Bull. Soc. bot. de Fr.*, XXXIV, 444.) A son tour, l'*E. Morieri* Corb., à la tige souvent presque nulle, pourrait bien n'être qu'une forme de l'*E. pulchella* (*Ibid.*, XXXV, rev. bibl., 104). Déjà l'*E. pyrenaica* Pers. (*Euch.*, I, 283) avait été rapporté comme variété naine simple et subuniflore avec les fleurs blanches à ce dernier par Grenier et Godron, et il répond probablement au *Chironia Centaurium* var. γ *nana* du *Botanicon gallicum* Dub. (I, 321).

A l'*Hyoscyamus niger*, ordinairement bisannuel et de haute taille, ont été rapportés comme variétés les *H. pallidus* W. et *agrestis* Waldst. et Kit., distincts par leur durée annuelle et leur basse tige.

II. *Du nanisme comme caractère générique.* — Il a pu fournir dans bien des cas un appoint aux caractères floraux pour l'établissement de certains genres. Si les *Lemna* sont des nains, les *Wolffia* et les *Grantia* sont qualifiés d'*herbulæ minutissimæ* (Benth. et Hook.). Linné considérait, non sans raison, comme valables à cet égard les signes qui distinguent l'*Aphanes* de l'*Alchemilla*, le nanisme étant lié chez le premier à la présence d'une étamine au lieu de quatre, d'un carpelle au lieu de deux, de cinq-dix dents calicinales au lieu de huit, de fleurs en glomérules entourées de stipules. Kirschleger et Boissier font des *Aphanes* une section du genre *Alchemilla*.

Les *Cicendia* ne seraient-ils, comme le veut Engelmann, qu'une forme réduite d'*Erythræa*, aux petites anthères peu contournées? Les *Laurentia*, détachés du genre *Lobelia*,

sont de toutes petites plantes, *herbæ teneræ v. parvæ* (Benth. et Hook.). La plupart des Valérianelles sont des plantes naines, comparées à la plupart des Valérianes. Le *Nananthea pusilla* DC. (*Chrysanthemum perpusillum* Lois.) jurait par son exiguité dans le genre auquel il avait été assigné. On peut en dire autant du *Radiola linoides (Linum Radiola* L.), du *Teloxys aristata* (*Chenopodium aristatum* L.), des *Ionopsidium (Cochlearia* DC.). Les *Callianthemum, Myosurus*, *Subularia, Sagina, Centunculus, Asterolinum, Mazus*, *Micropus, Evax, Mibora, Coleanthus, Schmidtia, Phascum*, *Ephemerum,* etc., se distinguent respectivement par leur petite taille des autres Renonculacées, Crucifères, Caryophyllées, Primulacées, Scrofularinées, Composées, Graminées, Mousses.

Nombreux sont les genres où, à côté d'espèces d'une taille moyenne ou élevée, s'en voient une ou quelques-unes plus humbles, telles *Onopordon Cirsium acaule* et *Carlina acaulis, Scorzonera humilis, Solidago minuta, Delphinium nanum* DC. *(peregrinum* L.), *Thalictrum alpinum, Ferula seseloides* C.-A. Mey., les *Valerianella campanulata* Presl. *(minuta* Alsching.) et *puberula* DC, de 3-4 centim. (in Reichb. *Icon. Fl. germ.*, XII, ff. 1407 et 1408), *Typha minima, Dioscorea pyrenaica;* et dans le groupe des plantes ligneuses *Aria Chamæmespilus,* les *Prunus pumila, depressa, prostrata, pygmæa; Castanea pumila, Quercus coccifera.*

Ailleurs, certains genres offrent divers degrés entre les espèces naines d'une part, d'une taille élevée de l'autre : entre les *Gypsophila altissima* et *muralis*, les *Campanula nana* Lamk. et *pyramidalis,* les *Artemisia arborescens* et *nana,* les *Achillea Ageratum* et *nana,* les *Aster grandiflorus cæspitosus,* les *Solidago gigantea* et *minuta,* les *Solanum robustum* ou *glaucophyllum* et *humile* Bernh., les *Vicia Cracca* et *lathyroides (minima* Riv.), les *Lathyrus latifolius* ou *tingitanus* et *Aphaca,* les *Juncus acutus* et *pygmæus* ou *bufonius,* les *Scirpus lacustris* ou *holoschœnus* et *setaceus* ou *Pringlei,* les *Euphorbia chamæpitys*

et *dendroides* ou *canariensis,* les *Juniperus virginiana* et *nana,* les *Rhamnus catharticus* et *alpinus,* les *Betula verrucosa* et *nana,* les *Salix depressa* Thuill., *herbacea, arbuscula* d'une part, et le *S. alba* de l'autre.

Ailleurs, enfin, les deux premières espèces distinguées ont été différenciées, entr'autres signes, par la taille. Ex. : les *Micropus erectus* L. et *supinus* L., les *Rhinanthus* et *Vinca major* et *minor.*

Le nanisme ne serait-il pas incompatible avec l'organisation, ou plus exactement avec le mode de végétation de certains genres aux espèces toutes (?) de haute taille, annuelles ou vivaces, tels les *Pœonia, Wigandia, Ricinus, Canna, Musa, Bambusa*[1], *Arundo, Sorghum, Secale, Elymus*[2], etc.?

D'autres genres sont composés d'espèces semblant toutes appelées à atteindre à peu près à la même taille, tels *Vulpia* (démembré des *Festuca*), *Eunanus* des *Mimulus.*

III. *Du nanisme en tant que caractère de familles.* — Il suffira de rappeler les Schizomycètes et les Saccharomycètes, les Diatomées et Desmidiées, la plupart des Cénobiées, les Ustilaginées, les Lichens, les Hépatiques, et les Mousses et les Lemnacées.

§ 2. — **Énumération d'un certain nombre d'espèces observées à l'état nain.**

Solanées. — Dans des décombres, des pieds : 1° des *Solanum villosum* et *nigrum,* tous fructifères, les uns normaux, très ramifiés, les autres unicaules, de 0^m08, 0^m06, 0^m04; 2° de *Datura Stramonium* adultes, les uns de 1^m50, les autres de 0^m14 (à 6-7 feuilles), de 0^m10, 0^m08 (à 5 feuilles), ou même 0^m065; 3° de *Nicandra physaloides*, unicaules fleuris de 0^m20, 0^m14. Dans une allée sablée, un pied fleuri de *Lycopersium esculentum* de 0^m08.

1. *Bambusa humilis* est devenu *Beesha humilis.*
2. *Elymus Hystrix* = *Asprella Hystrix* Cav.

Labiées et *Verbénacées.* — Des pieds de *Mentha Pulegium* bien fleuris avaient des tiges naines de 4 à 6 centimètres, et d'autres, également adultes, de *Verbena officinalis,* de 0^m08 à 0^m09.

Scrofularinées. — L'*Odontites lutea* en fruit m'a montré dans la même localité tous les degrés entre des individus nains et des pieds de 0^m20 à 0^m25. — Même observation à l'égard de l'*Antirrhinum Orontium* et du *Veronica Anagallis.* Si le *Linaria Elatine* ne s'élève jamais très haut, sa tige et ses rameaux couchés atteignent parfois de 0^m20 à 0^m30, tandis que des pieds nains à tige simple et florifères ont de 0^m04 à 0^m06. Il en est à peu près ainsi du *Veronica didyma,* dont j'ai vu des pieds fleuris de 0^m03.

Borraginées. — Trois pieds d'*Omphalodes linifolia,* venus en sol très maigre, étaient restés nains, unicaules, et l'un d'eux avait ses trois verticilles extérieurs tétramères. J'ai rencontré des individus nains fleuris de *Lycopsis arvensis* et deux pieds fleuris d'*Heliotropium europæum* mesurant l'un 6 centimètres, l'autre 4.

Primulacées — L'*Anagallis phœnicea* m'a montré des pieds nains unicaules et fleuris, et dont plusieurs n'avaient que 3 à 4 centimètres de tige. Dans les pâturages maritimes des environs de Bayonne, on a trouvé le *Samolus Valerandi β nanus* DC, n'atteignant pas 3 centimètres de hauteur.

Composées. — De cette vaste famille, Adanson signalait déjà, en 1763, des cas de nanisme, savoir : le *Souci de vigne..., souvent réduit à n'avoir que six lignes dans des terrains glaiseux ou sablonneux desséchés,* le *Leucanthemum, appelé Maroute,* et la *Camomille ordinaire* (*loc. cit.*).

Je découvrais, en 1885, sur le versant sud de la partie de la montagne Noire dite Bernicaut, près de Sorèze (Tarn), à l'altitude de 400 mètres environ, des pieds nains d'*Urospermum Dalechampii* Desf., pour lesquels je proposai de former la variété *scaposa,* la hampe variant entre 3 et 6 centimètres de longueur. (In *Bull. Soc. bot. de France,* XXXII, 362.)

Des individus adultes fleuris de *Cupularia graveolens* n'avaient que 5 centimètres.

En 1880, je cueillais au sommet du pic dit du Saquet, à plus de 2,200 mètres d'altitude, près Ax (Ariège), l'*Hieracium pumilum* Lap., dont les tiges fleuries ne s'élevaient qu'à 3-6 centimètres au-dessus du sol; les auteurs donnent à cette espèce de 5 à 15 centimètres de hauteur.

On sait à quelle haute taille atteignent l'*Erigeron canadense* et le *Carduus tenuiflorus*. J'ai cueilli dans la montagne Noire des pieds grêles fleuris du premier ne dépassant pas 8-10 centimètres, et on voit fréquemment autour de Toulouse des tiges également naines du second.

Les pieds de *Pulicaria vulgaris* et de *Bidens tripartita* nés au bord des eaux ou des fossés y subissent parfois un arrêt de développement par suite de la dessiccation du sol, et d'après Germain de Saint-Pierre « les fruits de l'unique capitule (lui-même très petit), mûrissent après que la plante meurt, si le terrain n'est pas inondé de nouveau. » (*Nouv. Dict. de Bot.*)

Je rencontrais récemment des pieds fleuris de *Matricaria Chamomilla* de $0^{m}04$ à $0^{m}03$.

L'herbier de la Faculté des sciences de Toulouse possède des pieds de *Bidens cernua* var. *minima*, recueillis à Longwy, et trois échantillons de *Centaurea serotina* Bor. (Collect. Billot, n° 2094 *ter*), mesurant 8-6-4 centimètres, et j'en ai revu de tels dans nos campagnes.

Le *Xanthium macrocarpum*, espèce de nature plantureuse, ne dépasse pas parfois 8 centimètres.

Dipsacées. — Le *Dipsacus sylvestris*, si commun le long des chemins, s'élève fréquemment de 50 centimètres à 1 mètre au plus en se ramifiant. Mais on voit des pieds simples à une seule tête ne dépassant pas 10 centimètres.

Rubiacées. — Si quelques espèces du genre *Galium* ont leur variété naine (*G. litigiosum* β *nanum* DC., *G. Aparine* β *minor* Req.), d'autres m'ont présenté, maintes fois, des individus de taille très réduite (*G. tricorne, G. saccharatum*).

Ombellifères. — On sait la haute taille que prend la grande Ciguë (*Conium maculatum*), si commune dans les décombres. A côté de pieds hauts de plus d'un mètre, j'en ai vu en fleurs et ramifiés ne dépassant pas 16 centimètres.

Des tiges de carotte sauvage venue en lieux secs ne portaient que deux feuilles sur une longueur de 8-10 centimètres.

Le *Seseli montanum* perd de sa taille en certains sites et ne dépasse pas 8 centimètres; c'est la forme *breviscapum* (Martrin-Don., *Florule du Tarn,* 286).

Gouan, décrivant le *Buplevrum pyrenæum*, ajoute : « *Variat in eodem loco vix palmare ut fert icon nostra minor, folioque tantum caulino uno aut altero.* » (*Illustr.*, p. 8, tab. IV, f. 2.)

Dans leur *Herbier des flores locales de la France,* MM. Puel et Maille ont publié, sous le nº 221, une forme naine de *Buplevrum aristatum*, récoltée à Avranches (Manche), mesurant à peine à l'état de fructification quelques centimètres de hauteur.

Crucifères. — Elles m'ont offert, dans certains genres, des cas bien caractérisés de nanisme accidentel. J'ai cueilli dans les allées sablées de l'École de botanique de Toulouse des pieds en fleurs de *Rapistrum rugosum,* nés à peu de distance du pied-mère et ne dépassant guère 3 centimètres. Même obervation pour de nombreux individus venus non loin de là, de *Capsella Bursa-pastoris*[1], et pour des pieds de *Raphanus Raphanistrum* uniflores et portant de quatre à six fleurs, bien que mesurant seulement 3-4 centimètres de hauteur.

Le *Malcomia maritima* présente aussi parfois des pieds nains fleuris.

On sait quelle ampleur de végétation prend la moutarde noire *(Brassica nigra* Koch) dans les décombres au voisinage des habitations, atteignant jusqu'à 2 mètres. J'en ai vu dans un champ des pieds en fleurs et unicaules dont la tige

1. L'un d'eux n'avait même que 2 centimètres.

variait de 8 à 10 centimètres de longueur. On ne s'étonnera pas dès lors que les auteurs aient créé des variétés naines pour certaines espèces de cette famille. Ainsi M. Lange rapporte, au *Diplotaxis viminea,* une variété *præcox,* caractérisée de la sorte : *parvula, caulibus gracillimis* 1-2″ l. Je retrouvais naguère une variété semblable, mais autumnale, dans les vignes de Carlipa (Aude).

Le chou cabus n'est-il pas un nain comparé au chou cavalier de 3 à 5 mètres de hauteur ?

Portulacées. — Le *Portulaca oleracea* se ramifie en général en s'élevant plus ou moins au-dessus du sol. Les allées sablées du jardin botanique en offrent chaque année des pieds nains fleuris et unicaules, variant de longueur de 2 à 6 centimètres.

Résédacées. — Le *Reseda luteola* est une espèce de plante bisannuelle qui, au Jardin des Plantes de Toulouse, se resème parfois d'elle-même et fleurit en juin en élevant sa tige de 80 centimètres à 1^{m}50. Or, j'ai reçu, sous un nom tout différent, des graines qui, semées en mars, ont donné des pieds fleuris en juin de cette espèce, mais à tige ne dépassant pas 10-15 centimètres.

Balsaminées. — Pieds fleuris d'*Impatiens parviflora* de 0^{m}06 à 0^{m}08.

Amarantacées et *Chénopodées.* — Des pieds fleuris des *Amarantus sylvestris* et *retroflexus* mesuraient chez le premier, avec 7-8 feuilles, 0^{m}04, et chez le second, de 0^{m}05 à 0^{m}06, et le *Chenopodium album* en a offert de tels variant de 3 à 4 et 5 centimètres.

Polygonées. — Un individu en fleur de *Rumex crispus,* espèce généralement de haute taille, ne dépassait pas 0^{m}07, et un de *Polygonum Convolvulus* à cinq feuilles et deux fleurs, 0^{m}04. — On sait que l'*Emex spinosus* est nain à sa première période de végétation, où les fleurs sont sessiles sur le plateau qui couronne la racine.

ANNEXE

Je crois devoir reproduire ici, à titre de document, les conclusions du travail mentionné de Gubler, travail que je ne vois cité dans aucun ouvrage de botanique moderne, et qui se trouve comme perdu dans le recueil où il a été inséré.

« 1° Il existe en botanique un nanisme accidentel ou proprement dit, et un nanisme normal qu'on pourrait désigner sous le nom de pygméisme.

« 2° L'un et l'autre entraînent, pour les végétaux qui en sont affectés, des réductions de nombre dans les parties de la fleur et même dans celles du système foliacé.

« 3° On doit reconnaître un nanisme partiel ou local, comme on admet un nanisme général quand, par exemple, des plantes d'ailleurs bien développées portent des fleurs extrêmement exiguës.

« 4° Le nanisme localisé dans la fleur paraît donner lieu à la même diminution du nombre des pièces florales que le nanisme général.

« 5° En vertu de cette loi de réduction à laquelle sont soumis les végétaux nains ou pygmées, on voit disparaître d'abord les organes exubérants qui résultent de ce qu'on a nommé en morphologie les dédoublements latéraux ou parallèles, phénomènes qui seraient mieux désignés sous le nom de multiplications.

« 6° Dans un degré plus avancé, la réduction porte sur les parties fondamentales elles-mêmes, et tend à les ramener à un type primitif manifesté dans un grand nombre de genres, type dans lequel le nombre des pièces de chaque verticille de la fleur ne dépasse pas celui des feuilles nécessaires pour faire le tour complet de la tige.

« 7° Ainsi se trouve confirmée l'analogie des verticilles floraux avec des cycles foliacés, ceux-là n'étant, à vrai dire, que des cycles contractés.

« 8° Le retour au type dans lequel les cycles floraux et foliacés sont équivalents est très fréquent pour les espèces qui ont en même temps des feuilles opposées et des fleurs pentamères. Le cycle étant formé de quatre feuilles, les fleurs deviennent alors tétramères.

« 9° En revanche, lorsque des plantes naturellement naines et munies de fleurs tétramères prennent un accroissement inaccoutumé, elles offrent quelques fleurs à verticilles luxuriants, pentamères.

« 10° La conversion des fleurs pentamères en fleurs tétramères est d'autant plus complète que le nanisme est plus prononcé.

« 11° Lorsqu'il y a mélange, des fleurs à caractères mixtes servent de transition des unes aux autres, en montrant ensemble un verticille à quatre et un verticille à cinq divisions.

« 12° Dans ce cas, le calice se rapprochant davantage des feuilles, est aussi celui des verticilles sur lequel porte d'abord la réduction.

« 13° Dans certaines fleurs mixtes, le pétale surnuméraire est parfois conné soit avec son voisin, soit avec un sépale antagoniste.

« 14° Ce phénomène, connu sous le nom de dédoublement latéral ou parallèle, doit être considéré comme une multiplication avec soudure. »

Les conséquences principales à déduire de ces propositions peuvent se formuler ainsi :

1° L'identité de composition numérique des verticilles floraux ne saurait avoir, dans les classifications naturelles, l'importance qu'on lui attribue généralement, puisqu'elle peut être détruite, dans la même espèce, par la seule condition d'une taille plus ou moins exiguë.

2° Au contraire, étant bien établie cette relation entre le nanisme et la réduction du nombre des pièces de la fleur, on rapprochera désormais des genres, on confondra des espèces que, malgré leurs affinités, on séparait jusqu'ici d'après la

différence numérique de leurs divisions florales, mais qui présentent dans leur taille des différences correspondantes.

3° Inversement, si, dans un groupe de plantes, la diminution relative du nombre des parties de la fleur coïncide, chez quelques-unes, avec une stature élevée, des fleurs grandes et des feuilles alternes, cette seule circonstance doit jeter des doutes sur la valeur des affinités que d'autres particularités tendraient à faire admettre (In *Mém. Société de Biologie,* 246-8).

DE L'INFLUENCE DU CHOC

SUR

LA FORCE COERCITIVE DANS LES MÉTAUX MAGNÉTIQUES

PAR M. LE PROFESSEUR BERSON[1].

I. — GÉNÉRALITÉS.

1. *Idées théoriques.* — On a fait plusieurs hypothèses relatives à la nature de la force coercitive. Maxwell suppose dans le milieu une sorte d'élasticité imparfaite, qui ne me paraît pas se prêter facilement à l'explication des différents phénomènes actuellement connus. L'hypothèse d'une résistance analogue à un frottement moléculaire, si elle ne correspond pas plus que la précédente à la réalité des choses, a sur elle l'avantage de cadrer complètement avec les faits d'expérience, quand on l'a complétée en imaginant que tout métal magnétique est hétérogène. Un métal, comme nous savons le préparer du moins, serait formé de molécules à forces coercitives diverses, comprises entre zéro et un certain maximum F caractéristique de la nature du métal et de sa trempe ; pour le fer *doux*, ce maximum F serait nul.

Dans ces idées, chaque molécule d'un métal aimanté serait

1. Lu dans la séance du 4 avril 1889.

orientée par le couple magnétique, le couple des réactions élastiques du milieu, et enfin le couple résultant de ce frottement moléculaire, variable d'une molécule à l'autre.

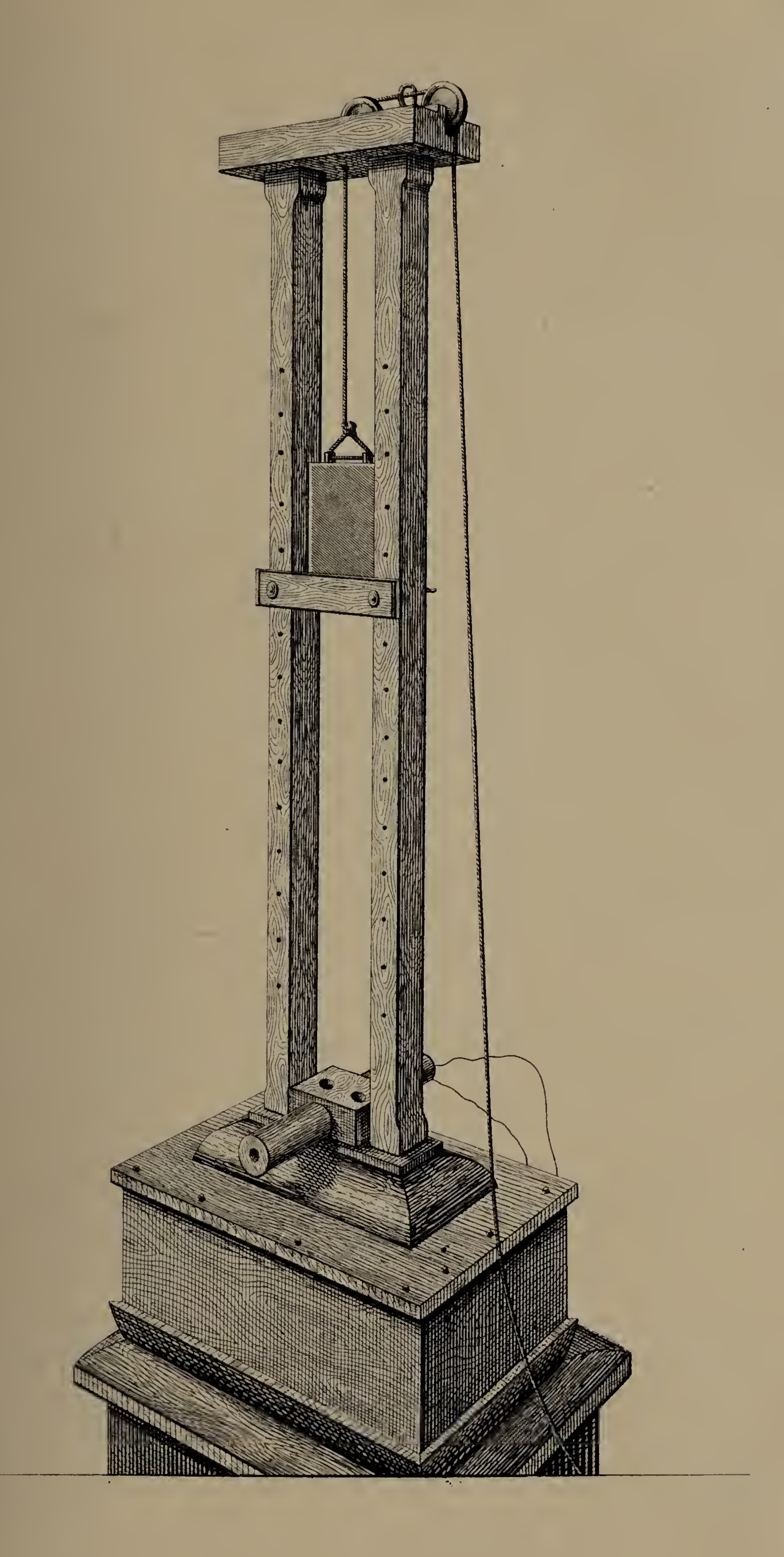
Le magnétisme résiduel d'un barreau peut être considéré comme la somme d'un magnétisme rigide maintenu par la force coercitive et d'un magnétisme induit par la force provenant de l'aimantation elle-même ; le moment magnétique du barreau est donc la somme algébrique de deux moments magnétiques de sens contraire, c'est-à-dire leur différence arithmétique. Tel agent extérieur peut produire des effets opposés sur ces deux moments ; il peut, par exemple, accroître le premier et diminuer le second ou inversement.

L'étude expérimentale que j'ai entreprise relativement à l'influence du choc sur l'aimantation résiduelle des barreaux d'acier et de nickel me porte à admettre qu'un choc d'intensité donnée h_1 a pour effet de soustraire temporairement au frottement moléculaire toutes les molécules dont la force coercitive est inférieure à une certaine valeur f_1 correspondant à h_1, l'intensité d'un choc étant définie, toutes choses égales d'ailleurs, par la hauteur de chute du mouton.

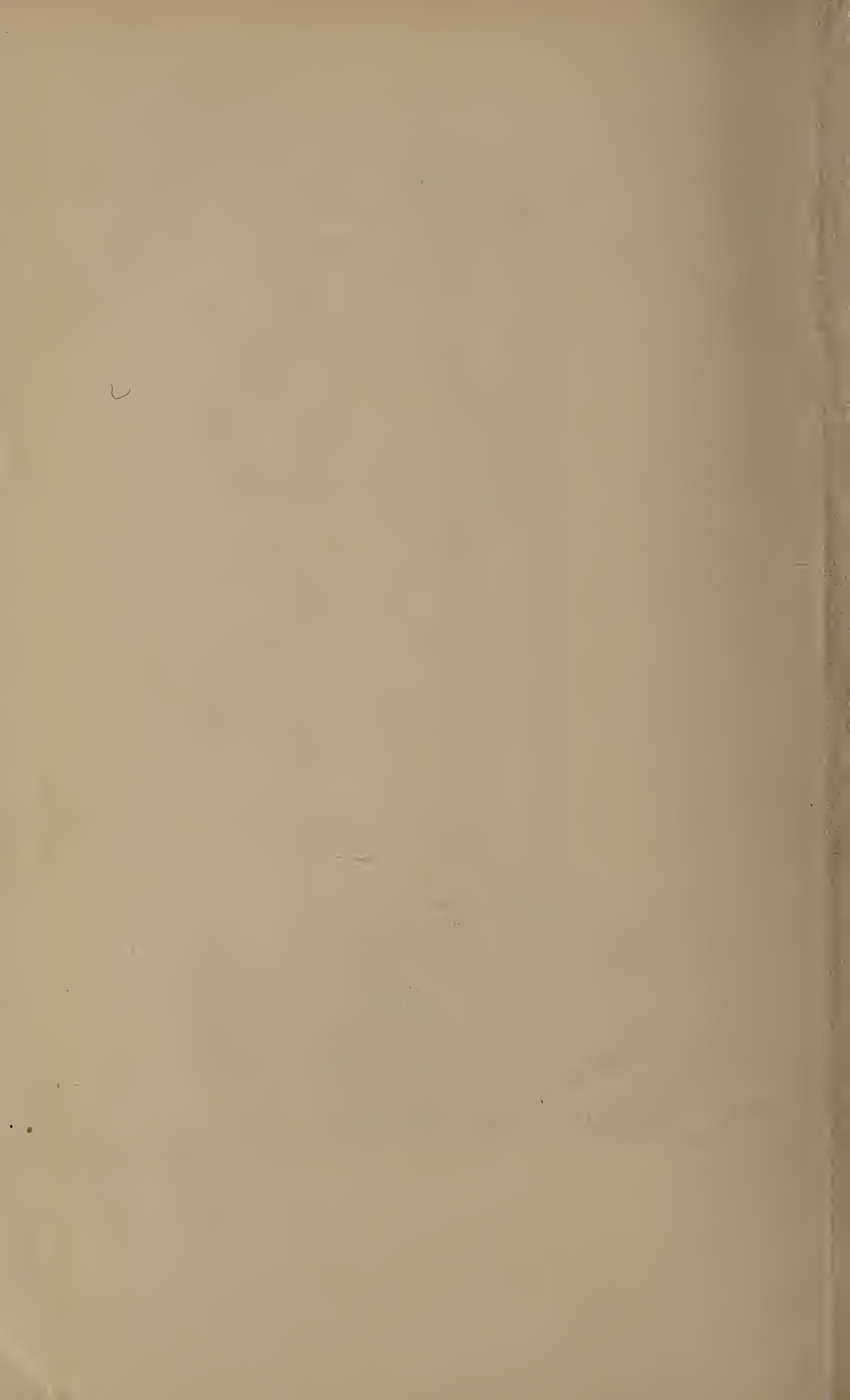
Je me propose de résumer ici les expériences dont je viens de parler et de montrer la conformité de leurs résultats avec les conséquences que je déduirai de mes hypothèses.

2. *Dispositif expérimental.* — Le mouton dont je me suis servi est une masse de bronze de 2,400 grammes, glissant à frottement doux dans deux rainures savonnées (*fig. 1*). Ces rainures sont pratiquées dans des montants en bois dont les pieds sont fixés solidement sur une forte caisse pleine de sable ; la paroi supérieure de cette caisse est reliée au fond par une large pièce de bois centrale, destinée à résister à l'écrasement que tend à produire la chute du mouton. Le mouton peut être soulevé au moyen d'un cordon passant sur deux poulies portées par la traverse supérieure qui réunit les deux montants. La hauteur de chute du mouton est déterminée par un pêne analogue à celui des portes de nos appartements, jouant dans une petite traverse en bois

Fig 1



DELOR-CHARDU-TOULOUSE



qu'on peut fixer horizontalement en un point quelconque des montants. Entre les montants et sur la caisse est fixée une pièce de bois dur en forme de cylindre, sur laquelle est enroulée une bobine et suivant l'axe de laquelle est creusée une cavité cylindrique de même rayon que le barreau sur lequel je veux expérimenter et qui y sera introduit; la partie centrale de la pièce de bois où doit s'abattre le mouton est parallélipipédique et non recouverte de fil. Un courant, dont l'intensité est mesurée au moyen d'un galvanomètre gradué placé sur un shunt, lancé dans la bobine, détermine à l'intérieur un champ magnétique dont la force en un point est proportionnelle à cette intensité.

Parfois le champ employé est simplement le champ uniforme dû à la composante verticale terrestre. Dans ce cas, la pièce de bois dur est enlevée et le barreau est placé verticalement au milieu de la caisse qui forme le pied de l'appareil, l'extrémité supérieure du barreau débordant seulement de $0^{cm},1$ ou $0^{cm},2$ pour recevoir les chocs du mouton.

Pour mettre le barreau dans un champ nul, il me suffit de le placer perpendiculairement au méridien magnétique : l'action du champ terrestre se réduit alors à la production d'une légère aimantation transversale qui n'a, comme vient de le montrer M. Paul Janet, qu'un effet très faible sur l'aimantation longitudinale.

Les moments magnétiques sont mesurés par la méthode de Gauss; les déviations sont lues par le procédé de Poggendorff, en pointant trois élongations successives.

II. — CHOCS SUR UN BARREAU AIMANTÉ PLACÉ DANS UN CHAMP NUL.

3. Lorsqu'on imprime à un barreau aimanté des chocs dans un champ extérieur nul, ses molécules ne sont soumises alors qu'au champ dû à son magnétisme résiduel, aux réactions élastiques du milieu et aux forces coercitives : les deux premières de ces forces sont démagnétisantes, les dernières

tendent à maintenir l'aimantation. Des chocs d'intensité h_1 supprimant temporairement les forces coercitives comprises entre zéro et f_1, l'effet de ces chocs sera toujours une désaimantation partielle : le magnétisme rigide diminuera en effet sous l'action du mouton, tandis que le rapport du magnétisme induit à ce magnétisme rigide s'accroîtra. Si l'on se reporte à l'expérience des spectres magnétiques, on sait que, pour permettre aux grains de limaille de se mettre tangentiels aux lignes de force, il faut produire sur la plaque où doit se dessiner le spectre un nombre plus ou moins grand de petites secousses, soit que par la suppression brusque du frottement la plupart des grains oscillent à chacun des chocs avec des amplitudes de plus en plus petites autour de leur position finale d'équilibre, soit que pendant un choc le frottement reparaisse avant qu'ils atteignent cette position. L'expérience montre qu'il en est de même ici ; la diminution du moment magnétique y, forte pour le premier choc et les quelques suivants, s'atténue bien vite, et le moment tend rapidement vers une certaine limite, comme le montrent les tableaux suivants :

TABLEAU I.

NICKEL.

Nombre de chocs.	Moment magnétique y.	Diminution moyenne de y pour un choc.
0	82,6	17,1
1	65,5	5,95
2	59,55	2,75
3	56,8	1,55
5	53,7	0,680
10	50,3	0,265
20	47,65	0,135
30	46,3	0,119
70	41,55	0,053
100	39,95	0,031
150	38,4	0,011
200	37,85	

La *fig.* 2 représente le phénomène pour une expérience sur le nickel, les abcisses étant les nombres de chocs et les ordonnées les moments magnétiques correspondants ; la courbe ressemble à une branche d'hyperbole équilatère

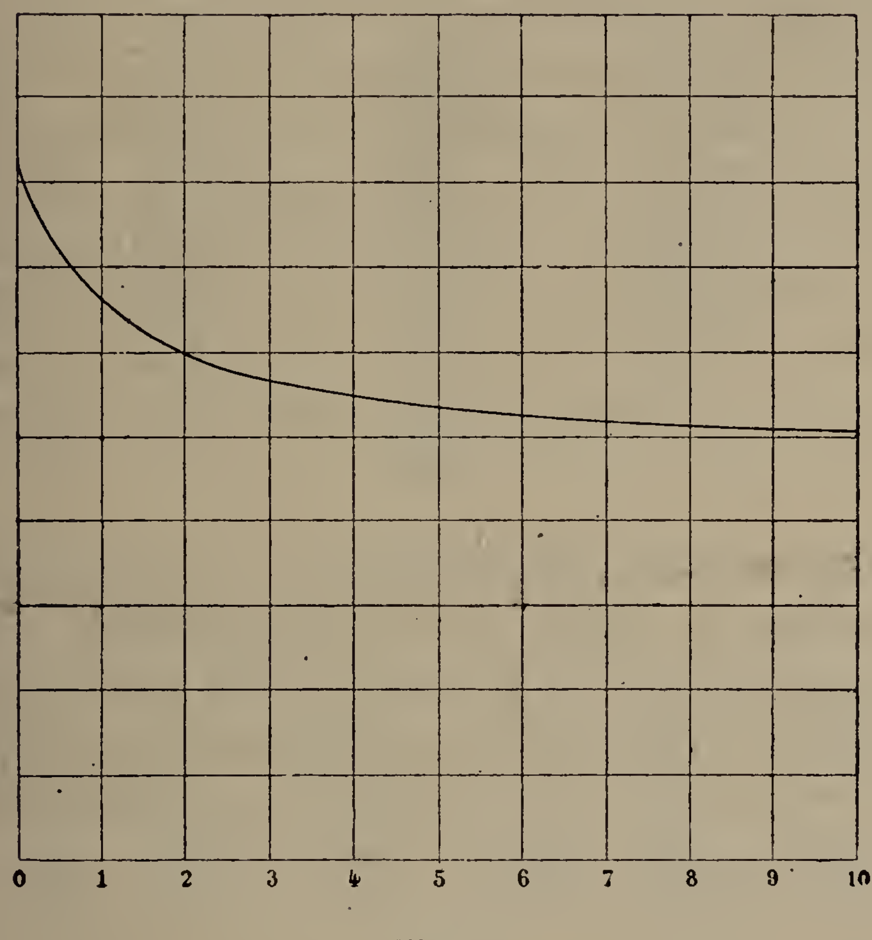


Fig. 2.

ayant une asymptote parallèle à l'axe des chocs. — Dans le cas de l'acier, cette courbe se confond sensiblement avec une hyperbole équilatère dont l'équation serait de la forme

$$y = a + \frac{b}{x + c}.$$

Dans le tableau suivant, les valeurs des constantes sont :

$a = 7{,}95$ $\quad b = 16{,}767$ $\quad c = 3{,}24$

TABLEAU II.

ACIER.

Nombre de chocs.	y observé.	y calculé.	Différence δ	$\frac{\delta}{y}$
0	13,15	13,13	— 0,02	— 0,0015
1	11,85	11,90	+ 0,05	+ 0,0042
2	11,20	11,15	— 0,05	— 0,0045
5	10,10	9,98	— 0,12	— 0,0119
10	9,20	9,21	+ 0,01	+ 0,0011
20	8,65	8,67	+ 0,02	+ 0,0023
30	8,40	8,45	+ 0,05	+ 0,0059
40	8,35	8,38	+ 0,03	+ 0,0036
50	8,25	8,26	+ 0,01	+ 0,0012
100	»	8,11	»	»
1000	»	7,96	»	»
∞	»	7,95	»	»

Si au lieu d'un choc d'intensité h_1 on fait subir au même barreau partant du même moment magnétique initial des chocs d'intensité $h_2 > h_1$, la limite f_2 des forces coercitives temporairement supprimées sera supérieure à f_1, et par suite le moment magnétique sera plus petit, au bout d'un même nombre de chocs, que dans le premier cas. Les nombres donnés dans le tableau suivant sont relatifs à deux séries d'expériences dans chacune desquelles les valeurs initiales du moment magnétique, très voisines d'ailleurs, ont éte réduites à un même nombre, y_0, y_1, y_5 étant les moments magnétiques après 0, 1, 5 chocs.

TABLEAU III.

NICKEL.

PREMIÈRE SÉRIE.				SECONDE SÉRIE.			
h	y_0	y_1	y_5	h	y_0	y_1	$\frac{y_1}{y_0}$
14^{cm}	35,0	20,0	9,4	14^{cm}	91,4	67,85	0,742
19	35,0	15,5	7,0	34	91,4	63,80	0,698
29	35,0	8,3	5,2	54	91,4	61,80	0,676
49	35,0	3,8	2,2	84	91,4	58,10	0,635
84	35,0	3,0	1,3				

5. Si on considère un même barreau aimanté pour un premier cas dans un champ faible et pour un deuxième cas dans un champ intense, le maximum f de la force coercitive en jeu dans le premier cas est petit à côté de l'autre maximum f'. Il en résulte que, pour des chocs d'intensité donnée h_1, la limite supérieure f_1 des forces coercitives temporairement supprimées sera plus voisin de f que de f', si elle leur est inférieure; par suite, la diminution relative du moment magnétique sera d'autant plus marquée que le moment initial sera plus petit. La conclusion est vraie, *à fortiori*, si f_1 est compris entre f et f', puisque le premier moment deviendrait nul. Dans le cas où f_1 serait supérieur à f', le dernier moment serait nul aussi bien que le premier.

TABLEAU IV.

NICKEL. $h = 84^{cm}$.

y_0	95,30	75,25	51,10	45,85	12,60	8,50	2,0
$\frac{y_1}{y_0}$	0,682	0,674	0,646	0,522	0,412	0,345	0,300
$\frac{y_5}{y_0}$	0,512	0,508	0,476	0,330	0,242	0,164	0,013

6. Je dois faire remarquer ici que, dans les expériences qui nécessitent plusieurs fois les mêmes conditions de trempe, il est important d'opérer avec du nickel plutôt qu'avec de l'acier. Le nickel peut être en effet ramené à l'état neutre quand on l'introduit dans une étuve à paraffine bouillante et qu'on l'y laisse se refroidir lentement dans une direction perpendiculaire au méridien magnétique. On ne peut jamais répondre au contraire que l'on a placé deux fois de suite un barreau d'acier dans le même état moléculaire.

III. — CHOCS SUR UN BARREAU NON AIMANTÉ PRÉALABLEMENT.

7. Lorsqu'un barreau sans aimantation préalable reçoit des chocs d'intensité h_1 dans un champ magnétique, les

forces coercitives inférieures à f_1 sont supprimées pendant les chocs et le moment magnétique résiduel atteint une certaine valeur limite y_1.

Si, pour une même valeur du champ, on recommence l'expérience en prenant $h_2 > h_1$, on aura aussi $f_2 > f_1$, et par suite le nouveau moment magnétique y_2 sera supérieur à y_1. Pour l'acier, la loi qui relie le moment magnétique Y produit par un premier choc avec la hauteur h de chute du mouton est simple :

$$Y = \frac{ah}{h + b}$$

TABLEAU VI.

ACIER.

$a = 8,48$ $b = 12,6$

h	Y observé.	Y calculé.	Différence δ.	$\frac{\delta}{y}$
$16^{cm}5$	4,90	4,95	+ 0,05	+ 0,0102
26 5	5,65	5,75	+ 0,10	+ 0,0177
36 5	6,30	6,30	0,00	0,0000
46 5	6,60	6,70	+ 0,10	+ 0,0151
56 5	»	6,90	»	»
66 5	7,15	7,15	0,00	0,0000
76 5	»	7,30	»	»
86 5	7,40	7,40	0,00	0,0000

8. La valeur finale que prend le moment magnétique est atteinte du reste après un nombre de chocs d'autant plus petit que h est plus grand. On le voit d'un coup d'œil sur la *fig.* 3 relative à un barreau de nickel, pour lequel j'ai obtenu

h_1	y_1
14^{cm}	14,30
24	16,05
84	18,10

Dans la *fig.* 3 les abcisses sont les nombres de chocs et les ordonnées les valeurs du moment magnétique.

9. Lorsqu'on fait passer successivement un certain nombre de fois le courant dans la bobine sans imprimer aucun choc, l'aimantation partant de zéro s'accroît graduellement jusqu'à atteindre bientôt une valeur limite y. Si, lorsque cette limite y est atteinte, ou fait passer de nouveau le courant en donnant des chocs d'intensité h_1, le barreau prendra un moment magnétique final y_1, correspondant à la suppression des forces coercitives inférieures à f_1, le même que s'il n'y avait pas eu aimantation avant la production des chocs. L'expérience vérifie pleinement cette prévision.

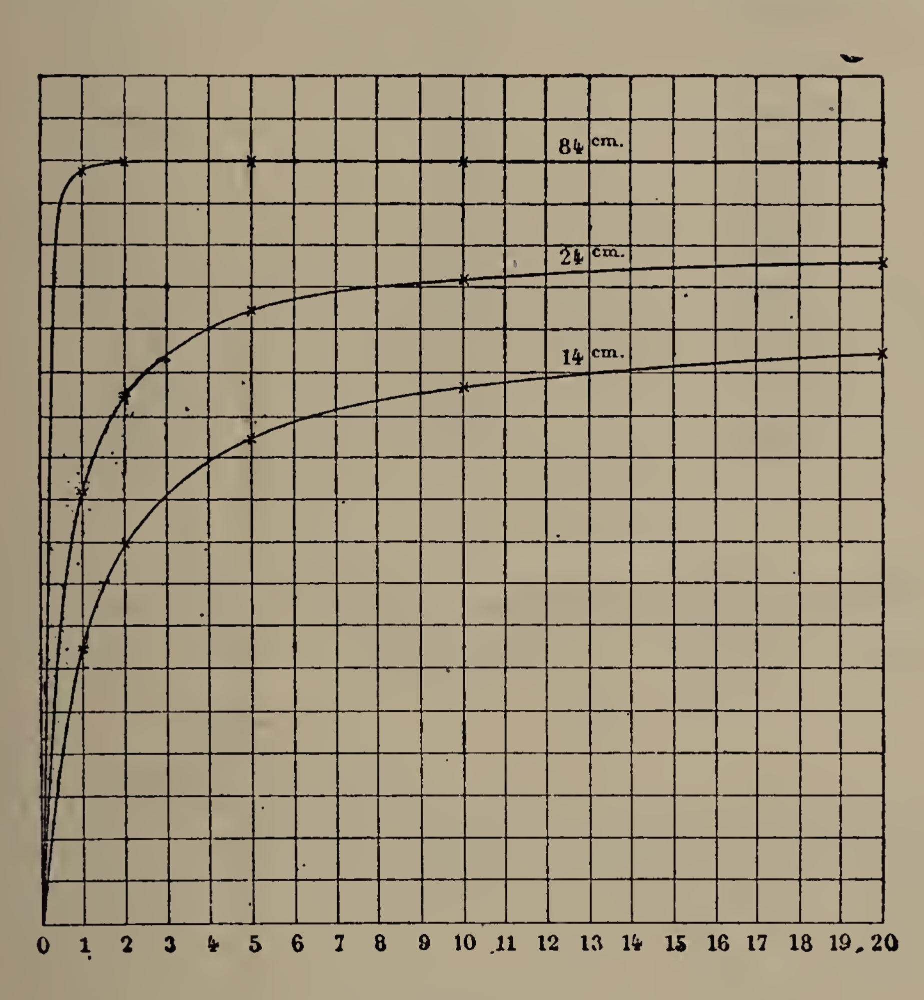


Fig. 3

10. Soient d'autre part f le maximum des forces coercitives qui maintiennent l'aimantation résiduelle produite sans chocs sous l'action d'un champ I, et f_1 le maximum des forces coercitives que déterminent les chocs de hauteur constante h_1, on voit que l'effet du choc sera d'autant plus grand que f sera plus petit, c'est-à-dire que le champ sera moins intense, ou encore que y, qui est comme f une fonction

croissante de I, sera plus faible. L'expérience montre, en effet, que le rapport $\frac{y_1}{y}$ croît lorsque y décroît, pour des chocs déterminés h_1.

TABLEAU VII.

NICKEL. — $h = 84^{cm}$.

y	y_1	$\frac{y}{y_1}$
28,45	35,70	1,25
26,50	35,00	1,32
21,05	34,775	1,65
9,85	27,35	2,78
9,425	27,95	2,97
7,05	27,675	3,92
4,975	23,45	4,71
3,60	19,975	5,49
1,85	15,55	8,40
1,30	16,35	12,58

IV. — CHOCS DANS UN CHAMP QUELCONQUE SUR UN BARREAU AIMANTÉ.

11. Supposons maintenant que l'aimantation résiduelle d'un barreau ait atteint sa valeur limite y_1 dans un champ d'intensité I, sous l'action de chocs h_1, et soumettons ce barreau, dans un champ nouveau I_2 parallèle au premier, à des chocs h_2, il prendra un moment magnétique final y_2.

12. *Premier cas. — I_1 et I_2 de sens contraires.*

Dans ce cas, la force du champ I_2 est de même direction que la force démagnétisante due à l'aimantation y_1; il y a par conséquent toujours désaimantation progressive.

Pour $I_2 < I_1$ et $h_2 < h_1$, il est clair que le moment magnétique conservera finalement son premier signe.

Pour $I_2 > I_1$ et $h_2 > h_1$, le moment sera renversé et pren-

dra en définitive la même valeur que s'il n'y avait pas eu d'aimantation dans un premier champ.

Dans le cas général, y_2 étant fonction des quatre variables indépendantes I_1, I_2, h_1 et h_2, la solution du problème dépendra de leurs valeurs relatives. En particulier, lors même que I_2 est très petit par rapport à I_1, si h_2 est notablement plus grand que h_1, l'aimantation peut être renversée. Au moment où elle s'annule, le barreau n'est pas pour cela à l'état neutre; il y a alors deux aimantations coexistantes, l'une correspondant à des forces coercitives élevées qui n'ont pas été détruites par les chocs d'intensité h_2, l'autre, de sens contraire à la première, correspondant à des forces coercitives faibles.

13. *Deuxième cas.* — *I_1 et I_2 de même sens.*

1° $I_2 > I_1$. Pour $h_2 \geq h_1$, il est clair que y_2 est indépendante de I_1 et de h_1. Ainsi le barreau de nickel qui, dans un certain champ I_1 et pour $h_1 = 14^{cm}$, avait pris un moment $y_1 = 41,9$, a été placé ensuite dans un champ I_2 à peu près double de I_1 et a reçu des chocs $h_2 = 29^{cm}$; j'ai obtenu alors $y_2 = 47,1$, ce qui est sensiblement la valeur du moment magnétique quand le barreau n'a pas été aimanté dans un premier champ. — Le cas particulier $I_1 = 0$, $h_1 = 0$ a été étudié précédemment.

Pour $h_2 < h_1$, les chocs nouveaux ne rendent libre aucune molécule nouvelle. Si donc il y a accroissement du moment magnétique, cela ne peut être dû qu'à l'orientation produite par la force du champ $I_2 > I_1$ sans l'intervention du choc. Ainsi donc lorsque I_2 sera notablement plus grand que I_1 et que l'aimant sera loin de la saturation, il pourra se présenter un renforcement de l'aimantation; mais si I_2 est voisin de I_1 et si la saturation est presque atteinte dans le champ I_1, l'accroissement du moment magnétique sera insensible ou nul. L'expérience montre en effet que, pour I_1 produit par un couple au bichromate et $h_1 = 84^{cm}$, on obtient $y_1 = 7,45$, et que pour I_2 dû à quatre couples de même nature et $h_2 = 14^{cm}$ le moment s'élève à $y_2 = 22,85$; au con-

traire, après le courant de six couples Bunsen avec $h_1 = 34^{cm}$, le courant de 10 Bunsen avec $h_2 = 14^{cm}$ donne

$$y_2 = 46,7 = y_1.$$

14. 2° $I_2 = I_1$. Pour $h_2 \leq h_1$, les chocs nouveaux n'ont naturellement aucune influence sur l'aimantation du barreau. Le fait, évident *à priori* pour $h_2 = h_1$, se vérifie, dans le cas de $h_2 < h_1$, par la lecture des nombres suivants :

$$h_1 = 84^{cm} \qquad h_2 = 14^{cm}$$
$$y_1 = 17,15 \qquad y_2 = 17,10.$$

Pour $h_2 > h_1$, y_2 est naturellement indépendant de h_1, comme le vérifie d'ailleurs l'expérience. Ainsi le barreau de nickel aimanté par des chocs de 84^{cm} prend un moment égal à 18,10; on le ramène ensuite à l'état neutre et on le soumet successivement à des chocs h_1 et h_2 toujours dans le même champ, on obtiendra

$$h_1 = 14^{cm} \qquad h_2 = 84^{cm}$$
$$y_1 = 13,50 \qquad y_2 = 18,10\,;$$

de même, après avoir reproduit encore l'état neutre,

$$h_1 = 24^{cm} \qquad h_2 = 84^{cm}$$
$$y_1 = 15,60 \qquad y_2 = 18,10.$$

Le cas particulier $I_2 = I_1$ et $h_1 = o$ a été considéré déjà.

15. 3° $I_2 < I_1$. Pour $h_2 \leq h_1$, les chocs nouveaux rendant libres toutes les molécules dont la force coercitive est inférieure à $f_2 < f_1$, le champ I_2 les déviera de leur position d'équilibre normal d'un angle plus petit que le champ I_1, de sorte que le moment magnétique s'abaissera toujours. Ainsi l'on trouve les nombres suivants :

$$I_1 \qquad h_1 = 84^{cm} \qquad y_1 = 43,6$$
$$I_2 = \frac{I_1}{4} \text{ environ} \qquad h_2 = 84^{cm} \qquad y_2 = 20,9.$$

Comme ici h_2 est égal à h_1 la valeur 20,9 est précisément celle qu'atteint le moment magnétique dans le même champ I_2, quand il n'y a pas d'aimantation préalable.

Pour $h_2 > h_1$, le phénomène est complexe, comme dans le cas de $I_2 > I_1$ avec $h_2 < h_1$. L'expérience le montre d'ailleurs. J'ai trouvé, en effet, les nombres suivants :

I_1 (1 Bunsen plat)	$h_1 = 14^{cm}$	$y_1 = 43,55$
I_2 (1 bichromate vieux)	$h_2 = 84^{cm}$	$y_2 = 21,65$;

au contraire, dans une autre expérience, les résultats suivants ont été obtenus :

I_1 (4 Meidinger)	$h_1 = 14^{cm}$	$y_1 = 7,25$
I_2 (3 Meidinger)	$h_2 = 64^{cm}$	$y_2 = 8,70$.

J'ai traité au commencement de cette étude le cas particulier $I_1 = 0$.

SOUVENIRS

DU

PREMIER EMPIRE ET DE LA RESTAURATION

(MÉMORIAL MILITAIRE DU COLONEL CASTILLON)

PUBLIÉ

PAR HENRI DUMÉRIL[1].

INTRODUCTION.

De toutes les littératures modernes, la littérature française est la plus riche en Mémoires. Parmi les ouvrages de ce genre, il en est qui comptent parmi les chefs-d'œuvre de notre prose; d'autres ont fourni à l'histoire politique ou littéraire les documents les plus précieux. Mais il en est beaucoup de plus modestes, composés sans prétention par des hommes qui n'ambitionnaient en aucune façon le titre d'auteurs, et qui d'autre part n'ont pris aux événements de leur temps qu'un rôle secondaire, qui parfois même n'ont été que des spectateurs. Ils ont écrit pour eux-mêmes ou pour leurs familles, sans songer à la publicité. De nos jours, où l'histoire ne dédaigne plus de descendre des sommets, nous nous intéressons à ces pages où nous retrouvons, avec une sincérité souvent plus grande que dans les livres

1. Lu dans la séance du 11 avril 1889.

composés pour le public, les sentiments de nos ancêtres, leurs idées, leur vie de chaque jour.

Le manuscrit que je présente aujourd'hui à votre Académie est une de ces œuvres dont la simplicité est le principal mérite. A moi, arrière-petit-fils de l'auteur, elle offre un intérêt particulier; je souhaite qu'elle ne vous paraisse pas indigne d'attirer quelques moments votre attention.

Permettez-moi d'abord quelques mots d'introduction. Jean-François-Antoine-Marie Castillon naquit à Ardres-en-Calaisis, le 6 juin 1776. Il était fils de Pierre-Jacques-Philippe Castillon, notaire royal, et de Marie-Louise-Barbe Lavoisier. Sa carrière militaire commença de bonne heure : à quatorze ans, il suivait les cours d'une école du génie; à dix-sept ans, il était officier, et de 1792 à 1814, sauf un séjour assez prolongé dans les bureaux du ministère de la guerre, bien rares ont été les moments où il put prendre quelque repos. J'ai entendu raconter maintes fois qu'après une séparation de plusieurs années, sa femme et lui se rencontrèrent sans se reconnaître. L'avancement ne fut pas pour lui particulièrement rapide; cela s'explique aisément. Il fut deux fois prisonnier en Allemagne; il eut aussi la malechance de rester plusieurs années en Espagne. Les combats contre les guerillas, s'ils n'étaient pas sans dangers, étaient sans gloire : le maître s'était à peu près désintéressé d'une lutte où il éprouvait chaque jour de nouveaux mécomptes, mais où les revers ne compromettaient directement ni sa puissance, ni le prestige de son génie militaire. Un proverbe bien connu dit que près du soleil on se chauffe. L'armée d'Espagne était loin du soleil. Puis vint la Restauration; l'avancement fut naturellement plus lent pour tous. Mon grand-père n'était pas inféodé au parti bonapartiste. On ne trouve pas dans son journal trace de cette admiration, de cette quasi idolâtrie que Napoléon inspirait à certains de ses soldats. Incarcéré dans sa jeunesse, sur l'ordre de Joseph Lebon, il ne témoigne nulle part d'affection pour le parti républicain avancé. Mais il n'était pas fanatique de la monarchie légitime et surtout il ne paraît pas avoir suffisam-

ment dissimulé son dédain pour des supérieurs improvisés dont l'instruction militaire était médiocre. Son attitude au procès du général Berton, où il refusa de se prêter aux désirs d'amis trop zélés du pouvoir, mit fin avant l'heure à sa carrière. Il se trouva à quarante-sept ans colonel en retraite, ne sut trop d'abord que faire, puis se décida bientôt à mener l'existence paisible de citoyen d'une petite ville et de propriétaire rural. Il ne la quitta plus. La monarchie de 1830 lui proposa, m'a-t-on dit, de rentrer au service comme lieutenant-colonel. Il déclina cette offre; mais les dernières pages de son mémoire montrent que ses sympathies étaient avec le gouvernement de juillet. Nommé par lui maire d'Ardres dans des circonstances assez difficiles, il fut dépossédé de ses fonctions en 1848 et refusa de les reprendre après le coup d'État. Il mourut le 9 février 1857.

Je n'étais alors qu'un tout petit enfant; il me semble pourtant — est-ce une illusion? — que j'ai conservé de lui un vague souvenir. Il était de taille peu élevée. Nous n'avons de lui qu'un portrait à l'huile, non des meilleurs; il y est représenté en uniforme de colonel, les cheveux châtains, les favoris clairs, les yeux bleus, la physionomie fine et un peu narquoise. Ceux qui l'ont connu appréciaient ses qualités de causeur. Il ne les a pas assez montrées, trouvera-t-on peut-être, dans son *Mémorial militaire;* tel est le titre qu'il a donné au manuscrit où il raconte sa carrière. La première partie surtout, celle qui se réfère à ses premières campagnes, à ces années auxquelles les vieillards aiment par-dessus tout à revenir, est d'une sécheresse qui ne laisse pas que de désappointer un peu. Admis à la table du général Moreau, plus tard aide de camp du général Dorsenne [1], le

1. Il y eut deux officiers de ce nom sous le premier Empire. Il s'agit ici du général comte Lepaige Dorsenne. Né à Ardres, comme M. Castillon, le 30 avril 1776 (et non en 1773 comme le portent à tort la plupart des dictionnaires biographiques), enrôlé à seize ans, Dorsenne fut nommé colonel lors de l'expédition d'Égypte; il devint général de brigade à Austerlitz, général de division en 1809. Il commanda quelque temps l'armée du Nord en Espagne et mourut, le 24 juillet 1812, à la suite de l'opération du trépan. Il fut inhumé au

brillant commandant des grenadiers de la garde, il ne nous donne sur ces officiers aucun détail. C'est seulement à partir de 1809 que le récit prend plus de couleur, que le narrateur nous communique plus souvent ses impressions personnelles, toujours avec discrétion, d'ailleurs. Il ne cherche pas à se faire valoir, ne fait pas étalage de bravoure, et confesse avec ingénuité ce qui paraît avoir été la plus grande cause des remords de son existence. Prisonnier en Pologne, il avait reçu une gracieuse hospitalité chez un seigneur du pays qui avait des filles. Désireux de voir se continuer l'aimable accueil dont il avait été l'objet, sans penser à mal d'ailleurs, par instinct, semble-t-il, plutôt que par calcul, il s'abstint trop longtemps de dire qu'il était marié; quand il le révéla, il avait gagné l'affection d'une des filles de son hôte, affection qu'il ne pouvait payer de retour. Cette sorte de trahison domestique, quelque pardonnable qu'elle puisse paraître, — c'est le père de la jeune personne qui lui apprit le sentiment qu'il avait inspiré, et cela quand il ne devait plus la revoir, — lui pesa toujours comme un souvenir pénible.

Le mémorial en question a été rédigé quand mon grand-père avait déjà dépassé le seuil de la vieillesse, bien longtemps après les faits qu'il raconte; il ne paraît pas avoir eu de notes à sa disposition pour aider sa mémoire. Cela peut nous expliquer l'omission d'un certain nombre de détails dont il ne se croyait pas assez sûr, et même quelques inexactitudes dans certains passages. L'écriture est ferme et généralement nette. Les surcharges sont nombreuses; elles sont faites avec une autre encre et souvent d'une autre main que le texte primitif. M. Castillon avait donné son

Panthéon (*Moniteur* du 29 *juillet* 1812). Son nom est inscrit sur l'Arc de Triomphe de l'Étoile, et a été donné récemment à une caserne de Saint-Omer. Il avait été surnommé le *beau Dorsenne,* tant à cause de sa taille et de son visage que pour la recherche qu'il affectait dans sa mise. Le général baron Lepaige Dorsenne, d'Avranches, était cousin et beau-frère du précédent (et non frère comme l'a écrit M. Derheims, *Hist. de Saint-Omer*, p. 718, note). Un de ses fils épousa l'aînée des filles de M. Castillon.

manuscrit à revoir à un ami qui n'a pu m'être indiqué d'une façon certaine. Elles ne changent d'ailleurs que la forme, non le fond du récit. J'ai conservé plus d'une fois la leçon primitive, d'un style plus simple. Est-il besoin de dire que si, à l'occasion, j'ai retranché quelques mots inutiles ou modifié l'orthographe — beaucoup de noms propres étant dénaturés [1] — je n'ai rien ajouté [2]? H. D.

MÉMORIAL MILITAIRE DU COLONEL CASTILLON.

J'ai soixante-seize ans et j'éprouve le besoin de donner quelques détails sur la carrière que j'ai parcourue depuis 1792 jusqu'en 1823, espérant qu'ils pourront intéresser ma famille et les amis qui me restent.

J'ai toujours eu un goût prononcé pour l'état militaire. Né dans la petite ville d'Ardres, où un régiment de cavalerie tenait garnison, dès l'âge de neuf ans je montais à cheval et maniais le fleuret et le mousquet avec dextérité. A peine savais-je lire, et déjà je dévorais l'histoire romaine et celle des règnes de nos rois belliqueux. J'avais formé un régiment des enfants de mon âge, avec lesquels je m'exerçais.

J'étudiai à l'école de Wimille, puis au collège de Saint-Bertin, à Saint-Omer ; je quittai ce collège en 1790 pour suivre les cours de l'École royale du génie à Mézières.

1792. — Le 22 septembre 1792, je partis de Mézières avec les gardes nationales soldées des Ardennes pour aller occuper les avant-postes entre Stenay et Montmédy, places menacées par des forces autrichiennes supérieures aux nôtres. J'avais seize ans et trois mois. De Mézières, nous allions coucher à Sedan. La distance est de cinq lieues. A

1. Je n'ai pu les vérifier tous.

2. Il y a eu au moins une copie faite du manuscrit original que j'ai entre les mains; ce qu'est devenue cette copie, je l'ignore; mais j'ai appris qu'il y a quelques années un journal de Boulogne-sur-Mer a publié des extraits du mémoire de mon grand-père; j'ignore également qui les lui avait communiqués.

notre arrivée, je tombai épuisé de fatigue devant la boutique d'un cordonnier qui m'introduisit chez lui[1]..... La femme, jeune et proprette, vint m'essuyer la figure inondée d'une sueur froide, et me fit prendre un verre d'eau-de-vie qui me ranima. Le fourrier de la compagnie vint pour me chercher, mais le cordonnier et sa femme voulurent me garder, et je restai chez ces braves gens qui me traitèrent de leur mieux. L'heure du repos approchait ; il fut question du coucher, mais il n'y avait qu'un lit. Il fut convenu que la femme coucherait au fond, le mari au milieu et moi à la barre. Ainsi fut fait, et j'eus un sommeil réparateur. Le matin, la petite dame apporta le café, et au rappel le cordonnier prit mon sac et mon fusil et me conduisit à deux lieues sur la route. Nommé officier six mois après (mars 1793), à mon passage à Sedan, ma première visite fut pour mes excellents hôtes. Je me présentai chez eux en uniforme pour les remercier et leur offrir à dîner. Nous nous dirigeâmes bras dessus, bras dessous vers une auberge où j'avais commandé le repas, et là, heureux de pouvoir leur prouver ma reconnaissance, je fis le dîner le plus agréable que j'aie fait dans ma jeunesse. Nous nous quittâmes les larmes aux yeux, et la jolie petite femme me dit, en m'embrassant : « Je prierai pour vous. » En 1840, j'eus occasion d'aller à Mézières ; je poussai jusqu'à Sedan pour les visiter. Ils avaient quitté le pays.

1793-1798. — En mars 1793, je reçus l'ordre de me rendre à l'armée du Nord, division Durud, devant Douai, en qualité d'adjoint du génie. Fait prisonnier à la bataille du 22 prairial an II devant Cambrai, et m'étant échappé, je fus incarcéré, avec une partie de l'état-major, par ordre du représentant du peuple, Joseph Lebon. Réclamé par le général Marescot, commandant le génie à l'armée du Nord, je le rejoignis au siège de Valenciennes et le suivis à celui de Maëstricht, à la conquête de la Hollande et aux armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin (1794-1795). Nommé lieute-

1. Ici le feuillet est déchiré ; il manque quelques mots. (H. D.)

nant-adjoint du génie le 22 prairial an IV, je continuai la campagne, et, en l'an VI, je rentrais dans le service des places à Douai (1797-1798).

1799. — Envoyé à Ath, département de Jemmapes, je marchai, en pluviose, contre les révoltés de ce département et de celui de l'Escaut, à la tête d'une colonne mobile dont j'avais le commandement. Le 21 germinal, je me rendis à Orléans pour organiser le casernement des départements du Loiret et d'Eure-et-Loir.

1800. — Employé à l'Etat-major général de l'armée du Rhin, je fus fait prisonnier au passage du Danube, en messidor. Je dois quelques explications sur les événements qui ont précédé ma capture par les Autrichiens.

J'étais attaché à la personne du général Clémencet, commandant le génie : une circonstance me fit distinguer du général Lahorie qui possédait toute la confiance du général Moreau, en exécutant, à défaut d'un officier d'état-major, un ordre qui exigeait une grande célérité. « Déjà de retour, » me dit-il. — « Oui, général, et il était grand temps, car la division Richepanse allait se mettre en route et votre ordre a reçu son exécution, sans mouvement rétrograde. » Il me congédia en me serrant la main. Le soir du même jour, le général Clémencet me dit que le général Lahorie l'avait prié de me laisser à sa disposition ; dès lors, je fus admis à la table du général Moreau.

Mais je ne jouis pas longtemps de tous les avantages qui m'étaient offerts et que je devais aux jambes de ma bonne jument ; car il est bon, dans la vie, de rapporter à qui de droit la gloire qui lui revient. Vers les premiers jours de messidor, on décida que le passage du Danube s'effectuerait sur trois points : la gauche à Lawingen, le centre à Dillingen, et la droite à Hochstett. Le général Lahorie me chargea de porter l'ordre au général Lecourbe, qui commandait l'avant-garde, de faire ses dispositions pour qu'en vingt-quatre heures son corps eût franchi le fleuve et dirigé sur Donauwerth une forte reconnaissance (je devais rester pour rendre compte). J'atteignis le général Lecourbe dans

l'après-midi, et le trouvai disposé à effectuer le passage, étonné, disait-il, de la lenteur qu'on avait mise à exécuter ce mouvement. La nuit fut occupée à établir un pont de bateaux, et, au petit jour, le passage s'effectua à l'aide de deux batteries, sans avoir à éprouver une trop grande résistance. A six heures du matin, l'avant-garde était maîtresse de la rive gauche du fleuve. Aidé par la cavalerie légère, je gagnai Dillingen où je trouvai le général Moreau auquel j'exposai le succès de ma mission. « Je vous nomme capitaine, me dit-il; retournez auprès du général Lecourbe; qu'il fasse appuyer sa reconnaissance par une brigade d'infanterie avec du canon et qu'il s'empare du pont sur le Danube en avant de cette ville. Vous suivrez le mouvement et m'en rendrez compte. » Je rejoignis le général Lecourbe non sans difficulté; l'ennemi manœuvrait dans la plaine, et ses tirailleurs étaient nombreux et partout. J'accompagnai la brigade qu'il dirigea sur Donauwerth, où nous trouvâmes le 8e hussards qui s'en était rendu maître et qui avait presque surpris à table l'état-major de l'armée autrichienne que le colonel avait fait suivre par un escadron.

Le colonel détacha un deuxième escadron pour soutenir le premier; je crus devoir l'accompagner à peu de distance de la ville. Grande fut notre incertitude en trouvant la réunion de deux routes, l'une sur Ulm, l'autre sur Anspach; nous crûmes devoir prendre celle sur Ulm, point culminant de l'armée autrichienne. A peine avions-nous franchi un demi-quart de lieue que nous tombâmes dans un gros de cavalerie caché par un pli de terrain. Après des efforts infructueux, écrasés par le nombre, force fut de nous rendre (6 juillet 1800). On me sépara de mes compagnons et je fus conduit dans la forteresse de Josephstadt, en Bohême.

1801-1802. — Je fus échangé à Hanau, le 6 janvier 1801, et envoyé une seconde fois à Ath, après la paix de Lunéville (9 février). Supprimé comme adjoint du génie, le 22 décembre 1801, je passai aide de camp du général Clémencet, inspecteur général du génie, le 6 janvier 1802, et je

fus attaché à la topographie du bureau des mouvements au ministère de la guerre.

1803-1804 et 1805. — Tout mon temps était employé au bureau de la guerre, où j'étais chargé d'établir les plans d'un nouveau système de baraquement pour l'infanterie et la cavalerie, au camp de Boulogne. Ce travail fut terminé en 1804. Alors je fis le service conjointement avec les officiers d'ordonnance, chargés de porter à Boulogne le travail du ministre à la signature de l'Empereur. A la mort du général Clémencet, en juin 1803, on m'attacha provisoirement à la personne du général Castella, le 7 juillet.

Nommé capitaine le 17 septembre 1805[1], je passai en cette qualité à l'état-major général de la Grande-Armée, à Strasbourg, et nous entrâmes en campagne. Après la bataille d'Austerlitz (2 décembre), je reçus immédiatement la mission d'aller chercher MM. Talleyrand et Maret restés à Munich. A mon retour, on me détacha à Vienne, où je fus chargé de la police.

1806. — Le 17 janvier, je fus nommé aide de camp du général Vallongue, envoyé à l'armée de Naples pour y commander le génie. Nous partîmes de Lintz, en Autriche, le 20 janvier, et le 4 février nous rejoignîmes le quartier-général de l'armée que le maréchal Masséna réunissait à Albano, derrière Rome. Le maréchal ouvrit immédiatement la campagne ; nous entrâmes à Naples sans aucune résistance, après nous être emparés de Capoue qui s'était rendue à la première sommation, et nous investîmes Gaëte.

Je raconterai ici un épisode du siège. Sur la fin de mai, un convoi de dames françaises, venant de Rome pour rejoindre leurs maris au service du roi de Naples, tomba, entre Fondi et Itri, dans une embuscade de bandits. On les conduisit dans la montagne, et, après une heure de marche, elles arrivèrent sur un plateau où se trouvait un homme qui leur dit, en bon français : « Vous venez pour

1. J'oubliais de dire que ma nomination par le général Moreau n'avait pas été maintenue par l'Empereur.

retrouver vos maris, belles dames ; vous ne serez pas trompées dans votre attente, et après nous avoir fait jouir quelques jours de votre présence, vous irez les rejoindre à Naples. » Grande fut leur consternation. L'une d'elles, qui avait entendu raconter diverses aventures de Fra Diavolo, se doutant qu'elle était devant ce personnage, lui répondit résolument en italien : « Nous sommes heureuses d'être sous votre protection. » — « Mais savez-vous, demanda-t-il, qui je suis ? » — « Oui ; à sa bonté, à sa courtoisie, nous devinons le célèbre partisan Fra Diavolo. » « Dites le brigand, comme m'appellent vos compatriotes. N'importe, vous pourrez me juger à l'œuvre. Je vais, pour votre sûreté, vous faire conduire à mon quartier général, et demain j'aviserai. » Le brigand tint parole. Après leur avoir accordé l'hospitalité la plus respectueuse, il les fit conduire à Capoue, et le commandant de cette place adressa à Fra Diavolo une lettre de remerciements qui fut trouvée dans ses papiers, lorsque le roi Joseph l'eut fait pendre après l'avoir attiré à sa cour sous promesse de grâce pleine et entière, le 10 novembre 1806.

Le général Vallongue avait été chargé de la direction du siège. Le 10 juin, en visitant la tranchée, il fut frappé à la tête d'un éclat de bombe et succomba au bout de vingt-quatre heures. Il fut regretté par toute l'armée. Comme officier du génie, c'était un homme du premier mérite, et, comme militaire, il joignait à des connaissances pratiques et stratégiques une bravoure et un entrain qui lui avaient gagné l'amour du soldat et la distinction de l'empereur. Pendant les opérations du siège, qui dura quatre mois et demi, je fus envoyé en parlementaire vers l'amiral anglais Sydney Smith pour le prier de ne plus diriger ses feux sur nos ambulances, ce qu'il accorda.

Le 20 juin, les différents corps de l'armée de siège m'adressèrent un témoignage de leur estime pour la conduite que j'avais tenue près du général Vallongue. Le 23, le général Mathieu Dumas, ministre de la guerre du roi de Naples, en m'annonçant que j'étais porté sur la liste des

récompenses, m'offrit le grade de chef d'escadron dans la garde du roi; mais pouvant retourner à l'état-major de la Grande-Armée, je remerciai le ministre de la guerre et demandai une mission pour l'empereur, que je rejoignis à Mayence.

Fin de 1806, 1807 et 1808. — Nommé aide de camp du général Dorsenne, commandant les grenadiers de la garde impériale, le 4 octobre 1806, je fais les campagnes de Prusse et de Pologne; j'assiste aux batailles d'Iéna le 14 octobre 1806; d'Eylau, les 7 et 8 février 1807; au combat de Heilsberg le 13 (?) juin, et à la bataille de Friedland le 14 juin.

A la bataille d'Eylau, il était huit heures du matin lorsque nous vînmes prendre position devant la chapelle où l'empereur se tenait. Il appela le général Dorsenne et lui indiqua la place où il devait se déployer. Vers midi, le général m'envoya prévenir l'empereur qu'une forte colonne russe marchait sur la chapelle. L'empereur ordonna à l'infanterie de sa garde de se porter à sa rencontre et la fit soutenir par sa cavalerie. Presque aussitôt la neige qui tombait cessa et nous découvrit la colonne russe qui, étonnée de nous voir à deux cents pas d'elle, s'arrêta court. L'empereur, s'étant aperçu de cette hésitation, envoya l'ordre de suspendre le mouvement. L'ennemi effectivement rétrograda, et nous reprîmes nos positions. Chargé le soir par le maréchal Bessières de chercher une batterie d'artillerie de la garde que l'on présumait être restée sur le champ de bataille, je fus assez heureux pour la découvrir et la ramener au bivouac de l'empereur, auquel le maréchal me fit rendre compte de ma mission. L'empereur me questionna sur la retraite de l'armée russe, et pour ce fait, le 16 du même mois, je reçus ma nomination de capitaine dans la garde.

Espagne. — Après la paix de Tilsitt (7 juillet 1807), nous partîmes immédiatement pour l'Espagne, où le général Dorsenne prit le commandement des divers détachements de la

garde qui formaient une partie du corps d'observation, commandé par le maréchal Bessières.

Les troupes, commandées par La Romana et débarquées à la Corogne, s'étaient jointes à celles du général La Cuesta; le maréchal Bessières marcha à leur rencontre et les joignit à Medina del Rio-Seco, où nous les battîmes. Le prince Murat ayant pu évacuer Madrid, l'armée française se retira sur l'Èbre. L'empereur vint commander l'armée d'Espagne en personne. L'armée, renforcée d'une partie des troupes restées en Prusse, prit l'offensive, s'empara de Madrid (4 décembre 1808) et se répandit dans les provinces.

1809. L'empereur, ayant donné le commandement des divers corps à ses maréchaux, se porta sur la Galice et força l'armée anglaise à s'embarquer à la Corogne. Il se retira sur Valladolid. Nommé chef de bataillon à la revue du 17 mars, je suivis l'empereur qui allait faire tête à l'Autriche, et je rejoignis mon bataillon (le 4e du 76e) qui faisait partie du corps du général Oudinot, à la bataille devant Ratisbonne, le 22 avril 1809.

Nous passâmes sous les ordres du maréchal Masséna qui marchait sur Lintz. Arrivé à la hauteur de cette ville, le maréchal chargea le général Claparède de s'emparer de la petite ville d'Ébersberg, faisant tête de pont sur le Braun, forte position à l'extrémité d'un pont en bois de 400 mètres de longueur, occupée par des forces supérieures. L'attaque fut vigoureuse et meurtrière. Il fallut franchir ce pont que l'ennemi avait coupé à l'extrémité sous les feux croisés de deux batteries et d'une troisième batterie d'enfilade, et attendre que les sapeurs du génie eussent réparé la partie rompue, ce qu'ils firent avec une rare intrépidité et en y laissant deux officiers et bon nombre des leurs. Enfin, les tirail leurs corses qui formaient la tête de la colonne se ruèrent dans le bourg, où la mêlée devint générale. A l'arrivée de notre brigade, on nous dirigea sur le château qui dominait la position; nous le prîmes en en brisant les portes (3 mai). Le lendemain nous marchâmes sur Vienne.

Devant Schœnbrunn, l'empereur nous passa en revue.

Arrivé devant notre front, il m'aborda en me disant : « Aide de camp du général Dorsenne. » Il me questionna sur le personnel de mon bataillon; puis, remarquant un grenadier : « Nous nous connaissons, » lui dit-il. « Oui, répondit le grenadier, du siège de Saint-Jean d'Acre, où j'ai ramassé votre chapeau. — C'est vrai, dit l'empereur. Commandant, pourquoi cet homme n'est-il pas gradé? » Il répondit lui-même à l'empereur : « Sire, je n'ai pas la plume, mais le grade de caporal. » Il fit un mouvement avec le coude. « Ah! dit l'empereur, tu bois? Berthier, j'accorde 150 francs à ce brave sur ma cassette. »

Nous nous réunîmes à la première division du corps d'Oudinot, chargé par l'empereur de s'emparer des faubourgs de Vienne. Après avoir parlementé pendant vingt-quatre heures, notre brigade, commandée par le général Cohorn, entra dans Vienne et s'y établit le 13.

Le 22 mai, nous passâmes le Danube à l'île de Lobau, et le même jour eut lieu la bataille d'Essling. A quatre heures du matin, l'armée était en ligne. Notre division se trouvait placée à l'extrémité de l'aile droite, commandée par le maréchal Lannes, et dans la direction du village d'Essling. La division Saint-Hilaire, qui se trouvait à notre gauche, attaqua le centre de l'armée autrichienne, et nous marchâmes sur Essling, dont nous nous emparâmes. Le village était en flammes à la suite d'une vive canonnade qui en avait précédé l'occupation. L'artillerie, qui ne pouvait sans danger s'y établir avec nous, prit position sur notre gauche et pouvait au besoin, par des feux obliques, protéger la division Saint-Hilaire; celle-ci s'était résolument portée en avant et culbutait l'ennemi. Aussi, dès neuf heures du matin, l'ennemi avait cédé sur tous les points et s'était retiré sur les positions occupées par ses réserves. Le grand parc d'artillerie, le corps du maréchal Davoust et la réserve de cavalerie étaient restés sur la rive droite du Danube et ne pouvaient le franchir que dans la matinée. Il nous avait fallu prendre des cartouches dans nos pelotons de réserve pour alimenter nos tirailleurs. Je passai une inspection et fus surpris de

ne trouver que trois cartouches par homme. Je signalai le fait au général qui m'ordonna d'envoyer un détachement en chercher au grand parc. Entre onze heures et midi, l'adjudant que j'avais chargé de cette mission vint m'annoncer qu'arrivés à l'île de Lobau on les avait fait rétrograder, en leur disant qu'aussitôt que le grand parc serait passé on dirigerait des caissons sur les divers corps. Au moment où cette mauvaise nouvelle nous parvenait, la division Saint-Hilaire, ne pouvant plus alimenter ses feux, s'était mise en retraite, suivie par un ennemi supérieur en nombre et pourvu d'une forte artillerie. Une colonne de grenadiers hongrois se dirigeait sur Essling et attaquait le village; nous fûmes forcés de nous retirer à travers les maisons incendiées. L'ennemi s'arrêta court devant cette muraille de feu et je pus rallier mon bataillon immédiatement.

Au même moment, le feu s'ouvrit sur notre gauche et nous rentrâmes dans le village que l'ennemi était en train d'évacuer, pressé qu'il était par une brigade de la division Saint-Hilaire qui effectuait sa retraite dans cette direction, et par les fusiliers de la garde, détachés pour nous porter secours. Notre division était en position sur la droite du village et avait résisté à l'attaque de l'ennemi sans perdre de terrain. Nous réoccupâmes le village et la division Saint-Hilaire se massa sur notre gauche.

Il était midi. Le maréchal Lannes et le général Saint-Hilaire étaient blessés mortellement, les ponts sur le Danube rompus, l'armée sans munitions et privée de tout un corps de troupes, de la réserve de cavalerie et du grand parc. Bien que ces désastreuses nouvelles ne fussent pas connues, l'armée était en proie aux plus tristes pressentiments. Vers deux heures, le village fut de nouveau attaqué, pris et repris à la baïonnette. A trois heures une nouvelle attaque eut lieu sur toute la ligne; j'y perdis mon schako et mon cheval. Nous nous retirâmes derrière un repli de terrain. Un bruit sourd venant dans la direction de Raab nous fit présumer que l'armée d'Italie était aux prises avec le prince Charles, et l'armée autrichienne, qui avait connaissance de ce qui

se passait à quelques lieues de là, cessa de nous harceler.

Nous fûmes visités par le maréchal Bessières, dont j'étais particulièrement connu; il m'engagea à conserver ma position jusqu'à ce qu'on m'envoyât l'ordre de la quitter. Vers le soir un aide de camp vint nous diriger sur l'île de Lobau, où nous entrâmes dans la nuit. Là, nous apprîmes les désastres qui avaient empêché l'armée française d'écraser l'armée autrichienne le 22, et nous restâmes parqués dans cette île jusqu'au rétablissement des ponts.

Le 26, nous repassâmes le Danube et prîmes position au Prater, derrière Vienne.

Le 27, à une revue de l'Empereur à Schoenbrunn, je fus nommé officier de la Légion d'honneur pour ma conduite à la bataille d'Essling, sur les témoignages donnés à l'Empereur par les maréchaux Bessières et Oudinot.

Le 4 juillet, l'armée passa de nouveau le Danube, dans l'île de Lobau, position que le maréchal Masséna avait conservée en présence de toute l'armée autrichienne, ce qui lui valut le titre, bien mérité, de prince d'Essling. L'armée se déploya ensuite devant la position occupée par l'ennemi. Nous formions l'avant-garde.

Le même jour[1], vers trois heures de l'après-midi, nous attaquâmes le centre de l'ennemi : cette attaque avait pour but d'attirer son aile gauche à son aide, l'Empereur voulant le faire tourner par le maréchal Davoust.

L'ennemi, retranché derrière des épaulements pratiqués sur le versant de sa position, nous reçut à bout portant et avec un feu d'artillerie qui nous mit une centaine d'hommes hors de combat, dont trois officiers. J'eus mon cheval tué, mon schako percé, et mon manteau roulé criblé de balles. — L'ennemi évacua de suite ses retranchements dont nous nous emparâmes. Ne voyant plus personne autour de moi, j'attendais des ordres, et, n'en recevant pas, je me

1. Plus exactement, je crois, le 5. Le passage s'était effectué dans la nuit du 4 au 5. M. Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, X, p. 433 et suiv. Un peu plus loin, M. Castillon dit : « Le lendemain 6... » (H. D.)

décidai à me retirer sur la position que nous avions occupée et où je trouvai la division établie.

J'appris qu'un officier d'état-major avait été tué en m'apportant l'ordre de retraite : on nous croyait prisonniers.

Le lendemain 6, jour de la bataille de Wagram, l'armée était en ligne à trois heures du matin. L'Empereur vint en personne reconnaître la position et se fourvoya sans escorte au milieu des tirailleurs.

Le maréchal Davoust commença l'attaque par l'aile gauche de l'armée autrichienne qu'il culbuta sur son centre. Alors l'Empereur fit attaquer le centre et l'aile droite, et, après des chances diverses, l'un et l'autre cédèrent, et notre avant-garde fut lancée sur le village de Wagram, où nous entrâmes pêle-mêle avec les Autrichiens qui fuyaient dans toutes les directions. Il pouvait être midi. Le feu et la poursuite se ralentirent et l'armée autrichienne effectua sa retraite vers la Moravie.

Dans cette mémorable journée, j'eus quarante hommes hors de combat, le capitaine des voltigeurs et un adjudant tués. Je fus encore démonté et j'eus mon schako percé.

La paix se fit, et le corps du maréchal Oudinot, composé des quatrièmes bataillons appartenant aux armées d'Espagne et de Portugal, fut dirigé sur la Péninsule sous le commandement du comte d'Erlon.

Espagne et Portugal, 1810, 1811. Le corps d'armée du comte d'Erlon, composé des divisions Conroux et Claparède, se réunit, en mars, entre Tours et Châtellerault, où on nous donna quelque repos. Au mois de mai, nous entrions en Espagne. Arrivée à Vittoria, la division Claparède fut employée à pourchasser les bandes de Mina ; mais cette occupation ne produisit qu'un déplacement momentané dans les contrées occupées par ces guerillas, et ils réoccupèrent nos positions lorsque nous marchâmes sur le Portugal. Nous atteignîmes Ciudad-Rodrigo en juillet, et nous prîmes des cantonnements autour de cette place.

La division Claparède pénétra dans le Portugal en

automne, et après avoir manœuvré dans les directions des places de Pinhel, Francoso, Celorico, elle se porta sur Lamejo, ville à peu de distance du Douro : elle avait mission de protéger les derrières de notre armée, qui était harcelée par les bandes du colonel anglais Trant et du partisan portugais Sylveira. On nous répandit dans toutes les directions par bataillons. Je fus chargé d'éclairer la partie du pays vers Guarda.

Le général m'avait donné pour guide un prêtre, pris les armes à la main, avec ordre de le faire fusiller à mon retour. Je n'eus, dans le cours de cette mission, qu'une seule rencontre, et je la dus à une contre-marche faite sans intention. Je tombai la nuit sur un village ; l'aboiement des chiens m'avait fait présumer qu'il était occupé, et j'y trouvai une bande de partisans qui, me croyant d'un autre côté, s'étaient établis dans le village. Ils s'enfuirent par toutes les issues, faisant feu au hasard. Nous leur répondîmes de même, et au point du jour nous reconnûmes qu'ils avaient plus souffert que nous. Ils laissèrent neuf morts, vingt-sept blessés, et six mulets avec quelques provisions de farine et de vin.

Ma mission accomplie, je rétrogradai sur le quartier-général, et lorsque j'atteignis le dernier jour de marche, je pensai à mon prêtre que je devais fusiller. J'en parlai à mes officiers, et tous furent d'accord de lui rendre la liberté. Je lui fis part de cet acte miséricordieux : il se jeta à nos pieds et proféra dans son exaltation les serments d'une reconnaissance éternelle. Il partit. Le lendemain, lorsque nous entrâmes dans les gorges encaissées où coule le Douro, il arriva une balle des hauteurs. Le brave qui me l'envoyait était le prêtre que j'avais gracié la veille. Il y joignit les plus sales injures.

La division avait refoulé sur Lisbonne les bandes qui enlevaient les vivres de l'armée sur ses derrières et interceptaient les communications avec l'Espagne. Nous prîmes position à Guarda, ce qui nous permettait de protéger nos relations avec l'Espagne et l'armée, en étendant nos courses

sur Coïmbre, Miranda et Leyria. La retraite de l'armée s'effectua par la route que nous occupions, la seule viable pour l'artillerie. Nous pûmes lui procurer des vivres et la préserver des attaques des troupes que les Anglais avaient dirigées sur ses flancs.

La retraite fut pénible. Serrée de près par l'armée anglaise, notre arrière-garde, commandée par le maréchal Ney, avait à soutenir des attaques incessantes; mais rien n'ébranlait l'intrépide maréchal qui arrêtait l'avant-garde ennemie partout où il fallait du temps à l'artillerie, aux malades et aux bagages pour franchir les défilés. L'armée défila devant nous, et nous rentrâmes en Espagne par le pont de Sabugal.

L'armée étendit ses cantonnements de Ciudad-Rodrigo à Salamanque, où l'on s'occupa de sa réorganisation. L'ennemi avait réuni toutes ses forces et se groupait dans les environs d'Almeida qu'il menaçait. Le maréchal Masséna appela à son aide le maréchal Bessières, commandant l'armée du Nord de l'Espagne, et, dans les premiers jours de mars, notre armée de Portugal se réunissait en avant de Ciudad-Rodrigo. Ces soldats, qui venaient d'opérer une retraite périlleuse sans aucun répit, dont l'habillement était en guenilles, l'artillerie et la cavalerie presque hors d'état de service, reparaissaient au bout de quelques semaines complètement réorganisés. Un détachement de dix mille hommes du Nord de l'Espagne, commandés par le maréchal Bessières, suivait les mouvements de notre armée de Portugal.

L'armée se déploya, son centre devant Fuentes de Oñoro, sa droite devant Almeida et sa gauche vers Sabugal. Les dix mille hommes du maréchal Bessières étaient en réserve. L'ennemi avait concentré toutes ses forces sur la droite d'Almeida.

La division Claparède avait été fondue en partie par les quatrièmes bataillons qui appartenaient aux régiments de notre armée de Portugal. Il restait une forte brigade, commandée par le général Gérard (depuis maréchal). L'avant-

garde anglaise s'était logée dans le village de Fuentes de Oñoro. On porta devant ce village la brigade qui restait au général Claparède, et qui fut soutenue par la division Ferrey. Les choses ainsi disposées, on attaqua l'ennemi à trois heures du matin.

Les divisions Marchand et Mermet, dont nous faisions partie, tournèrent la position de Fuentes de Oñoro que la brigade Gérard attaqua. La cavalerie, massée sur la gauche et commandée par le général Montbrun, se disposait à charger l'ennemi. L'armée s'apprêtait à donner aux Anglais une leçon qui aurait effacé pour jamais le nom de Wellington du calendrier de la victoire. Le village de Fuentes de Oñoro venait d'être enlevé; nos divisions du centre allaient aborder les masses anglaises qui occupaient le plateau devant Almeida, le général Montbrun avait culbuté la cavalerie qui se trouvait devant lui et enfoncé le carré de leur aile droite, lorsque des ordres de suspendre l'attaque nous parvinrent... Force fut de s'arrêter et de reprendre ses positions; l'ennemi en fit autant, et tout resta dans l'immobilité et le silence.

Nous apprîmes que le maréchal Marmont, arrivé la veille pour prendre le commandement de l'armée, l'avait refusé, que le maréchal Masséna, ayant demandé au maréchal Bessières de l'appuyer de sa réserve et de son artillerie, avait essuyé un refus et n'avait pas voulu pousser plus loin l'avantage qu'il venait d'obtenir.

Nous bivouaquâmes sur le champ de bataille. L'armée ennemie profita de la nuit pour repasser la Coa, petite rivière fortement encaissée qu'elle avait derrière elle et qu'elle ne pouvait franchir que sur deux vieux ponts étroits d'un accès difficile, l'un à l'extrémité de son aile droite, à Sabugal, l'autre derrière San Felices, sur le flanc droit de la place d'Almeida. — Si le maréchal Masséna, plus confiant dans son étoile, avait continué l'attaque avec ses propres troupes, sans aucun doute l'armée anglaise eût été entièrement détruite; mais là, comme à Talavera, messieurs les maréchaux aissèrent échapper la victoire par leur mauvaise entente et

donnèrent à Wellington la confiance qui lui manquait pour nous attaquer de nouveau[1].

Nous nous retirâmes derrière Ciudad-Rodrigo. Le maréchal Marmont prit le commandement de l'armée, et, avant de nous éloigner, il fallut penser à ravitailler la place d'Almeida et à renforcer sa garnison que la fièvre jaune avait décimée.

Là encore une reconnaissance qui protégeait les troupes et les vivres destinés à la place commit la faute de marcher en sens contraire, et donna à une division anglaise, qui serrait de près Almeida, le temps de rentrer en Portugal.

Tels sont les événements qui terminèrent la campagne du Portugal.

Notre armée du Nord de l'Espagne retourna dans ses positions, et notre armée du Portugal se disposa à suivre, par une marche de flanc, l'armée anglaise qui se porta sur Badajoz. Nous passâmes le Tage au pont d'Almaraz et nous entrâmes dans l'Estramadure. L'armée anglaise s'était portée rapidement sur Badajoz, ce qui avait déterminé le maréchal Soult, commandant l'armée d'Andalousie, à se porter également sur cette place.

Le 16 mai 1811, les deux armées se trouvèrent en présence devant Albuera et la bataille fut, comme toutes celles d'Espagne, sans résultat. On fit de grandes pertes de part et d'autre, et chacun se retira dans ses positions.

Que faisaient alors les vingt mille hommes de l'armée de Portugal dont la réputation d'intrépidité était passée en proverbe ? Ils stationnaient à douze lieues du champ de bataille, dans la plaine de Montijo, sur la Guadiana. Pourquoi le maréchal Soult, qui était instruit de ce mouvement ou qui devait l'être, n'attendait-il pas l'arrivée de ce renfort ou ne l'appelait-il pas à lui ? Encore une énigme, encore une occasion perdue d'anéantir l'armée anglaise. Car notre armée

1. Ce récit de la bataille de Fuentes de Oñoro n'en donne qu'une idée incomplète et sur quelques points inexacte. Il ne paraît se référer qu'au deuxième acte de la bataille, le 5 mai ; il y en avait eu un premier, l'avant-veille. (Thiers, XII, p. 661). (H. D.)

de Portugal, prenant part à l'action, se serait trouvée sur les derrières de l'armée anglaise qui, ne pouvant plus se retirer en Portugal, n'avait d'autre salut que de gagner la Sierra Morena où elle eût été anéantie.

La place de Badajoz ravitaillée, notre armée de Portugal repassa le Tage, à l'exception de la division du général Foy, qui s'établit en Estramadure, à Truxillo. Là, fort à l'étroit, devant, dans la prévision d'une attaque, nous tenir en masse, il fallut chercher des vivres. On détacha quatre bataillons (le mien fut du nombre) et j'eus mission de remonter la Guadiana jusqu'à l'abbaye de Guadalupe qui n'avait pas encore été visitée par les Français. Je devais poursuivre à outrance une bande de guerillas qui venait nous braver jusqu'à nos avant-postes, et dans cette éventualité, vers le 1er juin, on compléta mon bataillon à 800 hommes.

Le lendemain de mon départ, une femme nous informa que la bande de guerillas avait été vue dans la direction d'un village, à quatre lieues du point où nous étions. A l'appel du soir, j'ordonnai le départ pour dix heures et j'annonçai que nous rétrogradions sur Truxillo. Je me mis en route à l'heure dite, et à deux lieues environ, je fis halte et rétrogradai sur le village, que je tournai en me dirigeant sur celui où les guerillas s'étaient montrés et où j'arrivai à trois heures du matin. La bande y avait couché et se disposait à partir lorsque j'atteignis les premières maisons. Je pus encore tomber sur des bagages et des chevaux qu'ils abandonnèrent.

Je dus faire rafraîchir ma troupe et prendre quelque repos. A cinq heures, je me remis en route avec des renseignements sur l'abbaye de Guadalupe que l'on disait être à cinq lieues de là, dans la vallée de la Guadiana. Enfin, à neuf heures du matin, nous entendîmes le son des cloches. Nous descendîmes dans une vallée au fond de laquelle nous découvrîmes une masse de bâtiments surmontés de clochers. Notre guide avait disparu, mais sa présence n'était plus nécessaire.

A neuf heures et demie nous atteignîmes les premières

maisons de la bourgade. Le bruit et l'agitation qui régnaient dans l'intérieur nous prouvaient que toute la population était en mouvement. Je pris mes dispositions et j'entrai. A mesure que nous avancions, le mouvement s'éloignait. Arrivés sur une place, devant les portes de l'abbaye, deux moines accompagnés de l'alcade se présentèrent et me demandèrent ce que je voulais. « Vous allez le savoir, dis-je, quand ma troupe aura pris position. » Les postes placés, je vins rejoindre la députation. On me conduisit dans une maison qui servait de tournebride à l'abbaye. « Ce que je veux? dis-je aux moines; des vivres, du vin, des médicaments pour dix mille hommes et demain vous enverrez à Truxillo un premier convoi de deux cents sacs de grain, avec du vin, et cela escorté par les vôtres et rendu à Truxillo sous votre responsabilité. » L'un des moines s'inclina et me dit que le chef du monastère avait désigné cette maison pour nous recevoir et qu'il désirait qu'on respectât l'abbaye ; que la troupe serait logée et nourrie chez l'habitant, et que le commandant fournirait à Messieurs les officiers ce dont ils auraient besoin. « J'accepte, à condition que vous obtempérerez à mes demandes; sinon l'abbaye sera occupée militairement. » Le moine alla rapporter nos conventions, et donna des ordres à l'alcade pour qu'il eût à réunir dans la journée tout ce qui devait être fourni le lendemain. Je fis loger la troupe par demi-compagnies autour de l'abbaye avec les officiers nécessaires pour la réunir au besoin.

Le moine revint, fit dresser une grande table, qui fut lestement couverte de mets froids, et nous prîmes place. Le moine était en face de moi; il se fit apporter le vin qu'il goûta; il en fit autant du pain et des viandes et, debout, étendant la main devant un crucifix : « Je jure que tous ces aliments sont aussi purs que le sang du Christ. » Je m'inclinai en signe de remerciement, et le moine, comme nous, fit honneur au repas pendant lequel il dardait sur moi des regards interrogateurs. Je crus remarquer qu'il buvait à la manière des francs-maçons. J'en fis autant. Il répondit à mon appel. J'avais trouvé un frère. J'abrégeai le repas et j'entrai

avec le moine dans la chambre qui m'était destinée ; il parlait peu le français, mais le comprenait parfaitement. Là, après m'avoir demandé le secret sur son affiliation à la maçonnerie, regardée en Espagne comme un crime, il m'assura que toutes mes demandes seraient satisfaites; il m'avoua que le couvent recélait des malades appartenant à la bande des guerillas. — « Je les ferai soigner par mes chirurgiens, mais j'exige que vos guerillas passent sur la rive gauche de la Guadiana et qu'ils ne rôdent plus autour de nous. » Ce qui fut fait. Le lendemain, 4 juin, le convoi partit; le jour suivant, je recevais par le retour du conducteur une lettre du général qui me félicitait sur le bon résultat de mon expédition pacifique. Trois jours après, le 7, il partait un second convoi que je faisais accompagner par un sergent, homme d'intelligence et de dévouement. Je voulais savoir ce que l'on disait de nous, et si nous pouvions espérer la prolongation de notre cantonnement. A son retour, le sergent m'annonça, comme je le craignais, que l'on disait des merveilles de l'abbaye, que je devais exploiter une mine d'or, que chaque colonel voulait y envoyer un détachement pour partager le butin. Enfin, au retour du troisième convoi, je reçus l'ordre de rejoindre la division. Grande fut la consternation du P. Philippe lorsque je lui annonçai mon départ. Il me quitta pour en informer son supérieur et revint nous inviter à une collation, la communauté voulant nous remercier de notre conduite loyale et généreuse. Nous nous rendîmes à l'invitation, nous trouvâmes la communauté réunie; la collation était abondante et les vins les plus généreux nous furent gracieusement offerts. L'abbé, en nous adressant ses remerciements, offrit à chacun de nous une petite médaille en argent qui devait nous protéger si nous tombions dans les mains des bandes espagnoles. J'avais pris goût à la société du P. Philippe, et nous éprouvâmes l'un et l'autre beaucoup de peine en nous quittant.

Nous partîmes chargés, officiers et soldats, de mille bonnes choses dont les Révérends Pères nous avaient pourvus. Arrivé à Truxillo le lendemain, je rendis compte, dans un long en-

tretien que j'eus avec le général Foy, de tout ce que j'avais fait, de tout ce que j'avais vu. La division avait abondamment vécu pendant mon expédition ; elle possédait encore des vivres pour quinze jours et nous reconnûmes avec le général qu'on pouvait beaucoup obtenir avec de la loyauté et de la modération. J'appris du général que des troupes espagnoles, commandées par un comte Delpeinc, s'étant montrées sur la rive gauche du Tage, dans les environs de Cacérès, il allait s'y porter pour le forcer de repasser le fleuve.

Pouvant correspondre, au moyen d'un habitant de Truxillo, avec le P. Philippe, je lui annonçai que je ne serais pas remplacé au monastère. Nous partîmes le 12 juin pour Cacérès, qui se trouvait à une distance de dix lieues, et je fus nommé commandant de la place. Le 14 juin, je postai un bataillon du 6e léger dans un village sur la rive gauche du Tage, à une lieue de Cacérès.

Le général frappa une contribution en argent sur le pays dépendant de la ville et requit des vivres que l'on devait porter à Truxillo. Il avait donné quatre jours pour exécuter ses ordres et, pendant ce temps, des reconnaissances partaient chaque jour à trois heures du matin pour chercher le parti espagnol qui avait repassé le Tage à notre approche. Mais, au moyen de la médaille que nous avait donnée l'abbé de Guadalupe, j'appris qu'il se tenait sur la rive droite du fleuve en nous observant. J'en donnai avis au général, qui ne s'en inquiéta pas.

Le troisième jour la contribution en argent ne se livrait pas. Le général m'ordonna de lui amener l'alcade et trois otages[1], et leur annonça que si le lendemain, à huit heures du matin, la somme demandée n'était pas entre ses mains, il agirait de rigueur. On les enferma dans une pièce de sa maison sous bonne garde.

1. Sur le sens donné depuis la première moitié du dix-huitième siècle au mot *otage,* sens différent de celui qui lui était attribué auparavant, on lira avec intérêt un article de M. A. Desjardins. (*Comptes rendus de l'Acad. des sc. morales et polit.*, fév. 1889, p. 250.) (H.D.)

L'alcade appela à lui deux habitants auxquels il donna ses instructions.

Le général donna l'ordre du départ pour le 19. Il forma deux colonnes de la division : l'une composée de cinq bataillons, de trois escadrons et de l'artillerie, devait se diriger par la plaine sur Truxillo ; l'autre, composée de trois bataillons, devait cheminer par la montagne et traverser un bois pour se joindre le 20 aux troupes qui avaient pris la plaine. Le général suivrait cette dernière route avec cinquante chevaux et le bataillon du 6e léger, laissé sur le Tage, qui avait ordre d'être rendu au quartier général à six heures du matin.

Le lendemain, les troupes se trouvèrent réunies à six heures et le général donna le signal du départ à la troupe qui devait marcher par la plaine.

Une partie de la contribution pécuniaire venait d'être comptée et l'alcade espérait pouvoir terminer à sept heures. Le général me commanda de mettre la deuxième colonne en marche. Je lui rappelai l'avis que j'avais reçu de la présence du parti espagnol sur la rive droite du Tage. Il ne prit pas mon avis au sérieux ; seulement, il consentit à différer le départ d'une demi-heure.

A sept heures et demie, on apporta une faible somme ; l'alcade prêtait une grande attention aux bruits qui venaient du dehors. J'allai sur la place pour mettre en route la seconde colonne. Je détachai la compagnie de grenadiers du bataillon du 6e, et la colonne se mit en marche. J'avais des craintes sur les dispositions de l'ennemi ; je les communiquai au colonel, et nous convînmes qu'il ralentirait la marche.

Il était sept heures et demie. L'argent n'arrivait pas. J'avais pris sur moi de faire venir une voiture pour les otages et les chevaux du général. A huit heures, des cris d'attaque se firent entendre de divers côtés. L'ennemi avait repassé le Tage, et son infanterie avait attendu le départ de la deuxième colonne pour nous attaquer.

Je courus sur la place ; le commandant du 6e passait

l'inspection de la troupe. Il lança trois compagnies dans la direction des trois rues qui aboutissaient à la place, avec la cavalerie qui attendait le général. J'envoyai dix chevaux pour rallier les trois bataillons qui venaient de partir, et j'allai chercher le général qui amena avec lui les otages. Heureusement la cavalerie ennemie avait tourné la ville pour couper la retraite à mes trois compagnies. L'infanterie espagnole garnissait les fenêtres des maisons, et notre position avec un faible bataillon devenait insoutenable. La retraite des trois compagnies lancées dans les trois rues adjacentes était compromise. Les trois qui nous restaient engagèrent une vive fusillade en tirant aux fenêtres. Enfin, nous sortîmes de la place poursuivis par l'infanterie espagnole qui se tenait à distance.

Par bonheur, le colonel du 76e ayant vu un gros de cavalerie tourner la ville, devina son intention.

Il forma le carré et embusqua des tirailleurs dans les enclos. La cavalerie espagnole, lancée au grand trot, s'arrêta court. Nos compagnies de voltigeurs et tirailleurs avaient gagné en avant, et comme cette cavalerie se formait par escadrons, elle reçut à demi-portée un feu bien nourri qui lui fit perdre contenance, et se réfugia en désordre sur une petite élévation. Un des trois bataillons, envoyé à notre secours, nous rejoignit promptement.

Alors nous fîmes volte-face et refoulâmes dans la ville ceux qui en étaient sortis. Ne pouvant plus compter sur la colonne partie à six heures, nous continuâmes notre retraite, et, à notre grand étonnement, l'infanterie ne nous suivit pas. Nous gagnâmes la hauteur avec nos deux bataillons, et, de concert avec ceux qui étaient dans le fond, nous chargeâmes la cavalerie espagnole : elle se sauva rapidement par le même chemin. Nous traversâmes un bois qui aboutissait à un village, point de réunion avec la colonne qui avait suivi la plaine et nous bivouaquâmes sur la lisière.

Le lendemain nous rentrions à Truxillo avec nos trois otages, auxquels on annonça qu'ils seraient fusillés dans les

vingt-quatre heures si la contribution n'était point complétée. Elle le fut dans la nuit même [1].

La division fit ses préparatifs de départ pour aller occuper la province de Tolède, où nous arrivâmes vers le 4 juillet en passant le Tage au gué d'Almaraz. Je trouvai au bivouac de notre première marche le bon père Philippe, que j'avais prévenu de notre départ. Je le présentai au général, qui le reçut avec toute la distinction qu'il méritait. Il passa la nuit avec nous, et le lendemain nous nous séparâmes pour ne plus nous revoir.

A Tolède, je fus chargé d'éclairer la route de Madrid jusqu'au village d'Illescas, à environ dix lieues. J'avais affaire à un chef de guerillas, du nom de Medico. Nous jouâmes aux barres ; lorsque j'arrivais, il partait, et *vice versâ*. Enfin, avec l'aide de la médaille de l'abbé de Guadalupe, j'appris qu'il avait laissé dans un village hors de la route, dans la direction d'Aranjuez, sa famille et ses bagages pour aller prendre des prisonniers français venant de Navarre et que son absence durerait trois jours.

Laissant à la garnison d'Illescas mes bagages et les hommes inutiles, je marchai rapidement sur le village que j'atteignis à trois heures du matin. J'en fis occuper toutes les issues et lançai des patrouilles volantes qui veillèrent à ce que personne ne pût échapper. Alors, suivi d'une compagnie, j'allai chez l'alcade qui, n'ayant pas de guerillas chez lui, était fort tranquille. Je le sommai de me livrer dans une heure la famille de Medico et ses bagages, sinon je lui déclarai que je ferais fouiller son village et que je l'emmènerais en otage. L'alcade, voyant que j'étais instruit, et apprenant que son village était cerné, fit venir le curé et deux notables, et comme ils délibéraient entre eux, les sol-

1. Si le droit des gens progresse, on ne peut dire que ce soit à pas de géant. Pendant la dernière guerre franco-allemande, un de mes oncles, M. Jules Martin, alors maire d'Oisemont, chef-lieu de canton du département de la Somme, faillit être fusillé par un détachement allemand dans des conditions analogues à celles que rapporte M. Castillon. (H. D.)

dats m'amenèrent une femme, deux enfants, avec trois mulets chargés, qui avaient voulu fuir.

La femme et les enfants étaient de la famille de Medico. J'avais le plus gros lot ; on me livra le reste.

J'écrivis à Medico pour lui proposer un échange entre sa famille et nos prisonniers ; en cas de refus tout serait conduit à Tolède. J'allai rassurer la dame et lui dis que sa personne et ses biens étaient sous ma protection. Elle dépêcha un homme de son escorte pour porter ma lettre.

Nous rentrâmes dans la soirée à Illescas. J'avais demandé à la dame le temps qu'il fallait au porteur de ma lettre pour avoir une réponse : « S'il trouve, me dit-elle, le seigneur Medico où je l'ai envoyé, il sera de retour demain soir. » Effectivement, il arriva à onze heures du soir le lendemain. C'était un jeudi. Medico consentait à me remettre quarante-sept prisonniers venant de Navarre si je respectais sa famille et si je lui rendais ses bagages intacts. « Votre sort, dis-je à sa femme, dépend de vous. Voilà la lettre de votre mari. Dites-lui que, si après-demain les prisonniers ne me sont pas rendus, je vous emmène à Tolède et je donne vos bagages à ma troupe. » Le messager retourna dans la nuit vers Medico, et, deux jours après, quarante-sept voltigeurs de la jeune garde pris à Navarre et que l'on conduisait à Cadix nous furent rendus. Je mis en liberté la famille de ce chef et la renvoyai avec tout ce qui lui appartenait. La dame, en m'adressant ses remerciements, m'offrit une médaille à l'effigie de Charles IV comme sauvegarde et m'assura de toute la reconnaissance de son mari. Rien ne peut exprimer la joie qu'éprouvaient les pauvres soldats que nous venions de délivrer. Les nôtres s'empressèrent de leur donner la chaussure et le vêtement qui leur manquaient, et je les confiai à un commandant qui retournait en France avec un convoi. Je rendis compte au général Foy de ma capture, et regrette de ne pouvoir reproduire ici la lettre qu'il m'écrivit à ce sujet.

Je reçus l'ordre d'aller chercher le duc de Raguse à

Madrid et de l'escorter jusqu'à Tolède. Cette mission accomplie, le général me fit relever, et je restai à Tolède jusqu'au mois de novembre 1811, époque où nous allâmes prendre des cantonnements dans la Manche. A peine y étions-nous arrivés, qu'on forma un corps d'observation composé de deux bataillons par régiment, avec une batterie et un régiment de cavalerie. Ce corps était commandé par le général Montbrun. J'avais pris le commandement des deux bataillons du régiment par ancienneté, le colonel venant de passer général.

Nous restâmes dans la Manche le temps nécessaire à la confection de quinze jours de biscuit et nous nous mîmes en route pour Alicante, afin d'opposer une diversion contre les troupes qui défendaient Valence et de fournir par ce mouvement au maréchal Suchet les moyens de réduire cette place.

Au commencement de décembre, nous descendions dans les plaines du royaume de Murcie et nous quittions les montagnes couvertes de neige pour trouver le printemps avec sa verdure. Mes deux bataillons formaient l'avant-garde avec le 26e régiment de chasseurs à cheval et nous allâmes prendre position à une demi-lieue d'Alicante. Vers le 10 décembre, le 9e hussards, détaché du siège de Valence pour nous apporter la nouvelle de la reddition de cette place, nous rejoignit, et le général Montbrun, après avoir réuni les généraux de l'expédition, ordonna le mouvement de retraite sur la province de Tolède.

Le matin de cette même journée nous avions poussé une reconnaissance jusque sous les murs d'Alicante, où nous eussions pu entrer sans le contre-ordre qui nous fut donné. Que de regrets nos bataillons exprimaient en rétrogradant! Mais l'obéissance est la première vertu du soldat, et nous abandonnâmes Alicante comme on abandonna toutes choses en Espagne. Rentrés dans la province de Tolède, nous prîmes nos cantonnements, et le général Montbrun m'emmena avec lui pour protéger la cavalerie.

1812. — En février, il reçut l'ordre de rentrer en France

pour prendre le commandement de la cavalerie à l'armée de Russie, et je dus encore l'escorter jusqu'à Madrid, mission assez dure lorsqu'il fallait entrer dans cette ville, parce qu'on nous casernait au Retiro sans pain et sans paille. J'obtins du général Montbrun, qui me témoignait de la bienveillance depuis la bataille de Fuentes de Oñoro, de ne point entrer dans Madrid, et je rétrogradai sur le Tage, à Talavera, où se trouvait la division. Nous étions en mars, et l'ordre de faire rentrer en France les cadres des quatrièmes bataillons fut donné pour toute l'armée de Portugal. Il faudrait une autre plume que la mienne pour exprimer les convoitises, les jalousies de ceux qui auraient voulu quitter l'Espagne; mais l'ordre désignait les cadres des quatrièmes bataillons, et les généraux n'y purent rien changer.

Mon ancienneté me donna le commandement des cadres des quatre régiments de la division, et je rentrai en France en avril, après une marche d'un grand mois, et n'ayant perdu qu'un homme. Arrivé à Bayonne, chaque cadre fut dirigé sur le dépôt de son régiment. Nous fûmes envoyés sur les frontières de l'Est et dans la province de Luxembourg.

Nous y arrivâmes en juin et reçûmes par le télégraphe l'ordre de prendre les jeunes soldats qui s'y trouvaient et de partir dans les vingt-quatre heures, pour nous diriger sur Berlin, où le maréchal Victor rassemblait un corps de réserve destiné à assurer les derrières de l'armée de Russie. Il nous était enjoint de donner à nos soldats la première instruction dans les marches et dans les séjours. Je ne voulus rien exiger des jeunes soldats dans les marches, mais dans les séjours je les faisais exercer une heure le matin et une heure le soir. En arrivant à Berlin, en août, ils connaissaient la charge, les feux et les manœuvres de première nécessité à la guerre.

A Berlin, on nous forma en demi-brigades par trois bataillons commandés par des majors, et on nous envoya prendre position dans les villes sur l'Oder. La 13e demi-brigade dont nous faisions partie alla à Stettin.

Nous y restâmes jusqu'en décembre, et Berlin ayant manifesté des velléités de révolte, nous y retournâmes. Plusieurs dépôts de cavalerie s'y organisaient; ils purent, à notre arrivée, achever leur formation et se mettre en route. Mais la saison était si rigoureuse et la disette des fourrages si grande que la plus grande partie n'atteignit pas le Niémen. La nouvelle du désastre de Moscou était arrivée à Berlin; il fallut alors déployer toutes les rigueurs militaires pour contenir les habitants.

La division Grenier arriva d'Italie, et l'on nous porta de nouveau sur l'Oder. Les nouvelles les plus sinistres circulaient dans le pays, et déjà les plus rapides fuyards sillonnaient les routes; nous dûmes les protéger contre les paysans qui leur refusaient les moyens de transport.

1813. — L'armée était décidément en pleine retraite; le vice-roi d'Italie dirigeait les troupes les plus disponibles sur Posen. Les débris incomplets, les malades et les blessés furent envoyés dans les places de la Vistule et de l'Oder, où la moitié succomba. Enfin, après avoir parcouru la vieille Prusse pour protéger la retraite de l'armée et avoir manqué d'être enfermés dans les places de Dantzig et de Thorn, le gouverneur de Stettin nous força de rester dans la place où se trouvaient, avec le poste de Damm, château-fort à une lieue de là, six mille hommes des débris de la Grande-Armée et deux brigades et demie du corps de réserve, seules disponibles pour le moment; car les six mille hommes provenant de la retraite étaient sans armes, sans vêtements, et la plupart incapables de faire le service actif.

La place de Stettin et le fort de Damm avaient un grand développement. Les Russes et les Prussiens se rapprochaient. Il fallait deux bataillons de garde et de piquet tous les jours. De plus, nous devions exécuter des sorties pour faire entrer dans la place des approvisionnements avant d'être bloqués, ce qui nous arriva en mars 1813.

Au mois de juillet et d'août nous vîmes passer à portée de nos avant-postes le général Moreau qui se rendait auprès de l'empereur Alexandre, et le prince royal de Suède, Ber-

nadotte. Un officier d'état-major vint nous déclarer l'armistice, dont nous profitâmes pour faire rentrer la récolte. Il m'apporta ma nomination au grade de major du 10 avril 1813. L'armistice expiré, nous n'eûmes plus d'autres nouvelles que celles des désastres qui suivirent la bataille de Leipzick. Le gouverneur avait reçu l'ordre de se retirer sur Hambourg avec tout ce qu'il pourrait emporter lorsqu'il n'aurait plus la possibilité de tenir dans la place, comme tous les gouverneurs des autres villes de la Vistule et de l'Oder; mais aucun n'exécuta ce mouvement de retraite; il aurait donné à l'armée un renfort de quarante mille hommes aguerris avec une nombreuse artillerie; les troupes russes et prussiennes, toutes de nouvelles levées, à peine organisées, n'auraient pu les empêcher de se réunir et de marcher en corps lorsque les garnisons de la Vistule auraient rejoint celles de l'Oder, sur les derrières de l'armée, en gagnant Magdebourg, sur l'Elbe.

Mais pour accomplir cette grande opération il fallait des hommes de grande résolution et de grand dévouement, et tous ne songèrent qu'à obtenir une capitulation avantageuse. La position devenait critique; on pouvait encore tout obtenir des soldats, mais la tête de l'armée elle-même, les officiers, avait rapporté de la retraite un découragement qui menaçait de passer à l'état chronique.

Stettin capitula en décembre 1813. L'état-major rentra en France; les troupes sortaient avec les honneurs de la guerre et étaient conduites au Niémen où de nouveaux ordres les attendaient.

Les officiers avaient été séparés des soldats, et voyageaient avec les moyens de transport qu'ils trouvaient. Ceux qui avaient quelque argent pouvaient se procurer le nécessaire. Le négociant chez lequel je logeais à Stettin, m'avait acheté mon bagage pour la somme en or de 1,800 francs. Avec cela, je pouvais pourvoir à mes besoins. Je devais d'ailleurs recevoir pendant ma captivité la demi-solde de mon grade, et j'avais reçu l'avis de ma nomination au grade de major pendant l'armistice. A Kœnigsberg, on me

logea dans un hôtel où je fis la connaissance d'un négociant russe franc-maçon. Il me conseilla de m'adresser au commandant de l'escorte chargée de nous conduire, qui devait appartenir à l'ordre, et de lui exprimer le désir que j'avais de rester en Prusse. Le lendemain, après l'appel des prisonniers, j'attaquai par signes le commandant qui vint à moi en me disant : « Que désire mon frère? » — « Rester en Prusse, répondis-je. » — « Cela, dit-il, ne peut se faire que quand je remettrai le convoi aux Russes sur leurs frontières. » Dès ce jour, il me témoigna les plus grands égards.

Nous arrivâmes à Tilsitt. Il me présenta au commandant russe, qui promit d'accueillir ma demande s'il trouvait quelqu'un de solvable pour me cautionner. Le lendemain, il vint à moi avec un baron lithuanien, qui m'offrit l'hospitalité sur la rive droite du Niémen. Je m'inclinai, l'impression que j'éprouvai étant trop grande pour répondre, et je pris place dans une bonne voiture, à côté du baron qui me conduisit, en quatre heures, à sa campagne, où, après m'avoir présenté à sa famille, il me dit avec une cordialité parfaite : « Frère, vous êtes chez vous. »

La famille du baron D... se composait de sa femme et de deux jeunes filles de quatorze et seize ans. La baronne possédait tous les charmes des Polonaises, et les filles étaient gracieuses, naturelles, bien élevées.

Retiré le soir dans un appartement confortable, je rendis grâces à Dieu qui me préservait d'une captivité dans l'intérieur de la Russie. Je commençais bien l'année 1814.

A mon réveil, le lendemain, je pensai à ce que je pourrais faire pour être agréable à mes hôtes. Je descendis, et je trouvai la famille réunie dans un salon de travail, où je remarquai un piano, quelques dessins et des ouvrages en tapisserie. J'allai baiser respectueusement la main de la baronne, je m'inclinai devant les demoiselles et serrai avec émotion la main que me présentait le baron. Il s'en aperçut, et me dit : « Si vous pouvez vous plaire dans notre société, votre présence ici sera regardée comme une bonne fortune. »

Toute la famille parlait bien le français et plusieurs autres langues vivantes.

On annonça le déjeuner, et j'offris le bras à la baronne, qui m'observait et attendait cette courtoisie. Chacun se tenait sur la réserve... Mais on me questionna sur la France, ses mœurs, ses usages, sur mes campagnes. Je répondis que j'avais été en Italie, à Naples, en Espagne, en Portugal, en Allemagne et en Pologne. Les demoiselles risquèrent quelques questions sur l'Italie et le royaume de Naples. Je m'aperçus avec joie que mes réponses avaient fait plaisir. Nous étions restés à table assez longtemps. On passa dans le salon avec la même cérémonie, qui se continua pendant mon séjour.

Le baron vint me proposer une promenade jusqu'au dîner. Nous montâmes à cheval, et il me conduisit dans une forêt de sapins qu'il faisait exploiter pour envoyer ses coupes à Riga, par le fleuve, au moyen du flottage. Le domestique qui nous suivait portait les pipes, le tabac et le rhum. Nous mîmes pied à terre dans la forêt et fîmes usage de nos provisions; vers trois heures et demie, nous remontâmes à cheval pour regagner l'habitation au petit galop. Les dames nous attendaient sur le perron. On gronda le mari pour m'avoir retenu si longtemps; je m'empressai de répondre que j'avais trouvé le temps court, le pays beau et le cheval excellent. Le baron me dit : « Puisque le cheval vous plaît, il sera le vôtre. » Nous rentrâmes au salon; le piano était ouvert. Ayant jeté les yeux sur un cahier de musique qui se trouvait à ma portée, je reconnus l'opéra de *la Dame blanche*[1]. On me demanda si j'aimais la musique. « Je l'aime beaucoup, répondis-je, mais je ne la sais pas. Parti fort jeune de chez mon père pour suivre les cours d'une école militaire, je n'ai pas eu le temps de l'apprendre; j'ai quitté l'école en 92 pour aller à l'armée du Nord à l'âge de dix-sept

1. Il y a ici une inexactitude évidente. En 1814, Boïeldieu avait déjà donné beaucoup d'opéras, mais *la Dame blanche* date de la Restauration. (H. D.)

ans. » Le dîner fut gai; on eut l'attention de me parler de la France, de Paris. Je fis tout pour me rendre agréable, et j'intercalai dans ma narration quelques anecdotes de guerre qui amusèrent beaucoup les demoiselles. J'avais fait plaisir et étais heureux. Au bout de quelques jours, je pouvais me regarder comme de la maison. J'avais offert mes services et je donnais des leçons de français et de dessin aux demoiselles. Je chantais avec elles au piano. Si j'avais pu oublier que j'étais prisonnier, certes mon sort eût été digne d'envie. Le baron m'avait recueilli chez lui en janvier, et je me séparai de cette excellente famille en juin, lorsque l'ennemi eut pris Paris, nouvelle qu'on m'annonça avec les plus grands ménagements.

Le matin de ce jour néfaste, le baron vint me trouver dans ma chambre et me demanda quelles étaient mes intentions. Il me dit qu'il pouvait obtenir ma rentrée en France; mais je pouvais avoir du service en Russie et un régiment au Caucase, ou rester avec lui en Lithuanie. A cette dernière proposition, je demeurai anéanti. J'avais tu mon mariage et j'avais commis un crime. Je saisis les mains du baron et fondis en larmes. « Qu'avez-vous? me demanda-t-il; qu'avez-vous? Pourquoi cette émotion? » — « Je suis coupable envers vous, lui dis-je; vous allez avoir le droit de m'accuser, de... » — « Expliquez-vous... » — « Je suis marié; j'ai des enfants et chéris ma famille; une crainte dont je ne puis rendre compte m'a empêché de vous l'avouer. Je vous supplie de n'attacher aucune cause défavorable à cette dissimulation de ma part; j'en serais malheureux toute ma vie. » Il s'assit et resta absorbé quelques minutes. Enfin, après un effort sur lui-même, il se leva. J'étais resté immobile devant lui. « Pourquoi ce mystère? Pourquoi nous cacher que vous aviez en France une famille, à nous qui vous regardions comme un membre de la nôtre? » — « Hélas! je n'y comprends rien moi-même, répondis-je. Mais au nom de Dieu, sur l'Évangile, je suis pur de toute mauvaise intention : si vous en doutez, chassez-moi; je bénirai encore le jour où je vous ai connu. » Il y eut un

nouveau silence. Puis il me dit : « Préparez-vous; nous partons pour Tilsitt demander pour vous au président du cercle l'autorisation de rentrer dans votre patrie. Nous ne reviendrons plus au château. Je vous accompagnerai jusqu'à Kœnigsberg; le domestique va venir chercher votre bagage : vous ne verrez plus ces dames. » Il sortit.

J'étais resté à la même place sans parole et sans mouvement, anéanti. J'entendis le domestique monter l'escalier. Il entra, me rappelant les dernières paroles du baron. Je priai ce bon Franck de m'aider à ramasser mes hardes. Je le suivis ensuite, ne sachant ce que je faisais ni où j'allais, et dans un état complet de prostration. La voiture était hors du manoir. Je pris place à côté du baron, et nous partîmes rapidement.

Jusqu'à Tilsitt, nous n'échangeâmes pas une parole. Arrivés au pont, le baron me dit : « Assez de tourments; redevenons hommes. » On nous descendit chez le président du cercle, auquel le baron demanda mes passeports en déclarant que je regagnais la France à mes frais. Tout fut accordé, et le baron refusa le dîner qui nous était offert. Nous gagnâmes l'hôtel où il avait fait préparer des rafraîchissements, et une demi-heure après des chevaux de poste nous entraînaient sur la route de Kœnigsberg. Aussitôt que nous fûmes hors de Tilsitt, le baron me dit : « Demain, nous serons à Kœnigsberg; après-demain, nous nous séparerons pour ne plus nous revoir. » A ce mot, prononcé avec émotion, tous deux nous eûmes les larmes aux yeux. Il me prit la main et continua : « Vous avez dû vous apercevoir qu'on vous traitait dans ma famille comme nôtre, et plus encore, que l'on vous aimait. » Je voulus répondre, mais il m'invita à ne pas l'interrompre : « Je voulais vous attacher au pays et faire de vous mon gendre. Concevez-vous l'effet qu'a produit sur moi l'aveu de votre mariage? J'étais monté chez vous après en avoir délibéré avec ma famille. On attendait avec la plus grande anxiété la réponse. Après réflexion, je résolus de partir à l'instant sans la voir. Elle aura deviné que vous n'aviez pas accepté nos offres, mais

elle n'en connaîtra jamais le motif; je veux lui laisser une bonne opinion de vous. » Nous arrivâmes à Kœnigsberg dans la soirée du lendemain; il fit viser mes passeports à la chancellerie; nous soupâmes ensemble, et, après de douloureux adieux, il remonta en voiture. Cet épisode de ma vie militaire est resté saignant au fond de mon cœur.

Je me mis en route la même nuit pour Berlin avec un courrier russe, encore par les soins du baron, et le troisième jour, à dix heures du soir, j'entrais à Berlin.

Les officiers français prisonniers restés en Prusse avaient pu comme moi regagner la France; j'en trouvai plusieurs à l'hôtel où j'étais descendu. Nous nous associâmes à quatre pour faire le voyage dans une voiture que j'avais laissée à mon passage et qui me fut rendue dans le même état. Enfin, nous arrivâmes à Paris dans les derniers jours de juin 1814. J'y retrouvai ma famille; depuis dix-huit mois nous étions sans nouvelles de part et d'autre. Je pus offrir à dîner à mes compagnons de voyage.

Le 14 juillet, je fus envoyé à Caen par le ministre de la guerre pour être placé comme major dans l'un des régiments de la division. Mon ancienneté me fit passer en pied au 57e régiment en garnison dans cette ville, le 14 octobre.

Le 7 mars 1815, je fus nommé chevalier de Saint-Louis. Le 20 mars, on compléta en toute hâte les deux premiers bataillons qui furent envoyés à Paris et bivouaquèrent aux Champs-Élysées avec d'autres régiments commandés par le duc de Berry. J'étais resté au dépôt avec le cadre du 3e bataillon, et le ministre m'annonçait neuf cents conscrits pour sa formation. Le duc d'Aumont venait de prendre le commandement de la division; le maréchal Augereau arriva revêtu d'une mission extraordinaire. L'Empereur, débarqué à Cannes, marchait rapidement et triomphalement sur Paris. L'histoire vous a dit ce qui était arrivé et quelle fut la conduite de l'armée. Le maréchal Augereau, à cette nouvelle, nous réunit dans ses salons où, quinze jours auparavant, il nous avait présenté l'Empereur comme un homme qui avait manqué à ses serments et auquel il fallait courir

sus. Maintenant, c'était autre chose. L'empereur venait reprendre sa couronne et se placer avec confiance au milieu de son armée qu'il ne voulait plus quitter. Dans la nuit, le maréchal courait vers Paris et le duc s'embarquait pour l'Angleterre. Il ne resta de tout l'état-major que le général Delage, qui décampa dans les vingt-quatre heures. Demeuré seul, je pris le commandement. Le lendemain arriva le général Vedel, et les choses rentrèrent dans leurs ornières.

Le duc de Dalmatie fut nommé ministre de la guerre et envoya l'ordre aux dépôts des régiments de presser l'instruction des troisièmes bataillons. J'informai le ministre que des neuf cents hommes destinés au régiment aucun ne s'était présenté. Le 20 avril, je reçus l'ordre de rejoindre l'armée. J'allai communiquer cet ordre au général Vedel, qui écrivit au ministre que j'étais resté avec le cadre du bataillon sans un homme de plus.

En apprenant la défaite de Waterloo, le peuple de Caen se souleva en masse contre nous. Avec mes cent cinquante fantassins et cinquante chasseurs à cheval du 9e régiment, je contins cette population pendant une semaine. Mais l'insurrection augmenta. Je sortis de la ville et allai prendre position à une lieue de là, sur la route de Bayeux, ce qui me donnait le moyen de me retirer sur Cherbourg.

Le duc d'Aumont débarqua et vint établir son quartier général à Bayeux. Il avait été rejoint par d'anciens chouans et des paysans armés d'instruments aratoires. Ils crurent, au nombre de deux mille, pouvoir nous déloger. Mes cinquante chasseurs leur donnèrent une dure leçon, ce qui décida le duc d'Aumont à m'envoyer son premier aide de camp en parlementaire. Les alliés étaient entrés en France; l'empereur avait abdiqué pour la seconde fois, l'armée s'était retirée derrière la Loire. Le duc me fit proposer de prendre la cocarde blanche et de lui servir d'escorte pour rentrer à Caen. J'assemblai mes officiers et nous acceptâmes. On fixa le dimanche suivant pour cette cérémonie; je devais aller prendre possession de l'église du faubourg pour assister au *Te Deum*.

Le maître des cérémonies voulait me faire entrer dans l'intérieur de l'église et me séparer de mes cinquante chasseurs. Mais, averti qu'on nous réservait une avanie, je me tins sur mes gardes. Je résistai à toutes les instances en déclarant que les honneurs de la fête appartenaient à la troupe qui avait accompagné le duc. Le cortège arriva dans un pêle-mêle épouvantable. Il était composé de cinq à six mille personnes. Pour vous donner une idée de sa bigarrure, un curé, monté sur un âne, à la tête de cent jeunes filles habillées de blanc, ouvrait la marche.

Le *Te Deum* chanté, on m'apporta l'ordre de me rendre sur le cours et de prendre la droite; mais dans cette position je me trouvais enfermé et je m'établis à l'extrême gauche par où le débouché d'une rue me permettait de regagner la ville si la retraite devenait nécessaire. J'avais placé à ma droite mes cinquante chevaux; mes armes étaient chargées et j'étais muni de cartouches.

Le duc d'Aumont passa la revue de son armée. Arrivé devant nous, il m'adressa des compliments sur la bonne tenue et la mine martiale de ma petite troupe, et il retourna en ordonnant le défilé. Alors il s'éleva de toutes parts des cris de menace : « A mort, à mort les brigands de bonapartistes ! » La position devenait critique et je profitai de la confusion pour opérer ma retraite sur la caserne du faubourg de Bayeux. A peine avions-nous eu le temps de nous former en bataille que des hurlements nous annoncèrent l'arrivée des bandes. Ma cavalerie se tint prête à les charger et nous à faire feu sur tous ceux qui se présenteraient aux fenêtres. Mais ils eurent vent de notre résolution et s'arrêtèrent. L'aide de camp du duc vint nous engager à rentrer dans nos casernes. Je lui répondis que la prudence m'empêchait d'accéder à son désir et je le chargeai de demander au duc l'ordre de me retirer sur Cherbourg ; il devait comprendre que je ne pouvais plus rester dans la ville où nous nous trouvions en état de guerre. L'officier retourna vers le duc, qui le renvoya m'inviter à dîner. « Remerciez le duc de l'honneur qu'il veut bien me faire, lui dis-je; je ne quitterai

pas ma troupe tant qu'elle ne sera pas en sûreté. » J'envoyai chercher du fourrage pour les chevaux; on fit la soupe pour les hommes et nous restâmes sous les armes. Vers les neuf heures du soir, le duc m'envoya son chef d'état-major avec l'ordre de me diriger sur Cherbourg. J'avais pris toutes mes dispositions et réuni le matériel dépendant de nos dépôts, devant, même sans ordre, effectuer ma retraite sur cette place. On n'osait pas rôder autour de nous, mais des masses compactes se tenaient à l'entrée des rues et nous suivirent à distance jusqu'aux dernières maisons. Elles n'allèrent pas plus loin et firent bien, car elles auraient payé cher leurs insultes.

Nous arrivâmes à Cherbourg le troisième jour; nous y trouvâmes le premier bataillon de marine et trois dépôts d'infanterie. Tous avaient la cocarde tricolore. Notre arrivée fit sensation, et le général profita de cette circonstance pour faire prendre la cocarde blanche.

Nous étions en juin, et les Prussiens venaient occuper la Normandie. Ils se présentèrent devant Cherbourg au nombre, que l'on avait beaucoup grossi, de huit cents cavaliers. A Valogne, à quatre lieues de Cherbourg, cette avant-garde s'arrêta, et le général Protan, qui commandait la place, m'envoya en parlementaire pour obtenir quelques éclaircissements sur leur nombre et leurs intentions.

J'arrivai à Valogne vers dix heures du matin et fus conduit chez le commandant de la place. On me débanda les yeux et je reconnus dans la personne du commandant un riche propriétaire des environs de Stettin, chez lequel j'avais logé différentes fois dans nos changements de position.

Il m'accueillit en frère d'armes et alla informer son général de ma mission. Il revint bientôt me chercher; je lui adressai plusieurs questions auxquelles il me déclara ne pouvoir répondre. Le général me reçut avec hauteur et me dit : « Venez-vous m'apporter la reddition de la place? » — « Pas précisément, répondis-je; le général commandant Cherbourg vous fait prier de lui communiquer les ordres que le roi de France, rentré dans sa capitale, peut avoir don-

nés, sinon, il demande que son aide de camp puisse se rendre à Paris pour prendre les ordres de Sa Majesté. » — Il fit un mouvement en arrière en se redressant et me dit qu'il ne recevait pas d'ordres du roi de France, qu'il n'obéissait qu'au feld-maréchal prince Blucher, et que si, dans quarante-huit heures, la place n'était pas rendue, il la prendrait d'assaut; puis il se retira.

Mon commandant me ramena chez lui; il m'avait fait préparer un bon déjeuner. Nous ne parlâmes d'abord que de sa famille, de ses enfants. Je hasardai une question sur l'espèce de troupes dont se composait le soi-disant corps dirigé sur Cherbourg. Il m'avoua que ce n'était qu'une avant-garde. Je n'avais aperçu que de la cavalerie et pas une pièce d'artillerie. Le déjeuner achevé, il fit seller un cheval pour m'accompagner; on ne me banda plus les yeux. Il m'escorta environ une lieue et nous nous quittâmes. En lui prenant la main, je lui dis : « Commandant, votre général se trompe sur Cherbourg. Dites-lui qu'il n'y entrera pas et que nos moyens de défense sont formidables. D'ailleurs, nous sommes résolus à tout anéantir par le feu. » — Mon trompette avait déjeuné à la cuisine avec les domestiques et les ordonnances qui se régalaient aux dépens de la vieille noblesse de Valogne, car la noblesse avait reçu les Prussiens en libérateurs. On avait causé plus librement à la cuisine qu'au salon, et il me rapporta que nous n'avions devant nous que les débris d'un régiment de cavalerie, sans infanterie et sans artillerie.

Revenu à Cherbourg, je rassurai le général et lui dis que nous n'avions à faire qu'à un corps de partisans venu essayer un coup de main, et que je pensais que cette tentative avait été concertée avec les Anglais. — Nous établîmes des batteries sur les hauteurs et nous attendîmes. Les quarante-huit heures écoulées, nos Prussiens se présentèrent et s'arrêtèrent prudemment à distance du boulet. Le lendemain matin, ils essayèrent une reconnaissance et s'engagèrent dans de petites rues encaissées où un cheval peut à peine tourner. Un peloton leur ferma le passage. Arrivés au débouché, ils

reçurent une décharge à bout portant qui en démonta plusieurs. Les autres rétrogradèrent en toute hâte et en désordre. Même réception à l'autre extrémité. Un officier agita un mouchoir blanc et s'avança seul. Le commandant du poste l'invita à mettre pied à terre avec sa troupe, moyennant quoi il les ferait conduire au quartier général, ce qui eut lieu. On les mena dans un des forts qui ferment la rade. La même nuit, des bâtiments anglais lancèrent des signaux pour informer les alliés de leur présence. Je ne m'étais pas trompé.

Le lendemain, le général prussien envoya un parlementaire réclamer les prisonniers, alléguant qu'ils n'étaient point en guerre avec la France. Notre général répondit qu'il rendrait les prisonniers si les Prussiens voulaient se retirer sur Saint-Lô. — On décida qu'à notre tour nous ferions une reconnaissance le jour suivant. Le bataillon de marine devait se diriger sur la grande route et six cents hommes des différents dépôts sur la droite de cette route où l'on soupçonnait que les Prussiens s'étaient logés. Ces deux opérations eurent le plus grand succès. Les Prussiens montèrent à cheval en toute hâte et se retirèrent en abandonnant les copieuses provisions qu'ils avaient requises. On les distribua à nos troupes, et nous ne revîmes plus nos amis. Les bâtiments anglais disparurent également.

Le général reçut en septembre l'ordre de licencier les soldats de marine; un peu plus tard on licencia les dépôts des régiments, et en novembre je dus aller à Saint-Lô pour rendre mes comptes et verser mes magasins à la légion de la Manche. Après quoi, le colonel de cette légion, faisant fonction d'inspecteur général, me donna ordre, le 10 février 1816, de me retirer dans mes foyers. Je dus passer à Paris pour avoir mon *quitus* à l'intendance. J'allai prendre congé de M. Tabarier, chef de division de l'infanterie au ministère de la guerre, avec qui j'étais en bons termes. « Il faut, me dit-il, voir le ministre; il vous a connu à Vienne après la bataille d'Austerlitz. Les officiers supérieurs, dans l'organisation des légions, ne sont pas tous nommés et vous êtes

trop jeune pour rester inactif. » Je me présentai le lendemain chez le maréchal. Je lui rappelai mon service à Vienne où tous les matins j'allais lui rendre compte des événements de la nuit. « Je me souviens de vous, me dit-il; vous êtes un bon officier, parfaitement noté; mais vous n'aimez pas le Roi. » — « Si j'étais appelé à le servir, Monsieur le maréchal, je serais fidèle à mes serments. » — « Retournez dans vos foyers. Nous pourrons avoir besoin de vous. »

Je rendis compte à M. Tabarier de cette entrevue. Il me recommanda de ne pas prolonger mon séjour à Paris. Je partis donc pour Saint-Omer, où j'établis ma résidence. — Le ministre tint parole. Le 12 mai 1816, je recevais ma nomination de lieutenant-colonel dans la légion de l'Ain. Je partis tout de suite pour Paris et j'allai remercier le maréchal. « Conduisez-vous bien politiquement, me dit-il, et nous n'en resterons pas là. » J'arrivai à Bourg-en-Bresse le 1er juin.

Je m'occupai de l'organisation, de l'habillement et de l'instruction, et le 1er août je présentai le premier bataillon entièrement organisé et suffisamment instruit. Il restait à recevoir les hommes pour le deuxième bataillon dont le cadre était formé. A la fin de juin, le duc d'Angoulême vint nous donner nos drapeaux. Je me trouvais avoir le cheval de selle le plus convenable. Le colonel me le demanda. Il fut conduit chez le prince, où on le harnacha avec tous les oripeaux princiers; mais, tourmenté par cette surcharge d'ornements, il fit des difficultés lorsque le prince voulut le monter. Il fut immédiatement renvoyé avec l'épithète de *cheval bonapartiste*, et mon nom fut rayé de la liste des invités au dîner de la préfecture. Le prince se rendit en voiture à l'église, nous donna nos drapeaux et nous passa en revue. Il adressa au colonel des compliments sur la bonne tenue de sa troupe, et ce fut le chef de bataillon qui commanda le défilé; le colonel, qui débutait dans la carrière, ne pouvait encore le faire. — Les officiers, qui sortaient presque tous de l'armée, me manifestèrent leur sympathie; mais j'avais été peu sensible

à cet acte de mauvaise politique, et lorsque le colonel voulut me faire ses condoléances à ce sujet, je l'invitai à ne pas s'en préoccuper plus que moi. Le préfet, beau-fils de M. de Champagny, ministre de l'Empereur, vint me voir : à lui je ne cachai pas le dégoût que m'avait inspiré une telle offense ; il en était humilié.

En octobre, nous partîmes pour Moulins où nous restâmes jusqu'en 1818.

En 1818, nous allâmes tenir garnison à Strasbourg. En 1816, j'avais été chargé par le ministre des opérations du recrutement dans le département de l'Ain, et jusqu'en 1820 je dus y aller remplir mes fonctions au conseil de révision.

En 1820 arriva le duc d'Angoulême pour visiter l'Alsace. Sa présence faillit me faire destituer. Voici comment :

A Strasbourg, je lui fus dénoncé, avec deux chefs de bataillon de la garnison, comme bonapartiste et constitutionnel. Prévenu par une main étrangère de cette délation, j'allai trouver le général Dubreton, commandant la division, et lui en fis part. « Allons chez le prince, me dit-il, je saurai qui conspire contre vous; partons. » — En arrivant, il fit demander le général Bordesoule, aide de camp du roi, qui accompagnait le prince ; il lui dit le sujet de notre visite et le pria de demander une audience. Celui-ci répondit qu'il pourrait l'obtenir, mais que le prince était trop indisposé contre moi pour que je l'accompagnasse. « Attendez-moi, » me dit le général Dubreton, et il suivit le général Bordesoule. Au bout d'un quart d'heure, il revint me prendre et m'emmena déjeuner avec lui. « Il n'y a rien à faire, me dit-il, avec ces gens-là. J'ai paré votre destitution, et je crois que votre dénonciateur est de notre connaissance. » — On devait, à midi, présenter les officiers de la garnison au duc d'Angoulême. — Lorsque ceux du régiment arrivèrent, j'observai l'embarras du colonel en m'apercevant et le coup d'œil interrogateur que lui lança le général. Les divers corps étant réunis, le général, s'adressant aux officiers leur dit : « Il y a parmi vous, Messieurs, des dénonciateurs; trois braves officiers de la garnison ont été dénoncés au duc

comme professant des opinions dangereuses pour la sûreté de l'État. J'ai répondu d'eux, et je saurai les préserver du tort qu'on veut leur faire. »

On se rendit chez le duc, qui nous reçut avec humeur, brusquerie. On assista à la messe. Les différents corps de la garnison furent convoqués pour le lendemain au polygone, afin d'être passés en revue.

Au moment de partir pour la revue, le colonel me dit qu'il ne pensait pas pouvoir commander, et me pria de le faire à sa place. La garnison se déploya sur deux lignes. A la première, les quatre régiments d'infanterie; à la deuxième, les deux régiments d'artillerie. Le lieutenant-général Dubreton, ayant remarqué que j'avais pris le commandement, envoya un aide de camp dire au colonel qu'il devait commander. Cet ordre avait été donné dans l'intention de faire connaître la nullité du colonel en fait de manœuvres. Le prince arriva : après son passage devant le front de la troupe, le général Dubreton commanda un changement de front sur le premier bataillon de la légion de la Moselle, l'aile droite en avant. Ce bataillon se porta sur la nouvelle ligne, et les troupes qui se trouvaient à sa gauche exécutèrent le mouvement préparatoire pour s'y diriger; le général prononça le commandement de : « Marche! » Le colonel de mon régiment, qui se trouvait à la droite du bataillon sur lequel le changement de front allait s'opérer, ne bougeait pas; il était comme paralysé. Le général Dubreton faisait semblant de ne pas remarquer cette faute; mais le général Bordesoule, impatienté, poussa son cheval sur nous, et demanda avec colère où était le colonel. Celui-ci ne répondait pas. « Où donc est le lieutenant-colonel? » Je m'avançai. « Mais qui commande donc ici? — Le colonel, » répondis-je. « Où est-il? — Là. » Alors le général Bourdesoule lui ordonna d'exécuter le mouvement. « Je ne puis commander, répondit-il; j'ai une extinction de voix. — Commandez donc, me dit le général, et vous, colonel, vous pouvez vous retirer. » Après avoir fait le mouvement préparatoire, je me portai sur la ligne au pas de course, manœuvre à laquelle j'avais habitué mes soldats, et

j'arrivai sur la nouvelle ligne presque en même temps que l'aile gauche.

Le lieutenant général Dubreton s'approcha du général Bordesoule avec un air de satisfaction, et je crus remarquer qu'il s'agissait de la promptitude avec laquelle je venais de me porter en ligne. On se ploya en masse par division sur notre régiment, et le défilé eut lieu.

Le duc resta trois jours à Strasbourg ; il dîna chez l'évêque, le préfet et le général Dubreton. Je fus rayé de la liste des invités dans les deux premiers dîners, mais j'assistai à celui du général, et lorsqu'on passa au salon je vis plusieurs fois le duc se diriger vers moi et changer brusquement de direction lorsqu'il était près de me joindre. Enfin, il partit le quatrième jour, et je dus l'accompagner à cheval à la place du colonel qui gardait le lit. Lorsque nous nous séparâmes du prince, le général Bordesoule s'approcha de moi et me dit : « Monsieur le lieutenant-colonel, abstenez-vous de toute discussion avec M. S..., votre colonel. » Je rapportai au général Dubreton la recommandation qui venait de m'être faite; il haussa les épaules.

Immédiatement après le départ du prince, l'armée reçut une nouvelle organisation : les légions devinrent des régiments; on changea en partie les états-majors. Je passai au 50e régiment qui se formait à Brest, et que je rejoignis en novembre; il se composait de la légion de Lot-et-Garonne et de la légion *bis* de la Seine-Inférieure. Je m'occupai de son organisation, et, en mai 1821, les deux bataillons du régiment étaient entièrement habillés et organisés; pour l'inspection qui eut lieu en septembre, l'instruction avait atteint le degré nécessaire.

L'année 1821 se passa bien. Arriva 1822. Le général Berton, qui conspirait, vint en Bretagne pour faire des prosélytes et corrompre la troupe. Il rôdait aux environs de Brest et de Saint-Malo; des agents s'introduisaient dans les garnisons et cherchaient à embaucher les sous-officiers. Un colonel Alix, ancien aide de camp du duc de Bellune, alors ministre de la guerre, et avec le frère duquel j'étais lié, se

présenta chez moi en mon absence. Ma femme le reçut; il se disait chargé de nouvelles de la part de son frère. Dans la conversation il se montrait fort mécontent, disait qu'une prochaine révolution était inévitable, que les anciens militaires devaient aider le mouvement, qu'ils recevraient l'avancement dont on les avait privés, etc. A ma rentrée au logis, ma femme m'informa de cette visite. A mon grand étonnement, le colonel revint dans la soirée. Je le reçus froidement, mais il n'en tint pas compte et aborda le chapitre de l'insurrection. Je l'arrêtai court et lui dis que son langage me paraissait très aventureux; qu'ayant prêté serment de fidélité au roi je repoussais toute provocation factieuse. Il voulut répondre, mais j'ajoutai que, comme ami de son frère, je l'engageais à quitter la ville immédiatement, et je le conduisis jusqu'à la porte. Je me rendis immédiatement chez le général commandant. Après avoir écouté mon rapport, il me dit qu'il était instruit de la présence du colonel Alix et même du général Berton; il avait transmis une dépêche télégraphique au ministre. « J'attends à chaque instant, me dit-il, l'ordre de le faire arrêter. Allez faire consigner votre régiment. » Je me rendis à la caserne pour y donner l'ordre du général, après quoi je rendis compte au colonel. Celui-ci m'objecta que c'était à lui que j'aurais dû faire le rapport, et que c'était lui qui devait donner l'ordre de consigner le régiment. Je répondis que le cas était exceptionnel et que mon intention n'avait pas été de me détourner de l'obéissance que je lui devais. Mais j'étais encore tombé sur un homme dissimulé et ombrageux, et je sus plus tard qu'il avait adressé au ministre de la guerre un rapport contre moi. En avril, nous reçûmes l'ordre d'aller à Arras, où nous arrivâmes en mai 1822.

Le général Avisar, commandant supérieur à Brest, avait reçu l'ordre de faire arrêter le général Berton et le colonel Alix; mais le premier avait gagné la Loire et le second fut trouvé à Nantes.

Je touche à l'époque où je perdis le fruit de trente ans de services honorables, de vingt campagnes sans

interruption, de grades et de décorations conquis sur les champs de bataille. En août 1822 je reçus l'ordre de me rendre à la Cour royale de Poitiers pour y déposer dans le procès du général Berton. Le colonel Alix figurait au procès comme agent du complot : il m'avait porté sur son calepin pour s'être présenté deux fois chez moi, ce qui me valait l'appel au procès. A mon arrivée, on me fit comprendre que je devais faire une visite au procureur général Mangin, depuis préfet de police de Charles X. Je me présentai à son hôtel. La réception fut d'abord des plus gracieuses; mais, après m'avoir adressé la demande suivante : « Vous allez, sans aucun doute, vous joindre à nous pour faire condamner les conspirateurs? » il ajouta : « C'est une belle occasion d'obtenir l'avancement que vous méritez. » Je répondis : « Si la vérité tout entière, vérité que vous allez me faire jurer sur le crucifix, a pour résultat ce que vous espérez, vous pouvez compter que je ne ferai pas défaut. » — « Qu'entendez-vous par la vérité? » — « Déclarer devant la Cour quel est l'homme qui s'est présenté chez moi et ce qu'il m'a dit. » — « Fort bien, mais vous ajouterez qu'on a voulu vous corrompre et vous engager à soulever vos soldats contre le roi pour rétablir l'Empire. C'est ainsi que vous devez répondre. » Au ton de ces dernières paroles, je vis clairement ce que l'on voulait de moi, et je me résignai d'avance à subir le sort qui m'attendait.

Le procès s'ouvrit.

Les témoins appelés comparurent. Mon tour arriva le 28 août. Je dis les deux visites que le colonel avait faites chez moi, le mécontentement qui dominait dans toute sa conversation contre le gouvernement, ses remarques sur la lenteur de l'avancement depuis la chute de l'Empire. « Vous êtes ici, lui avais-je dit, chez un homme qui a prêté un serment de fidélité et qui n'y manquera pas. Obligez-moi de vous retirer et quittez la ville au plus tôt. C'est en ami de votre frère que je vous donne ce conseil. On répand le bruit que les agents d'une conspiration rôdent dans nos environs, et, à vos paroles, on pourrait vous prendre pour l'un d'eux. »

Je l'avais ainsi congédié. La Cour demanda à l'accusé si ma déposition était conforme à la vérité. Il s'inclina en signe d'assentiment[1].

En retournant à ma garnison, j'allai voir le ministre de la guerre qui, m'apercevant, me reprocha de n'avoir pas pris ses ordres en allant à Poitiers. « Mais, Monseigneur, lui dis-je, j'allais à Poitiers pour déposer. » — « Précisément, me dit-il, je vous aurais tracé votre conduite : vous n'aimez pas la royauté. » Je pris congé du ministre avec la certitude que ma carrière militaire était terminée. Effectivement, le 24 décembre 1822, je reçus l'avis de ma mise à la retraite. Ma pension fut liquidée en 1823[2].

Je n'avais que quarante-sept ans, et le coup qui me frappait était trop violent pour que je ne cherchasse pas à faire revenir le ministre sur sa décision. J'allai à Paris. Le ministre de la marine, Clermont-Tonnerre, les généraux Guilleminot, Després et Fririon m'accompagnèrent au ministère; le général Guilleminot me présenta au duc d'Angou-

1. Le récit de M. Castillon, écrit de mémoire une trentaine d'années après les événements, est très exact en ce qui concerne son attitude à l'égard du colonel Alix; mais il est incomplet et passe quelques détails sous silence. J'ai reproduit en appendice sa déposition au procès du général Berton, telle qu'elle se trouve au *Moniteur* du 31 août 1822.

M. de Vaulabelle, dont on connaît les sympathies pour ceux qui cherchaient à renverser le gouvernement de la Restauration, paraît considérer M. Castillon comme ayant donné une preuve de pusillanimité en refusant d'entrer en relation avec le colonel Alix. (*Hist. des deux Restaurations*, 3e éd., VI, 111, note.) Je ne vois pas comment mon grand-père eût pu agir honorablement autrement qu'il ne l'a fait. Il ne voulait pas trahir le gouvernement qu'il servait. Pourquoi donc écouter un homme qui avait de bonnes raisons pour le croire un conspirateur? N'eût-il pas été obligé, s'il en avait trop su, de se faire le dénonciateur du frère d'un ami? D'autre part, les événements montrèrent qu'il y eut quelque courage de sa part à ne pas se laisser dicter une déposition par l'accusation. Cet attachement à la vérité devait lui valoir une mise à la retraite anticipée. M. de Vaulabelle ignorait sans doute ce dernier détail. Le colonel Alix fut condamné, comme non-révélateur, à cinq ans d'emprisonnement et à 2,000 francs d'amende. (H. D.)

2. M. Castillon fut mis à la retraite avec le grade de colonel. (H. D.)

lême. Ces démarches ne réussirent point. Au surplus, je fus mal accueilli par le duc d'Angoulême qui n'avait pas oublié ses mauvais procédés envers moi en 1816 et en 1820.

Je rejoignis ma famille. J'allai d'abord établir mon camp à Dunkerque, dans les derniers mois de 1823. En 1827, nous quittâmes cette ville pour Ormesson, près de Paris, où nous restâmes jusqu'en octobre 1829. Alors nous nous installâmes définitivement dans ma ville natale, Ardres, où des intérêts m'appelaient, et je me mis à exploiter un petit bien patrimonial situé à deux kilomètres de la ville.

Je vivais tranquillement dans cette retraite, lorsqu'en 1844 le préfet du département me força d'accepter les fonctions de maire d'Ardres. J'avais pris couleur dans le parti conservateur et les personnes influentes du pays joignirent leurs instances à celles du préfet. J'acceptai, malgré ma juste répugnance. Il s'agissait, en révoquant l'ancien maire, d'éloigner de l'administration un homme qui lui promettait constamment son concours et lui faisait défaut chaque fois qu'elle le réclamait.

La réception la plus hostile m'attendait. Je pus me convaincre que je n'aurais pas pour moi une seule voix dans le conseil municipal. J'avais pris ma résolution, et malgré une constante opposition qui me poursuivit jusqu'au renouvellement du conseil, pendant trois années, je tins bon. Aidé par l'administration supérieure, je fis tout le bien possible à la cité. Je construisis une maison d'école pour les garçons; j'obtins des religieuses pour les jeunes filles, des sœurs de charité pour l'hôpital. Je pavai en grès de Béthune deux rues d'une fréquentation difficile. Pendant l'hiver de 1847, je parvins, avec l'assistance du député de l'arrondissement dont je ne dois pas taire le nom, l'honorable M. Lefebvre-Hermant, à procurer aux indigents de la commune, malgré la cherté des grains, des subsistances suffisantes. Mon administration marchait enfin sans opposition lorsqu'arriva la Révolution de 1848.

La République venait d'être proclamée à Paris. En province, on pouvait à peine y croire. Le maire révoqué, profi-

tant de la stupeur générale, forma le projet, au moyen de libations offertes à des hommes sans aveu, de m'arracher mes pouvoirs au nom du peuple souverain et de s'installer à ma place immédiatement.

Une députation de huit individus en état d'ivresse, commandés par un officier en retraite, me fut envoyée avec injonction de remettre mon mandat et les clefs, ou sinon !... Je refusai d'obtempérer à cette sommation et, une demi-heure après, un détachement d'hommes avinés, conduits par un officier de pompiers, vint se former en bataille devant ma demeure avec ordre d'y pénétrer de force si je ne rendais pas les clefs et le cachet de la mairie. Cette troupe était suivie de la canaille des deux sexes, hurlant, menaçant... Voulant éviter une guerre civile, je remis les clefs à ce brave commandant en lui déclarant que je ne cédais qu'à la violence.

Alors commença dans la ville une promenade civique avec proclamation de la République. Le citoyen G..., pharmacien, rétabli maire par sa propre volonté, déclara qu'il était républicain bien avant la veille. Le citoyen S..., notaire, le seconda puissamment. Ils se distribuèrent les pouvoirs et gouvernèrent révolutionnairement avec l'ancien conseil qui fut réinstallé. Au 10 décembre 1849, le citoyen G... fit défendre par affiches de voter pour Louis-Napoléon. Lui et son conseil votèrent pour Cavaignac.

Au 2 décembre 1851 grande fut l'inquiétude. Le 20 du même mois, lorsque la France fut appelée à voter pour prolonger de dix ans les pouvoirs du président, le citoyen G... abandonna la République pour la dictature. Quant à son conseil, il jeta dans l'urne un vote négatif. Enfin, aujourd'hui personne n'est plus impérialiste que le citoyen pharmacien. Voilà les hommes ! Je tiens une preuve écrite et signée de tout ce que je viens d'avancer.

Par arrêté de M. le comte Victor du Hamel, préfet du Pas-de-Calais, du 20 juillet 1852, je fus réintégré comme maire de la ville d'Ardres avec M. G..., comme premier adjoint. Cette belle combinaison, œuvre de M. Levert, sous-préfet de Saint-Omer, homme tout à fait dévoué au citoyen

G..., m'ôta la possibilité d'accepter la réparation qui m'était offerte. En adressant le 24 à M. le Préfet mes remerciements, je lui disais que je ne siègerais jamais avec l'homme qui m'avait violemment dépossédé en 1848. Par le même courrier, je remerciai également le sous-préfet qui m'avait écrit une lettre toute mielleuse à cette occasion. Je lui fis sentir que j'avais deviné son intention quand il m'avait fait donner pour premier adjoint M. G... ; j'annonçais que je venais d'adresser à M. le Préfet mon refus motivé. Comme je le prévoyais, huit jours après le citoyen G... était rétabli dans les fonctions de maire.

Ici s'arrête ma vie politique, terminée comme ma vie militaire par une catastrophe.

J'ai atteint l'âge des déceptions, où les amis délaissent peu à peu la vieillesse, mais il me reste la compagne de ma vie[1], une fille, un gendre et un petit-fils qui composent toute ma société et avec lesquels mes jours s'écoulent dans une paix profonde. Je peux encore étendre ma surveillance sur la propriété que j'exploite, avec l'aide de M. Dorsenne, mon gendre, et je conserve les fonctions de secrétaire de la cinquième section des Wateringues[2]. Cette double occupation entretient l'activité nécessaire à ma tête et à mes jambes.

Ardres, septembre 1852.

1. Flore-Hélène Delhaye, d'Ath, décédée en 1862, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. M. Castillon avait eu trois enfants : un fils, Auguste, qui fut président du tribunal de Thionville, et deux filles. De celles-ci, l'aînée avait épousé le baron Dorsenne, fils du général de ce nom ; la seconde, ma grand'mère, Mme Henri Leurs, était morte dès 1835.

2. *Wateringues*, nom donné à des associations forcées, organisées dans le département du Nord et du Pas-de-Calais, entre les propriétaires intéressés pour assurer à frais communs le libre écoulement des eaux dans les canaux de dérivation destinés à assécher et à assainir les marais et les terres humides. (Littré.)

APPENDICE.

(*Extrait du* Moniteur *du* 31 *août* 1822.)

M. Castillon, lieutenant-colonel au 50e *régiment d'infanterie, à Arras,* déclare ce qui suit :

Le 5 janvier dernier, j'étais en garnison à Brest. M. le colonel Alix se présenta chez moi et demanda à me voir. J'étais absent; quand je revins, on m'annonça qu'un M. Alix était venu pour me rendre visite. Je suis très lié avec M. Alix, chef de bureau à l'Université, et je crus que c'était lui qui était à Brest. Je reconnus, quand je fus arrivé à la demeure de M. Alix, que c'était le frère de celui avec lequel je m'étais lié. J'avais connu M. le colonel Alix dans la campagne de Moscou ; il était alors aide de camp de M. le maréchal duc de Bellune. Je crus honorer le frère de mon ami en l'invitant à dîner.

Avant l'arrivée de M. Alix, je reçus de M. le maréchal de camp Avisar l'avis que des agents provocateurs rôdaient pour corrompre les régiments. On prit des mesures de précaution; on doubla les postes, surtout ceux du château, qui contenait toutes les armes de Brest.

Le samedi 11, un jeune homme vint chez moi m'apporter une lettre de la part de M. Alix. Il me priait de passer chez lui parce qu'il avait plusieurs choses à me communiquer pour des affaires de banque et de commerce. Moi qui ne fais point la banque et qui n'avais plus envie de voir M. Alix, d'après ce que m'avait dit M. le maréchal de camp Avisar, je répondis : « Dites à M. Alix que je ne veux le voir ni chez moi ni ailleurs ; je veux faire mon métier et servir fidèlement. » Ce jeune homme m'avait inspiré quelques soupçons sur lui-même, et je le fis suivre par mon domestique. Quand je sus où il logeait, je me rendis chez lui, et je lui demandai s'il avait fait ma commission auprès du colonel Alix. « En tout cas, dites-lui, ajoutai-je, que s'il est ici pour des affaires de banque ou de jurisprudence, je lui donne un dernier conseil, par amitié pour son frère, c'est qu'il se mette promptement en règle. » Enfin, M. le colonel Alix me fit demander un autre rendez-vous, et ce fut le même jeune homme qui me dit qu'il était dans la cour à m'attendre. M. le colonel Alix me dit en entrant qu'il était étonné que je fisse des difficultés pour le recevoir. « Ecoutez, lui répondis-je, *vous ne flairez pas bon ;* vous êtes officier de l'ancienne armée : moi, je ne veux pas me compromettre. Mon métier me prend beaucoup de temps, et je n'en ai pas à donner à personne. » — « Vous ne savez donc pas ce qui se passe ? » — « Non,

je ne sais rien ; je n'apprends ce qui se passe que par les journaux, et je ne me mêle de rien si ce n'est de servir fidèlement. »

M. le Président. — Qu'avez-vous à dire contre la déposition que vous venez d'entendre ?

L'accusé Alix. — Il y a peu de différence dans le récit que je vais faire. J'étais à Brest depuis longtemps quand j'ai été chez M. Castillon que j'avais connu à l'armée et qui était lié avec mon frère : c'était une visite de politesse. J'avais l'intention de raconter les événements qui se passaient à Belfort et que le *Moniteur* rapportait. Je sais que les journaux ne rapportent que le lendemain les faits consignés dans le *Moniteur*, et c'était pour être agréable à M. Castillon que je les lui racontais.

M. le Président. — Ainsi c'était uniquement pour parler de ces événements que vous alliez chez M. Castillon ?

L'accusé Alix. — Oui, c'était pour lui faire mes adieux et pour lui parler de ces événements que je me présentai chez lui.

M. Castillon. — C'est pourquoi je ne vous ai pas écouté. Comme je suis officier de l'armée et chevalier de Saint-Louis, je connais l'étendue de mes serments, et je sais remplir mon devoir.

SUR QUELQUES NOUVELLLES PROPRIÉTÉS

DU

LIEU DES CENTRES DE COURBURE DES COURBES GAUCHES

Par M. H. MOLINS[1].

§ II.

Expression de l'angle de torsion et du rayon de torsion du lieu des centres de courbure.

8. Proposons-nous de déterminer l'angle de torsion ω' du lieu des centres de courbure U′. Nous emploierons pour cela les expressions de $\frac{dx'}{ds'}$, $\frac{dy'}{ds'}$, $\frac{dz'}{ds'}$ et de leurs différentielles qui nous ont déjà servi à déterminer l'angle de contingence ε'.

Désignons par (a, b, c), (a', b', c'), (a'', b'', c'') les cosinus des angles que font respectivement avec les axes la tangente de la courbe U′, sa normale principale et l'axe de son plan osculateur. L'angle de deux plans osculateurs consécutifs de U′, c'est-à-dire l'angle de torsion, s'obtiendra au moyen de la formule

$$\omega' = \sqrt{da''^2 + db''^2 + dc''^2}, \tag{10}$$

après qu'on aura trouvé les valeurs de da'', db'', dc''.

1. Lu dans la séance du 7 juin 1888.
La première partie de ce travail est donnée dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse,* pour l'année 1888 (t. X, p. 400).

Il vient

$$a = \frac{dx'}{ds'}, \quad b = \frac{dy'}{ds'}, \quad c = \frac{dz'}{ds'},$$
$$a' = \frac{\rho'}{ds'}\, d\frac{dx'}{ds'}, \quad b' = \frac{\rho'}{ds'}\, d\frac{dy'}{ds'}, \quad c' = \frac{\rho'}{ds'}\, d\frac{dz'}{ds'}.$$

On a, en outre, les formules

$$a'' = bc' - cb', \quad b'' = ca' - ac', \quad c'' = ab' - ba',$$

où il faudra porter les valeurs de $a, b, c.\ a', b', c'$ pour déterminer celles de a'', b'', c''.

Cherchons, par exemple, a''; de simples permutations de lettres permettront ensuite d'en déduire b'' et c''. On trouve

$$a'' = \frac{\rho'}{ds'}\left(\frac{dy'}{ds'}\, d\frac{dz'}{ds'} - \frac{dz'}{ds'}\, d\frac{dy'}{ds'}\right),$$

relation qui devient, en y substituant les valeurs de

$$\frac{dy'}{ds'}, \quad d\frac{dy'}{ds'}, \quad \frac{dz'}{ds'}, \quad d\frac{dz'}{ds'},$$

$$\begin{aligned} a''\frac{ds'}{\rho'} = &\left(\frac{d\rho}{ds'}\cos\mu - \frac{\rho\omega}{ds'}\cos\eta\right)\left[\left(d\frac{d\rho}{ds'} - \frac{\rho\omega^2}{ds'}\right)\cos\nu \right.\\ &\left. - \varepsilon\frac{d\rho}{ds'}\cos\gamma - \left(\omega\frac{d\rho}{ds'} + d\frac{\rho\omega}{ds'}\right)\cos\theta\right]\\ &-\left(\frac{d\rho}{ds'}\cos\nu - \frac{\rho\omega}{ds'}\cos\theta\right)\left[\left(d\frac{d\rho}{ds'} - \frac{\rho\omega^2}{ds'}\right)\cos\mu \right.\\ &\left. - \varepsilon\frac{d\rho}{ds'}\cos\beta - \left(\omega\frac{d\rho}{ds'} + d\frac{\rho\omega}{ds'}\right)\cos\eta\right], \end{aligned}$$

et, en réduisant,

$$\begin{aligned} a''\frac{ds'}{\rho'} = &-\frac{\rho\omega}{ds'}\left(d\frac{d\rho}{ds'} - \frac{\rho\omega^2}{ds'}\right)(\cos\nu\cos\eta - \cos\mu\cos\theta)\\ &-\varepsilon\left(\frac{d\rho}{ds'}\right)^2(\cos\gamma\cos\mu - \cos\beta\cos\nu)\\ &+\varepsilon\frac{d\rho}{ds'}\frac{\rho\omega}{ds'}(\cos\gamma\cos\eta - \cos\beta\cos\theta)\\ &-\frac{d\rho}{ds'}\left(\omega\frac{d\rho}{ds'} + d\frac{\rho\omega}{ds'}\right)(\cos\mu\cos\theta - \cos\nu\cos\eta). \end{aligned}$$

On peut encore l'écrire :

$$(11)\quad \left\{\begin{aligned} \varepsilon' a'' = & \left[\frac{d\rho}{ds'}\left(\omega\frac{d\rho}{ds'} + d\frac{\rho\omega}{ds'}\right) - \frac{\rho\omega}{ds'}\left(d\frac{d\rho}{ds'} - \frac{\rho\omega^2}{ds'}\right)\right] \\ & (\cos\nu\cos\eta - \cos\mu\cos\theta) \\ & - \varepsilon\left(\frac{d\rho}{ds'}\right)^2(\cos\gamma\cos\mu - \cos\beta\cos\nu) \\ & + \varepsilon\frac{d\rho}{ds'}\frac{\rho\omega}{ds'}(\cos\gamma\cos\eta - \cos\beta\cos\theta). \end{aligned}\right.$$

9. Posons

$$\begin{aligned} &\cos\alpha = \text{A}, \quad &&\cos\beta = \text{B}, \quad &&\cos\gamma = \text{C}, \\ &\cos\lambda = \text{A}', &&\cos\mu = \text{B}', &&\cos\nu = \text{C}', \\ &\cos\zeta = \text{A}'', &&\cos\eta = \text{B}'', &&\cos\theta = \text{C}''. \end{aligned}$$

On a les relations

$$\text{B}'\text{C}'' - \text{C}'\text{B}'' = \text{A}, \quad \text{C}\text{B}'' - \text{B}\text{C}'' = \text{A}', \quad \text{B}\text{C}' - \text{C}\text{B}' = \text{A}'',$$

qui reviennent aux suivantes :

$$\begin{aligned} \cos\mu\cos\theta - \cos\nu\cos\eta &= \cos\alpha, \\ \cos\gamma\cos\eta - \cos\beta\cos\theta &= \cos\lambda, \\ \cos\beta\cos\nu - \cos\gamma\cos\mu &= \cos\zeta; \end{aligned}$$

par suite, la formule (11) prend la forme :

$$(12)\quad \left\{\begin{aligned} \varepsilon' a'' = & -\cos\alpha\left[\frac{d\rho}{ds'}\left(\omega\frac{d\rho}{ds'} + d\frac{\rho\omega}{ds'}\right)\right. \\ & \left. - \frac{\rho\omega}{ds'}\left(d\frac{d\rho}{ds'} - \frac{\rho\omega^2}{ds'}\right)\right] \\ & + \varepsilon\left(\frac{d\rho}{ds'}\right)^2\cos\zeta + \varepsilon\frac{d\rho}{ds'}\frac{\rho\omega}{ds'}\cos\lambda. \end{aligned}\right.$$

Elle donnera la valeur de a'', en supposant qu'on y ait porté celles de ds' et ε' qu'on a déjà trouvées.

Si l'on pose

$$E = \frac{1}{\varepsilon'}\left[\frac{\rho\omega}{ds'}\left(d\,\frac{d\rho}{ds'} - \frac{\rho\omega^2}{ds'}\right) - \frac{d\rho}{ds'}\left(\omega\,\frac{d\rho}{ds'} + d\,\frac{\rho\omega}{ds'}\right)\right],$$

$$F = \frac{\varepsilon}{\varepsilon'}\,\frac{d\rho}{ds'}\,\frac{\rho\omega}{ds'},$$

$$G = \frac{\varepsilon}{\varepsilon'}\left(\frac{d\rho}{ds'}\right)^2,$$

E, F, G seront des quantités qu'on regardera comme connues ; leurs expressions se simplifient d'ailleurs au moyen des formules $\frac{d\rho}{ds'} = \sin i$, $\frac{\rho\omega}{ds'} = \cos i$, et deviennent

$$E = \frac{1}{\varepsilon'}\left[\cos^2 i\,(di - \omega) - \sin^2 i\,(\omega - di)\right] = \frac{1}{\varepsilon'}\,(di - \omega),$$

$$F = \frac{\varepsilon}{\varepsilon'}\sin i \cos i,$$

$$G = \frac{\varepsilon}{\varepsilon'}\sin^2 i.$$

On tire alors de l'équation (12)

$$a'' = E\cos\alpha + F\cos\lambda + G\cos\zeta,$$

d'où

$$da'' = \cos\alpha\, dE + E d\cos\alpha + \cos\lambda\, dF + F d\cos\lambda + \cos\zeta\, dG + G d\cos\zeta.$$

Or, d'après ce qu'on a vu au nº 1, on a les formules

$$d\cos\alpha = \varepsilon\cos\lambda, \qquad d\cos\zeta = \omega\cos\lambda,$$
$$d\cos\lambda = -\varepsilon\cos\alpha - \omega\cos\zeta,$$

au moyen desquelles l'expression de da'' peut s'écrire

$$da'' = (dE - \varepsilon F)\cos\alpha + (dF + \varepsilon E + \omega G)\cos\lambda + (dG - \omega F)\cos\zeta.$$

On trouverait pareillement

$$db'' = (dE - \varepsilon F)\cos\beta + (dF + \varepsilon E + \omega G)\cos\mu + (dG - \omega F)\cos\eta,$$
$$dc'' = (dE - \varepsilon F)\cos\gamma + (dF + \varepsilon E + \omega G)\cos\nu + (dG - \omega F)\cos\theta;$$

substituant ces expressions de da'', db'', dc'' dans l'équation (10) et réduisant, on obtient la formule cherchée, savoir :

$$\omega' = \sqrt{(dE - \varepsilon F)^2 + (dF + \varepsilon E + \omega G)^2 + (dG - \omega F)^2}.$$

Le rayon de torsion r' du lieu des centres de courbure s'en déduit, puisque $r' = \frac{ds'}{\omega'}$; il vient donc

$$\frac{1}{r'} = \frac{\sqrt{(dE - \varepsilon F)^2 + (dF + \varepsilon E + \omega G)^2 + (dG - \omega F)^2}}{\sqrt{d\rho^2 + \rho^2\omega^2}}.$$

§ III.

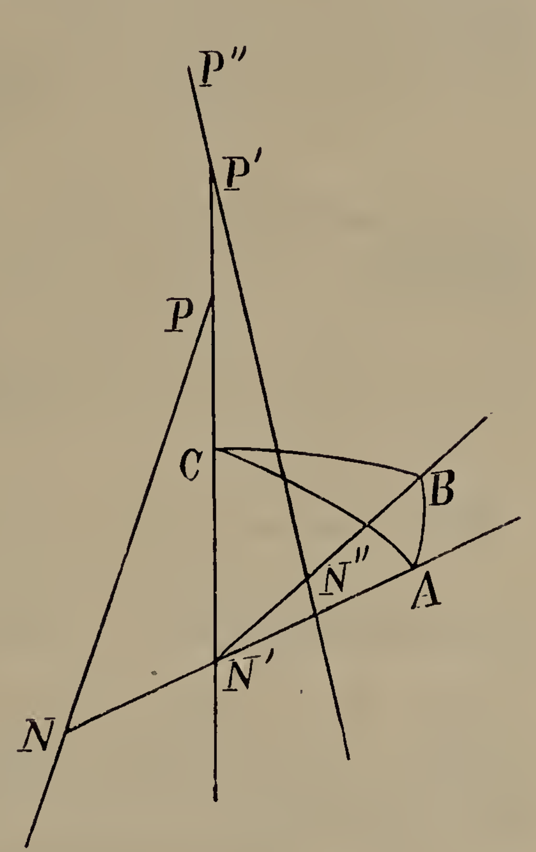
Théorème sur le plan osculateur du lieu des centres de courbure. — Équation de ce plan.

10. Nous allons déterminer la position du plan osculateur de la courbe U′, lieu des centres de courbure de la courbe U, en cherchant l'angle qu'il fait avec le plan normal de cette dernière.

Soient N, N′, N″, ... les centres de courbure correspondant à une série de points consécutifs M, M′, M″, ... de la courbe U ; NP, N′P′, N″P″, ... les génératrices de la surface polaire qui passent par ces centres. Le lieu des centres de courbure U′ est une courbe située sur la surface polaire et dont NN′, N′N″ sont deux éléments consécutifs, de sorte que le plan NN′N″ est le plan osculateur de cette courbe. Il faut trouver l'angle formé par ce plan avec le plan NPN′, qui est le plan tangent à la surface polaire suivant la génératrice NP, ou, autrement dit, le

plan normal en M à la courbe U, correspondant au centre de courbure N.

Imaginons un triangle sphérique ABC tracé sur une sphère d'un rayon égal à l'unité et qui aurait son centre en N′, les sommets de ce triangle étant les points où la surface sphérique est rencontrée par la génératrice N′P′ et par les prolongements des éléments NN′ et N′N″. L'angle PNN′ est l'angle formé par la génératrice NP avec la tangente NA à la courbe U′ en N; c'est donc l'angle que nous avons désigné au n° 3 par i et qui est tel qu'on a $\operatorname{tang} i = \frac{d\rho}{d\omega}$.



Cela posé, dans le triangle sphérique ABC (dont les côtés seront représentés, comme à l'ordinaire, par a, b, c, et les angles par A, B, C), l'angle C est l'angle de deux plans normaux consécutifs de la courbe U ou son angle de contingence, et l'angle A est l'angle cherché, formé par le plan osculateur AN′B de U′ avec le plan tangent PNA de la surface polaire. On a, en outre :

$$\text{angle PN'N''} = i + di, \quad \text{angle AN'B} = \varepsilon',$$
$$\text{angle PN'A} = \text{PNN'} + \text{NPN'} = i + \omega.$$

Il vient donc

$$a = i + di, \quad b = i + \omega, \quad c = \varepsilon', \quad C = \varepsilon.$$

Or, si l'on applique la formule $\frac{\sin A}{\sin C} = \frac{\sin a}{\sin c}$, on obtient la relation

$$\frac{\sin A}{\sin \varepsilon} = \frac{\sin (i + di)}{\sin \varepsilon'},$$

ou

$$\sin \varepsilon' \sin A = \sin \varepsilon \sin (i + di).$$

En négligeant les infiniment petits d'ordre supérieur au premier, on trouve

$$\varepsilon' \sin A = \varepsilon \sin i,$$

d'où

$$\frac{\sin A}{\sin i} = \frac{\varepsilon}{\varepsilon'},$$

et, en mettant à la place de ε' sa valeur donnée par la formule (7),

$$\sin A = \frac{\varepsilon \sin i}{\sqrt{\varepsilon^2 \sin^2 i + (di - \omega)^2}}.$$

Si la courbe U était plane, on aurait $\omega = 0$, $i = \frac{\pi}{2}$, et par conséquent $\sin A = 1$, d'où $A = \frac{\pi}{2}$. Dans ce cas, le lieu des centres de courbure de U est une courbe plane, et la surface polaire est une surface cylindrique dont les génératrices sont perpendiculaires au plan commun des deux courbes.

11. On remarquera : 1° que l'angle i est égal à l'angle formé par la tangente en un point de la courbe U′ lieu des centres de courbure avec la tangente au point correspondant de l'arête de rebroussement V de la surface polaire ; 2° que l'angle A est égal à l'angle des plans osculateurs des deux courbes U′ et V en ces mêmes points ; 3° que ε est égal à l'angle de torsion de V. Dès lors, la relation $\frac{\sin i}{\sin A} = \frac{\varepsilon'}{\varepsilon}$ donne lieu au théorème suivant : *Le rapport du sinus de l'angle des tangentes en deux points correspondants du lieu des centres de courbure et de l'arête de rebroussement de la surface polaire au sinus de l'angle de leurs plans osculateurs est égal au rapport de l'angle de contingence de la première courbe à l'angle de torsion de la seconde.*

On remarquera encore que l'angle A est le complément de l'angle formé par la tangente de la courbe U avec le plan osculateur de U′, et que l'angle i est le complément de l'angle formé par la tangente de U′ avec le plan osculateur de U. On arrive

donc à cet autre énoncé du théorème : *Une courbe gauche quelconque et le lieu de ses centres de courbure sont deux courbes telles que le rapport des cosinus des deux angles formés par la tangente de chacune d'elles avec le plan osculateur de l'autre est égal au rapport de leurs angles de contingence.*

12. Le triangle sphérique que nous venons de considérer peut aussi servir à déterminer fort simplement l'angle de contingence ε' du lieu des centres de courbure, en supposant qu'on ait trouvé préalablement l'angle i, ainsi qu'on l'a fait au nº 3. Il donne, en effet,

$$\cos c = \cos a \cos b + \sin a \sin b \cos C,$$

ou bien

$$\cos \varepsilon' = \cos (i + di) \cos (i + \omega) + \sin (i + di) \sin (i + \omega) \cos \varepsilon.$$

Mais on a, aux infiniment petits du quatrième ordre près,

$$\cos \varepsilon = 1 - \frac{\varepsilon^2}{2}, \quad \cos \varepsilon' = 1 - \frac{\varepsilon'^2}{2};$$

donc

$$\begin{aligned} 1 - \frac{\varepsilon'^2}{2} &= \cos(i + di) \cos (i + \omega) + \left(1 - \frac{\varepsilon^2}{2}\right) \sin(i + di) \sin(i + \omega) \\ &= \cos (i + di) \cos (i + \omega) + \sin (i + di) \sin (i + \omega) \\ &\quad - \frac{\varepsilon^2}{2} \sin (i + di) \sin (i + \omega) \\ &= \cos (di - \omega) - \frac{\varepsilon^2}{2} \sin (i + di) \sin (i + \omega), \end{aligned}$$

et, en négligeant dans ce résultat les infiniment petits d'ordre supérieur au second,

$$\varepsilon'^2 = (di - \omega)^2 + \varepsilon^2 \sin^2 i,$$

c'est-à-dire qu'on retrouve l'expression (7) de ε'^2, obtenue au nº 4 par une autre voie.

13. Cherchons maintenant l'équation du plan osculateur de la courbe U′ lieu des centres de courbure; nous nous aiderons des résultats obtenus au nº 9.

Reprenons la formule

$$a'' = \mathrm{E}\cos\alpha + \mathrm{F}\cos\lambda + \mathrm{G}\cos\zeta,$$

laquelle, après la substitution des valeurs de E, F, G, prend la forme

$$a'' = \frac{di - \omega}{\varepsilon'}\cos\alpha + \frac{\varepsilon}{\varepsilon'}\sin i\cos i\cos\lambda + \frac{\varepsilon}{\varepsilon'}\sin^2 i\cos\zeta;$$

pareillement on a

$$b'' = \frac{di - \omega}{\varepsilon'}\cos\beta + \frac{\varepsilon}{\varepsilon'}\sin i\cos i\cos\mu + \frac{\varepsilon}{\varepsilon'}\sin^2 i\cos\eta,$$

$$c'' = \frac{di - \omega}{\varepsilon'}\cos\gamma + \frac{\varepsilon}{\varepsilon'}\sin i\cos i\cos\nu + \frac{\varepsilon}{\varepsilon}\sin^2 i\cos\theta.$$

Ces formules déterminent l'axe du plan osculateur de la courbe U′ au point (x', y', z'), puisque a'', b'', c'' sont les cosinus des angles que fait cet axe avec les axes des coordonnées. On a d'ailleurs

$$x' = x + \rho\cos\lambda, \quad y' = y + \rho\cos\mu, \quad z' = z + \rho\cos\nu.$$

Si l'on désigne les coordonnées courantes par X, Y, Z, l'équation du plan osculateur sera

$$a''(\mathrm{X} - x') + b''(\mathrm{Y} - y') + c''(\mathrm{Z} - z') = 0.$$

Elle devient, par la substitution des expressions précédentes de x', y', z', a'', b'', c'' et la suppression du facteur commun $\frac{1}{\varepsilon'}$,

$$0 = \left\{ \begin{aligned} & [(di - \omega)\cos\alpha + \varepsilon\sin i\cos i\cos\lambda + \varepsilon\sin^2 i\cos\zeta](\mathrm{X} - x - \rho\cos\lambda) \\ & + [(di - \omega)\cos\beta + \varepsilon\sin i\cos i\cos\mu + \varepsilon\sin^2 i\cos\eta](\mathrm{Y} - y - \rho\cos\mu) \\ & + [(di - \omega)\cos\gamma + \varepsilon\sin i\cos i\cos\nu + \varepsilon\sin^2 i\cos\theta](\mathrm{Z} - z - \rho\cos\nu) \end{aligned} \right.$$

ou encore, en effectuant quelques réductions faciles et remplaçant $\rho\varepsilon$ par ds,

$$(13)\quad \left\{\begin{aligned} &[(di-\omega)\cos\alpha+\varepsilon\sin i\cos i\cos\lambda+\varepsilon\sin^2 i\cos\zeta](X-x)\\ &+[(di-\omega)\cos\beta+\varepsilon\sin i\cos i\cos\mu+\varepsilon\sin^2 i\cos\eta](Y-y)\\ &+[(di-\omega)\cos\gamma+\varepsilon\sin i\cos i\cos\nu+\varepsilon\sin^2 i\cos\theta](Z-z)\\ &\qquad=\sin i\cos i\,ds.\end{aligned}\right.$$

Quant à la quantité i qui y est contenue, la formule

$$\operatorname{tang} i=\frac{d\rho}{\rho\omega}$$

servira à en déterminer la valeur : on en tire

$$\sin i\cos i=\frac{\rho\omega\,d\rho}{d\rho^2+\rho^2\omega^2},\qquad \sin^2 i=\frac{d\rho^2}{d\rho^2+\rho^2\omega^2},$$

$$di=\frac{\rho\omega\,d^2\rho-d\rho\,d(\rho\omega)}{d\rho^2+\rho^2\omega^2},$$

et il ne resterait qu'à porter ces expressions dans l'équation (13) qui déterminerait le plan osculateur de U'.

14. A l'aide du triangle sphérique ABC, on parvient à une formule très simple pour déterminer l'angle de deux plans osculateurs correspondants des courbes U et U'. Cet angle, que nous désignerons par φ, est le complément de l'angle que fait la droite N'C avec le plan BN'A, puisque N'C est perpendiculaire au plan osculateur de U et que BN'A est le plan osculateur de U'. Or, il est facile de voir que le sinus du second angle est égal à $\sin a \sin B$, de sorte qu'on a

$$\cos\varphi=\sin a\sin B.$$

D'un autre côté, $\sin B$ est donné par la formule

$$\frac{\sin B}{\sin b}=\frac{\sin C}{\sin c};$$

par suite, l'expression de $\cos\varphi$ devient

$$\cos\varphi=\sin a\sin b\,\frac{\sin C}{\sin c},$$

ou, en mettant à la place de a, b, c, C leurs valeurs, mentionnées au nº 10 :

$$\cos\varphi = \sin(i+di)\sin(i+\omega)\frac{\sin\varepsilon}{\sin\varepsilon'}.$$

Si on néglige, dans le second membre, la partie infiniment petite, on obtient la formule

$$\cos\varphi = \frac{\varepsilon}{\varepsilon'}\sin^2 i.$$

On y arrive encore plus aisément à l'aide des expressions de a'', b'', c'' ; car, en les multipliant respectivement par $\cos\zeta$, $\cos\eta$, $\cos\theta$ et faisant la somme des produits qui est égale à $\cos\varphi$, on trouve, après quelques réductions,

$$a''\cos\zeta + b''\cos\eta + c''\cos\theta = \frac{\varepsilon}{\varepsilon'}\sin^2 i.$$

Dans le cas où la courbe U est plane et où par conséquent $\varepsilon' = \varepsilon$, $i = \frac{\pi}{2}$, on vérifie, au moyen de la formule précédente, que l'angle φ est nul.

Remarquons maintenant que l'élimination de $\frac{\varepsilon}{\varepsilon'}$ entre les deux relations

$$\frac{\sin A}{\sin i} = \frac{\varepsilon}{\varepsilon'}, \qquad \cos\varphi = \frac{\varepsilon}{\varepsilon'}\sin^2 i$$

donne

$$\sin A \sin i = \cos\varphi,$$

ce qui peut s'écrire

$$\cos\left(\frac{\pi}{2} - A\right)\cos\left(\frac{\pi}{2} - i\right) = \cos\varphi.$$

De là résulte, en se reportant à la signification des angles A et i (nº 11), un nouveau théorème s'énonçant ainsi : *Une*

courbe gauche et le lieu de ses centres de courbure sont deux courbes telles que le produit des cosinus des deux angles formés par la tangente de chacune d'elles avec le plan osculateur de l'autre est égal au cosinus de l'angle des deux plans osculateurs.

SUR UN CAS PARTICULIER

D'HEMATO-CHYLURIE

Par A. TIMBAL-LAGRAVE[1].

Les urines chyleuses sont très rares dans nos climats, tandis qu'elles sont très communes dans les pays chauds. Dans notre pratique journalière nous n'avions pas encore été conduits à examiner des urines chyleuses, quand sur la demande des Drs Rivière et André nous eûmes à analyser les urines d'un jeune étudiant, originaire des Antilles, fixé depuis quelques années dans le midi de la France.

Ce jeune homme étant atteint d'une affection toute particulière, nous avons cru devoir reproduire l'observation du Dr Rivière *in extenso* avant d'entrer dans les considérations de chimie médicale qui ont fait l'objet de nos recherches, laissant aux cliniciens le soin de discuter l'étiologie et les diverses phases de cette si curieuse affection.

OBSERVATION.

Chylurie essentielle. — Sans hématurie. — Sans prodrome. — Aucun signe local. — Formation de caillots dans la vessie. — Coagulation de l'urine. — Les urines redeviennent normales après quinze jours de traitement.

Mon ami et compatriote M. X..., étudiant, est âgé de vingt-trois ans, d'un tempérament lymphatique, d'une cons-

1. Lu dans la séance du 4 juillet 1889.

titution robuste; il présente assez d'embonpoint. Il est natif de l'île de la Réunion, où il a passé ses dix-neuf premières années. Originaires du même pays, son père et sa mère sont affectés de fièvres intermittentes. Pour lui, il n'a eu d'autre affection que des adénites à l'aine. Les engorgements ganglionnaires ont paru et disparu une dizaine de fois, et maintenant les ganglions inguinaux sont manifestement hypertrophiés.

M. X..., qui chez lui se donnait beaucoup de mouvement, a complètement modifié son genre d'existence depuis qu'il est en France. C'est ainsi qu'il passe des journées entières enfermé dans sa chambre, n'en sortant que pour aller au restaurant ou au café. Il se nourrit principalement d'aliments amylacés, ne peut supporter les viandes et fait un usage abusif de sucre.

Il y a trois semaines, M. X... constata que ses urines devenaient troubles. Deux jours après, il m'apprit *qu'il pissait du lait;* que pendant la nuit, après une mixtion très difficile, ayant plongé la main dans le vase, il avait soulevé une masse compacte semblable à du lait caillé. Par mégarde, on avait vidé le vase. Je lui demandai d'uriner devant moi, et il me montra des urines tout à fait blanches; on eût dit un lait très riche. L'aspect uniforme ne présentait aucune trace de crémor ou de dépôt. Le malade ne ressentait aucune douleur, aucun malaise, avait de l'appétit, et, sauf la fonction urinaire, toutes les autres étaient normales. Au toucher rectal, je ne constatai pas d'hypertrophie de la prostate; d'ailleurs, il ne s'était jamais plaint ni des reins ni de la vessie. Dans la nuit seulement, il avait eu de la dysurie suivie d'interruptions brusques du jet, puis de rétention complète. Au cathétérisme il avait constaté dans la vessie l'existence de petites masses solides et d'un liquide gélatineux. Je le cathétérisai de suite sans rien trouver. Sans doute, les caillots avaient été éliminés dans la nuit même. Je m'arrêtai alors avec douleur à l'idée d'une pyélo-néphrite, me réservant d'examiner les urines au microscope. Cet instrument m'ayant décélé la présence des leucocytes caractéristi-

ques du pus, j'allai exposer le cas à mon savant maître, M. André, professeur à l'Ecole de médecine de Toulouse. Sans hésiter, M. André, après m'avoir demandé si mon ami était originaire des pays chauds, me dit : *c'est la chylurie...*, un joli cas..., vous devriez en prendre l'observation. Donnez-lui des alcalins à haute dose, de l'eau de Vichy, et faites analyser les urines. L'observation chimique ci-jointe est venue pleinement justifier le diagnostic de M. André. J'ai depuis maintes fois percuté le foie, les reins, la rate, et ne les ai jamais trouvés modifiés dans leur volume.

Le malade, soumis à une hygiène sévère, a modifié complètement sa façon de vivre. Pendant quelques jours même, il ne s'est nourri que de viande grillée additionnée de vieux vin. Un jour qu'il voulut manger un befteak gras, il vit reparaître ses urines lactescentes. Aussitôt il s'observa davantage, alla même jusqu'à manger du pain de gluten. Au bout de quinze jours de ce traitement hygiénique, joint à l'eau de Vichy à haute dose, il fut radicalement guéri.

Je tiens à noter, avant de terminer cette observation déjà trop longue, que M. X... ne s'est jamais senti indisposé pendant sa chylurie. Sa santé n'en a subi aucune altération. Les urines gélatineuses ne se sont montrées qu'une seule fois. Nous avons pu constater des variations très grandes dans la densité et la couleur des urines aux différentes heures de la journée. C'était surtout la première mixtion du matin qui donnait les urines les plus chargées ; vers dix heures, elles avaient une teinte trouble, louche, qui devenait rosée par le contact de l'air. Plusieurs fois nous avons pu remarquer cette modification qu'apportait l'air ; à son contact, l'urine devenait plus foncée. Vers trois heures de l'après-midi, les urines, qui depuis le matin étaient opalinées, redevenaient laiteuses, mais moins que le matin. Le moindre écart de régime amenait un changement manifeste dans leur coloration. Un peu de graisse, de sucre ou de pain les rendait plus blanches. Une marche assez prolongée avait un effet contraire. Nous constations aussi qu'elles

étaient d'autant plus chargées qu'elles avaient séjourné plus longtemps dans la vessie.

EXAMEN DES URINES.

De couleur blanche, apparence laiteuse. Abandonnée au repos, elle présente deux couches très tranchées : 1° couche crémeuse; 2° couche sédimentaire bien plus opaque que la première. L'odeur ne possède pas de caractère particulier.

Ce n'est qu'après un repos prolongé que l'urine est entrée en fermentation ammoniacale. Par l'évaporation, elle a formé une pellicule mince caractéristique.

Filtrée sur un papier Berzélius mouillé, elle a abandonné les principes graisseux et a donné un liquide transparent, à réaction acide, coagulable par la chaleur, les acides minéraux, l'acide acétique et lactique. *C'est l'urocaséine.* Le caractère spécial de ce coagulum est de se redissoudre par le refroidissement. Nous avons pu nous assurer de ce caractère en répétant plusieurs fois cette expérience.

Au microscope, nous avons remarqué :

1° Quelques cellules épithéliales sans intérêt;

2° Quelques cristaux de phosphates ammoniaco-magnésinaux;

3° Cristaux d'acide urique;

4° *Globules graisseux très abondants;*

5° Amas granuleux d'urocaséine;

6° Agglomérations fibrineuses contenant des globules sanguins.

Voici, du reste, le résumé de l'analyse.

Les chiffres sont calculés pour 1,500 grammes, c'est-à-dire pour l'urine des vingt-quatre heures :

Quantité	1,500gr
Densité	1,020gr
Réaction	acide.
Urée	26gr3
Phosphate de chaux	0gr542
Chlorure de sodium	4gr95
Acide urique	0gr18
Corpuscules graisseux	3gr2
Urocaséine	2gr10
Acide phosphorique combiné aux alcalis	0gr490
Acide sulfurique combiné aux bases	1gr30

Ainsi, rien de particulier dans la quantité d'urines émises dans les vingt-quatre heures.

La densité ne présente rien de spécial aux urines chyleuses.

Il en est de même pour le chiffre de l'urée.

Tout l'intérêt de l'analyse se porte donc sur la quantité de graisse et d'urocaséine dissoute éliminées dans les vingt-quatre heures.

ÉTUDE CHIMIQUE.

Les urines dites lactescentes peuvent se diviser en trois séries bien distinctes d'après l'état sous lequel elles contiennent les corpuscules graisseux : 1° gouttes volumineuses nageant à la surface; 2° gouttelettes et granulations microscopiques, extrêmement ténues, flottant à la surface ou bien enfermées dans des cylindres urinaires ou dans la membrane enveloppante de cellules épithéliales dégénérées. Ces éléments étant plus lourds que l'urine finissent par se précipiter au fond de celle-ci; 3° particules excessivement fines disséminées dans tout le liquide et dont la nature, à cause de leur très grande ténuité, ne peut pas être reconnue avec une certitude absolue à l'aide du microscope, mais seulement par les moyens chimiques, L'urine offre alors l'aspect

d'une émulsion ou du contenu des vaisseaux chylifères au moment de la digestion. C'est ce dernier cas qui constitue la véritable *chylurie*. Ces trois groupes sont tellement caractérisés qu'il est facile d'emblée de classer une urine lactescente. Dans le cas actuel, l'hésitation n'était pas possible : la masse des urines était d'une parfaite homogénéité.

Examinant au microscope la partie inférieure des urines, nous avons pu voir un grand nombre de globules sanguins. On trouve surtout des globules rouges, très peu de globules blancs. Nous avons remarqué très peu de fibrine, même après un battage long et pénible.

Nous n'avons pas remarqué d'odeur, et, chose remarquable, la fermentation semblait retardée.

Ainsi, voilà bien des caractères pour distinguer l'hématochylurie des autres maladies dans lesquelles les urines deviennent lactescentes.

Là ne se bornent pas les caractères de l'hématochylurie, il en reste un tiré de la présence ou de l'absence dans les urines d'une substance particulière analogue à la caséine du lait, que son auteur, M. Léger, a nommé pour cette raison *urocaséine*.

Tous ces caractères réunis nous conduisent à un ensemble de données chimiques qui permettent au clinicien d'asseoir un diagnostic certain. Mais revenons à cette caséine spéciale aux urines chyleuses.

L'urine chyleuse, filtrée au papier Berzélius mouillé, donne un liquide parfaitement clair par transparence, mais opaque par réflexion. Ce liquide donne, après un certain laps de temps, des coagulums par les acides sulfurique, azotique, chlorhydrique, acétique, phosphorique normal. L'acide lactique ne donne un précipité que dans les liqueurs étendues : c'est l'*Urocaséine*.

M. Léger[1], étudiant ce coagulum, trouva qu'il a exactement les mêmes caractères que la caséine du lait.

1° Précipitée par l'acide acétique, elle rougit le tournesol ;

1. *Répert. pharm.*, ann. 1883.

2° Soluble dans l'ammoniaque, les alcalis : phosphate, borate, bicarbonate de soude ;

3° En solution dans le bicarbonate de potasse, elle précipite par le sulfate de magnésie ;

4° En solution alcaline, elle précipite par les acides ;

5° En solution acétique, elle précipite par les alcalis et le ferro-cyanure de potassium ;

6° En solution alcaline, elle précipite par l'acide tartrique, dont un excès redissout le précipité ;

7° En solution alcaline, elle précipite par l'alcool ; la chaleur redissout le précipité ;

8° Précipitation par le sublimé corrosif, toujours en solution alcaline ; l'alcool redissout le précipité ;

9° L'urocaséine bouillie avec l'acide chlorhydrique le dissout, la liqueur devient violette ;

10° Une solution acétique d'urocaséine soumise à la dyalise fournit un liquide coagulable par la chaleur.

Dans nos expériences personnelles, il nous a été impossible d'obtenir de l'urocaséine complètement blanche ; cela tient probablement au pigment de coloration entraîné.

M. Léger a mentionné le premier la curieuse propriété que possède l'urocaséine d'émulsionner les corps gras. C'est encore un point de ressemblance avec la caséine du lait.

La composition chimique de l'urocaséine comparée à la caséine du lait précipitée par l'alcool a donné les résultats suivants :

	Urocaséine.	Caséine du lait.
C.	53,01	53,5
H.	6,73	7,1
Az.	15,82	15,8
S.	0,91	0,9

(A. Gautier.)

M. Léger, reprenant les travaux de Darilewsky sur la caséine du lait et comparant les résultats trouvés avec ceux qu'il obtenait de l'urocaséine, constatait aussi la présence de deux matières albuminoïdes analogues au *caséo-protalbe* et *caséo-albumine* du lait.

Il isolait un caséo-protalbe par l'alcool à 45 degrés et un caséo-protalbe qu'il parvenait à isoler après un traitement par l'acide chlorhydrique à $^{1}/_{1000}$, et précipitation par le carbonate de soude.

Voici les chiffres trouvés par cet habile chimiste :

Urocaséine supposée sèche 0gr9571, renferme :

Caséo-protalbe par l'alcool	0,2048
HCl et carbonate de soude	0,2828
Caséo-albumine	0,4333
Perte	0,0367
	0,9571

Le caséo-protalbe que nous avons extrait par l'alcool bouillant à 45° est venu se déposer sous forme de petites sphères semblables à des globules graisseux, insolubles dans l'alcool et l'éther, solubles dans l'ammoniaque.

Nous ne décrirons pas ici la préparation de l'urocaséine pure, nous nous bornerons à la description du *modus faciendi* spécial pour la recherche de cette substance dans les urines. Nous avons contrôlé avec soin ce mode opératoire avec les liquides soumis à notre examen, et nous avons pu ainsi reconnaître l'exactitude de la méthode de M. Léger.

Dosage de l'urocaséine dissoute. — 100 c. c. d'urine ont été additionnés de 1 gramme d'acide acétique. Au bout de deux heures, le liquide a été décanté sur un filtre ; 50 c. c. d'eau distillée ont été versés avec précaution sur le filtre ; après repos, nouvelle décantation pour faire passer le précipité sur le filtre, lavage terminal à l'alcool à 85° et à l'eau distillée. Le filtre desséché à 110° est placé entre deux verres de montre, en déduisant le poids du papier avec celui de l'urocaséine.

Comme on peut en juger par ce rapide exposé, le mode opératoire est des plus simples et peut être effectué même par les plus novices en matière de chimie.

Quand l'urine contient une assez forte proportion de phosphate acide, une portion de l'urocaséine se précipite lente-

ment. D'une manière générale, il est inutile de connaître la quantité totale d'urocaséine dissoute ou précipitée ; mais si l'on désire un dosage plus complet on pourra mettre en pratique le procédé suivant, que nous avons extrait du *Répertoire de pharmacie* (année 1883, nº 11) :

« On prend 100 c. c. d'urine, on y ajoute 1 gramme d'acide acétique à 8° ; après agitation, on laisse déposer le précipité. Quand le liquide surnageant est bien clair, on décante sur un filtre Berzélius sans plis et mouillé. Le précipité resté dans le vase, composé d'urocaséine et de graisse, est lavé avec 150 c. c. d'eau distillée, employée en deux fois ; chaque fois le liquide est versé sur le filtre. On répète la même opération en remplaçant l'eau par l'alcool, et finalement on fait passer l'eau sur le filtre. Quand celui-ci est bien égoutté, on déplie le filtre avec précaution et on jette le magma sur un petit mortier de cristal, on détache avec une spatule toute la matière caséeuse ; on triture l'urocaséine avec de l'éther qui s'empare de la matière grasse, et on jette le liquide avec les particules plus légères sur un filtre, on continue à triturer avec de l'éther jusqu'à ce qu'on ait recueilli toute la matière sur un filtre ; on laisse égoutter quelques minutes seulement, car il ne faut pas que la matière se dessèche, puis on jette l'urocaséine dans un verre à précipiter, on lave le filtre avec 60 c. c. d'eau distillée additionnés de trois gouttes d'ammoniaque, et on recueille l'eau de lavage dans un vase contenant l'urocaséine. Au contact du liquide ammoniacal, l'urocaséine se dissout ; si la solution est limpide, il n'y a qu'à précipiter par l'acide acétique et recueillir le précipité sur un filtre taré, on lave, et, après dessiccation à 110 degrés, on pèse dans un pèse-filtre taré. »

En opérant ainsi, nous avons obtenu 2gr10. Le chiffre est calculé pour les vingt-quatre heures, à raison de 1,500 grammes d'urines émises.

En répétant les expériences faites par M. Léger, nous avons pu nous convaincre de la présence d'une certaine quantité de graisse urinaire dans les liquides alcooliques

ou éthérés provenant de la préparation de l'urocaséine. Pour l'isoler, il suffit d'évaporer au bain-marie le liquide alcoolique et le liquide éthéré. Le résidu alcoolique est traité par l'éther, que l'on réunit aux solutions éthérées que l'on évapore à leur tour : on obtient ainsi la matière grasse que l'on peut recueillir sur un filtre.

L'hémato-chylurie peut donc être caractérisée non seulement par l'aspect particulier des urines formant comme une véritable émulsion, mais encore par la présence de globules sanguins d'une petite quantité de fibrine et par l'*urocaséine*.

SÉANCE PUBLIQUE

TENUE AU CAPITOLE, SALLE DE L'ACADÉMIE

LE DIMANCHE 16 JUIN 1889.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

D'ÉDOUARD TIMBAL-LAGRAVE

Par M. BAILLET[1].

Messieurs,

Notre Académie a fait, dans ces dernières années, des pertes nombreuses, et plusieurs de ceux que la mort nous a ravis attendent encore qu'un dernier hommage soit rendu à leur mémoire. Dans ces conditions, j'ai pensé qu'il convenait de consacrer à l'un d'eux le discours que je dois lire pour ouvrir notre séance publique annuelle. Vous m'approuverez, j'en suis convaincu, de remplacer ainsi une dissertation sur un sujet quelconque emprunté à la science, par l'éloge de l'un de nos confrères ; car l'homme dont je vais avoir à vous entretenir n'a compté que des amis au sein de notre compagnie, et, par ses travaux, il a largement contribué à répandre au dehors le renom de haute valeur qui s'attache aux œuvres de l'Académie des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse.

Timbal-Lagrave *Pierre-Marguerite-Edouard* naquit à Grisolles (Tarn-et-Garonne) le 4 mars 1819. Son père, qui était pharmacien dans cette petite ville, lui fut enlevé avant

1. Lu dans la séance du 16 juin 1889.

qu'il eût fait choix d'une profession, et le soin de le diriger dans ce choix fut laissé à ses deux oncles paternels, M. Charles Timbal-Lagrave, qui était notaire à Grisolles, et M. Victor Timbal-Lagrave, qui dirigeait à Toulouse une des plus importantes pharmacies de la ville. Le premier désirait que son neveu se préparât à lui succéder comme notaire, et le poussait à faire ses études en vue de cette profession. Malheureusement, une ophtalmie persistante dont le jeune Édouard fut atteint au moment où il aurait fallu qu'il portât avec assiduité son attention sur les ouvrages que l'on met entre les mains des collégiens à cet âge, ne lui permit pas de faire ses classes avec une parfaite régularité, et l'on fut obligé de décider qu'il renoncerait au notariat, et que, sous la direction de son oncle Victor, il se livrerait à l'étude de la pharmacie. On espérait, avec quelque raison, que sa vue s'améliorerait pendant les années qu'il aurait à consacrer à son stage, et qu'arrivé à l'âge où il pourrait prendre son diplôme de pharmacien il serait guéri de l'affection qui entravait ses études au début.

Ce changement imprimé à la direction que Éd. Timbal avait d'abord donnée à ses travaux contraria vivement sa famille. Mais aujourd'hui que nous savons ce qu'il est devenu dans la carrière qu'il a parcourue, nous ne pouvons que nous féliciter qu'il n'ait point suivi la première impulsion que l'on avait tenté de lui donner. Il est infiniment probable qu'au milieu des écritures d'une étude de notaire Ed. Timbal n'aurait pas senti naître en lui cet amour des sciences naturelles qui devait faire le charme de sa vie, et le faire placer au premier rang parmi les botanistes de notre époque et de notre pays. La pharmacie, au contraire, ne pouvait que développer en lui ce goût pour la connaissance des plantes auquel il faut rapporter toutes les satisfactions qu'il a obtenues par ses importants travaux.

Après avoir fait, dans deux établissements de la ville, des études trop fréquemment interrompues par le repos qu'il lui fallait donner de temps à autre à ses yeux fatigués, Timbal commença à dix-sept ans son stage dans la pharmacie de

son oncle Victor. Il suivit en même temps une partie des cours de l'École secondaire de médecine et de pharmacie de Toulouse et quelques-uns de ceux de la Faculté des sciences. Son aptitude à s'assimiler ce qu'on lui enseignait sur les sciences naturelles lui fit faire de rapides progrès. Son oncle aurait voulu qu'il s'attachât surtout à l'étude de la chimie. Pour lui, il manifesta, dès les premiers moments de son stage, une préférence marquée pour la botanique, et, sans négliger d'acquérir sur la chimie des connaissances théoriques et pratiques dont il comprenait toute l'utilité, il fit de l'étude du règne végétal sa préoccupation constante. Cette tendance n'était pas précisément approuvée par son oncle ni par les autres membres de sa famille, qui craignaient toujours que sa vue eût à souffrir de l'attention qu'il lui fallait apporter à l'analyse des organes des plantes. On lui interdit, d'une manière absolue, l'emploi du microscope, on lui permit avec peine l'usage de la loupe, et pour porter, autant que possible, entrave à des recherches que l'on jugeait de nature à le fatiguer, on ne lui donna pas les moyens de se procurer les livres dont il aurait eu besoin pour arriver à la connaissance des plantes.

Pendant plusieurs années il n'eut à sa disposition que le *species* de Linnée, et le premier volume du *Botanicon gallicum* de Duby. Le second, où il est traité des Cryptogames, lui avait été formellement refusé. Mais chez Ed. Timbal, la vocation pour la botanique était tellement prononcée qu'elle triompha de tous les obstacles suscités par sa famille, et que bientôt il lui fut permis de se livrer en toute liberté à sa passion favorite. Il comprit d'ailleurs, de bonne heure, qu'en histoire naturelle il faut étudier au moins autant, sinon même plus, dans la nature que dans les livres. Il herborisa à Toulouse et à Montpellier, où il était allé terminer ses études et où il se fit recevoir pharmacien de première classe en 1843, à l'âge de vingt-quatre ans. A cette époque, il avait déjà fait dans les Pyrénées, qui exercent une si puissante attraction sur les botanistes de tous les pays, diverses excursions qui n'avaient fait qu'accroître en lui le violent

désir qu'il avait de bien connaître la végétation de la contrée qu'il habitait.

C'est dans une de ses courses, au sein de la montagne, qu'il fit la rencontre du comte Jaubert, l'un des plus éminents botanistes de notre époque. Timbal aimait à raconter les circonstances dans lesquelles cette rencontre avait eu lieu, et à dire combien elle avait fortifié son goût pour l'étude des plantes. Il était parti de Toulouse, avec l'un de ses condisciples, dans un assez modeste équipage. Tous deux avaient à compter avec la nécessité de régler leurs dépenses sur les ressources d'un faible budget. Ils avaient quitté Luchon à pied le matin; ils avaient herborisé autour du lac d'Oô ou à Esquierry, et avaient déjà recueilli de nombreux échantillons d'espèces intéressantes pour des commençants, quand ils s'arrêtèrent, au bord du chemin, pour faire un frugal repas. Ils y étaient à peine depuis quelques instants qu'ils virent passer un confrère en botanique, qui, lui, faisait son excursion avec toutes les ressources et tout le confortable que permet une grande fortune. C'était le comte Jaubert qui déjà, à cette époque, s'était classé au nombre des botanistes qui, par leurs travaux, avaient acquis le plus de réputation. Il vit les deux jeunes gens, reconnut à leurs boîtes et à leurs cartables qu'ils s'occupaient, comme lui, de la recherche des plantes, et vint à eux pour s'enquérir des découvertes qu'ils avaient pu faire. La conversation s'engagea; elle roula naturellement sur les plantes que l'on avait recueillies, sur leur détermination, leurs caractères, et Timbal, qui n'avait alors que vingt ans, fit preuve d'un tact si sûr et de connaissances si précises en botanique descriptive que le comte Jaubert en fut émerveillé, et que le jour même il lui proposa de l'emmener à Paris et de lui ouvrir une carrière dans une science pour laquelle notre confrère manifestait déjà de si grandes aptitudes.

Retenu par des considérations de famille, Timbal dut refuser les offres qui lui étaient faites. Mais, à partir de ce jour, il fut lié avec le comte Jaubert, et, depuis lors, toutes les fois que ces deux hommes se rencontrèrent, dans les ses-

sions de la Société botanique de France ou ailleurs, ils ne cessèrent de se donner les témoignages de la plus vive amitié et de se communiquer leurs observations sur la science qu'ils cultivaient tous les deux avec une égale ardeur et une égale compétence. Timbal attachait le plus grand prix à l'amitié du comte Jaubert. Il avait été particulièrement touché des attentions que celui-ci avait eues pour lui lors de la session de la Société botanique de France à Givry, sur ses propriétés, en 1870, peu de temps avant la guerre avec les Allemands. Il fut profondément chagrin en apprenant, en 1874, la mort de cet homme de bien, de ce savant, qui, d'après ses propres expressions, lui avait définitivement ouvert les voies dans le culte de la botanique, en faisant cesser, par suite de l'approbation qu'il avait donnée à ses inclinations, l'opposition que sa famille faisait encore à le laisser s'engager dans l'étude des plantes.

Timbal n'était pas un botaniste de cabinet; il aimait à voir les plantes sur pied, au sein de la campagne, à les étudier sur place dans les différentes phases de leur végétation, et à se rendre compte des modifications qu'elles peuvent subir sous l'influence du climat, du sol, de l'altitude, et de toutes les circonstances au milieu desquelles elles vivent. Dès ses premiers pas dans l'étude des végétaux de nos contrées il fit sur les espèces qu'il avait le plus fréquemment sous les yeux des observations pleines de justesse. Mais il sut se garder de la tentation de les publier avant de les avoir mûries. Il avait commencé ses recherches sur les plantes en 1836 ou en 1837, et ce ne fut que quinze ans plus tard, en 1852, qu'il se hasarda à faire connaître quelques-unes de ses observations.

Les premiers travaux d'Ed. Timbal, en botanique, ont eu pour objet la distinction d'espèces qu'il croyait nouvelles : le *Lotus Delorti* de Narbonne, le *Viola Bubani* des Pyrénées, le *Viola Tolosana*[1] du bassin sous-pyrénéen, le *Sene-*

1. Timbal a reconnu depuis que cette espèce est la même que celle que Jordan avait peu de temps auparavant décrite sous le nom de *Viola scotophylla*.

cio ruthenensis de l'Aveyron, etc. Il observait alors, peut-être un peu sous l'influence des principes qu'essayait de poser un botaniste de Lyon, M. Jordan, qui se refusait à croire aux variations que peut présenter un type quelconque dans le règne végétal, et qui, en raison de la fixité qu'il attribuait aux caractères considérés par lui comme essentiellement spécifiques, multipliait, dans chaque genre, les espèces nouvelles. Timbal eut cependant assez de discernement pour ne pas s'engager trop avant dans cette voie semée d'écueils. La pratique des herborisations, l'observation des mêmes espèces croissant dans des conditions différentes, et des expériences de culture, auxquelles il soumit les formes litigieuses, lui apprirent bientôt à discerner ce qui est susceptible de varier dans la plante sans porter atteinte à la fixité du type, et il sut se maintenir à une égale distance entre ceux qui persistent à grouper, sous un même nom, des formes parfois très différentes, et ceux qui se laissant dominer, en quelque sorte, par des modifications de caractères dues à des influences locales dont l'action est plus ou moins persistante, ou plus ou moins passagère, grossissent sans raison le nombre des espèces, et rendent ainsi l'étude de la botanique phytographique de plus en plus difficile.

Dès que timbal fut libre de se procurer des livres, il étudia, avec une attention toute particulière, les ouvrages des botanistes qui, avant lui, avaient herborisé dans le midi de la France, c'est-à-dire dans les régions où il devait lui-même faire des recherches assidues. Les livres et les herbiers de Gouan, de Villars, de Chaix, de Lapeyrouse, de Marchand et de Pourret surtout furent l'objet de ses investigations les plus sérieuses. Il se familiarisa ainsi avec les méthodes qu'avaient suivies ces botanistes, et plus d'une fois il lui arriva de reconnaître combien étaient justes des observations qu'ils avaient faites et qui cependant n'avaient pas toujours été adoptées. C'est ainsi qu'il a fait revivre, si l'on peut ainsi parler, le *Ranunculus tuberosus*, le *Corrigiola imbricata*, le *Pinus pyrenaïca* et diverses espèces du

genre *Erodium* que Lapeyrouse avait créés, le *Narcissus glaucifolius* et le *Teucrium corbariense* distingués par Pourret, et d'autres espèces encore que l'on n'admettait pas à ce titre dans les flores, parce que l'on n'avait peut-être pas constaté sur les lieux mêmes l'existence des caractères véritablement spécifiques qu'elles présentent, et que ces botanistes des générations qui nous ont précédés avaient parfaitement reconnus.

Les études qui amenaient Timbal à reconstituer quelques-unes des espèces créées par les botanistes dont il consultait les ouvrages ne pouvaient manquer de lui faire voir qu'il existait, parmi les plantes qu'il recueillait dans ses herborisations, des types qui jusqu'alors avaient été confondus avec d'autres et qui méritaient d'être élevés au rang d'espèces ou de variétés. Il entra, en effet, dans la voie que lui indiquait cette observation dès qu'il eut acquis sur les plantes de la flore de France des connaissances assez approfondies pour pouvoir établir des distinctions sûres entre les formes qui avaient été décrites et celles qui restaient à décrire. Sa vie entière, on peut le dire, a été consacrée à des recherches de cette nature, par lesquelles il a fait pénétrer la lumière dans quelques-unes des questions les plus difficiles de la phytographie. Les espèces qu'il a créées sont nombreuses; il en est certainement plusieurs dont on pourra contester la valeur; lui-même, dans ses derniers travaux, a élevé des doutes sur l'opportunité de conserver certaines de celles qu'il avait établies au début de ses études sur le règne végétal; mais il est indubitable que la plupart de celles qu'il a signalées et caractérisées avec tant de compétence resteront, et que ses diagnoses si claires et si précises offriront aux botanistes de l'avenir de précieux types de comparaison pour l'étude des modifications que pourra subir la végétation de nos contrées.

Les publications par lesquelles Timbal a fait connaître les espèces nouvelles qu'il a distinguées sont assez variées. Ce sont quelquefois de simples notes insérées dans le *Bulletin de la Société botanique de France,* dans les *Archives*

de Flore, dans nos *Mémoires*, dans le *Bulletin de la Société dauphinoise*, etc. Le plus souvent alors il se borne à traiter d'une seule espèce, ou d'un petit nombre d'espèces, à en formuler les diagnoses et à les différencier des formes dont il a jugé à propos de les séparer; d'autres fois, c'est à la suite des Mémoires dans lesquels sont racontées des explorations faites avec divers collaborateurs qu'il signale des espèces nouvelles. Il fait de même, parfois aussi, à l'occasion de la revision de certains herbiers qu'il a eus entre les mains. Enfin, dans quelques circonstances, il soumet à un examen attentif des genres entiers choisis parmi ceux dont l'étude offre le plus de difficulté, et ajoute aux formes déjà décrites dans ces genres d'autres formes qu'il propose d'admettre, les unes à titre d'espèces nouvelles, les autres à titre de simples variétés.

Ces monographies de certains genres peuvent être placées au premier rang parmi les travaux de Timbal sur la botanique descriptive. Elles ont eu pour objet la revision complète, en ce qui concerne la flore française ou la flore des Pyrénées, des genres *Mentha*, *Cistus*, *Galium*, *Dianthus*, *Sideritis*, *Campanula*, *Bupleurum*, et *Scorzonera*[1]. Elles ont paru successivement, de 1860 à 1886, presque toutes dans les *Mémoires* de notre Académie, et deux seulement en dehors de nos *Mémoires*, l'une sur le genre *Mentha*, dans le *Bulletin de la Société botanique de France*, l'autre sur le genre *Dianthus*, dans le *Bulletin de la Société agricole scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*.

De semblables travaux ne se prêtent pas, on le comprend, à une analyse. Les questions qui y sont traitées sont presque toutes des questions de détails, des comparaisons entre des formes plus ou moins voisines, et des discussions sur l'importance relative de tels ou tels caractères dans les

1. A ces monographies il faut ajouter celle du genre *Heracleum*, œuvre posthume que Timbal avait rédigée en collaboration avec l'abbé Marçais, et qui vient de paraître dans le *Bulletin de la Société française de botanique*, tome VII, page 323.

espèces d'un même genre. Elles intéressent vivement le botaniste descripteur, mais elles demandent à être lues à tête posée, dans le silence du cabinet, en présence des échantillons d'un herbier, et surtout au milieu de la campagne, en présence des types vivants qu'elles décrivent et qu'elles distinguent.

Les monographies de Timbal sur les genres que nous venons d'indiquer sont presque toutes conçues à peu près sur le même plan. Les diagnoses des espèces, groupées dans un ordre méthodique, d'après les affinités qui les rapprochent, sont précédées d'une clef dichotomique toujours dressée avec le plus grand soin, et, lorsque l'auteur établit des espèces nouvelles, il ne manque jamais d'en justifier la création par l'indication précise des caractères qui, d'après lui, les distinguent, et par une comparaison de ces caractères à ceux que présentent les types les plus voisins. Mais il ne se borne pas à l'étude des espèces et des variétés dans ces genres, il aborde aussi celle des hybrides, à laquelle il était préparé par les faits que lui avaient révélés ses recherches sur les formes résultant de croisements dans la famille des Orchidées.

Timbal a publié successivement, sur les hybrides dans la famille des Orchidées, cinq Mémoires qui ont paru en partie dans notre *Recueil* et qui ont été reproduits en totalité dans le cinquième volume du *Bulletin de la Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse*. Il avait été convié à cette étude par la richesse en Orchidées de la flore des environs immédiats de Toulouse, qui compte non seulement de nombreuses espèces, mais encore des individus en nombre multiplié dans chaque espèce. Timbal était vivement attiré par ces belles plantes qui pour la plupart se présentaient à lui avec des caractères nettement tranchés lui permettant de les rapporter sans hésitation aux formes décrites dans les flores. Quelques-unes cependant le laissaient dans le doute parce qu'elles offraient des caractères qui tenaient à la fois de deux types distincts, et qu'il ne savait les rapporter sûrement ni à l'un ni à l'autre. Avec

son esprit d'observation, il ne tarda pas à remarquer que ces individus, qui ne se rattachaient à aucune des espèces admises jusqu'alors, étaient généralement en petit nombre, et se trouvaient toujours disséminées çà et là au milieu des espèces types auxquelles ils empruntaient une partie des traits qui les distinguaient. Cela lui fit comprendre qu'ils résultaient d'une fécondation croisée qui s'était opérée d'elle-même dans la nature, et que c'étaient des hybrides au même titre que ceux que l'on produit artificiellement en horticulture. Dès qu'il eut ainsi arrêté ses idées sur la nature de ces plantes qui constituaient comme des types exceptionnels au milieu des autres Orchidées des environs de Toulouse, il les étudia avec un soin particulier, s'appliqua à reconnaître les espèces légitimes desquelles elles descendaient, à déterminer le rôle des parents dans leur procréation, et à leur donner, d'après la théorie de Schiède, des noms composés propres à rappeler leur origine.

Les formes hybrides distinguées de cette manière par Timbal dans la famille des Orchidées sont nombreuses. Les unes résultent d'une action croisée entre deux espèces du genre Orchis, les autres, plus curieuses, tirent leur origine d'espèces rapportées à des genres différents, c'est-à-dire au genre *Serapias* et au genre *Orchis*.

Les Mémoires de Timbal sur les hybrides d'Orchidées ont fait sensation dans le monde botanique au moment où ils ont paru. Ses conclusions ont été adoptées par les hommes qui font autorité dans la science et ont trouvé place dans les meilleurs ouvrages publiés depuis sur la Flore de France. On peut dire que par ses travaux sur cette matière notre confrère, dès le début de sa carrière, s'est classé parmi les botanistes de notre pays dont les travaux sont considérés comme ayant le plus de valeur.

Par ses démonstrations relatives à l'existence de quelques hybrides dans la famille des Orchidées, Timbal avait rendu plus facile la délimitation de certaines espèces dans cette famille si intéressante. Cela devait le conduire naturellement à rechercher si, dans les genres où les limites entre

les espèces restent souvent indécises, il n'y aurait pas à reconnaître aussi des hybrides dans les individus isolés, revêtus de caractères intermédiaires, qui parfois embarrassent le botaniste phytographe et le portent à réunir sous un même nom des formes éloignées. Ses études dans cette voie ont eu pour résultat de lui faire signaler et décrire des hybrides dans les genres *Mentha, Galium, Cistus, Viola, Centaurea, Linaria, Geum, Salvia, Verbascum, Brunella, Gentiana, Sedum, Sempervivum, Hieracium*, etc.

Lorsqu'il s'agit de sujets dont on a soi-même provoqué la procréation par des fécondations croisées on ne peut avoir sur leur nature le moindre doute; lorsqu'au contraire on est en présence d'une plante que l'on suppose formée par suite d'un semblable phénomène accompli dans la nature, sans l'intervention de l'homme, le doute est permis. Une plante hybride ne se rencontre jamais à l'état spontané qu'à proximité des deux espèces légitimes qui lui ont donné naissance; elle est seule ou à peu près seule sur ce point à présenter les caractères intermédiaires qui en font, en quelque sorte, une exception dans le genre auquel elle appartient; elle est toujours une rareté quelles que soient les stations où on l'observe; enfin, comme l'a démontré M. Naudin, elle emprunte à chacun de ses procréateurs des caractères qui restent disjoints, de telle sorte qu'il est toujours facile de reconnaître ce qu'elle tient de l'espèce qui a fourni le pollen et ce qu'elle tient de l'espèce qui a fourni l'ovule. C'est en s'appuyant sur ces principes que Timbal a pu distinguer des hybrides dans les genres que nous venons de citer. Mais il ne s'est pas toujours contenté de la constatation pure et simple de ces faits, et, dans quelques cas au moins, il a éclairé la question de l'hybridité dans les végétaux qu'il a eus sous les yeux par des expériences de fécondations artificielles, de semis et de cultures. C'est ce qu'il a fait pour la Centaurée, que de Candolle a désignée sous le nom de *Centaurea myacantha,* qui n'est, comme l'ont démontré ses expériences, qu'un hybride des *Centaurea serotina* Bor. et *Centaurea calcitrapa* L. C'est ce qu'il a fait

encore pour des hybrides du genre *Cistus* qu'il a reproduits artificiellement dans ses cultures, avec cette condition particulière que, contrairement à la théorie généralement admise, il lui est arrivé d'obtenir par la fécondation réciproque du *Cistus salviæfolius* L. et du *Cistus populifolius* L. des hybrides qui se sont montrés exactement avec les mêmes caractères, quelle qu'ait été celle des deux espèces qui a joué le rôle de père, et celle qui a fait arriver à maturité, sous forme de graine, l'ovule fécondé.

Je ne suivrai pas Timbal dans les observations qu'il a faites au sujet des nombreux hybrides qu'il a distingués ; cela m'entraînerait trop loin. Je m'arrêterai cependant sur son travail relatif à l'hybridité dans le genre *Viola*, qu'il nous a communiqué et qui a été publié dans nos *Mémoires*.

Timbal a étudié, on peut le dire, le genre Viola, avec une prédilection toute particulière. C'est sur deux espèces de ce genre, le *Viola Bubani* et le *Viola Tolosana* qu'il a fait quelques-unes de ses premières recherches en botanique. A l'occasion de la dernière de ces deux espèces, il a même été l'un des premiers à signaler, dans la floraison des violettes de la section *Nomimium*, deux phases successives bien différentes l'une de l'autre, puisque dans la première les fleurs à corolle grande et colorée sont pourvues d'étamines qui manquent de pollen, tandis que dans la seconde les fleurs presque privées de corolle renferment des organes sexuels normalement développés. Ces fleurs peu apparentes sont seules fertiles. C'est au moins ce que Timbal avait conclu de ses premières observations. Néanmoins, plus tard, quand il eut rencontré un hybride du *Viola Riviana* Rchb. et du *Viola Scotophylla* Jord., il reprit cette étude et reconnut qu'entre les deux floraisons qu'il avait d'abord distinguées, il en existe parfois une autre dans laquelle les fleurs, pourvues de pétales grands et colorés, ayant aussi des étamines fertiles, peuvent être fécondes et donner des capsules remplies de grains susceptibles de germer. D'après lui, c'est seulement dans cette période de floraison intermédiaire que deux espèces étrangères l'une à

l'autre peuvent se féconder et produire des graines douées de la propriété de faire naître des hybrides. Il cite plusieurs exemples de ces hybrides observés par lui et par d'autres botanistes, et cette note est certainement au nombre de ceux de ses travaux qui offrent le plus d'intérêt.

Ainsi que je l'ai dit en commençant, E. Timbal-Lagrave ne négligeait aucune occasion de s'instruire en consultant, avec la plus grande attention, les œuvres des savants de notre région qui l'avaient précédé dans l'étude des plantes. On lui doit, en raison de cette tendance remarquable de son esprit, quelques travaux qui ont eu pour objet la revision de certains herbiers, la détermination de figures de plantes que Lapeyrouse avait fait dessiner en vue d'une publication illustrée de la flore des Pyrénées, et des notes sur des ouvrages de Pourret qui, sans lui, auraient pu être considérés comme à peu près perdus pour la science.

Timbal a soumis à une revision attentive l'herbier de Chaix, du Dauphiné; celui de Marchand, de Saint-Béat, et un album de plantes pyrénéennes préparé par ce dernier botaniste. Les Mémoires qu'il a publiés à ce sujet offrent un grand intérêt, car l'abbé Chaix, contemporain et ami de Villars, a entretenu avec l'auteur de l'*Histoire des plantes du Dauphiné* des relations suivies à l'occasion des espèces qu'il recueillait, et Marchand a fait de même à l'égard de Lapeyrouse. Il en résulte que les échantillons des herbiers de Chaix et de Marchand ont souvent autant d'authenticité pour résoudre des questions litigieuses que ceux qui ont été recueillis par Villars ou par Lapeyrouse eux-mêmes. Timbal s'est attaché à faire ressortir cette conséquence et à en tirer tout le parti possible pour éclairer la synonymie de certaines espèces toujours si difficile à établir, et pour faire ressortir la valeur, parfois méconnue, des observations de deux botanistes, dont les erreurs ont été, suivant ses expressions, celles de leur époque, et dont les découvertes sont restées, au contraire, et ont servi de point de départ aux recherches nouvelles des botanistes qui leur ont succédé.

On peut considérer comme des travaux du même ordre

les études que Timbal a publiées, soit dans nos Mémoires, soit dans le *Bulletin de la Société botanique de France*, sur des planches que Lapeyrouse avait fait dessiner pour une illustration de la flore des Pyrénées, et qui, malheureusement, sont restées inédites. Exécutées avec le plus grand soin, ces planches ont permis à notre confrère de reconnaître et de préciser quelques-unes des espèces dont il est parlé dans l'*Histoire abrégée des plantes des Pyrénées*, et sur lesquelles des doutes pouvaient exister. Elles lui ont fourni plusieurs fois l'occasion de restituer à Lapeyrouse des espèces qu'il avait créées et dont on contestait la valeur. Aussi est-ce avec raison que, dans son étude sur les *Hieracium* de ce botaniste, il a pu dire que Lapeyrouse a beaucoup fait pour la flore de nos régions, et que l'on doit lui en tenir un très grand compte à cause des difficultés que l'on rencontrait à son époque à faire de bonnes études de botanique descriptive.

Mais parmi ceux qui ont écrit sur la flore du midi de la France, il n'en est aucun qui ait inspiré à Timbal plus d'admiration que l'abbé Pourret. Ce savant modeste, né à Narbonne en 1754, avait herborisé dans notre midi, et particulièrement dans les parties orientales de la chaîne des Pyrénées, jusqu'à la veille de la Révolution, qui le força à émigrer en Espagne. Pendant cette première période de son existence, il avait rédigé plusieurs ouvrages qui, pour la plupart, avaient été soumis à l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. De ce nombre se trouvaient l'*Itinéraire pour les Pyrénées*, un *Projet d'une histoire générale de la famille des Cistes*, et enfin la *Chloris Narbonensis*. L'ancienne Académie de Toulouse n'avait rien publié des deux premiers de ces ouvrages[1], et pour le troisième, subissant peut-être un peu la pression de Lapey-

1. Notre confrère, M. le professeur Clos, a été le premier à tirer de l'oubli l'un des travaux de Pourret. Sous le titre de *Pourret et son histoire des Cistes*, il a publié en 1858, dans nos Mémoires, une revision de ce travail à laquelle Timbal renvoie plusieurs fois les lecteurs des *Reliquiæ Pourretianæ*.

rouse, que l'on serait tenté d'accuser ici de jalousie, elle n'en avait inséré dans ses Mémoires qu'un extrait, de telle sorte que sur treize cent quarante-six observations de Pourret qu'il renfermait, cent cinquante seulement sont parvenues jusqu'à nous. Timbal qui, dans ses herborisations, avait pu reconnaître combien les observations de Pourret étaient exactes et bien présentées, regrettait amèrement qu'elles n'eussent pas eu la publicité dont elles étaient dignes. Sous l'empire de cette préoccupation, il fit des recherches qui lui permirent de réunir ce qui, dans l'œuvre de Pourret à cette époque, avait échappé à la destruction, et, en 1874, sous le titre de *Reliquiæ Pourretianæ*, il publia, dans le *Bulletin de la Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse*, les trois ouvrages que j'ai cités plus haut, en les faisant précéder d'une notice sur la vie de Pourret.

Cette œuvre est tout à la fois un hommage rendu à la mémoire de Pourret, pour laquelle Timbal avait tant de vénération, et une publication utile, indispensable même à ceux qui s'occupent de la flore de notre région. Timbal l'a enrichie de notes qui en font ressortir la valeur et la mettent au niveau des progrès que la science a accomplis depuis l'époque où Pourret écrivait. Personne n'était mieux que lui en état de compléter ainsi l'œuvre du botaniste de la Gaule Narbonnaise; il herborisait dans la même région, il avait la même aptitude à l'étude des plantes, et par les Mémoires qu'il avait publiés, comme par ceux qu'il devait faire paraître bientôt sur ses excursions botaniques, il lui était réservé de faire voir combien de richesses encore il restait à découvrir dans la région dont Pourret avait été l'un des premiers explorateurs.

On doit, en effet, à Timbal d'importantes relations des nombreuses excursions botaniques qu'il a faites dans le midi de la France. A partir du jour où il s'est voué au culte de la science des plantes, il ne s'est pas passé une seule année sans qu'il ait fait de fructueuses herborisations. Comme tous les botanistes, il aimait à faire ses excursions en compagnie

d'amis qui partageaient ses goûts ou de néophytes qui aspiraient à s'instruire sous sa direction. Il avait acquis dans ces matières une autorité que personne ne contestait, et pendant la seconde moitié de sa carrière, c'était autour de lui que se réunissaient tous ceux qui se livraient à l'étude de la flore de notre région. J'ai dit, dans un autre travail, comment ont pris part aux excursions qu'il dirigeait Arondeau, Bosquet, Violet, Guitard, E. Filhol, J. Jougla, Péyre, Jeanbernat qui l'ont précédé dans la tombe. A ces noms, je pourrais ajouter encore ceux de M. Gautier, de l'abbé Marçais et de quelques autres qui ont été ses compagnons et ses collaborateurs dans ses dernières courses au milieu de la montagne.

Le plus souvent, lorsque ces excursions présentaient quelque importance (et il savait toujours leur en donner), il rédigeait, avec le concours de ceux qui l'avaient accompagné, une notice plus ou moins étendue qui conservait le souvenir de tout ce que l'on avait observé d'utile et d'intéressant. Ordinairement, c'était Jeanbernat qui entrait le premier en matière en faisant la topographie de la région que l'on avait parcourue, en l'étudiant au point de vue de la géologie, en traçant l'itinéraire que l'on avait suivi, et même en rapportant parfois quelques-uns des incidents qui s'étaient produits pendant la route. Venaient ensuite les listes des plantes que l'on avait rencontrées, avec l'indication des stations où on les avait trouvées, et la relation des particularités que l'on avait remarquées dans leur végétation. Cette partie de la notice était l'œuvre commune de tous ceux qui avaient pris part à l'excursion. Quant à la dernière partie, sous le titre modeste de NOTES, elle était entièrement rédigée par Timbal, qui consignait là toutes les observations que lui avaient suggérées les plantes qu'il avait recueillies. C'est dans ces notes que l'on trouve la description du plus grand nombre des formes que Timbal a le premier distinguées comme espèces, comme variétés et comme hybrides; c'est là qu'il éclaire souvent de la plus vive lumière des questions de synonymie ou de priorité; c'est là enfin qu'il rend aux botanistes qui

l'ont précédé, à Lapeyrouse et surtout à Pourret, pour lequel il ne se lasse jamais d'exprimer son admiration, la justice qui leur est due, en faisant remarquer combien leurs observations ont été judicieuses et combien elles méritent d'être conservées.

Envisagées dans leurs rapports avec la géographie botanique, les notices rédigées par Timbal et ses collaborateurs ordinaires, Jeanbernat, Peyre, l'abbé Marçais, M. Gautier, etc., ont une inestimable valeur; elles embrassent la plus grande partie de la chaîne des Pyrénées, depuis Pau jusqu'au rivage de la Méditerranée dans les Pyrénées orientales, et signalent, avec une religieuse exactitude, les stations des espèces qui caractérisent le mieux la végétation de ces montagnes. Le botaniste qui les consulte aime à suivre les explorateurs dans leurs courses au sein du massif d'Arbas et du massif de Cagire, aux sources de la Garonne et de la Nouguera-Pallaresa, dans la région de Cauterets, de Panticosa, de Luchon, et sur d'autres points encore des Pyrénées centrales, de même qu'il les suit avec plus d'intérêt peut-être encore dans les Corbières, le Capsir, le massif du Llaurenti, les Albères orientales, qui depuis Pourret n'avaient presque plus été visités. Les faits intéressants abondent dans toutes ces relations, et l'on ne peut s'empêcher de remarquer que les auteurs insistent tout particulièrement sur ceux qui témoignent, comme ils le disent eux-mêmes, de la sagacité et de la véracité de Pourret. C'est ainsi, par exemple, qu'ils font voir que ce botaniste avait indiqué avec raison l'*Allium Moly* L. au mont Alaric, et qu'il y a lieu, par conséquent, de le restituer à la flore française, d'où les auteurs les plus récents l'avaient exclu; c'est ainsi encore qu'après des recherches multipliées ils ont retrouvé dans le Capsir le *Ligularia Sibirica* Cass. dont on niait la présence dans les Pyrénées et qui cependant y avait été signalé par Gouan, par Pourret et par Lapeyrouse.

Timbal avait du reste une aptitude remarquable à résoudre les questions relatives à la géographie botanique de nos régions. Sa connaissance profonde de la flore française le pré-

servait de faire des confusions, et c'est avec la plus grande confiance que l'on doit accepter les indications qu'il a données sur les espèces qu'il a été le premier à signaler aux environs de Toulouse ou sur quelques points déterminés des Pyrénées ou du bassin sous-pyrénéen. Il savait très bien distinguer les plantes qui ne se montraient qu'accidentellement dans quelques localités et qui devaient en disparaître, un peu plus tôt ou un peu plus tard, de celles qui avaient franchement tous les caractères de la spontanéité et qui devaient se maintenir probablement parce qu'elles avaient existé là de tout temps, et que leur présence avait été simplement méconnue.

Il suivait aussi avec attention l'extension de certaines espèces qui ont pénétré dans notre région avec les plantes cultivées. Pour lui, leur introduction, leurs progrès, leur disparition étaient comme des documents qu'il ne fallait pas négliger pour se faire une idée exacte de la végétation de la contrée. A ce titre, les plantes de la grande et de la petite culture elles-mêmes ne lui étaient pas indifférentes, et plusieurs de ses travaux ont eu pour objet l'étude de quelques espèces cultivées dans les champs ou dans les jardins. Les *Annales de la Société d'horticulture de la Haute-Garonne* renferment des notices, des rapports, des mémoires dont il est l'auteur, et qui témoignent de sa compétence à aborder les sujets les plus divers dès qu'il s'agit de questions qui se rattachent à la connaissance du règne végétal. Rien n'est mieux conçu que le Mémoire où il passe en revue les pratiques de la culture de la violette à Toulouse, et où il fait connaître l'importance de cette culture dont les produits expédiés au loin sont partout accueillis avec faveur. La série des procès-verbaux du comité maraîcher dont il fut le secrétaire de 1857 à 1861 constitue un ensemble de notices où il a su allier les enseignements de la science aux données de la pratique. Plusieurs fois, dans ses rapports sur des cultures de pétunias, de verveines, de chrysanthèmes, de dianthus, il a tiré parti des connaissances qu'il avait acquises sur les phénomènes de l'hybridation chez les plantes spontanées pour

éclairer des questions relatives aux hybrides que l'on obtient et que l'on conserve dans les jardins. Enfin, dans quelques cas, en rendant compte de ses expériences, il s'est attaché à faire ressortir l'influence de la nature du sol sur le développement de certaines espèces cultivées dans des conditions particulières. L'étendue et la variété de ses connaissances étaient du reste justement appréciées à la Société d'horticulture, où bien des fois on lui a confié le soin d'expliquer des anomalies qu'ont présentées des plantes cultivées ou de rechercher les causes de maladies qui apparaissent dans les jardins.

Les travaux de Timbal sur les sujets qui se rattachent à la grande culture sont moins nombreux, mais ils ont plus d'étendue. En collaboration avec Ed. Filhol, il a publié sur les cépages cultivés dans la Haute-Garonne et dans les départements environnants deux importants Mémoires qui ont paru, le premier, en 1862, dans le *Journal de la Société d'agriculture de Toulouse*, le second, en 1863, dans les *Annales de la Société d'horticulture de la Haute-Garonne.* C'est une consciencieuse étude où toutes les variétés que présentait alors la vigne dans nos contrées sont passées en revue et caractérisées d'une manière précise, en même temps que, par de nombreuses analyses, les auteurs font connaître la composition du jus des raisins au moment de la vendange, et en tirent des conséquences relativement à la qualité du vin qu'elles produisent. Aujourd'hui que la plupart de ces cépages sont menacés de disparaître, le travail de Filhol et de Timbal reste comme un tableau fidèle de l'état de la vigne à l'époque où il a été écrit.

C'est aussi en collaboration avec Ed. Filhol que Timbal a fait paraître dans nos *Mémoires* un travail sur la valeur alimentaire de diverses variétés de courges de la grande et de la petite culture. Enfin, on lui doit encore de nous avoir conservé le souvenir des leçons de chimie appliquées à l'agriculture que Filhol a faites en 1855, et dont il a publié, sous forme de brochure, un résumé fidèle.

Éd. Timbal-Lagrave a fait à la pharmacie de fréquentes

applications des connaissances précises qu'il possédait sur les plantes indigènes. On trouve dans les *Comptes rendus de la Société de médecine de Toulouse,* dans le *Journal* de cette Société, et dans les *Comptes rendus de la Société d'émulation et de prévoyance des pharmaciens de la Haute-Garonne,* des Mémoires et de nombreuses notes où il traite des questions les plus sérieuses en ce qui concerne les plantes employées en médecine, que l'on falsifie quelquefois, que l'on substitue parfois à tort les unes aux autres, que l'on ne récolte pas toujours au moment où elles sont le plus actives, et que l'on ne conserve pas partout avec les soins nécessaires pour qu'elles ne perdent pas une partie ou la totalité de leurs propriétés. A propos de la Valériane, il fait voir combien il est utile de recourir aux notions que donne la botanique pour faire choix de l'espèce qui est active et écarter la forme qui lui ressemble sans en avoir les propriétés. Ailleurs, il dit l'influence que la culture exerce sur les plantes employées en médecine. Dans plusieurs de ses travaux, il regrette que la thérapeutique abandonne d'une manière trop absolue les plantes indigènes, parmi lesquelles il en est, qu'il cite, qui sont douées d'une véritable activité et qui pourraient rendre des services. Il dit aussi quelles sont les substitutions d'espèces que l'on peut faire sans inconvénient. Enfin, dans un catalogue qui s'adresse aux personnes adonnées à la recolte des plantes pour les pharmaciens, il traite successivement de toutes les espèces utilisées en médecine, spontanées ou cultivées dans la Haute-Garonne, et indique pour chacune d'elles les soins à donner à leur récolte ou à leur culture. Dans cette partie de ses publications, Timbal s'est montré ce qu'il est partout : clair, consciencieux et toujours préoccupé d'être utile.

La notoriété que Timbal s'était acquise par ses travaux sur les plantes l'avait mis en relation avec la plupart des botanistes marquants de notre époque. Il était en correspondance avec Grenier, l'un des auteurs de la *Flore de France;* avec Duval-Jouve, qui a fait des recherches importantes sur les Glumacées; avec Durrieu de Maisonneuve, qui, j'ai pu

m'en convaincre, avait pour ses travaux une haute estime; avec le comte V. de Martrin-Donos, auteur de la *Flore du Tarn;* avec Ch. Desmoulin; avec Muller, qui devait lui prêter son concours pour l'étude des Ronces de notre région; avec Bubani, qui, pendant ses années d'exil, avait exploré d'une manière si fructueuse les Pyrénées, et avec beaucoup d'autres dont les noms échappent à ma mémoire et dont il aimait à parler avec ceux qui, sous sa direction, faisaient des courses dans la campagne. Nul plus que lui ne se plaisait à rendre justice à ceux qui s'étaient occupés ou s'occupaient comme lui de l'étude des plantes. J'ai dit combien il avait de vénération pour l'abbé Pourret, pour Chaix, pour Villars et Lapeyrouse, dont il a eu la bonne fortune d'avoir entre les mains la correspondance. Je pourrais citer encore à l'appui de mes assertions la *Notice* qu'il a publiée sur Delort de Mialhe, son ami, à qui il a dédié l'une des premières espèces qu'il a distinguées; les hommages qu'il a rendus à la mémoire de Bras et de Mazuc comme président de la session de la Société botanique de France à Milhau en 1886, et l'énumération élogieuse qu'en la même qualité de président il a faite à la session de Mont-Louis, en 1872, de tous les botanistes qui, depuis Tournefort jusqu'à Grenier et Godron, avaient écrit sur la flore des Pyrénées.

Timbal aimait avec passion la botanique et lui consacrait tout le temps que lui laissait la gestion de sa pharmacie. Quand il se fut décidé à transmettre à son fils l'établissement qu'il avait reçu de son oncle, il put se livrer entièrement à cette étude des plantes qui lui était si chère. Il en était tout heureux, et certainement ses dernières années se seraient écoulées au gré de ses vœux, si, peu de temps après, la mort ne lui avait ravi la compagne de sa vie, qu'il chérissait par-dessus tout, et qui, par son affection, avait su charmer son existence. Ce fut pour lui un coup terrible, qui peut-être porta la première atteinte à sa santé, qui jusqu'alors avait été robuste, comme il convient au botaniste appelé à faire de pénibles excursions. Il chercha des consolations dans un travail plus assidu et dans de nouvelles

explorations de la montagne. Ce fut alors qu'il commença à classer les matériaux qu'il avait amassés pour la rédaction de la *Flore des Corbières*, à laquelle il travaillait depuis huit ans, quand la mort vint le frapper à son tour. Pour ce dernier travail, il s'était associé Jeanbernat et M. Gautier, de Narbonne, qui devaient se charger, l'un de la topographie et de la géologie de la région, l'autre des recherches à faire dans le pays qu'il habitait pour compléter les renseignements à donner sur les stations des espèces décrites. Malheureusement, l'un et l'autre des deux collaborateurs qu'il s'était choisis furent détournés par diverses circonstances de la tâche qui leur était échue. Timbal, au contraire, avait fortement avancé la part du travail qu'il s'était imposée, quand la maladie vint briser ses forces, sans néanmoins porter atteinte à son courage. Tous ceux qui l'ont visité au moment où le mal l'affaiblissait chaque jour davantage ont pu le voir travailler encore presque jusqu'au dernier moment. Il se sentait mourir et il voulait achever son œuvre.

La Providence a bien voulu lui donner cette satisfaction, car peu de jours avant sa mort il a pu remettre à l'abbé Marçais, qui avait été son collaborateur pour d'autres travaux, son manuscrit à peu près terminé. C'est à cet excellent ami, qui lui a donné d'ailleurs les suprêmes consolations de la religion, qu'il a confié le soin de publier, dans le *Bulletin de la Société des sciences physiques et naturelles*, cette *Flore des Corbières*, qu'il considérait comme devant être son œuvre capitale.

Telle a été la carrière scientifique d'Édouard Timbal-Lagrave. On peut dire qu'elle a été bien remplie, et cependant les nombreux ouvrages qu'il a fait paraître ne représentent pas encore toute la somme de travail utile qu'il a consacrée à la botanique, car, indépendamment des Mémoires et des Notes qu'il a publiés, il a laissé un herbier qui est sans contredit l'une des plus précieuses collections qui existent des espèces de la flore de notre pays. Ce n'était pas, en effet, uniquement pour accumuler des échantillons de provenances diverses que Timbal recueillait des plantes.

Pour lui, l'herbier était un instrument d'étude, et très souvent il lui arrivait de consigner sur les étiquettes mêmes des espèces ou des variétés qu'il étudiait des observations que l'on pourra retrouver et qui ne manqueront pas de concourir à jeter quelque lumière sur plusieurs des questions douteuses de la flore de France.

Par ses nombreux et importants travaux, Éd. Timbal-Lagrave avait acquis dans la science une situation élevée et une juste considération. Il était membre de notre Académie depuis le 3 mai 1855. Quelques années auparavant, en 1853, il avait été nommé membre de la Société de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse. Il était aussi de la Société d'émulation et de prévoyance des pharmaciens du Sud-Ouest et de la Société d'agriculture de la Haute-Garonne. Enfin, il était membre fondateur de la Société d'horticulture et de la Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse.

En dehors de notre région, il était membre de la Société botanique de France, de la Société française de botanique, de la Société dauphinoise et correspondant de diverses sociétés savantes.

Deux fois il fut lauréat du Concours des Sociétés savantes à la Sorbonne, et reçut en 1868 une médaille d'argent, et de nouveau une médaille de même nature en 1878.

Simple et modeste, il ne recherchait ni les honneurs ni les positions officielles; mais son mérite l'avait désigné aux administrateurs du département, qui, sans qu'il l'eût demandé, l'avaient chargé, avec nos deux confrères, le Dr Desbarreaux-Bernard et le professeur Ed. Filhol, de l'inspection des pharmacies. Pendant quelques années, il fit, à titre de suppléant et sur la demande d'Ed. Filhol, un cours à l'École secondaire de médecine de Toulouse. Enfin, à l'époque de sa mort (16 mars 1888) il était depuis dix ans vice-président du Conseil d'hygiène et de salubrité de la Haute-Garonne. Partout il se montrait à la hauteur des fonctions qui lui étaient confiées. Son zèle, son dévouement n'avaient point de bornes, et, en 1885, lors d'une épidémie de choléra, il

rendit de tels services qu'une médaille d'or lui fut décernée. Quatre ans auparavant, en 1881, il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Un botaniste, Germain de Saint-Pierre, a dit dans l'un de ses ouvrages : « On ne saurait s'extasier à la vue d'un fleur des champs, ou sentir bondir son cœur à la rencontre d'une plante nouvelle pour son herbier, sans être bon, ouvert et confiant. » Ce jugement s'applique parfaitement à notre confrère Éd. Timbal-Lagrave. Son caractère affectueux, toujours égal, en faisait l'ami dévoué de tous ceux qui avaient avec lui des relations suivies. Il aimait à rendre service, et rien ne lui coûtait pour éclairer sur quelque question relative à la science ceux qui faisaient appel à ses connaissances et à sa complaisance. Sa perte a été vivement sentie par ses amis et par ceux que l'on pourrait appeler ses disciples, qui se pressaient autour de lui pour profiter de ses enseignements et qui pendant longtemps ne pourront rencontrer un guide plus sûr dans l'étude des plantes.

Pour nous, qui nous plaisions à l'entendre nous communiquer les résultats de ses savantes recherches, nous conserverons pieusement son souvenir, nous nous rappellerons toujours qu'il a jeté un véritable lustre sur notre Compagnie, et nous reporterons sur son fils, qui nous appartient et qui s'efforcera d'être digne d'un tel père, toute l'affection que nous avions pour lui.

LISTE DES OUVRAGES D'ÉDOUARD TIMBAL-LAGRAVE

Timbal-Lagrave a publié les ouvrages suivants :

I. Dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.

1. Mémoire (3me) sur de nouveaux hybrides d'*Orchis* et de *Serapias*. 1855, page 299.
2. Note sur le *Ranunculus tuberosus* Lap. 1855, page 314.
3. Note sur l'*Urtica membranacea* Poiret. 1855, page 415.
4. Communication sur un *Phalaris* et quelques autres plantes trouvées au port Saint-Étienne, à Toulouse. 1855, page 420.
5. Observations critiques et synonymiques sur l'herbier Chaix. 1856, page 86.
6. Le *Ranunculus ophioglossifolius* Vill. et le *Carex vesicaria* L. au bois de Larramet. 1857, page 437.
7. Mémoire sur les Erodium : *E. petrœum* Willd., *E. crispum* Lap., *E. Lucidum* Lap., *E. macradenum* Lher. 1858, page 1.
8. De la grappe bicorymbifère dans le genre *Iberis*, considérée comme caractère spécifique. 1858, page 121.
9. Note sur l'*Orchis simio* × *militaris* Weddel. 1858, page 465.
10. De l'hybridité dans le genre *Viola*. 1858, page 294.
11. Opinion de Villars sur les plantes hybrides. 1858, page 423.
12. Le *Limodorum abortivum* Sw. à Lacroix-Falgarde. 1859, page 480.
13. Mémoire (4me) sur de nouveaux hybrides d'*Orchidées* de la section des *Ophrydées* Lindl. 1860, page 59.
14. Valeur alimentaire de diverses variétés de *Courges*, par E. Filhol et E. Timbal-Lagrave. 1860, page 530.
15. Rapport sur un *Orchis* adressé à l'Académie, par M. Lacaze (*O. Hircino* × *simia* Timb.). 1861, page 416.
16. Observations botaniques sur quelques plantes de la *Pena blanca*. 1862, page 31.
17. Essai monographique sur les espèces du genre *Galium* des environs de Toulouse, par MM. C. Baillet et E. Timbal-Lagrave. 1862, page 217.
18. Note sur la détermination du *Centaurea Myacantha* D. C. 1863, page 441.
19. Une herborisation à Muret, par MM. Baillet, Contejean et Timbal-Lagrave. 1864, page 163.

20. Une excursion botanique sur le massif de *Cagire* et dans la haute vallée du *Ger* (Haute-Garonne), par MM. BAILLET, JEANBERNAT et TIMBAL-LAGRAVE. 1864, page 383.

21. Observations critiques et synonymiques sur un album de plantes des Pyrénées, préparé par MARCHAND. 1865, page 354.

22. Recherches sur les variations que présentent quelques plantes communes dans la Haute-Garonne au point de vue phytographique (genre *Daucus*). 1866, page 283.

23. Observations sur quelques *Dianthus* des Pyrénées. 1867, page 231.

24. Communication sur quelques plantes nouvelles pour la *flore du bassin sous-pyrénéen*. 1867, page 471.

25. Observations sur la cause des altérations que subissent les toiles du Musée. 1870, page 539.

26. Recherches sur les variations que présentent quelques plantes communes dans le département de la Haute-Garonne au point de vue phytographique (genre *Salvia*). 1870, page 228.

27. Étude sur quelques *Sideritis* de la flore française. 1872, page 372.

28. Étude sur quelques *Campanules* des Pyrénées. 1873, page 259.

29. Une excursion botanique à Cascatel, Durban et Villeneuve, dans les *Corbières*. 1874, page 626.

30. Deuxième excursion dans les *Corbières orientales* : Saint-Victor, le col d'Estrem, Tuchan et Vingrau. 1875, page 438.

31. Du *Polypodium vulgare* L. et de l'*hybridité* dans les fougères, par E. TIMBAL-LAGRAVE et JEANBERNAT. 1876, page 330.

32. Note sur l'*Hieracium Lavernellei* Timb. et de l'hybridité dans le genre *Hieracium*. 1877, page 131.

33. Quelques jours d'herborisation dans les *Albères orientales*, par E. JEANBERNAT et E. TIMBAL-LAGRAVE. 1879, page 147.

34. Essai monographique sur les *Bupleurum* de la flore française, section *Nervosa* G. et G., avec huit planches, par M. le docteur BUCQUOY. 1882, page 121.

35. Essai monographique sur les *Bupleurum*, 2me fascicule, sections *Marginata* et *Aristata* de la flore française, avec huit planches. 1863, page 132.

36. Essai monographique sur les *Bupleurum*, 3me et dernier fascicule, sections *Perfoliata*, *Reticulata* et *Coriacea* Gr. et God. 1884, page 252.

37. Étude sur de nouvelles planches inédites de la *Flore des Pyrénées de Lapeyrouse*. 1885, page 351.

38. Essai monographique sur les espèces du genre *Scozonera* L. de la flore française. 1886, page 379.

II. DANS LE BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ BOTANIQUE DE FRANCE.

39. Note sur une nouvelle espèce du genre *Galeopsis* (*G. Filholana.* Timb.). Tome I, 1854, page 214. Timbal a depuis reconnu que ce Galeopsis est le même que le *G. glaucesceus* Reut. (Excursion scien-

tifique à Luchon de la session du septième Congrès pharmaceutique. 1863, page 11.)

40. Note sur le *Scleranthus polycarpos* L. ? 1855, page 221.

41. Note sur une espèce nouvelle du genre *Orchis* (*O. Martrinii*. Timb.). 1856, page 92.

42. Note sur le *Cyperus longus* de la flore de Toulouse. 1856, page 330.

43. Sur une nouvelle espèce de *Sempervivum* (*S. rubellum*. Timb.). 1858, tome V, page 14.

44. Sur un nouveau *Dianthus* (*D. fallens*. Timb.). 1858, page 329.

45. Note sur deux espèces nouvelles du genre *Hieracium* des environs de Montpellier (*H. Jaubertianum* et *H. Planchonianum*), par Éd. Timbal-Lagrave et Loret. 1858, tome V, page 507.

46. Note sur deux *Hieracium* nouveaux des Pyrénées (*H. Aurigeranum* et *H. Pseudo-eriophorum*), par H. Loret et Éd. Timbal-Lagrave. 1858, page 615.

47. L'Herbier Marchand et Lapeyrouse, par Éd. Timbal-Lagrave et H. Loret. 1860, pages 17 et 66.

48. Des variations que présentent les espèces du genre *Orchis* et principalement l'*O. Tenoreana* Guss. 1860, page 109.

49. Essai monographique sur les espèces, variétés et hybrides du genre *Mentha* qui sont cultivées ou qui croissent spontanément dans les Pyrénées centrales ou dans la partie supérieure du bassin sous-pyrénéen (Haute-Garonne). 1860, pages 231, 254, 328 et 352.

50. Note sur une espèce nouvelle du genre *Linum* (*L. ruscinonense* Timb.). 1860, p. 509.

51. *Villars* et *Lapeyrouse*. Extrait de leur correspondance. 1860, page 680.

52. Note sur un *Orchis* hybride (*O. Coriophoro* × *palustris* Timb.). 1862, page 587.

53. *Delort de Mialhe* (Notice sur). 1862, page 599.

54. Note sur une espèce critique du genre *Galium* (*G. Closianum* Timb.). 1862, page 612.

55. Une excursion botanique de *Bagnères-de-Luchon* à *Castanèse* en Aragon par le port de Venasque, la Penna blanca et la vallée de Lessera, faite les 15, 16 et 17 juillet 1863. Tome XI, 1864, page 125.

56. Observations sur quatre-vingt-dix-neuf races ou variétés de *Chêne vert* (*quercus ilex* L.), suivies de leurs descriptions, par de Martrin-Donos et Éd. Timbal-Lagrave. 1864, page x.

57. Observations sur cinquante-cinq planches inédites de la flore des Pyrénées de *Lapeyrouse*. 1864, page xxxiii.

58. *Villars* et *Lapeyrouse*. Extrait de leur correspondance, 2e partie. 1864, page xlix.

59. Rapport de MM. Éd. Timbal-Lagrave et Jeanbernat sur l'herborisation faite le 13 juillet au bois de Larramet. 1864, page lxiii.

60. Rapport sur l'herborisation faite à Esquierry le 15 juillet. 1864, page lxxii.

61. Sur un *Vicia* mal connu de la flore française (*V. Sallei* Timb.). 1866, page cxlix.

62. Observations sommaires sur trois plantes des environs d'Annecy (Haute-Savoie) : *Leucanthemum atratum* Timb., *Brunella alpina* Timb., *Daucus marcidus* Timb. 1866, page CLI.
63. Note sur le *Pinus pyrenaïca* Lap. 1868, page XIII.
64. Sur deux *Festuca* des Pyrénées : *F. duriuscula* L. *F. hirsuta* Host. 1868, page XVI.
65. Quatre formes du *Scabiosa maritima* L. dans le midi de la France. 1868, page XVIII.
66. Observations diverses. 1868, pages XI, XV, XVII, XXII.
67. Rapport sur l'excursion de Panticosa à Cauterets par le col de Marcadau, le 15 et le 16 août 1868. 1868, page LXXVIII.
68. Note sur une espèce nouvelle de *Campanula* (*C. Janbertiana* Timb.). 1868, page XCVII.
69. Note sur un *Geum* litigieux (*G. Pyrenaïco-rivale* Timb. *G. inclinatum* T. B. J.). 1869, page XII.
70. Communications verbales à la session extraordinaire de la Société botanique de France. — 1870. Sur la fécondation du *blé*, page XLIV. — Sur la fécondation du *Valisneria spiralis* L., p. LXXXII.
71. Quelques mots sur la culture à Toulouse du *Carlina acanthifolia* All. 1870, page XC.
72. Rapport sur la visite faite par quelques membres de la Société botanique de France à M. le Dr Ripart à Bourges. 1870, page CXX.
73. Étude sur les *Hieracium* de Lapeyrouse et sur leur synonymie. 1871, pages 48 et 311.
74. Discours sur la flore des Pyrénées orientales à l'ouverture de la session extraordinaire de *Prades-Mont-Louis*. 1872, page IV.
75. Rapport sur l'excursion faite à *Villefranche-de-Conflent*. 1872, page XCIV.
76. Rapport sur la course faite à *Font-Romeu* le 5 juillet 1872, suivi de notes critiques sur quelques-unes des plantes trouvées pendant cette excursion. 1872, page CVIII.
77. Du *Ligularia Sibirica* Cass. dans les Pyrénées, par Ed. TIMBAL-LAGRAVE, G. GAUTIER et E. JEANBERNAT. 1878, p. 10.
78. L'*Allium Moly* L. et la Flore française, par MM. GAUTIER, JEANBERNAT et TIMBAL-LAGRAVE. 1880, page 211.
79. Note sur une colonie de plantes adventives dans les *Corbières*, par MM. GAUTIER, JEANBERNAT et TIMBAL-LAGRAVE. 1882, page 246.
80. Discours sur les botanistes et la flore de l'*Aveyron* à l'ouverture de la session extraordinaire de Milhau, et communications diverses. 1886, pages VI et suivantes.
81. Note sur le *Lamium hirsutum* Lamk et le *Lamium maculatum* L., par Ed. TIMBAL-LAGRAVE et l'abbé MARÇAIS. 1887, page 88.

III. — DANS LE BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE TOULOUSE.

82. Note à propos du *Trapa natans* L. découvert à Toulouse. Tome I, 1867, page 39.

83. Quelques synonymes du *Chloris narbonensis* de Pourret. Tome II, 1868, page 96.

84. Précis des herborisations faites par la Société d'histoire naturelle de Toulouse pendant l'année 1869. Tome III, 1869, page 107.

85. Note sur le *Verbasum glabrum* Willd. Tome IV, 1870, page 7.

86. Etude sur le *Potentilla verna* L. de la flore de Toulouse. Tome IV, 1870, page 46.

87. Précis des herborisations faites par la Société d'histoire naturelle de Toulouse pendant l'année 1870. Tome IV, 1870, page 156.

88. Communication sur le *Muscari neglectum* Guss. trouvé à Avignonet, Tome V, 1870-1871, page 7.

IV. — Dans le Bulletin de la Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse.

89. Une excursion scientifique aux sources de la Garonne et de la Nouguera-Pallaresa, par Jeanbernat, Peyre, Ed. Timbal-Lagrave et Ed. Filhol. Tome I, 1872, page 46.

90. Note sur un hybride de *Verbascum* (*V. Tolosanum* Timb.). Tome I, 1872, page 132.

91. Communications sur le *Galeobdolon luteum* Huds. Tome I, page 12. — Sur des plantes nouvelles ou rares pour la flore de Toulouse. *Ibid.*, pages, 19, 217, 235, 254, 280, 282, 284.

92. Du *Teucrium corbarieuse* Pourr. 1873, page 335.

93. Une excursion botanique aux environs de Saint-Paul-de-Fenouillet et à Cases de Peña dans les *Corbières*. Tome I, 1873, pages 363 à 387.

94. *Reliquiæ Pourretianæ*. Tome II, 1874, pages 1 à 147.

95. Rapport sur l'exploration scientifique des environs de *Montolieu* (Aude), par E. Timbal-Lagrave et Jeanbernat. Tome II, pages 234 à 271.

96. Exploration scientifique du *massif d'Arbas* (Haute-Garonne), par Ed. Filhol, Jeanbernat et Ed. Timbal-Lagrave. Tome II, 1874, pages 367 à 478.

97. Rapport sur l'herborisation des environs de *Muret*, par Al. Timbal-Lagrave, avec des notes par Ed. Timbal-Lagrave. Tome II, 1874, p. 479.

98. Communications à la Société des sciences physiques et naturelles en 1874. — Discours en prenant possession du fauteuil de la présidence, page 497. — Sur le *Puccinia Malvacearum*, pages 511 et 518. — Sur le *Niaouli* (*Melaleuca leucadendron* L.), page 517. — Sur les *hybrides de Cistes*, page 531. — Sur les *Reliquiæ Pourretianæ*, page 542 et suivantes.

99. Note sur le *Narcissus glaucifolius* Pourr. et sur le *Cracca plumosa* Timb. Tome III, 1875, page 140.

100. Le massif du *Llaurenti*, ancien Donnezan, canton de Quérigut (Ariège), par E. Jeanbernat et Ed. Timbal-Lagrave, tome III, 1876, pages 197 à 624.

101. Le *Corrigiola imbricata* Lap., par MM. Gautier et Ed. Timbal-Lagrave, tome IV, 1878, page 29.
102. Note sur un nouveau *Statice* (*Statice Legrandi*), par MM. Gautier et Timbal-Lagrave, tome IV, 1878, page 40.
103. Le *Capsir*, canton de Mont-Louis (Pyrénées-Orientales), par E. Jeanbernat et Ed. Timbal-Lagrave. Tome VI, 1886, pages 37 à 283, avec vingt planches.
104. Mémoires sur quelques hybrides de la famille des *Orchidées*. Réimpression des cinq mémoires publiés de 1853 à 1861. Tome VI, 1883-1884, pages 287 à 334, avec cinq planches.
105. Plantes critiques, rares ou nouvelles, par Ed. Timbal-Lagrave et l'abbé Marçais. Tome VI, 1885-1887, pages 449 à 460, avec une planche.
106. *Flore des Corbières*. Œuvre posthume d'Ed. Timbal-Lagrave, sous presse, publiée par les soins de l'abbé Marçais dans le tome VIII.

V. — Dans les Archives de la Flore de France et d'Allemagne.

107. Description d'une espèce nouvelle de *Lotus* (*L. Delorti*. Timb.). 1852, page 201.
108. Notice sur une espèce nouvelle de *Campanula* (*C. Subpyrenaïca* Timb.). 1855, page 336.

VI. — Dans les Actes du Congrès scientifique de France.

109. Observations botaniques. — *Viola Bubani* Timb. — *Genista tetragona* Vill. 19e session, tome I, 1852, page 279.

VII. — Dans le Recueil de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

110. Note sur une nouvelle espèce du genre *Senecio* (*S. ruthenensis*), par MM. Mazuc et Ed. Timbal-Lagrave. 1854.

VIII. — Dans les Annotations a la Flore de France et d'Allemagne, publiées par C. Billot.

111. Note sur l'*Amaranthus viridis* Vill. 1855, page 62.

IX. — Dans le Bulletin de la Société dauphinoise.

112. Notes sur les plantes publiées par la Société en 1874. 1er bulletin. *Galeopsis orophila* Timb., page 17.
113. Notes sur les plantes publiées en 1875. 2e bulletin. *Malva*

Tournefortiana L., page 39. — *Salvia Clandestina* L. *S. pallidiflora* Saint-Amans. — *S. Verbenaca* L. *S. Horminoïdes* Pourret, page 42.

114. Notes sur les plantes distribuées en 1876. 3e bulletin. *Sideritis Guillonii* Timb., page 78. — *Rumex vinealis* Timb., page 79.

115. Notes sur les plantes distribuées en 1877. 4e bulletin. Sur un hybride du *Cistus salviæfolis* L. et du *C. populifolius* L. N° 1105, page 107. — Sur le *Salvia mixta* Timb. N° 1338, page 121. — Sur le *Sideritis tomentosa* Pourr. N° 1344, page 122. — Sur l'*Euphorbia Chaixiana* Timb. N° 1367, page 123. — Sur le *Festuca ochroleuca* Timb. N° 1441, page 125.

116. Notes sur les plantes distribuées en 1879. 6e bulletin. Sur le *Leucanthemum vulgare* Lamk. var. *pratense* et *sinuatum* Timb. Nos 2107 et 2108, page 30. — Sur le *Carduus Martrinii* Timb. et le *C. polyacanthos* Schreb. Nos 2134 et 2135, page 130. — Sur le *Mentha rotundifolia* L. for. *Glabrescens* Timb. N° 2217, page 234.

117. Note sur le *Corrigiola imbricata* Lap. 7e bulletin, 1880, n° 2465, page 269.

118. Note sur le *Thymus vulgaris* L. var. *Corbarieusis* Timb. et Gaut. 8e bulletin. 1881, n° 2992, page 336. Une planche.

119. Note sur l'*Aquilegia hirsutissima* Timb. 9e bulletin, 1882, n° 3178, page 365. — Sur le *Sideritis Peyrei* Timb. N° 3426, page 381.

120. Note sur le *Rosa Timbali* Crepin. 10e bulletin, 1883, n° 3696, page 417.

121. Notes sur des plantes distribuées en 1884. 11e bulletin. *Alyssum montanum* L. N° 4031, page 458. — *Saxifraga stellaris* L. var. *intermedia*. N° 4101, page 465. — *Leucanthemum graminifolium* Lam var. *dentatum* Timb. N° 4138, page 466.

122. Notes sur les plantes distribuées en 1885. 12e bulletin. *Hieracium neocerinthe* Fr. N° 4160. — *H. Sonchoïdes* var. *Laricense* Gaut. et Timb. N° 4613, page 512. — *Festuca consobrina* Timb. N° 4702, page 516.

123. Note sur le *Bifora radians* Bieb. 13e bulletin, 1886, n° 2483 *ter*, page 547.

124. Note sur l'*Hieracium sonchoïdes* var. *Laricense* Gaut. et Timb. 14e bulletin, 1887, n° 4613, page 582.

X. — Dans le Bulletin de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

125. Essai monographique sur les *Dianthus* des Pyrénées, par Ed. Timbal-Lagrave, avec 32 planches du Dr Bucquoy. Tome XXV, 1881.

XI. — Dans la Revue de botanique (Bulletin mensuel de la Société française de botanique).

126. Note sur les *Atriplex rosea* L. et *A. Laciniata* L. de la flore toulousaine. Tome I, 1882-1883, page 211.

127. Notes sur la revue des *Hieracium* d'Espagne et des Pyrénées, par Ad. Schéele; traduction de l'abbé Marçais. Tome II, 1883-1884, page 69.
128. Note sur l'*Alyssum montanum* L. des Pyrénées. Tome III, 1884-1885, page 104.
129. Note sur le *Coniza ambigua* D. C. et sa synonymie. Tome III, 1884-1885, page 164.
130. Note sur trois plantes intéressantes de la flore d'Ax (Ariège). Tome VI, 1887-1888, page 213.
131. Essai monographique sur les éspèces françaises du genre *Heracleum*. Œuvre posthume publiée en collaboration avec M. l'abbé Ed. Marçais. Tome VII, 1888-1889, page 323.

XII. — Dans le Scrinia floræ selectæ exsiccatæ de M. Magnier.

132. Note sur le *Raphanus Landra*. Moretti. Fascicule I, 1882, page 4.
133. Note sur le *Conyza ambigua* D. C. et sur la *Mentha pachystachys* Timb. et Marçais. Fascicule II, 1883, page 54.
134. Note sur le *Rhamnus alaternus* L. var. *obovata* Timb. et Fages. Fascicule IV, 1885, page 83.
135. Description du *Galeopsis longiflora* Timb. et Marçais, par MM. Ed. Timbal-Lagrave et l'abbé Ed. Marçais. Fascicule VI, 1887, page 116.

XIII. — Dans les Mémoires de l'Association française pour l'avancement des sciences.

136. Sur des *Narcisses* peu connus des Pyrénées françaises. Séance du 28 septembre 1887.

XIV. — Dans les Annales de la Société d'horticulture de la Haute-Garonne.

137. Note sur la *Ketmie comestible*. 1854, page 96.
138. Rapport sur une variété d'*Héliotrope*. 1854, page 174.
139. De l'importance de connaître la composition chimique du sol dans l'acclimatation des plantes. 1855, page 180.
140. De l'influence du charbon sur la végétation du *Geranium bohemicum* L. 1857, page 107.
141. Procès-verbaux de 1857 à 1861 du *Comité maraîcher* de la Société d'horticulture de la Haute-Garonne. Ces procès-verbaux, publiés dans les Annales de la Société, constituent une série de notices pleines d'intérêt sur la culture à Toulouse d'un grand nombre d'espèces maraîchères.
142. Rapport sur une maladie des *Dahlias*. 1858, page 98.

143. Poires fructipares. 1858, page 119.
144. Rapport sur les Œillets de M. Comères. 1859, page 137.
145. Rapport sur un Dahlia de M. Pertuzès. 1859, page 237.
146. Catalogue raisonné des plantes spontanées ou cultivées dans le département de la Haute-Garonne employées en médecine. 1859, page 156.
147. Floriculture. Sur le genre *Achillea*. 1860, page 116.
148. Rapport sur les *Petunias* et les *Verveines* de M. Licau. 1861, page 199.
149. De la culture du *cerfeuil bulbeux* à Toulouse. 1861, page 156.
150. Chronique horticole. 1861, page 158.
151. Culture de la *violette* à Toulouse. 1863, page 73.
152. Recherches sur les *cépages* cultivés dans les départements de la Haute-Garonne, du Lot, du Tarn-et-Garonne, de l'Aude, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, par MM. Ed. Filhol et Ed. Timbal-Lagrave. 1863, page 95.
153. Rapport sur l'établissement de M. Licau. 1864. page 84.
154. Rapport sur les *Petunias* de semis de M. Passeman. 1864, page 89.
155. Session extraordinaire de la *Société botanique de France* tenue à Toulouse et à Luchon en juillet 1864. 1865, page 34.
156. Rapport sur la proposition de M. Robinet, ayant pour objet la création d'une École d'horticulture à Toulouse. 1875, page 31.

XV. — Dans le Journal d'Agriculture pratique et d'Économie rurale pour le midi de la France.

157. Étude sur quelques *cépages* cultivés dans le département de la Haute-Garonne, par MM. Ed. Filhol et Ed. Timbal-Lagrave. 1862, page 202.

XVI. — Dans les Comptes rendus de la Société de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse, et dans la Revue médicale de Toulouse.

158. Note sur une sophistication de l'*Erysimum Velar* des pharmacies, *Erysimum officinale* Scop. 1853, page 306.
159. Étude pour servir à l'histoire botanique et médicale du genre *Viola*. 1854, page 59 (analyse).
160. Étude pharmaceutique sur le genre *Fumaria*. 1854, page 60.
161. Falsification des feuilles de *Frêne*. 1854, page 59.
162. Recherches sur la composition du *Thé de Suisse* du commerce à Toulouse. 1855, page 104.
163. Du mélange de l'*Arnica montana* L. et du *Senecio doronicum* L. dans les drogueries. 1855.
164. Étude sur la *Fougère mâle*. 1856, page 53.
165. Sophistication des feuilles de la *Digitale*. 1857, page 60.

166. Sur la *Digitale* et la *Digitaline*. 1857.

167. Fleurs et feuilles d'*Echium pustulatum* Sibth. substituées aux fleurs de Bourrache et aux feuilles de Pulmonaire. 1858, page 43.

168. De l'abandon des simples en médecine : Note sur deux sophistications de l'Erysimum des pharmacies (*Sisymbrium officinale* Scop). 1859, page 32.

169. Note sur les produits utiles à la pharmacie qui existent dans le département de la Haute-Garonne, par Ed. Filhol et Ed. Timbal-Lagrave. 1859, page 114.

170. Note sur la composition des espèces vulnéraires (*Thé de Suisse Faltrank*) des cantons de Fribourg, Glaris, Berne, Neufchâtel. 1861, page 93.

171. Rapport sur le concours ouvert en 1861 par la Société de médecine de Toulouse. 1861, page 227.

172. Étude pharmaceutique sur les *Galium Verum* L., *Mollugo* L. et *palustre* L. 1862, p. 61.

173. Rapport à la Société de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse sur un travail de M. le Dr *Plonquet*, intitulé : Dé l'influence de la culture sur les végétaux employés en médecine. 1862, page 153.

174. Note pour servir à l'étude botanique et médicale de la *Valériane officinale*. 1867, page 265 (*Rév. Méd.*).

175. Note sur la *Valériane officinale* et la *Valériane à feuilles de sureau*. 1868, page 27.

176. Note sur la Camomille des pharmacies. 1884, page 29.

XVII. — Dans les comptes rendus de la Société de pharmacie du Sud-Ouest.

177. Note sur la *Camomille romaine*. 1858.

178. De l'abandon des plantes médicinales indigènes à propos de deux sophistications de l'*Erysimum* des pharmacies (*Sysimbrium officinale* Scop.). 1859, page 31.

179. Note sur la sophistication de la graine de moutarde (*Sinapis nigra* L.). 1860.

180. Note sur les caractères physiques et la composition chimique de certaines semences qui se trouvent quelquefois mêlées avec le grain, par Ed. Filhol et Ed. Timbal-Lagrave. 1860.

181. Substitution du *Senecio doronicum* L. à l'*Arnica montana* L. 1861.

182. Sur la préparation des sirops à limonade. 1862.

XVIII. — Ouvrages publiés en brochures.

183. Étude pour servir à l'histoire botanique et médicale du genre *Viola*. Travail lu à la Société de médecine de Toulouse le 21 mai 1853. Brochure de 16 pages.

184. Mémoire sur quelques hybrides de la famille des *Orchidées*,

présenté à l'Académie des sciences de Toulouse le 2 mars 1854. Toulouse, imprimerie Chauvin. Brochure de 28 pages.

185. Mémoire sur des hybrides d'*Orchis* et des *Serapias*. Brochure de 22 pages.

186. Leçons de chimie appliquée à l'agriculture, par le Dr Ed. FILHOL, recueillies par Ed. TIMBAL-LAGRAVE. 1855. Brochure de 55 pages.

187. Excursion scientifique à Bagnères-de-Luchon, faite à la suite de la septième session du Congrès pharmaceutique le 19 et le 20 août 1863, par Ed. FILHOL et Ed. TIMBAL-LAGRAVE. Brochure de 16 pages.

ELOGE

DE

M. VICTOR MOLINIER

ANCIEN ASSOCIÉ RÉSIDANT

Par M. PAGET[1].

Les caractères se forment par les données natives, par les influences ambiantes du premier âge, et par la rencontre de divers facteurs intellectuels et moraux. — Victor Molinier, notre vénéré confrère, respira au berceau le souffle encore chaud de 1789; un soldat pétrit son âme de force et de dévouement, et, dans son cœur, une Lorraine mit la bonté avec l'amour ardent et fécond pour la patrie française. La joie du travail et la vocation de l'enseignement lui viendront d'un cercle d'amis, pour se développer dans ce milieu universitaire, où l'on est si heureux de prodiguer le meilleur de soi.

Sur tous ces éléments personnels, la fin du dix-huitième siècle refléta son énergie grandiose et sereine. L'expansion enfin victorieuse de l'esprit humain venait de provoquer une éclosion gigantesque des vices et des vertus. On vit surgir et s'agiter dans notre histoire des monstres et beaucoup de héros. Il y eut un épanouissement radieux de la liberté ; puis la France retomba sous le despotisme de la Convention et de l'Empire. Elle fut inondée de sang, et

1. Lu dans la séance publique du 16 juin 1889.

c'est miracle que toutes les forces vives de la nation n'y aient point sombré.

Ceux qui résistèrent étaient bien trempés. Nés sous la République, grandis sous l'Empire, ces hommes seront forts pour toutes les épreuves. De ce nombre fut Victor Molinier. A sa naissance, la France, libre au dedans, voulait assurer sa souveraineté; mais, sur ses frontières, l'Europe ameutée prétendit la rayer du nombre des nations.

Alors se leva, jusque dans ses profondeurs, la génération nouvelle. Ce ne sont plus les mercenaires de Marignan, ni les gentilshommes de Fontenoy, mais des soldats en sabots, maîtres d'eux-mêmes, propriétaires du sol, répondant aux appels de la patrie en danger, et marchant les grandes étapes de Valmy, de Jemmapes et de Watignies.

Parmi eux est Jean Molinier, le père de notre confrère. De Toulouse, il a rejoint sur Paris ceux qui relevèrent le défi de Coblenz et soutinrent leur bon droit avec l'esprit invincible de la liberté. Hoche commande sur la Moselle, Pichegru sur le Rhin, Jourdan sur la Sambre, et il a pour lieutenants Kléber, Ney et Marceau. En quelques mois, nous gagnons vingt-sept batailles et cent vingt combats; nous prenons cent seize places fortes, et, comme résultat de ce bulletin de victoire, la Belgique est conquise, la Hollande et l'Italie nous sont ouvertes, et la Prusse signe la paix de Bâle (1795).

L'année suivante, Bonaparte est à l'armée d'Italie. Ses soldats sont pleins d'enthousiasme; mais parmi les chefs plus d'un pressent le dictateur. Jean Molinier, devenu capitaine au 12e dragons, avait songé à la retraite quand sa division fut détachée de l'armée de Sambre-et-Meuse pour former à Brest un corps d'expédition sur l'Irlande. Ces troupes, arrêtées près de Paris par Barras, qui rêvait un coup d'État, eurent l'heureuse fortune d'être ramenées sur le Rhin par le général Hoche.

Pour la seconde fois, le 12e dragons passait à Verdun, en Lorraine. Notre capitaine y épousa Barbe Fion, dont il fit un vrai compagnon d'armes. Pendant trois ans, ils n'eu-

rent ni trêve ni repos, passant et repassant les Alpes, couchant sous la tente, ayant pour foyer le bivouac, sans autre souci que la victoire.

Cependant, Hoche était mort; Bonaparte guerroyait en Egypte et l'Italie s'était soulevée. Naples et Rome ont chassé nos troupes, le Piémont et le Milanais sont évacués. Seule, Turin conserve encore une garnison française, et c'est là que, le 8 avril 1799, vient au jour Victor Molinier. Mais une armée russe a marché sur la ville et les dragons se sont retranchés dans la citadelle. Héroïques mais vains efforts : cette poignée de braves dut capituler et tristement reprendre le chemin de la France.

Trois mois après, Bonaparte débarquait en Provence et courait sur Paris : c'était le 18 brumaire. L'officier de Sambre-et-Meuse rendit son épée et se retira près de Toulouse, à Sainte-Foy-d'Aigrefeuille, sur un petit domaine, où il se consacra entièrement à l'éducation de ses enfants, bientôt au nombre de cinq. Aux veillées, ces guerres de géants, les plaines et les lacs de la Lombardie, les Alpes si belles de verdure ou de neiges se déroulent devant les enfants émerveillés. Et lorsqu'en 1880 un Congrès juridique appelle Victor Molinier à Turin, il retrouve aisément la maison natale à travers les douces visions de son enfance.

Il y eut aussi les graves leçons de l'histoire : le vieux soldat de la République assistait du fond de sa retraite au naufrage de toutes nos libertés; il pleurait sur les revers de nos armées et sur les désastres de l'invasion. Au milieu de ces deuils publics, la famille apprit la mâle simplicité dans les mœurs et la douceur inaltérable dans le caractère, qui ont raison de toutes les résistances et gagnent toutes les sympathies.

Ainsi, pendant onze ans, Victor Molinier eut les initiations du foyer domestique ; puis on le plaça au collège Saint-Martial. Sous ce nom, le pape Innocent VI avait fondé à Toulouse, en 1359, sur l'emplacement actuel de l'hôtel du Midi, une maison destinée à nourrir « vingt pauvres escoliers-clercs, pour étudier en l'Université le Droit canon et le

Droit civil. » Ce pape avait enseigné le Droit dans notre École, et son collège, largement subventionné, riche de privilèges, recevra pendant quatre siècles de nombreux étudiants, assez semblables à ceux de notre temps : ardents au travail comme au plaisir, — en lutte avec les capitouls pour leurs entrées au théâtre, — et se vengeant par les manifestations de la rue des prétendues rigueurs de la discipline.

La corporation disparut à la Révolution et son asile abrita un théâtre, puis un bal public. Mais tout auprès, sous le même vocable, s'ouvrit un nouveau collège. Notre confrère y fit des études solides, et, toute sa vie, il resta pénétré des humanités grecques et latines, que l'on traite aujourd'hui si légèrement, au grand dommage de notre capacité.

Lui-même, en 1870, dans une lecture à l'Académie, ravivait ces impressions lointaines : « Je me souviens, disait-il, d'avoir vu ces édifices ; je suis entré dans cette chapelle, transformée en salle d'attente à l'usage du théâtre voisin. Là stationnaient les porteurs de ces chaises, alors très employées à Toulouse, et dont les dames se servaient lorsqu'elles se rendaient au théâtre ou dans les soirées. » Et sous cette évocation, nous voyons le jeune écolier, l'esprit vif et curieux, déjà savant et gagnant brillamment son diplôme de bachelier (1818).

Il fit ses études de Droit sous les Ruffat, les Malpel, les Mespliès, dont il eût été bien heureux de revoir les souriants visages dans notre belle salle des délibérations. Il aimait à nous parler de ces maîtres auxquels il avait voué une grande vénération, et nous prouvait ainsi qu'eux-mêmes avaient dû l'estimer. Licencié en 1821, il fut de la Société de Jurisprudence avec Philippe Féral, Bahuaud, Niel, Caze, Léon Gasc et Fourtanier. « De telles liaisons ne s'oublient jamais, leur disait-il; le temps pourra nous séparer, il n'effacera pas en nous le souvenir des moments que nous consacrons ensemble à notre instruction. »

Et en effet, Messieurs, cette pléiade de jurisconsultes sera

pendant un demi-siècle l'honneur de notre magistrature, de notre barreau et de notre École.

Le jeune avocat fut appelé à Villefranche par son grand-oncle, président du tribunal. Presque à son arrivée, il épousa celle qui fut le guide prévoyant d'une vie dont il soupçonnait à peine les exigences matérielles. Six enfants seront élevés et établis : un docteur en médecine, un magistrat, un négociant vont perpétuer l'honneur du nom, tandis que Mesdames Raissac, Olivier et Bertrand contractent les meilleures alliances dans le commerce et dans l'Université.

Les débuts de Molinier l'avaient signalé à l'estime publique quand éclata la révolution de 1830. Il fut nommé procureur du roi à Villefranche et bientôt substitut à Toulouse. Son chef, Romiguières, apprécia la finesse de son esprit et la droiture de son caractère. Mais il comprit aussi que sa naïve bonté avait peu d'aptitude pour deviner les méchants et pour déjouer leurs manœuvres. Il le dirigea vers l'enseignement du Droit.

C'était la bonne voie pour cette âme dont les profondeurs étaient transparentes et dont les facultés vaillantes étaient si heureuses de communiquer le résultat de leurs travaux. Telles avaient été aussi ses premières aspirations. En 1831, dans un *Essai sur l'enseignement du Droit,* il écrivait : « Nos écoles attireront un jour l'attention de l'Europe savante, et on viendra en France étudier les vrais principes sur lesquels reposent le bonheur et la prospérité des nations. »

Toute sa vie fut consacrée à réaliser ce vœu, et les étrangers y ont répondu en témoignant dans quelle estime ils tiennent les doctrines du maître. Nos Facultés n'ont pas encore trouvé un meilleur programme que celui où il donnait au Droit romain la première place comme au plus beau monument de la sagesse des temps passés, et où, demandant aux vertus sociales l'encouragement au travail, et les garanties du progrès, il concluait « que le savoir et le mérite ouvrent seuls désormais le chemin des honneurs et de la fortune ; et on verra bientôt les jeunes gens se renfer-

mer dans les Écoles et s'y livrer avec persistance au travail. »

Dans les ébauches d'un *Traité de Droit naturel*, il appréciait le système utilitaire de Jérémie Bentham : « Son erreur provient d'un examen iucomplet des mobiles de nos actions. L'intérêt n'est pas l'unique cause : l'homme a le sentiment du bien absolu, de l'ordre, et une sorte d'instinct de ce qui est bien en soi, qu'on appelle le sens moral. » Molinier voyait l'image lumineuse de la vertu dans les reflets de son âme. Ces études philosophiques le préparaient au doctorat et aux fonctions de professeur suppléant que lui conférait un brillant concours en 1838.

Il fit d'abord un cours d'introduction générale à l'étude du Droit, puis un cours de Droit commercial, dont il publia la première partie. Cette œuvre, avec bien d'autres, fut arrêtée par la tâche absorbante de chaque jour, de sorte que ce grand travailleur semble ne nous avoir laissé que des opuscules. Mais il a chaque année, avec la joie du semeur, confié de riches matériaux à l'esprit de ses élèves, et partout autour de lui il a eu le bonheur de les voir germer et fructifier. En 1846, la chaire de Droit criminel fut créée pour lui, et, pendant quarante ans, il y déploya toutes les ressources de l'historien, du philosophe et du juriste. Ses leçons donneront à nos docteurs la réputation de savants criminalistes, et, au dehors, toute réforme se réclamera de son opinion. Son programme publié en 1851 rendit classiques en Europe son système sur le droit de punir, son analyse du délit et de l'imputabilité aux divers agents, ses conclusions sur les problèmes ardus de la récidive, du concours de plusieurs faits punissables, et bien d'autres thèses que sa parole imagée nous rendait familières.

Mais je n'ai pas à exposer ici sa doctrine. Le confrère que vous avez perdu ne demandait à la science du droit que d'éclairer le passé qu'il se plaisait à évoquer devant vous. Il était d'ailleurs aussi à l'aise sur tous les autres terrains : l'économie politique, l'histoire, la philosophie, la littérature, les sciences naturelles ou exactes semblaient être de son

domaine. Depuis le jour de son élection (12 août 1847), on le vit, auprès des Brassinne, des Gatien et des Timbal-Lagrave, animer vos séances et enrichir vos recueils. Mieux encore, grâce à lui devinrent plus intimes et plus vives la sympathie des idées et la cordialité des relations qui sont le charme de nos réunions.

En 1848, il fit une lecture sur la peine de mort. La peine étant un moyen de sécurité sociale, non un acte de vengeance, doit, pour être légitime, être nécessaire. La mort se justifie-t-elle ainsi dans les lois humaines? Redoutable problème : le barbare, le seigneur féodal, le roi en sont prodigues. Ils font du gibet un épouvantail et un symbole de puissance. Mais, dit Molinier, « à mesure que l'idée sainte et impersonnelle du droit pénètre dans les esprits, des doutes s'élèvent sur la légitimité de cette peine... La justice des peuples qui concourent à la confection de leurs lois aspire à l'effacer de ses Codes. »

S'inspirant de cette pensée, un décret de 1848 abolit la peine de mort pour les crimes politiques. Souhaitons que l'adoucissement des mœurs et que l'amélioration de notre régime pénitentiaire permettent bientôt de proclamer l'inviolabilité absolue de la vie humaine.

Le duel ne passionne pas moins l'opinion publique. Molinier en demandait la répression : « La loi manquerait de dignité et ferait défaut à la justice, disait-il, si elle se voilait devant le meurtrier qui a vengé une offense dans le sang et qui peut-être a donné la mort à celui qu'il a offensé. »

Puis, ce furent d'intéressantes recherches dans la Coutume de Toulouse et dans les Archives de notre Parlement, sur le suicide, sur les fourches patibulaires, sur une condamnation à mort et sur une réhabilitation, sur le droit de grâce et sur la torture sous l'ancien régime. Il éprouve de ces études historiques l'impression sage et consolante qu'il traduit à la fin d'un récit sur la prise, en 1213, de la forteresse du Pujol, aux environs de Lanta : « En contemplant le passé, sans lui rien envier, j'apprécie mieux la valeur des temps présents, et j'ai confiance dans l'avenir. » Douce philosophie,

plus sincère et meilleure que le pessimisme de nos anémiques ou que les lamentations des *laudatores temporis acti*. Notre confrère donne sur tous les sujets des conclusions progressives. Par sa bouche, l'humanité flétrit les abus, raille les préjugés et revendique ses libertés. La philosophie et la morale nous procurent des études de la même valeur. En 1860, il passe en revue la doctrine de Leibnitz, et soutient cette thèse que le droit de tester a pour base l'immortalité de l'âme, la faculté de disposer survivant à l'exercice personnel de la propriété. Il est plus simple de rattacher cette faculté aux attributs mis en œuvre par le propriétaire de son vivant. Mais j'admire cette foi qui étend le domaine du droit et qui place au-dessus de l'homme périssable et au-delà des horizons terrestres le principe de nos institutions.

Il puisait dans cette foi l'enseignement et la pratique du dévouement à la chose publique, la croyance au bien, comme moyen et comme fin de tous nos actes. « Si tout finit toujours pour le mieux, disait-il, cela ne doit et cela ne peut pas arriver sans le châtiment de ceux qui ont contribué même au bien par leurs actions mauvaises. »

Molinier avait aussi le sens du beau, qui est comme une clarté de l'âme. Il aima jusqu'à ses derniers jours les fêtes et les spectacles; la musique, l'art dramatique l'attiraient, et c'était plaisir de voir ce vieillard donner à nos jeunes gens l'exemple des nobles délassements de l'esprit. En 1871, au cours d'une dissertation sur la propriété des objets d'antiquité, il parlait avec émotion des dangers que venait de courir la Vénus de Milo, « ce type accompli du beau », et il se réjouissait à la pensée qu'elle serait longtemps encore l'objet de l'admiration de tous ceux que possède l'amour de l'art.

Un autre jour, recherchant l'influence du théâtre sur les mœurs, il reconnaît qu'elle dépend du genre des pièces et du mérite des artistes. « Mais je maintiens, ajoute-t-il, que l'intuition de ce qui est beau élève l'âme, et que le domaine de l'esthétique avoisine celui de la morale. »

Sa vive imagination lui inspira un culte particulier pour

les poètes italiens et espagnols : Goldoni, Alarcon, Tirso de Molina, Caldéron, Lope de Vega et Diamante lui sont des sujets de fines critiques et d'ingénieuses comparaisons avec les auteurs français.

Vous parlerai-je de ses incursions dans les sciences? En 1850, il discute l'invention et les premières applications de la boussole; en 1851, il expose la cosmographie du Dante; en 1854, les causes de la dépréciation de l'or; et ainsi, chaque jour, c'est la révélation d'une aptitude nouvelle. Nos pieux regrets sollicitent une dernière mention. Près de nous quitter, Molinier nous lut une notice sur le mariage secret d'Anne d'Autriche et de Mazarin. Dans nos cœurs s'est imprimé le souvenir ému de ce suprême entretien. Nous l'écoutions dans un silence religieux, avec un douloureux pressentiment. Lui seul, toujours souriant, nous conta des anecdotes piquantes, multiplia les observations ingénieuses, et par une analyse patiente éclaira les personnages et les faits, comme par un faisceau lumineux de mille preuves accumulées.

C'était un épisode de la grande étude, entreprise à cette même époque, sur les origines de notre droit public. Après avoir professé quelques années le droit constitutionnel, il en publia les premières leçons. « Elles sont inspirées par les idées libérales..., qui s'écartent des vaines utopies et émanent de la foi en ce qui lui paraît être bon, utile et juste. » C'est pour lui œuvre sociale de propager les principes et de développer les applications du droit. Car « c'est par le droit que les sociétés vivent et prospèrent; c'est en s'écartant de ce qu'elles commandent qu'elles souffrent et qu'elles meurent. »

L'École de droit, l'Académie de législation, l'Académie des sciences n'épuisaient pas son activité. A la Société d'agriculture, il étudia le projet de Code rural, et nul n'était plus compétent sur la matière. Il écoutait volontiers les doléances des cultivateurs, il admirait ces rudes paysans, qui l'aimaient, et qui l'exploitaient aussi, l'appelant : M. Victor, pour flatter ses souvenirs de famille, en emprun-

tant son premier langage. Que de fois, au retour des champs, il nous conta les travaux en cours, les espérances de la récolte et les bienfaits de la nature. Car là, comme partout, il était heureux du présent et confiant dans l'avenir. De toutes choses, il savait voir les bons côtés; sans s'aveugler sur les erreurs ou sur les vices, il avait pour les excuser des trésors inépuisables d'indulgence.

Il fut pendant de longues années maire de Sainte-Foy et membre du Conseil général. Il remplit ces mandats avec un tel dévouement que nous eûmes une douloureuse surprise de son échec aux élections cantonales de 1880. Lui seul ne s'en émut pas : il s'estima heureux d'échapper aux luttes mesquines de la politique de village et de revenir tout entier à ses chères études.

Ainsi, d'un pas égal, sans relâche et sans fatigue, il accomplissait allègrement ses devoirs professionnels. Les jours coulaient sur lui comme l'eau des fleuves sur un lit de granit, lui donnant plus d'éclat, l'entamant à peine, et lui faisant chaque jour plus de profondeur à la fois et plus de majesté.

Vigoureux de corps, l'esprit jeune et fertile, la mémoire docile, il nous donnait, dans sa quatre-vingt-septième année, l'exemple de l'exactitude et du zèle. En 1886, une loi le condamna brusquement à la retraite; mesure pénible pour les vaillants et pour tous ceux qui, pleins de vie, ne voudraient pas croire, moins encore laisser croire autour d'eux à la sincérité de cet avertissement brutal. Molinier n'en éprouva aucun trouble. Tandis que le doyen de la Faculté, M. Bonfils, avait des larmes dans la voix en lui faisant nos adieux, nous le vîmes toujours souriant promettre de suivre nos travaux avec le même intérêt affectueux et dévoué.

Un an après, le 30 juin 1887, l'Académie levait la séance en signe de deuil. Presque à la même heure, Larroque et Molinier nous avaient quittés pour l'éternel repos. Larroque et Molinier : ces deux noms nous ramènent aux belles années du Lycée et de l'École de droit; ils signifient travail, bonté rayonnante et ferme volonté dans le bien. Au nom de tant

d'élèves, je suis heureux d'envoyer à ces maîtres vénérés ce témoignage public de reconnaissance.

Comme il avait vécu, Molinier est mort : en plein travail, et dans un dernier acte de dévouement. Mandé à Paris pour les travaux d'une Commission législative, il est mort en caressant le rêve de ses longues veilles, — la réforme de nos lois pénales. Déjà, dans les pays voisins, il avait inspiré et dirigé ces réformes; car ce fut un des caractères originaux de cette belle figure d'être estimée à l'étranger plus encore que chez nous. L'Italie, l'Espagne, le Portugal l'honorèrent des plus hautes distinctions, dans le même temps où la France le nommait chevalier, puis officier de la Légion d'honneur. Il aimait à parer sa robe rouge de ces insignes, orgueil bien légitime du maître, auquel quarante générations faisaient une couronne d'affectueuse estime.

La vie de Molinier, peut se résumer dans les termes qu'il employait, en 1863, pour la vie de Laferrière :

« C'était le savant qui a foi dans la science et qui la cultive avec amour, le père de famille honnête et l'administrateur zélé qui n'a en vue dans ses actes que l'expansion des connaissances humaines et les intérêts de l'enseignement. »

Son œuvre restera, importante et durable, dans de nombreuses monographies, rapides comme des éclairs, mais qui jalonnent la voie du progrès. Les fragments des Gaïus et des Papinien ne suffisent-ils pas, depuis deux mille ans, à éclairer le monde de toute la splendeur du droit?

D'ailleurs, nous, ses élèves, forts de son autorité, propagerons sa doctrine. Et ceux qui nous écoutent diront après nous : Victor Molinier enseigna le juste, pratiqua le bien, et fut, pendant plus d'un demi-siècle, le modèle de toutes les vertus aimables et sereines.

ÉLOGE DE M. HAMEL

Par M. HALLBERG[1].

Messieurs,

Il y a des hommes de valeur, et non de la moindre, qui sont discrets jusqu'à l'effacement et que leur modestie accompagne jusque dans la tombe. Tel a été notre regretté confrère M. Hamel, en qui bien peu de nos plus jeunes contemporains s'attendent à soupçonner un helléniste de grand mérite, et qui semble avoir voulu échapper jusqu'au bout à la louange, en ne permettant même pas à ses collègues, à ses amis, de dire, au lendemain de sa mort, tout le bien qu'ils pensaient de lui, de son noble caractère, de sa vie si remplie et si utile, de sa haute valeur littéraire et de ses savants travaux.

Si c'était un devoir de piété autant que de convenance de ne lui adresser qu'un silencieux adieu au moment où vous déposiez sa dépouille dans sa demeure dernière, le même scrupule ne saurait s'opposer aujourd'hui à l'expression publique de nos regrets et de notre respectueuse admiration. Il a grandement honoré, pendant de longues années, la Faculté des lettres de Toulouse et les deux Sociétés savantes qui le comptaient parmi leurs membres les plus assidus et les plus actifs : ce serait de l'ingratitude à nous de ne point proclamer bien hautement tout ce que nous lui devons pour la persévérance de son labeur et la continuité de ses exemples.

1. Lu dans la séance du 16 juin 1889.

Ceux d'entre vous, Messieurs, qui l'ont connu et fréquenté pendant quelques années encore avant que la maladie vînt l'affaiblir, et qui ne l'ont pas seulement entrevu à de rares intervalles comme un des derniers et des plus vénérables survivants d'un autre âge, ceux-là seuls pourraient dire ici, avec toute l'éloquence qui découlerait de leurs souvenirs et s'attacherait à leur autorité, combien M. Hamel était un collègue excellent, un confrère aimable et dévoué, tout imprégné de cette bonté qui venait de son âme et de cet atticisme qu'il tenait de ses chères études. Je ne saurais vous dire aussi bien que pourraient le faire plusieurs ici combien il avait de charme dans la conversation, de douceur dans les manières, de simplicité dans les relations, d'abandon dans la vie domestique : il a laissé un héritier de toutes ces qualités, y compris sa modestie, et les amis du fils, qui étaient ceux du père aussi, — j'en vois quelques-uns dans cette réunion, — devraient seuls avoir mission de chercher à le consoler d'une perte irréparable en nous montrant à nous-mêmes tout ce que nous avons perdu.

Mon rôle sera plus restreint : je me bornerai à rappeler en peu de mots ce qu'il a été dans sa vie officielle de professeur et d'académicien. La part y serait encore assez belle pour la louange si je n'étais convaincu que le simple et rapide exposé de sa vie publique et de ses travaux suffit amplement à le louer sans le secours d'aucun ornement oratoire ni de rien qui sente le panégyrique; ou plutôt, comme il le disait lui-même, il y a près de quarante ans, dans cette enceinte, en faisant l'éloge d'un de ses devanciers, *on peut lui appliquer avec justice ce que, par la bouche de Socrate, Platon dit de l'enseignement du sage :* « Il a semé par la parole, dans le cœur de ceux qui l'écoutaient, des pensées fécondes, qui, après s'y être développées, iront, en germant dans d'autres cœurs, immortaliser la semence précieuse, et faire jouir ceux qui la possèdent du plus grand bonheur qu'on puisse goûter sur la terre[1]. »

1. Éloge de M. Cabantous, lu dans la séance publique de 1852.

A qui donc, mieux qu'à M. Hamel, pourrait convenir ce beau passage du *Phèdre?* Il n'a point cessé un instant, durant sa longue carrière, de prodiguer la bonne semence. Il était, au plus haut point, de cette génération de professeurs consciencieux et modestes qui aimaient à s'acquitter de leur tâche en faisant le moins de bruit possible, et dont les travaux, substantiel résumé de leurs leçons publiques ou de leurs études personnelles, poursuivaient tout doucement et souvent sans éclat leur chemin dans le monde, parmi les lettrés délicats ou les savants de race. Ils n'éprouvaient nul besoin de s'inféoder à une école ou à une coterie pour s'assurer à peu de frais le bénéfice de l'admiration mutuelle, comme cela se voyait déjà du temps de Molière et des Femmes savantes :

Nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos amis.

M. Hamel, comme plus d'un de ses contemporains, se contentait d'avoir de l'esprit, du talent et du savoir pour tout le monde, je veux dire pour tous les gens d'esprit et les vrais connaisseurs.

Émilien-Louis Hamel était né à l'Aigle (Orne), le 6 août 1809. Nous l'avons perdu, il n'y a pas encore trois mois, le 21 mars dernier, dans sa quatre-vingtième année. Il avait fait, ainsi que beaucoup de ses pareils, mentir le triste proverbe qui veut que les enfants précoces vivent peu. Sa carrière avait été aussi rapide que brillante à ses débuts, et cela ne l'a point empêchée de se prolonger, moins que ne l'auraient voulu tous ceux qui l'aimaient ou le connaissaient, mais au delà des bornes que Dante a cru devoir assigner à notre existence ici-bas. Après de fortes études et de nombreux succès scolaires, il entrait en 1829 à l'École normale, qui, dès cette époque, et même longtemps avant, était déjà la pépinière de tant d'*honnêtes gens*, dans toute l'acception que le dix-septième siècle donnait à ce terme, ce qui ne les empêchait pas d'être d'excellents professeurs. On leur passait de ne pas avoir toujours les dehors aussi brillants que

d'autres, et j'avoue que bien peu d'entre eux songeaient à devenir romanciers ou vaudevillistes, pas même journalistes; peut-être ne se sentaient-ils pas les qualités nécessaires pour ces professions un peu mondaines ni des aptitudes suffisantes pour atteindre ou viser plusieurs buts à la fois. On ne les gâtait pas, du reste, à leur sortie de l'École. M. Hamel, sorti en 1832 avec le titre d'agrégé des classes supérieures et de docteur ès lettres, était simplement nommé professeur divisionnaire de sixième au collège royal de Rouen; il est vrai que, deux mois après, il fut chargé de suppléer le professeur de littérature grecque de la Faculté de Toulouse, M. Fleury de l'Écluse. Il avait conquis son doctorat, comme on le faisait parfois alors, sur les bancs mêmes de l'École normale, avec deux thèses de littérature grecque, l'une sur la psychologie d'Homère, l'autre sur les poèmes d'Hésiode, qui annonçaient déjà son goût passionné comme sa compétence pour cet ordre d'études, et qui furent remarquées par la Sorbonne comme elles méritaient de l'être.

Dès lors, la carrière universitaire de M. Hamel se poursuit avec une régularité parfaite : elle s'est passée tout entière à Toulouse, dans notre Faculté des Lettres. Chargé du cours de littérature grecque en janvier 1836, lorsque M. de L'Écluse fut mis à la retraite, il ne devint titulaire qu'au mois d'août 1839, après un stage de près de sept années. Il lui fallait, conformément à la loi, être âgé de trente ans, et payer ainsi, par une longue attente, le tort d'avoir été distingué trop jeune. Une mesure budgétaire, comme on est obligé d'en prendre quelquefois, vint modifier, longtemps après, sinon le caractère, du moins le titre officiel de son enseignement. En 1863, lors de la retraite de M. Sauvage, on fondit ensemble les chaires de littérature latine et de littérature grecque, et M. Hamel se trouva, de ce fait, professeur de littérature ancienne, titre qu'il conserva jusqu'à sa retraite, en 1873. Ajoutons, pour être juste, que la suppression ainsi opérée avait une excuse, étant donnée du moins la parcimonie avec laquelle on rétribuait alors l'enseignement supérieur. Il s'agissait de créer une

chaire nouvelle, celle de littérature étrangère, création excellente, indispensable, mais à laquelle il eût peut-être mieux valu ne pas imprimer un semblant de tache originelle par la regrettable suppression d'une chaire voisine. Ce ne fut que treize ans après, en 1876, que la chaire de littérature grecque fut rétablie. Mais M. Hamel n'était plus là pour l'occuper; il s'était vu brusquement condamner au repos par les premières atteintes d'une maladie qui devait le miner pendant une quinzaine d'années avant de l'enlever à sa famille et à ses amis. Il avait passé plus de quarante ans à la Faculté de Toulouse, et il emportait dans sa retraite, avec le ruban de la Légion d'honneur, obtenu en 1854, le titre de professeur honoraire, l'estime et le respect de ses collègues, de ses élèves, de la population toulousaine tout entière. Nous rencontrons tous les jours, parmi les vétérans de nos Sociétés savantes, aussi bien que parmi les membres plus ou moins jeunes de l'Université, du barreau, de la magistrature, dans toutes les professions libérales, en un mot, sans en excepter le commerce et l'industrie, des élèves de M. Hamel ou des candidats qu'il a jadis examinés au baccalauréat : je n'en connais pas un qui n'ait conservé de lui le meilleur souvenir. C'était, dans les premiers temps, un examinateur presque aussi jeune que les candidats, mais qui ne cherchait pas à compenser l'insuffisance de l'âge par la roideur des allures ou la sévérité des jugements. Tel il était à vingt-cinq ou trente ans et tel il est resté durant toute sa vie. Il savait, — et je me hâte d'ajouter, car je plaide un peu *pro domo mea,* que la tradition n'en est point perdue, — il savait allier la justice et la bonté, demander aux jeunes gens de ne pas être ignorants, mais leur pardonner d'ignorer quelque chose, et surtout ne pas les effrayer, les écraser d'avance par le poids de son incontestable supériorité. L'examinateur idéal n'est-il pas celui qui sait ainsi se mettre, pour un moment, à la place du candidat?

Je ne dirai rien de son enseignement, poursuivi pendant quarante années avec un zèle et une conscience irréprochables, et dont la substance se trouve en partie condensée,

sous forme de mémoires, dans les annales de notre Académie. Comment résister pourtant au plaisir de citer ce court jugement que son doyen, M. Sauvage, portait sur lui en 1860? Ces quelques mots nous serviront à caractériser sa vie de professeur tout entière : « M. Hamel, disait-il, a l'heureux privilège de vivre au milieu des chefs-d'œuvre de la plus harmonieuse langue du monde, soit qu'il en commente les textes avec une rare sagacité, avec une érudition pleine de goût, soit que, d'une aussi belle source, il aime à tirer, de temps à autre, quelque essai littéraire de la forme la plus exquise et du plus parfait atticisme[1]. »

Que pourrions-nous ajouter à cet éloge? Un seul mot, peut-être, et c'est M. Hamel lui-même qui nous le fournira, dans une de ces pages qu'il écrivait pour nous, sans se douter qu'un jour un de ses plus jeunes confrères irait y chercher des armes contre sa modestie. Le doyen de 1860 ne parlait que du littérateur ; M. Hamel nous apprendra que, pour lui, le littérateur doit être doublé d'un philosophe : « Les belles-lettres, disait-il, par l'étude des impérissables monuments de l'esprit humain, ont pour but de propager et de maintenir d'âge en âge les principes éternels du Bien et du Beau[2]. »

Et gardons-nous de croire qu'il s'agisse là uniquement d'un de ces aphorismes plus ou moins vulgaires comme on peut en rencontrer sous la plume de certains auteurs médiocrement convaincus. Tous les travaux de M. Hamel portent ce cachet, sont dominés par cette préoccupation morale qui l'a hanté toute sa vie. Certes, il est loin de méconnaître les obligations qui s'imposent, aujourd'hui surtout, au savant, au professeur. Il ne fuyait pas, il recherchait même, à l'occasion, les travaux d'érudition, les enquêtes minutieuses et patientes; mais il savait ne pas dépasser la mesure. A cette époque, du reste, on n'avait pas encore été gâté par cette fâcheuse maladie de l'imitation allemande, qui tend à nous

1. Rapport de M. Sauvage sur les travaux de la Faculté en 1860.
2. Discours d'ouverture prononcé à la séance publique de 1855.

envahir depuis quelque temps : c'est là, entre plusieurs autres, un des tristes résultats de nos récents désastres. Sous prétexte que c'était la science allemande qui nous avait battus, et non la supériorité des canons Krupp ou de quelques généraux d'élite, nous nous sommes mis à vouloir copier les Allemands jusque dans les moindres détails, jusque dans leurs plus absurdes travers, oubliant ainsi les leçons d'une longue expérience et les exemples de nos plus illustres devanciers. On a beau dire le contraire, la science française n'est pas née d'hier, et Berlin était encore une ville d'emprunt, à moitié barbare, quand Paris et la France étaient depuis longtemps le foyer des lumières, le centre de la saine critique aussi bien que de la bonne et haute littérature!

M. Hamel était un érudit à la française, et ses travaux sur la langue et la littérature grecques ne cesseront jamais de mériter l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux progrès de l'hellénisme en France; ce serait de l'imprévoyance autant que de l'ingratitude de les oublier ou de les négliger! Mais, pour lui, l'érudition était un moyen, non un but : faut-il l'en blâmer? Ainsi, pour ne citer qu'un ou deux exemples, les dernières années de son cours public ont été consacrées à l'histoire de la société grecque au quatrième siècle, sous ses divers aspects, « de ce siècle de Périclès où il se plaisait comme on se plaît chez soi ; car ce milieu grec, c'était son intérieur à lui, sa vie intime[1]. » Puis il s'occupe des travaux de la critique sur l'authenticité des poèmes d'Homère. Enfin, la maladie et la retraite vinrent interrompre une série de leçons aussi solides qu'attrayantes, une étude comparée des poèmes homériques avec l'Énéide. Sujet peu nouveau! diront quelques-uns. Mais, outre que ce sujet était moins rebattu alors qu'aujourd'hui, est-il donc défendu au savant et à l'homme de goût de venir nous exposer ses vues sur des sujets traités avant lui?

1. Rapport de M. le doyen Sauvage sur les travaux de la Faculté en 1861.

M. Hamel était membre de notre Académie depuis 1837; il fut élu mainteneur des Jeux Floraux en 1862. C'est dans nos *Mémoires* surtout que nous trouverions la preuve de son infatigable activité, de sa curiosité philosophique et littéraire. C'est à eux que je suis obligé de vous renvoyer, si vous désirez vous faire une idée exacte de ce qu'était notre regretté confrère; on dirait, à voir la multiplicité de ses travaux, qu'il n'a vécu que pour notre Compagnie. Une vingtaine, au moins, de ses communications ont été insérées dans notre *Recueil*. Quelques-unes constituent des œuvres de longue haleine; leur ensemble aurait pu fournir plusieurs volumes, si l'auteur, comme tant d'autres, avait eu fantaisie d'affronter le grand public, avec des *Essais*, des *Mélanges*, des *Esquisses*, ou d'autres titres dont la fausse modestie ne fait illusion à personne. Tantôt c'est d'Aristophane qu'il s'occupe; il le comprend, il l'admire, il nous le fait connaître à fond. Mais, s'il l'aime et l'adopte pour ainsi dire comme sien, il ne songe pas à lui envier ni à lui emprunter ses habitudes satiriques. M. Hamel était si bon, qu'il ne songeait même pas à railler ce qui méritait la raillerie. Comparaison des *Guêpes* et des *Plaideurs;* étude approfondie du *Plutus*, des *Oiseaux*, des *Nuées*, des comédies politiques; idée générale de la comédie grecque et de celle d'Aristophane en particulier, ou encore de la critique littéraire chez ce poète, dans sa comédie des *Grenouilles :* tel est le titre de ses principaux Mémoires sur ce vaste sujet. Je ne sais au juste quelle est la part d'originalité de M. Hamel dans ce dernier travail; mais j'y vois un exemple frappant de son extrême modestie. Les premières lignes sont un hommage rendu aux travaux de son camarade, collègue et ami M. Dabas, sur la même matière, comme s'il craignait de voir un seul instant des suffrages immérités s'égarer sur son propre ouvrage; d'autres fois, il traite des origines de l'histoire en Grèce, puis d'Hérodote et de Thucydide, entre lesquels il établit une comparaison aussi judicieuse qu'approfondie. Homère le retient à diverses reprises, tantôt avec son personnage si touchant d'Andro-

maque, tantôt avec le onzième chant de l'Odyssée, sur lequel il y aura toujours quelque chose à dire pour le littérateur autant que pour le philosophe. Théocrite l'a plus d'une fois attiré : détails biographiques puisés dans ses œuvres, étude de ses Idylles bucoliques, puis de ses Idylles mimiques, il y a là tous les éléments d'une monographie que plus d'un savant aurait consenti à signer de son nom. A ceux qui croiraient que M. Hamel était étranger aux questions soulevées par l'érudition contemporaine, nous répondrions par son Mémoire sur les voyelles modales dans la langue grecque, qui est à la fois savant et lisible, deux qualités que l'on ne trouve pas toujours réunies chez nos modernes linguistes. Mais c'est à Platon qu'il revient le plus souvent, et, ce semble, le plus volontiers : ses analyses critiques du *Grand Hippias*, du *Gorgias*, de l'*Ion*, renferment des aperçus nouveaux, de fines appréciations, des pages magistrales, qu'il s'excusait presque de mettre au jour après les remarquables travaux de Cousin, de Bénard ou de Lévêque sur le même sujet. On le croirait tenté, à un moment donné, d'interrompre son propre travail pour ne point avoir l'air d'entrer en lutte avec d'aussi brillants devanciers ; et pourtant, que de réflexions nouvelles, que de détails ignorés il vient ajouter à ceux qu'ils nous ont donnés; combien de pierres, solides et artistement travaillées, il apporte à l'édifice encore inachevé ! Son étude sur le Beau, d'après Platon, une véritable introduction à l'esthétique ancienne, est mieux qu'une contribution : c'est presque un monument, et l'Académie lui a rendu justice en lui accordant une large place dans ses Annales[1].

Il nous resterait encore, Messieurs, à signaler d'autres parties de son œuvre académique, dont l'intérêt ne serait pas moindre, surtout pour nous, et en cette solennité, comme, par exemple, son Éloge de M. Cabantous, en 1852, ou son

1. On pourrait citer aussi de M. Hamel un certain nombre d'ouvrages destinés à l'enseignement, quelques bonnes éditions classiques d'auteurs grecs, et, enfin, des articles de littérature et de linguistique, publiés dans la *Revue de Toulouse*, de M. Lacointa.

Discours d'ouverture de la séance publique de 1855 : nous y retrouverions, à un haut degré, toutes les qualités d'esprit, de style et de cœur qui appartenaient en propre à notre regretté confrère. Nul mieux que lui ne savait élever certains sujets à la hauteur qu'ils réclament, et donner, sous les apparences les plus simples, une valeur réelle à ce qui, dans d'autres bouches, risquerait parfois de n'être que vaines formules ou louanges banales.

Je ne voudrais point, Messieurs, pour celui que j'ai l'honneur de louer devant vous, m'exposer à un reproche de ce genre : il serait profondément regrettable que M. Hamel eût à souffrir de l'insuffisance de son panégyriste. Aussi le mieux est-il de m'en rapporter, en terminant, aux souvenirs de ceux qui l'ont connu, au rayonnement continu, quoique insensible, de son image et de son influence dans le milieu où il a vécu et agi. Pour lui, comme pour beaucoup d'autres hommes en même temps supérieurs et presque effarouchés de leur supériorité, la postérité se borne, en apparence, à un petit nombre d'admirateurs sincères, d'amis dévoués, de disciples reconnaissants; mais qui pourra dire combien d'âmes se trouveront encore, souvent même sans le savoir, entraînées dans sa sphère d'action, éclairées par les lointains reflets de son enseignement, encouragées par cette vie entière de labeur et de vertu ?

ÉLOGE DE M. J. MEILLÈS

Par M. Albert TIMBAL-LAGRAVE[1].

Vous avez bien voulu me charger de retracer la vie et les travaux de notre regretté collègue Jean Meillès. C'est un honneur dont je vous remercie, et je saisis avec empressement l'occasion qui m'est offerte de rendre hommage à l'un des hommes qui ont le plus aimé votre société. Ma voix pourra sembler partiale à cause des liens d'étroite amitié qui m'unissaient à lui, mais cette intimité même m'a permis plus qu'à personne de l'apprécier, et je suis certain en vous parlant de cette nature droite et loyale, de cet esprit aimable, de cet observateur modeste et savant, je suis certain, dis-je, d'être l'interprète de tous ceux que l'amitié ou la science ont mis en rapport avec lui. C'est pourquoi je n'hésite pas à prendre la plume : la main qui écrit peut être inhabile, mais le cœur qui dicte est sincère, et c'est toujours faire œuvre utile que de parler des gens de bien.

Jean Meillès naquit à Limoux le 19 juin 1824. Ses parents, voués aux rudes travaux agricoles, avaient fait les plus grands sacrifices pour que le jeune enfant reçût l'instruction primaire dans l'école des Frères de la Doctrine chrétienne. Après quelques années d'études, ils entrevoyaient

1. Lu dans la séance du 22 novembre 1888.

déjà le jour où bien à contre-cœur il faudrait arrêter l'instruction du jeune écolier pour le faire entrer en apprentissage et le mettre en état de gagner sa vie, quand une terrible catastrophe vint tout à coup changer la face des choses. La réserve de poudre de Limoux fit explosion et les matériaux projetés vinrent tuer sur le coup le père de Meillès, qui se rendait paisiblement à son travail.

Jugez, Messieurs, de l'émotion produite dans la ville par ce tragique événement, et quel courant de sympathie vint aussitôt s'attacher à la veuve et à l'orphelin. La municipalité ne voulut pas rester en arrière, et les secours particuliers ayant assuré la vie matérielle de la veuve elle décida que l'orphelin serait élevé gratuitement au collège. Ce fut donc sous les auspices de la ville de Limoux que le jeune Meillès commença, l'année suivante, ses études classiques. Son amour pour l'étude, le zèle qu'il ne cessait d'apporter dans les travaux de chaque jour le firent aussitôt remarquer de ses maîtres. M. Laguens, professeur de mathématiques fort distingué, reconnut dans son élève de si brillantes dispositions pour l'étude des sciences qu'il le prit en affection, le traita comme son propre fils, et déclara publiquement que Meillès lui succéderait dans sa chaire. La bienfaisance et la générosité de la ville de Limoux recevaient ainsi leur juste récompense.

Arrivé au terme de ses études classiques, Meillès fut reçu bachelier avec mention. L'année suivante, il concourait avec succès pour la licence ès sciences mathématiques. Il fut à cette époque le plus jeune licencié de France ! C'était le moment pour lui de choisir une carrière. Il se décida à accepter les offres de l'un de ses professeurs, M. Petit, et entra à l'Observatoire de Toulouse comme élève astronome. Mais il sentait que ce n'était pas là sa véritable voie et cherchait un poste plus en rapport avec ses aptitudes, quand le hasard le mit en présence de M. le professeur Filhol.

Le savant directeur de notre Ecole de médecine lui parla de l'avenir de la chimie et des ressources qu'elle présentait à cette époque avec tant d'ardeur et tant d'enthousiasme

que Meillès se décida à suivre les conférences pour l'obtention du titre de licencié ès sciences physiques. Il concourut un an et demi après, et triompha encore facilement de cette nouvelle épreuve. Filhol, profond connaisseur de sujets studieux et intelligents, se l'attacha aussitôt comme préparateur, titre qui devait se changer plus tard en celui de chef des travaux chimiques, qu'il conserva jusqu'à la fin de ses jours. Ces fonctions convenaient parfaitement à Meillès dont le goût pour la science expérimentale ne se démentit jamais. Il devint le plus précieux auxiliaire de ce maître éminent. Il l'aida dans tous ses travaux et dans toutes ses recherches. Avec quel soin et quelle sollicitude il préparait les expériences publiques des leçons ; il cherchait sans cesse à créer des appareils, à les modifier, afin de faciliter la tâche du professeur. Eclairé et encouragé par un maître tel que Filhol, Meillès fit des prodiges. Le zèle de notre collègue ne se ralentissait jamais. Il fallait voir avec quel bonheur il recevait les félicitations du savant chimiste, avec quelle ardeur il le défendait, aussi bien dans les différends scientifiques que dans les querelles diverses qui furent suscitées à l'homme public ou politique. Filhol, dont la bonté et la bienveillance vous étaient connues, pardonnait toujours à ses adversaires. Meillès avait la rancune plus tenace, et inébranlablement fidèle à son amitié, ne pouvait imiter la clémence de son maître et conservait une certaine animosité, même pour les adversaires d'un jour.

Dès cette époque, Meillès se livre à l'enseignement dans plusieurs établissements de la ville, notamment à la pension Faget, alors très florissante, à côté des Pujade, des Demeur, des Lasserre, professeurs de premier mérite que l'Université voulut plus tard s'attacher définitivement.

En 1857, la municipalité se décida à créer une inspection de l'éclairage public. Notre confrère accepta ces délicates fonctions et créa, avec son habileté habituelle, une salle de poinçonnage pour les compteurs et une deuxième pour la photométrie. Nommé la même année suppléant des cours de physique et de chimie à l'Ecole des Beaux-Arts, il fut défi-

nitivement nommé titulaire le 14 octobre 1858, en remplacement de M. Dauriac, démissionnaire. Il sut toujours dans son enseignement captiver son auditoire, et quand son attention paraissait fatiguée, il savait faire intervenir à propos une expérience, un rien qui laissait un répit à l'esprit de l'élève et lui permettait de reprendre la discussion des formules ou de la théorie qu'il venait de quitter.

Comme vous le voyez, Messieurs, il fallait à Meillès une volonté et une force de travail peu communes pour mener de front des situations scientifiques si variées. Il s'en acquittait cependant avec le plus grand zèle, et de manière à mériter les plus grands éloges et les plus flatteurs témoignages de satisfaction. A ce moment, Meillès faillit compromettre sa situation pourtant si laborieusement acquise, à la suite de la rencontre de son ami Cordurier, ingénieur de grand talent, chimiste distingué, mais absolument dépourvu du sens industriel. Cordurier était dans cette période de la jeunesse où les difficultés sont toutes aplanies, où les précipices à franchir ne sont qu'un jeu d'enfant.

Il montra les Pyrénées à Meillès comme une source intarissable de richesses minières de toute espèce, et pour preuve de ses affirmations lui proposa un voyage minéralogique. Meillès, aussi peu commerçant et industriel que son ami, fut ébloui par ses magnifiques promesses et consentit à faire l'exploration projetée. Les deux condisciples partirent pendant les vacances et visitèrent successivement plusieurs contrées minéralogiques, et surtout les gisements du val d'Aran. Là, les mines de plomb argentifère, et surtout le filon de nickel d'Artias, décidèrent Meillès ; il rentra à Toulouse pour prendre les conseils de son ami Filhol, qui, dans sa pensée, devant de pareilles richesses, devait sans hésitation l'engager à tout quitter pour se livrer exclusivement à l'exploitation minière. Il s'agissait non de traiter le minerai, mais de l'expédier à l'état brut chez d'autres industriels. Son attente fut déçue, car Filhol, qui connaissait les difficultés de tout genre de ces entreprises, ne se laissa pas éblouir et lui conseilla d'attendre la construction de voies de com-

munication plus rapides et notamment d'une ligne de chemin de fer aboutissant au moins jusqu'à Saint-Béat; sans cela, d'après le savant professeur, c'était la ruine et la faillite à courte échéance. Meillès, très perplexe après cet entretien, revint trouver Cordurier pour retirer sa parole; mais le jeune ingénieur, ne se tenant pas pour battu, entreprit une nouvelle campagne, et cette fois ses arguments eurent une telle force que Meillès résolut de partir malgré la résistance si autorisée de son maître. Filhol en fut très malheureux; il savait toutes les déceptions et tous les déboires qui attendaient son ami. Il s'employa de son mieux à faire donner des congés réguliers à Meillès dans tous les établissements d'instruction ainsi qu'à la mairie. Cette précaution permit à notre collègue de rentrer plus tard à Toulouse et d'y retrouver son existence assurée après la terrible catastrophe qui allait fondre sur lui.

Meillès partit la joie au cœur. Les débuts de l'entreprise furent assez heureux, car le filon de nickel seul suffisait à payer toutes les dépenses. Mais bientôt les difficultés d'exploitation des autres centres miniers furent telles que le filon de nickel ne suffit plus. Il fallut, bien à contre-cœur, abandonner la plupart des mines, et se borner à celle qui faisait vivre les autres et qui était d'un accès relativement facile. Les deux amis firent un appel de fonds qui donna quelques résultats et qui leur permit de construire des chemins et quelques ponceaux; mais au moment où les premières difficultés semblaient aplanies, tandis qu'une avalanche detruisait ponts et chemins, le filon de nickel devint si faible que l'on ne pouvait plus songer à en tirer un profit suffisant. En un mot, c'était la ruine, c'était la catastrophe prévue par Filhol.

Le cœur ulcéré et dans un découragement complet, Meillès revint à Toulouse. La première visite fut pour son cher maître, qui l'accueillit avec une telle affection que l'espoir et le courage vinrent ranimer ce désespéré.

Grâce à Filhol, Meillès fut réintégré dans toutes ses positions, et il partagea désormais son temps entre le profes-

sorat, les analyses et les travaux sur la chimie et la minéralogie qu'il publia dans les bulletins de plusieurs Sociétés savantes de notre ville.

Depuis longtemps, Meillès désirait faire partie de votre savante Compagnie. Ce ne fut cependant que le 13 février 1873 qu'il se décida à poser sa candidature dans la section de chimie. Parmi ses nombreux travaux de chimie et de minéralogie, votre Commission remarqua un Mémoire très original et très complet sur l'analyse des terres de la vallée de l'Hers. Aussi, le 13 mars de la même année, Meillès fut-il élu membre résidant.

Le 3 avril de la même année, il présentait à l'Académie un appareil destiné à réaliser dans les cours publics l'expérience de la synthèse de l'eau faite en 1789, par Monge, Lavoisier, Fourcroy, Vauquelin, Lefèvre, etc., etc.

Dans le nouvel appareil, les deux éléments de l'eau arrivent à volumes égaux. L'excès d'oxygène va se rendre sous la cloche d'un troisième gazomètre et entraîne ainsi loin de la flamme la vapeur à mesure qu'elle se forme. Cette vapeur, amenée dans les parties froides de l'instrument, se condense pour aller se mesurer dans une éprouvette graduée. Cette disposition très ingénieuse permet d'obtenir quatre grammes d'eau par minute.

Le 11 juin 1874, notre confrère nous communiquait une note sur une nouvelle méthode de préparation de l'acide bromhydrique. Avec son ingéniosité habituelle, Meillès avait réussi à construire un appareil d'une grande simplicité qui facilitait l'arrivée de l'acide sulfhydrique sec dans un flacon contenant du brôme. Pour éviter d'envoyer de la vapeur de brôme ou de l'acide sulfhydrique dans les éprouvettes contenant l'acide bromhydrique, il mettait dans le flacon un excès de brôme.

Nous citerons encore son appareil (lecture du 8 juillet 1880) de préparation de l'acide sulfurique, à l'usage des cours de chimie. Par sa disposition, cet appareil en verre avait le double avantage de reproduire assez exactement les divers éléments des chambres de plomb employées

par l'industrie et de permettre de suivre toutes les phases de l'opération. Cet appareil, vrai petit chef-d'œuvre, est aujourd'hui utilisé dans tous les cours de chimie.

Le 4 juillet 1878, Meillès, appelé par l'ordre du travail, vous a lu la première partie d'un Mémoire sur l'établissement thermal de Ginoles, près Quillan (Aude). Il établit la richesse remarquable de ces eaux au point de vue de la magnésie qu'elles contiennent, et il donne la composition des roches environnantes qui, pour la plupart, sont très magnésiennes.

En 1879, Meillès fit part à l'Académie de la seconde partie de son travail sur la composition des eaux de Ginoles. Il résulte de cette analyse que les recherches déjà faites sur ces eaux, d'abord par M. Reboulh, puis par l'École des mines, si différentes dans leurs résultats, s'accordent encore moins avec celles que nous a données M. Meillès. La quantité de magnésie assez forte, contenue réellement dans ces sources, est très exagérée dans les analyses précédentes. On pouvait croire que ces eaux avaient une composition analogue à celles d'Alet, dont elles ne sont pas trop éloignées. Elles en diffèrent beaucoup cependant d'après Meillès. On trouve que les eaux de Ginoles contiennent une plus grande quantité de matières étrangères que celles d'Alet, et que tandis que ces dernières sont surtout carbonatées celles de Ginoles sont sulfatées.

L'Éloge de M. Couseran, lu dans la séance du 5 juin 1884, fut la dernière lecture de Meillès à l'Académie. Notre regretté confrère obtenait tous nos suffrages en lisant cette notice nécrologique sobrement écrite, où se retrouvaient toutes les qualités de précision, de clarté, de mesure que nous avions l'habitude de rencontrer dans ses Mémoires. Nul mieux que Meillès ne fit ressortir la sympathie universelle dont jouissait cet homme laborieux et modeste, praticien distingué et savant, qui n'a jamais cessé, pendant une longue carrière d'abnégation et de fatigue, de fournir aux réunions, que sa présence animait, l'élément intellectuel dont elles se nourrissent.

La création du *Laboratoire municipal* fut l'acte capital des dernières années de l'existence de notre regretté collègue. Il n'eut pas de peine à démontrer à l'autorité municipale que le commerce est prompt à transformer les découvertes scientifiques en instruments de fraude; que la falsification, qui n'avait que quelques formules grossières était devenue savante, et qu'il fallait l'attaquer avec des armes pareilles aux siennes. C'était ce que le nouveau laboratoire avait la mission de faire.

Par tous les moyens, la municipalité cherchait à ramener l'alimentation des classes ouvrières dans des conditions favorables, car, par une coïncidence déplorable, les ouvriers, qui ont besoin d'une nourriture saine et substantielle, sont forcés d'acheter à bon marché, et ce sont eux qui consomment surtout ces mélanges détestables que l'autorité s'efforce de proscrire. Le rapport lumineux de Meillès fut approuvé, et la création du laboratoire municipal définitivement décidée le 1er mars 1884.

A ce moment, on vit notre collègue se multiplier pour arriver à un résultat complet, et certes la besogne ne manquait pas, car il fallait tout créer, tout installer, tirer un parti convenable des locaux qui lui avaient été livrés. Il fut aidé dans cette rude tâche par M. le professeur Demeur, qui lui fut donné comme sous-directeur. Tout alla à souhait, et le jour convenu le laboratoire fut ouvert au public, ce qui valut à Meillès de nombreuses félicitations. Il les reçut assez froidement; il ne comprenait pas toutes ces marques de satisfaction, car il ne considérait son œuvre que comme un devoir accompli. Ainsi, travaux originaux de tout ordre, construction d'appareils de chimie et de physique, création de l'inspection de l'éclairage, et enfin, le plus beau fleuron de sa couronne, création du laboratoire municipal, tels sont les titres qui font de Meillès un de ces savants distingués dont s'honorera toujours notre cité.

Mais, Messieurs, ce serait mal connaître Meillès que de voir en lui seulement les mérites du savant, quelque émi-

nents qu'ils aient été. Les qualités du cœur n'étaient pas moins précieuses que celles de l'esprit : bon et affectueux sous des dehors un peu froids, aimant à rendre service et n'en laissant jamais perdre l'occasion, rigide observateur du devoir, et portant dans toutes ses actions une conscience scrupuleuse avec une rigoureuse honnêteté, tel fut l'homme qui sut se faire aimer de tous.

Quelques-uns de ses élèves (et je m'honore d'être de ce nombre) ont vu s'étendre sur eux pendant de longues années, à travers tous les incidents de la vie, sa sollicitude et son affection. Mais nos regrets perdront de leur amertume en voyant s'attacher sur le nom de Meillès la sympathie de tous les amis de la science.

Depuis quelque temps, ceux qui fréquentaient Meillès s'apercevaient de son état d'épuisement, de l'altération de ses traits, des fatigues qui l'assiégeaient. Il était facile, en le voyant, de constater les premières atteintes d'un mal qui devait rapidement l'enlever à l'affection des siens et de ses nombreux amis. On pouvait dire que depuis plusieurs mois cette vigoureuse nature luttait contre la mort. Les alternatives où le mieux se manifestait laissaient une lueur d'espoir au malade et à sa famille, qui l'entourait de soins vigilants et dévoués. Il s'y dérobait alors en se traînant ou se faisant porter en voiture dans son cabinet du laboratoire municipal pour aller goûter quelques heures des dernières jouissances permises, puisqu'il lui était à jamais interdit de cueillir le fruit de tant de recherches qu'il avait sous la main et auxquelles il avait consacré sa vie.

Quand il fut impossible à Meillès de sortir de sa chambre, il fut facile de comprendre à tous ceux qui l'entouraient que le découragement et la violence du mal auraient bientôt raison de lui. En effet, Meillès s'éteignait dans une terrible agonie le 24 septembre 1884.

Entouré de l'estime de tous ses confrères, profondément aimé de tous ceux qui, comme nous, le connaissaient bien, il ne laisse que des regrets, encore augmentés par l'époque

prématurée de sa mort. Meillès, Messieurs, fut un sage et un savant; avec quelque soin qu'il ait caché sa vie, il nous laisse trop de souvenirs de ses mérites pour que de longtemps nous puissions oublier le distingué confrère et l'ami que nous avons perdu.

NOTICE

SUR

LA VIE ET LES TRAVAUX DU Dr E. JEANBERNAT

PAR M. BAILLET[1].

MESSIEURS,

Vous m'avez confié le soin de retracer devant vous la vie du Dr Jeanbernat, qui a été membre de notre Académie pendant quelques années[2], et de rappeler surtout quels ont été ses travaux. C'est une tâche qui sera peut-être difficile pour moi, car si j'ai assez connu Jeanbernat pour qu'il me soit permis de dire quels ont été sa vie et son caractère, j'ai à craindre de manquer de compétence pour parler de quelques-uns de ses travaux où il a traité des sujets étrangers aux matières qui ont fait plus particulièrement l'objet de mes études. J'ai donc besoin tout d'abord de réclamer votre indulgence pour cette notice qui lui est consacrée.

JEANBERNAT (*Ernest-Marie-Jules*) est né le 3 janvier 1835 à Marseille, où son père était, avec deux de ses oncles, à la tête d'une importante maison de commerce. Sa famille, néanmoins, était originaire de notre département. Aussi ses parents s'empressèrent-ils de revenir habiter Toulouse dès qu'ils purent le faire. C'est à ce changement de résidence que

1. Lu dans la séance du 21 février 1889.
2. Du 18 décembre 1879 au 14 mars 1888.

le jeune Ernest a dû de faire toutes ses études classiques au collège de Sorèze, qui jouissait alors, dans tout le midi de la France, d'une réputation méritée. C'était d'ailleurs, paraît-il, un bon élève, qui profitait largement de l'enseignement de ses maîtres et se distinguait même quelquefois de ses condisciples par des travaux que l'on n'attend pas ordinairement des adolescents de son âge. On dit, en effet, que pendant les dernières années de son séjour à Sorèze il tournait assez agréablement les vers, et qu'il s'était fait, par certaines pièces qu'il avait composées, une petite renommée dans le pensionnat.

Mais ce n'est pas par des œuvres purement littéraires que Jeanbernat devait mériter la faveur de prendre un jour sa place parmi vous. Doué d'une vive intelligence, il obtint facilement, au sortir du collège, ses diplômes de bachelier, et s'adonna avec passion à l'étude de l'histoire naturelle, qu'il fit bientôt marcher de front avec l'étude de la médecine, de telle sorte qu'il obtint presqu'en même temps, à Toulouse, son diplôme de licencié ès sciences, et à Paris, en 1862, son diplôme de docteur en médecine.

Dès qu'il fut en possession de ce dernier titre, il vint se fixer définitivement à Toulouse, où, sous la direction de son oncle, le Dr Cayrel, il se livra, pendant quelques années, à la pratique de la médecine. Mais, il faut bien le dire, ce fut surtout par déférence pour son oncle qu'il s'engagea dans cette voie, où il ne trouvait pas toute la liberté et toute l'indépendance dont il avait besoin pour se livrer aux excursions dans lesquelles il mettait à profit, pour l'étude de la région pyrénéenne, les connaissances qu'il avait acquises et qu'il continuait à acquérir en histoire naturelle. Ce n'est pas qu'il se sentît incapable de devenir un médecin expérimenté et de se faire, comme son oncle, dans cette carrière, une position honorable. Loin de là, rien ne lui manquait pour atteindre ce but, et nous connaissons, parmi les personnes auxquelles il a bien voulu donner des soins assidus, des malades qui lui ont dû le retour à la santé dans des conditions où d'autres avaient en quelque sorte désespéré du

succès. Mais pour faire de la médecine pratique d'une manière suivie, il aurait fallu se tenir constamment à la disposition des malades et ne pas faire des absences fréquentes et prolongées; or, c'est à cela surtout que Jeanbernat ne pouvait s'astreindre. Il voulait connaître les Pyrénées de la Haute-Garonne et des départements voisins, et quand parfois, ce qui lui arrivait souvent, son attention se fixait sur un point qui faisait naître dans son esprit des doutes à éclaircir ou des notions nouvelles à recueillir, il ne pouvait prendre de repos jusqu'à ce que, par une excursion faite sur les lieux, il se fût rendu compte de ce qu'il n'avait pas encore étudié par lui-même ou de ce qui avait échappé à ses observations antérieures. Tant qu'il fit de la pratique de concert avec son oncle, il ne lui fut pas absolument impossible de donner satisfaction à sa passion pour les courses à travers la montagne. Il lui suffisait alors, pour justifier ses absences, d'invoquer des motifs que le D[r] Cayrel trouvait plus ou moins plausibles, mais qu'il acceptait toujours avec indulgence, en prenant de temps à autre, pour lui seul, la tâche d'une double clientèle. Les choses marchèrent ainsi tant qu'il fut possible à l'oncle de venir en aide au neveu; mais dès que la santé du D[r] Cayrel ne lui permit plus de le faire, Jeanbernat fut, en quelque sorte, mis en demeure de renoncer à ses études de prédilection pour s'occuper exclusivement de ses malades. Il ne put s'y résigner, et, en 1866, après la mort de son père, auquel il succéda comme agent-directeur de la Compagnie continentale du gaz à Toulouse, il renonça tout à fait à l'exercice de la médecine, et ne garda, de la situation que son oncle lui avait laissée, que les fonctions de médecin conservateur du vaccin, qu'il exerçait encore au moment de sa mort.

La tâche de Jeanbernat dans l'établissement de la Compagnie continentale ne lui prenait qu'une partie de son temps et n'exigeait pas d'ailleurs qu'il fût présent d'une manière assidue. Il sut la remplir avec un zèle et un dévouement qui furent appréciés des chefs de son administration, parmi lesquels il trouva des amis. Les loisirs que lui laissaient

ses fonctions ne furent pas perdus pour la science. Il les consacra entièrement aux études qui avaient pour lui de si puissants attraits, et ce fut à partir de cette époque qu'il publia seul ou en collaboration avec Timbal-Lagrave, avec le comte de Martrin-Donos et avec le commandant Renaud, les divers ouvrages ou mémoires dont je dois essayer aujourd'hui de vous donner une analyse.

Le premier de ses travaux scientifiques fut sa thèse pour le doctorat en médecine. Elle est intitulée : *Des animaux venimeux de la France* (Paris, 1862). C'est un résumé bien fait de tout ce que l'on savait alors sur les Reptiles, les Insectes, les Myriapodes, les Arachnides qui peuvent provoquer chez l'homme des accidents par le venin qu'ils versent dans les plaies qu'ils font avec les armes dont la nature les a pourvus. Notre confrère s'y révèle déjà avec les aptitudes de naturaliste qu'il devait posséder plus tard à un si haut degré. Mais elle ne renferme rien d'original, et c'est dans ceux de ses travaux qui suivirent qu'il faut chercher les véritables titres qui ont valu à Jeanbernat la place qu'il a occupée dans notre Midi parmi ceux qui ont le culte de la science.

Au moment où Jeanbernat poursuivait ses études pour obtenir le titre de licencié ès sciences, on se préoccupait vivement, dans le monde scientifique, de la question des générations spontanées. Toulouse fut un des centres où les débats suscités par cette question eurent le plus de retentissement. Notre regretté confrère N. Joly, qui par ses travaux et son enseignement a jeté sur la Faculté des sciences de Toulouse un si vif éclat, soutenait alors, de concert avec Pouchet et Musset, contre Pasteur, une lutte ardente en faveur de l'hétérogénie. Il était impossible que les étudiants de Toulouse ne fussent pas émus de cette lutte dont ils entendaient parler chaque jour dans les cours qu'ils suivaient et ne prissent pas partie pour l'un ou l'autre des deux camps en présence. Jeanbernat, malgré l'affection et le respect qu'il avait pour son maître Joly, se rangea, dès le début, parmi les adversaires des théories de la génération

spontanée. C'est pour soutenir son opinion sur ce sujet qu'il publia, en 1864, une brochure in-octavo de 71 pages[1]. Les arguments qu'il fait valoir dans ce travail, les faits qu'il invoque à l'appui de sa thèse sont aujourd'hui bien connus. Mais il y a vingt-cinq ans il était utile de les soumettre à la discussion et d'en faire sortir des enseignements. Jeanbernat le fit avec une mesure parfaite, et maintenant encore on peut lire avec fruit son mémoire, où, après un résumé fort bien conçu de l'historique de la question, il expose les faits et les expériences sur lesquels les hétérogénistes appuient leur opinion et fait voir comment, par d'autres faits et d'autres expériences, la théorie de l'hétérogénie, même en la renfermant dans les limites que lui avaient assignées Joly, Musset et Pouchet, est aujourd'hui entièrement renversée.

Ce premier travail de Jeanbernat témoigne qu'il possédait les connaissances nécessaires pour aborder avec succès l'étude des questions de physiologie générale, qu'il aimait d'ailleurs à suivre dans leurs différentes phases en se tenant au courant de tout ce qui était publié sur les sciences biologiques. Mais ce ne fut pas de ce côté qu'il dirigea ses recherches les plus importantes. Dès le début de ses études en histoire naturelle, il avait été attiré par le vaste champ d'investigations que les Pyrénées présentent à l'observateur attentif, et il avait remarqué bien des problèmes à résoudre, bien des faits à élucider. Pour se préparer à en faire l'étude et à apporter sa pierre à l'édifice auquel travaillaient alors avec ardeur, à Toulouse, dans des directions différentes, Leymerie, Filhol, Joly, Timbal-Lagrave, Magnan, etc., pour ne parler que de ceux qui ne sont plus, il s'attacha d'abord à acquérir sur les diverses branches de l'histoire naturelle, et particulièrement sur la géologie, des notions précises et à en faire l'application aux faits qui se présentaient à lui dans ses courses à travers la montagne. C'est de cette façon

1. *De la génération spontanée*, 1864. — Toulouse, chez Delboy, libraire-éditeur.

qu'il fut amené à réunir des matériaux pour élucider deux questions qui ont fait l'objet de ses préoccupations scientifiques pendant une partie de sa vie, je veux dire l'étude de la période glaciaire dans les Pyrénées et l'étude des lacs dans ces montagnes.

Ce n'est pas, on le comprend, par des observations superficielles que l'on pouvait jeter quelque lumière sur ces deux faits importants de l'histoire géologique de nos contrées. Pour bien établir ce qui s'était passé dans les âges antérieurs, il fallait voir et revoir souvent les traces qu'ont laissées les anciens glaciers, et tirer de l'état dans lequel on les trouve aujourd'hui des déductions assises sur des bases assez solides pour qu'il ne fût pas permis de les contester. La famille et les amis de Jeanbernat s'étonnaient souvent de le voir partir seul brusquement et ne revenir qu'après plusieurs jours de pénible exploration sur divers points de la montagne. On a su plus tard quel avait été le but de ces excursions fréquemment répétées, et l'on a pu voir, au moment même de ses premières communications, qu'il ne s'était pas borné à faire de stériles promenades.

Il voulait déterminer quelles avaient été les limites des anciens glaciers des Pyrénées, et s'était imposé la tâche de publier sur ce sujet un travail d'ensemble. Mais, avant d'en arriver là, il a fait connaître, en différentes circonstances, les résultats auxquels ses recherches l'avaient conduit, tantôt pour une vallée, tantôt pour une autre. C'est ainsi qu'il a successivement communiqué à la Société d'histoire naturelle et à la Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse, ses *Recherches sur la période glaciaire dans les vallées de la Garonne et de la Pique*[1], ses *Observations sur les restes glaciaires de la vallée du Lez* (Ariège)[2], ses *Études sur le dépôt glaciaire de Ferrère dans la Barousse*

1. *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse*, t. IV, 1870, p. 112.

2. *Bulletin de la Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse*, t. I, 1872-73, p. 25.

(Hautes-Pyrénées)[1] et des études analogues *sur les restes glaciaires des vallées de l'Ariège, de Vicdessos et du Garbet à Aulus*[2]. Par ces communications, il préludait en quelque sorte au travail plus important et plus complet qu'il se proposait de rédiger plus tard sur la période glaciaire dans la vallée de la Garonne.

Le Mémoire que Jeanbernat a rédigé sur ce sujet est le seul qu'il ait jamais communiqué à l'Académie. (Séance du 2 février 1882). Il avait été décidé qu'on l'imprimerait dans notre Recueil, mais je ne sais par suite de quelle circonstance l'auteur négligea de remettre son manuscrit, de telle sorte que ce travail ne nous est connu aujourd'hui que par le résumé qu'il en avait donné quelques années auparavant, dans le *Bulletin de la Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse*, sous le titre de *Premier aperçu sur la période glaciaire dans la vallée de la Garonne*[3].

Il est vraiment regrettable que le travail définitif de Jeanbernat sur ce sujet n'ait pas vu le jour, et que le manuscrit, qu'il avait lu en partie devant nous, n'ait pas été retrouvé. A en juger par le résumé que je viens de citer, on retrouverait, dans ce Mémoire, l'exposé des observations sur lesquelles il s'est basé pour diviser en six périodes le temps pendant lequel les glaciers ont occupé la vallée de la Garonne et les vallées secondaires, et pour caractériser chacune de ces périodes. Son premier aperçu est suffisamment développé cependant pour qu'il soit permis de se faire une idée, d'après ses recherches, des phases par lesquelles sont passés les phénomènes glaciaires dans notre région. Il y fait voir, en effet, comment il a pu, en étudiant, dans chaque vallée, les moraines, les roches moutonnées ou striées, les blocs erratiques et les autres traces laissées par les glaciers, déterminer les limites des espaces qu'ils ont successivement

1. *Bulletin de la Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse*, t. Ier, 1872-73, p. 27.
2. *Ibid.*, t. Ier, 1872-73, p. 215.
3. *Ibid.*, t. Ier, p. 286.

occupés et reconstituer les lacs, aujourd'hui disparus, dont ils avaient déterminé la formation. On le suit avec intérêt, dans ses déductions, quand il établit que le grand glacier primitif, qui n'a point laissé de moraine frontale, s'avançait cependant au nord au delà de Montréjeau et de Saint-Gaudens et s'étendait même jusque sur le plateau miocène ondulé qui s'incline vers Auch et le territoire actuel du département du Gers. On comprend avec lui que, dans les périodes suivantes, les sommets les plus élevés ayant été successivement débarrassés des glaces, il s'est détaché, des roches mises à nu, des débris plus abondants qui ont été entraînés pour former des moraines plus puissantes et mieux dessinées, et l'on aime à voir le parti qu'il tire de ses observations sur ce point pour établir comment les glaciers secondaires de la Neste-d'Ame, de la Pique, du Lys, d'Oô, se sont séparés de celui de la Garonne qui n'existe plus aujourd'hui, en quelque sorte, qu'à l'état embryonnaire et avec une tendance marquée, depuis quelques années, à la décroissance.

Jeanbernat faisait marcher de front ses recherches sur les glaciers des Pyrénées et des études très intéressantes sur les lacs de ces montagnes. Il était difficile de disjoindre ces deux sujets qui ont entre eux des points de contact si fréquents et si naturels. Un travail sur les lacs des Pyrénées devait donc suivre et a suivi, en effet, le premier aperçu sur la période glaciaire dans la vallée de la Garonne. Le Mémoire publié sur ce sujet[1] date de 1874. L'auteur s'élève d'abord contre l'opinion assez généralement répandue que les lacs manquent dans les Pyrénées ou que tout au moins, s'il en existe, ils ne sont pas assez importants pour mériter une autre dénomination que celle de *cuvettes*. Pour lui, l'idée fausse que l'on s'est faite de la topographie des Pyrénées, à ce point de vue, résulte de ce que les lacs qu'il signale, au nombre de six cent deux dans les bassins de la Têt, de l'Aude, de la Garonne, de l'Adour, de l'Ebre, sont

1. *Les lacs des Pyrénées. Bulletin de la Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse*, t. I, p. 228, et t. II, p. 272.

presque tous situés dans la zone inhabitable et sur des hauteurs d'un accès difficile. Ils n'offrent point le pittoresque des lacs de la Suisse sillonnés de bateaux à vapeur ou d'autres embarcations, et bordés de maisons de plaisance; mais ils n'en ont pas moins des beautés sauvages qui récompensent les touristes des efforts qu'ils font pour arriver jusqu'à eux. Leur étendue est bien loin d'atteindre cependant celle des beaux lacs de la Suisse ; on n'en compte que quatre qui aient de cinquante à cent hectares de superficie, et la plupart des autres ne dépassent pas trente, vingt, dix et cinq hectares ou tombent même au-dessous. Réunis les uns aux autres, ils offriraient à peine soixante kilomètres carrés, c'est-à-dire la onzième partie du lac de Genève. Tout cela n'enlève pas à leur étude l'intérêt que Jeanbernat sait y attacher. Je ne le suivrai pas dans les détails qu'il donne sur leur nombre et leur distribution, leur situation, les altitudes où on les rencontre, leurs formes, leurs dimensions, leur profondeur, non plus que sur la température et la couleur de leurs eaux, la flore, la faune et les considérations géologiques auxquelles donnent lieu les terrains où on les rencontre, qui sont pour la plupart, mais non pas tous, des terrains primordiaux ou des terrains de transition.

L'auteur a su mettre à profit ses connaissances variées en histoire naturelle pour répandre sur tous ces points des lumières qui donnent à son travail une extrême importance. C'est, d'ailleurs, surtout lorsqu'il aborde la question de l'origine et de l'histoire des lacs pyrénéens, que Jeanbernat revient avec complaisance sur les données que lui ont fournies ses études sur les glaciers. Cela lui permet de faire voir que, dans les âges antérieurs, les lacs formés en avant des moraines frontales ont été nombreux dans nos montagnes, mais qu'ils sont rares aujourd'hui en raison de la rupture des digues qui retenaient les eaux, et que la presque totalité de ceux dont on constate encore l'existence à notre époque se sont constitués par l'accumulation des eaux dans des bassins résultant de la configuration du sol. Du reste, les uns et les autres ne paraissent pas destinés à avoir une

durée illimitée, car ils se comblent peu à peu, par le dépôt des matériaux de transport qu'y déversent les sources qu'ils reçoivent, et par les éboulements qui proviennent de la désagrégation des roches par lesquelles ils sont environnés. Il faudra de longues suites de siècles pour que cette transformation se produise; mais elle n'en est pas moins inévitable, à moins que l'homme ne travaille à la retarder ou à l'empêcher pour conserver les lacs qui sont un des ornements de la montagne, et surtout pour prévenir les inondations qui ont fait, à une époque récente encore, de si terribles ravages dans le bassin sous-pyrénéen.

Jeanbernat affectionnait tout particulièrement cette question des lacs des Pyrénées. Dans ces dernières années, il s'en occupait encore; il avait même tracé, sur la carte, de nouveaux lacs qu'il avait découverts dans le val d'Aran. Il est probable qu'il aurait repris cette étude si la mort ne l'avait arrêté au moment où il lui aurait été permis de se donner tout entier à la science, comme il l'avait fait avant de se laisser entraîner à d'autres préoccupations.

Pour mener à bien ses études sur les glaciers et sur les lacs des Pyrénées, il fallait que Jeanbernat eût sur la géologie de ces montagnes de profondes connaissances. Mais ce n'est pas seulement dans les deux mémoires spéciaux que je viens de rappeler qu'il en a fourni la preuve. On peut rattacher aux mêmes études diverses communications qu'il a faites, les unes à la Société d'histoire naturelle, les autres à la Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse. De ce nombre sont : *Un rapport sur une excursion dans les Pyrénées moyennes*[1], *Des considérations sur les effets attribués aux agents d'érosion dans les petites Pyrénées de l'Ariège*[2], *Une note sur le calcaire carbonifère des Pyrénées*[3], et les nombreuses observations qu'il a insérées dans

1. *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse*, t. V, 1870-71, p. 24.
2. *Ibid.*, t. V, 1870-71, p. 45.
3. *Bulletin de la Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse*, t. Ier, 1873, p. 242.

les Mémoires qu'il a publiés sur la Flore de ces montagnes en collaboration avec notre regretté confrère Édouard Timbal-Lagrave.

Je ne m'arrêterai pas sur les deux premières de ces communications, malgré l'intérêt qu'elles ont offert au moment où elles ont été faites; je passerai rapidement aussi sur la note où Jeanbernat traite du calcaire carbonifère des Pyrénées, et dans laquelle, après s'être rallié à l'opinion d'Henri Magnan, justifiée d'ailleurs par les découvertes de fossiles faites en 1869 par Coquand, il repousse toute idée de métamorphisme à l'égard de ce terrain d'un faciès caractéristique que l'on retrouve, d'après lui, dans des conditions particulières sur les deux versants des Pyrénées.

Je parlerai plus longuement, au contraire, de la part qu'il a prise aux explorations qui ont été poursuivies sous la direction d'E. Timbal-Lagrave pour l'étude de la flore des Pyrénées et du bassin sous-pyrénéen.

Il existe parmi ceux qui étudient sur le terrain la végétation d'une contrée, une habitude qui, en même temps qu'elle profite à la science, fait naître les amitiés les plus durables et les plus vraies : je veux parler de la pratique suivie par un petit nombre d'adeptes qui se réunissent de temps à autre pour se livrer ensemble aux recherches pour lesquelles ils sont animés de la même passion. Cette habitude, pleine de charmes, existait naguère encore à Toulouse, où elle était entretenue par E. Timbal-Lagrave, qui tour à tour avait amené à prendre part à ses fructueuses excursions Arondeau, qui est devenu l'auteur d'une flore estimée des environs de Toulouse; le docteur Viollet, qui avait herborisé sur presque tous les points de la France et possédait un riche herbier; E. Filhol, qui trouvait dans la botanique un délassement à de sérieux travaux; le capitaine Bosquet, qui charmait par l'étude des plantes, à laquelle il était revenu, les loisirs d'une retraite obtenue à la suite de longs et honorables services; Peyre, trop tôt enlevé à la science et à ses amis, et beaucoup d'autres que je ne veux pas citer, parce que, plus heureux que ceux qui précèdent, la mort les a

épargnés jusqu'à ce jour, et qu'ils peuvent encore faire fructifier les leçons qu'ils ont reçues du maître. Jeanbernat, qui n'est malheureusement plus dans cette dernière condition, était, depuis son retour à Toulouse, après ses études en médecine, au nombre de ceux qui accompagnaient le plus fréquemment Timbal dans ses courses. Les connaissances qu'il possédait sur la topographie et la géologie de la région lui indiquaient naturellement le rôle qu'il avait à remplir dans le compte rendu des explorations auxquelles on s'était livré. C'était lui qui décrivait les lieux parcourus, indiquait les altitudes, faisait connaître les particularités de la route, et révélait la nature du sol sur lequel on faisait les récoltes. C'est de cette manière qu'il a décrit le massif de Cagire et la haute vallée du Ger dans la Haute-Garonne[1], le bois de Larramet, à la porte de Toulouse, où la Société botanique de France a fait une herborisation le 13 juillet 1864[2], le pays où sont situées les sources de la Garonne et de la Nouguera-Pallaresa (Catalogne)[3], les environs de Montolieu dans le département de l'Aude[4], le massif d'Arbas dans la Haute-Garonne[5], le massif du Laurenti[6],

1. *Une excursion botanique sur le massif de Cagire et dans la haute vallée du Ger*, par MM. Baillet, Jeanbernat et Timbal-Lagrave. — (Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse, 6e série, t. II, p. 383.)

2. Rapport de MM. Timbal-Lagrave et Jeanbernat sur l'herborisation faite le 13 juillet au bois de Larramet. (*Bulletin de la Société botanique de France*, t. XI, p. LXIII.)

3. *Une excursion scientifique aux sources de la Garonne et de la Nouguera-Pallaresa* (*Catalogne*), par MM. Filhol, Jeanbernat, Peyre et Timbal-Lagrave. (*Bulletin de la Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse*, t. Ier, p. 46.

4. *Rapport sur l'exploration scientifique des environs de Montolieu* (*Aude*), par Timbal-Lagrave et Jeanbernat. (*Ibid.*, t. II, p. 234.)

5. *Exploration scientifique du massif d'Arbas* (*Haute-Garonne*), par MM. E. et H. Filhol, Jeanbernat et Timbal-Lagrave. (*Ibid.*, t. II, p. 367.)

6. *Le massif du Laurenti* (*Pyrénées françaises*), *géographie*, *géologie*, *botanique*, par Jeanbernat et Timbal-Lagrave. (*Ibid.*, t. III, p. 197.)

les Albères orientales[1], et le Capsir dans les Pyrénées-Orientales[2].

Toutes ces descriptions ont été pour Jeanbernat l'objet de soins qui leur communiquent une haute valeur. Elles peuvent servir de guides au touriste comme au savant, et révèlent à chaque page son aptitude à saisir et à bien rendre les faits qui pouvaient éclairer les questions sur lesquelles s'arrêtaient ses constantes préoccupations, c'est-à-dire la constitution géologique des Pyrénées, les traces laissées par les anciens glaciers qui les ont occupées et l'histoire des lacs de ces montagnes dans le passé, dans le présent et dans l'avenir. A ces notions se joignent les enseignements qui résultent de leur rapprochement des faits constatés par Timbal relativement aux stations des espèces végétales dans les Pyrénées, car il n'est pas de relations où l'on ait mieux fait ressortir l'influence exercée sur la végétation spontanée par la nature du sol, par l'altitude, par l'exposition et par toutes les circonstances qui sont en état d'agir sur les plantes. Il fallait pour atteindre ce résultat le concours de deux hommes ayant chacun des connaissances très précises sur des branches différentes de l'histoire naturelle, et sous ce rapport il était impossible de réaliser une association plus heureuse que celle de Jeanbernat et de Timbal-Lagrave.

Tous les Mémoires publiés par Timbal et Jeanbernat sur leurs excursions dans les Pyrénées renferment des listes de plantes qui ordinairement sont indiquées dans l'ordre où elles ont été trouvées. Jeanbernat a concouru à la rédaction de ces listes, qui peuvent être considérées d'ailleurs comme un travail commun à tous ceux qui prenaient part aux excursions. Timbal ne se réservait que la partie la plus

1. *Quelques jours d'herborisation dans les Albères Orientales*, par MM. Jeanbernat et Timbal-Lagrave. (*Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse,* 1879, p. 147.)

2. *Le Capsir, canton de Montlouis* (*Pyrénées-Orientales*), *topographie, géologie, botanique,* par le Dr E. Jeanbernat et E. Timbal-Lagrave. (*Bulletin de la Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse,* t. VI, p. 37.)

essentiellement scientifique de l'œuvre au point de vue botanique, c'est-à-dire la discussion à laquelle donnaient lieu les espèces critiques, et les considérations par lesquelles il justifiait l'élévation au rang d'espèces nouvelles ou de variétés de certaines formes qui s'offraient à lui avec des caractères particuliers. Parfois, cependant, tous les explorateurs qu'il s'était associés prenaient part avec lui à la rédaction de notes spéciales que l'on détachait du travail commun et auxquelles on donnait plus d'extension à cause de l'importance que présentait le sujet que l'on avait à traiter. C'est dans ces conditions que Jeanbernat est compté au nombre des auteurs de diverses notes qui ont pour titres :

1° *Du Polypodium vulgare L. et de l'hybridité dans les fougères*[1].

2° *Du Ligularia sibirica Cass. dans les Pyrénées*[2];

3° *L'Allium Moly et la Flore française*[3];

4° Sur une petite colonie de plantes adventives dans les Corbières[4].

Mais si Jeanbernat n'avait dans ces travaux qu'une part secondaire, il n'en est plus de même de toutes les parties où sont abordées des questions relatives aux plantes cryptogames. Déjà, dans la note sur le *Polypodium vulgare* et sur l'*hybridité dans les fougères*, il est facile de reconnaître que c'est à lui que revient l'exposé du mode suivant lequel une fécondation croisée a pu se faire entre les espèces voisines qui ont été mises en présence. De même aussi, dans les Mémoires où sont rapportées les excursions de Timbal et de ses collaborateurs dans la montagne, on ne peut attribuer qu'à Jeanbernat les listes des espèces de la grande classe des *Muscinées* trouvées par les auteurs dans leurs herborisations.

Jeanbernat s'était, en effet, appliqué avec beaucoup de

1. *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse,* 1876, p. 330.
2. *Bulletin de la Société botanique de France,* 1878, p. 10.
3. *Ibid.,* 1880, p. 211.
4. *Ibid.,* 1882, p. 246.

succès à l'étude des plantes de cette classe. Il les connaissait bien, et il a laissé sur ces végétaux des travaux importants qu'il a publiés seul ou en collaboration avec M. de Martrin-Donos ou avec M. le commandant Renauld.

Le premier travail de Jeanbernat sur cette matière se trouve dans le onzième volume du *Bulletin de la Société botanique de France*[1]. C'est une simple liste des Mousses et des Hépatiques de notre région, avec l'indication des localités où on les rencontre. L'auteur a reconnu lui-même depuis que ce catalogue était incomplet, et quelques années après, en 1879, il est revenu sur ce sujet et a publié une *Flore bryologique des environs de Toulouse*[2]. Avant lui, on ne possédait aucun ouvrage qui pût servir de guide aux personnes désireuses d'étudier les Mousses que l'on rencontre dans notre région. Tournon avait bien tenté de les faire connaître dans sa *Flore*, mais la liste des espèces qu'il avait signalées était fort écourtée et méritait peu de confiance. Plus tard, en 1840, Sarrat-Gineste en avait entrepris l'étude avec la collaboration de Moquin-Tandon. Mais bien que le premier de ces botanistes ait réuni de précieux matériaux pour la publication projetée et se soit attaché à préparer un herbier des Mousses dont les échantillons ont été, pour la plupart, revus par Th. Schimper, le travail auquel il avait consacré plusieurs années de recherches n'a jamais vu le jour. La *Flore bryologique* de Jeanbernat a donc comblé une véritable lacune. C'est, sans contredit, un des meilleurs ouvrages de cette nature qui ait été publié pour une région limitée. L'auteur entre en matière en faisant connaître d'abord, d'une manière succincte, l'organographie des végétaux dont il va s'occuper; il dit comment sont constitués leurs organes de la végétation et de la reproduction et indique comment ils fonctionnent; enfin, il termine cette intro-

1. *Catalogue des Muscinées des environs de Toulouse* (*Bulletin de la Société botanique de France*, t. XI, p. LXVI.

2. *Flore bryologique des environs de Toulouse.* (*Bulletin de la Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse*, t. IV, 1879, p. 43.)

duction en signalant leur habitat, leur distribution dans la région et les soins à donner à leur récolte et à leur préparation. Cela fait, il aborde l'étude des genres et des espèces, en donnant pour chaque ordre un tableau dichotomique qui permet d'arriver à la détermination des genres, et pour chaque genre un tableau semblable qui permet d'arriver à la détermination des espèces. Mais il ne se borne pas à ces tableaux qui pourraient suffire à une étude sommaire, et il complète son travail en donnant pour chaque espèce une description qui permet à l'élève de vérifier sa détermination. On trouve ainsi décrites, dans la *Flore bryologique des environs de Toulouse*, cent soixante et dix espèces de Mousses ou de Sphaignes bien caractérisées. Parfois même, pour quelques-unes d'entre elles, l'auteur ajoute à ses descriptions des dissertations pleines d'intérêt sur les variations qu'elles peuvent offrir, suivant les lieux où on les rencontre, sur les conditions dans lesquelles elles végètent, et sur les affinités quelles peuvent avoir avec des espèces voisines.

Les botanistes qui s'appliquent à connaître les cryptogames sont beaucoup moins nombreux que ceux qui s'adonnent à l'étude des phanérogames. Aussi arrive-t-il quelquefois que, si l'un de ces derniers entreprend de faire la flore d'une région ou d'une localité, il se borne à l'étude des végétaux supérieurs et laisse absolument de côté les classes dans lesquelles la connaissance des organes et des fonctions de reproduction exige des études spéciales souvent fort difficiles. De là ce caractère que présentent la plupart des flores locales de s'occuper exclusivement de la végétation phanérogamique de la contrée qu'elles embrassent.

Lorsque le comte V. de Martrin-Donos conçut le projet de rédiger la *Florule du Tarn*[1], il voulut éviter que son ouvrage présentât une semblable lacune, et il s'efforça de réunir des matériaux aussi bien pour la rédaction de la partie relative à la cryptogamie que pour celle qui devait être con-

1. *Florule du Tarn*, par MM. de Martrin-Donos et Jeanbernat. Toulouse, 1867, chez Delboy, libraire-éditeur.

sacrée à la phanérogamie. Malheureusement, au cours de son travail, il fut atteint d'une grave maladie qui l'empêcha de mettre en œuvre ses matériaux et ses observations, et il fut obligé de confier à un autre le soin de terminer son ouvrage.

A cette époque, Jeanbernat n'avait pas encore publié la *Flore bryologique* des environs de Toulouse, mais déjà la plupart des botanistes du bassin sous-pyrénéen savaient qu'il consacrait une partie de ses loisirs à l'étude des *Muscinées*, et qu'il avait acquis sur ces végétaux inférieurs des connaissances précises. Ce fut là ce qui suggéra à M. de Martrin-Donos la pensée de demander à Jeanbernat sa collaboration pour achever la *Florule du Tarn*. Jeanbernat accepta, et c'est à lui que revient, d'après son collaborateur lui-même, « le mérite d'avoir dressé, en ce qui concerne les cryptogames, les tableaux analytiques qui conduisent le botaniste encore peu expérimenté au nom de l'espèce, et d'avoir complété le catalogue en y introduisant de courtes descriptions propres à faire ressortir les caractères principaux des espèces rares ou peu connues, et surtout en y ajoutant les plantes rares découvertes par lui, ainsi que la désignation d'un grand nombre de localités explorées par ses soins. »

Le département du Tarn offre à la végétation des conditions infiniment plus variées que celles qui existent aux environs immédiats de Toulouse. Il n'est pas étonnant, d'après cela, que Jeanbernat y ait trouvé un nombre d'espèce, dans la classe des Muscinées, bien supérieur à celui qu'il devait décrire plus tard, dans sa *Flore bryologique*. La *Florule du Tarn* renferme, en effet, la description de deux cent soixante-huit espèces de muscinées, récoltées dans la plaine ou dans la montagne, sur les rochers, sur les pelouses élevées, dans les forêts, dans les champs, les prairies, les jardins, en un mot dans les stations les plus diverses. On peut dire que, dans cet ouvrage, l'étude des Mousses et des Sphaignes est bien près d'être complète. Elle l'est moins pour les Hépatiques et moins encore pour

les Lichénées, les Funginées et les Algues, les auteurs s'étant bornés pour les deux dernières classes à une énumération des espèces sans avoir essayé de dresser des tableaux dichotomiques des genres et des espèces, et sans avoir ajouté à cette énumération aucune description.

Dans ses études sur la flore des départements du sud-ouest et des Pyrénées, Jeanbernat eut la bonne fortune, comme nous l'avons vu précédemment, d'être associé aux recherches de Timbal-Lagrave et d'être initié à la connaissance des plantes phanérogames par le meilleur guide en cette matière qui eût jamais existé dans notre région. Il ne fut pas moins heureux dans ses travaux sur les Muscinées, car, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, ses premières déterminations, en ce qui concerne les Mousses, furent vérifiées par le commandant Renauld, dont la compétence n'est, suivant ses propres expressions, mise en doute par personne. Le travail en commun devait être la conséquence nécessaire du rapprochement de ces deux hommes adonnés aux mêmes études. Ils ne tardèrent pas, en effet, à se réunir pour publier ensemble un *Guide du bryologue dans la chaîne des Pyrénées*[1] et la *Bryogéographie des Pyrénées*[2].

Le plus important de ces deux ouvrages est, sans contredit, la *Bryogéographie des Pyrénées*. Tout s'est trouvé réuni pour assurer la bonne exécution de ce travail. « Le docteur Jeanbernat avait une entente parfaite de la topographie des montagnes; tout ce qui, dans l'aspect extérieur du terrain, se rattachait à une cause géologique et pouvait servir à expliquer des faits de géographie botanique était saisi par lui immédiatement et dépeint d'une façon aussi exacte que pittoresque[3]. » De son côté, le commandant Renauld, déjà profondément versé dans la connaissance des espèces cryptogamiques, excellait à déterminer de

1. *Revue de botanique* (*Bulletin mensuel de la Société française de botanique*, t. II, p. 258 et 293; t. III, p. 12 et 305; t. V, p. 186).

2. *Mémoires de la Société nationale des sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg*, t. XXV, p. 5.

3. Renauld, *in litt.*

la manière la plus précise les échantillons récoltés et à saisir l'importance plus ou moins grande des modifications que leur imprimaient le climat, l'altitude, la nature du sol et toutes les circonstances qui pouvaient avoir sur ces végétaux quelque influence. On ne doit pas être surpris, d'après cela, que leurs efforts réunis aient reussi à dégager les lois qui président à la distribution des Mousses dans les Pyrénées. Leur bryogéographie est en effet un exposé complet et raisonné des conditions dans lesquelles vivent ces petits végétaux dans nos montagnes. Elle débute par une introduction où sont consignés les renseignements les plus importants sur la topographie et la géologie des Pyrénées, et sur le climat du sud-ouest de la France, étudié successivement dans la région méditerranéenne, dans le pays dont Toulouse est le centre, et dans la région qui confine à l'Océan. Vient ensuite le chapitre où il est traité des régions bryologiques dont les limites sont tout particulièrement déterminées par le climat qui est ici lui-même subordonné à l'altitude et permet de reconnaître une région méditerranéenne, une région silvatique et une région alpine.

Chacune de ces régions est ensuite étudiée dans tous ses caractères relativement à la végétation des Mousses dans le pays qui appartient au versant méditerranéen et dans celui qui appartient au versant océanique. Les auteurs y donnent de nombreuses listes où sont signalées les espèces qui croissent dans des conditions déterminées, au pied de la montagne, dans les collines pyrénéennes, dans la haute montagne, à l'abri des forêts de hêtres, de pins, de sapins ou d'arbrisseaux plus modestes, comme le buis ou le rhododendron par exemple. Ils indiquent celles de ces petites plantes qui ne descendent ou ne s'élèvent jamais au-dessous ou au-dessus d'une certaine altitude, ils font connaître, pour quelques autres, les circonstances qui entraînent leur extension au dehors des limites qui paraissent le mieux leur convenir. Enfin, en énumérant les espèces que l'on rencontre à peu près partout, ils ont soin d'insister sur les modifications que leur impriment les stations diverses où elles s'accroissent.

Cette étude si intéressante de la dissémination des Mousses dans les Pyrénées est suivie d'une comparaison établie entre les régions bryologiques de ces montagnes et celles des autres montagnes de l'Europe et même de l'Asie. Les auteurs y font voir la concordance dans les limites de ces régions dans les Vosges, dans le Jura et dans les Pyrénées centrales; ils disent combien la température moyenne de la contrée où sont situées les montagnes influent sur les limites auxquelles s'élèvent les espèces et appuient par de nombreux exemples, empruntés aux flores des meilleurs auteurs, les principes qu'ils établissent. Enfin, ils terminent leur ouvrage par un chapitre où sont indiqués tous les préceptes à suivre pour faire des récoltes fructueuses quand on recherche les Mousses.

Bien que les livraisons qui ont paru du *Guide du bryologue dans les Pyrénées* aient été publiées avant la *Bryogéographie*, on peut considérer le premier de ces ouvrages comme étant en quelque sorte le complément ou la suite du second.

Dans la *Bryogéographie*, Jeanbernat et Renauld établissent les lois auxquelles est subordonnée la dissémination des Mousses dans les Pyrénées. Ils appuient çà et là les principes qu'ils posent de quelques exemples fournis par les espèces les mieux connues ou par celles qui caractérisent le mieux chaque région; mais ils ne s'arrêtent pas à faire connaître les stations de chaque espèce en particulier sur les divers points de la chaîne. Cette étude est au contraire l'objet du *Guide du bryologue*, destiné à faciliter les recherches des débutants, dans le bassin sous-pyrénéen et dans les Pyrénées elles-mêmes. Malheureusement, deux livraisons seulement de cet ouvrage ont été publiées. La première s'occupe de l'exploration du bassin sous-pyrénéen, et la seconde de l'exploration du département des Hautes-Pyrénées. Les auteurs s'étaient promis de faire le même travail pour le territoire de Luchon, pour le pays d'Aran et pour les départements de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales. La maladie et la mort de Jeanbernat n'ont pas permis à ces projets

de se réaliser. Espérons cependant qu'ils seront repris par le commandant Renauld, qui possède sur les Mousses des Pyrénées de si nombreux et de si importants documents. C'est une œuvre qu'il doit à la mémoire de son collaborateur et qui ne peut manquer d'être accueillie avec faveur par les cryptogamistes, qui savent combien les travaux de M. Renauld ont de valeur.

Après avoir apprécié Jeanbernat dans ses travaux sur la géologie et la botanique, il me reste à dire quelques mots de celles de ses publications qui se rattachent à la zoologie. Cette branche de l'histoire naturelle ne lui était pas plus étrangère que les deux autres. On en avait fréquemment des preuves dans les herborisations que l'on faisait avec lui, car à l'occasion de la rencontre d'un insecte, d'un reptile, d'un oiseau, il aimait à exposer ses vues sur les mœurs des animaux qu'il avait sous les yeux, et à faire, séance tenante, une exploration sommaire pour constater quelque fait intéressant. Du reste, de loin en loin, dans ses notices sur les lacs des Pyrénées et sur les diverses explorations de la montagne auxquelles il a pris part avec Timbal Lagrave, il a introduit des considérations sur la faune des lacs, sur la détermination d'un Lézard, ou sur quelque autre particularité de l'histoire des animaux. On trouve même, dans le *Bulletin de la Société des Sciences physiques et naturelles de Toulouse*, une note de lui sur l'*Euproctus Rusconii*[1], salamandride peu connu qu'il avait rapporté de l'une de ses courses dans les Pyrénées.

Mais son travail le plus important sur la zoologie est son livre intitulé les *Mémoires d'un Hanneton*[2]. Ce livre est un ouvrage de longue haleine qui a paru d'abord sous forme d'articles détachés dans un journal quotidien. Le but que s'est proposé l'auteur a été de vulgariser la connaissance

1. *Bulletin de la Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse*, t. II, 1872-73, p. 237.

2. Les *Mémoires d'un Hanneton*. (Toulouse, 1868, un volume in-8° de 684 pages.

des mœurs d'une foule d'animaux qui vivent autour de nous et qui sont tantôt nos auxiliaires et tantôt nos ennemis. Le plan adopté est indiqué par le titre même de l'ouvrage. Jeanbernat fait raconter par un Hanneton les faits dont celui-ci est témoin à l'état de larve et même à l'état d'insecte parfait. Seulement, pour enlever à son récit ce qu'il aurait de par trop merveilleux, il suppose que s'étant endormi au milieu de la campagne, après avoir arraché un Hanneton des mains d'un enfant qui le martyrisait, le malheureux insecte lui est apparu pendant son sommeil et lui a communiqué le manuscrit de ses mémoires écrit sur des feuilles de marronnier.

Cette donnée une fois admise, on lit avec intérêt les détails que donne le Hanneton sur sa naissance et sur les différentes phases de son existence. On assiste avec lui aux travaux de la Mygale maçonne qui construit son nid, à la lutte qu'elle soutient contre le Lézard gris, aux soins qu'elle donne à ses œufs et à ses petits. On s'intéresse au sort du Cyclostome élégant attaqué par le Drile jaunâtre; on comprend les ravages que font dans les jardins les Taupes et les Courtilières; on prend en pitié le jardinier arriéré qui tue d'une façon stupide les Lézards et les Crapauds qui lui rendent le service de détruire les ennemis de ses cultures; on suit la Taupe dans la construction de ses galeries et dans la satisfaction de son prodigieux appétit, et l'on admire les manœuvres auxquelles a recours le lion des Fourmis pour s'emparer des petits animaux qui doivent servir à sa nourriture. Puis ce sont les mœurs des Fourmis, des Bourdons, des Guèpes, de quelques apiens voisins des Abeilles domestiques, des Nécrophores, des Bousiers qui sont longuement décrites. On aime à suivre le Hanneton dans ses narrations et dans les appréciations qu'il fait, à son point de vue, des scènes qui se passent sous ses yeux. L'auteur sait parfaitement, tout en restant fidèle aux enseignements de la science, approprier le langage du narrateur aux conditions dans lesquelles vit le pauvre insecte qui, sans cesse environné de dangers, est en droit de se demander comment la nature se

montre si cruelle à l'égard de quelques-unes des créatures qu'elle a formées.

Dans bien des cas il serait difficile d'attribuer au Hanneton des connaissances assez étendues pour rendre compte clairement de quelques-uns au moins des faits intéressants qu'il observe. Si cependant le silence était gardé sur ces points il pourrait en résulter des lacunes qui ne permettraient pas aux *Mémoires du Hanneton* d'instruire entièrement le lecteur de particularités dont la connaissance est indispensable à la saine interprétation des faits rapportés. L'auteur a su éviter cet écueil en faisant entrer en scène, de temps à autre, un vieux savant qui, dans des entretiens qu'il a soit avec son jardinier, soit avec un ami qu'il instruit, traite les questions qui sont trop manifestement en dehors de la portée du Hanneton pour être abordées par lui, quelle que soit d'ailleurs son aptitude à l'observation. L'insecte entend ses conversations, en fait son profit et les consigne dans ses Mémoires. De cette façon, tous les éclaircissements nécessaires sont donnés au lecteur pour lui permettre de saisir les relations qui existent entre l'organisation de chacune des espèces dont il parle et le rôle qu'elle remplit dans l'économie générale de la nature.

Les *Mémoires d'un Hanneton* ne renferment rien que l'on ne trouve dans les traités d'histoire naturelle. La forme seule appartient à l'auteur. Mais, à ce point de vue, cet ouvrage donne satisfaction aux plus exigeants. Le style en est clair, les narrations sont imagées et empreintes d'un caractère d'originalité qui plaît et qui en rend la lecture attrayante. Le but que poursuivait l'auteur est atteint : il instruit en amusant, et parmi les ouvrages destinés à vulgariser les sciences naturelles, il en est peu que l'on puisse placer au-dessus des *Mémoires d'un Hanneton*. Si cet ouvrage était illustré par un artiste de talent, comme le sont beaucoup de ceux qui paraissent aujourd'hui, il serait certainement très recherché des personnes qui veulent offrir aux jeunes gens des livres où il leur soit permis de puiser des connaissances utiles.

Suivant l'expression de l'un de ses collaborateurs[1], Jeanbernat a laissé se manifester dans les *Mémoires d'un Hanneton* des traces nombreuses de cet esprit humoristique qu'il possédait à un haut degré. Il a fait de même dans la narration des courses auxquelles il a été associé par Timbal et les autres explorateurs de la région pyrénéenne. A ce trait il est facile de reconnaître dans ces diverses notices les parties qu'il a plus particulièrement rédigées. C'était, d'ailleurs, pour tous ceux qui travaillaient ou qui faisaient des excursions avec lui un excellent compagnon qui savait égayer la marche par une conversation toujours pleine d'intérêt et souvent fort instructive.

Comme je l'ai dit en une autre circonstance, « c'était aussi un ami sûr qui s'attachait surtout à ceux qui partageaient ses goûts pour l'étude des sciences naturelles. Il était pour eux plein de dévouement ; son caractère original, dans la bonne acception du mot, faisait qu'en général les rapports que l'on avait avec lui étaient très agréables. Mais pour cela il fallait lui plaire, car il ne se liait pas facilement, et il repoussait assez volontiers les avances qu'on pouvait lui faire si elles ne lui paraissaient pas empreintes de désintéressement et de franchise. »

Il y avait aussi dans son caractère une tendance particulière sur laquelle je dois insister, parce qu'elle explique comment il se fait qu'il a été si peu assidu à nos séances et qu'il a pris une si faible part à nos travaux. Lorsque le docteur Jeanbernat se livrait à l'étude d'une question, ou bien encore lorsqu'il se dévouait aux intérêts d'une institution ou d'une société, il se laissait complètement absorber par une seule préoccupation, et oubliait en quelque sorte, de la manière la plus absolue, tout ce qui pouvait en détourner son attention. On le voyait alors négliger ses études les plus chères, abandonner des recherches ou des opérations commencées, et s'écarter des réunions où l'on ne s'occupait pas de l'objet sur lequel toutes ses facultés étaient pour

1. M. le commandant Renauld.

ainsi dire concentrées. Souvent alors il lui fallait faire de grands efforts pour répondre à l'appel de ses collaborateurs qui avaient à le solliciter de fournir sa part de travail à des œuvres commencées en commun. C'est ainsi que bien des fois Timbal-Lagrave d'un côté et le commandant Renauld de l'autre ont dû lui demander de revenir à eux pour ne pas entraver la publication des Mémoires importants auxquels ne manquaient plus que les développements qu'il devait donner sur les matières qui avaient fait plus spécialement l'objet de ses études ; encore avait-on quelquefois le regret de ne pas réussir entièrement à obtenir en temps utile ce que l'on attendait de lui. C'est à cette sorte d'éloignement pour toute tâche étrangère à sa préoccupation du moment qu'il faudra attribuer la lacune qu'il laissera dans le dernier travail qu'il avait entrepris avec Timbal et l'abbé Marçais. C'est lui qui devait rédiger la partie relative à la géologie dans la *Florule des Corbières*. Il n'a laissé sur ce point que quelques lignes qui indiquent à peine le plan qu'il se proposait de suivre. C'est une nouvelle raison qui s'ajoute à tant d'autres pour nous faire regretter qu'il ait été détourné de se consacrer entièrement à la science.

Jeanbernat, en raison de la particularité que nous venons de signaler dans son caractère, a été tour à tour dévoué à la Société d'horticulture de la Haute-Garonne, dont il a été le secrétaire pendant plusieurs années[1], et ensuite à la Société des sciences physiques et naturelles, dont il a été le secrétaire général depuis 1872 jusqu'à sa mort. Il aurait eu certainement le même dévouement pour notre Académie, car à l'époque où nous l'avons admis parmi nous (18 décembre 1879), il aimait à dire à ses amis sur quels points de la

1. On trouve dans les annales de la Société d'horticulture de la Haute-Garonne divers travaux de Jeanbernat : entre autres, deux rapports sur des Expositions de chrysanthèmes en 1874 et 1875, une note sur l'Iris kœmpferi, année 1886, page 109, une Chronique horticole où il est question des falsifications dans le commerce des graines, et d'une Revue critique des Pelargoniums pour massifs (année 1869, p. 110), et un rapport très intéressant sur la floriculture et l'arboriculture, à l'exposition du 1er juillet 1869 (année 1869, page 180).

géologie et de la topographie des Pyrénées il avait le dessein de faire des communications. Malheureusement, il avait à peine pris place dans nos rangs qu'il était nommé membre du conseil municipal, et que, dans cette assemblée, la confiance de ses collègues l'appelait à étudier les questions les plus difficiles de l'administration de la ville. Dès lors, il oublia tout pour ne plus s'occuper que de la tâche que lui imposait le mandat qu'il avait reçu de ses concitoyens. Ses travaux à la Société des sciences physiques et naturelles, la mise en ordre des connaissances qu'il avait acquises par ses excursions dans la montagne, sa part de collaboration dans les Mémoires entrepris avec Timbal-Lagrave et Renauld, tout fut laissé de côté et remis à une époque ultérieure. L'Académie n'a pas été traitée par lui autrement que ses meilleurs amis. Seulement, s'il a paru la délaisser, comme les autres Sociétés dont il faisait partie, il ne l'a pas oubliée, et plus d'une fois, au sein de l'assemblée municipale où il avait acquis une légitime influence, il a su lui venir en aide et défendre ses intérêts. Du reste, il est assez probable qu'à l'expiration de son mandat il nous serait revenu et aurait donné suite aux projets de communications qu'il avait formés autrefois, et qu'il avait simplement ajournés. Malheureusement la mort l'a frappé le 14 mars dernier, après une longue maladie, au moment où il allait être rendu à ses études. Nous ne pouvons que le regretter amèrement, car il n'a pas tenu parmi nous la place que lui assuraient ses connaissances profondes et variées, et l'on ne trouvera dans nos Mémoires presque aucune trace de ses travaux.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

DE

M. GUSTAVE DE CLAUSADE

ANCIEN MEMBRE RÉSIDANT

Par M. E. LAPIERRE[1].

Gustave de Clausade est né en 1816, à Rabastens. Ses premières études furent bien dirigées. Il obtint victorieusement, devant la Faculté de Toulouse, les diplômes de licencié et de docteur en droit. Il fit son stage d'avocat à Paris et songea un instant à l'École des Chartes. Il eût été volontiers séduit par le titre d'archiviste-paléographe. Des circonstances particulières ne lui permirent pas d'arriver au but envié; mais, dès ce moment, on put constater dans la nature et les tendances d'esprit de G. de Clausade un goût très marqué pour l'érudition historique, la recherche et la lecture des documents originaux, l'étude patiente des époques anciennes sous leurs divers aspects et dans leurs manifestations multiples. C'est ainsi qu'on le verra plus tard faire partie de la Société de numismatique, de la Société des antiquaires de France, de la Commission des monuments de l'histoire et de l'art. La compétence et le zèle éclairé de G. de Clausade seront partout reconnus et hautement proclamés. S'agit-il de signaler un document iné-

1. Lu dans la séance du 16 mai 1889.

dit, de préserver d'une ruine totale un monument architectural[1], d'arracher un objet d'art à l'oubli ou à une perte irréparable, il fait preuve chaque fois d'une sagacité clairvoyante, d'un goût sûr, d'une instruction solide.

Durant de longues années, et jusqu'à ses derniers jours, il formera une collection personnelle merveilleuse, variée, dans laquelle aucune branche de l'art, aucune époque saillante ne seront oubliées, constituant un ensemble de haute valeur, conservé pieusement encore aujourd'hui par sa veuve, et qui ferait la richesse d'un musée.

G. de Clausade ne jouissait pas d'ailleurs de son bien en égoïste ; il aimait à parler de sa collection, à la montrer sans réserve. On se plaisait en face de ces objets de choix accumulés, au milieu desquels l'érudit aimable savait si bien vous retenir.

Il écrivit aussi quelques articles de jeunesse, et nota ses impressions à la suite d'une excursion au pays basque.

Il offrit sa collaboration à la *Mosaïque du Midi,* production locale originale, où de vaillantes plumes, jeunes, enthousiastes, éprises d'art et de science, amoureuses de légendes, de traditions populaires, se livrèrent à un brillant tournoi, de 1837 à 1842. G. de Clausade se jeta dans cette mêlée courtoise; il rompit une lance en faveur d'une gloire locale qu'il aimait et qu'il entreprit de faire revivre[2]. Il s'agissait d'un poète du seizième siècle, Auger Gaillard, dit *Lou roudié de Rabastens*, que Nodier avait appelé « un Troubadour, le dernier de sa vieille langue romane. » De Clausade prodigua les fleurs poétiques à son héros ; il en parla avec chaleur, il le proclama une des principales gloires de l'Albigeois. Ce premier article reparut, revu et diminué, lorsque furent publiées, à Albi, les Poésies d'Au-

1. On pourrait retrouver un rapport de G. de Clausade à l'archevêque d'Albi sur l'organisation des études archéologiques et la conservation des monuments religieux dans son diocèse. Albi, 1845, br. in-8°.

2. *Mosaïque du Midi*, n° 209, 5me année, 1841. Signature : Gustave de C***.

ger Gaillard [1]. Ici, G. de Clausade rappelle, non sans une certaine satisfaction d'amour-propre, que, comme lui, Gaillard est né à Rabastens, vers 1530, à l'ombre du même clocher. Poète et ménétrier, Gaillard faisait le métier de charron. Batailleur par nature, il combat dans le camp huguenot. Sa boutique est pillée. Vaincu, il se réfugie à Montauban, où, par ses vers faciles, il sut charmer la ville et les châteaux. Jugeant son talent, G. de Clausade compare Gaillard à Goudelin et le rattache aussi à l'école pantagruélique.

En tête du volume contenant les poésies d'Auger Gaillard figure un petit traité sur l'orthographe et la prononciation du dialecte albigeois, dans lequel G. de Clausade fait preuve de connaissances spéciales et d'une compétence indiscutable en pareille matière. Le volume est terminé par un glossaire, indispensable pour faciliter la lecture aux curieux et aux amateurs de la vieille langue des troubadours.

Les Académies de Toulouse devaient naturellement s'ouvrir à G. de Clausade. Edw. Barry, attiré vers lui depuis longtemps par une sympathie commune et un même goût pour les œuvres d'art, recommanda chaudement le nouveau venu. Membre correspondant de notre Académie dès 1853, il y entrait en qualité d'associé résidant en 1859. Il paya le premier tribut de lecture avec un travail important sur « le château de Bruniquel, sous Baudouin de Toulouse [2]. » L'auteur fait l'histoire de Bruniquel pendant la Croisade contre les albigeois et de la défense du château par le comte Baudouin, frère de Raymond VI, comte de Toulouse. Baudouin passe un accord avec Simon de Montfort, qui l'investit du château et de plusieurs terres voisines. De là il dirige plusieurs expéditions et prend part à la fameuse bataille de Muret (1213). Baudouin est fait prisonnier et conduit à Raymond qui le condamne à mort. Le

1. *Poésies languedociennes et françaises de Auger Gaillard.* Albi, chez Rodière, 1843.

2. *Mémoires de l'Académie,* t. III, 5me série, 1859.

comte de Toulouse s'empare alors de nouveau de Bruniquel. Tout ce récit est présenté par G. de Clausade dans un style attachant, concis, et avec une sincère érudition.

En 1860, notre confrère ajoutait à ses premières études historiques un travail relatif aux vicomtes de Toulouse et de Bruniquel, qui est simplement analysé dans notre *Recueil* [1].

En 1867, il présentait un Mémoire sur « l'origine de la ville de Cordes, en Albigeois [2]. » G. de Clausade laisse entrevoir à chaque page un goût prédominant pour les vieilles chartes, qu'il déchiffre et arrache à l'oubli. Après avoir longuement disserté sur l'origine de Cordes, l'auteur compare la charte de Raymond VII (1222) et un acte de donation (1224) par l'évêque d'Albi, au chapitre de Sainte-Cécile. Il fait remonter l'origine de Cordes à Raymond VI et non à la charte de Raymond VII. Il démontre que, en 1212, le château existait, car il servit de refuge aux habitants des lieux voisins, pendant la guerre de Simon de Montfort.

Les préliminaires du travail posés, l'auteur entre dans le détail de la charte de 1222; il en donne les clauses principales, ainsi que le texte de la donation de 1224. La partie historique a seule été faite; une seconde partie — archéologique et artistique — était annoncée, et G. de Clausade devait décrire ces magnifiques maisons, offrant les constructions les plus originales de l'architecture civile au moyen âge. On sait que les archéologues et les touristes organisent de vrais pèlerinages à cette jolie ville de Cordes, pittoresquement étagée sur une montagne, et dont la silhouette se dessine vigoureusement devant l'œil émerveillé.

Nous remarquons encore dans nos *Mémoires* un aperçu intéressant de l'instruction primaire dans le département

1. *Mémoires de l'Académie,* t. IV, 5me série, 1860.
2. *Ibid.,* t. V, 6me série, 1867.

du Tarn, avant et après la Révolution [1]; une note sur une monnaie grecque trouvée dans le sol de Toulouse [2]; deux rapports : l'un concernant le Mémoire de Charles Barry, sur La Beaumelle (1872), l'autre analysant l'étude de M. Lagrèze-Fossat, sur la ville et la coutume d'Auvillars (1868).

On le voit, les travaux historiques attiraient notre confrère, et, chez lui, nous constatons toujours une exactitude minutieuse, une érudition de bon aloi, un style net rendant la lecture de ces pages facile et attrayante.

La Société archéologique du Midi de la France s'attacha également G. de Clausade, d'abord comme correspondant en 1847, puis en qualité de résidant, en 1852. Depuis 1880 jusqu'à sa mort, il fut constamment élu président de cette Société. Dans ce milieu, qui plaisait plus particulièrement à ses goûts de collectionneur, de Clausade présenta de courtes mais nombreuses communications. Citons, entre autres, une note sur un sou d'or de Childebert, frappé à Marseille et exemplaire unique; — une description de monnaies gauloises découvertes à Béziers et acquises pour la Société; — une notice sur une bulle de plomb d'Alexandre III; — une autre sur des plombs du moyen âge trouvés dans la Saône (plaques portées par les pèlerins et à l'image de la Vierge); — la description d'une médaille frappée à l'occasion de la construction d'un pont à Rennes; — un travail sur les monnaies des papes; — diverses notes sur : le plan des promenades de Toulouse, par Baour; les portraits de Jean-Pierre Rivalz et d'Antoine Rivalz, gravés par Barthélemy Rivalz.

Ajoutons que G. de Clausade a découvert, dans une maison du quartier Saint-Cyprien, la pierre tombale de Jean et d'Antoine Rivalz, qui se trouvait jadis dans le cloître de la Daurade. Il a écrit enfin une notice sur son confrère Chalande, un numismate dont le savoir était très apprécié. Tous ces travaux n'ont pas été faits pour notre Académie, mais

1. *Mémoires de l'Académie,* t. VI, 5me série, 1862.
2. *Ibid.,* t. III, 7me série, 1871.

il fallait les signaler ici. La Société archéologique avait, la première à Toulouse, ouvert ses portes à G. de Clausade, et c'est là qu'il prépara et conquit son entrée au milieu de nous, en faisant en toute occasion apprécier un esprit éclairé et des connaissances variées.

Il faut regretter de l'avoir vu trop peu en ces dernières années. Il ne se désintéressait pas cependant de nos faits et gestes, car — permettez-moi un souvenir personnel — lorsque vous m'avez honoré de vos suffrages, de Clausade me félicita du titre qui m'était décerné, et il me déclara très amicalement qu'il devenait, une fois de plus, mon confrère. J'essayai vainement de le ramener ; vous l'avez vu reparaître seulement à une de nos dernières séances publiques, et déjà affaibli par la maladie.

Personne ne me contredira : G. de Clausade a laissé le souvenir d'un homme affable et serviable. Il se mettait volontiers à la tête de la Société archéologique pour diriger une excursion, et il n'était pas un des moins entraînés. Dans ces journées charmantes, passées en commun, il n'imposait pas son autorité et se ralliait facilement aux idées d'autrui ; il ne faisait jamais parade de science et nous instruisait sans en avoir l'air ; chez lui nous étions sûrs de trouver agrément et profit. Tel il est resté jusqu'à la fin de sa vie.

Sa collection d'art rétrospectif et de numismatique était l'objet de constantes préoccupations. La fortune l'avait largement favorisé, et il faisait de ses dons un très noble emploi.

Chaque année il revenait avec bonheur à Rabastens, sa ville d'origine, dont il parlait avec une fierté très marquée. Il en connaissait bien les souvenirs historiques, et toute sa jeunesse le reprenait lorsqu'il se retrouvait en ce milieu d'émotions anciennes, de joies et de tristesses aussi, qui avaient marqué sa vie.

Il eut une grande douleur, la mort de sa fille ; il se résigna chrétiennement, et chercha à étourdir le chagrin par l'étude et la contemplation de ses richesses d'art ; il se laissait vivre ainsi et se croyait presque consolé...

Vôilà l'homme que nous avons connu : ayant du savoir sans ostentation, de l'érudition toujours à propos et sans pédanterie, de l'esprit dicté sans cesse par une grande bienveillance et une affabilité qui ne l'abandonnait jamais.

Il est mort le 29 juillet 1888, laissant des regrets très sincères. L'Académie devait à G. de Clausade ce dernier hommage dont elle me pardonnera l'insuffisance pour ne plus songer qu'à l'homme de bien qui a inspiré ces quelques pages.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE LA CLASSE DES LETTRES

Par M. DESCHAMPS[1].

Messieurs,

L'Académie a plus d'une fois, par l'organe de son Rapporteur général, exprimé le regret que nos régions méridionales, d'une activité d'esprit si féconde et si variée, se soient laissé surpasser, dans les travaux d'histoire locale, par des régions moins favorisées sous d'autres rapports, mais plus soucieuses, ce semble, des souvenirs et des leçons du passé, et plus aptes, peut-être, aux recherches studieuses de l'érudition.

Nul doute que ce regret, ou plutôt ce reproche, ne fût, à certaine époque, l'exacte expression de la vérité. Mais je me demande s'il ne serait pas de toute justice, à cette heure-ci, d'en adoucir un peu les termes; et serais-je désavoué par vous, Messieurs, si j'affirmais, en votre nom, que depuis nombre d'années déjà, sous des impulsions diverses auxquelles l'Académie n'est pas étrangère, il s'est accompli dans l'érudition locale, je n'ose dire un progrès éclatant, du moins une amélioration réelle, marquée, incontestable? Non, le temps n'est plus où l'on délaissait les vieux papiers par la seule raison qu'une épaisse poussière en défendait l'accès. On a compris enfin qu'en histoire surtout, c'est à la source

1. Lu dans la séance du 16 juin 1889.

qu'il faut chercher la vérité; on a secoué une apathie dédaigneuse à l'endroit du vieux temps; et, depuis le modeste instituteur de nos villages jusqu'au brillant disciple de nos hautes Ecoles, on s'est mis à fouiller ces vénérables archives, qui payent toujours avec usure l'effort du chercheur intelligent. Bref, l'élan une fois donné, plus d'une œuvre utile, et même distinguée, est sortie de ces études nouvelles; et l'on peut dire aujourd'hui, ce semble, que notre région, elle aussi, apporte sa pierre au futur édifice de la grande histoire nationale.

Puisse, Messieurs, le rapide examen des Mémoires historiques soumis cette année au jugement de l'Académie confirmer dans vos esprits et justifier près de ceux qui nous écoutent l'opinion favorable que je viens d'exprimer !

De ces divers travaux, le premier en date est une Monographie de la commune d'Arnaud-Guilhem (Haute-Garonne)[1]. Cette œuvre étendue, qui, avec les cartes, plans et pièces justificatives dont elle est accompagnée, ne contient pas moins de 208 pages in-folio, offre un réel intérêt. De tous les aspects sous lesquels on peut étudier une commune, aucun n'est oublié; et, à cet égard, on pourrait recommander la lecture de ce *Mémoire* à ceux que tenterait une étude du même genre. Topographie et météorologie, population, nature du sol et modes de culture, monuments et mœurs du pays, industrie et commerce, poids et mesures, organisation et histoire de la municipalité, condition du cultivateur avant et depuis la Révolution, détails sur le mouvement de 1789, religion et enseignement pour les deux sexes, rien n'a échappé à l'auteur, qui a été plutôt prodigue qu'avare de renseignements. Quel dommage que les archives d'Arnaud-Guilhem, perdues en partie par la négligence des municipalités, ne lui aient pas fourni plus de documents! Il a bien essayé de suppléer à cette pénurie par de longues recherches dans les archives du département et dans celles de Toulouse; en dépit de ses efforts, son travail présente encore trop de

1. Rapporteur spécial, M. Roschach.

lacunes. Telle qu'elle est, néanmoins, cette instructive Monographie témoigne d'un goût éclairé pour les recherches, en même temps que d'un esprit sensé; le style en est d'ailleurs clair, simple et correct; et l'Académie est heureuse de décerner à l'auteur de ce travail, M. Tournié, ancien instituteur d'Arnaud-Guilhem, en retraite à Capens (Haute-Garonne), une médaille d'argent de première classe.

De cette estimable étude, fruit des loisirs d'un vétéran de l'enseignement primaire, je passe à une œuvre de véritable érudition, où le passé, plus riche d'ailleurs en documents, a été plus profondément fouillé et mieux remis en lumière. Ce travail, dû à la plume d'un jeune avocat, a pour titre : *Notice sur les institutions consulaires et seigneuriales de Portet.* Le nom de Portet étant commun à plusieurs localités de la région, disons qu'il s'agit ici de Portet, tout près de Toulouse, au confluent de l'Ariège et de la Garonne, sur la rive gauche du fleuve.

Après une *Introduction historique*, qui va de l'époque où Portet formait une seigneurie appartenant aux comtes de Toulouse jusqu'à la fin des guerres religieuses qui occupèrent, dans le Midi, la première partie du règne de Louis XIII, l'auteur, entrant dans le cœur du sujet, expose toute l'organisation du consulat de Portet. On sait qu'au moyen âge nos provinces méridionales, héritières directes de la domination romaine, se plurent à donner à leurs officiers municipaux le nom romain de *consuls*, et que le pays administré par eux constituait un *consulat*. Celui de Portet avait une certaine importance, puisqu'il comprenait les lieux appelés Pinsaguel, Villate, Pins-Justaret et Saint-Simon.

A ce propos, le savant Rapporteur spécial de ce Mémoire, M. Baudouin, fait remarquer qu'on ne sait pas encore aujourd'hui si cette belle organisation des consulats, circonscriptions à la fois administratives et judiciaires, doit être attribuée à la royauté. Aucune ordonnance connue, dit-il, ne l'atteste, et il sait gré à l'auteur de ce travail de nous apprendre au moins que la magistrature consulaire apparaît pour la première fois à Portet vers 1290.

Ce consulat de Portet et son organisation forme, avec l'*Introduction historique,* les deux premiers chapitres de l'ouvrage. Le troisième est consacré aux *Privilèges des habitants*. Que de choses curieuses et instructives dans ce chapitre! J'y apprends que le *Fort,* lieu privilégié et noyau primitif de la commune, appartenait aux *consuls,* mais que ceux-ci devaient payer au viguier de Toulouse, agissant au nom du Roi, 9 sols, 6 deniers tournois d'oblies; — que, du règne de Charles VII à la fin du dix-septième siècle, les habitants de Portet furent exemptés du droit de *leude*, droit établi sur les marchandises à l'entrée et à la sortie de Muret et de Toulouse; — que, parfois, néanmoins, ces deux villes voulurent exiger la *leude,* et qu'il en résulta de longs procès entre elles et Portet. Que d'autres renseignements, non moins instructifs, sur les marchés, les foires, le pont et le port de Portet, le *Fort* de Pinsaguel, et, pour abréger, sur la *Léproserie* de Portet, située sur la route de Toulouse à Muret, à laquelle Alphonse de Poitiers, comte de Toulouse, faisait une rente annuelle de 20 sols!

Le quatrième chapitre, qui traite de la *Seigneurie domaniale de Portet*, de l'*Albergue*, redevance annuelle des Portellois au Roi ou au seigneur, du *baile*, sorte de trésorier, administrateur des domaines royaux ou seigneuriaux, n'offre pas moins d'intérêt que les précédents, et l'ouvrage se termine par un chapitre sur la *châtellenie* de Portet, la première des châtellenies composant la *viguerie* de Toulouse. C'était tout simplement, d'abord, le territoire dépendant du château. Avec le temps et les guerres du seizième siècle, la châtellenie de Portet, grâce à sa situation stratégique au confluent de l'Ariège et de la Garonne, devint un arrondissement militaire, rendez-vous de tous les hommes appelés aux armes. Ce fut la ruine de Portet. En 1595, obligé de suivre Toulouse, qui tenait pour la Ligue contre Henri IV, il refusa d'ouvrir ses portes aux troupes royales : celles-ci les ouvrirent à coups de canon, et Portet fut détruit.

Telles sont les divisions de cet important *Mémoire*, qui

justifie les espérances qu'avait fait naître le début de son auteur dans l'érudition. L'Académie, cependant, a chargé son Rapporteur de mêler à l'éloge un grain de critique. Le style lui a paru pécher de temps à autre par l'excès de sobriété, défaut moins rare qu'on ne pense chez les jeunes érudits. Il semble que, fatigué du poids des matériaux qu'il doit mettre en œuvre, son esprit ne se meuve pas avec assez de liberté pour allier à l'exactitude ce relief, cette couleur qui la rendent plus expressive et font ainsi revivre le passé.

Sous cette unique réserve, l'Académie félicite M. Pierre Esquirol, avocat à Toulouse, de son savant travail, et lui accorde une médaille de vermeil.

Si un peu d'inexpérience est l'heureux défaut de l'œuvre que je viens d'analyser, l'expérience et la maturité sont, au contraire, les qualités maîtresses du *Mémoire* dont j'ai maintenant à vous parler, et qui a pour titre : *Monographie de la commune de Graulhet depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours*. L'auteur de ce travail, M. le Dr Gastié, n'est pas un inconnu pour nous. En 1880, l'Académie lui décernait la médaille d'or pour un savant ouvrage sur le département du Tarn, et votre éminent confrère, M. Joly, chargé du rapport général, rehaussait singulièrement cette récompense par l'éloge qu'il faisait du lauréat et de son travail. Et l'année dernière, à pareil jour, M. Bastié recevait de l'Académie, pour un Mémoire très étendu sur la *Population,* une partie du montant total du *prix Gaussail*. Aujourd'hui, en dépit de l'âge et de la fatigue de sa vue, M. Bastié nous envoie sur la commune de Graulhet (Tarn) une monographie qui n'a pas moins de deux cent soixante-six pages. Une introduction bibliographique sur les sources où sont puisés les documents ouvre le *Mémoire;* puis l'auteur déroule l'histoire de sa chère commune depuis les Gaulois jusqu'à l'époque contemporaine. Parmi les chapitres consacrés au moyen âge et qui abondent en détails, on lira avec un intérêt spécial le chapitre IV, qui présente une analyse de la charte d'affranchissement donnée, en

1280, par Bertrand de Lautrec aux habitants de Graulhet. Les chapitres qui suivent nous font assister à toutes les péripéties de la seigneurie de Graulhet, passant successivement de la Maison de Lautrec aux Maisons de Lévis, de Jean, bâtard d'Armagnac, de Hugues d'Amboise, d'Uzès, etc. Un chapitre, le dix-huitième, expose très clairement le régime du Languedoc pendant le dix-septième et le dix-huitième siècle, et les derniers, consacrés à l'époque actuelle, donnent sur la commune de Graulhet, qui compte aujourd'hui près de sept mille habitants, tous les renseignements désirables. Inutile d'ajouter que, dans un Mémoire composé par un médecin, il y a une place pour l'hygiène; c'est par là que se termine l'ouvrage. « On ne trouve pas dans ce travail, dit avec sa parfaite compétence le Rapporteur spécial, M. Roschach, de découvertes originales, mais une exposition claire des données connues et des observations personnelles de l'auteur. Sans être définitifs, des ouvrages de ce genre peuvent rendre d'utiles services et méritent certainement d'être encouragés. » L'Académie, ratifiant cette proposition, décerne à M. le Dr Bastié une médaille de vermeil.

Voici un quatrième ouvrage d'histoire locale; mais celui-ci a un caractère particulier. C'est une page de l'histoire littéraire du midi de la France. L'ouvrage est intitulé : *la Société littéraire et l'ancienne Académie de Montauban*, et il n'a pas moins de 300 pages in-8°. Que l'on ne se récrie point, qu'on ne dise pas qu'il y a disproportion entre l'œuvre et le sujet, et qu'on se rappelle qu'au siècle dernier le chef-lieu actuel de Tarn-et-Garonne fut le siège d'un Evêché, d'une Cour des Aides, d'un Présidial et de l'une des plus importantes Généralités du midi. Mais que l'on veuille bien songer surtout qu'à une époque où les communications entre la capitale et le reste du pays étaient si difficiles, les Académies de province, centres littéraires et scientifiques vers lesquels convergeaient toutes les forces intellectuelles d'une région, étaient l'objet d'une considération, d'un respect dont rien ne peut aujourd'hui nous donner l'idée. Cer-

tes, ces Sociétés savantes, ces Académies n'eurent pas toutes, comme celle de Dijon, la gloire de donner, par une question fameuse, l'essor au génie de J.-J. Rousseau; ou, comme celle de Lyon, de provoquer le premier écrit de Napoléon; ou, comme les Académies de Toulouse, Nimes, Amiens, Bordeaux, de compter parmi leurs membres des Fermat, des Fléchier, des Gresset, des Montesquieu; n'importe! l'Académie de Montauban connut aussi de beaux jours; elle eut pour protecteurs des personnages considérables, Saint-Florentin, Maurepas, Breteuil, ministres incapables, il est vrai, mais amis zélés des lettres et des arts; elle compta parmi ses lauréats Marmontel, qui n'est pas tant à dédaigner, au dire de Sainte-Beuve; Le Tourneur, qui le premier en France traduisit *Shakespeare* et les *Nuits d'Young;* l'abbé de Boulogne, le plus éloquent prédicateur de son temps; ajouterai-je Barrère de Vieuzac, le terrible conventionnel, qui ne songeait alors qu'aux belles-lettres et n'ambitionnait que les couronnes académiques?

L'Académie de Montauban, enfin, se glorifie d'avoir eu pour président et pour membre le plus zélé et le plus assidu Lefranc de Pompignan. Quoi qu'on pense de ses querelles avec Voltaire et le parti philosophique, le premier président de la Cour des Aides à Montauban fut, sans contredit, un magistrat éminent, un littérateur d'une science aussi étendue que profonde; poète, il a légué au théâtre une tragédie touchante, *Didon*, et enrichi la poésie lyrique d'une ode qui contient une strophe immortelle.

On suit avec intérêt, dans cette histoire d'une Académie, et le mouvement intellectuel d'une région, et l'influence réciproque de l'opinion publique et des Sociétés savantes dans le pays entier. Ainsi, par exemple, l'Académie de Montauban, comme toutes les autres, sans en excepter l'Académie française, proposa longtemps, pour le concours d'éloquence, des questions de la force de celles-ci : *La présomption est la compagne ordinaire d'un mérite médiocre. — La duplicité est-elle un vice de cœur ou un défaut de l'esprit? — Est-il utile que le cœur de l'homme soit un mystère?* Mais,

à mesure que l'opinion publique subissait l'influence des grands écrivains de l'époque, les questions académiques devenaient plus sérieuses. En 1782, l'Académie de Montauban proposait, pour le prix d'éloquence, l'éloge du magistrat le plus cher aux philosophes, le *Chancelier Michel de l'Hospital;* et, en 1787, pour le prix de poésie : *Influence du climat sur le génie*. Dans cette dernière question, évidemment, la Société littéraire des bords du Tarn s'inspirait de Montesquieu ; c'est qu'à Montauban, comme partout, qu'on le voulût ou non, l'influence des idées nouvelles se faisait sentir chaque jour davantage.

Cet ouvrage, on le voit, offre pour l'histoire littéraire et morale du dix-huitième siècle d'abondants et précieux renseignements. Le style en est pur, élégant et tout à fait en harmonie avec le sujet. « Le consciencieux historiographe, dit le Rapporteur spécial, M. Henri Duméril, a fait une œuvre utile en nous montrant avec détail un coin intéressant de la vie littéraire au dix-huitième siècle. » L'Académie en a jugé ainsi et décerne à l'auteur de ce travail distingué, M. Forestié neveu, la médaille d'or.

Quelques autres travaux du même ordre avaient été annoncés à l'Académie. Au dernier moment, leurs auteurs, à qui une profession laborieuse laisse peu de loisirs, ont sagement craint de nous adresser des compositons hâtives et superficielles, et ils se sont d'eux-mêmes ajournés à un prochain concours. Ce scrupule est louable, et l'on regrette qu'il n'ait pu être imité par un honorable membre de l'enseignement libre, qui, en nous envoyant, comme spécimen de sa méthode, des cahiers rédigés par ses élèves, a oublié que le fait d'éclairer la géographie, l'histoire et les notions de physique par des cartes, des figures et des images, ne constitue pas une nouveauté et ne saurait être récompensé comme un progrès en pédagogie[1].

J'arrive, Messieurs, et ce sera la fin de ce rapport, à la pièce capitale du concours de cette année, à savoir le *Mé-*

1. Rapporteur spécial, M. Alix.

moire présenté à l'Académie pour le prix Gaussail et intitulé : *Les associations ouvrières corporatives ou mutuelles dans le passé et dans le présent ;* ouvrage important, non seulement par son étendue — plus de onze cents pages — mais par la gravité des questions auxquelles il touche : le salaire, le capital, la lutte entre les classes sociales, les grêves, la misère, redoutables problèmes! L'auteur ne peut avoir la prétention de les aborder tous, et, dans ce premier travail, son attention se porte exclusivement sur l'association ouvrière, corporative ou mutuelle, dont il étudie le caractère à travers les siècles : ce Mémoire est surtout historique.

Remontant, dans le premier chapitre, à l'antiquité la plus reculée, l'auteur passe rapidement en revue les associations ouvrières chez les peuples de l'Orient, dans l'ancienne Grèce, où la question se complique de l'institution de l'esclavage, à Rome, où elle se lie étroitement à la politique, au Bas-Empire, enfin, époque d'organisation où toutes les associations, suspectes au pouvoir, sont réglementées, c'est-à-dire asservies. Malgré les travaux de l'érudition moderne sur ces époques lointaines, l'historien-économiste est malheureusement réduit, sur beaucoup de points, à de simples conjectures ; aussi ce premier chapitre est-il le moins étendu de l'ouvrage.

Mais les chapitres II, III, IV, consacrés au moyen âge et aux temps modernes, abondent en détails du plus vif intérêt. Au dire de l'auteur, la première des corporations remonterait à ces associations à la fois guerrières et religieuses qui, chez les Germains, selon Tacite, se formaient autour du prince, et l'auteur y rattache la célèbre *Ghilde* dont il expose très clairement la constitution et raconte l'histoire. Abordant ensuite les associations ouvrières qui en dérivent, il en montre successivement l'action politique, l'influence sur le mouvement communal et le rôle social. La décadence de ces associations arrive naturellement avec le progrès de la royauté qui met la main sur elles et les écrase de règlements. Alors le compagnonnage, que l'on fait remonter à la construction du temple de Salomon, reprend une vie nouvelle. La nécessité de s'entr'aider et de se défendre contre

l'oppression rapproche les ouvriers, et nous assistons à toutes les péripéties de cette franc-maçonnerie ouvrière, si féconde en incidents curieux; sujet souvent traité de nos jours par l'économiste et même exploité par le romancier, où notre auteur a su cependant se montrer original, tant par ses réflexions pleines de sens que par sa connaissance approfondie de la législation qui régit la matière.

Dans le chapitre V, nous sommes en pleine époque contemporaine. De toutes les questions économiques qui, sous le nom synthétique de *socialisme*, agitent depuis cinquante ans les classes laborieuses et préoccupent les esprits spéculatifs, aucune n'est omise par le *Mémoire*, et la question ouvrière y est étudiée non seulement dans notre pays, mais en Angleterre, en Hollande, en Belgique, en Allemagne, en Russie, partout où se révèle l'antagonisme du capital et du travail. Et des innombrables matières traitées dans ce long *Mémoire*, il ne résulte, rare mérite, aucune confusion : l'exposé est, d'un bout à l'autre, clair, net et méthodique.

Mais ce qu'il faut louer avant tout, c'est l'impartialité de l'auteur qui jamais, en abordant ces irritants problèmes, ne laisse percer le polémiste ou l'homme de parti; c'est aussi l'esprit de fraternité qui anime l'œuvre tout entière. Il est visible qu'aux yeux de l'écrivain l'économie sociale n'est pas une science sans entrailles, et que la première condition pour l'étudier dignement c'est le cœur, c'est la sympathie et la compassion pour ceux qui souffrent. Aussi a-t-il pris pour épigraphe de son travail cet admirable vers sorti du cœur de notre La Fontaine :

> Il se faut entr'aider, c'est la loi de nature ,

et il en a fait la règle, l'âme même de son travail.

J'en donnerai pour preuve les belles paroles qui le terminent : « Que le chef d'usine vive au milieu de ses ouvriers; qu'il les connaisse et s'en fasse connaître; qu'il ne croie pas avoir tout fait quand il aura, par quelques sacrifices pécu-

niaires, érigé une église ou fondé une école; qu'il cherche à être leur guide, leur conseil; qu'il les traite en amis; son influence, leur affection, la tranquillité de l'usine sont à ce prix. »

Tel est, Messieurs, l'ouvrage composé en vue du prix Gaussail. Le rapide aperçu que j'en ai tracé suffit, je pense, pour en faire apprécier l'esprit, l'importance et le mérite. Il a semblé à l'Académie que, dans ces matières délicates, des notions saines, appuyées de nombreux exemples historiques, ont plus d'efficacité, peut-être, que les raisonnements dogmatiques les plus rigoureux. Aussi n'a-t-elle pas hésité à adopter la proposition motivée du Rapporteur spécial, M. Lapierre, et elle décerne le prix Gaussail à M. Jacques Crouzel, docteur en Droit, bibliothécaire de l'Université, à Toulouse.

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR

LE CONCOURS DE 1889

(CLASSE DES SCIENCES)

Par M. le Professeur BERSON[1].

MESSIEURS,

Les conditions du concours de la présente année réservaient le grand prix de l'Académie et la médaille d'or à la classe des Inscriptions et Belles-Lettres; dans la classe des Sciences, il ne pouvait donc se présenter de concurrents que pour le prix Gaussail et les médailles d'encouragement. L'Académie a eu le regret de ne recevoir aucun mémoire de sciences visant le prix Gaussail, dont l'importance cependant est de nature à stimuler le zèle des jeunes savants; elle veut espérer qu'il n'en sera plus ainsi dans l'avenir.

Ma tâche consistera donc simplement à vous exposer le compte rendu succinct des travaux de l'ordre scientifique qu'on a bien voulu soumettre au jugement de l'Académie en lui demandant des prix d'encouragement. Cette tâche sera ainsi plus à ma portée, puisque je suis un des derniers venus dans cette Académie et que je sens tout le péril de l'honneur qu'elle m'a fait en me chargeant de tenir ici la parole en son nom.

1. Lu dans la séance du 16 juin 1889.

1.— M. Jules Lagarde, ouvrier typographe, a présenté un nouveau système de ligature pour les paquets d'imprimerie[1]. Aujourd'hui, le procédé employé consiste à serrer le paquet par plusieurs tours d'une ficelle que l'on arrête en passant son extrémité sous les plis. M. Lagarde a imaginé un petit instrument qui, manié par lui, fonctionne parfaitement et permet d'économiser du temps et des matériaux. C'est une griffe de forme très bien entendue pour l'objet auquel il la destine. La corde qui doit lier le paquet est fixée une fois pour toutes à l'une des extrémités et, après avoir fait *une seule fois* le tour du paquet, revient dans un cran de la griffe à contours arrondis qui fait fonction de poulie pour la tendre fortement et serrer le paquet ; elle est alors arrêtée par un nœud de meunier sur un tenon voisin. M. le Rapporteur spécial a obtenu de la complaisance de quelques imprimeurs qu'ils missent cette griffe en usage pendant plusieurs jours dans leurs ateliers. Après cette expérimentation, plusieurs critiques ont été formulées, dont la principale consiste en ce que le sens de l'enroulement de la ficelle est en opposition avec une habitude invétérée. Le prix peu élevé de la griffe (l'inventeur se fait fort de la livrer à 12 francs le mille) permettra de lutter contre cette routine de l'ouvrier et contre la résistance passive du patron.

L'Académie, désireuse d'encourager les efforts intelligents d'un ouvrier, accorde à M. Lagarde une médaille de bronze.

2. — La communication que M. Albert Daumet, commis des ponts et chaussées à Villemur (Haute-Garonne)[2], a adressée à l'Académie a pour objet, d'une part, l'exposé d'une idée, et, d'autre part, un procédé pour la mise en pratique de cette idée.

L'idée consiste principalement à assurer la sécurité des voyageurs en chemin de fer en ôtant tout espoir de fuite à qui serait tenté de commettre un crime et, subsidiairement,

1. Rapporteur spécial, M. Forestier.
2. Rapporteur spécial, M. Berson.

d'empêcher la fraude du contrôle et le pillage des wagons de marchandises. Pour atteindre ce but, M. Daumet a imaginé une disposition d'appareils qui ne permet à aucun voyageur de sortir de la voiture dans laquelle il se trouve sans que le chef de train le veuille ou en soit averti. Le dispositif expérimental comprend deux parties essentielles :

1° Un autoclave à électro-aimant, qui est installé dans chaque portière, tous les autoclaves d'un même côté du train étant reliés au même fil conducteur. Le loquet ne peut être complètement soulevé et permettre à la portière de s'ouvrir que si le chef de train lance un courant électrique dans les électro-aimants agissant sur les loquets.

2° Des barreaux qui ferment les croisées des portières. Ces barreaux sont des gaines d'acier à l'intérieur desquelles passent les fils conducteurs d'un courant allant d'une voiture à l'autre : si un voyageur parvient à ouvrir la portière en forçant l'autoclave ou rompt les barreaux des croisées, il y a interruption de ce courant qui, au moyen d'un électro-aimant, maintenait soulevé un contact de fer, lequel retombe alors sur un arrêt et ferme le circuit spécial d'une sonnerie électrique placée dans le wagon du chef du train.

M. Daumet a imaginé, en outre, une serrure-commutateur qui permet au contrôleur d'ouvrir *une, et seulement une* portière pendant la marche du train sans que les autres cessent d'être fermées.

Enfin, chaque compartiment contient quatre glands, dont l'un quelconque, tiré par un voyageur, met en mouvement une sonnerie d'alarme, en même temps que s'allume une petite lampe à incandescence placée à l'extérieur et indiquant la voiture où le secours est demandé.

L'inventeur fait remarquer d'autre part que, le conducteur du train n'ouvrant les portières que d'un seul côté à l'arrivée dans une station, il est impossible aux voyageurs non munis de billets de sortir par l'autre et de frauder ainsi les Compagnies de chemins de fer.

M. Daumet a construit également un autoclave pouvant s'adapter aux portières à coulisse des wagons de marchan-

dises et s'opposant au pillage, malheureusement trop fréquent depuis quelque temps, de ces marchandises.

Il a mis tous ses appareils sous nos yeux; nous les avons trouvés ingénieux et ils ont fonctionné régulièrement. Toutefois, il nous a été impossible de nous prononcer sur leur valeur au point de vue industriel, M. Daumet ne nous ayant fourni aucune donnée relative au capital nécessaire à leur installation et aux frais de leur mise en jeu.

Dans sa communication, M. Daumet s'efforce de montrer les avantages de l'internement des voyageurs sur la liberté dont ils jouissent actuellement. Les raisons qu'il donne ne sont pas sans valeur ; mais je dois dire qu'elles n'ont pas eu l'heur d'être goûtées par la majorité des membres de l'Académie. Par contre, l'idée de faire signaler au chef de train, par une sonnerie électrique, l'ouverture d'une portière entre deux stations ou la rupture du grillage adapté aux croisées de ces portières a été reconnu pratique; son application, jointe au jeu de l'autoclave au voisinage d'une station, permettrait peut-être d'atteindre le but que s'est proposé M. Daumet. D'autre part, au point de vue purement scientifique, le système d'appareils présenté, construit par l'auteur lui-même, a mérité de fixer l'attention de l'Académie.

En conséquence, l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, voulant témoigner publiquement au jeune inventeur l'estime en laquelle elle tient l'ingéniosité de son esprit et les louables efforts qu'il a tentés pour résoudre l'important problème de la sécurité des voyageurs en chemin de fer, décerne à M. Daumet, avec éloges, une médaille d'argent de première classe.

3. — Sous le titre de *Tableau de numération concrète*[1], M. Couzi, directeur de l'école communale du Nord de Toulouse, a soumis au jugement de l'Académie un appareil destiné à faciliter aux commençants l'étude de la numération, en permettant non seulement de rendre les nombres visibles

1. Rapporteur spécial, M. Rouquet.

à leurs yeux, mais encore de décomposer ces nombres en leurs unités des différents ordres.

L'utilité d'une telle représentation a été reconnue déjà depuis longtemps et de nombreuses tentatives ont été faites pour la réaliser. La méthode de M. Couzi présente sur celles qui l'ont précédée l'avantage de conserver les rapports des unités du système décimal assez bien pour qu'on soit dispensé de toute fiction réclamant de la part des enfants un effort d'abstraction au-dessus de leur âge.

Son appareil, de faibles dimensions, offre l'aspect général d'un casier, dans les compartiments duquel les unités des sept premiers ordres sont représentées au moyen de planchettes alternativement blanches et rouges. La manipulation réside uniquement dans le jeu de sept obturateurs, au moyen desquels on sépare autant d'unités que l'on veut de chaque ordre, sans avoir besoin de les décrocher du tableau pour les mettre en tas. Grâce aux habiles dispositions des diverses pièces, cette manœuvre est simple et rapide même pour des élèves.

En résumé, l'appareil est facile à manier, occupe un espace restreint et permet aux enfants de former, tout décomposés dans leurs diverses unités, des nombres concrets atteignant un ou deux millions. Il remplit ainsi d'une manière simple et complète les conditions qui s'imposent naturellement en pareille matière.

Désireuse de récompenser les efforts persévérants d'un maître qui joint à un mérite universellement reconnu le zèle le plus louable pour le perfectionnement des méthodes pédagogiques, l'Académie, appréciant les difficultés de toute nature qu'il est parvenu à surmonter ainsi que l'importance du progrès réalisé, décerne à M. Couzi une médaille de vermeil.

4. — M. Louis Demaux, de Toulouse, a présenté à l'Académie un *cuvier laveur-épierreur* pour le blé destiné à la mouture[1]. Les perfectionnements incessants de l'industrie meu-

1. Rapporteur spécial, M. Abadie-Dutemps.

nière exigent aujourd'hui l'emploi de grains préalablement bien nettoyés et épurés, débarrassés en particulier des petites pierres et des clous qui pourraient gravement endommager les meules, les noix ou les cylindres en fonte durcie ou en acier par lesquelles tendent à être remplacées les meules en silex d'autrefois. Cette épuration s'effectue généralement aujourd'hui au moyen d'un lavage à grande eau, suivi d'un séchage rapide. Cette dernière opération exigera évidemment d'autant moins de frais que le blé aura été moins mouillé dans la précédente.

Jusqu'en ces derniers temps, l'appareil de lavage de ces machines était habituellement constitué de la façon suivante : Le blé pénétrant d'abord dans un tamis-émotteur tombait de là dans un cuvier cylindrique traversé par un courant d'eau; les pailles et les corps légers flottants à la surface de l'eau étaient entraînés vers un déversoir, tandis que le blé, agité par des palettes et gagnant le fond, venait sortir à la partie inférieure du cuvier. De là, il se rendait sur une table inclinée garnie de cloisons transversales formant une série d'augets dans lesquels se déposaient les pierres, et arrivait enfin dans l'appareil sécheur, après avoir été immergé, comme on le voit, assez longtemps dans l'eau.

M. Demaux a fait disparaître cet inconvénient grave au point de vue industriel, et a simplifié notablement l'appareil de lavage en se basant sur le fait expérimental suivant : *Si l'on abandonne doucement du blé sec à la surface d'un courant d'eau, ce blé flotte pendant quelques instants, tandis que les pierres et les corps lourds qu'il contient s'enfoncent immédiatement*. Ce principe aurait été déjà utilisé, à l'insu de M. Demaux, mais très imparfaitement du reste, car son application à ces machines ne s'était pas répandue.

Le nouveau *cuvier laveur-épierreur* de M. Demaux comprend d'abord une trémie, sous laquelle se meuvent des cylindres distributeurs cannelés, alimentant des plans inclinés qui déposent une nappe de blé à la surface d'un courant d'eau. Le courant qui passe sous chaque plan incliné cir-

cule dans une cuve à section rectangulaire et sort par un déversoir. Le blé flottant en *nappe continue* abandonne ses pierres; puis, passant sur le déversoir, vient plonger dans une seconde cuve où il achève de se mouiller et dont il gagne le fond. Les parties étrangères ou avariées, qui sont plus légères et surnagent encore, s'écoulent par un nouveau déversoir, tandis que le blé, lavé et épuré, sort par une ouverture inférieure pour se rendre aux organes sécheurs, ne restant ainsi dans l'eau que pendant la durée de sa chute de la surface de la seconde cuve au fond.

Nous estimons que le système de M. Demaux permettra d'étendre vers le nord la limite des contrées où les machines à laver et à sécher le blé *sans feu* peuvent fonctionner, et, par suite, il aura des résultats heureux et importants pour une de nos principales industries.

L'inventeur trouvera certainement une récompense matérielle dans les bénéfices croissants de son industrie. Mais l'Académie, soucieuse des progrès des sciences et de leurs applications, tient à honneur d'adresser publiquement ses félicitations à M. Louis Demaux et lui décerne, à titre d'encouragement, une médaille de vermeil, en regrettant de ne pouvoir lui accorder une récompense plus élevée.

Je m'arrête ici, Messieurs, certain d'avoir cherché, sinon réussi, à rapporter aussi fidèlement que possible le sentiment de l'Académie à l'égard de chacun des concurrents. Je désire bien vivement avoir répondu à la confiance que mes confrères m'ont témoignée en me chargeant du soin de dire ici les résultats de notre concours annuel pour la classe des Sciences, et de proclamer les noms de nos quatre lauréats.

SUJETS DE PRIX

PROPOSÉS

PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

POUR LES ANNÉES 1890, 1891 ET 1892.

Art. 31 du Règlement. — L'Académie propose, tous les ans, dans la séance publique, une question relative au sujet de prix. Cette question, annoncée trois ans avant que le prix soit décerné, est fournie alternativement par la section des Mathématiques, par celle des Sciences naturelles et par la classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Les sujets de prix sont proposés dans l'ordre suivant : 1° les Mathématiques; 2° la Chimie; 3° l'Histoire naturelle; 4° la Physique; 5° la Médecine et la Chirurgie; 6° l'Astronomie. Cet ordre est interrompu tous les trois ans pour les sujets de prix dans la classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

SUJET DU PRIX D'ASTRONOMIE A DÉCERNER EN 1890 :

Exposer l'ensemble des résultats déduits, jusqu'à ce jour, des observations des taches du soleil, en ce qui concerne la rotation de cet astre. Discuter en particulier, à ce point de vue, les observations faites à Toulouse; en déduire la position de l'équateur solaire.

SUJET DU PRIX DE LITTÉRATURE A DÉCERNER EN 1891.

Étude sur la recherche de la paternité hors mariage.

Après un exposé historique de la question, les concurrents s'attacheront aux faits, aux actes et aux documents propres au pays Toulousain pendant le dix-huitième siècle. Des conclusions philosophiques, sociales et juridiques devront se dégager de cette enquête. (*Droit canon : décisions et commentaires ; archives du département et de la ville*).

SUJET DU PRIX DE MATHÉMATIQUES A DÉCERNER EN 1892 :

Grouper les droites d'un complexe en familles de congruences isotropes, et étudier les surfaces minima qui sont les enveloppées moyennes de ces congruences.

A défaut de la solution générale du problème, l'Académie est disposée à accueillir favorablement les solutions de cas particuliers, pourvu que leur étude offre une réelle difficulté.

En outre, l'Académie croit devoir recommander aux concurrents la lecture d'un important Mémoire de M. Ribaucour, où se trouve mis en lumière, pour la première fois, le rôle des congruences isotropes dans la génération des surfaces minima. (T. XLIV, *des Mémoires couronnés, publiés par l'Académie de Belgique.*)

L'Académie n'a pas décerné le grand prix de 1889, dont le sujet était la question suivante :

Recherches sur l'histoire du pays Toulousain pendant la guerre de Cent ans.

En conséquence, et conformément à l'article 32 du Règlement, l'Académie se réserve de décerner un prix extraordinaire à tout auteur d'un Mémoire qui lui serait adressé sur ce sujet avant le 1er janvier 1890 et qui lui paraîtrait digne d'une palme académique.

Chacun de ces prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 fr.

Les savants de tous les pays sont invités à travailler sur les sujets proposés. Les membres résidants de l'Académie sont seuls exclus du concours.

PRIX GAUSSAIL

Pour se conformer scrupuleusement aux intentions de Mme veuve A. Gaussail et aux résolutions prises dans la séance des 8 mars 1883 et 4 avril 1889, l'Académie décernera tous les ans, et pour la cinquième fois, en 1890, sous la dénomination de *prix Gaussail*, une récompense *à l'auteur dont le travail manuscrit paraîtra le plus digne de cette distinction.* (Les travaux de l'ordre scientifique concourront seuls pour ce prix en 1890.)

Ce prix, pour 1890, est fixé à 667 francs. Il n'est imposé aucun sujet particulier aux concurrents, qui sont libres de choisir parmi les matières variées qui font l'objet des études de l'Académie, dans les sciences.

Les dispositions générales du concours *Gaussail* seront les mêmes que celles du prix ordinaire annuel de l'Académie.

MÉDAILLES

L'Académie décerne aussi, dans sa séance publique annuelle, des prix d'encouragement : 1° aux personnes qui lui signalent et lui adressent des objets d'antiquité (*monnaies, médailles, sculptures, vases, armes*, etc.), et de géologie (*échantillons de roches et de minéraux, fossiles d'animaux, de végétaux*, etc.), ou qui lui en transmettront des descriptions détaillées, accompagnées de figures;

2° Aux auteurs qui lui adressent quelque dissertation, ou observation, ou mémoire importants et *inédits*, sur un des sujets scientifiques ou littéraires qui sont l'objet des travaux de l'Académie;

3° Aux inventeurs qui soumettent à son examen des machines ou des procédés nouveaux introduits dans l'industrie et particulièrement dans l'industrie méridionale.

Ces encouragements consistent en médailles de bronze ou d'argent, de première ou de seconde classe, ou de vermeil, selon l'importance des communications. Dans tous les cas, les objets soumis à l'examen de l'Académie sont rendus aux auteurs ou inventeurs, s'ils en manifestent le désir. (Les manuscrits ne sont pas compris dans cette disposition.)

Indépendamment de ces médailles, dont le nombre est illimité, il peut être décerné chaque année, et alternativement pour les Sciences et pour les Inscriptions et Belles-Lettres, une médaille d'or de la valeur de 120 francs à l'auteur de la découverte ou du travail qui, par son importance, *entre les communications faites à l'Académie*, paraîtra mériter le mieux cette distinction.

Les travaux *imprimés* sont admis à concourir pour cette médaille, pourvu que la publication n'en remonte pas au delà de trois années, et qu'ils n'aient pas été déjà récompensés par une Société savante.

Les travaux de l'ordre *scientifique* concourront seuls pour cette médaille en 1890.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I. Les Mémoires concernant le prix ordinaire, consistant en une médaille d'or de 500 francs, et ceux destinés au concours *Gaussail* ne seront reçus que jusqu'au 1er janvier de l'année pour laquelle le concours est ouvert. Ce terme est de rigueur.

II. Les communications concourant pour les médailles d'encouragement, y compris la médaille d'or de 120 francs, devront être déposées, au plus tard, le 1er avril de chaque année.

III. Tous les envois seront adressés, *franco*, au secrétariat de l'Académie, rue Saint-Jacques, 3, ou à M. DUMÉRIL, secrétaire perpétuel, rue Montaudran, 80.

IV. Les Mémoires seront écrits en français ou en latin, et d'une *écriture bien lisible*.

V. Les auteurs des Mémoires *pour les prix ordinaire* et *Gaussail* écriront sur la première page une sentence ou devise ; la même sentence sera répétée sur un billet séparé et cacheté, renfermant leur nom, leurs qualités et leur demeure ; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aura obtenu une distinction.

VI. Les Mémoires concourant pour le prix ordinaire ou pour le prix *Gaussail* dont les auteurs se seront fait connaître avant le jugement de l'Académie ne pourront être admis au concours.

VII. Les noms des lauréats seront proclamés en séance publique le premier dimanche après la Pentecôte.

VIII. Si les lauréats ne se présentent pas eux-mêmes, ils pourront faire retirer leurs prix au Secrétariat de l'Académie, rue Saint-Jacques, 3, par des personnes munies d'un reçu de leur part.

IX. L'Académie, qui ne proscrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend pas adopter les principes des ouvrages qu'elle couronnera.

BULLETINS DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Pendant l'année 1888-89.

M. le Président ouvre la séance en faisant connaître l'état de la question du logement de l'Académie. — Il prie aussi ceux d'entre ses confrères qui ont bien voulu se charger de l'éloge des membres décédés dans les dernières années de vouloir bien s'acquitter de cette tâche le plus promptement qu'il leur sera possible. Séance de rentrée 22 novembre 1888.

Il rappelle ensuite que la Compagnie a éprouvé une nouvelle perte pendant les vacances, par suite du décès de M. de Clausade. Il propose de confier à M. Lapierre, qui accepte, le soin de faire l'éloge de notre confrère.

— M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de la partie la plus importante de la correspondance arrivée pendant les vacances et signale notamment une demande du titre d'associé correspondant, faite par M. le Dr Sicard, de Béziers. Cette demande est renvoyée à l'examen d'une Commission qui fera son rapport dans une prochaine séance.

— M. A. Timbal-Lagrave lit ensuite l'éloge de M. Melliès, ancien associé ordinaire de l'Académie dans la sous-section de Chimie, décédé le 24 septembre 1884. (Imprimé page 552.)

MM. Rouquet, Deschamps et A. Duméril prennent successivement la parole au sujet de l'éloge lu par M. Timbal-Lagrave.

M. Molins signale à l'Académie, à l'occasion de la correspondance, une brochure scientifique qui se rapporte à nos Mémoires et qui lui a été adressée par un membre de l'Académie de Berlin, M. le professeur August. Elle est écrite en allemand; et 29 novembre.

comme M. Molins ne connaît pas cette langue, il ne peut en rendre compte à l'Académie. Il tâchera de la faire traduire et en fera alors l'objet d'une communication particulière. Tout ce qu'il peut dire actuellement, c'est que ce travail se rapporte à deux Mémoires qu'il a publiés dans notre Recueil, l'un en 1885 et l'autre en 1886.

Il communique ensuite à l'Académie la lettre de M. le professeur August qui accompagnait cet envoi.

Appelé par l'ordre du travail, M. Salles communique un travail sur l'Electro-Dynamique. Il donne une nouvelle démonstration des formules relatives à l'action mutuelle de deux courants électriques, et il arrive ainsi à simplifier la théorie mathématique de cette partie de la science, qui est devenue si importante aujourd'hui par ses nombreuses applications. (Imprimé page 1.)

M. Legoux prend la parole sur le sujet traité par M. Salles.

6 décembre. — M. Roschach, appelé par l'ordre du travail, lit une Étude sur l'ancienne galerie de peinture de l'hôtel de ville de Toulouse. (Imprimée page 16.)

M. Forestier prend la parole sur le sujet traité par M. Roschach.

— Au nom de la Commission qui a été chargée d'examiner les titres et les ouvrages de M. J.-S. Sicard, docteur en médecine à Béziers, qui a demandé le titre d'associé correspondant, M. le Dr Alix fait un rapport favorable à l'admission de ce candidat. — M. le Secrétaire perpétuel appuie les conclusions de ce rapport.

L'Académie procède au vote au scrutin secret, — Le scrutin dépouillé ayant donné à M. Sicard le nombre de suffrages exigé par le règlement, M. le Président le proclame associé correspondant de l'Académie dans la classe des Sciences.

13 décembre. M. Lavocat, appelé par l'ordre du travail, communique à l'Académie un Mémoire sur la construction méthodique de l'Appareil sternal, dans la série des Animaux vertébrés (Imprimé page 39.)

MM. Maurel et Baillet prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. Lavocat.

— M. Lavocat communique la note suivante sur les particularités principales que présente le *développement ostéogénique du Sternum de l'Homme :* 20 décembre.

Chez l'Homme adulte, de vingt-cinq à trente ans, le Sternum paraît formé de trois parties : une extrémité *supérieure,* une partie *moyenne* et une extrémité *inférieure.* — L'ensemble étant comparé à l'Épée romaine, l'extrémité supérieure, large, est dite *poignée* ou *manubrium;* et l'extrémité inférieure, taillée en pointe, est nommée *xiphoïde.*

Ces trois parties sont primitivement composées de deux moitiés latérales, qui s'unissent rapidement, sur la ligne médiane. — De la réunion imparfaite de ces deux moitiés résulte une ouverture, dite *Trou Sternal,* qui existe quelquefois, chez l'adulte, sur la partie Centrale.

Vers le cinquième ou le sixième mois de la vie fœtale, dans la gangue cartilagineuse primitive, les noyaux osseux du Sternum se développent successivement de haut en bas, jusqu'à la naissance, — et, plus tard, pour la pointe *xiphoïde.* On voit alors que le Sternum est composé de 6 pièces, ayant chacune 2 noyaux latéraux, sauf la 1re, qui en a 4.

La partie *moyenne* est formée de 4 pièces : les 2e, 3e, 4e et 5e, qui se soudent l'une à l'autre, successivement de bas en haut, de douze à vingt-cinq ans. La trace de ces soudures est marquée sur le Sternum par des lignes transverses.

Les noyaux osseux de la pièce *xiphoïde* ne se montrent que vers trois ou quatre ans et quelquefois plus tard; et cette pièce ne se soude à l'avant-dernière que dans un âge avancé.

La 1re pièce Sternale ne se soude pas ordinairement à la 2e. — Ses 4 noyaux osseux, qui apparaissent, chez le fœtus, du 5e au 6e mois, ont été constatés par Meckel, Béclard, Cruveilhier, etc. : les 2 noyaux supérieurs, plus forts, sont destinés à porter les Clavicules et constituent le *Présternum* claviculaire, — rapidement uni à la 1re pièce du *Sternum-Costal,* formée par les 2 noyaux inférieurs.

Sur les côtés de cette pièce claviculaire et costale s'articule la 1re paire de côtes. — La 2e paire se fixe entre la 1re et la 2e pièce sternale. — Sur les bords de la *partie moyenne,* formée de *quatre* éléments, s'articuleront les 3e, 4e, et 5e paires de côtes. — Entre la 5e et la 6e pièce sternale aboutissent les 6e et 7e paires de côtes, — *en commun,* parce que l'*avant-dernière*

pièce sternale ne s'est pas développée chez l'Homme ainsi que chez beaucoup d'autres mammifères.

— M. A. Duméril, appelé par l'ordre du travail, lit ensuite à l'Académie un Mémoire relatif à l'histoire des religions dans l'antiquité avant l'établissement de l'Empire romain et la naissance du Christianisme. (Imprimé page 150.)

M. Alix prend la parole sur le sujet traité par M. Duméril.

27 décembre. — M. Rouquet, appelé par l'ordre du travail, présente à l'Académie un Mémoire sur les familles de sphères, telles que les droites joignant les points de contact de chacune d'elles avec la surface qu'elles touchent forment une congruence isotrope.

L'auteur expose les principaux résultats contenus dans son travail, et montre l'identité du problème énoncé ci-dessus avec celui de la construction des surfaces minima. (Sera imprimé plus tard.)

M. Legoux prend la parole sur le sujet traité par M. Rouquet.

3 janvier 1889. — M. Antoine, appelé par l'ordre du travail, communique à l'Académie une étude biographique sur Tullia, fille de Cicéron (Imprimée page 90.)

MM. Duméril, Alix et Paget prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. Antoine.

10 janvier. — M. le Dr Parant lit un Mémoire intitulé : *De quelques erreurs sur la folie, nées des doctrines psychologiques*. (Imprimé page 127).

MM. Alix, Moquin-Tandon et Deschamps prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. Parant.

17 janvier. — M. Hallberg étudie trois utopistes anglais, Thomas Morus, François Godwin et Mrs Manley, qui, du seizième au dix-huitième siècle, ont écrit trois œuvres d'un mérite inégal, mais également intéressantes à examiner au point de vue littéraire, moral et politique : l'*Utopie*, l'*Homme dans la Lune*, et la *Nouvelle Atlantis*. (Imprimé page 195.)

24 janvier. — Appelé par l'ordre du travail, M. le Dr Maurel fait une

communication sur les modifications qu'imprime la fièvre aux éléments figurés du sang. (Imprimé page 249.)

MM. Alix, Rouquet et Forestier prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. Maurel.

— En l'absence de M. Deschamps, qui s'est excusé pour cause d'indisposition, M. Duméril lit à l'Académie quelques extraits d'un travail sur l'histoire de Freeman relative à la conquête de l'Angleterre par les Normands comparée à l'ouvrage si célèbre d'Augustin Thierry sur le même sujet. Deux écrivains dont les ouvrages sont justement comptés parmi les plus grandes œuvres historiques de notre siècle ont formulé des opinions complètement opposées soit sur la manière dont Guillaume le Bâtard est venu en possession de la couronne d'Alfred le Grand, soit sur les rapports des étrangers qui avaient passé la Manche avec lui et de l'ancienne population et sur l'époque où commença à s'opérer la fusion des deux races. L'un et l'autre croient trouver dans les anciennes chroniques la justification de leur point de vue. M. Duméril montre, par quelques exemples, qu'un peu de fantaisie s'est mêlée parfois aux interprétations des passages qu'ils ont jugés les plus concluants en faveur de leurs thèses. « La passion fait sentir et jamais voir, » a dit Montesquieu. Les plus grands esprits et les historiens les plus désireux de présenter dans leurs récits l'image fidèle et exacte du passé n'y échappent pas toujours. Ils grossissent certains traits et donnent aux autres trop peu de relief. Mais ceux qui leur succèdent ont une tâche facile. Ils trouvent dans leurs écrits les éléments d'un système mixte où chacune des deux opinions en présence peut avoir sa place. C'est ce qu'a essayé de faire M. Duméril. Toutefois la part de vérité lui paraît moindre dans l'œuvre d'Augustin Thierry que dans celle de l'écrivain anglais. Mais le livre de la conquête de l'Angleterre par les Normands ne reste pas moins, sous certains rapports, un des principaux chefs-d'œuvre de notre littérature historique. 31 janvier.

M. Lapierre prend la parole sur le sujet traité par M. Duméril.

— Appelé par l'ordre du travail, M. Lapierre lit une Note sur la Bibliothèque publique de Toulouse en 1790 et le bibliothécaire Castillon. (Imprimée page 213.) 7 février.

— Egalement appelé par l'ordre du travail, M. Forestier fait connaître un caractère de divisibilité commun à tous les nombres premiers et même à tous les nombres qui, sans être premiers absolus, sont premiers avec la base de notre système de numération. On ne connaît que très peu de caractères de divisibilité, et lors même que chaque nombre aurait le sien, s'il diffère d'un nombre à un autre, l'application en serait impossible par la diversité des opérations. Le caractère indiqué par M. Forestier consiste dans une suite de petits calculs très simples et très courts, les mêmes pour tous les nombres et qui conduisent à reconnaître la divisibilité ; dans ce cas ils donnent le quotient sans aucun nouveau calcul.

M. Maurel demande à M. Forestier, à titre de renseignement, si l'on ne pourrait pas appliquer aux nombres se terminant par 3 et par 9 une règle analogue à celle qu'il a appliquée à ceux qui se terminent par 7.

Pour ces derniers, il suffit de multiplier le dividende et le diviseur par 3, pour leur rendre applicable la règle qu'il a donnée pour ceux qui se terminent par 1. Or, ne pourrait-on pas arriver au même résultat en multipliant par 7, quand le dividende se termine par un 3, et par 9 quand il se termine par un 9?

Si ce procédé pouvait être adopté, ajoute le Dr Maurel, la règle de divisibilité si utile de M. Forestier gagnerait encore en simplicité, ce qui est important pour la faire entrer dans la pratique.

MM. Rouquet, Alix et Salles prennent encore successivement la parole sur le sujet traité par M. Forestier.

14 février. — M. Baudouin, appelé par l'ordre du travail, lit une Note sur un commentaire manuscrit de Valère-Maxime. (Imprimée page 273.)

Le même membre donne ensuite lecture d'une note de M. Cabié, correspondant, sur un arrêt notable du Parlement de Toulouse, publié par La Roche-Flavin, mais aussi inconnu que s'il était encore inédit. (Imprimée page 279.)

— Au nom de la commission spéciale nommée pour examiner les titres et les ouvrages de M. Ed. Forestié, de Montauban,

qui a demandé le titre de correspondant, M. Lapierre fait un rapport favorable à son admission.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin, dépouillé, ayant donné à M. Forestié le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. le Président le proclame associé correspondant de l'Académie dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

— Sur la demande de M. le Président, l'Académie prend en considération la proposition de déclarer vacante la place précédemment occupée dans la sous-section de Médecine et de Chirurgie par M. Jeanbernat, décédé. En conséquence et conformément aux règlements, avis de cette décision sera donnée à l'Académie par une convocation motivée.

— M. Legoux s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et envoie la note ci-après, dont M. Molins donne lecture, sur l'intégration de l'équation d'Euler : 21 février

$$ds^2 = Edu^2 + 2Fdudv + Gdv^2.$$

M. Kœnigs vient d'indiquer dans une note des comptes rendus de l'Institut une solution remarquable de ce problème. Il semble que l'on peut résoudre la question de la manière suivante, qui est un peu plus générale que la méthode de M. Kœnigs.

Considérons toutes les surfaces dont l'élément linéaire est représenté par la formule précédente et supposons que l'on cherche la figure d'équilibre d'un fil posé sur ces surfaces; admettons que les forces qui sollicitent le fil en chacun de ses points soient telles qu'il existe une fonction potentielle U, U étant d'ailleurs une fonction quelconque de u et v.

En appliquant la méthode de Jacobi, on trouve que la solution du problème dépend de la connaissance d'une intégrale complète de l'équation aux dérivées partielles du premier ordre :

$$(1) \qquad (U - h)^2 = \frac{G\,\dfrac{dV^2}{du^2} - 2F\,\dfrac{dV}{du}\,\dfrac{dV}{dv} + E\,\dfrac{dV^2}{dv^2}}{EG - F^2}.$$

Soit V une intégrale complète de cette équation comprenant outre la constante h une nouvelle constante arbitraire α.

La méthode de Jacobi conduit aux deux intégrales

$$(2) \qquad \frac{dV}{dx} = \beta = \text{const.},$$

$$(3) \qquad \frac{dV}{dh} - s = \gamma = \text{const.}$$

La première est l'équation de la courbe d'équilibre du fil ; la seconde donne la longueur de l'arc.

Or, on peut satisfaire à l'équation (2) d'une infinité de manières en posant $u =$ fonction arbitraire d'un paramètre θ ; il en résultera pour v une expression correspondante en fonctions de θ, et en substituant dans (3) on aura s en fonction du même paramètre θ.

On a donc ainsi intégré l'équation d'Euler.

Or, l'équation (1) est l'équation aux derivées partielles dont dépend la détermination d'une ligne quelconque tracée sur la surface S. Si $U = o$ c'est l'équation à laquelle Gauss a ramené la recherche des lignes géodésiques ; c'est par une autre voie la solution de M. Kœnigs.

— M. Baillet lit une Notice sur la vie et les travaux du Dr Jeanbernat, qui a été membre de l'Académie du 18 décembre 1879 au 14 mars 1888. (Imprimée page 562.)

28 février. Appelé par l'ordre du travail, M. Deschamps donne lecture d'un Mémoire sur la vie et les travaux d'André Dacier, de Castres, laborieux érudit du dix-septième siècle, qui fut l'époux de la célèbre Mme Dacier. (Imprimé page 225.)

M. Duméril prend la parole sur le sujet traité par M. Deschamps.

— M. Salles rend compte des recherches auxquelles il s'est livré afin de pouvoir répondre aux questions posées par M. le Ministre de l'Instruction publique, au sujet des observations météorologiques, dans sa circulaire du 28 janvier dernier.

Des remerciements lui sont adressés par M. le Président.

7 mars. — En remplacement de MM. Lartet et Joulin, qui étaient appelés par l'ordre du travail et qui se sont excusés, M. Alix lit

une Étude sur le rêve dans le sommeil normal et dans les maladies. (Imprimée, page 283).

MM. A. Duméril et Maurel prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. Alix.

— Appelé par l'ordre du travail, M. Charles Pradel retrace la vie d'un marchand de Paris au seizième siècle, d'après ses papiers conservés dans les archives de nos hôpitaux. (Mémoire imprimé page 327.) 14 mars.

— Sur la proposition de M. le Président, l'Académie déclare définitivement vacante la place précédemment occupée dans la classe des Sciences par M. Jeanbernat, décédé. 21 mars.

Avis de cette décision sera donné au public par la voie des journaux, conformément aux règlements.

M. le Président fait ensuite part à l'Académie de la perte qu'elle vient d'éprouver par suite du décès de M. Hamel dont il fait l'éloge en quelques mots.

Sur sa proposition et conformément à l'usage, la séance est immédiatement levée en signe de deuil.

— Sur la proposition de M. le Président, l'Académie charge MM. A. Duméril, Paget et Timbal-Lagrave d'aller porter à la famille du regretté M. Hamel les compliments de condoléance de l'Académie. 28 mars.

— M. Clos, appelé par l'ordre des lectures, communique un travail intitulé : *Du nanisme dans le règne végétal.* (Imprimé page 375.)

MM. Alix, Duméril, Rouquet et Baillet prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. Clos.

— M. le Président rend compte de la visite faite à M. le Maire pour l'entretenir de la question de l'installation de l'Académie dans les bâtiments de l'ancienne Faculté des Sciences, rue Lakanal. Il dit que M. le Maire a promis de donner une suite favorable à ce projet et a demandé qu'une Commission soit nommée à l'effet de s'entendre avec les membres du bureau de la Société de géographie pour choisir les locaux qui leur paraîtront le plus convenables. 4 avril.

En conséquence, il propose de nommer pour faire les démarches nécessaires une Commission composée de MM. Lapierre, Legoux et Maurel, à laquelle lui-même s'adjoindra. (Adopté.)

— M. Berson expose ses recherches relatives à l'influence du choc sur l'aimantation résiduelle d'un barreau de nickel. (Imprimé page 407.)

M. Salles prend la parole sur le sujet traité par M. Berson.

— L'ordre du jour appelle la discussion sur la question de savoir comment se fera, à l'avenir, l'attribution annuelle du prix Gaussail.

M. Baudouin demande que l'Académie adopte le mode de roulement en usage pour le grand prix de 500 francs, en ayant soin toutefois d'éviter que le prix Gaussail et le prix de 500 francs se trouvent attribués une même année à la même classe.

M. A. Duméril est d'avis que l'Académie maintienne le mode d'attribution en usage depuis la création de ce prix, ou tout au moins que l'on se contente d'établir un roulement entre les travaux de l'ordre littéraire et ceux de l'ordre scientifique.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Lavocat, Antoine et Salles, il est procédé au vote.

La proposition de M. Baudouin, n'ayant pas obtenu la majorité, est rejetée.

Par un deuxième scrutin, l'Académie décide que le prix Gaussail sera, à l'avenir, distribué, savoir : une année par la classe des Sciences et une année par la classe des Inscriptions et Belles-Lettres. Le dit prix sera attribué en 1890 à la classe des Sciences.

Sur la proposition de M. le Secrétaire perpétuel, l'Académie décide, en outre, que lorsqu'il n'y aura pas eu de concurrents, ou bien lorsque les travaux présentés n'auront pas été jugés dignes de recevoir le montant total du prix Gaussail, l'entier prix ou la somme restante seront reportés non pas à l'année suivante, mais à celle où la classe qui avait à distribuer ce prix et qui n'avait pas reçu de travaux, ou qui n'avait reçu que des travaux insuffisants, se trouvera de nouveau chargée de distribuer ce prix.

11 avril. — M. le Président informe l'Académie qu'elle vient de perdre l'un de ses membres honoraires les plus éminents, M. Chevreul.

Il propose de charger M. le Secrétaire perpétuel d'écrire une lettre de condoléances à la famille de l'illustre défunt.

Après un échange d'explications entre MM. Alix, Clos, H. Duméril et Deschamps, l'Académie adopte cette proposition.

— M. Henri Duméril communique à l'Académie les Mémoires manuscrits du colonel Castillon, son arrière grand-père. (Imprimés page 420.)

— Au nom de la Commission chargée d'examiner les titres et les ouvrages des candidats à la place vacante dans la sous-section de Médecine et Chirurgie, M. Alix fait un rapport favorable à l'admission de M. le Dr d'Ardenne, qui s'est seul présenté.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin, dépouillé, ayant donné au candidat le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. le Président proclame M. le Dr d'Ardenne associé ordinaire de l'Académie dans la classe des Sciences, section des Sciences physiques et naturelles, sous-section de Médecine et Chirurgie, en remplacement de M. Jeanbernat, décédé.

— M. Lapierre offre à l'Académie une suite d'articles intitulés : « Molière illustré », et publiés dans le *Molièriste,* de 1887 et 1888. C'est un travail nouveau et qui n'avait pas été fait jusqu'ici. Rechercher et étudier de quelle façon Molière a été illustré par le pinceau, le dessin et la gravure, de l'origine à nos jours, relire son merveilleux théâtre au moyen des figures, signaler, dans les diverses interprétations des artistes, les exigences, les bizarreries du goût et de la mode, tel était le but de M. Lapierre, et l'œuvre entreprise a demandé plusieurs années de travaux préparatoires. Toute idée fixe, suivie ainsi, rend forcément collectionneur, quelque peu maniaque même, celui qui s'y consacre. Mais, en cette étude minutieuse et exclusive, combien de surprises, de découvertes inattendues !... Combien les hasards de la route parcourue ont de charme et d'attraits !... C'est toujours en compagnie de Molière qu'on voyage[1]. 2 mai.

1. Molière « est le premier élément des bibliothèques les plus humbles. Puis, le Molière du collège inspire au jeune homme le désir

Déjà, M. Ch.-L. Livet, sous le titre : « Molière illustré », avait décrit les estampes qui parurent, du vivant de Molière, en tête de quelques-unes des pièces originales. Plusieurs de ces figures portent la signature de F. Chauveau. On lui doit aussi les deux frontispices de la première édition des œuvres de Molière, en deux volumes, 1666. Après la mort de Molière parut, pour la première fois, une suite de figures accompagnant l'édition de 1682. Brissart a fait les dessins, qui furent gravés par Sauvé. Cette série a une importance considérable, car elle doit donner très exactement les costumes des personnages, la mise en scène, peut-être même la ressemblance de certains comédiens du temps. Les figures de Brissart ont été imitées ou dénaturées de toutes façons par une foule de graveurs et de dessinateurs. Les éditions successives de 1697, 1710, 1718, 1725 renferment les mêmes figures, usées d'abord, puis corrigées, refaites selon la mode des époques diverses, modes capricieuses que les artistes s'empressaient d'ailleurs de copier servilement dans leurs costumes.

Brissart fut oublié lorsque parut le beau *Molière* de 1734, illustré par Boucher. Toutes les grâces, les mignardises, les exquises séductions du grand artiste furent prodiguées dans cette œuvre, gravée d'abord par Laurent Cars, puis réduite et interprétée successivement par Punt, Fessard, Legrand, Frankendael, de nos jours avec beaucoup d'esprit et de finesse (à l'eau forte) par T. de Mare.

Moreau le jeune règne en maître de 1773 à 1812. La première suite de figures était destinée au *Molière* de Bret, et nous retrouvons des épreuves jusques en 1804. Les cuivres anciens ont été plusieurs fois retouchés et fournissent encore des images. La seconde suite, dans laquelle Moreau se rapproche davantage de la vérité du costume et des personnages, a été faite pour

d'avoir un Molière complet; le Molière complet l'entraîne vers le Molière annoté et commenté; le Molière commenté le pousse au Molière illustré. Une fois pris dans l'engrenage, on va jusqu'au bout. On a commencé par le Molière-Charpentier; on continue par le Molière-Hachette; on passe ensuite au Molière-Jouaust, avec eaux-fortes de Louis Leloir, ou à celui de M. J. Leman. Il est difficile d'aimer Molière et de s'en occuper sans y mettre bientôt de la passion, et toutes les passions ont leurs entraînements... » Victor Fournel, dans *le Livre*, année 1884, page 212.

l'éditeur Renouard. Elle a servi depuis en diverses éditions publiées par Furne.

En 1819, Horace Vernet composa une série d'illustrations pour le *Molière* commenté par Auger. Desenne, de 1822 à 1824, produit deux suites de figures, in-8° et in-12, confiées à divers graveurs. Chasselat donne également deux suites, de beaucoup inférieures. Devéria arrive au dernier degré de fantaisie romantique. Tony Johannot compose huit cents vignettes, gravées sur bois, pour le *Molière* de Paulin, et nous retrouvons ici une interprétation vraie et spirituelle du texte. Staal illustre le *Molière* de Garnier. Ernest et Frédéric Hillemacher donnent une très jolie suite de petites vignettes pour l'édition de Scheuring, à Lyon. Lahure publie par livraisons un *Molière* avec cinq ou six cents vignettes et gravures sur bois.

Nous arrivons aux contemporains, et, avec eux, nous nous rapprochons de plus en plus de la perfection. Intelligence du texte, vérité des situations et des costumes, préoccupation très marquée de la couleur locale, restitution d'une époque dans les moindres détails, voilà les qualités maîtresses qui dominent dans les suites de vignettes de Foulquier, de J. Leman, et dans les dessins et grandes compositions de Lalauze, Em. Bayard, Dupont, Louis Leloir, Edm. Hédouin, J. Leman. Chacun a ses tendances particulières, mais il faut reconnaître que les illustrateurs des dix-septième et dix-huitième siècles sont surpassés, et que *Molière* a été mieux traduit de nos jours par le crayon et le pinceau. Seules, les figures de Brissart représentent le costume et la mise en scène du temps de Molière. Avant même la mort de Louis XIV, le théâtre suit aveuglément la mode et abandonne la tradition, s'éloignant de plus en plus de la vérité à travers les époques de la Régence, de Louis XV, Louis XVI, la Révolution, l'Empire, la Restauration. Vers 1840, Louis-Philippe donne à la Comédie-Française tous les costumes pour représenter le *Misanthrope*. Depuis ce moment, la maison de Molière observe avec religion les moindres préceptes de la tradition et du maître. C'est aussi là ce que les peintres et les dessinateurs ont voulu respecter et traduire dans leurs illustrations.

MM. Rouquet, Paget et A. Duméril prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. Lapierre.

— M. le Président rend compte de l'état de la question du 8 mai.

logement de l'Académie dans le bâtiment de l'ancienne Faculté des Sciences, rue Lakanal. — La Société de géographie, par l'organe de son Président, ayant laissé à l'Académie le choix des locaux qui lui conviendraient et déclarant se contenter de l'amphithéâtre et du laboratoire de chimie, situés du côté gauche du bâtiment, M. le Président serait d'avis, d'accord avec la Commission, de demander pour l'Académie l'amphithéâtre, le laboratoire de physique et leurs dépendances, situés dans l'aile droite dudit bâtiment, et le local qui restera disponible dans l'aile gauche, consistant en quatre petites pièces, auxquelles on parvient par un escalier particulier.

L'Académie, consultée, approuve la répartition proposée par M. le Président et l'autorise à écrire dans ce sens à M. le Maire.

— M. A. du Bourg, membre correspondant, lit un travail intitulé : *Épisode de la lutte entre l'Université et le Capitole de Toulouse.* (Imprimé page 358.)

MM. Lapierre, Baudouin et Roschach prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. du Bourg.

16 mai. — L'ordre du travail appelle une lecture de M. Frébault, qui s'est excusé.

M. Lapierre lit l'éloge de M. Gustave de Clausade, ancien associé ordinaire de l'Académie dans la classe des Inscriptions et Belles-Lettres, décédé le 29 juillet 1888. (Imprimé page 588.)

— M. Joulin lit un Mémoire sur « Les transformations des moyens de la guerre dans les trois derniers siècles. (Sera imprimé plus tard.)

M. A. Duméril prend la parole sur le sujet traité par M. Joulin.

23 mai. — M. le Président rappelle à l'Académie que M. Baillaud vient de perdre son père et son beau-père. Il demande que, conformément aux règlements, une délégation de trois membres soit chargée d'aller porter à notre confrère les compliments de condoléance de l'Académie.

La compagnie charge MM. A. Duméril, Legoux et Alix de cette mission.

M. le Président rappelle aussi que l'Académie vient de perdre un de ses associés libres, M. de Saint-Gresse. Il propose de charger M. le Secrétaire perpétuel d'écrire à la veuve de ce confrère pour lui témoigner la part que la compagnie prend à sa douleur. — Adopté.

— En l'absence de M. Baillaud, qui était appelé par l'ordre du travail et qui est empêché, M. Legoux expose une méthode qui permet de trouver l'équation des loxodromies tracées sur une série de surfaces applicables les unes sur les autres. (Imprimée page 352.)

M. Molins prend la parole sur le sujet traité par M. Legoux.

— M. Du Cos de Saint-Barthélemy, au nom de Mme veuve de Saint-Gresse, sa tante, écrit pour remercier l'Académie au sujet de la lettre qui lui a été envoyée par M. le Secrétaire perpétuel à l'occasion du décès de son mari.

— M. Molins, appelé par l'ordre du travail, communique à l'Académie le résultat de ses recherches sur les surfaces de révolution qui ont une ligne géodésique située sans un plan donné. Il se propose d'abord, comme préliminaire indispensable, de déterminer sur une surface de révolution, supposée connue, les courbes dont les plans osculateurs font, en chacun de leurs points, un angle constant avec la surface. Elles dépendent de l'intégration d'une équation différentielle du premier ordre. Les lignes géodésiques s'en déduisent, comme cas particulier, et on les obtient par des quadratures. 29 mai.

Cela étant, la solution de la question qui fait l'objet principal de ce travail conduit à une équation différentielle du premier ordre, dont on tire plusieurs conséquences dignes de remarque. On reconnaît que cette équation admet toujours une intégrale particulière représentant une infinité d'hyperboloïdes gauches de révolution, et l'on parvient ensuite à construire une série d'autres hyperboloïdes ayant des axes différents et qui sont coupés, comme le premier, par le plan donné, suivant des lignes géodésiques ou *minima*. (Sera imprimé plus tard.)

MM. Legoux et Rouquet prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. Molins.

6 juin. M. le Secrétaire perpétuel rappelle qu'une délégation composée de MM. Legoux, Alix et A. Duméril avait été nommée pour aller porter à M. Baillaud les compliments de condoléance de l'Académie à l'occasion des deuils qui l'avaient frappé, et il donne lecture de la lettre par laquelle M. Baillaud, prévenu de la visite qui devait lui être faite, s'excuse de ne pouvoir recevoir la délégation par suite d'un voyage qu'il est obligé de faire, et remercie ses confrères de leur affectueuse intention.

M. le Président rappelle également à l'Académie que M. Rivals vient d'avoir la douleur de perdre son fils, et il propose de charger MM. Paget, Berson et Abadie-Dutemps d'aller présenter à ce confrère les condoléances de la compagnie. — Adopté.

— Au nom de la Commission chargée de choisir le sujet de mathématiques à décerner en 1892, M. Legoux soumet à la ratification de l'Académie la question suivante, qui a été choisie par elle :

Grouper les droites d'un complexe en familles de congruences isotropes, et étudier les surfaces minima qui sont les enveloppées moyennes de ces congruences.

A défaut de la solution générale du problème, l'Académie est disposée à accueillir favorablement les solutions de cas particuliers, pourvu que leur étude offre une réelle difficulté.

En outre, l'Académie croit devoir recommander aux concurrents la lecture d'un important Mémoire de M. Ribaucour, où se trouve mis en lumière, pour la première fois, le rôle des congruences isotropes dans la génération des surfaces minima. (T. XLIV, *des Mémoires couronnés, publiés par l'Académie de Belgique.*)

L'Académie adopte ce sujet de prix.

L'ordre du jour appelle les lectures de la séance publique.

— M. le Président lit l'éloge de M. Édouard Timbal-Lagrave, ancien associé ordinaire de l'Académie dans la classe des Sciences, décédé le 16 mars 1888. (Imprimé page 496.)

— M. Berson donne lecture du rapport général sur le concours des médailles d'encouragement dans la classe des Sciences. (Imprimé page 606).

Les conclusions de ce rapport sont successivement adoptées par l'Académie.

— M. DESCHAMPS donne enfin lecture du rapport général sur le concours du prix Gaussail, sur celui de la médaille d'or de 120 francs et sur celui des médailles d'encouragement à décerner dans la classe des Inscriptions et Belles-Lettres. (Imprimé page 595.)

Les conclusions de ces rapports étant successivement adoptées par l'Académie, il est procédé à l'ouverture du pli cacheté qui accompagnait le Mémoire concourant pour le prix Gaussail et qui portait la même devise. L'auteur du travail est M. Jacques Crouzel, bibliothécaire universitaire, qui est proclamé lauréat du prix Gaussail pour 1889.

Sur la demande de M. le Secrétaire perpétuel, l'Académie prend en considération la proposition de déclarer vacantes les places précédemment occupées dans la classe des Inscriptions et Belles-Lettres par MM. Saint-Charles et de Clausade, décédés, et par M. Thomas, qui a quitté Toulouse, ainsi que celle précédemment occupée dans la classe des Sciences par M. Ed. Timbal-Lagrave, décédé.

Conformément aux règlements, avis de cette décision sera donné à tous les membres par une convocation motivée.

Vu l'heure avancée, la suite des lectures de la séance publique est renvoyée au 13 juin courant.

— M. PAGET rend compte de la visite de condoléance que l'Académie l'avait chargé de faire, avec MM. Berson et Abadie-Dutemps, à M. Rivals, à l'occasion du décès de son fils. 13 juin.

L'ordre du jour appelle la continuation des lectures qui doivent être faites en séance publique.

— M. PAGET lit l'éloge de M. Victor Molinier, associé ordinaire de l'Académie dans la classe des Inscriptions et Belles-Lettres, décédé le 30 juin 1887. (Imprimé page 531.)

— M. HALLBERG lit ensuite l'éloge de M. Hamel, aussi associé ordinaire de l'Académie dans la classe des Inscriptions et Belles-Lettres, décédé le 21 mars dernier. (Imprimé page 542.)

— M. Perroud, recteur de l'Académie, associé honoraire, et M. Cassagneau, secrétaire général de la Préfecture, représentant Séance publique 16 juin 1889.

M. le Préfet, prennent place au bureau, à la droite de M. le Président.

— M. le Président ouvre la séance en lisant l'éloge de M. Ed. Timbal-Lagrave. (Imprimé page 496.)

— M. Paget lit ensuite l'éloge de M. Victor Molinier. (Imprimé page 531.)

— M. Hallberg donne lecture de l'éloge de M. Hamel. (Imprimé page 542.)

— M. Berson lit le rapport général sur le concours des médailles d'encouragement dans la classe des Sciences. (Imprimé page 606.)

— Enfin, M. Deschamps lit le rapport général sur le concours du prix Gaussail, sur celui de la médaille d'or et sur le concours des médailles d'encouragement dans la classe des Inscriptions et Belles-Lettres. (Imprimé page 595.)

M. le Secrétaire perpétuel fait l'appel des lauréats dans l'ordre suivant :

PRIX GAUSSAIL, d'une valeur totale de 1,030 francs.

M. Jacques Crouzel, bibliothécaire universitaire, Grande-Allée, 3, à Toulouse. — Manuscrit intitulé : *Associations ouvrières corporatives ou mutuelles dans le passé et dans le présent.*

GRAND PRIX DE 500 FRANCS (réservé).

ENCOURAGEMENTS.

Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

MÉDAILLE D'OR DE 120 FRANCS.

M. Em. Forestié neveu, à Montauban. — Ouvrage intitulé : *La Société littéraire et l'ancienne Académie de Montauban.*

MÉDAILLES DE VERMEIL.

M. le Dr Maurice Bastié, à Graulhet (Tarn). — Manuscrit intitulé : *Monographie de la commune de Graulhet* (Tarn).

M. Pierre Esquirol, avocat, rue des Feuillantines, 7, à Toulouse. — Manuscrit intitulé : *Notice sur les institutions communales et seigneuriales de Portet.*

MÉDAILLE D'ARGENT DE PREMIÈRE CLASSE.

M. J. Tournié, instituteur en retraite, à Capens (Haute-Garonne). — Manuscrit intitulé : *Monographie de la commune d'Arnaud-Guilhem, canton de Saint-Martory.*

Classe des Sciences.

MÉDAILLES DE VERMEIL.

M. Louis Demaux, constructeur, boulevard de la Gare, 10, à Toulouse. — *Cuvier laveur-épierreur.*

M. Couzi, directeur de l'École du nord, boulevard d'Arcole, 7, à Toulouse. — *Appareil de numération concrète.*

MÉDAILLE D'ARGENT DE PREMIÈRE CLASSE.

M. Albert Daumet, commis des ponts et chaussées, à Villemur Haute-Garonne). — *Autoclave électrique pour la fermeture des wagons de chemins de fer.*

MÉDAILLE DE BRONZE.

M. Jules Lagarde, typographe, rue de la Vache, 2, à Toulouse. — *Nouveau système de ligature pour pages d'imprimerie.*

Ils viennent tous recevoir leurs prix, à l'exception de MM. Demaux et Lagarde.

Enfin, M. le Secrétaire perpétuel lit les sujets de prix mis au concours par l'Académie pour les années 1890, 1891 et 1892. (Imprimés page 613.)

20 juin. — M. Baudouin, associé ordinaire dans la classe des Inscriptions et Belles-Lettres, écrit pour demander à passer associé libre.

Après une discussion à laquelle prennent part M. le Secrétaire perpétuel et MM. Alix, Legoux, Lapierre, Basset et quelques autres membres, l'Académie décide que, conformément aux règlements, elle statuera sur la demande de M. Baudouin dans la prochaine séance tenue sur une convocation par billets motivés.

L'ordre du travail appelle les élections annuelles pour le renouvellement des membres du bureau, du Comité économique et du Comité de librairie et d'impression, qui sont arrivés au terme de leur mandat.

Sont successivement élus au scrutin secret et à la majorité des suffrages :

Président.................... M. Paget.
Directeur.................... M. Legoux.
Secrétaire-adjoint............ M. Rouquet.

Membres du Comité économique.

MM. Molins, Maurel, Antoine et Roschach.

Ce dernier est élu pour un an seulement en remplacement de M. Thomas.

Membres du Comité de librairie et d'impression.

MM. Berson, d'Ardenne et Lapierre.

Conformément à l'article 20 des règlements, M. le Président désigne M. Maurel pour remplir pendant l'année 1890 les fonctions d'économe.

27 juin. — M. le Président rappelle que, dans sa séance du 6 juin courant, l'Académie a pris en considération la proposition de déclarer vacantes les places précédemment occupées dans la classe des Inscriptions et Belles-Lettres par MM. Saint-Charles,

de Clausade et Thomas, et dans celle des Sciences par M. Ed. Timbal-Lagrave. Il propose, conformément aux statuts, de déclarer ces quatre places définitivement vacantes.

Cette proposition étant adoptée, avis en sera donné au public par la voie des journaux.

L'ordre du jour appelle l'élection de M. Baudouin en qualité d'associé libre.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin dépouillé ayant donné à M. Baudouin l'unanimité des suffrages, M. le Président le proclame associé libre.

— En remplacement de M. David, malade, et de M. Thomas, qui a quitté Toulouse, tous deux appelés par l'ordre du travail, M. Joulin lit la suite de son Mémoire sur la transformation des moyens de la guerre dans les trois derniers siècles. (Sera imprimé plus tard.)

MM. A. Duméril et Maurel prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. Joulin.

— M. le Président lit la lettre que lui a écrite M. Abadie-Dutemps pour le prier de déposer dans les archives de l'Académie un pli cacheté qui contient une Note relative à la théorie des aimants. 4 juillet.

Il est donné acte de ce dépôt à M. le Président.

— M. Timbal-Lagrave communique à l'Académie une Note sur un cas d'hémato-chylurie observé à Toulouse. (Imprimée page 486.)

Le Dr Maurel adresse quelques questions à M. Timbal-Lagrave pour savoir si l'urine dont il a fait l'analyse avec tant de soin contenait de l'*albumine* et du *sucre*, et si l'*urocaséine* précipite par les acides minéraux et notamment par l'acide azotique.

A ces questions, M. Timbal-Lagrave répond :

1° Que l'urine ne contenait que peu d'albumine;

2° Qu'il n'a pas trouvé trace de sucre;

3° Que l'urocaséine précipite par tous les acides.

Le Dr Maurel, reprenant alors la parole, fait remarquer tout l'intérêt qui s'attache à cette observation.

Il lui reconnaît un double mérite : le premier, de donner au

monde savant l'analyse chimique bien faite d'une urine chyleuse, et ces analyses sont rares; et le second, celui de l'actualité.

L'observation de M. Timbal-Lagrave, en effet, ainsi que le prouvent la nature des urines et l'existence des engorgements ganglionnaires, se rattache à la filariose, affection dont le Dr Lancereaux a entretenu l'Académie de médecine il y a quelques mois à peine; et à ce propos, le Dr Maurel donne un rapide aperçu de cette affection. Il la définit, puis il en expose l'historique, et par les travaux de Werchérer, Crevaux, Patrick Mauson et les siens propres, fait voir par quelles phases a passé cette question.

Sa conclusion serait que la réunion de l'éléphantiasis, de l'engorgement ganglionnaire des pays chauds, de l'hémato-chylurie en une seule affection, la *filariose,* présente encore de nombreux points douteux. C'est ainsi que l'on a trouvé la filaire chez des sujets indemnes de ces affections, et d'autre part que ces affections ont pu exister sans que l'examen le plus minutieux ait fait constater la filaire. Le Dr Maurel possède des cas dans les deux sens.

L'identité de ces affections, pour être bien établie, demande donc de nouvelles recherches. Peut-être même n'y a-t-il pas une relation constante entre la filariose et toutes les hémato-chyluries, et devra-t-on admettre des hémato-chyluries d'origine différente.

Mais, dit en terminant le Dr Maurel, quel que soit le sort que l'avenir réserve à la filariose, le travail de M. Timbal-Lagrave n'en restera pas moins, avec sa valeur propre, celle d'une analyse bien faite que la science consultera toujours avec profit.

M. Baillet dit qu'il existe aussi des filaires qui sont parasites des animaux domestiques. On en trouve chez les solipèdes et chez les grands ruminants dans le péritoine, et plus rarement dans les plèvres. En général, elles ne provoquent pas d'accidents et on constate leur présence dans les autopsies ou dans les dissections au sein des séreuses d'animaux qui pendant la vie n'ont point manifesté de symptômes particuliers. Chez les chiens, au contraire, il existe une filaire, le *Filaria immitis* Leidy, qui paraît être rare en Europe, mais qui est commune dans l'Inde et en Amérique, et qui, vivant dans le cœur et les vaisseaux pulmonaires de ces carnassiers, les fait mourir en grand nombre.

On rapporte à cette espèce les embryons ou larves de Nématoïdes que l'on voit de temps à autre presque partout dans le sang du chien. Signalés par Delafond et Gruby dès 1843 ou 1844, ils sont parfois tellement nombreux que ces deux auteurs ont estimé qu'il peut en exister depuis onze mille jusqu'à deux cent vingt-quatre mille dans le sang d'un seul chien. Dans la plupart des cas, les animaux dont le sang est ainsi infecté de larves de filaires ne paraissent pas souffrir et peuvent vivre fort longtemps. Du reste, le *Filaria immitis* n'est pas le seul Nématoïde qui vive dans le cœur et les vaisseaux pulmonaires du chien. En 1854, E. Serres, à l'École vétérinaire de Toulouse, a trouvé chez l'un de ces carnassiers des vers qui avaient provoqué la mort du sujet, et que M. Baillet a décrits comme espèce nouvelle sous le nom de *Strongylus vasorum*. Depuis lors, ce même ver a été retrouvé dans le cœur et dans l'artère pulmonaire d'autres chiens à Toulouse et ailleurs.

Revenant aux filaires, M. Baillet ajoute qu'à l'exception du *Filaria immitis* ces parasites ne déterminent jamais de maladies sérieuses chez les animaux. Chez le cheval, par exemple, le *Filaria hæmorragica* Railliet provoque une éruption de boutons que l'on a observée en France à la peau d'animaux tirés de la Hongrie pour le service de la cavalerie. Cette éruption, d'ailleurs très éphémère, se montre ordinairement par bouffées au printemps. Au bout de trois ou quatre ans, elle cesse de se manifester, et les animaux sont guéris sans que l'éruption, accompagnée de très légères hémorragies, ait jamais nui à leur service. Enfin, chez le bœuf et chez le cheval, il y a aussi des filaires d'espèces particulières, qui vivent sous les paupières et dans l'appareil lacrymal, où ils provoquent une légère ophtalmie qui disparaît d'elle-même lorsque l'on a enlevé les helminthes.

— L'ordre du jour appelle les élections aux quatre places vacantes. 11 juillet.

Au nom de la Commission des candidats, M. Lapierre fait un rapport favorable sur les titres et les ouvrages de M. le pasteur Vesson, président du consistoire, à Toulouse.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin dépouillé ayant donné à M. Vesson le nombre de suffrages exigé par les règlements pour être élu, M. le Prési-

dent le proclame associé ordinaire de l'Académie dans la classe des Inscriptions et Belles-Lettres, en remplacement de M. Saint-Charles, décédé.

— Au nom de la même Commission, M. Molinier fait également un rapport favorable sur les titres et les ouvrages de M. Lécrivain, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Toulouse.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin dépouillé n'ayant pas donné à M. Lécrivain le nombre de suffrages exigé par les règlements pour être élu, M. le Président consulte l'Académie sur la question de savoir s'il ne doit pas être procédé à un nouveau tour de scrutin, conformément aux statuts.

L'Académie vote au scrutin secret.

Le scrutin dépouillé n'ayant pas donné un résultat affirmatif, il n'est pas procédé à un nouveau vote.

— M. Paget, au nom de la même Commission, lit un rapport favorable sur les titres et les ouvrages de M. Brissaud, professeur à la Faculté de Droit de Toulouse.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin dépouillé ayant donné à M. Brissaud le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. le Président le proclame associé ordinaire de l'Académie dans la classe des Inscriptions et Belles-Lettres, en remplacement de M. Thomas, devenu associé correspondant.

— Enfin, M. Timbal-Lagrave, au nom de ladite Commission des candidats, fait aussi un rapport favorable sur les titres et les ouvrages de M. Destrem, professeur adjoint à la Faculté des Sciences de Toulouse.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin dépouillé ayant donné à M. Destrem le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. le Président le proclame associé ordinaire de l'Académie dans la classe des Sciences, section des Sciences physiques et naturelles, sous-section de Chimie, en remplacement de M. Timbal-Lagrave père, décédé.

— La présente séance étant la dernière de l'année académique 1888-89, le procès-verbal est successivement rédigé, lu et adopté séance tenante.

TABLE DES MATIÈRES

CLASSE DES SCIENCES.

PREMIÈRE SECTION.

MATHÉMATIQUES PURES.

MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES.

PHYSIQUE ET ASTRONOMIE.

DEUXIÈME SECTION.

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

CHIMIE.

HISTOIRE NATURELLE.

MÉDECINE ET CHIRURGIE.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

SÉANCE PUBLIQUE.

Toulouse, Imp. Douladoure-Privat, rue St-Rome, 39. — 6420

PUBLICATIONS

De l'Académie des Sciences, Inscriptions & Belles-Lettres de Toulouse

Depuis sa fondation en 1746 jusqu'à nos jours.

Ces publications forment 45 volumes, divisés en sept séries, comme suit :

1re Série,	4	volumes	in-4°,	1782-1790.
2e Série,	7	id.	in-8°,	1827-1843.
3e Série,	6	id.	id.	1845-1850.
4e Série,	6	id.	id.	1851-1856.
5e Série,	6	id.	id.	1857-1862.
6e Série,	6	id.	id.	1863-1868.
7e Série,	10	id.	id.	1869-1878.

La 8e série comprend : 1° sept volumes ou tomes, divisés chacun en deux parties correspondant aux deux semestres des années 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884 et 1885 ;

2° Les huitième, neuvième et dixième volumes, en un seul fascicule, correspondent aux années 1886, 1887 et 1888.

Outre la table des matières qui accompagne chaque volume, il y a quatre tables générales, savoir :

TABLES DES MATIÈRES

1° Table des trois premières séries, publiée en 1854.
2° Table des 4e et 5e séries, publiée en 1864.
3° Table de la 6e série, publiée en 1869.
4° Table de la 7e série, publiée en 1880.

Les tables 1re, 2e et 4e ont été publiées à part. — La 3e table de la 6e série ne se trouve qu'à la fin du volume de l'année 1869.

De 1846 à 1886, l'Académie a publié régulièrement un annuaire in-18.

La collection forme 41 brochures petit in-18 (1846-1886).

Une table des matières contenues dans les Annuaires de l'Académie est insérée dans l'Annuaire de 1880.

Cet Annuaire est provisoirement supprimé à partir de 1886-87.

Des renseignements historiques et bibliographiques sur l'Académie sont insérés dans le volume de ses Mémoires, année 1877, série VII, tome IX.

Les Sociétés savantes avec lesquelles l'Académie est en correspondance peuvent lui demander les séries ou les volumes qui leur manquent. On les leur enverra gratuitement autant que possible. On les enverra aussi, moyennant un prix proportionné à la demande, à toutes les personnes qui désireront les recevoir.

Les demandes doivent être adressées à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie, ou à M. E. Privat, libraire de l'Académie, rue des Tourneurs, 45.



